





THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS.



BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS.

TOME III.

LIÈGE.

TYPOGRAPHIE DE J.-G. CARMANNE

RUE DU POT-D'OR, 26.

—
1857

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DE MACAR (Ferdinand baron), C. ✨ O. ✨ ✨ (*), etc., ancien sénateur, ancien gouverneur de la province de Hainaut, président de la Commission provinciale de statistique, membre honoraire de l'Académie nationale d'archéologie d'Espagne, etc.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

LE BOURGMESTRE DE LIÈGE.

ANSIAUX (Emile), ✨, président de la Commission administrative de l'Athénée royal, de la Commission de surveillance du Conservatoire royal de musique et de l'Académie des beaux-arts de Liège, etc.

(*) Signes des décorations : ✨ Ordre Léopold. ✨ Croix de fer. ✨ Légion d'honneur. ✨ Lion néerlandais.

MEMBRES EFFECTIFS.

BUREAU POUR 1857-1858.

Président, ALB. D'OTREPPE DE BOUVETTE.

Vice-Président, C. DU VIVIER DE STREEL.

Secrétaire, C. DE THIER.

Conservateur.

Trésorier, C. DAVREUX.

Bibliothécaire, C. GRANDGAGNAGE.

Conservateur-adjoint, L. FABRY-ROSSIUS.

BORGNET (Adolphe), ✨, professeur ordinaire à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Commission royale d'histoire, etc.

BORMANS (J.-H.), ✨, professeur ordinaire à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Commission royale d'histoire, etc.

CAPITAINE (Félix), ✨, président de la Chambre de commerce de Liège, membre de la Commission de surveillance de l'Académie des beaux-arts, du Conseil d'administration de la Société d'Émulation de Liège, etc.

CAPITAINE (Ulysse), secrétaire général de la Société d'Émulation, secrétaire honoraire de l'Institut archéologique, membre de la Commission de surveillance du Conservatoire royal, etc.

DAVREUX (Charles), ✨, agrégé à l'Université, professeur à l'école industrielle de Liège, membre de l'Académie royale de médecine et de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société de numismatique belge, etc.

DELSAUX (Charles), architecte provincial, membre honoraire de l'Institut royal des architectes de Londres, etc.

DU VIVIER DE STREEL (Charles), ✨ ✨, curé de St.-Jean, correspondant de la Société philotechnique de Paris, des Sociétés d'Émulation d'Abbeville et de Cambrai, de l'Académie impériale de Macon, etc.

FABRY-ROSSIUS (L.), agrégé à l'Université de Liège, membre de la Commission provinciale de Statistique, correspondant de la Société française pour la conservation des monuments historiques, etc.

GRANDGAGNAGE (Joseph), O. ✨, président à la Cour de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, etc.

GRANDGAGNAGE (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique de France, pour les travaux historiques, membre de la Société de Berlin pour la langue et les antiquités allemandes, etc.

HENAUX (Ferdinand).

D'OTREPPE DE BOUVETTE (Albert), ✨, etc., conseiller honoraire à la Cour de Liège et du conseil des Mines, secrétaire général honoraire de la Société d'Émulation de Liège, membre honoraire de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre titulaire de la Société des antiquaires de Picardie, correspondant de l'Institut des provinces de France, de la Société Française pour la conservation des monuments historiques, etc.

POLAIN (M.-L.), ✨ ✨, etc., conservateur des archives de l'État, membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et belles-lettres), président du comité de littérature et des beaux-arts de la Société d'Émulation de Liège, etc.

DE SELYS-LONGCHAMPS (Edmond baron), sénateur, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Société royale des sciences de Liège, de la Commission provinciale de Statistique, etc.

DE THIER (Charles), avocat, etc.

VAN DEN STEEN DE JEHAY (Xavier comte), membre de la Société de numismatique belge, de la Société des antiquaires de Picardie, de la Société archéologique de la province de Luxembourg, etc.

MEMBRES HONORAIRES.

DE BEAUFFORT (A.-L.-L. comte), C. ✨, président de la Commission royale des monuments, membre du Conseil héraldique, du Conseil d'administration de la bibliothèque royale de Belgique, de la Commission administrative du Musée royal de peinture, etc., à *Bruxelles*.

DE CAUMONT (A), ✨, membre de l'Institut de France, associé à l'Académie royale de Belgique, fondateur et directeur de la Société française pour la conservation des monuments, président de la Société des antiquaires de la Normandie, membre honoraire de la Société d'Émulation de Liège, etc., à *Caen*.

DE DECKER (P.) ✨, etc., Ministre de l'intérieur, membre de la Chambre des représentants, de l'Académie royale de Belgique, etc., à *Bruxelles*.

- DE GERLACHE (E.-C. baron), ✠, G. C. ✨, C. ✨, premier président de la Cour de cassation, ancien président du Congrès national et de la Chambre des représentants, président de la Commission royale d'histoire, membre de l'Académie royale de Belgique, membre honoraire de la Société d'Emulation de Liège, etc., à *Bruxelles*.
- DE LAFONTAINE (G.-F.-J.), ✨, ancien gouverneur du grand-duché de Luxembourg, associé à l'Académie royale de Belgique, membre de la Société de numismatique belge, de la Société royale archéologique de Luxembourg, etc., à *Luxembourg*.
- LE CLERC (V.), C' ✨, doyen de la faculté des lettres de Paris, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), etc., à *Paris*.
- LECLERCQ (M.-N.-J.), G. O. ✨, ancien ministre de la Justice, ancien membre du Congrès national et de la Chambre des représentants, procureur général près de la Cour de cassation, membre de l'Académie royale de Belgique, membre honoraire de la Société d'Emulation de Liège, etc., à *Bruxelles*.
- PARIS (Paulin), ✨, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, etc., à *Paris*.
- PITRA (J.-B.), bénédictin, à *Solesmes* (département de la Sarthe.)
- QUETELET (L.-A.-J.), C. ✨, O. ✨, etc., secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, directeur de l'Observatoire, président de la Commission centrale de statistique, membre de l'Institution et de la Société royale de Londres, des Académies impériales et royales de Berlin, Lisbonne, Naples, St-Petersbourg et Vienne, de l'Institut de France, membre honoraire de la Société d'Emulation de Liège, etc., à *Bruxelles*.
- DE RAM (P.-F.-X), O. ✨, etc., recteur de l'Université de Louvain, membre des Académies royales de Belgique et de Munich, de la Commission royale d'histoire, de l'Académie théologique et de l'Académie de la religion de Rome, etc., à *Louvain*.
- ROGIER (Ch), ✠ G. C. ✨, G. O. ✨, G. C. de plusieurs ordres, membre de la Chambre des représentants, ancien Ministre de l'intérieur et des travaux publics, ancien membre du Gouvernement provisoire, du Congrès national, etc., à *Bruxelles*.
- ROULEZ (J.-E.-G.), ✨, dr en droit et en philosophie, professeur d'archéologie à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), etc., à *Gand*.
- SCHAYES (A.-G.-B.), ✨, conservateur du Musée royal d'armures et d'artillerie, membre de l'Académie royale de Belgique, corres-

pendant du ministère de l'instruction publique de France, membre des Académies d'archéologie de Belgique, d'Espagne, etc., à *Bruxelles*.

DE WITTE (J.), ✨, ✨, etc., membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), de l'Académie royale de Berlin, de l'Académie pontificale d'archéologie, etc., à *Paris*.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

BARON (A.), ✨, etc., professeur ordinaire à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, etc., à *Liège*.

BORGNET (J.), conservateur des archives de la province de Namur, secrétaire de la Société archéologique de cette ville, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc., à *Namur*.

CARTON (l'abbé C.), ✨, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Société d'Émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre-Occidentale, etc., à *Bruges*.

CHALON (R.), membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, président de la Société des bibliophiles de Mons, membre des Sociétés de numismatique de Belgique, de Berlin, etc., à *Bruxelles*.

DE CLOSSET (L.), professeur à l'Université de Liège, ancien précepteur de S. A. R. le duc de Brabant, etc., à *Liège*.

COMHAIRE DE SPRIMONT (C.), ancien conseiller provincial, membre de la Société de numismatique belge, etc., à *Liège*.

DE COSTER (L.), directeur de la *Revue numismatique Belge*, correspondant de la Société archéologique du Luxembourg, etc., à *Bruxelles*.

CRALLE (A.), avocat, etc., à *Liège*.

DE CRASSIER (L.-D.-J. baron), O. ✨ ✨, secrétaire général du ministère de la Justice, correspondant de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc., à *Bruxelles*.

DELAHAYE (A.-J.), O. ✨, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées de la province de Liège, etc., à *Liège*.

DEL MARMOL (E. baron), président de la Société archéologique de Namur, secrétaire de la Commission provinciale de statistique, etc., à *Namur*.

DEL VAUX (II), ancien bourgmestre, etc., à *Fouron-le-Comte*.

DESNOYERS (J.) ✨, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, secrétaire de la Société d'histoire de France, etc., à *Paris*.

- DE WANDRE (H.), ☼, avocat, président de la Société libre d'Émulation, membre de la commission de surveillance du Conservatoire royal de Liège, membre honoraire de l'Académie nationale d'archéologie d'Espagne, de la Société littéraire et des beaux-arts d'Anvers, etc., à *Liège*.
- DIEGERICK (J.), conservateur des archives de la ville d'Ypres, professeur à l'athénée royal de Bruges, correspondant de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc., à *Bruges*.
- FIESS (J.), échevin, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Liège, membre honoraire de la Société royale archéologique du Luxembourg, etc., à *Liège*.
- FRANQUINET (G.-D.), avocat, conservateur des archives de la ville de Maestricht, secrétaire de la Société historique de cette ville, etc., à *Maestricht*.
- GACHARD (L.-P.), O. ☼ ☼ ☼, archiviste général du royaume, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Commission royale d'histoire, du Conseil héraldique, etc., à *Bruxelles*.
- HAGEMANS (G.), correspondant de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc., à *Bruxelles*.
- D'HERICOURT (Achmet comte), membre de l'Académie d'Arras, de la Société historique et littéraire de Tournai, etc., à *Arras*.
- KAUSLER (E.-H.), conseiller intime, archiviste général du royaume de Wurtemberg, à *Stuttgart*.
- KERSTEN (P.), rédacteur du *Journal historique et littéraire*, ancien professeur à l'athénée de Maestricht, etc., à *Liège*.
- LAVALLEYE (E.), professeur d'histoire et d'archéologie à l'Académie de Liège, membre de la Société historique du Limbourg, de la Société archéologique du Luxembourg, etc., à *Liège*.
- LE ROY (A.), docteur en philosophie ès-lettres, professeur à l'Université de Liège, correspondant de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, de la Société des antiquaires de Normandie, etc., à *Liège*.
- DE LE BIDART DE THUMAÏDE (A.-F. chevalier), ☼, etc., premier substitut du procureur du Roi, président honoraire du Conseil de salubrité publique de la province de Liège, conseiller de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc., à *Liège*.
- LIBERT (M^{lle} M.-A.), membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à *Malmedy*.
- LOUMYER (L.), ☼, chef de division au ministère des affaires étrangères, etc., à *Bruxelles*.
- MATERNE (C.), ☼, C. ☼, C. ☼, etc., secrétaire général du Ministère des affaires étrangères, etc., à *Bruxelles*.

- MOTTIN (P.-B.), secrétaire communal, etc., à *Hannut*.
- MÜLLER (C.), avocat, membre de la députation permanente du conseil provincial, etc., à *Liège*.
- NAMUR (A.), conservateur-secrétaire de la Société royale archéologique de Luxembourg, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société des antiquaires de France, etc., à *Luxembourg*.
- NEYEN (Aug.), membre fondateur de la Société royale archéologique du grand-duché de Luxembourg, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société pour la conservation des monuments historiques de France, etc., à *Wiltz*.
- DE NOÛE (A.), docteur en droit, membre de la Société d'archéologie Rhénane, correspondant de la Société d'archéologie Lorraine, etc., à *Malmedy*.
- PERREAU (A.), agent du trésor, membre de la Société de numismatique belge et de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc., à *Tongres*.
- PETY-DE ROSEN (J.), conseiller communal, membre de la Société de numismatique belge et de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société libre d'Émulation de Liège, etc., à *Tongres*.
- REMONT (J.-E.), ✠, architecte consultant de la ville de Liège, professeur d'architecture et de construction à l'Académie des beaux-arts, membre de la Commission royale des monuments, etc., à *Liège*.
- DE RENESSE-BREIDBACH (L.-J. comte), ✠, vice-président du sénat, membre de la société scientifique et littéraire du Limbourg, etc., à *S'Heeren-Elderen*.
- DE REUME (A.), capitaine d'artillerie, membre des Académies de Besançon et de Bordeaux, de la Société historique d'Utrecht, de la Société archéologique du Luxembourg, etc., à *Bruzelles*.
- DE ROBIANO (M. comte), membre du Conseil héraldique, de la Société de numismatique belge, de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc., à *Bruzelles*.
- DE SAINT-GENOIS (J. baron), ✠, échevin de la ville de Gand, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Gand, membre des Académies royales de Belgique et de Bavière, ancien archiviste de la Flandre Orientale, etc., à *Gand*.
- VAN DER STRAETEN-PONTHOZ (comte), membre de l'Académie de Metz, de la Société archéologique de la province de Luxembourg, etc., à *Metz*.

- VAN HULST (F.), ✕, avocat, professeur agrégé à l'Université de Liège, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à *Liège*.
- VISSCHERS (G.-J.-A.), O. ✕, membre du Conseil des mines et de la Commission directrice des annales des travaux publics de Belgique, correspondant de la Société libre d'Émulation de Liège, etc., à *Bruxelles*.
- WARZÉE (A.), attaché au ministère des travaux publics, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à *Bruxelles*.
- WURTH-PAQUET (F. X.), ✕, ancien ministre de la Justice, ancien président de la Société royale archéologique du grand-duché de Luxembourg, correspondant de la Société archéologique de la province de Luxembourg, etc., à *Luxembourg*.
-

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS.

STATUTS CONSTITUTIFS.

Art. 1^{er}. Une Société est fondée à Liège pour rechercher, rassembler et conserver les œuvres d'art et les monuments archéologiques de la province et des anciennes dépendances du pays de Liège.

Elle prend le titre d'*Institut archéologique Liégeois* et correspond avec les Sociétés savantes, belges ou étrangères, instituées dans des vues analogues.

ART. 2. L'Institut se compose :

- 1° De seize Membres effectifs domiciliés dans la province ;
- 2° D'un Président et d'un Vice-Président honoraires, à savoir le Gouverneur de la province et le Bourgmestre de la ville de Liège ;
- 3° De trente Membres honoraires ;
- 4° De cinquante Membres correspondants ;
- 5° De Membres associés.

ART. 3. La présentation d'un Candidat, soit comme Membre effectif, honoraire ou correspondant, doit être faite par deux Membres effectifs. L'admission est décidée par bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

ART. 4. Les réunions ordinaires ont lieu le premier jeudi de

chaque mois, à 3h eures, sauf pendant les mois d'août, septembre et octobre.

Les Membres effectifs qui, sans excuse valable, n'assistent pas à quatre séances consécutives, sont censés démissionnaires.

Aucune résolution ne peut être prise si cinq Membres effectifs au moins ne sont présents.

Les Membres honoraires ainsi que les Membres correspondants peuvent assister aux séances. Ils ont voix consultative.

Toute discussion étrangère à la science, aux arts ou à la littérature est interdite.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la proposition est rejetée.

Sur la demande de trois Membres, on procède au scrutin secret.

ART. 5. Le Bureau se compose du Président, du Vice-Président, du Secrétaire, du Conservateur, du Bibliothécaire et du Trésorier.

Le Président est nommé pour cinq ans. Les fonctions des autres Membres sont annuelles. Les Membres sortants sont rééligibles. L'élection a lieu dans le courant du mois d'avril.

Le Bureau nomme les Commissions spéciales chargées de faire les rapports sur les différents travaux qui sont adressés à l'Institut.

ART. 6. Le Président veille à l'exécution du Règlement ; il dirige les travaux et les discussions des réunions.

En cas d'absence du Président et du Vice-Président, le Membre le plus âgé en remplit les fonctions.

ART. 7. Le Secrétaire tient les procès verbaux des séances, la correspondance, etc.

Tout procès-verbal ou décision de la Société est signé par le Président et par le Secrétaire. Ce dernier signe seul les pièces qui n'impliquent aucune décision de la Société.

En cas d'empêchement du Secrétaire, ses fonctions sont remplies par un membre que désigne le Président.

Le Secrétaire a la garde du sceau et des archives de la Société.

Il présente chaque année un rapport détaillé sur les travaux de l'Institut, sur les acquisitions faites et sur les objets qui ont été offerts.

ART. 8. Le Conservateur a la direction du Musée provincial.

Il dresse, tous les ans, un inventaire qui est vérifié et approuvé par le Président. Dans cet inventaire, il indique la provenance de chaque objet et l'époque de son acquisition.

ART. 9. Le Bibliothécaire tient un Catalogue exact de tous les livres offerts à l'Institut ou acquis par lui.

Il rend compte chaque année des accroissements de la bibliothèque.

ART. 10. Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses.

Il n'effectue de paiement que sur ordonnance signée par le Président et par le Secrétaire.

Il rend compte de sa gestion dans le courant du mois de janvier de chaque année.

ART. 11. Les recettes de la société se composent d'allocations accordées par l'État, par la Province et par la Commune, de la cotisation annuelle des Membres effectifs ou associés, et des dons qui pourraient lui être faits.

La cotisation annuelle des membres effectifs et des membres associés est fixée provisoirement à la somme de dix francs, payable chaque année dans le courant du mois de janvier.

ART. 12. Les objets rassemblés par la Société forment un Musée qui est la propriété de la province.

Ce Musée est établi à Liège dans le local spécial désigné par l'Administration provinciale.

Les moindres dons sont reçus avec reconnaissance. Le nom du donateur est inscrit sur l'objet offert et dans un registre ouvert à cet effet.

Tous les Membres sont invités à faire hommage de leurs publications à la Société.

ART. 13. L'Institut publie un recueil intitulé *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*.

Aucun article ne peut être inséré dans ce Bulletin sans avoir été préalablement lu et adopté en séance.

Le rapport annuel du Secrétaire y figure de droit.

Une Commission spéciale, composée de trois membres nommés annuellement, est chargée de tout ce qui a rapport à la publication du Bulletin.

Le Bulletin est distribué gratuitement aux membres honoraires de la Société, aux institutions publiques qui l'encouragent et aux compagnies savantes avec lesquelles l'Institut entretient des relations. Les membres effectifs ou associés le reçoivent également.

Les auteurs des mémoires publiés ont droit à vingt-cinq tirés à part de leur article, qui devront porter sur le titre cette mention : *Extrait du Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*. Ils sont du reste autorisés à faire tirer à leur frais un nombre indéterminé d'exemplaires.

Les tirés à part ne peuvent être distribués qu'à dater du jour de la mise en vente de la livraison du Bulletin d'où ils sont extraits.

Après révision des dispositions organiques des 12 avril 1850 et 18 janvier 1852, les présents statuts ont été adoptés par l'Institut archéologique, réuni en assemblée générale, à Liège, ce 17 janvier 1857.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,

U. CAPITAINE.

Le Président,

A. D'OTREPPE DE BOUVETTE.

DIPLÔME DE L'AN MCLV

par lequel FRÉDÉRIC, empereur des Romains, confirme à l'Église de Liège la possession de ses biens.

Ce diplôme, qui donne un tableau précieux, bien qu'incomplet, des domaines de l'Église de Liège au milieu du douzième siècle, a été publié pour la première fois dans le recueil de Chapeauville (II, 107 suiv.), d'où l'ont tiré ensuite plusieurs auteurs et entre autres Miraeus (II, 826 suiv.). Il avait mainte fois attiré mon attention, mais je ne pouvais espérer de l'expliquer en entier, ni avec certitude, à cause des fautes nombreuses de lecture et d'impression dont il est évidemment rempli, comme toutes les publications de ce genre faites par Chapeauville. Maintenant il m'est donné de le publier avec une exactitude aussi grande qu'il est possible en l'absence de l'original, et je me hâte d'en profiter. Je puise à deux sources : M. Leglay, dans sa Revue des Opera diplomatica de Miraeus (p. 85 suiv.), indique les variantes d'une copie authentique de 1295 ; d'autre part, M. Ferd. Henaux, propriétaire du premier volume du Liber Chartarum (voyez son Histoire du pays de Liège, 2^e édition t. I, p. 22 suiv.), a bien voulu collationner pour moi la copie de Chapeauville sur le texte original (car c'est ce cartulaire que Chapeauville a copié et non les chartes elles-mêmes). Ces deux sources combinées suffisent pour garantir la pureté du texte, mais j'ai en outre de nombreux moyens de contrôle que je dois également en grande partie à l'obligeance de M. Henaux : je veux parler de différentes chartes contenant donation ou confirmation des biens mentionnés dans notre diplôme ; je citerai ici : un diplôme de 1070 délivré par Henri, roi des Romains (Chap. II, 13 suiv.), une lettre de l'évêque Henri, de 1154, dans laquelle il énumère les biens qu'il a acquis pour son Église, une bulle du pape Adrien, de même date que notre pièce, laquelle confirme également les possessions de l'Église de Liège

(Chap. II, 105 suiv.) : le texte de toutes ces pièces, et de quelques autres que j'alléguerai plus loin, a été aussi collationné par M. Henaux sur le Liber Chartarum. De plus, mais subsidiairement, on peut comparer la liste donnée par Gilles d'Orval (Chap. II, 104 suiv.). Le texte suivant est celui du cartulaire ⁽¹⁾; en note se trouvent les variantes du texte de M. Leglay qui se rapportent aux noms propres. Je reprends ensuite tous les noms de lieux, je donne les variantes ou formes correspondantes des autres pièces parallèles, puis j'indique les noms modernes, autant toutefois que faire se peut sans avoir suivi toute la série des documents relatifs aux domaines de l'Eglise de Liège. Je m'abstiens dans ce travail de toute discussion ou détail sur les noms mêmes; seulement je renvoie à mon *Mémoire sur les anciens noms de lieux* pour tous ceux qui y sont déjà traités.

(1) Sauf que je ne reproduis pas les particularités orthographiques, telles que e pour ae, c mis çà et là à la place du t sifflant, et que j'emploie l'abréviation S. pour Sanctus, B. pour Beatus.

In nomine sanctae et individuae Trinitatis.

Fridericus Dei gratia Romanorum Imperator semper augustus. Dignum est et Imperiali Majestati conveniens ut nobis devotos familiarius amplectamur et eos in suis petitionibus attentius exaudiamus. Eapropter venerabilis Henrici secundi Leodiensis Episcopi fidelissimi nobis laborem et studium considerantes, quod videlicet coronæ Imperii nostri Romæ fideliter interfuerit, et in Italica expeditione seipsum suaque pro nostro honore sæpissime exposuerit, petitionibus ejus promptissimum præbuimus assensum, præsertim cum ea peteret unde viri prudentis magis laudanda est industria, qui sibi commissæ fidelis Ecclesiæ et ea quæ relicta ab antecessoribus fuerant strenuissime conservaverat et in acquirendis novis et utilibus pacem suæ dyocesis et possessionem vigilantissime ampliaverat. Igitur quæcumque bona quascumque possessiones Ecclesia B. Mariæ pretiosique martyris Lamberti, qui in Leodiensi civitate requiescit, in præsentiarum possidet ab antecessoribus nostris confirmata christianissimis Regibus et Imperatoribus, Pipino, Karolo, Ludowico, Lothario, Othone secundo et tertio, Heinrico et cæteris, nos eorum exemplo eidem Ecclesiæ confirmamus, in quibus hæc propriis sunt nominibus assignata: Abbatia Lobies cum omnibus appenditiis suis, Alna, Florines, Bromium ⁽¹⁾, Malonia, Ecclesia S. Mariæ in Namuco ⁽²⁾ et quicquid in eadem villa et circa Ecclesia B. Lamberti possedit et hæcenus possidet, cum advocatia, Monasterium super Sambram, Gemblues cum advocatia et omnibus ad eam pertinentibus, Helencines et Evrebode, Turne, Eike, Beika, Cella, S. Hugbertum cum advocatia, Flone cum advocatia, abbatia S. Egidii de Monte publico, abbatia quæ continentur in Leodiensi civitate S. Laurentii et

⁽¹⁾ Bronium. ⁽²⁾ Namurco.

S. Jacobi, abbatia Montis Corneli cum omnibus appenditiis suis, abbatia de Rode cum omnibus appenditiis suis, castra et comitatus, tota terra comitis de Hainou cum comitatu et omnibus castris et ecclesiis ad eam pertinentibus, castrum Tutinum ⁽¹⁾ cum ecclesia et abbatia et advocatia et moneta et omnibus pertinentiis, castrum de Fontaines et advocatia et domus Franconis, Marenbais ⁽²⁾ Walteri cum appenditiis suis, castrum Calvum montem cum omnibus appenditiis suis, castrum Fossis cum ecclesia et abbatia et advocatia et omnibus appenditiis, castrum Covinum cum omnibus pertinentiis suis, castrum Souture ⁽³⁾ cum omnibus justiciis suis, castrum Merlemunt ⁽⁴⁾ cum omnibus justiciis suis, castrum Florines cum advocatia et omnibus appenditiis suis, castrum Bullon cum advocatia et omnibus pertinentiis suis, castrum Rochefort cum omnibus pertinentiis suis, castrum Hirge cum omnibus pertinentiis suis, castrum Givel ⁽⁵⁾, castrum de Dinant et abbatia et villa cum omnibus appenditiis suis, castrum de Tienes cum omnibus appenditiis suis, castrum Hoyum ⁽⁶⁾ cum ecclesiis, comitatu, advocatia et omnibus appenditiis suis, castrum Cleir-
munt ⁽⁷⁾ cum omnibus appenditiis suis, castrum Aigremont cum omnibus pertinentiis suis, castrum Guenes cum allodio, castrum Truingeies ⁽⁸⁾ cum advocatia et familia et omnibus pertinentiis suis, castrum de Worumme cum villa et familia et omnibus appenditiis suis et advocatia, sicut tradidit nobilis Comitissa Ermengardis B. Lamberto pro remedio animæ suæ, castrum Franchiermont cum omnibus pertinentiis suis, castrum Warsage, castrum Cassenic. Præterea Dominicales curias confirmamus Marebais et Fontaines cum omnibus utilitatibus, Metin ⁽⁹⁾ cum omnibus appenditiis et advocatia, curiam Maloniam cum advocatia, Jame, Maffie ⁽¹⁰⁾ cum ecclesia et advocatia et omnibus appenditiis, curiam Turnines, Maslines, Heiste cum advocatia et omnibus appenditiis suis, Bavenchien cum omnibus appenditiis

(1) Tutinnum. (2) Marenbais. (3) Souture. (4) Merlemont. (5) Givel. (6) Hoyum.
(7) Cleimont. (8) Truingeies. (9) Mecin. (10) Maffie.

et advocatia, Hugardis cum comitatu et advocatia et omnibus appenditiis suis, Aleke cum advocatia et omnibus appenditiis suis, Husle, Tungris cum ecclesia et omnibus pertinentiis suis, Vileir cum advocatia et appenditiis suis, Thihange cum omnibus pertinentiis suis, Almanium cum abbatia et advocatia et omnibus appenditiis, Seran cum omnibus pertinentiis et advocatia, Avroit, Anz ⁽¹⁾, Nivella, Lenaie cum omnibus pertinentiis et advocatia, S. Petrum, Hoyn, quicquid in Trajecto tenet Ecclesia B. Lamberti et quæ confirmaverunt ei prædecessores mei in eadem villa cum ecclesia B. Mariæ cum omnibus appenditiis ejus. Hirewardes ⁽²⁾ cum advocatia et omnibus appenditiis ejus, Bertheheim ⁽³⁾ cum omnibus appenditiis et theloneo, Governe ⁽⁴⁾, Lantreshove, Wentresuke cum ecclesia, Semplovei cum omnibus pertinentiis suis, Ciunci cum abbatia et advocatia, Havlange ⁽⁵⁾, Fronville, Ufei cum advocatia et omnibus pertinentiis earum, Toiz ⁽⁶⁾ et Vervier cum advocatia et omnibus pertinentiis earum. Renovamus etiam et confirmamus et Imperiali auctoritate tenendam censem et servandam pacem Henrici Episcopi in Leodiensi Episcopatu. Confirmamus quoque possessiones et castra quæ noviter Ecclesiæ acquisivit fidelissimus Imperio nostro Henricus secundus Episcopus tria allodia Repes, Diepenbeke ⁽⁷⁾, Seans, quæ nobilis homo Cuono ei tradidit ea qua possidebat libertate, cum omni familia, castrum Rode cum omnibus pertinentiis tam in temporalibus quam in spiritualibus et cum omni familia, castrum de Belmont ⁽⁸⁾ cum omni familia et allodio de Hastenoit, castrum de Duraz cum omnibus in circuito munitionibus, castrum de Revonia cum villa, castrum de Esmoirville. Decernimus itaque et firmissime jubemus ut nullus omnino hominum quicquam in præfatis possessionibus contra voluntatem Episcopi successorumque ejus

⁽¹⁾ Ans. ⁽²⁾ Huwardes. ⁽³⁾ Bercheheim. ⁽⁴⁾ Governe. ⁽⁵⁾ Haulange. ⁽⁶⁾ This.
⁽⁷⁾ Diepenbeck. ⁽⁸⁾ Fellmont.

attemptare præsumat et omnem contra niti præsumentem virtute Majestatis Imperatoriæ puniendum censemus. Ut autem hujus nostræ renovationis et confirmationis Præceptum ratum permaneat hanc inde Chartam scribi et sigilli nostri impressione insigniri jussimus et testes idoneos subternotari fecimus :

Herimannus Constantiensis episcopus,
Ortlenus ⁽¹⁾ Basiliensis episcopus,
Cuonradus Wormaciensis episcopus,
Macuarclus ⁽²⁾ Fuldensis abbas,
Henricus Dux Saxonix,
Bertoldus Dux de Cerinke,
Ulricus Comes de Lenceburch,
Otto Comes Palatinus,
Hugo Comes de Dakelburch ⁽³⁾,
Gozewinus junior de Falconis monte,
Herimannus de Bade.

Actum anno Dominicæ incarnationis millesimo centesimo quinquagesimo quinto, indictione tertia, regnante Domino Frederico Romanorum Imperatore glorioso, anno regni sui quarto, Imperii primo.

Data apud civitatem Tridentinam septimo Idus septembris.

Signum Domini Frederici Romanorum Imperatoris invictissimi.

Ego Arnoldus Coloniensis Archiepiscopus et Italici regni Archicancellarius recognovi.

(1) Drelenus. (2) Chapeauville lit Matuarclus, qui est devenu dans Miræus Matuardus. Il est surprenant que M. Leglay ne donne pas de variante à cette forme incontestablement fautive. (3) Clakesburgh.

Dans l'explication des noms de lieux qui va suivre, D. H. signifie Diploma Henrici (Regis Romanorum), L. H. : Littera Henrici (Episcopi), B. A. : Bulla Adriani, Mém. : mon Mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale.

Lobies. *Lobbes* (Hainaut).

Alna. *Alne* (Hainaut).

Florines. *Florences* (Namur).

Bromium. La Bulle a aussi cette forme qui doit être cependant fautive, car il s'agit sans nul doute de *Brogne*, maintenant appelé S. Gérard (Namur), qui est toujours désigné dans les anciens documents, comme dans les textes de Chapeauville et de Leglay, par le mot Bronium (D. H. Bronio). Mém. 426.

Malonia. *Malonne* (Namur).

Namucum. De même dans la Bulle d'Adrien. *Namur* (Mém. 427 sq.).

Monasterium-super-Sambram. *Moustier-sur-Sambre* (Namur).

Gemblues, D. H. Gembluos. *Gembloux* (Namur). Mém. 440.

Helencines, B. A. Helincines. *Heylissem* (Brabant). Mém. 406 suiv.

Evrebode. *Averboden* (Brabant)? Une ancienne liste des courts ressortissantes aux Echevins de Liège mentionne n° 133 suiv. : « Everborde prez Eyck ».

Turne. *Deurne* (près d'Averboden)?

Eike. *Alden-Eyck* (près Maes-Eyck. — Limbourg. — Comp. Mém. 82 sup.).

Beika. *Beek* (non loin de Maes-Eyck, au N. O.)?

Cella. *Celle* (Namur).

S. Hugbertus. *S. Hubert* (Luxembourg). Mém. 54 sup.

Flone. *Flône* (Liège). Mém. 430 ult.

Mens-publicus. *Publémont* (commune de Liège). Mém. 81.
Mons-Cornelii. *Cornillon* (commune de Liège).

Rode. Probablement l'abbaye nommée autrefois de Rode et maintenant de *Rolduc*, à cause du voisinage de cet endroit (*Rolduc* est ainsi dit pour *Rode-le-duc*, comme le montre le nom flamand Hertogen-Rode, en allemand Herzogen-Rath. L'abbaye se nomme dans le premier idiomie Kloster-Rode).

Hainou. Le *Hainaut*.

Tutinum. La Bulle d'Adrien porte comme le texte de Leglay :
Tudinum. *Thuin* (Hainaut). Mém. 57, 416.

Fontaines. *Fontaine-l'Evêque* (Hainaut).

Domus Franconis. Cette dépendance de la localité précédente ne paraît pas avoir laissé de trace.

Marenbais ou Marembais. *Marbais* (non loin de Thuin).
Comp. Mém. 55, 420.

Calvus-mons, B. A. Chalmont. Le plus probable, ce semble, est que le castrum Calvum-montem désigne le célèbre château de *Colmont* près de Tongres, appelé de ce même nom de Chalmont dans d'autres documents (Mém. 86). Ce qui pourrait faire difficulté est qu'il est cité ici au milieu d'endroits situés dans des contrées éloignées, mais la Bulle d'Adrien place Chalmont entre Guenes (voy. plus bas) et Mirewalt (Mirwart), qui sont moins distants. Il y aurait d'ailleurs à comparer un Chaumont, dépendance de Florennes, et un autre qui dépend de Havelange (tous les deux province de Namur), mais je ne sache pas qu'aucun de ces endroits ait jamais possédé un château-fort.

Fossis. *Fosse* (Namur).

Covinum. *Courin* (Namur). Mém. 57.

Souture. La Bulle lit Soture. Cette forme témoignerait pour la leçon Sonture, car il est évident que l'on a pu omettre plus aisément dans la copie un tilde sur l'o que la lettre u. L'endroit désigné est *Santour* près de Philippeville. C'est donc à tort

qu'au moyen-âge on a prétendu restituer le nom ancien en écrivant : Seize-tours.

Merlemunt ou Merlemont. *Merlemont* (près de Philippeville).

Bullon. *Bouillon* (Mém. 57).

Rochefort. *Rochefort* (Namur).

Hirge, B. A. Hierge. *Hierge* (près de Givet).

Givel. De même dans la Bulle d'Adrien. *Givet* (Mém. 29 inf., 53, etc.).

Dinant, D. H. Dienant. *Dinant* (Mém. 125, etc.).

Tienes. *Thyne* (non loin de Dinant). Comp. mon Mém., p. 91, au mot Thenismons.

Hoiium. *Hui* (Mém. 130 sup.).

Cleirmunt, B. A. Clarus-mons. *Clermont* (entre Liège et Hui). Mém. 431 med.

Aigremont. *Aigremont* (aussi entre Liège et Hui).

Guenes. Probablement *Gosne* ou *Goesnes* (non loin de Hui).

Truingeies. La leçon Triungeies pourrait être aussi bonne, si la Bulle d'Adrien en écrivant « Trujagees » ne mettait la nôtre hors de doute. Je ne vois à comparer d'autre nom moderne que *Trognée* (à quelque distance au N. de Hui et à l'O. de Waremme). Un diplôme de 1124 écrit Trudignies (Mém. 94 sq.) : c'est donc entre cette époque et 1155 qu'a dû s'opérer dans la langue vulgaire la syncope du *d*. Ajoutez à ce que j'ai dit dans mon Mémoire, que Trognée est nommé en flamand ancien Trudelingen, en flamand moderne Truyelingen.

Worumme, B. A. Woroime. *Waremme* (Mém. 83).

Franchiermont. *Franchimont* (près de Theux).

Warsage, B. A. Wassarge. Gilles d'Orval, dans son énumération des biens acquis par l'évêque Henri, dit aussi Warsage (Chap. II, 404 inf.). *Warsage* (près de Visé).

Cassenic. *Kessenich* (prov. de Limbourg).

Metin. De même dans la Bulle d'Adrien. *Mettet* (près de Brogne ou St.-Gérard).

Jame. Je ne trouve plus de Jame. Deux villages voisins (près de Philippeville) portent des noms dérivés de ce primitif : Jarmagne et Jamiolle. Ce dernier nom étant diminutif, il n'est pas invraisemblable que le premier (peut-être = Jame magne ou grande Jame) se soit appelé d'abord simplement *Jame*.

Mafie ou Maffie, B. A. Mafia. *Maffe* (Namur).

Turnines, B. A. Turinnes. *Tourinne* (Liège). Mém. 30 inf., etc.

Maslines. D. H. Maslinas. Probablement *Marlinne*, en flamand Mechelen, non loin de l'endroit précédent (voy. Mém., 2^e Table alphabétique, au mot 2. Marlines). S'il s'agissait de la ville de Malines, le diplôme ne manquerait pas, ce semble, d'ajouter les détails relatifs aux grandes possessions : cum omnibus pertinentiis suis, etc. Cependant je remarque que le nom qui suit immédiatement se trouve joint à celui de Malines dans une pièce de 1008 (ap. Chap. I, 225), laquelle porte, selon le Liber Chartarum : « (sylvæ) quæ sunt inter illa duo flumina quæ ambo Nite (*Nèthe*) vocantur et tertium quod Thila (*Dyle*) nominatur sitæ, et quæ pertinent ad illas villas Heiste et Heinsteri (ou Heinsteri) ac Badfirdo nec non Maclines nominatas, quod tamen totum Waverwald (*forêt de Wavre*) appellatur, in comitatu vero Gotizonis comitis qui Antwerf (*Anvers*) dicitur situm ».

Heiste. *Heyst-op-den-berg* (à l'E. de Malines). Voy. l'article précédent.

Bavenchien. *Beauvechain* (Brabant). Mém. 416 sq.

Hugardis, B. A. Hugardes. *Hougaerde* (Brabant).

Aleke, B. A. Alleke. *Alken* (prov. de Limbourg).

Husle, B. A. Hurle. *Oreye* (Liège). Mém. 69.

Tungris. *Tongres*.

Vileir. *Villers-l'Evêque* (Liège)?

Thibange, B. A. Tiehange. *Tihange* (entre Hui et Liège, de même que les deux suivants). Mém. 430. Comp. Table I.

Almanium. *Amai* (Mém. 430). — En marge du texte est écrit d'une main très-ancienne : Amanium.

Seran. *Seraing-sur-Meuse* (Mém. 57 sup., 432).

Avroit. *Arroi* (maintenant faubourg de Liège .

Anz. *Ans* (près de Liège).

Nivella. *Nivelle* (entre Liège et Maestricht). Mém. 102, 435.

Lenaie. *Lanaie* (proche du précédent). Mém. 401 seq., 435 inf.

Hoyu, B. A. Hoin. *Heugem* (en amont de Maestricht). Cette attribution résulte de la déposition suivante faite en 1541 (Manifeste... de l'usurpation du thoulieu entreprise par les Seigneurs gagiers d'Eisden ou Asple sur la rivière de Mœuse. Pièces justificatives, p. 344 sup.) : « [le témoin] a tousjours ouy dire que le cours de la riviere de Mœuse [aux environs de Lanaie et Eysden] est appartenant à Monseigneur de Liege, saulf toutesfois qu'il y a quelque eawe *courrante vers Hoyen*, laquelle appartient », etc. Hoyen, évidemment identique avec Hoyu (comme le montre aussi l'association des deux noms précédents et du suivant), est donc la dénomination wallonne de l'endroit appelé en flamand Heughem (Ferraris) ou Heugem. En 1213, Hugo, évêque de Liège, fit donation à Wallerand, fils du duc de Limbourg, des trois « curtes, videlicet Saint Pløvoir (*Simpelveld*), Haspere (*Eysden*) et Hoiens » (Ernst, Histoire du Limbourg, VI, 181).

Trajectum. *Maestricht* (Mém. 436).

Hirewardes. De même dans la Bulle d'Adrien ; D. H. Heriwardes. La position du lieu est indiquée par le passage suivant d'un diplôme de 1024 qui confirme la donation primitive faite par Othon III : je cite d'après le Liber Chartarum (Chap. donne cette pièce I, 263 seq.) : « Hervarde (plus haut : Herwarde), in comitatu Hare, super flumen Wal ». Il s'agit donc, sans doute, de *Herwaard*, à la jonction du Wahal avec la Meuse, près du fort S. André. Nota. Je ne puis guère alléguer le diplôme d'Othon III, dont

M. Henaux a bien voulu me communiquer aussi le texte, que comme indication subsidiaire, parce que les cartes ou documents géographiques dont je dispose ne me permettent pas de reconnaître les lieux qui y sont mentionnés, sauf un, Casella, qui doit être *Kessel*, vis-à-vis de Herwaard, sur la Meuse : « familiam in Marsna et in Casella necnon et in Hittinchusen quae ad Heriwarda respiciunt, nec (?) autem ipsum caput Heriwarda cum omnibus familiis et praediis fideli nostro Notkero Leodien-sium episcopo concessi ».

Bertheheim. De même dans la Bulle d'Adrien ; D. H. Bertheim. Dans le diocèse de Metz, d'après le passage suivant de Renerus S. Jacobi, ap. Chap. II, 249 : « pro quibus omnibus tradita est [an. 1227] curtis de Bertheim et alii redditus quos S. Lambertus tenebat in Metensi diocesi ».

Governe. Chapeauville a lu Coverne et c'est la forme que donnent le texte de Leglay et la Bulle d'Adrien ; dans Gilles d'Orval (Chap. II, 405) : Coveron. Je n'ai pu parvenir à retrouver cet endroit. Remarquez que la Bulle suit le même ordre que notre pièce pour les cinq noms à partir de Bertheheim inclusivement.

Lantreshove, B. A. Lentreshowe. Cette possession et celle dont le nom suit furent échangées l'an 1180 contre une villa située près de la Meuse et nommée Espithe, Espethe et Espide (?). Le diplôme qui confirme cet échange (ap. Lacomblet I, n° 473) nomme notre endroit Lantershove et Lantirshove, et le suivant : Wintirslikke et Wenterslikke. Les noms modernes sont d'après Lacomblet : *Landershoven* et *Witterschlick*.

Wentresuke, B. A. Wentreluke : on pourrait lire de même le nom dans le Cartulaire, mais avec moins de probabilité, comme je m'en suis assuré. Voyez l'article précédent.

Semplovei, B. A. Semplovoir. *Simpelveld* (duché de Limbourg). Mém. 404.

Cinci. B. A. Ceinacum, D. H. Ceunaco. *Cinci* Namur. Mém. 1^{re} Table alphabétique

Havlange. De même dans la Bulle d'Adrien. *Havelunge* (Namur). Mém. 1^{re} Table alphabétique.

Fronville. *Fronville* (Namur).

Ufei. *Ouffet* (Liège).

Toiz. De même dans la Bulle d'Adrien. *Theux* (Mém. 33 med., etc.).

Vervier. *Verviers*.

Repes, B. A., L. H. Repe. *Overrepen* (prov. de Limbourg). Mém. 90 sup., 102 med. — Dans son énumération (Chap. II, 104) Gilles d'Orval écrit Otrepe : je ne crois pas que cette forme constitue une faute, mais bien un composé (analogue à Over-Repen), peut-être = alt *ou* oud Repen, c'est-à-dire : vieux Repen, mais plutôt : altus Repes, dont Overrepen serait la traduction littérale. Corrigez d'après cela mon Mém. p. 96 inf.

Diepenbeke, B. A. Tiepenbeke, L. H. Thiedenbecke. *Diepen-beek* (prov. de Limbourg).

Seans ou Seanz. *Sussen*, en wallon *Xhans* (prov. de Limbourg). Mém. 102.

Rode, L. H. Rohde. Probablement un des Rhode situés en Brabant.

Belmont, B. A. Bealmon. Ce nom et le suivant seraient d'une explication facile si le texte du diplôme ne semblait réunir les deux lieux comme faisant partie d'un même domaine. Considérés isolément, Belmont serait *Baumont*, province de Hainaut, qui figure dans la désignation des limites du domaine de Couvin (Chap. II, 53 med.), et qui relevait encore dans les derniers temps de l'évêché de Liège (concile de Thuin), et Hastenoit (dans une des deux copies de la Lettre de Henri, Astenoit) serait *Esneux*, qui est mentionné sous cette même forme dans un ancien pouillé de S. Lambert (Mém. 1^{re} Table alphabétique, v. Astanido). Malheureusement, je ne trouve pas d'Hastenoit près de Beaumont, ni de Belmont près d'Esneux, de sorte que les deux attributions restent douteuses. En de-

hors de ces deux endroits, je ne découvre du reste rien de plausible à alléguer. Près de Stenai, qui s'est dit au moyen-âge Hasthenay, Asthenay, (Jeantin, Les chroniques de l'Ardenne, etc., tome II, p. 445 suiv.) se trouve un Beaumont, mais je ne crois pas que l'évêque de Liège ait jamais eu de prétention sur ces endroits. Nota. Entre autres Belmont à proximité de Liège, il en est un que je dois mentionner, parce qu'il serait peut-être difficile de le découvrir : c'est celui que d'Hemricourt (Miroir des nobles, 401) appelle « Bealmont en Leiffle » (c'est-à-dire en Eifel) et dont le nom « flamand » serait selon Jalheau (63, note c) Scavenberg (?).

Hastenoit. Voyez l'article précédent.

Duraz. *Duras* (province de Limbourg). Mém. 72.

Revonia. *Revoigne* (Namur). Mém. 53 sup.

Esmeirville. *Melverem* (prov. de Limbourg), en roman *Merville* (Mém. 70 seq.)? *Eminville* ou *Emeville* (Namur)?

Je remarquerai, avant de terminer, que cette énumération ne comprend pas tous les biens possédés par l'église de Liège au temps de l'évêque Henri II. La Bulle d'Adrien cite de plus : castrum de Burne. Mirewalt, Lovierval; Argenteal, Casselin, Curtes, Freres; Gilles d'Orval : omnia allodia Engelranni, scilicet Flernes, cum omnibus pertinentiis suis, et Cobroit cum suis pertinentiis, castrum etiam de Lernuth cum suis appenditiis; allodium de Broives, munitiones de Feries, de Burdenges, castrum quod dicitur Turris in Wevre, castrum de Nime. Il se peut que je reprenne plus tard ces noms avec d'autres qui sont contenus dans des diplômes antérieurs au nôtre.

C. G.

LA CHAPELLE DE SAINT-NICOLAS EN GLAIN

LEZ-LIÈGE (1).

A Monsieur du **VIVIER** de **STREEL**, curé de S'-Jean et Vice-
Président de l'Institut archéologique Liégeois.

MONSIEUR LE CURÉ,

On vient de mettre à découvert dans les ruines de la chapelle de S'-Nicolas-en-Glain, une pierre tumulaire qui doit être de quelqu'intérêt archéologique. J'ai été d'autant plus porté à vous parler de cette sépulture, qu'étant placée dans une propriété privée, il n'est pas possible à tout le monde de la voir, tandis que, d'un instant à l'autre, elle peut être détruite.

Le monument funéraire dont il s'agit, doit être celui d'un des fondateurs de cette église ou chapelle (2); son existence est donc de nature à trancher un désaccord existant entre les historiens liégeois touchant l'origine de cet édifice, les uns l'attribuant à deux frères du nom de Warfusée, nommés

(1) Article posthume de M. Hellin-Marésal, archéologue liégeois, décédé à Montegnée le 17 mars 1857, à l'âge de 55 ans.

(2) La tradition constante des souvenirs à S'-Nicolas est que cette sépulture est celle du fondateur. Une famille des environs chez qui cette croyance est très-accréditée, se vante de posséder une partie des restes de ce fondateur qu'on ne nomme point.

Conrad et Antoine, les autres à deux frères de la famille de Bolzée, du nom de Gérard et Antoine.

Cette sépulture, dont le style accuse le douzième siècle, représente un chevalier armé de toutes pièces, l'écu sur la cuisse.

Pour toute inscription, deux noms, en caractères gothiques, se trouvaient inscrits au-dessus du casque, mais la pierre étant mutilée, on ne peut plus déchiffrer maintenant que le mot Antoine.

Si la légende nous eût été conservée intacte, on aurait sans doute connu positivement le nom du ou des fondateurs; cependant, avec ce qui nous reste de ce monument, le doute n'est plus guère permis. En effet, ce nom d'Antoine, que nos historiens donnent à l'un des fondateurs, rapproché des armoiries, nous donne lieu de supposer, avec beaucoup de fondement, que ce tombeau était celui d'Antoine de Bolzée, issu des anciens Warfusée, par la branche d'Awans.

On peut donc croire que l'historien de l'abbaye de St-Laurent, confirmé en cela par Jean d'Outremeuse, était dans le vrai, lorsqu'il avançait, contrairement à l'opinion de Fisen, que St-Nicolas avait été fondé par deux frères de la famille de Bolzée, qui y sont enterrés.

Puisque j'en suis à vous parler de l'antique chapelle de St-Nicolas, il vous sera peut-être agréable que je vous retrace en peu de mots son histoire; au moment où ses tristes restes sont sur le point de disparaître pour toujours, ce sera du moins leur consacrer un souvenir, qui sera peut-être le dernier.

Au XI^e et au XII^e siècle, toute la partie de l'Ouest de la ville de Liège était couverte de bois épais. Cette grande forêt qui s'étendait sur la commune de St-Nicolas et sur une partie de celles de Liège, d'Ans et de Montegnée, portait différents noms, de même qu'elle avait plusieurs maîtres. Elle s'appelait à Montegnée, bois de St-Lambert, à St-Nicolas et à Ans, bois de Glan, à St-Gilles, bois d'Avroy et du Publemont.

Cette forêt, aux portes d'une grande ville ne pouvait subsister longtemps. Déjà coupable de servir de repaire aux voleurs, elle avait encore à céder la place à de nécessaires et fertiles cotillages. Les bois de Montegnée furent remplacés par deux hameaux populeux, qui portent les noms significatifs de Verdbois et de Fays; les bois d'Avroy, que Dodon et Alpaïs avaient vus, disparurent presque entièrement : les abbayes de St-Laurent et de St-Gilles leur succédèrent. La forêt de Glan devait à son tour se voir entamer par la cognée et donner naissance à des villages. C'est cependant de la forêt de l'Ouest, la partie qui a subsisté le plus longtemps. Ce ne fut qu'en 1203, selon les historiens, qu'on abattit la portion où fut depuis la paroisse de Glain et où l'on trouve encore des rues dont le nom rappelle le souvenir de cette forêt, savoir : la rue au Chêne, la rue en Bois. Ce ne fut même qu'au 16^e siècle que les bois de Maïette et de Grimberieu ⁽¹⁾, derniers vestiges de la forêt, furent abattus et convertis en terres connues maintenant sous le nom de Trixhes ⁽²⁾.

L'endroit de la forêt de Glain, où est bâti St-Nicolas, fut l'un des premiers défrichés, pendant la première moitié du XII^me siècle, par la famille de Bolzée, à qui il appartenait.

⁽¹⁾ Plusieurs documents nous apprennent qu'au commencement du XVI^e siècle, il existait dans le bois de Grimberieu, à l'endroit où sont actuellement les Trixhes aux agneaux, une fontaine très-abondante, nommée Fontaine de St-Nicolas, dont les eaux se rendaient à la Meuse, en traversant la prairie dite *Fonsaprez* et la vallée du *Roufosse*. Ne serait-il pas permis de croire que ces deux localités Fonsaprez (*Fons ad pratum*) et Roufosse (fosse du ruisseau) tiraient leurs noms du petit ruisseau qui les parcourait?

Il existe également, tout près de Grimberieu, un hameau appelé Louneux. Ne serait-il pas de même permis de supposer que ce nom de Louneux vient d'aune, et qu'il y avait là jadis, un bois d'aunes faisant partie de la grande forêt?

⁽²⁾ *Trixhe* en wallon-liégeois signifie *défriché*.

Deux frères de cette maison, Gérard et Antoine, y construisirent, en 1147, une église, qui fut consacrée le 22 juillet 1151, par Henri II, évêque de Liège, sous l'invocation de St-Nicolas.

C'est donc tout au moins vers cette époque que le prioré de St-Nicolas fut fondé par ces deux frères de la maison Bolzée. Mais nos historiens ne sont pas mieux d'accord sur la date de la fondation de l'église que sur le nom des fondateurs. Ainsi Fisen la fixe à l'an 1147, et l'historien de St-Laurent en fixe la consécration au 22 juillet 1151, tandis que la chronique de Jean d'Outre-Meuse veut qu'elle ait été bâtie en 1154 et consacrée le 22 juillet 1155. Voici, du reste, les termes mêmes ⁽¹⁾ de cette chronique. Nous n'avons pas la prétention de mettre d'accord ces dates contradictoires : nous disons seulement que cette église, qui emprunte au bois de Glan, son nom de St-Nicolas-en-Glain, fut donnée par ses fondateurs à l'abbaye de St-Laurent, que celle-ci l'a possédée, ainsi que la ferme et les biens qui en dépendaient jusqu'à l'époque de l'invasion française, et que c'est à l'ombre de son clocher que se sont successivement groupées les maisons qui forment aujourd'hui la commune de St-Nicolas.

Ce monument d'ordre roman a subi diverses vicissitudes. Il semble avoir été construit à l'origine, pour servir d'église au prioré et en même temps de paroisse, ce que confirme la tradition populaire qui prétend qu'il y a eu jadis un monastère à côté de l'église. Le chœur, qui est la seule partie de l'édifice primitif qui subsiste actuellement, démontre, du reste, assez que l'ancienne église avait de vastes proportions.

Le corps de l'église, qui a été démoli tout au commencement du dernier siècle, fut reconstruit par Grégoire Tutélaire, abbé de St-Laurent, sur des proportions infiniment moindres et dans un style tout différent du précédent. Aussi est-ce à partir

(1) Notre honorable ami a omis dans son manuscrit la copie du passage de cette chronique.

de cette époque que St-Nicolas ne porte plus que le nom de chapelle au lieu de celui d'église que les documents du temps lui attribuaient.

Cette chapelle, qu'on appelait aussi prieuré, était desservie par deux religieux du monastère de St-Laurent, titré l'un de prieur, l'autre de sous-prieur. Ces moines y firent les offices divins jusqu'à l'époque de la réunion au Domaine. Elle fut depuis érigée en chapelle auxiliaire de la succursale de St-Gilles, mais la fabrique de cette église ayant trouvé bon, vers 1824, de la céder à un particulier pour un prix minime, on a cessé à cette époque d'y dire la messe, et c'est de ce moment que date son dépérissement.

On prête, au possesseur actuel, l'intention de couvrir d'un toit les ruines vénérables de cet édifice, ce qui les préserverait peut-être d'une destruction complète. On ne peut qu'applaudir à cette bonne idée, mais on serait bien plus heureux encore de voir restituer à sa destination religieuse, un édifice digne de tant d'intérêt. Ce serait à la fois conserver un monument à l'art et rendre à une commune populeuse, dépourvue d'église ⁽¹⁾, un temple auquel elle doit son existence et jusqu'à son nom.

Agréez, monsieur le curé, l'hommage de la parfaite considération et du profond respect de votre tout dévoué

A. HELLIN-MARESAL

Montegnée, 24 mai 1856.

(1) On sera peut-être surpris d'apprendre que la communauté de St-Nicolas, située aux portes de Liège et ayant plus de deux mille habitants, loin de former une paroisse, ne possède pas même une modeste chapelle.

Nous ajouterons à cette note que la mort a surpris M. Hellin au moment où il avait le plus grand espoir de voir s'accomplir la restauration de la chapelle de St-Nicolas-en-Glain. Déjà il en avait présenté à Mgr l'Evêque un plan dressé par M. Docteur, architecte des hospices, et l'on ne peut douter que son zèle soutenu par le bon accueil du chef du diocèse, n'eût mené la chose à bonne fin.

C. D. V.

L'ACTE DE NAISSANCE DE RENKIN SUALEM (1).

Il est peu de personnes qui n'aient ouï parler de Renkin Sualem, l'inventeur de cette machine de Marly qu'on est occupé en ce moment même à détruire ; les écrivains qui se sont occupés de lui se sont arrêtés avec assez de complaisance sur les différentes circonstances de sa vie, pour qu'elle soit bien connue. Généralement, on sait que cet homme, simple ouvrier, qui fait à la fois honneur au siècle qui l'a vu naître et au pays qui l'a produit, sut créer cet appareil admirable sans connaissance scientifique aucune, et par la seule force de son génie inventif.

On n'ignore pas non plus l'histoire de ce baron de Ville qui s'était approprié l'invention du bon Renkin et la manière dont son imposture fut dévoilée. On rapporte encore aujourd'hui les plaisans colloques échangés entre Louis XIV et notre compatriote, parlant à la cour du grand roi l'énergique et rude patois de Liège.

Il est cependant dans la vie de Renkin des choses qu'il importerait de savoir, et qui sont néanmoins restées bien embrouillées : c'est ainsi qu'aujourd'hui même on ne sait pas, d'une manière certaine, son nom, l'époque précise et le lieu de sa naissance.

Les divers auteurs de notre pays qui ont parlé de lui varient, en effet, sur ces différents points.

L'un (2), d'ordinaire très-exact, l'appelle *Rennequin Sualeme* et veut qu'il soit né en 1644, mais ne nous dit pas le lieu où il vit le jour ; un autre (3) le nomme *Rannequin Sualem* ou *Renkin (N.)* — tant il était peu sûr de son nom — et prétend qu'il est

(1) Cet article a été inséré dans le *Journal de Liège* du 12 janvier 1857.

(2) De Villenfagne. *Mélange de Litt. et d'Histoire*.

(3) De Feller. *Dict. historique*.

né à Liège en 1648 ; un troisième ⁽¹⁾, l'appelle *Rannequin de Sualème* et le fait naître à Jemeppe ; un quatrième ⁽²⁾, tout en reconnaissant Jemeppe pour son berceau et 1644 pour l'époque de sa naissance, lui fait porter le nom de Renkin Sualem.

Comme on le voit, nos historiens sont loin d'être d'accord, et pourtant l'auteur d'une note qui a paru dans le n° du 13 août dernier du *Journal de Liège*, n'est pas encore content de ces différents lieux d'origine attribués à Sualem ; il avance qu'il naquit près de Huy ⁽³⁾.

En présence d'opinions si contradictoires, où trouver la vérité ? N'en serait-il peut-être pas de la naissance de notre modeste compatriote comme de celle de l'illustre Charlemagne ? Nos doctes académiciens ne devront-ils pas s'assembler pour tran-

(1) Del Vaux. *Dict. Géog. de la province de Liège*.

(2) Goethals. *Tableau Chronol. de l'histoire des Belges*.

(3) Voici cette note : « Les parisiens qui vont chercher un peu de fraîcheur sur les bords de la Seine, au bas des coteaux de Bougival et de Marly, peuvent être témoins, chaque jour, de la destruction progressive de la vieille et remarquable machine connue sous le nom de la *Machine de Marly*. Avant qu'il soit peu de temps, dans un mois peut-être, il ne restera plus rien de l'immense travail qui a recommandé le nom de Rennequin Sualem (*né dans la province de Liège, près de Huy*) à la postérité. Les roues gigantesques qui élevaient les eaux de la Seine jusqu'aux bassins et à l'aqueduc de Marly, pour les déverser, sous mille formes, dans le parc de Versailles, ont été enlevées ; les galeries couvertes ont été démolies, et l'on s'occupe actuellement de l'extraction des piliers et pilotis qui forment la dernière digue opposée au passage de l'eau.

Pendant que ces travaux de destruction s'accomplissent, on en exécute de nouveaux à cent mètres environ de la place qu'occupait la machine de Rennequin Sualem. C'est une digue avec portes éclusées construite en magnifiques pierres de taille. Cette construction tout en conservant un barrage utile dans cette partie de la Seine, aura l'avantage de ne point interrompre la navigation, qui est assez active de ces côtés. Les bâtiments à voiles ou à vapeur trouveront des passages commodes et faciles dans les écluses, qui seront, sans doute, achevées avant l'hiver.

cher cette difficulté? Qui sait même si quelque jour on n'établirait pas que notre Renkin, malgré tout son wallon, est né Français, Hollandais ou Germain?

Pour le moment, sa naissance est circonscrite dans la province de Liège; trois lieux se le disputent : Liège, Jemeppe et un endroit innommé près de Huy; deux années revendiquent l'honneur de l'avoir vu naître : 1644 et 1648; deux noms de famille le réclament : les noms de Renkin ou Rannequin et de Sualem; à qui donner la palme?

Un acte de baptême, long de deux lignes, que l'auteur de ces quelques lignes est parvenu à découvrir, mettra fin à toutes ces contestations nées ou à naître. Les registres d'état-civil tenus par les anciens curés de Jemeppe nous apprennent que cet habile mécanicien y est né le 29 janvier 1645, qu'il s'appelait Renier (en wallon Renkin) Sualem, qu'il était fils de Renard et de Catherine David. Voici cet acte :

« 29^a januarii 1645, baptisatus Renerus filius Renardi Sualem, et Catharinæ David, susc. Leonardo Alard et Anna Simon. »

Renkin était fils unique, mais il avait eu quatre sœurs : deux du nom de Héluÿ, nées en 1643 et 1650; deux appelées Catherine, baptisées en 1646 et 1648 et portant toutes le nom patronymique de Sualem, orthographié tantôt Sualem ou Sualen, tantôt Swalem ou même Walem.

Il résulte à l'évidence de ce qui précède que cette célébrité liégeoise avait pour prénom Renier ou Renkin, ce qui est la même chose, tandis que son nom de famille était Sualem.

Ce fut donc à tort que sa descendance, qui était fixée en France, et qui vient de s'éteindre dans la personne du baron de Rennequin, abandonna le nom de Sualem; et ce changement ne peut guère s'expliquer que par l'usage du peuple d'appeler les gens par leurs prénoms, ce qui insensiblement laisse tomber le nom en désuétude.

Au reste, en France comme chez nous, ce nom de Sualem est aujourd'hui parfaitement inconnu, et bien que les villages de Jemeppe, Flémalle, Hollogne et Grâce, fussent au XVII^e siècle peuplés de familles portant ce nom, nous croyons qu'il ne s'en rencontre maintenant plus une seule dans ces localités.

Sont-elles éteintes, ou, à l'exemple de la branche de France, ont-elles changé de nom? Rien de certain à cet égard.

Quoi qu'il en soit, si la famille de Renkin a cessé de subsister chez nous, son souvenir y vit toujours, et c'est dans son endroit natal que la tradition s'est conservée le plus vivace. Ainsi on rencontrait naguère à Jemeppe une famille Renkin qui se prétendait, à tort sans doute, issue de lui; on y montrait, il y a peu de temps encore, la maison où l'on croit qu'il naquit; de plus, une honorable personne de cette commune, dont le témoignage en ces sortes de choses est d'un grand poids, assure que ce fut sur le ruisseau venant de Hollogne et traversant Jemeppe que Sualem fit fonctionner le premier modèle de la machine de Marly.

Il est à regretter que jadis, dans la commune, on n'ait pas conservé la mémoire exacte de ces faits, ainsi que de tout ce qui est relatif à Sualem; il serait également à désirer que Jemeppe fit élever un modeste monument destiné à perpétuer le souvenir de cet homme remarquable.

Espérons que l'administration actuelle, si soigneuse de tous les intérêts de sa localité, et ayant à sa disposition des revenus considérables, voudra combler cette lacune!

Une simple et courte inscription, rappelant ce qu'était Renkin, où il est né, ce qu'il a fait, serait à la fois un acte de reconnaissance envers celui qui a si bien mérité de la patrie, et un encouragement aux Sualem que notre siècle tout industriel pourra produire.

A. HELLIN-MARESAL.

Peu après l'insertion de cet article dans le *Journal de Liège*, un membre de l'administration communale de Jemeppe adressa la lettre suivante au rédacteur de cette feuille :

Jemeppe, le 20 février 1857.

Monsieur,

L'auteur d'une note insérée dans votre journal du 12 janvier, s'appuyant sur l'acte de naissance inscrit dans les registres de l'état-civil de Jemeppe, établit que Renier Sualem, inventeur de la machine de Marly, est né dans cette commune; cela devient incontestable, selon nous, lorsque l'on met l'acte de naissance en présence de son acte de décès.

Acte de naissance.

« 29 januarii 1645, baptisatus Renerus, filius Renardi Sualem et »
» Catharinæ David, etc. »

Le 29 janvier 1645, a été baptisé Renier, fils de Renard Sualem et de Catherine David, etc.

Acte de décès, dont copie a été transmise a l'administration communale de Jemeppe par M. le maire de Bougival.

« L'an de grâce 1708, le lundi 30 juillet, a été inhumé, dans »
» l'église de Notre-Dame de Bougival, le corps de René Sualem, au- »
» trement dit Rennequin, 1^{er} ingénieur du roi à la machine, et cons- »
» tructeur de la machine, mort d'hier à 6 heures 1/2 du matin, âgé »
» de 64 ans 1/2 (1) »

(1) Cet acte de décès n'étant pas inséré ici textuellement, nous croyons devoir le reproduire d'après l'extrait que M. le maire de Bougival a bien voulu nous transmettre le 7 mai 1855. U. C.

« L'an de grâce mil sept cent huit, le lundy trentième de juillet, a esté inhumé dans l'église de Nostre-Dame de Bougival, le corps de deffunt René Soüalem autrement dit Rennequin, premier ingénieur du Roy à la machine et constructeur de la machine, mort d'hier à onze heures et demie du matin, âgé de soixante-quatre ans et demi, en présence de monsieur Levesque, curé, Monsieur Lherminot, brodeur du Roy, de M. Prévotel, vicaire de cctte paroisse qui ont signé : Lherminot, Levesque, Prévotel, Ricard. »

Que le rédacteur de cet acte ait écrit *René* pour *Renier*, rien d'étonnant qu'on lui ait mal prononcé le prénom de Sualem, ou qu'il ait traduit lui-même Renérus par René ; mais il est évident que le René Sualem décédé à Bougival le 30 juillet 1708 est le même que celui dont l'acte de naissance se trouve inscrit sur les registres de l'état-civil de Jemeppe.

Quant au surnom de Rennequin, qui ne sait, et on l'a déjà dit, qu'à une époque un peu reculée, dans nos campagnes surtout, certains prénoms, tels que Rennequin, Rasquin, etc., finissaient souvent par absorber les noms de famille ? Du reste, le souvenir de Rennequin Sualem s'est perpétué à Jemeppe jusqu'à nos jours. Ainsi, il y a bien des années déjà, un vieillard, dont les parents avaient été contemporains de cet homme célèbre, indiqua à l'auteur de cette note différents emplacements d'anciennes bures, dont les eaux des galeries étaient épuisées au moyen de la machine hydraulique inventée par Rennequin.

La grande utilité de ces machines et les avantages immenses qui en résultaient pour l'exploitation des houillères furent bientôt reconnus dans les environs, et le seigneur de Modave voulut en faire l'essai pour élever les eaux du Hoyoux à son château. Sualem, s'étant rendu à son invitation, fit, après avoir examiné les lieux, construire une machine qui atteignit le but et valut à l'auteur une brillante réputation.

Cet heureux résultat ayant considérablement augmenté la renommée du charpentier de Jemeppe, la cour de France en fut informée, et, bientôt, à la demande qu'il en reçut, il prit la route de Versailles, afin d'aviser à y fournir de l'eau potable en assez grande quantité pour alimenter de nombreux jets d'eau qui embellissent ses jardins. Le résultat de ses efforts est connu ; ils aboutirent à l'invention de la belle machine de Marly dont le succès fut complet ; le grand roi, pour le récompenser, lui décerna le titre de 1^{er} ingénieur.

Agréez, etc.

Un membre de l'administration communale.

Le 13 juillet dernier. le journal *la Meuse* publiait l'article suivant qui complète celui de M. Hellin-Maresal.

Le conseil communal de Liège vient de baptiser du nom de *Renkin* l'une des nouvelles rues du quartier du Sud. On ne peut qu'applaudir à ce choix ; il rappellera une fois de plus à notre population ouvrière, que l'immortalité n'est le privilège, ni de la naissance, ni de la fortune et qu'elle peut s'attacher tout aussi bien au nom d'un modeste artisan, qu'à celui d'un grand prince. — Renkin Sualem ne parlait pas même le français. Interrogé par Louis XIV pour savoir comment il était parvenu à résoudre un problème resté insoluble pour les premiers ingénieurs de l'Europe, le modeste ouvrier de Jemeppe répondit par ces seuls mots : *to tusan, monsieur*.

Comme complément aux renseignements donnés naguère par un journal de cette ville, nous croyons devoir reproduire ici l'inscription qui fut placée en 1714 sur la tombe de Renkin :

D. O. M.

Cy gisent honorables personnes, S^r Rennequin Sualem, seul inventeur de la machine de Marly, décédé le 29 juillet 1708, âgé de 64 ans, et dame Marie Nouvelle son épouse décédée le 4 mai 1714 âgée de 84 ans, laquelle pour satisfaire à la volonté du deffunt S^r Rennequin son mary, a fondé à perpétuité en cette église de Bougival, une messe basse tous les premiers lundy de chaque mois de l'année, un service complet le 29 juillet, jour du décès dud. deffunt, et vingt liberas pour estre dits sur leur sépulture, scavoir les quatre grandes festes de l'année, les quatre principales festes de la S^{te}-Vierge et les douze autres tous les premiers dimanches de chaque mois de l'année, à l'issue des vespres, à quoy les sieurs curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la d. paroisse se sont obligé faire dire et célébrer, mesme fournir les pain, vin, luminaires et ornements nécessaires et ce moyennant certaine sòme que la d. dame lui a payée ainsy qu'il est plus au long porté par le contract passé devant Dupuis et Gervais notaires au Chatelet de Paris le 12 aoust 1710.

Priez Dieu pour leurs âmes.

Cette inscription, dont nous devons la communication à M. le maire de Bougival, se lit sur un petit monument en marbre blanc, qui fut enlevé du cimetière de la commune à l'époque de la première révolution française et transporté dans la cour d'une auberge : il y a peu d'années, M. le directeur de la machine de Marly le fit restaurer et le plaça dans l'intérieur de l'établissement où les visiteurs le voyaient encore en 1855.

Renkin Sualem laissa plusieurs enfants, notamment deux fils qui prirent pour nom de famille le prénom que leur père avait illustré.

L'un resta en France ; sa descendance, annoblie nous ne savons à quelle époque, s'est éteinte à Paris, au mois de septembre 1851, en la personne de M. de Rennequin, ancien capitaine des pontonniers de la grande armée. — L'autre entra en 1740 au service de la Hollande. Depuis lors, les membres de cette branche suivirent la carrière des armes. Le colonel baron de Renkin, l'un des officiers les plus distingués de l'armée hollandaise des Indes, mort sans postérité le 25 août 1856, à Sumanap, dans l'île de Java, en était le dernier rejeton. C'est à cet officier que l'on doit les fortifications de Batavia et des principaux points de l'île de Java. Il a laissé de nombreux travaux sur la géologie, sur la physique et sur la météorologie de ces contrées.

U. C.

QUELQUES LETTRES

DE

GÉRARD DE GROESBECK.

88^e ÉVÊQUE DE LIÈGE.

1576 A 1578.

Les documents si nombreux du XVI^e siècle , qui se trouvent aux archives communales de la ville d'Ypres, ne concernent pas seulement les provinces actuelles de la Belgique, mais encore les provinces septentrionales, formant aujourd'hui le royaume des Pays-Bas; la Flandre française, l'Artois, le Cambresis, etc. Malgré cette richesse, nous n'y avons trouvé que fort peu de documents qui se rapportent au pays de Liège : cela provient, pensons-nous, de ce que cette province formait à cette époque une principauté indépendante des autres états des Pays-Bas. Ainsi, les seuls documents concernant Liège, que nous avons trouvés dans les archives confiées à nos soins, se réduisent à quelques lettres adressées par les états-généraux à Gérard de Groesbeck, avec les réponses de ce dernier, écrites pendant les années 1576 et 1577, c'est-à-dire à l'époque où l'empereur d'Allemagne avait délégué ce prélat avec le duc de Juliers, le Baron de Wyuenberg et le docteur Adrien Saill, pour aviser aux moyens de pacifier les Pays-Bas.

Ces lettres sont au nombre de vingt-quatre et peuvent se diviser de la manière suivante :

- 8 des états-généraux à l'évêque de Liège.
- 8 de l'évêque de Liège aux états-généraux.
- 2 du chapitre de la cathédrale de Liège aux états-généraux.
- 4 du duc d'Arschot à l'Évêque de Liège.
- 3 des états-généraux aux magistrats de Liège.
- 4 des états-généraux aux magistrats de Huy.

4 de Dominique Lampson, secrétaire de l'évêque, au S^r de Ghelein, baron d'Eysden.

Quoique ces documents ne soient pas d'un intérêt historique bien remarquable, nous avons cru devoir les communiquer à l'Institut archéologique Liégeois qui recueille avec un soin si louable tout ce qui a rapport aux monuments et à l'histoire de l'ancien pays de Liège. Nous appelons surtout l'attention sur les lettres concernant la prise de Maestricht (N^o IV à VII) ; sur les désordres commis à Borchloon par les troupes des états-généraux (N^o XVIII), et enfin sur la réponse faite par l'évêque et les états de Liège aux états-généraux qui leur avaient demandé d'embrasser leur parti (N^o XXIII).

Nous croyons inutile d'entrer dans des détails biographiques sur Gérard de Groesbeck, 88^e évêque de Liège ; le lecteur les trouvera dans Dewez, dans la *Biographie Liégeoise* de M. le Comte de Becdelièvre, et dans le *Précis historique* de l'abbé Burton, couronné par la Société d'Émulation de Liège, en 1785.

I. DIEGERICK.

Bruges, 9 juillet 1857.

Les états-généraux à l'Evêque de Liège.

Ils lui envoient le Seigneur de Saventhem pour lui donner communication des derniers événements, et le prient de leur accorder aide et secours pour la défense du pays contre les Espagnols.

(Bruxelles, 6 octobre 1576).

Monseigneur. Combien que ne doubtons que piecha soit venu à la cognoissance de V^{re} Gr^{ar} le grand soudain changement ces jours passés advenu es pays de pardecha, toutes foys craignons qu'il ne soit par aucuns malicieusement interpreté et raporté, il nous a semblé convenable de la pure vérité du faict advertir V^{re} Grand^r et à ceste fin dépescher et envoyer vers icelle Philippe Vander Meren, Sr de Saventhem ⁽¹⁾, porteur de cestes, ausquel vous plaira donner crédençe de ce que de nostre part il vous donnera à cognoistre ; ayans à la mesme fin joint à cestes le double de la lettre par nous escripte à l'Empereur et aux Estats du S. Empire ⁽²⁾. Par laquelle V^{re} Gr^{ar} verra la simple et vraye narration de tout ce que dessus, ensemble la justification de nostre cause et bonne intention laquelle mérite estre favorisée de tous Rois, Princes, et Républiques chrestiennes, comme aussy prions bien affectueusement qu'il plaise le vouloir ainsi interpréter, et nous prester toute faveur ayde et secours pour la défense et conservation de notre patrie contre l'Espagnol, commun ennemy et perturbateur du repos publicq. Vous assurant que après nous avoir subjugué (que Dieu ne veulle), il ne cessera tant que en luy est s'attacher aussy aux plus prochains voisins pour par ce moyen s'establir une monarchie tyrannique. Sur ce,

(1) Philippe van der Meere, seigneur de Saventhem, Sterrebelle, etc. Il fut un des signataires de la requête présentée à la gouvernante en 1566. Condamné pour ce fait par le conseil des troubles, comme coupable de lèse Majesté, il se retira en Hollande; il ne revint qu'après la mort de Louis de Requesens. Entièrement dévoué à la cause de la liberté, il rendit de grands services à la patrie et fut chargé plusieurs fois de missions importantes.

2) Nous n'avons pas trouvé la copie de cette lettre.

Monseigneur , Supplions Dieu le créateur à V^{re} Grand^r donner le comble de voz désirs , après nos humbles recommandations à voz bonnes graces. De Bruxelles, ce sixiesme d'octobre 1576.

DE V^{re} GRAND^r ILLUSTRISSE,
Humbles et affectionnez en service,
Les estats des Pays-Bas assemblez à Bruxelles.

Suscription :

A Monseigneur Monseigr l'Illustr^{me} Evesque et Prince de Liège (1).

II.

L'Evêque de Liège aux états-généraux.

Réponse à la lettre précédente. — Il déplore la malheureuse situation des Pays-Bas, et s'emploiera volontiers, avec l'Empereur et les autres princes, à ramener la paix et le repos dans ces provinces.

(Liège, 16 octobre 1576).

Messieurs. J'ay receu à ce jour v^{re} lettre du VI^e de ce mois par le S^r de Saventhem porteur de ceste, m'ayant au surplus déclaré en conformité d'icelle ce que luy avez commis me dire; j'ai vrayement, en regard de mon estat et vocation, et de mon affection et devoir de bon voisin et amy, senti et sens un singulier regret et condolence à l'endroit des affaires qui se sont dernièrement addonez es Pays-Bas, et destinée et estat travaillé ou cieulx pays présentement se trouvent. De quoy comme avez aussi adverty la majesté Impériale, n^{re} Sire, et les estats du Sainct-Empire, en manière que porte la copie de V^{re} lettre à Icelle sa majesté et lesd^{ts} Estatz escripte, que m'avez volu faire tenir avecq v^{re} lettre, je veulx espérer que Sad^{te} maj^{te} Impériale avecq lesd^{ts} Estatz se voudra à l'ayde de Dieu laisser induire de bénignement s'employer à adresser lesd^{ts} affaires a appaisement et repos, à l'honneur de Dieu, conservation de notre Sainte foy catholique, et assurance, bien et repos des Pays-Bas et de cestuy mien, à cause de sa voisinance et contiguité avecq icieulx pays. Auquel effect cy dessoubz, sa maj^{te} Impérialle et avecq aultres Princes et Estatz de l'empire je pouvois estre idoine à donner aulcune

(1) Semblables lettres furent écrites le même jour, *mutatis mutandis*, au duc de Clèves, au chapitre de la cathédrale de Liège, aux magistrats de la même ville et à quelques autres seigneurs voisins.

adresse, ne m'y voldroys en sorte queleconque espargner; ainsi en tant qu'en moy serait de très bon cœur m'employer en tout office, amitié et bonne voisinance avecq lesd^{ts} Pays-Bas. Et sur ce prieray N^{re} Siègr Dieu qu'il se daigne par son infinie miséricorde dresser lesd^{ts} affaires vers l'effect d'appaisement et repos susd^t, et vous tenir, Messieurs, en sa sainte grace, me recommandant bien affectueusement aux vostres. De Liège le XVI^e d'Octobre 1576.

L'entièrement vrè bon voisin et
amy à vous faire service et plaisir,
GÉRARDT, Evesque de Liège.

A Messieurs Messieurs les Estatz du Pays-Bas assemblez à Bruxelles.

Rp^{ta} xxvij Octobris.

III.

Les doyen et chapitre de la cathédrale de Liège aux états-généraux.

Même contenu que le N^o précédent Ils déclarent s'en remettre entièrement à la réponse de l'Évêque, et désirent continuer les offices de bons voisins et amis.

(Liège, 16 octobre 1576).

Messieurs, Nous n'avons pu entendre sans bien grand regret et condolence hors de v^{re} lettre nous livrée par ce porteur le sieur de Saventhem, et de que v^{re} part il nous a en conformité d'icelle déclarée de bouche, l'estat travaillé auquel les Pays-Bas du présent se tiennent; et supplions, avecq celle affection à l'endroit de bonne voisinance que tousiours avez peu de nostre part apperevoir, Nostre Seigneur Dieu donner par sa miséricorde infinie la grâce que ces affaires tant pénibles puissent estre accomodez à l'honneur et service de Sa Majesté, à la conservation et maintien de nostre sainte foy chrestienne et catholique, et au commun bien et reposit des dits Pays-Bas. Et quant au demeurant, concernant ce que v^{re} lettre porte, comme Monseigneur reverendissime et illustre n^{re} Evesque et Prince (avecq lequel avons communiqué icelle v^{re}) y respond particulièrement par la sienne, nous nous en remettons à la réponse de Sa Grâce Révérendissime. Nous présentans au surplus tous prestz à continuer tous offices de bons voisins et amys appareillez à vous faire service

et plaisir d'aussi entièrement bon cœur comme aprez nos humbles et très-affectionnez recommandations à vos bonnes graces, prions Nostre Seigneur Dieu vous donner,

Messieurs, en la sienne enthière santé et bonne et longue vie. De Liège, le XVI^e d'octobre 1576.

Les entièrement vos bons voisins et amys à vous faire service et plaisir.

Le Doyen et Chapitre de la Cathédrale de Liège,
(Signé) LAMBERT DOUPY, Notaire.

Suscription :

A Messieurs Messieurs les Députez des Estatz du Pays-Bas assemblez a Bruxelles, nos bons voisins et amys.

Rep^{ta} xxvij d'octobre 1576.

IV.

Les états-généraux à l'Evêque de Liège.

Les Espagnols ont le projet de s'emparer de Tirlmont et de Maestricht. —

Les états pourvoiron à la sûreté de la première de ces villes, et prient l'Evêque de porter secours à Maestricht, dont les habitants sont entièrement affectionnés à la patrie.

(Bruxelles, 19 octobre 1576).

Monseigneur. Vostre Grace Illustrissime a veu par noz précédentes la cause du changement des affaires de pardeca et les insolences insupportables des Espagnols quy nous y ont forcé et amené à nostre indicible regret; estant bien à craindre, voires est assez notoire à celuy quy cognoit le naturel diceulx, que, parvenuz à leur desseing ne sont pour se contenter à tant, chose à redoubter par les provinces voisines. Nous descouvrons auleunement par les ruses et menées desdits Espagnols qu'ils se voellent attacher à Thilmont (1) ou à Mastricht, qui nous font prouvoir audit Thillemont pour la plus proche de nous, et requerir Vostre Grace Illustrissime de vouloir, en attendant noz forces, présentement réparties et occupées aultre part, assister par quelques bons moyens ladite ville de Maestricht laquelle et les inhabitans méritent beaucoup veu le bon cœur et affection qu'ils demonstrent à la patrie. Il importe aussy grandement pour le salut de nous et noz voisins que ladite ville soit conservée en

(1) Tirlmont.

son entier à la dévotion de Sa Majesté et des Estats de ce pays, parquoy retournons à prier derechief, bien instamment V^{re} Grace Illust^{me}, d'employer ce quelle polra de sa faveur en cest endroit. Et elle nous obligera de plus en plus à luy complaire et obéyr en tout ce quelle scauroit mieulx désirer de nostre part.

Monsieur, Dieu n^{re} Créateur voeille V^{re} Grace Illustrissime donner très heureuse et longue vie, Nous recommandans bien humblement en la bonne faveur et affection d'icelle. De Bruxelles, ce XIX d'octobre 1576.

DE V^{re} G^{re} ILLUSTR^{me},

Humbles et affectionnez en service ,

Les estats des Pays-Bas assemblez aud^t Bruxelles.

Souscription :

A Monsieur Monseign^r l'Illustrissime Evêque et Prince de Liège (1).

V.

L'Evêque de Liège aux états-généranx.

Réponse à la lettre précédente. — Difficulté de faire entrer des troupes dans Maestricht; il a cependant cherché à y faire pénétrer un secours en hommes, mais il a été devancé par des gens de guerre espagnols qui se sont rendus maîtres de la ville au grand préjudice de la bourgeoisie.
(Liège, 24 octobre 1576).

Messieurs. J'ay eu hier xxiiij de ce mois par ce porteur le sieur de Crupet, v^{re} lettre du XIX^e d'icelluy mois, et de luy entendu sa commission et charge. Quant au premier poinct de v^{re} lettre asseavoir la disposition présente des Pays-Bas, je me remecteray à ce que porte ma responce sur vostre précédente que j'avoys receu par le sieur de Saventhem. Quant à l'autre poinct, de Maestricht, combien que j'avoys sur toute chose désiré et estoy prest y pourveoir de bonne heure pour y mectre dedans renfort de garnison de mon costé, afin que icelle ville puist estre contenue en assurance et repos pour le service et sous l'obéyssance des deux princes, toutesfois je m'apperceuz asseurement par divers miens commis que j'avoys envoyé pour ayder dresser l'assurance et repos susdict, mesmement par ceux que

(1) Semblable lettre fut écrite aux Bourgmestres, conseillers et XXXII métiers de Liège, *mutatis mutandis*.

le magistrat envoyat à diverses fois, et quasi de jour à aultre, devers moy, que lad^e garnison, non seulement des Espagnolz, ains aussy des allemands y estants, y auroit faict telle difficulté et opposition que led^t renfort de ma part n'y eust seu entrer; néantmoins, comme à la parfin, asscavoir vendredy dernier, me vient donner quelque tellequelle apparence et espoir que lesd^t Allemans seroient contens de permectre lad^e entrée, je ne failly d'assembler et envoyer vers led^t Maestricht icelluy renfort en toute extrême diligence et haste, lequel estant sur le samedy dernier bien prez de lad^e ville, devant y pouveoir arriver, y entra, à mon extrême regret et des- plaisir, celluy renfort d'aultres gens de guerre espagnolz, quy à présent y tiennent, avec grand désordre et désolation de la povre bourgeoisie leurs personnes et biens, ainsi que j'avoy vraiment craint tousiours auparavant qu'il adviendroit, parceque les choses s'estoyent pardelà mises en telz termes de changement que vosd^{tes} deux précédentes portent, sans que y fust à la main la provision qu'il convenoit pour ne tendre à désordre. Dieu par sa miséricorde infinie veuille mettre sa sainte main à ce que plus de semblables inconvenients n'adviennent, et vous donner, messieurs, en santé, bonne et longue vie, me recommandant très-affectueusement à vos bonnes grâces. De Liège, le XXIII d'octobre 1576.

L'entièrement vostre bon voisin et amy
à vous faire service et plaisir,
(Signé) GÉRARDT, Evesque de Liège.

Suscription :

A Messieurs Messieurs les estats du Pays-Bas assemblez à Bruxelles.

Rep XXVII octobris 1576.

VI.

Les états-généraux à l'Evêque de Liège.

Désastres de Maestricht. — Doléances de ce que la ville n'a pu être secourue à temps. — Ils prient l'Evêque d'employer tous les moyens possibles pour recouvrir cette place et pour empêcher les pilleries et les dévastations des Espagnols.

(Bruxelles, 26 octobre 1576).

Monseigneur. Nous ne scaurions assez deplorer la fortune et lamentable desastre de la ville de Maestricht, tant pour la douleur

extrême, ruïne et occision des inhabitants comme de l'importance de la place, et nous revient à grand regret qu'elle n'a esté secourue ny assisté en temps, d'une part ny d'aultre; spécialement qu'elle a esté ainsy habandonnée ou bien livrée par les Allemands y estans, contre leur propre debvoir, obligation, promesse et serment. Il ne fault doubter que, si nos forces ne fussent esté ainsy dispersées comme elles estoient, et qu'il a convenu prouvoir maintenant à Thillemont, tantost à Diest où l'ennemy demonstroit se vouloir attacher, que l'on y eust exposé tous efforts. Toutesfois puis qu'il a pleu à Dieu que les choses sont ainsy passées, reste d'adviser et prouvoir au mieulx que sera possible de recouvrir la place, et par tous moyens offencer l'ennemy. Que vous fait requerir et prier V^{re} Grace Révérendissime de à ces fins vouloir faire tous les efforts possibles, mettant gens de guerre à l'environ d'écelle es lieux et places propices, coupant la rivière de Meuse et les chemins; empeschant toutes leurs entrées et ysseus, aussy les pilleries et excursions qu'ilz voudroient et pouvroient attemper sur le pays d'alenviron, faisant au surplus par édit publicq deffendre de mener vivres et contracter avecq lerd^{ts} adversaires soit pour les meubles et despouilles de ces bonnes gens ou aultrement; et finalement d'avoir aulcune intelligence avecq iceulx comme ferons de nostre part à nostre possibilité, pour, par ce moyen délivrer les inhabitants d'une telle misérable servitude et calamité, et leur donner quelque peu de consolation en leurs angoisses. Qui aussy redondera à l'assurance de voz limites et de tous les voisins d'icelles, qui aultrement avecq le temps en pourroient avoir à souffrir. Nous espérons qu'en choses de tel poix et importance ne voudrez faillir à vos voisins plus prochains. Parquoy finirons la présente par noz recommandations à la bonne souvenance de Vostre Grace Rev^{me}, priant Dieu vous donner,

Monseigneur, santé heureuse et longue vie. De Bruxelles ce xxvj d'Octobre 1576.

DE V^{re} GRACE R^{me} et ILL^{ms},
Humbles et affectionnez en service,
Les estatz des Pays-Bas assemblez aud^t Bruxelles.

Suscription.

A Monseigneur Monseig^r l'Illustrissime Evesque et Prince de Liège (1).

VII.

Philippe de Croy, Duc d'Arschot, à l'Evêque, au Chapitre et au Magistrat de Liège.

Plaintes sur le défaut d'assistance de Maestricht. — Les Espagnols ne respecteront pas plus le pays de Liège que les provinces des Pays-Bas. — Il leur envoie, de la part des états-généraux, les S^{rs} de Fromont et de Ranst, pour leur faire certaines propositions. — Les états-généraux tiendront et accompliront tout ce que ces deux Seigneurs promettront de leur part.

(Bruxelles, 2 novembre 1576).

Messieurs. La paix publique (2).
de tant ancienne et
et sont encoires entre le pays de Liège et ceulx depardeça ont tous iours tenu les estats dieulx pays en espoir et assurance qu'il y auroit aussy infailliblement mutuelle et commune assistance, en occasions et choses communes comme a esté la prinse et saccagement de la ville de Maestricht, naguères faicte par les Espoignols. Les actions quotidiennes desquels j'estime certainement vous faire saiges qu'ils vous sont aultant ennemys que à ces pays, et le cognoistrez davantaige s'ils y fichent pied ferme. Car quelle soit leur intention doit longtempz endroict la juisdiction qu'avez en lad^{te} ville, est assez cogneue par deça ; sy que lesd^{ts} Estats, non sans grande cause ne seavent assez se donner des merveilles de la faulte d'assistance de vostre costé qu'il y a eu au secours delad^{te} ville, la quelle vous touche, tant bien déliberez de leur part d'y pourveoir, espérant fermement d'y estre par vous correspondu, m'ayans requis que j'envoyasse quelques personnaiges de leur part vers vous, Messieurs, pour vous descouvrir leurs bonnes intentions et s'asseurer des vostres pour la commune indemnité. Qui est cause d'avoir envoyé vers vous Mon^{sr}

(1) Semblable lettre fut écrite aux magistrats et xxxij métiers de la ville.

(2) Le coin du papier de cette lettre est tellement détérioré par l'humidité qu'il est impossible de lire la fin des deux premières lignes.

de Fromont ⁽¹⁾ commis au gouvernement de Namur en l'absence de Mons^r le conte de Berlaymont ⁽²⁾, et Mess^{rs} Nicolas Oudart Chevalier S^r de Ranst conseiller du Roy mon Maistre , en son conseil de Brabant, à la remonstrance et requisition desquels vous plaira adjouster entiere foy, comme ausd^{ts} Estats de pardeça et à moy même, et vous y demonstrez et employer comme entendrez convenir pour le bien et salut du pays de Liège et vostre propre ; aultrement faictes Estat de bientost appercevoir combien les Espagnolz vous seront voisins dommageables et pernicleux, comme lesd^{ts} S^{rs} de Fromont et Ranst vous diront plus amplement. A quoy nie remectant ne feray ceste plus longue que de vous prier vous assurer que les Estats de pardeça tiendront et accompliront tout ce que par lesd^{ts} deux S^{rs} vous fayprometre de leur part. Et la dessus je me recommanderay tres affectueusement en vos bonnes graces et supplierai le créateur qu'il vous doint, Messieurs, bonne et longue vie. De Bruxelles le second jour de Novembre 1576,

Votre bien affectionné amy a commandement,
PHLES DE CROY ⁽³⁾.

(1) Jean de Bourgogne, Seigneur de Fromont et de Han-sur-Sambre, issu d'un bâtard de Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne. Il était gouverneur de Namur lorsque Don Juan s'empara du château le 24 juillet 1577. Peu de temps après il entra au Conseil d'Etat et obtint dans la suite l'administration générale des finances. Il avait épousé Louise de Croy, sœur du marquis d'Havré. — Dewez le nomme *Jean Bourguignon*.

(2) Charles, comte de Berlaymont, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Namur etc. Il mourut à Namur en 1578 dans un âge très-avancé. Il avait été grand partisan du cardinal de Granvelle et ce fut lui qui, lorsque les nobles confédérés vinrent présenter leur requête à Marguerite de Parme, prononça ces paroles devenues célèbres : *Rassurez-vous, madame, ce ne sont que des gueux*.

(3) Philippe de Croy, duc d'Arshot, prince de Chimay, comte de Beaumont, seigneur d'Avesnes etc., chevalier de la Toison d'Or, conseiller au Conseil-d'Etat, gouverneur et capitaine général de la Flandre. Il fut au nombre des seigneurs arrêtés à Gand, le 28 octobre 1578, par la faction d'Hembyse, mais fut élargi le 10 novembre suivant. Le Duc avait pris le parti des états, mais se réconcilia avec le roi d'Espagne pendant son ambassade de Cologne. Il mourut à Venise le 11 décembre 1595.

Suscription :

A Messieurs Monsg^r l'Évesque de Liège, Duc de Bouillon, comte de Looz, et Mess^{rs} les Prevost Doyen Archidiaques et chappitre, Nobles, Barons, Burgmestres, Eschevins et consaulx des cités et pays dud^t Liège et desd^{ts} Ducé et Conté, représentans les trois Estats diceulx, presentement assemblés en lad^e ville de Liège.

VIII.

L'Évêque de Liège aux états-généraux.

Il les informe que l'empereur l'a délégué, avec le duc de Juillers, le baron de Wynenberg et le docteur Adrien Saill, pour s'employer de sa part à la pacification des Pays-Bas. — Les dits délégués se réuniront demain soir à Liège, et il prie en conséquence les états de vouloir lui faire parvenir leur réponse aux lettres envoyées par les délégués.—Il espère une prompte pacification, et emploiera tous ses moyens pour y parvenir.

(Liège, 16 décembre 1578).

Messieurs, comme il a pleu à la Majesté Impériale députer et commectre monsieur le duc de Juillers, moy, le baron de Wynenberg, président de conseil, et le docteur Andrieu Saill, conseiller de Sa Majesté, pour de sa part nous employer à l'appaisement et conciliation des affaires des Pays-Bas, estans iceulx président et conseiller pour arriver en la court dud^t S^r due à Hambach, j'y ay envoyé contre leur arrivement mes commis pour entendre plus particulièrement d'eulx ladiete commission. Lesquels président et conseillers avec ceux du conseil dud^t S^r Due et mesd^{ts} commiz advertissant par deux leurs lettres Monsieur Don Jehan Daustriehe gouverneur etc. et vous Messieurs respectivement du jour qu'ilz espèrent se pouvoir trouver à Namur pour l'effect par icelles lettres porté; desquelles j'envoye sur cest instant l'une vers son Alteze, et aurez, Messieurs, l'autre à vous adressante ey joincte. Dont comme lesd^t Président et conseiller avec les commis dud^t S^r Due se trouveront, Dieu aydant, icy demain au soir attendans la response que voudrez donner sur lad^e lettre. Vous plaira, Messieurs, faire dresser icy vostre d^e response, pour selon icelle se pouvoir conduire. Combien vrayement hors de ce que de toutes parts je viens à entendre, je veulx espérer que, par la miséricorde de Dieu, les affaires seront désia reduictes a si bons termes que ceste ambassade pourra plustost servir pour con-

gratuler le bon et désiré succès dud^t appaisement, que pour en adresser et traicter encoir sur les voyes et moyens. De quoy je continueray avecq mes subjects très humblement prier sa divine Bonté avecq entière affection et désir de m'employer en tout ce que peut servir à cest effect et qu'elle se daigne vous donner,

Messieurs en parfaiete santé longue et heureuse vie. Me recommandent très affectueusement à voz bonnes graces. De Liège le XVIII de decembre 1576.

L'entièrement vostre bon voisin et
amy à vous faire servir,
(Signé) GERARDT, évesque de Liège.

Suscription :

A Messieurs Messieurs les estats des Pays-Bas.

IX.

Les états-généraux à l'Evêque de Liège.

Réponse à la lettre précédente. — Ils se réjouissent de sa délégation. — Les états-généraux et le conseil d'état se rendent demain à Namur pour traiter, avec Don Juan, du départ des troupes étrangères, et pour arranger les derniers articles de la pacification.

(Bruxelles, 20 décembre 1576).

Monseigneur. Nous avons à cest instant receu les lettres de V^{re} Grace Illus^{me} du xvii^e de ce mois, par lesquelles entendons Icelle estre députée et commise par la Maj^{te} Impériale avecq Messeigneurs le Duc de Julliers, le Baron de Wynenberch, président du conseil et le Docteur Andrieu Saille, conseiller de Sad^{te} Maj^{te} Impériale, pour de sa part estre employé à l'appaisement et conciliation des affaires des Pays-Bas, dont sommes esté extrêmement resjouys, nous tenans assurez que ce tendra au grandissime bien desd^{ts} pays, mesmes en ceste bonne conjoncture que tous les Estats généraulx desd^{ts} pays, présentement assemblez en ceste ville de Bruxelles, et Messeigneurs du conseil d'estat du Roy, nostre Seigr, se partons demain vers Namur pour avecq le S^r Don Jehan d'Autriche, qui se trouvera à Marche en Famine, traictier sur les moiens convenables pour le partement de la gendarmerie espagnolle, et aultres estrangiers hors les pays de pardecà, et sur ce qui reste encoires à n^{re} pacification gⁿérale repos et tranquillité. La quelle de bien bon cœur vous

prions, Monseigneur, vouloir avoir pour recommandée, comme entièrement confions vous y estre plus qu'affectionné; En quoy vostre Seigneurie et grace Ill^{me} nous obligera de plus en plus à icelle. Sur ce,

Monseigneur, Supplions le créateur maintenir icelle en parfaite santé, longue et heureuse vie. De Bruxelles, ce XX^e de Décembre 1576.

DE V^{re} GRACE ILLUST^{me}

Tres affectionnez serviteurs et bons voisins,
Les estats-généraux des Pays-Bas assemblez à Bruxelles.

Suscription :

A Monseigneur Monseigneur l'Evesque de Liège, duc de Bouillon.

X.

Les états-généraux aux magistrats de Liège.

Ils les prient de prendre des mesures pour empêcher les Espagnols de transporter, hors du pays, pendant ces jours de trêves, le butin qu'ils ont fait à Maestricht et à Anvers.

(Bruxelles, 20 décembre 1576).

Messieurs. Comme nous serions advertiz de bonne part que les Espagnolz transportent journelement hors de ce pays les butins pillages et briganderies qu'ils ont fait es villes de Maestricht et Anvers, passant au long de voz limites et district, ne faisant double que durant ceste conjoncture et cessation d'armes et d'hostilité accordée ilz tacheront par tous moyens de ce faire, d'aultant qu'il leur est deffendu et capitulé nominément de nostre part, ce nous a meu de vous faire ce mot affin de vous prier et instamment requerir pour la bonne voisinance et la communion que tenez à nostre cause, de vouloir, par tous moyens à vous possibles, empescher led^t transport, mettans gens au guez et garde sur les passaiges où tels transports se polroient faire en vostre quartier et province. Quoy faisant nous ferez plaisir, prouffiet à vous et service à ceste patrie. Et nous confiant qu'ainsi le ferez, finerons ce par noz affectionnées recommandations à voz bonnes graces, priant le créateur vous impartir la sienne sainete; de Bruxelles, ce XX^e de Décembre 1576.

Vos bons et affectionnés amys,

Les estatz du Pays-Bas assemblez à Bruxelles.

Suscription :

A Messieurs Les Bouchmestres conseillers et XXXII mestiers de la ville et cité de Liège (1).

XI.

Le doyen et le chapitre de la cathédrale de Liège aux états-généraux.

Ils les informent que le seigneur de Boussu-en-Faigne leur a fait les communications dont les États l'avaient chargé, et qu'à leur tour ils ont chargé le même seigneur, de leur réponse à cette communication.

(Liège, 4 janvier 1577).

Messieurs. Jehan Marotte, le seigneur de Boussu en Faigne nous a selon sa crédençe remonstré ce que par voz seigneuries luy estait enchargé, auquel avoys declairé ce que de nostre part vous remonstrera, ne faisant doubte que par son rapport et déclaration n'aurez entière satisfaction.

Et à tant, messieurs, nous recommandans de bien bon cœur à vostres bonnes graces, prions le créateur vous donner la sienne. De Liège, le premier jour de janvier 1577.

Les Doyen et Chapitre de la cathédrale
de Liège vos bons amys.

(Signé) LAMBERT DOUPAY, Notaire.

Suscription :

A Messieurs Messieurs les députez des estatz-généraux des Pays-Bas, nos bons seigneurs et amys.

Rep^{ta} VII January 77.

XII.

L'Evêque de Liège aux États-Généraux.

Même contenu que le N. précédent.

(Huy, 5 janvier 1577).

Messieurs. J'ay eu de Jehan Marotte seigneur de Boassu en Faigne, voz lettres de crédençe sur luy despechées et suyvant icelles luy

(1) Cette lettre fut écrite par les états-généraux à la demande du comte de Lalaing. Voyez le N. III des *Lettres inédites de Philippe comte de Lalaing*, publiées par nous dans le tome VIII, 2^{me} série des bulletins de la commission royale d'histoire. Semblables lettres furent adressées aux magistrats de Juliers, de Duren, d'Aix, etc.

donné audience allendroit de ce que lui avez donné en charge me dire, surquoy luy ay déclaré ce que vous prie entendre par son rapport, dont me remectant à luy, après mes très affectueuses recommandations à voz bonnes graces je prieray n^{re} seig^r Dieu vous donner, Messieurs, en parfaite santé bonne et longue vie. De Huy, le III^e jour de janvier 1577.

L'entièrement vostre bon amy et voisin à vous faire service,

(Signé) GÉRARDT, Evesque de Liège.

Suscription :

A Messieurs Messieurs les estatz des Pays-Bas du Roi catholique.

Rep^{ta} VII dud^t mois.

XIII.

Les états-généraux aux magistrats de Liège.

Ils les remercient de ce qu'ils ont permis de porter secours aux troupes des états, qui se trouvent dans le Limbourg pour s'opposer aux Espagnols de Maestricht. Ils les prient de vouloir continuer, et d'assister leurs troupes de vivres, munitions, poudres, boulets, etc., s'engageant à rembourser les dépenses à la première présentation du compte.
(Bruxelles, 12 janvier 1577).

Messieurs. Ayans entendu qu'avez permis en nostre faveur de faire secours aux gens de guerre qu'avons envoyé pour la conservation du pays de Lembourg contre les invasions, excéz et outrages des Espagnolz de Maestricht, mesmement pour en descharger au plustot que sera possible lad^{te} ville, n'avons voulu faillir de vous en remerchier très affectueusement vous promectant le recognoistre s'offrant les occasions en cas pareil, et en tout ce que seauriez bien désirer de nostre part. Mais comme entendons que lesd^{ts} Espagnolz rebelles au Roy et à Son Alteze, et contre l'ordonnance et commandement exprès que ieelle leur à faiet, apparait par le double de la lettre jointete à ceste, sont retournez avecq plus grande force que auparavant pour exterminer lesd^{ts} gens de guerre, ce que tourneroit à nostre grand préjudice et au péril de voz provinces et personnes; mesme veu que les insolences desd^{ts} Espagnolz n'espargnent personne, vous prions et requérons bien instamment de les vouloir assister de vivres, pouldres, bouulletz, mesches et aultres munitions que leur seront nécessaires. de quoy

promectons vous rembourser prestement que vous envoyerez le billet et somme de ce qu'avez soustenu sans aucune difficulté; mesme les secourir de gens que pourrez avoir à la main, et en outre donner prompt et libre passage à ceulx que y envoyons pour secours. En quoy nous obligerez de tant plus à le recognoistre en temps et lieu sy que dessus est dict.

Messieurs, Dieu nostre créateur vous voeulle donner heureuse et longue vie, nous recommandans très affectueusement à vos bonnes graces. De Bruxelles, ce XII^e janvier 1577.

Entièrement vos bons voisins et amys,
Les estats-généraux des Pays-Bas.

Suscription :

A Messieurs Messieurs les Bourghemestres Jurez et aultres S^{rs} des XXXII mestiers de la cité de Liège.

XIV.

Les mêmes à l'Evêque de Liège.

Ils le prient de vouloir leur adresser les lettres et sauf-conduit, pour les seigneurs du conseil d'état et quelques députés qui doivent se rendre aux conférences de Huy. — Ils le prient d'ordonner aux magistrats de cette ville de leur envoyer des lettres semblables. — Celles de Don Juan leur sont déjà arrivées.

(Bruxelles, 16 janvier 1577).

Monseigneur, comme son Alteze nous a fait tenir les assurances demandées pour le voiage à Huy par devers icelle, de messeigneurs du conseil d'estat, et que avons deputed quelques ungs d'entre nous pour assister à l'assemblée et communication selon le premier désir d'icelle, prions et requérons bien humblement Vostre Grace Ill^{me} (comme par voz dernières) vouloir entreprendre la sauvegarde et protection de l'ung et de l'autre, et de envoyer au plustost que sera possible les lettres requises en conformité de nosd^{tes} précédentes; aussy ordonner aux magistrat, conseil et communauté de lad^e ville de Huy de faire le semblable. V^{re} Grace Ill^{me} nous obligera grandement à le recognoistre en tous services, à quoy nous vouldrions employer au bon plaisir et au commandement d'icelle d'aussy bon cœur que prions Dieu vous donner.

Monseigneur, heureuse et longue vie, nous recommandans à la bonne grace d'icelle. De Bruxelles le XVI^{me} de janvier 1577.

DE V^{re} ILLUS^{me}

Humbles et appareillez en service,
Les estatz-généraux des Pays-Bas.

Suscription :

A Monseigneur Monseigr l'Illust^{me} Evesque et Prince de Liège.

XV.

Les mêmes aux Magistrats de Huy.

Même demande qu'au N^o précédent.

(Bruxelles, 16 janvier 1577).

Messieurs. Suyvant ce que nous avons requis par noz dernières de vouloir donner voz lettres d'assurance pour le voyage que messeigneurs du conseil d'estat ont accordé de faire par devers son Alteze en la ville de Huy, affin de avecq icelle appoincter et pacifier les troubles survenues par deça à cause des insolences des Espagnolz et adherens, et que présentement avons reçue celle de son Alteze, suyvant le desir de laquelle avons député quelques ungs d'entre nous pour se trouver à lad^e assemblée, estant toutes choses prestes pour se y encheminer si l'on avoit vostre dicte assurance, Vous prions et requerons itérativement nous la vouloir despescher et envoyer au plus tost, affin que ces présentes troubles soyent purgez et appaisez; en quoy nous ferez singulier plaisir que voudrions recognoistre à vostre bon contentement d'aussy bon cœur que nous nous recommandons très affectueusement à voz bonnes graces, prians Dieu vous donner,

Messieurs santé heureuse et longue vie. De Bruxelles, ce XVI^{me} de janvier 1577.

Vos bons voisins et adhérens amys,
Les estats-généraux des Pays-Bas.

Suscription :

A Messieurs Messieurs les Bourguemestres et communauté de la ville de Huy.

XVI.

Les mêmes à l'Evêque de Liège.

Ils réclament son intervention pour forcer les Espagnols à relâcher les prisonniers, conformément à un des articles de la pacification. Ils ont prié l'archidiaque d'Ypres de se rendre près de Don Juan et près de l'Evêque pour requérir l'élargissement des dits prisonniers.

(Bruxelles, 1^{er} avril 1577).

Monseigneur. Cejourdhuy avons entendu par lettres de Mons^r de Maroilles ⁽¹⁾ que à cause de l'absence de V^{re} Grace Ill^{me} les Espaignolz aurront faict difficulté délargir leurs prisonniers; et comme led^t eslargissement est ung principal point de la pacification et qu'il semble que led^t diffèrent par la présence d'icelle pouvoit estre assoupy, et par ainsy tant plustost facilité led^t eslargissement, avons, pour la grande sincérité et affection que icelle porte à l'effect de la pacification, prins la hardiesse de faire ceste, et requérir l'archidiaque d'Ypres ⁽²⁾ de se vouloir trouver à ceste fin tant vers son alteze que vers V^{re} Grace Illust^{me}, pour requérir icelle de donner l'ordre que led^t eslargissement se face le plustost que sera possible; à quelle

(1) Frédéric d'Yve, abbé de Maroilles, servit longtmeys la cause des confédérés, et fut un des plus grands admirateurs du prince d'Orange. Don Juan, pour le détacher du parti des Etats-Généraux, voulut se l'attacher en qualité de chapelain, mais cette tentative de séduction resta infructueuse. L'abbé de Maroilles fut souvent chargé de missions diplomatiques importantes; en 1577, le prince d'Oranges le fit entrer au Conseil d'Etat, ce qui ne l'empêcha pas de quitter le parti du Taciturne et de se réconcilier avec le roi d'Espagne.

(2) Bucho-Aytta de Zuichem. Il fut d'abord chanoine à la cathédrale de Théroouanne; après la destruction de cette ville, il passa avec une partie du chapitre à la cathédrale d'Ypres, où il fut fait chanoine gradué et premier archidiaque. Plus tard il alla résider à Gand près de son oncle le célèbre Viglius, qui, déjà avancé en âge, l'avait choisi pour son coadjuteur et successeur futur. Il signa la fameuse pacification de Gand, et depuis ce temps il tint le parti des états contre les Espagnols. En 1579, il fut envoyé par ces mêmes états au congrès de Cologne, où il se réconcilia avec Philippe II, auquel il resta fidèle jusqu'à sa mort. Il mourut à Bois-le-Duc le 30 octobre 1579 et fut enterré dans l'église cathédrale de St-Bavon à Gand.

fin Madame d'Egmont (1) s'est trouvée vers nous comme led^t Archidiaque declairera plus amplement, auquel prions donner de vostre costel toute foy et crédence, a tant.

Monseigneur aprez nous estre bien humblement recommandez à V^{re} Grace Ill^{me} prions le souverain créateur donner à icelle en santé longue et heureuse vic. De Bruxelles le premier d'apvril 1577.

DE V^{re} GRACE ILL^{me}.

Humbles et très-affectionnez serviteurs,
Les estatz-généraux des Pays-Bas.

Suscription

A Monseigneur le Révérd^{me} et Illust^{me} Evesque et Prince de Liège, Duc de Bouillon, Marquiz de Franchimont, Conte de Loz, etc.

XVII.

Dominique Lampson, secrétaire de l'Evêque de Liège, au sieur de Ghelein, baron d'Eysden.

Don Juan renvoie son armée; dans peu de jours il quittera Namur pour se rendre à Luxembourg, où il attendra l'arrivée d'un nouveau gouverneur. Il a demandé à l'Evêque le passage par son territoire pour sept enseignes allemandes, se rendant de Namur dans le quartier de Ruremonde.
(Liège, 8 septembre 1577).

Monsieur. Ce mot sera pour vous advertir comment son Alteze se defaict de son armée et est, pour endedens bien peu de jours, se retirer de Namur sur Luxembourg pour illecq attendre la venue du nouveau gouverneur, lequel on tient que sera le frère de l'empereur; et que son Alteze a requiz et prié monseigneur mon m^{re} vouloir donner passaige à environ sept enseignes de gens de guerre allemands se trouvant à présent emprès de Namur, qui s'en vont envoyez vers le quartier de Ruremonde; lesquels Allemans se bougent cejourd'hui VIII^e de ce mois. Nous esperons icy entretemps la paix, laquelle n^{re} Seigr Dieu par sa clémence nous veuille octroyer et à V^{re} Seigneurie,

(1) Marie de Hornes, fille de Martin, comte de Houtkercke et d'Anne de Croy, vicomtesse de Furnes. Elle avait épousé Philippe, comte d'Egmont, fils aîné du malheureux Lamoral. Elle ne laissa point d'enfants. Le comte Philippe était alors prisonnier.

Monsieur, en parfaite santé très longue vie avecq toute prospérité et contentement me recommandant bien humblement à vostre bonne grace. De Liège led^t VIII^e de septembre sur les VIII heures dud^t midy 1577.

DE VOSTRE SEIGNEURIE

Humble et obéissant serviteur,

DOMINIQUE LAMPSON (1).

Suscription :

A Monsieur Monsieur de Ghelein, baron de Eysden, Gouverneur du pays d'Oultre-Meuse, mon très honoré Seigneur.

Rep^{ta} le XI^e de 7^{bre} 1577 à Bruxelles.

XVIII.

L'Evêquo de Liège aux états-généraux.

Il se plaint de ce que deux enseignes des troupes des états sont entrés sur son territoire, ont pénétré par force dans sa ville de Borgloon, et y ont tué le curé et trois autres bourgeois; il les engage à faire retirer immédiatement ces troupes, et à punir exemplairement les plus coupables. (Liège, 22 septembre 1577).

Messieurs. Je ne puis ny doibz pour mon debvoire et obligation, à l'assurance et défense de mes subjectz et de ce que leur appartient passer sans me ressentir devers vous par ceste, des intolérables desordres et dereiglement ayans esté devanthier perpetré par deux enseignes ou environs de gens de guerre à pied, de la conduite du sr d'Evers, à l'encontre de ma ville et mes bourgeois de Borekloon, là où les d^t gens de guerre sont entrez par force en ayans y tué le curé

(1) Dominique Lampson, peintre et poète, naquit à Bruges en 1552. Il passa plusieurs années en Angleterre où il fut attaché au cardinal Reginald Polus. Revenu dans les Pays-Bas il alla s'établir à Liège et fut successivement secrétaire de trois évêques. Il mourut dans cette ville en 1599, âgé de 67 ans, et fut enterré dans l'église collégiale de St-Denis. Il nous reste de lui quelques poésies latines; mais ce qui est moins connu, c'est que Lampsonius ne dédaigna pas de sacrifier parfois aux muses flamandes, témoins les vers qu'il adressa à son ami Lucas de Heere, et auxquels celui-ci donna place dans son *Hof en Boomgaard der Poësiën*. — Ces vers ont été reproduits par M. Edm. Van Even, dans le journal littéraire *De Eendragt* N. 8 du 19 septembre 1852.

et aultres bourgeois et en blaissé grieffement d'aultres. Or n'appartenoit-il aux d^{ts} gens de guerre non seulement n'entrer en manière que dessus en ma d^{te} ville, ains ny aussy d'entrer et passer en et par mon pays sans que préalablement j'en eusse esté adverty et requis d'entrée et passaige, suivant la disposition toute expresse des constitutions et ordonnances impériales de la paix publique par les Pays-Bas patrimoniaux, du Roy catholique aussy acceptées. Ce que, si de la part des gens de guerre dessusd^{ts} eust esté comme il convenoit observé, n'en seroyent advenu les desordres et inconveniens susd^{ts}. Qui me fait vous prier et requerir, Messieurs, que pour monstrier ainsy que raison veult l'entrée des d^{ts} gens de guerre en ma d^{te} ville et ce qu'en y est ensuivy d'inconvénient n'estre advenu (ainsy que vrayment je me persuade) par vostre sceu et adveu, veuillez donner et mectre ordre à ce que sans aucun dilay soyent rigoureusement, à l'exemple d'aultres, chastiez ceulx d'entre lesd^{ts} gens de guerre quy en seroyent en aucune manière coupables, et que soyent incontinent faiet retirer led^{ts} gens de guerre hors mond^t pays, sans y faire plus longue demeure ou séjour.

Messieurs, aprez mes très affectueuses recommandations à voz bonnes graces, je prieray le créateur vous donner en santé longue et heureuse vie. De Liège, le XXII de septembre 1577.

L'entièrement vostre bon amy et voisin
à vous faire service,
(Signé) GÉRARDT, Evesque de Liège.

Suscription :

A Messieurs Messieurs les estatz-généraux des Pays-Bas.

Rep^{ta} le XXV de septembre 1577.

XIX.

Les états-généraux à l'Evêque de Liège.

Les négociations avec Don Juan touchent à leur fin ; le prince quittera le château et la ville de Namur, qui seront remis entre les mains du seigneur de Fromont; les prisonniers seront confiés à l'Evêque et aux trente-deux métiers de Liège. — Ils expriment leurs regrets de ce qui est arrivé à Borgloon, et promettent de sévir, d'une manière exemplaire, contre les coupables.

(Bruxelles, 26 septembre 1577).

Monseigneur. Comme pour appaiser la présente altération avons sy avant traité avecq Son Altèze qu'en esperons par la grace de Dieu

une bonne et briefve yssue, estans cejourd'huy nos commissaires et députéz par devers icelle pour arrester le tout, et qu'entre aultres poinets avons accordé que prestement l'yssue et retraite de sad^{te} Alteze des villes et chasteau de Namur, et que lesd^{tes} places seront, remises entre les mains du s^r de Froidmont commis au gouvernement d'icelles; tous prisonniers indifféremment seront consignez entre les mains et puissance tant de V^{re} Grace Illustrissime et Reverendissime que des XXXII métiers de Liège, pour estre absolument eslargiz quand les villes de Charlemont, Mariembourg, Boingnée, Chateau-Thiery et aultres detinuz et saïsyz depuis ces derniers troubles seront aussy remises, avons désiré de requérir bien affectueusement et supplier bien humblement V^{re} Grace Rev^{me} et Ill^{me}, de vouloir recevoir en sevre garde, avecq lesd^{ts} XXXII mestiers, cieulx prisonniers pour en faire et user à nostre assurance conforme à ce que dessus, et par cela oultre tant d'aultres grands devoirs et bons offices qu'elle a fait pour le salut de ceste patrie, nous obligera de plus en plus. Le s^r d'Eutinghe (1), qu'avons requis se transporter avec ceste pardevers Votre Grace Illus^{me}, la polra advertir plus amplement du tout, signantment de la raison pourquoy l'on y a adjousté les XXXII mestiers, auquel prions donner toute foi et crédençe. Nous avons à grand regret entendu le desordre que s'est perpétre par deux compagnies du régiment de Champoignet (2) en la

(1) Jean de Mol, seigneur d'Oetinghen appartenait à une des plus anciennes familles patriciennes de Bruxelles; entièrement dévoué au prince d'Orange, il rendit de grands services aux États-Généraux et fut chargé, à plusieurs reprises, de missions importantes. Il mourut à Bruxelles en 1585, et fut enterré dans l'église de St-Géry. Il avait épousé Antoinette Sauvage, Dame d'Eschembeck, ou Eseaubeq, près de Hal, qui mourut en 1591 et fut enterrée à côté de son mari.

(2) Frédéric Perrenot, baron de Renaix et d'Aspremont, seigneur de Champagny en Franche-Comté, et frère du célèbre cardinal Granvelle. Il fut d'abord gouverneur d'Anvers pour les Espagnols, ensuite pour les États-Généraux, et enleva, à Philippe II, Bergen-op-Zoom et plusieurs autres places de guerre. Devenu suspect et soupçonné d'avoir voulu livrer Bruxelles aux Espagnols, il fut arrêté, envoyé à Gand et détenu avec les autres seigneurs faits prisonniers par la faction d'Heimbyse. Champagny ne fut

ville de Barchellonn (*Borghoon*); et a fort bien conçu et considéré V^{re} Grace Ill^{me} que ce n'a esté et n'est de nostre secu, ordonnance ny adveu, car certes il nous en desplait amèrement. Nous avons donné l'ordre possible de les rethirer de là, et espérons que n'y aura faulte; bien déliberez d'en faire tel chastoy, signamment des aucteurs et principaux de l'entreprinse et fourfait que aultres y prendront exemple, et V^{re} Grace Rév^{me} contentement. Nous avons résolu pour l'advenir que ne sera permis aux soldatz de nostre service passer par le pays de Liège sans en advertir V^{ro} Grace Illustrissime pour leur donner l'ordre qu'elle trouvera convenir au soulagement d'icelluy. Cependant la supplions ne se refroidir de sa singulière affection qu'elle a tousiours porté à salut et repos de ces pays, s'assurant qu'elle nous trouvera tousiours pretz et appareillez à le recognoistre et satisfaire en tous services.

Monseigneur, noz hombies recommandations prémises en la bonne souvenance de V^{re} Grace R^{mo} et Ill^{me}, prions Dieu donner à icelle en santé très heureuse et longue vie. De Bruxelles, le XXVI de septembre 1577.

DE V^{re} GRACE ILLUSTR^{me}
Humbles et très affectionnez serviteurs,
Les estatz-généraux des Pays-Bas.

Suscription :
Au Révéred^{me} et Illustr^{me} Evesques et Prince de Liège.

XX.

L'Evêque de Liège aux états-généraux.

Il leur exprime ses regrets de ce que les négociations avec Don Juan n'ayent pas abouti, il les supplie de vouloir examiner s'il n'y a aucun moyen de renouveler ces relations dont il considère la rupture comme dangereuse non seulement pour les Pays-Bas, mais aussi pour le pays de Liège et pour plusieurs autres.

(Liège, 3 octobre 1577).

Messieurs. La sincérité que j'ay eu et me demourera à tousiours

rendu à la liberté qu'en 1584, par échange contre Gilles Borluut. En 1585 il obtint de nouveau le gouvernement d'Anvers, mais s'étant brouillé avec le duc de Parme, il fut forcé de quitter les Pays-Bas et se retira en Bourgogne.

de vraye affection et zèle de bon voisin et amy au repos et bien vostre et des Pays-Bas, ma causé un très amer et extrême regret d'avoir entendu comment voz envoyez ayant esté dernièrement devers son Alteze ne seroient partiz, tellement qu'il resteroit à s'en doubter de grands travaulx et inconvenients, de rupture et guerre, laquelle ung chascun, doué d'aultan peu que ce soit de raison et considération, peult estimer de combien elle seroit dangereuse et tendante à toute extremité, non seulement pour led^t Pays-Bas, ains aussy pour les voisins, et entre iceulx cestuy mien et plusieurs aultres; dont je ne me puis garder de en toute affection vous prier, Messieurs, vouloir encore, pour l'amour de Dieu, regarder si y resteroit auleun moyen au monde de pouvoir accommoder par bonne manière les affaires (1). Auquel nostre bon Dieu en toute humilité je supplie que par son saint esprit il se daigne vous inspirer les meilleurs et plus propres moyens à paix et repos et vous donner,

Messieurs, en parfaite santé longue et heureuse vie, me recom-

(1) Lorsque cette lettre de l'Evêque de Liège fut lue devant les états-généraux, elle y donna lieu à un incident assez remarquable pour mériter d'être mentionné. Nous en trouvons le récit dans une lettre adressée par un des députés nommé Van der Hagen, à Gilles Wyts pensionnaire de la ville de Bruges : « L'évesque de Liège, écrit Van der Hagen, » pour l'amour et affection qu'il diet avoir aux Pays-Bas n'at peu laisser » que, comme bon voisin d'iceulx, conseiller aux Estats qu'ilz envoient » itérée fois vers son Alteze. En conformité de quoy Loys Carlier pension- » naire de la ville de Mons, de sa propre auctorité, avoit minutée quelque » lettre assez longue pour par lesd^{ts} Estats estre envoyée à sad^{te} Alteze. » Laquelle après avoir été leute et approuvée de la plus grande partie des » Estats, Son Excellence lui demandait qui luy en avait donné la charge » de ce faire, disant que en cecy il faisoit fort mauvais office, et que lesd^{ts} » S^{rs} ne vouloient plus estre menez et abusez comme avoient faict leurs » prédécesseurs les comtes d'Egmont, Hornes et aultres, et que partant » il ne falloit plus traicter avecq Son Alteze; disant en oultre qu'on seroit » extrêmement esmerveillé de veoir lettres d'aucuns des députez des » Estats (remarquand, se me semble, ledict Carlier) contenant choses bien » estranges et au desadvantaige du pays. » Cette lettre écrite de Bruxelles et datée du 7 octobre 1577, se trouve aux archives d'Ypres.

mandant très affectueusement à vos bonnes graces. De Liège le iij^e d'Octobre 1577.

L'entièrement vostre bon amy et voisin à vous faire service.

(Signé) GÉRARDT, Evesque de Liège.

Suscription :

A Messieurs, Mess^{rs} les états-généraux des Pays-Bas.

Rp^{ta} le vj^e d'octobre 1577.

XXI.

Les états-généraux à l'Evêque de Liège.

Ils le remercient des peines qu'il a bien voulu se donner pour tâcher de ramener les affaires du pays à une heureuse paix. — Détails sur les négociations avec Don Juan. — Ils rendent compte à l'Evêque de toute leur bonne intention dans cette négociation, et le prient de vouloir leur continuer son assistance et la refuser, au contraire, à leurs ennemis.

(Bruxelles, 10 octobre 1577).

Monseigneur. Nous ne scaurions assez remercier V^{re} Grace Illust^{me} de tant de paine et travaux qu'elle a si volontairement et avecq telle alacrité prins pour ramener les affaires de ce pays à l'heureuse paix et tranquillité; en quoy elle nous a clairement fait parroistre la singulière affection et grand soing et sollicitude qu'icelle a tousiours porté pour nostre bien et repos, non scullement comme bon voisin qu'elle est, mais aussy telle que pourroit surpasser le vray zèle d'ung fidèle patriote. A raison de quoy demeurons à jamais vosd^{ts} obligez, encoires que le tout n'at esté amené au but par nous désiré, ny réussy les effects qu'en esperions, à nostre bien grand regret, principalement considérant les grands maulx et calamitez qu'en suyvent, et se peult attendre d'une guerre tant cruelle que nous est imminente. Veu que ne nous rescent auleuns moyens pour la pouvoir divertir, puisque le S^r Don Joan, à si petite occasion, auroit prins retraite sans avoir donné auleune satisfaction à noz députez qu'avons envoyé vers Son Alteze, lesquels icelle a envoyé avecq ses lettres closes par lesquelles, en somme, nous mande que au lieu de conserver la religion Catholique Romaine et deue obéyssance de Sa Majesté, nostre but seroit d'anéantir et l'ung et l'autre et de ne laisser à Sa Majesté en ces pays que le tiltre. Quest chose tant esloignée de nostre bonne

et sincère intention, comme nos faicts, actions et escriptz ont toujours clairement demonstré le contraire, et que n'avons jamais riens eu plus à cœur que de maintenir tant la religion catholique que dueve obéyssance à Sa Majesté. Et, quoy que plaise dire à Son Alteze, n'a juste cause de soy doulour, comme si par nostre dernier escript demonstrions la vouloir séconder par l'érection d'ung conseil conduit par pluralité de voix. Car, en procédant sincèrement et rondement, l'on ne doit aucunement trouver estrange si pour assurer nostre pauvre patrie avec nostre postérité d'un tel et si misérable estat, auquel on tachoit la précipiter; l'on désire renforcer le Conseil d'Etat (estant en bien petit nombre) de quelques personnaiges confidens, bons patriotes et naturels des Pays-Bas de Sa Majesté, et aultant zéleurs de la gloire et service d'icelle que nulz de ceulx qui en ont commission particulière, principalement pendant le peu de secours de Son Alteze au gouvernement, et attendant en brief la venue du successeur d'icelle-cy selon qu'elle promet, lequel, comme esperons, restablira pleinement la confiance pour le présent tant grievement offensée; d'autre part pour aucunement coulourer sad^{te} retraicte vient à causer la demolition des chasteaux et armée de Mons^r le Prince d'Oranges pardeça, soutz pretextz bien long recherchés. Consideré que auparavant nous avoir envoyé l'esclaircissement de ses articles (moyennant lesquelz estoit contenté s'accorder) estoit advertie dud^t démollissement des chasteaux, ce que l'on ne doit aussy trouver estrange, puisque par expérience et par lettres on a fait paroistre qu'ilz estoient estably pour nous estraindre, et que l'on s'en vouloit servir pour reduire ces pays et subjects de Sa Majesté soubz le joug d'une perpétuelle et misérable servitude. Estant au reste par la pacification jurée par Son Alteze, et par Sa Majesté approuvée, non seulement permis aud^t S^r Prince de se y trouver en ces pays et assister aux Estats, mais aussy est led^t Seigr^r avec les Estats de Hollande et Zeelande, par le II article de lad^{te} pacification, obligé de se joindre, pour, par commun advis de leurs forces, moyens et puissances, ayder à repoulsier noz ennemyz; et que jamais ilz ne seauroient avoir fait à meilleure occasion que lorsque se sont découvertes tant de menées et factions pour lesquelles faisoit

à craindre la totale ruyne et extermination des subjectz de ce pays. Par où ne nous doibt rien estre imputé si, conformément lad^{te} pacification, avons receu led^t Sr Prince entre nous, à quoy ne nous sommes en fahon que ce soit oubliez. Principalement, attendu que auparavant, son arrivée auroit promis rien innover pardeça en nostre S^{te} foy et religion Catholique Romaine, ne moins souffrir auleun changement, innovation ou altération en icelle, ou contre la deue obéyssance de Sa Majesté, ny par tous ceulx de sa suyte; finalement que Sad^{te} Alteze se docult que nous aurions monstré si mal inclinez vers elle que d'intenter journallement hostilitéz, ne se trouvera aussy en ce quelque fondement de juste raison. Car chascun seait que l'assemblée de noz gens de guerre ne s'est jamais faicte pour l'offenser, mais seulement pour prévenir les emprinses que journallement se faisoient par nos ennemiz sur les villes et forteresses des provinces de ce pays avec nous unies. Ce qu'avons bien voulu particulièrement discourir et par le même représenter à V^{re} G^{ce} R^{me} et jointement envoyer à Icelluy tant nostre justification que copie des lettres et tous noz derniers escriptz pour appaisement de ces nouvelles altérations, affin qu'icelle puisse juger que ne seavons avoir obmis quelque moyen du monde pour pouvoir accommoder les affaires par bonne manière. Ce que jamais ne refuserons, voires si avant qui se présentent aulrons moyens justes et équitables desquelz se puist concevoir quelque espoir d'une véritable paix et assurée. Ce que protestons devant Dieu et V^{re} G^{ce} Illus^{me}, et tous Princes et Potentatz telle estre nostre bonne intention, et que ne désirons rien plus que de pouvoir vivre en l'observation de nostre S^{te} foy et Religion Catholique et Romaine, et deue obéyssance de Sa Majesté, en nous affranchissant de la misérable servitude en laquelle on nous vouldroit replonger, et qu'avons si longtemps endurée; et ne vouloir croire ny auleunement laisser persuader que prenons armes nécessaires à nostre deffense par quelque outrecuydance ou désir de nouveilité, ains seulement par pure force et nécessité pour nous garantir contre l'extrême oppression de ceulx qui de tous poinetz nous veulent ruiner et accabler. Suppliant V^{re} G^{ce} Illust^{me}, comme bon voisin, nous vouloir tousiours assister en une si juste et s^{te} querelle, tant

de vivres, de munitions que de gens et argent, sans donner aucune faveur à nostre ennemy ne soffrir qu'il soit secouru par ses subjectz. En quoy elle fera service très agréable à Dieu, acquerrera gloire et honneur immortel, et nous obligera plus estroitement à le recognoistre à jamais par mutuelle service. Sur ce pricrons le tout-puissant donner à

Monseigneur, le comble de ses très nobles et vertueux désirs, présentant à V^{re} G^{ee} Ill^{me} nos bien affectueuses recommandations. De Bruxelles le X d'Octobre 1577.

DE V^{re} GRACE R^{me} ET ILL^{me}
Les estats-généraulx des Pays-Bas.

Suscription :

A Monseigneur Monseign^r le Rév^{me} et Ill^{me} Evesque et Prince de Liège.

XXII.

Les mêmes aux Magistrats et aux trente-deux métiers de Liège.

Ils leur rendent compte de la rupture des négociations avec Don Juan, protestent de leur sincère désir d'obtenir la paix et les prient de leur continuer secours et assistance.

(Bruxelles, 10 octobre 1577).

Messieurs. Comme après avoir recherché tous les moyens à nous possibles pour venir en accord avec le s^r Don Jehan et faire cesser les présentes altercations, affin de pouvoir entretenir la pacification faicte à Gand le VIII^e de novembre dernier, par luy jurée, et depuis par Sa Majesté catholique approuvée, aiant à ces fins faict tant de belles offres et présentations avecq solempnelle protestation de vouloir inviolablement garder et entretenir n^{re} S^{te} foy et religion catholique Romaine, et de vivre et mourir sous la deue obéyssance de sad^{te} Majesté, comme vos seigneuries pourront plus amplement veoir par nostre justification qu'envoyons avecq ceste, néantmoins led^t s^r Don Jehan se serait sans aucune cause rethiré de nous, recherchant toutes occasions de nous jecter le chat aux jamhes et amener la disgrace de sad^{te} Majesté, l'exhortant de nous faire la guerre tant cruelle que jamais, pour par ce moyen nous amener soubz le joug d'une perpetuelle servitude, outre les grands cruaultez que les précédens Gouverneurs ont jusques ores exercé en ce pays. A ceste cause n'avons

voulu obmettre vous représenter et mettre audevant les yeux, comme nos bons voisins, afin de vous prier nous vouloir assister et donner tout confort et adresse, sans permettre ny souffrir que ceux de vostre ville et pays facent aucun secours aud' s^r Don Jehan, de leurs personnes, biens et vivres, ny d'aucunes armes et munitions de guerre. Vous remémorant que si la fière outrecuydance de la nation Espagnolle peut venir à ses desseings et nous subjuguier, ne faudra, par après, s'attaquer à nos d^{ts} voisins pour l'insatiable ambition et native cupidité qu'elle a de dominer, selon que vous mesmes l'avez ja plusieurs fois expérimenté. Et soubz espoir que, comme bons voisins, ne faudriez nous secourir ne ferons ceste plus longue que pour prier notre bon Dieu vous donner, Messieurs, ses saintes graces, nous recommandans très affectueusement aux vostres. De Bruxelles, le X^e d'octobre XV^eLXXVII.

Entièrement affectionnez à vous complaire,
Les estatz-généralz des Pays-Bas.

Suscription :

A Messieurs Messieurs les Bourgmestre, Conseil, Jurez et XXXII mestiers de la ville et cité de Liège.

XXIII.

Réponse de l'Evêque et des états de Liège, à la demande des états-généraux, présentée par le sieur de Fromont.

Ils ne peuvent prendre le parti des états-généraux parce qu'ils sont liés par les constitutions de l'Empire. — Les ordonnances sur la liberté du commerce ne leur permettent pas non plus d'empêcher la libre circulation des vivres et munitions; récriminations contre les soldats des Etats. — Ils consentent à empêcher l'occupation de Dinant, et à pourvoir à la sûreté et à l'approvisionnement de Maestricht.

(Liège, 10 novembre 1577).

Révérendissime Illustrissime Seig^r : Monseigneur Gérardt de Groisbeck, Evêque de Liège, Duc de Bouillon, Marquis de Franchimont, Conte de Loz, etc., et messieurs les Estats des pays de sa grace Révérend^{me} et Illust^{me}, ayant receu de Monsieur de Froidmont, accompagnant Monsieur de Melleroy, envoyez par Messieurs les Estats-Généraux des Pays-Bas vers sa Grace Révérend^{me} et Illust^{me} et sesdits Estats, deux lettres closes d'iceulx Seig^{rs} Estats-Généraux à sa Grace et sesdits Estats adressantes, portant crédençe sur ledit Seig^r

de Froidmont, accompagné comme dessus, et entendu ce que en vertu d'icelles lettres leur a esté par ledit sr de Froidmont déclaré et requis, ont résolu de respondre et respondent ce que s'en suyt :

Que quand ad ce que icelluy Seigr de Froidmont leur a déclaré touchant le mesentendement, esmotions et troubles après la pacification dernière esd^{ts} Pays-Bas faicte, de rechief suseitées, et leur grand apparence de se terminer et rompre en nouvelles guerres. Au tant de consolacion, contentement et joye que leur a donné lad^{te} pacification sy bien et heureusement adressée et succédée par la grace et miséricorde de Dieu, et vrayment paternelle sollicitude de la Majesté Impériale nostre Souverain Seigneur, au moyen de la légation que sad^{te} Majesté avoit pour ce esd^{ts} Pays-Bas envoyée, autant de regret desplaisir et amertume de cœur ont-ils senty de veoir lesd^{ts} esmotions et troubles, et d'avoir devant les yeux la guerre ouverte, en laquelle iceulx troubles sont entièrement apparens d'heure à aultre se terminer et resouldre, et icelle guerre, comme intestine qu'elle seroit, accompagnée de toute sorte de misères et calamitéz; lequel regret et desplaisir leur est comme, en regard d'affection chrestienne et fraternelle, spécialement de bonne voisinance et amitié d'entre lesd^{ts} Pays-Bas et cestuy-ci, doit estre d'autant plus grand, que lad^{te} pacification, comme en effect estoit, par ainsy, tant en commun que en particulier, à tous semblait estre entièrement accompagnée de toute équité et raison, et estoit tellement au contentement d'ung chaseun, que ceux-là mesme qui viendroient à estre maintenant parties en lad^{te} guerre, ont souvente fois déclaré qu'ils la trouvaient peu bonne et équitable, de sorte que encoires ils ne cessent, tant d'une part que d'aultre, d'y provoquer et s'en justifier et excuser d'enfrainte et rupture.

Que, quant à adjonction et confédération avec led^{ts} Etats-Généraulx et la commune deffense en lad^{te} guerre, dont et en manière que de la part d'iceulx Estats-Généraulx sad^{te} Grace et sesd^{ts} Etats sont requiz, comme il appartient à sad^{te} Grace et sesd^{ts} Estats, si que resortissans dessoubz le S^t-Empire, de se régler et conduire selon les constitutions et ordonnances d'icelluy, ils ne pourroyent, en regard de la souveraine importance de ceste matière, satisfaire à lad^{te} requi-

sition sans préalablement y dessus avoir eu l'intention et consentement de sad^{te} Majesté Imperiale, leur souverain Seigneur, et dud^t Empire; aussy sans préalable advis et résolution y dessus des Princes et Estats du cerele inférieur Westfallien d'icelluy empire, duquel cerele sad^{te} Grace et Estatz, et soubz lequel lesd^{ts} Estatz ressortissent, affin de ne dévier en cest endroit desd^{tes} constitutions, ordonnances impériales, signamment celles qui concernent la paix publique par led^t empire établi, et pouvoir à tout temps justifier leurs entreprises et actions en icelluy endroit vers lad^{te} Majesté impériale et led^t empire et cerele, et partant en tout cas de besoing en iceluy endroit, et ce qu'en pourrait ensuivre, avoir l'assistance et ayde, viendront autrement suivant lesd^{tes} constitutions et ordonnances impériales a estre à sad^{te} Grace et Estatz refusée; et mesme de tant plus doibvent Sa Grace et lesd^t Estatz vers lesd^{ts} seig^r Estatz-Généraux estre en cest endroit excusez, pour aultant que sa Grace et ses Estatz espèrent, en la grace de Dieu, voire aussi ne redoubtent, que sad^{te} Majesté ne voudra laisser de continuer sad^{te} paternelle sollicitude pour rappaiement desd^{tes} émotions et troubles, et pour divertir lad^{te} guerre. En regard de quoy et affin que par sad^{te} Majesté Impériale et lesd^{ts} Empire et Cerele puisse estre mis provision et remède convenable aux mauix, calamités et guerre susd^{te}, Sa Grace et ses Estatz ne voldriont faillir de faire, sans aucun dilay, tout bon devoir vers sad^{te} Majesté.

Que quant au poinct de ne laisser suivre vivres et munitions de guerre, Sa Grace et ses Estatz ne doubent que lesd^t seig^{rs} Estatz ne sachent que lesd^{tes} constitutions impériales de la paix publique, selon lesquelles Sa Grace et ses Estatz se doibvent régler, ordonnent libre trafique et commerce; lequel Sa Grace et ses Estatz ne pourraient empêcher sans avoir formel ennemy, de tant plus que, quant à vivres et munitions de guerre, semblables denrées viennent communément à estre amenées et fournies par des marchans estrangers traffiquans par le pays de Sa Grace. Aussi, quant à vivres, les sujetz de Sa Grace en auroient vrayment bien grand besoing pour eux-mêmes et n'en fournissent gueres que aultant que les gens de guerre se mectans sur led^t pays en prennent de fait, bien que malgré que iceulx subjectz en puissent avoir, lequel fournissement Sa Grace et ses

Estatz ne voyent moyen de deffendre (mesme entre lesd^{ts} constitutions impériaies, ainsy que diet est) auxd^{ts} subjectz, ayman mieux de les fournir sur leur hazard et péril, parmy payement, que d'en estre, par voye de faict, defforniz et spoliez. Et comme lesd^{ts} subjectz ont esté depuis cesd^{ts} esmotions et troubles, sicomme aussy des auparavant sy très mal et inhumainement traictez par les gens de guerre du service des estatz par toutes sortes de commissions, foulles, compositions, bransschatz et pilleries, ne differens en riens d'actes d'hostilité, ainsi que encoires de jour, voire d'heure à aultre, il en vient à Sa Grace et ses Estatz de très grieves lamentations et doléances de tous costez, que de plus en plus les gens de guerre continuent de faire et user à l'entière désolation et ruyne d'iceulx pauvres subjetz, comme led^t s^r de Froidmont, pendant sa présence icy, a aussy veu et entendu, sa Grace et ses Etats prient et requièrent iceulx Seig^{rs} Estatz-Généraulx de mectre en effect et sy bon et estroit et précies ordre à la conduiete desd^{ts} gens de guerre, qu'ilz se déportent une fois des malheuritez et oultrages susd^{ts}.

Que quant à la requisition que par sa grace et ses Etats fust pourvus à ce que la ville de Dinant ne fust saisie, ensemble au furnissement des grains à la ville de Maestricht par les villages de cestuy pays y voisins, et à la garde et assurance d'icelle ville de Maestricht, sa Grace et ses Etats espèrent tellement pourveoir, et de faict pourvoyeron (comme désia en partie ont commencé faire) à la garde et assurance dud^t Dinant, qu'ils en respondront vers sad^{te} Majesté Imp^{le} et led^t Empire où il conviendra en respondre. Aussy, quant aud^t Maestricht, ne fauldra sad^{te} grace, pour son devoir vers icelle ville et le maintien de son droit et jurisdiction illecq de semblablement pourveoir à ce que pour le soustien de ses bourgeois et subjectz en lad^{te} ville, et à la garde et assurance d'icelle pourra être requis; auquel effect, et pour résouldre sur les moyens de la garde et assurance tant desd^{tes} villes que du reste de cestuy pays, sa Grace et ses Estatz sont présentement assemblez et besoingnants.

Faïcte et aud^t S^r de Froidmont, accompaignez comme dessus,

livrée la response suscrite en la cité de Liège le X^{me} de novembre 1577.

Par ordonnance expresse et spéciale de
sadite Grace et sesdits Estatz.

(Signé) : LAMPSON.

XXIV.

L'Evêque de Liège aux états-généraux.

Il les informe que l'Empercur l'a désigné de nouveau, ainsi que le duc de Juliers, pour aviser au moyen de rétablir la paix aux Pays-Bas. — Ils devront s'entendre à cet effet avec le baron de Wynenberg et le comte de Swartzenberg. — Le désir le plus vif de l'Evêque, c'est de parvenir à une bonne pacification.

(Liège, 19 mars 1578).

Messieurs. Comme la Majesté Impériale avait, avecq son très-grand et singulier contentement entendu la pacification des troubles des Pays-Bas, par la grace de Dieu, avec l'intervention et adresse de ses commis (duquels luy avait pleu que j'en fusse l'ung) l'an passé ensuivie; par ainsy ayant esté depuis advertie de ceulx qui de nouveau y estoient subcitez, elle en at, à Monsieur le Duc de Juliers et à moy, par diverses siennes lettres, tant à icelluy S^r Duc que à moy successivement escriptes et très soigneusement réitérées et raffreschies, déclaré son pareil mescontentement et regret, et par tant suivant son souverain soubhait et désir que lesd^{ts} nouveaulx troubles puissent estre rappaisez et lesd^{ts} Pays-Bas remis en tranquillité et repoz, tant aud^t Sieur Duc que à moy très à certes enchargé et commis que deussions avecq tout extrême soing et diligence derechief conjointement nous employer par nous, ou noz subdéléguéz, avecq Messieurs Phle le Viël, Baron de Wynenberg etc. Président du conseil et Otto Henry Conte de Swartzenberg, premier mareschal de la cour de sad^{te} Majesté Impériale, à l'adresse et promotion du rappaisement susd^t, ainsy que je tiens asseurement qu'aurez, Messieurs, pieça sur ce receu lettres de Sadite Majesté; dont je nai deu laisser en premier lieu, pour l'obeissance que je doibs au commandement de Sad^{te} Majesté, et depuis pour mon vray et sincère désir conforme à celluy d'icelle sa Majesté, que les affaires puissent estre commencés à termes d'une bonne ferme et perdurable pacification et entier assoupisse-

ment de cesd^{ts} troubles, de vous dire, Messieurs, conformément à ce que led^t Sr Duc vous en escript, aussy par celle sienne que recepvrez avecq ceste, que si pourrez comporter que suivant lad^{te} rencharge de Sa Maj^{te}, je m'emploie de rechief avecq led^t Sr Duc, ou voz déléguez, et les aultres Seigneurs commis impériaux, et que à cest effect soit institué et tenu une amiable communication et conférence. Je suis et seray de très bon cœur content et prest de avec icelluy Sr Duc, ou noz subdéléguez, et lesd^{ts} sieurs commis impériaux y satisfaire avecq toutte sincérité, comme jusques ores ay fait, ce que conformément aussy aud^t Sr Duc j'escrrips, pareillement, par une aultre mienne, à Monsgr Don Jehan d'Austrice, et y attendray dessus les bonnes responces tant de l'une partie que de l'autre. Sur ce après mes très affectueuses recommandations à vos bonnes graces, je prieray No^{re} Sr Dieu vous donner, Messieurs en parfaite santé longue et heureuse vie. De Liège le xix^e de Mars 1578.

L'entièrement votre bon voisin et amy,
à vous faire service,

(Signé) GÉRARDT, Evcsque de Liège.

Suscription :

A Messieurs Messieurs les estatx-généraux des Pays-Bas.

Rp 22^e Martii 1578.

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES

SUR

LES MÉDECINS LIÉGEOIS

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1850.

Ces recherches, extraites d'une *Biographie liégeoise* inédite, sont loin d'être complètes, mais nous les croyons plus étendues et plus exactes que celles qui ont été publiées jusqu'aujourd'hui sur le même sujet. Ce n'est du reste qu'un essai, une espèce d'épreuve que nous soumettons aux personnes compétentes, dans l'espoir qu'elles voudront bien nous aider de leurs conseils et nous communiquer les documents qui auraient pu nous échapper.

Le but que nous nous proposons n'est ni politique, ni intéressé. Nous voulons essayer de rappeler le souvenir des ancêtres aux générations nouvelles, et, à ce titre, nous croyons pouvoir compter sur le concours bienveillant et patriotique de tous nos concitoyens.

Liège, 20 juin 1857.

Aniclus ⁽¹⁾, médecin tongrois, né de parents libres vers l'an 60 de J.-C., périt en 85, lors de la seconde descente d'Agricola en Bretagne.

Anicius faisait partie de la première cohorte tongroise comme le prouve cette épitaphe retrouvée, il y a une quinzaine d'années, près de la muraille de Sévère, dans le Northumberland :

ANICIO
INGENVO
MEDICO
ORD. COH.
I. TVNGR.
VIX. AN. XXV.

Source. — *Journal de l'instruction publique*. 1845, p. 72.

Kedus ou *Kudus*, bénédictin de l'abbaye de Saint Jacques à Liège, vivait vers l'an 1401. Il a laissé l'ouvrage suivant indiqué par Paquot dans le *Catalogue de l'abbaye de Saint-Jacques*. 1788, p. 145, N. 441.

Traité latin de médecine universelle, compilé de divers auteurs.
Manuscrit in-4° sur papier.

Laet (JEAN) médecin, chirurgien et astrologue ⁽²⁾, né à Looz (Borchloen), a joué, pendant les dernières années du XV^e siècle, d'une grande réputation tant en France qu'à Liège et dans les Pays-Bas. Voici en quels termes s'exprime sur cet astrologue un chroniqueur contemporain :

(1) Dans ce travail préparatoire, nous avons adopté l'ordre chronologique qui permet de suivre plus aisément les progrès de la science et de mieux juger du mérite des individus.

(2) Nous écrivons *Laet* et non *de Laet* parce que nous n'avons trouvé la particule sur aucune des pièces de l'époque. Il ne faut pas confondre, comme l'ont fait plusieurs biographes, ce *Jean Laet* avec ses trois homonymes, *Jean de Laet*, imprimeur à Anvers vers le milieu du XVI^e siècle; *Jean Laet*, de Baerdwyck, licencié en théologie, recteur de l'université de Louvain en 1565 et *Jean de Laet*, d'Anvers, directeur de la compagnie des Indes Occidentales qui vivait au XVII^e siècle.

« Anno octogesimo secundo, erant quidam astrologiæ artis periti, quorum unus magister Ioannes Laet de Borchloen, vir utique melius famatus quam letteratus, fere laïcus totus, cyrurgicus tamen atque quodammodo medicinæ arte peritus, juxta constellationes illius anni, quem vocavit annum boetes, id est paupertatis, præconisavit hunc annum debere esse miserrimum, quippe tribus malis ultra modum vexatum, pestilentia videlicet, caristia et bello; quæ prout dixerat, ita evenerunt. Nam in Leodio (ut de forensibus tuceam) multi domini ecclesiæ Sancti Lamberti et aliarum ecclesiarum, civesque famati et divites ex quodam genere pestilentiæ sunt subito extincti, prævaluitque fames, quæ non erat universalis; nam quibus divites abundabant, pauperes ac etiam mediocres panibus indiguerunt. Ex Hannonia et Picardia propter panis inopiam ad Leodiensem terram hoc tempore pauperes ocius confluxerunt, ubi licet non erat adeo frumenti abundantia, cum per singula oppida grana in horreis aut in granariis studiose descripta ad utilitatem indigentium vendi juberentur. Tertia vero, et bellum non facile finicndum, hoc tempore in Leodiensi patria erupit, in quo præter spem (quia diu duravit) multi fuerunt aut male tractati vel miserabiliter interempti, et prout in sequentibus patebit, infinitis damnis calamitatibusque addicti. »

D'autres historiens liégeois parlent encore des prédictions de Laet. Placentius écrit, à propos des événements de 1482 : « *Quem annum Leodiis infelicissimum fore Joannes Laet Lossensis astrologus, prognostice significaverat. Enim vero fame pestilentia, bello omnia turbata sunt, et effectu suo omnium opinionem mala superaverunt.* »

Vers 1482, Jean Laet habitait Louvain, comme le prouve la note suivante que nous avons lue dans le manuscrit de cet auteur que possède la bibliothèque de Bourgogne : « *Iste Iohes Laet morat Lovanii ī diēdder strate.* »

Voici les écrits de Laet que nous connaissons : il en existe probablement d'autres qui seront un jour retrouvés.

1^o *Pronosticationes eventuum futurorum Johis Laet de Los Castri misse epo ntro Leodien Dño Ludovico de Bourbon ani 76. (1476).*

Ces pronostications manuscrites comprennent 9 feuillets in-folio et

commencent par ces mots : *Annus iste videtur*. Elles se trouvent, reliées avec d'autres pièces de la même époque, dans un volume de la bibliothèque de Bourgogne, coté 1109.

Au milieu d'un fatras astrologique, on rencontre dans ces quelques pages des prédictions qui ont rapport aux événements du temps et qui, par là, offrent de l'intérêt. M. de Ram, recteur de l'université de Louvain, a mentionné ces pronostications dans une *Note sur l'importance que les chroniqueurs attachent aux phénomènes atmosphériques*. (*Bull. de l'académie royale de Belgique*, T. IX.) Il promettait d'en faire l'objet d'un examen particulier, mais nous ne pensons pas qu'il ait encore donné suite à ce projet.

2° *Pronosticatio anni presentis LXXVIII per Joannem Laet, de Borchloen.*

(In fine). *Explicit pronosticatio āni LXXVIII imp̄sa parisū circa nostram dominā sub itersignio sancte catherine per ricardū blandin et guillermā frevier hujus operis s̄mipontificis*. In-4° goth. de 16 feuillets non chiffrés, à longues lignes, au nombre de 24 à la page.

Ce livret rarissime, dont le duc de la Vallière possédait un exemplaire, adjugé 40 livres à sa vente, est dédié à Louis de Bourbon, évêque de Liège. On voit par le passage suivant que Jean Laet avait encore dédié à ce prince d'autres pronostications, peut-être celles qui sont citées plus haut. « *Cum sicuti pridem ego Joannes Laet de Borchloen licet minus idoneus conscripserim et contulerim in annis proxime præteritis vestrae illustrissimae paternitati certas pronosticationes continentis qualiter domini et principes terrae sese gererint et haberint ad invicem et etiam magnam predictionem quae contingeret dominis occidentibus contra orientales unde proh dolor dolendum est etc.* »

3° *Pronostication flamande.*

Cette plaquette, si intéressante pour l'histoire de l'imprimerie dans les Flandres et dont on ne connaît que des fragments retrouvés en 1855, dans la couverture d'un ancien cartulaire, par M. Van Dale instituteur en chef de l'école française de l'Écluse, est dédiée à Louis de Bourbon. Elle a été imprimée à Audenaerde, en 1480, par Arnoud de Keysere; au bas de l'un des feuillets on lit : « *hīr ziju volmaect*

prenosticaten Joannis Laet, van Borchloen vulghegheven des iuers LXXXI. Gheprendt Taudenaerde. »

Il est possible et même probable que c'est dans cette pièce ⁽¹⁾ que se trouvent les célèbres prédictions dont nous avons parlé.

S. — J. de Los. *Chronicon ab anno 1455 ad annum 1514. Edit. de Ram.* 1844, p. 81. — J. Placentius. *Catalogus antistitum Tunzarorum, etc.* 1529, fol. xviii, recto. — *Catalogue Lavallière.* 1783. T. I, N^o 1715. — Brunet. *Manuel du libraire* article *pronosticatio*.

Caldebrenner (PIERRE), médecin du XV^e siècle, né probablement à Maestricht, fut honoré de la confiance de l'empereur Sigismond, qui le combla de faveurs.

Caldebrenner faisait partie du chapitre de Notre-Dame de Maestricht qui, en 1492, l'élut doyen. Il mourut le 8 août 1504 et fut enterré dans cette église, où on voit encore aujourd'hui un tableau en pierre, bordé d'un cadre sculpté, avec deux écussons d'un faible relief et cette inscription en caractères gothiques :

*Petrus in hoc tumulo est (proch) Caldebrēncr humatus
quem tulit in factum triste suprema dies
cui vixit quondā bonitas prudentia virtus
preclarum patrie nomen honosque sue
induperatoris fulcitus munere et armis
arma Sigismundi hec nobilitate gerens
.... et egregius pottens doctor medicīnes
ecclesiam auxit opes ille decanus item
moribus excultus divino dogmati in herens
tunc gravis eloquio nunc ve suavis erat
unica spes inopum largus mense fluitantis
hic meruit fama premia longa pie*

(1) On peut consulter, sur cette impression du XV^e siècle, qui a exercé l'érudition de plusieurs bibliographes, le *Messenger des sciences de Gand* (Van der Meersch) 1855, p. 488. — N^{os} 91, 95, 97, 101, 102 (1855) et 118 (1856) du *Nieuws en advertentie blad voor Zeeuwisch-Vlaanderen* (J. H. Van Dale) — N^{os} 12, 14, 16 et 18 (1855) de l'*Eendragt* (J.-H. Van Dale et J.-E. Risseeuw). — N^o 47, 1855 de la *Gazette van Audenaerde*. — *Kronijk van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht*, 1856, p. 85.

*anno obiit quarto post quingentos quoque mille
octava augusti que fuit ipsa jovis
hunc tibi precipuum pia virgo fronte serena
respice cultorem transfer in ora....*

S. — A. Schaepkens. *Annales de l'acad. d'archéologie de Belgique*. T. VI, p. 162.

Aegidii (GASPARD), docteur en médecine, professeur à l'université de Louvain et chanoine de l'église St-Pierre de cette ville, naquit à Liège vers l'an 1420.

Il termina ses études médicales à l'université de Louvain où il obtint en 1442 le titre de licencié et plus tard celui de docteur.

Lorsque Jean Spierinck, médecin de Philippe de Bourgogne, renonça à la chaire qu'il occupait à cet établissement, Aegidii fut appelé à lui succéder le 8 juin 1485.

Aegidii est mort à Louvain en 1507, dans un âge très-avancé. Il a joui de son temps d'une grande réputation et fut appelé quatre fois au rectorat de l'université; en 1487, 1492, 1494 et 1496.

S. — Val. André. *Fasti acad. Lovaniensis*. 1650, p. 228.

Bellarmie (LÉONARD), moine bénédictin de l'abbaye de St-Jacques à Liège, vivait à la fin du XV^e siècle (?).

Il a laissé différents ouvrages manuscrits sur la médecine; on ne connaît que les suivants :

1^o *De curatione podagrae*;

2^o *De regimine sanitatis*.

Le catalogue des livres de l'abbaye de St-Jacques, si riche en manuscrits, ne mentionne aucun des travaux de Bellarmie.

S. — Bucelin. *Germania sacra*. 1662. T. I, p. 196.

Laet (GASPARD), maître ès-arts, médecin et astrologue, né à Looz (Borchloen), fils de *Jean Laet* qui précède, a séjourné longtemps à Anvers où il vivait encore en 1520.

Il a publié :

1^o *Casparis Laet almanack pro XIII annis proxime futuris* (1492-1505). *Kalendarium ad inveniendū in quo signo sit luna et dies electi pro fleubothomia*.

Impress. in Antwerpēsi: per me Gerardū Leuw (1491). in-8^o de

26 feuillets. caract. gothiques. (Un exemplaire incomplet à la bibliothèque royale de La Haye).

L'*Almanach* de dix feuillets, sans signatures, est suivi d'un autre opuscule de 16 feuillets, sign. A. B., intitulé : *Incipit tractatus multū utilis per circumspectū virū magistrum Jasparem Laet de Borchloen astrologum*. L'almanach commençant à l'année 1492, cet opuscule a dû être imprimé en 1491. Quelques figures astronomiques rendent le texte moins inintelligible. C'est le plus ancien almanach belge connu. On cite comme antérieur celui de 1490, mentionné dans un registre aux comptes de l'abbaye du Parc, près de Louvain, mais on n'en a encore retrouvé aucun exemplaire et le lieu d'impression est resté ignoré.

2° *Prognosticacie van Jaspas Laet vā Borchloen vā den jare MCCCCIII. Totten ēdelen ende moghenden here heer Jan Van Hoorne bysschop van Ludick, hertoghe van Billon en grave van Loon.*

(In fine). *Gheprent in die vermaerde coopstadt van Antwerpen aen die marct Alder naest den groten mortier M. V. hōdert III.* In-4° de 4 f. Caract. goth. (1) (Bibl. de l'auteur).

Notre estimable ami, M. H. Helbig, se proposant de donner prochainement une analyse détaillée de cette pièce, ainsi que de celle qui est indiquée plus bas sous le N° 4, nous croyons devoir nous abstenir de la décrire.

5° *Pronosticacie Jaspas Laet van Borchloen astrolog. en medicyn vā den jare MCCCC en VI.*

In-4° de 2 feuillets. caract. goth. Sans nom de lieu ni d'imp. (Cat. de Roy 1857, N° 217).

4° *Pronosticatie Jaspas Laet van Borchloen vā den jare MCCCC en VIII. Ten love ēn glorie des almachtighē gods vā wiens wil hemel ēn aerde geregeert werdē cū mariē zūre liever moed. ēn des gemeyns pfyt der mēscē op die venacrede stadt vā Antwerpē ge calculeert doer welke pnosticatie sal gaē die betckenisse des eclips der manē in den*

(1) Dans le cartouche qui orne le titre de cette pièce, on trouve un portrait qui n'est autre, croyons-nous, que celui de Gaspard Laet.

seinen jare intē eersten graet capricorni. In den welekēsal de se onse ordenancie ghehouden werden.

In-4° de 2 feuillets sans nom de lieu ni d'imprimeur. carac. goth. (Bibl. de l'auteur).

5° *Almanack magistri Jasparris Lact, de Borchloen, pro anno domini millesimo CCCCXX.*

Gheprint in die vermaer de coopstaedt van Antwerpen in onser liever wronwē pient bi ni Claes de Grave. In-plano. (Bibl. de l'abbaye du Parc, près Louvain).

S. — *Bulletin du bibliophile Belge.* 1850, T. IV, p. 33. — Warzée. *Recherches sur les almanachs Belges.* 1851, p. 166. — Holtrop. *Catal. librorum saeculo XV impressorum, quotquet in bibl. Hagana asservantur.* 1856, p. 79.

Boussut (NICOLAS DE), maître ès-arts et docteur en médecine, est né, selon quelques biographes, à Boussu-en-Fagne, dans le pays de Liège, selon d'autres à Boussu, près de Louvain.

De Boussut termina ses études à l'université de Louvain, et se fit recevoir maître ès-arts. Il était déjà âgé lorsque, en 1527, il soutint les thèses consignées dans le volume suivant, dédié au cardinal Erard de la Marek, évêque de Liège :

Nicolai de Boussut artiū et melēcine doctoris trium questionum quotlibetarum diffinitio prima: plaga terre medie zone celi subjacens quam adustam ac torridam vocant, habitabilis sit necne. Secunda: quomodo apud Scitas sive Tartaros Neuri in Lupos, et rursus in eosqui fuere mutantur, ubi tamen omnium philosophantium sententia species rerum in se invicem transmutari nequeunt, nisi in sua elementa resoluantur. Tercia: quomodo Turbith complexionē calidum et siccum atrahit et educit phlegma, ubi tamen Gal. (Galenī) sententia, tertio de simplici medicina, solutiva medicinu humorem proprium atrahit et educit que sibi similis sit et non contraria.

Lovanii, apud Gilbertum Maes, anno virginēi partus MDXXVIII. mense May die penultima. In-4°, dern sig. Fii.

Petit volume dont nous ne connaissons que le titre : les Celestins d'Heverlé en possédaient en 1765 un exemplaire que Paquot décrit ainsi : « On trouve d'abord une courte cosmographie qui remplit

environ deux tiers du volume; ensuite l'auteur vient aux questions marquées dans le titre. Il répond à la première que la zone torride est habitable (1) et à la seconde que le changement des Neures (2) en loups se fait par une sorte de manie ou de fureur et qu'il n'est qu'apparent. »

S. — *Fasti acad. Loraniensis*. 1650, p. 230. — Paquot. *Mémoires*. T. I, in-fol. p. 197.

Florennes (NICOLAS DE), chevalier (*equus auratus*), médecin du XVI^e siècle, vit le jour à Florennes, dans la principauté de Liège.

Un écrivain contemporain rapporte qu'il fut arliâtre ou premier médecin de Charles-Quint (1) : on présume qu'il précéda dans cet emploi le célèbre Corneille de Baersdorp.

S. — H. THOMAS. *de Tungris et Eburonibus commentarius*. Argent. 1541 p. 85.

Montis (THOMAS), docteur en médecine et astrologue, exerçait sa profession à Liège en 1546.

(1) On dit communément que les anciens l'ont regardée comme inhabitable. Cela n'est pas généralement vrai : Eratosthènes et Polybe ont cru que cette zone était tempérée. V. Strab. L. II., éd. 1620, p. 97. Le roi Juba cité par Solin. c. 56 Philostorge. L. III. ch. II. Diodore de Sicile. L. II. ont été du même sentiment. Ptolémée et Arrian placent diverses villes sous la zone torride (*Paquot*).

(2) Peuples qui habitaient les bords du Borysthène et dont il est parlé dans Pline. LXII. ch. IV (*Paquot*).

(3) Il ne faut pas confondre ce médecin avec son compatriote *Nicolas Beringue*, *Beringen* ou de *Beringhen*, premier barbier, quelque peu médecin, gentilhomme de chambre et l'un des dix-huit serviteurs fidèles qui suivirent Charles-Quint dans sa retraite de Yuste. Beringue est un des héros des légendes populaires flamandes et de quelques chroniqueurs du XVI^e siècle qui nous montrent le grand empereur s'entretenant avec son barbier, à Yuste, et lui confiant le projet de faire faire ses obsèques de son vivant. La chronique du prieur Martin Angulo raconte, dit M. Pichot, que Charles-Quint causait un jour familièrement avec Nicolas Beringue son *barbero*, vieux serviteur d'humeur joviale, et lui dit : *maître Nicolas Beringue, sais-tu à quoi je pense? — A quoi, Sire, répondit Beringue — Je pense*, reprit Charles-Quint, *que j'ai là deux mille couronnes d'économie, et je calcule comment je pourrais les employer pour faire mes funérailles! — Que Votre Majesté ne prenne pas ce soin*, repliqua Beringue, *car si elle meurt et que nous lui survivions, nous saurons bien les faire nous-même. — Tu me comprends mal*, dit l'empereur, *il y a une grande différence pour bien cheminer, à avoir la lumière derrière soi ou à l'avoir devant. — Ce fut à la suite de cette conversation, tenue, selon les chroniqueurs, huit jours avant, que Charles-Quint s'alitât pour ne plus se lever, qu'il ordonna de faire bientôt un service funèbre pour ses parents morts et pour lui-même.*

Il a publié :

Prognosticatio practicee ou calculee sur le meridian de Liège par Maistre Thomas Montis, docteur en médecine de la mesme cité, pour l'an MCCCCCLVI.

(In fine). Imprimé en Anvers en la lycorne door par Martin Nuyts. in-4° de 4 feuillets. caract. goth. longues lignes.

S. — De Reiffenberg. *Annuaire de la bibl. royale de Belgique*. 1843, p. 15.

Gerinex (JÉROME), médecin habile, naquit le 17 mai 1472 à Saint-Trond, où il mourut le 25 juillet 1555. Il fut enterré dans l'église Notre-Dame : sa pierre tumulaire se voyait encore au commencement du siècle dernier.

Gerinex a rempli différentes charges communales, notamment celles d'échevin et de bourgmestre de Saint-Trond.

S. — G. de Wiscoeq. *Catalogue des chanoines de la cathéd. de Liège, etc.*, p. 433. Mss aux archives de Liège.

Lescaillier (JEAN), médecin et astrologue, exerçait sa profession à Liège, au milieu du XVI^e siècle.

Il a écrit :

Pronostication sur le cours du ciel courant lan de grace MDLVI. Faicte et calculée sur le meridian de la cité du Liège, par maistre Jehan Lescaillier, médecin praticant en la dicte cité, demourant en la rue S. Jchan levangeliste, à l'enseyne du gryffon Dor.

Imprimé à Liège, chez Henri Rochefort. In-4° de 4 feuillets à longues lignes. car. goth. très-usés.

Un exemplaire de cette rarissime plaquette, qui n'a qu'un mérite purement bibliographique, a été acheté à la vente de Rymenans par la bibliothèque royale de Bruxelles : elle est considérée comme le premier livre sorti des presses liégeoises (1).

Entre le titre et la rubrique, on trouve, dans une vignette en bois, avec un encadrement ovale, le portrait de Jean Lescaillier; il porte le costume doctoral et tient en main un papier ou un livre sur lequel on aperçoit une figure de géométrie. Au-dessous sont ses armes écar-

(1) V. *Catalogue de la librairie de M. A. Polain*, 1842, p. 64. — Helbig, *Messenger des sciences hist. de Gand*, 1847, p. 218. — De Reiffenberg, *Bulletin du bibliophile Belge*, T. IV, p. 337 et U. C. T. IX, p. 115. — Warzée *Recherches sur les almanachs Belges*, 1852, p. 19.

telées au 1^{er} et au 4^e d'un sautoir accompagné de quatre étoiles à 3 rais ; au 2^e et au 3^e de trois serres placées en pointe. Ce blason est orné d'une devise en rebus : *Hault et bas, l'escailier.*

S. — de Reiffenberg. *Annuaire de la bibl. royale de Belgique.* 1843, p. 13.

Laet (ALPHONSE), de la famille des précédents, médecin et amateur de l'art d'astrologie, vivait encore en 1557. On ne possède point de détails sur sa vie.

Il a laissé :

1^o *Prognostication de l'an MDLI descrite et practiquée par maistre Alphonse Laet, amateur de lart d'astrologie.*

(In fine). *Imprimé en Anvers, par Martin Nuyts, imprimeur juré.* In-4^o, caract. goth.

2^o *Prognostication de lan de nostre Seigneur MCCCCCLIII, calculée, par maistre Alphonse Laet, médecin et amateur de lart de astrologie.*

(In fine). *Imprimé en Anvers à la lycorne dor en la Cammersstrate par Martin Nuyts, imprimeur juré... et visité par unq homme sçavant visitateur de livres a ce cleut et commis.* In-4^o de 4 f. goth.

3^o *Prognostication de lan de nostre Seigneur Jhesu-Christ MCCCCCLVIII, calculée et composée par maistre Alphonse Laet, amateur de lart d'astronomie.*

(In fine). *Anvers. Jan Wynryckx.* In-4^o.

4^o *Prognostication de lan de nostre Seigneur MCCCCCLVI, calculée sur le méridien de la ville d'Anvers et lieux circonvoysins, par M. Alphonse Laet.*

(In fine). *Anvers. Martin Nutius.* In-4^o.

5^o *Prognostication de lan nostre Seigneur mille cinq cens cinquante et sept, calculée sur le méridian de la ville d'Anvers, par Alphonse Laet.*

(In fine). *Anvers. Martin Nuyts.* In-4^o.

Il existe probablement des pronostications d'Alph. Laet antérieures à 1551 et postérieures à 1557.

S. — *Catalogue Rymenans* 1842, N^o 2303, 2309, 2310, 2315 et 2320. — *Catalogue Claudin.* Août 1856, N^o 922.

Stas (HERMAN) *Stassius*, pharmacien, vivait vers l'an 1560 à Tongres, sa ville natale.

On ne possède guère de détails sur sa vie : on sait seulement qu'il fut le premier, à cette époque, qui analysa les eaux de Tongres et qui reconnut les qualités que Pline leur attribue. Voici ce que rapporte André Baccio, célèbre médecin contemporain et le seul écrivain qui mentionne cette expérience :

« Porro ex distillationis experimento quod præstitit diligens hic hodie in urbe pharmacopeus Hermanus Stassius ex Tongri ipso oriundus ; crassescunt hæ aquæ ulmoto igne, ex mistura nimirum aliqua vel salis, vel aluminis, ut sapor ipse residui ostendit. Rufescuntque similiter ad finem, ut præscriptæ sub Narnia, ex ferrugineis excrementis. Purgant corpora cibitæ, ob insignem tenuitatem obstructiones aperiunt, harenulas et calculum exterunt, hydropticis aquas exonerant. Ex ferri demum virtute evacuando confortant. Tota æstate utiles, etiam magnis caloribus. »

C'est ce passage qui a été utilisé, commenté et tronqué par presque tous les historiens qui, depuis le XVII^e siècle, se sont occupés des eaux de Tongres.

Le professeur Droixhe prétend que Herman Stas « parfumeur fort instruit » alla se fixer à Rome, peu avant l'époque où Baccio écrivit son traité des eaux minérales. Nous avons vainement cherché où l'auteur a puisé ce détail.

S. — *De thermis And. Baccii*. Venetiis 1588, p. 347. — Droixhe. *Essai hist. sur Tongres*, p. 50.

Laet (GASPARD), docteur en médecine et astrologue, fils de Gaspard Laet qui précède, né à Looz (Borchloen), vers la fin du XV^e siècle, étudia avec succès les mathématiques et la médecine à l'université de Louvain où il fut reçu docteur le 25 mai 1512.

Laet passa une grande partie de sa vie à Anvers et mourut après 1561, dans un âge avancé. Des biographes, en voyant une des pronostications de cet astrologue imprimée à Rouen, ont prétendu qu'il avait habité cette ville et même qu'il y était mort, mais rien ne confirme cette supposition.

On connaît de G. Laet :

1° *Prognosticum Gasparis Laet de Borchloe pro anno MCCCCXXIII ad poli elevationem Emporii Antwerpiens. compilatum.*

Antwerpiae. N. de Grave. In-4° (Cat. Heussner du 21 novembre 1855, n° 1557).

2° *Almanack en prognosticatie voor't jaer MCCCCXXIV, Jasper Laet, de jonghe, in medicinen doctoer.*

Gheprint t'Antwerpen in die rape, bi mi Michiel Hillen, van hoogstraeten. In-plano. (Bibl. de l'abbaye du Parc).

3° *Prognostico de lan de nostre seigneur MCCCCXL calculée par maistre Jasper Laet, sur le meridian de Louvain.*

En Anvers. In-4°.

4° *Prognostication de lan de nostre Seigneur, MDLI.*

Rouen. In-4°.

5° *Prognostication de lan de nostre Seigneur MCCCC et LIX calculée par maistre Jasper Laet sur le méridian de Louvain.*

(In fine). Anvers. Jean Van Ghelen. In-4° (Cat. Rymenans, n° 2529).

S — V. André. *Fasti acad. Lovaniensis 165°*, p. 230. — La Croix du Maine. *Bibl. française*. Edit. 1772. T. I. 258. — Warzée. *Recherches sur les almanachs belges*. 1852. p. 166.

Fusch (GILBERT), *Fuschius*, plus connu sous le nom de *Gilbert Lymborch* et sous le pseudonyme *Philarethe*, premier médecin des princes-évêques de Liège Georges d'Autriche, Robert de Berghes et Gérard de Groesbeck, naquit vers l'an 1504, à Limbourg, ancienne capitale du duché de ce nom, aujourd'hui province de Liège.

Après avoir achevé ses études en Allemagne et obtenu le titre de docteur dans une université étrangère, Fusch vint se fixer à Liège : Il s'y était déjà fait un nom, lorsque, au mois de septembre 1529, une épidémie jusqu'alors inconnue chez nous, la *sucette d'Angleterre*, exerça ses ravages à Liège, à Cologne, à Maestricht et dans une grande partie de l'Allemagne. Les personnes d'une constitution robuste et dans la force de l'âge étaient le plus exposées à la contagion qui les enlevait en vingt-quatre et quelquefois douze heures.

Fusch découvrit la nature de cette maladie et trouva un remède efficace. Ce résultat que les savants les plus éminents avaient vainement cherché, plaça le jeune praticien au premier rang des médecins du pays et acheva sa réputation. Georges d'Autriche, qui monta sur le siège épiscopal de Liège en 1544 et ses successeurs Robert de Berghes et Gérard de Groesbeck le choisirent pour leur premier médecin, position qui offrait alors de grands avantages. Il fut encore pourvu d'un canonicat dans l'église collégiale de St-Paul, mais il le résigna dans la suite en faveur de son frère Remacle (1).

Le séjour de Liège lui était particulièrement cher et, plutôt que de quitter sa ville adoptive, il refusa les plus brillantes positions. Thomas Crammer, archevêque de Cantorbery, lui écrivit à différentes reprises, au nom d'Édouard VI, pour l'engager à venir à la cour d'Angleterre ; Philibert, duc de Savoie, lui fit également des offres avantageuses ; enfin en 1555, l'université de Louvain, par l'intermédiaire du magistrat de cette ville et du célèbre juriconsulte Jean Wamèse, employa tous les moyens pour l'engager à accepter la chaire de médecine devenue vacante par la mort de Jérémie Drivère, mais ces démarches n'eurent aucun résultat. Fusch préféra la tranquillité et l'estime dont il jouissait chez nous aux honneurs que lui réservaient les cours étrangères et l'une des plus célèbres universités de l'Europe.

Fusch fut le premier qui se livra à une étude sérieuse et raisonnée des sources minérales des Ardennes, et qui revendiqua pour Spa le fameux passage de Pline « *Tungri civitas Gallie fontem habet insignem...* » passage qui s'applique évidemment à la fontaine de Tongres malgré les subtilités essayées depuis lors par quelques médecins plus ou moins intéressés dans la question. Le travail qu'il publia sur les eaux de Spa eut un grand retentissement, même en France, et contribua puissamment à établir la réputation de ce lieu célèbre (2).

(1) Gilbert avait deux frères : *Remacle*, dont l'article suit, et *Jean*, juriconsulte et avocat, mort à Liège dans un âge peu avancé.

(2) Juste-Lipse, de Heers, Eloy, de Villenfagne et autres prétendent que Fusch est le premier qui ait écrit sur les eaux de Spa. C'est là une erreur qui sera réfutée dans la *Bibliographie des eaux minérales du pays de Liège* que nous comptons publier prochainement.

Nous devons à l'extrême obligeance de M. le comte Xavier Van den Steen de Jehay, la communication de la note suivante, relative au voyage que Fusch fit dans les Ardennes pour en étudier les différentes sources minérales (1). « Anne de Weijller, abbesse de Hozingen, donna l'hospitalité au célèbre médecin Gilbert Fusch, surnommé Philarethe. Ce praticien distingué, à ce que nous apprend le régent de Fiesbach, était Limbourgeois. Il avait achevé ses études dans diverses universités d'Allemagne avant de se fixer d'une manière stable à Liège où il fut consécutivement médecin de trois princes-évêques. Il parcourut toutes les Ardennes, se mettant à la recherche des nombreuses sources minérales qui existent dans cette région. Muni de recommandations par les soins de l'évêque de Liège et de l'archidiaque d'Ardennes, il fut très-bien accueilli dans les couvents et dans les abbayes de Prüm, de Stavelot, de Malmedy, de Hozingen et d'Epternach. Pour chacune de ces maisons religieuses, la reconnaissance lui a fait consacrer quelques mots de gratitude. Il se loue surtout des bons offices que l'abbesse de Hozingen lui rendit, en lui facilitant les moyens de se rendre à St-Vith, à Salm, à Houffalize, à Prüm et autres localités. Ce célèbre praticien, à l'époque où il fit cette excursion, signala ce phénomène, qu'une infinité de sources ferrugineuses devenaient tout-à-coup troubles, puis se tarissaient insensiblement. Il attribua cette disparition à la funeste habitude qu'on avait de bâtir près de ces sources. En conséquence, il recommande qu'on s'abstienne d'édifier des constructions susceptibles d'ébranler le terrain et de détourner le cours des eaux. Gilbert Fusch observa que les sources existant sur les plateaux les plus élevés de l'Ardenne, surtout entre l'Ourte et l'Ouren, surgissaient presque toutes en bouillonnant des fissures des rochers qui sont dans le fond des puits. Selon lui, des bulles de gaz traversent l'eau avec rapidité et viennent s'évanouir à la surface avec un léger bruit qui augmente sensiblement lorsqu'il doit pleuvoir. Dans le pays de Salm, il constata que dans les temps chauds

(1) Cette note est extraite d'un *Essai historique sur l'ancienne abbaye des dames chanoinesses de Hozingen, diocèse de Liège, ainsi que sur diverses particularités qui concernent l'histoire des pays de Liège, Luxembourg, Stavelot, Malmedy et de l'Eiffel*, travail que M. le comte X. Van den Steen se propose de publier prochainement.

et secs, l'eau ferrugineuse était parfaitement calme et transparente, d'une saveur acidulée, toujours recouverte d'une légère couche ochreuse, d'un rouge foncé. Fusch croyait que plusieurs de ces sources étaient susceptibles d'acquérir une grande célébrité. Suivant plusieurs observations faites à St-Vith et d'autres renseignements que Fusch avait recueillis à Butchenbach, il constata que, dans ces deux localités, les eaux y sont toniques, opératives et rafraîchissantes et que presque toutes elles fortifient l'action musculaire et sont très-efficaces dans les affections qui proviennent de la débilité et du relâchement des tissus. »

Fusch est décédé à Liège, le 8 février 1567, *ætatis suæ climaterico* (1). Son corps fut inhumé dans la chapelle du couvent des Sœurs de Hasque.

Jean Stadius, Valere André et d'autres biographes ont parlé de Fusch comme d'un homme très-habile, érudit, éloquent, indifférent aux richesses et aux honneurs, instruit par une longue expérience, grave dans ses manières et dans sa conduite et qui, par son mérite et le succès de ses cures, avait acquis un grand crédit. Chapeville le qualifie *d'insignis doctor*, Van der Linden l'appelle *medicus celeberrimus* et Bruin le compare à *Esculape* même.

On a fait, à propos de sa mort, ce distique numéral, dans lequel la lettre D a été supprimée.

SEXTO IDVS FEBRVI, MEDICVS GILBERTVS, IN ARTE
ALTVS ET EXCELLENS FVNERE VICTVS OBIT.

(1) On dit, écrit Paquot, que Fusch est mort dans son année climatérique, ce qui ne nous instruit de rien. Les uns entendent par cette ridicule expression l'âge de 42 ans, les autres celui de 63, de 81 ou de 84. Je tiendrais pour le second, vu le temps auquel il commença à pratiquer et l'âge de son frère qui lui survécut vingt ans.

Voici les détails que Bruin, auteur du XVI^e siècle, donne sur la maladie de Fusch « Qui proli dolor, trium fere mensium spacio, ut Antipater medicus ille Romanns senex apud Galenum levi orthonea, ex obstructione in levibus arteriis affectus, omnigenam in ejus pulsu systematicam inæqualitatem ipse carpum sæpius tangens, admiratus, accedente morbi successu, simul cordis palpitatione, ter, quaterve ac sæpius aucta simul spirandi difficultate, repente inter manus ac pius suorum preces immatura morte religiosa et catholica fide præditus, obiit non sine multorum, qui enim impense diligebant, apud Eburones luctu et lachrymis, VIII feb. anno 1567. »

Il existe un portrait de ce médecin, format petit in-4^o, sans nom d'auteur, gravé vers la fin du XVI^e ou au commencement du XVII^e siècle et que Foppens a inséré dans le premier volume de sa *Bibliotheca Belgica* ⁽¹⁾. Fusch porte la barbe longue et le costume des médecins de l'époque : ses traits sont mâles, accentués et dénotent une intelligence supérieure. Ces vers de Juste-Lipse sont inscrits au bas du portrait :

Princeps aquarum, quas salubribus venis
Produxit, aut producet alma natura
Spadana lympha, alumna Eburonum terræ,
Vires adepta in virus omne morborum :
Hic nobilem te fecit, et tenebroso
Oblivionis vindicavit a regno.

Valere André possédait en 1645 un petit livre intitulé : *de vitâ, morte et scriptis Gilberti Philareti* que Paquet déclare n'avoir pu retrouver : Il a du être écrit peu après la mort de G. Fusch puisque Bruin le cite déjà en 1575.

Gilbert Fusch a publié :

1^o *Conciliatio Avicennæ cum Hippocrate et Galeno.*

Lugduni, apud Gryphium. 1541, in-4^o.

Ce travail, dit M. Broeckx, mérite d'être lu avec attention. L'auteur cherche à concilier les principes d'Avicenne avec ceux d'Hippocrate et de Galien. On y admire une vaste érudition qui du reste se rapproche souvent de la subtilité scolastique. En cherchant à comparer des principes divers, Fusch et d'autres médecins de son époque contribuèrent beaucoup aux progrès de la médecine. On commença à s'écarter des dogmes et à préférer la voie de l'examen à celle des traditions. L'autorité des anciens écrivains souffrit considérablement de cette heureuse innovation.

⁽¹⁾ Le graveur a inscrit ces mots sur ce portrait : *è vivis excessit Leodici anno CIO.IO.LX.* — *Gilbertus Philaretus, Limbergis medicus.* La date de 1560 est évidemment fautive.

Nous possédons, dans notre collection de gravures liégeoises, un autre portrait de ce médecin, du même format et à peu près semblable à celui qui vient d'être décrit, mais sur lequel on ne trouve que le nom ainsi libellé : *Gilbertus Lymborch medicus*, sans la date de 1560, ni les vers de Juste-Lipse.

2° *Polybius, de salubri ratione victus, latine versus et commentariis illustratus.*

Antwerpiæ, apud Mart. Nutium. 1545, in-12.

3° *Geroconice, hoc est senes rite educandi modus et ratio.*

Coloniæ, apud Mart. Gymnicum. 1545, in-8°.

L'auteur donne de sages conseils pour conserver la santé aux vieillards. Leur régime doit être fortifiant, mais pas trop excitant. On retrouve dans ce travail la doctrine des quatre éléments d'Hippocrate.

4. *Gilberti Philareti de fontibus sylvæ Arduennæ, præsertim eo, qui in Spa visitur, libellus.*

Antwerpiæ, apud J. Bellerum MDLIX, in-4° fig.

Ce traité fut en même temps publié en français sous ce titre :

5. *Des fontaines acides de la forest d'Ardenne et principalement de celle qui se trouve à Spa. Par M. Gilbert Lymborh, médecin.*

En Anvers, chez Jehan Bellere, au Faucon MDLIX, avec privilège du Roy. in 4° de 14 f. non chiff. fig. (1). Dédicace à Robert de Berghes, évêque de Liège, etc. (Bibl. de l'école de médecine de Paris et de M. M.-L. Polain, à Liège) — A Liège, chez G. Morberius. 1577, in-4° (2).

La plupart des écrivains qui se sont occupés de l'histoire de Spa n'ayant pu se procurer ni même consulter ce rare et curieux ouvrage, nous croyons utile d'en donner une analyse détaillée et d'en reproduire quelques extraits.

Fusch prétend que Pline, dans le passage *Tungri civitas Galliæ fontem habet insignem*, a voulu désigner l'une des fontaines des Ardennes et non celle de Tongres qui, selon lui, ne possède aucune des vertus rapportées par ce naturaliste. « Alors, ajoute-t-il, l'appel-

(1) Les deux planches qui doivent orner cet ouvrage, manquent aux exemplaires que nous avons pu consulter. Ce sont les plus anciennes vues qui existent de ces localités : l'une représente le bourg de Spa, l'autre la Sauvenière et les lieux avoisinants — Vers 1810, le naturaliste J.-L. Wolff doit avoir mis en vente des copies de ces vues, fidèlement exécutées d'après les originaux.

(2) Nous n'avons pu retrouver cette seconde édition citée par les bibliographes de manière à ne laisser aucun doute sur son existence. — Le B^{on} de Villenfagne, qui a fait une étude particulière de l'histoire de nos eaux minérales, avait aussi vainement cherché un exemplaire de ce traité, même de l'édition française d'Anvers.

lation de Tongres s'estendoit bien loing, de sorte qu'il soit à présumer que ce ait esté en ce temps la ville capitale de bien près toute la Belgique (comme aussi l'appellation des Achées comprend en Polybe tous les habitans du Peloponnesus), ou que tout ce pays, qui est long et large, a esté compris sous le nom de la ville de Tongres, lequel est pour le jourd'hui réduit en assez peu d'espace, comme est aussi la propre assiete des anciens Eburons diets Liégeois. » Cette argumentation, on le voit, est à peu près celle que le dr Philippe de Limbourg soutint au siècle dernier, avec si peu de succès, contre le B^{on} de Villenfagne.

L'auteur n'analyse que deux des fontaines de la forêt d'Ardenne, la *Pouhon* et la *Sauvenière*. « Nous avons seulement entrepris de parler de celle qui, outre les autres qui sourdent par toute ceste forest d'Ardenne, est de la plus grande renommée et la plus estimée au village de Spa annobli par icelle (1). Laquelle fontaine semble double, distinguée seulement de l'intervalle des lieux dont elle sort et différente seulement selon la plus grande ou moindre adstriction. Car celle qui est au village mesme, enclose de murs et voûtée, semble de substance plus grosse et espesse et participer davantage de la nature et qualité du fer, parquoy elle peut mieux endurer le long chemin que ne fait l'autre. Mais celle qui sort du sommet de la montagne est de substance et parties plus subtiles et plus idoine à provoquer l'urine et lacher le ventre, mais les effects de ces fontaines changent grandement selon les diversités des natures et temperaments des corps. »

Fusch ne parle qu'accessoirement de la source du Pouhon et semble avoir concentré ses expériences et ses observations sur la *Savenir* (véritable nom wallon de la *Sauvenière*). Dans sa dédicace,

(1) Fusch nous apprend que, de son temps, le Pouhon était appelé *Boullon* par les gens de l'endroit. « Les Allemands, dit-il, l'appellent *Iserborn*, c'est-à-dire fontaine ferrée, et pour l'acidité d'icelle *Zuerborn*, c'est-à-dire fontaines acides. Les habitans d'icelle forest l'appellent *Boullon*, à cause des boullons qui sourdent avec grand bruit, et appellent les estrangers qui boivent ceste eau, d'un vocable assez estrange, à scavoir *Boullins* et *Boublins*. » Cette étymologie, qui n'a pas encore été rapportée, diffère essentiellement de celles d'Ortelius et de Henri de Heers. Aujourd'hui encore on donne le nom de Bobelins aux étrangers qui viennent prendre les eaux de Spa.

après avoir rappelé le culte que les anciens vouaient aux fleuves et aux fontaines, il nous apprend « que les paisans et commun peuple ont dédié cette source à S^t Remacle pour les singulières et cachées vertus dont elle guérit plusieurs affligés de maladies très-grièves et à cause que ce bon et Saint Evesque se venoit souvent esbatre à icelle fontaine. Or, pour que ceste fontaine n'avoit esté par le passé en nulle estime, non pour autre chose sinon que les vertus d'icelle estoïent ignorées, j'ay commencé à rechercher de plus près la nature et qualité de ces fontaines acides et les ayant trouvées par raisons subtiles et diligente inquisition, proposay de les approuver par vives raisons et certaine expérience. Delà vient que la fontaine qui estoit bien près délaissée et tant peu estimée des habitâts d'icelle contrée, qu'ilz s'en servoient seulement pour boire, soit maintenant fréquentée des nations estranges (sic) et en très-grande estime. » Plus loin l'auteur décrit et analyse la Sauvenièrre en ces termes : « Ceste fontaine sourd au sommet d'une montaigne, distante environ demy lieu du village appelé vulgairement *Savenir*, entre les arbres et pierres, en lieu assez penchant, regardant aucunement vers Orient et ce hors des fentes et crevasses d'une roche très-dure, tout ainsi que les bouillons d'une eau chauffée sur le feu, pour les esprits enclos aux entrailles de la terre, de substance tenue, de couleur clere et argentine, d'odeur assez forte et pénétrant incontinent aux narines, de saveur mordant la langue dès le commencement, et astringente, mais qui devient douce incontinent. Il se trouve aussi auprès de ceste fontaine un ruisseau d'eau froide et gelée tombant du haut des montaignes, qui augmenté par les pluies vient souvent entrer au creux de la fontaine, et la rend plus foible, joint aussi que l'eau de la pluie, pénétrant par les pores de la terre, se vient mesler parmy. Pourquoy en temps pluvieux il la faut boire ou laisser avec discrétion. En esté elle est extrêmement froide, en yver, un peu plus chaude. Aucuns la boivent froide, les autres un peu chauffée premier au feu, ce que je ne puis du tout approuver..... Ceste fontaine est ferrée et sulphurée, la qualité toutesfois du soufre surmonte celle du fer; car des mines de fer, elle en tire seulement la qualité, mais des pièces de soufre, elle en emporte quelque

corps en passant. Si l'on garde longtemps icelle eau en quelque vaisseau, on verra au fond de la terre rouge ou rubrique, qui est la mère du fer et au-dessus on verra nager quelques filets sulphureus ou oléagineus, en forme de toiles d'araignes, de couleur diverses et de verd entremeslé de jaune. Il y en a eu plusieurs qui ont estimé que la mine d'icelle fut plutôt de calcanthum que de fer, ce qui répugne au sens et raison naturelle; et y a plusieurs choses qui me retirent de telle opinion : car, par ce moien, outre l'adstriction non petite qu'elle a, elle seroit aussi participante d'une acrimonie assés grande, par laquelle ceux qui la boiroient en seroient aussi grandement offenséz, à cause de son érosion et véhémence chaleur : qui plus est, les habitans dudit lieu ne la boiroient point journellement sans offense » (1).

L'auteur examine longuement la nature et les qualités de cette source minérale et la manière dont elle agit sur les différents tempéraments. Il pense que les eaux de la Sauvenière et du Poulion peuvent être prises avec succès contre plusieurs maladies très-graves, et à l'appui, il cite la guérison de quelques personnes de distinction, notamment *Marie de Lara*, dame espagnole, le dominicain *Antoine de Mendoza* et le vénitien *Augustino*, premier médecin de Henri VIII, roi d'Angleterre. Il recommande surtout l'usage de ces sources dans les maladies de foie, les pertes d'appétit, la mélancolie, les obstructions et les débilités de la rate, les catharres, la gravelle, l'hydropisie, les affections nerveuses ou musculaires, la stérilité et les affections de la matrice. « Une chose, ajoute-t-il, laquelle semblera peut-être à plusieurs incroyable, c'est que, témoin Paul Aegineta,

(1) L'opinion émise par Fusch que le Poulion et la Sauvenière ne contenaient pas de vitriol fut plus tard combattue par Henri de Heers, premier médecin du prince Ferdinand de Bavière. On peut, par l'extrait suivant, juger du ton des polémiques scientifiques à cette époque, même entre personnes qui occupaient de hautes positions à la cour de Liège.

• Qu'ils s'en aillent donc coucher, dit de Heers, ceux qui, par arguments frivoles séduicts, ne veulent croire, comme a fait M. Gilbert, qu'il y a du vitriol en ces fontaines. Si dans ces fontaines il eusse du vitriol, se disent-ils, leur eau seroit chaude et brusleroit la langue. Or est-ce que de tous ceux qui en boivent, personne ne se sent picqué au vif ou bruslé, voire au contraire ils se sentent aliger de leur chaleur et soif. Aux canonades de pommes pourries, il ne faut cuirasse que de toile ou papier. A un argument si foible, la response est aisée, etc. »

elle guarit les vrayment ladres, sinon du tout, au moins le continuel usage de ceste eau empêche que ceste maladie ne s'estend plus avant. Et cela me confirme davantage en mon opinion que j'ay entendu des habitans où ces fontaines acides sourdent, que personne de ceux qui usent d'icelles pour boisson quotidienne n'a jamais esté ataint ou entaché de ceste maladie. »

Les conseils que l'auteur donnait en 1556 aux étrangers, sur la manière de prendre ces eaux, ne diffèrent guère des recommandations qui sont faites aujourd'hui. Les malades, dit-il, doivent d'abord purger et avoir foi dans l'efficacité du remède. L'époque de l'année la plus avantageuse pour en faire usage sont les mois de mai, de juin, de juillet et d'août. « Le printemps et l'automne ne sont point si convenables pour ce que adonc l'aër est, en ce pais, humide le plus souvent et sujet à grandes mutations. » Il faut d'abord prendre ces eaux par petite quantité, puis augmenter le nombre de verres selon le tempérament du malade et l'affection dont il est atteint. On peut en boire deux fois par jour, trois heures avant chaque repas, si l'on jouit d'une bonne constitution et seulement une fois, si l'estomac est « froid ou débile. » Ce traitement doit durer au moins pendant un mois et plus, selon la nature de la maladie. Fusch ne dit rien des bains. Il recommande de suivre à Spa son régime ordinaire; seulement il engage les malades à ne manger que des viandes d'une digestion facile « roties pour la plupart et aucune fois boullies, sans estre trop curieux à faire broüets d'espiceries et herbes chaudes. » On doit s'abstenir de laitage, de fruits et ne prendre au dessert que « des escarres de citrons, coriandre, anis, amâdes, noix cõfites et telles dragées bõnes à l'estomacs. » Il recommande les vins du Rhin et de Moselle, coupé avec l'eau de la fontaine. Les *Bobelins* doivent faire d'assez longues promenades et prendre un exercice modéré ⁽¹⁾ le matin et le soir avant et après le souper. « Il n'est pas bon, dit-il, de dormir à midy et il faut fuir toute repletion et satieté combien que ceste fontaine excite l'appétit

(1) Nous ne savons où le marquis de Pauhuy T. XXI, p. 76 de ses *Mélanges*) a trouvé que Fusch recommandait aux Bobelins l'exercice de la danse : le célèbre chanoine de St-Paul n'en dit assurément rien dans son traité.

à plusieurs et les incite et irrite souvent de plus manger que la force de l'estomac ne le scait cuire. »

Fusch termine ce petit traité par l'indication des sources minérales, qui existaient en 1556 aux environs de Spa. Il en porte le nombre à trente-neuf sans compter la Sauvenière. Nous reproduisons textuellement (voir *Pièces justificatives*, N° 4) la liste de ces sources qu'un naturaliste spadois prétendait avoir retrouvées en 1829.

6. *Controversiæ medicæ.*

Travail que Swertius et Van der Linden attribuent à Gilbert Fusch, mais sans indiquer s'il a été publié.

- S. — Bruin, etc., *de præcipuis, totius universi urbibus, liber secundus*. art. *Lymburgum*. 1575. in-fol. — Chapeville. *Gesta pontif. Leod.* 1616. T. 3, p. 298. — de Heers. *Les fontaines de Spa*. 1616 f. 27. — Valere André. *Bibl. Belgica*. 1643, p. 288. — *Lindenius renovatus*. 1686, p. 352. — Paquot. *Mémoires*. 1765, T. I, p. 380. — (de Paulmy). *Mélanges tirés d'une grande bibl.* 1781, T. 24, p. 76. — de Villenfagne. *Hist. de Spa*. T. I, p. 155. — Broeckx. *Essai sur l'hist. de la médecine*, p. 28 et 221.

Flemingue (JEAN), *Flemingus* ⁽¹⁾, médecin de grand mérite, né à Limbourg, embrassa la vie religieuse et obtint un bénéfice ecclésiastique à Aix-la-Chapelle. Plus tard il devint archiâtre ou premier médecin de Sigismond II, roi de Pologne. On ignore la date du décès de Flemingue : on sait seulement qu'il mourut à Cracovie, avant l'an 1575.

- S. — Bruin, etc., *de præcipuis totius universi urbibus, liber secundus*. art. *Lymburgum*. 1575, in-fol.

Fusch ⁽²⁾ (REMACLE), *Fuschius*, plus connu sous le nom de *Remacle Lymborch*, frère du précédent, médecin et chanoine de l'église collé-

⁽¹⁾ Il ne faut pas confondre ce médecin avec un autre *Jean Flemingue*, poète, également né à Limbourg et qui vivait à la même époque. V. Val. André. *Bibliotheca Belgica*, p. 501.

⁽²⁾ Presque tous les biographes se sont trompés en écrivant le nom de ce médecin de la même manière que celui du célèbre botaniste allemand Léonard *Fuchs* : c'est ce qui a pu donner lieu de supposer que Remacle *Fusch* appartenait à la même famille. Nous ne pouvons adopter les conjectures de M. Ch. Morren qui, dans sa notice sur Remacle, écrit : « On pense généralement qu'un membre de la famille de Léonard *Fuchs* s'était fixé à Limbourg.... on présume que ce *Fuchs* était le frère du père du botaniste Bavaois, etc. » Nous avons vu presque tous les ouvrages de Remacle *Fusch* et il n'y est fait aucune mention de

giale de Saint-Paul, à Liège ⁽¹⁾, est né à Limbourg dans les premières années du XVI^e siècle.

Il fit ses humanités à Liège, chez les Cleres de la vie commune : plus tard, Godefroid Martini, abbé de Floreffe, lui facilita les moyens de voyager en Allemagne et en Italie où il se livra à l'étude de la botanique et de la médecine. Pendant le cours de ces voyages, il se lia avec quelques savants, notamment avec Othon Brunsfels qu'il semble avoir pris pour guide de ses travaux scientifiques. Plusieurs des titres des ouvrages de Fusch ont une si grande similitude avec ceux de cet écrivain, qu'on serait tenté de croire que notre compatriote s'est plu à les imiter.

Fusch vint se fixer à Liège vers l'an 1555. Son frère Gilbert résigna peu après en sa faveur le canonicat qu'il possédait à la collégiale de Saint-Paul. On voit encore dans l'abside de cette église, du côté de l'épître, un beau vitrail ⁽²⁾ qui fut donné en 1559 par ce chanoine et au bas duquel on lit cette inscription assez endommagée :

cette parenté.—D'un autre côté, le marquis de Paulmy, dans le T. XXI, p. 76 de ses *Mélanges*, publiés en 1781, remarque, à propos de Gilbert Fusch, que la famille de *Eimbourg* « continue depuis deux cents ans à vivre à Spa, à y exercer les fonctions de médecin et à écrire sur les vertus de ces eaux. » Gilbert Fusch, dit de Lymborch, n'appartenait pas plus à la famille de *Jean Philippe de Limbourg*, de Theux, qu'à celle du bavaois *Léonard Fuchs*, comme le prouvent les armes des deux familles. Les *de Limbourg*, de *Theux* portent : *d'or au lion lampassé de gueules s'appuyant sur un sautoir d'azur péri en trèfle*, tandis que les Fusch dit Lymborch ont : *de sinople, à la fasce d'argent chargée de trois roses naturelles, accompagnée en chef de trois canettes et en pointe de trois lions de sable rampants*, avec la devise : *amnis instar volvitur*.

⁽¹⁾ De Villenfagne observe à tort, comme on le voit à l'article Borsut qui suit, que Fusch est peut-être le dernier chanoine qui ait exercé chez nous les fonctions de médecin. « C'était, ajoute-t-il, une chose assez commune à Liège dans les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles; les chanoines mêmes de notre cathédrale ne dédaignèrent pas, dans ces siècles, de se livrer à cet exercice bienfaisant. C'est ce que je vois dans un beau recueil manuscrit d'épithaphes des principales églises de notre pays qu'un curieux rédigea vers 1640. » Toutes nos recherches pour retrouver ce manuscrit sont restées infructueuses. Les deux recueils d'épithaphes que possèdent les archives de Liège ne mentionnent aucun chanoine de St-Lambert qui se soit adonné à l'art de guérir.

⁽²⁾ Sur ce vitrail, Fusch est agenouillé devant un prie-dieu; il porte le costume de chanoine de St-Paul avec l'amusse sur le bras et la soutane violette : derrière on voit l'évêque St-Remacle, son patron, debout, avec la crosse, la mitre et le loup de la légende. Ce groupe est placé dans une arcade, ornée dans le goût de la renaissance; au bas se trouvent les armes du donateur et l'inscription rapportée ci-dessus.

VEN^{lis} D. ET M. REMACLEVS... LYMBORCH...

M... (edicinæ) PROFESSOR AC HV... (jus ecclesiæ canonicus) 1559.

Il semble résulter de cette inscription que Fusch ne se borna pas à la pratique de la médecine, mais qu'il enseigna aussi cette science. On sait du reste qu'il servit de Mécène à plusieurs jeunes gens qui montraient d'heureuses dispositions pour les lettres : non-seulement il les instruisait lui-même, mais il les entretenait encore à ses propres frais.

Remacle Fusch est mort à Liège le 21 décembre 1587, dans un âge avancé. Il fut enterré auprès de son frère Gilbert, dans la chapelle du couvent des Sœurs de Hasque. La date de sa mort fut marquée sur sa tombe par ce distique numéral dans lequel on a supprimé la valeur de la lettre D :

JANI BIS SENO VITA REMACLE CALENDAS
EXCVTERIS, FRATRIS CLARVS ET ARTE VIGENS.

George Goreux, qui succéda au canonicat que Fusch possédait à St-Paul, fit don à cette collégiale d'un beau triptyque qui se trouve encore, parfaitement conservé, dans la chapelle du chapitre de la cathédrale de Liège (1). Le panneau du milieu est une copie de la transfiguration de Raphaël; sur le volet de droite, on voit Remacle Fusch, vêtu d'un surplis et agenouillé devant un prie-dieu marqué de ses armes. Sa tête est pleine de vie, d'expression et d'originalité. C'est un de ces types que l'imagination n'invente pas. Sur le volet gauche, l'artiste a peint George Goreux, également agenouillé, portant le surplis et l'aumusse.

Nous appelons l'attention des amateurs de bonne peinture sur ce triptyque que nous n'avons pas encore trouvé décrit et dont les volets appartiennent évidemment à l'école de Lambert Lombard. L'inscription suivante se lit au bas du tableau :

(1) Nous devons la connaissance de ce tableau à l'extrême obligeance de M. le chanoine Devroye, qui, depuis longtemps, s'occupe d'un travail historique sur la cathédrale de Liège et sur les richesses artistiques qu'elle possède.

Deo. Opt. Māx.

Dño Remacle A Lymborch artium et medicinae doctore celeberrimo et
Hujus ecclesiae dvm vixit canonico. Dñs Georgivs Gorex ejusdem
In canonicatu successor, benefactori svo, grati animi hoc poni curavit
Monvmentvm, obyt ille A° 1587. 21^a decembr. Hic vero A°....

Fusch a constamment joui d'une grande célébrité. Valère André le qualifie de *vir stirpium, eorumque que terra ex se fundit, scientia praestans* et Van der Linden l'appelle *stirpium et naturalium rerum indigator solertissimus*. M. Ch. Morren, dans la notice qu'il a lue à l'Académie royale de Belgique s'exprime ainsi : « Dix ans avant les écrits de Dodoëns, Remacle Fuchs (sic) introduisait dans la principauté de Liège les véritables fondements de la botanique rationnelle et jetait bas les langes de la scolastique qui enveloppaient la botanique comme toutes les sciences. Remacle Fuchs doit donc être regardé comme un des pères de la science belge ; mais, nous l'avouons, on ne lui a guère rendu cette justice, par défaut de connaissance des livres mêmes.

Tous ces ouvrages sont excessivement rares. Aucun ne se trouve dans les bibliothèques royales ou publiques de Bruxelles, de Liège ou de Gand. Van Hulthem n'en possédait pas un seul. Nous avons eu soin de demander partout où nous avons pu visiter les bibliothèques, en France, en Italie, en Hollande, en Angleterre, en Écosse, en Irlande, dans une partie de l'Allemagne, en Suisse, si l'on pouvait nous montrer un seul livre de Remacle Fuchs. Partout les catalogues et les bibliothèques étaient muets. Nous avons écrit à M. Broeckx pour lui demander si réellement il avait vu un seul ouvrage de Remacle Fuchs. Le savant historien de la médecine belge devait d'autant plus tenir à connaître l'auteur Liégeois que celui-ci est le premier écrivain qui s'occupa de l'histoire de la médecine. M. Broeckx nous a fait l'honneur de répondre que, bien qu'il ait réuni aujourd'hui plus de 1500 ouvrages écrits par des médecins Belges, il n'avait jamais rencontré un seul ouvrage de Fuchs. C'est d'après les biographies et bibliographies connues qu'ont été redigés les passages dans l'histoire de la médecine Belge ayant trait au célèbre chanoine-médecin de Liège. Nous parlons ici de cette rareté extrême, afin d'engager les personnes curieuses à faire sur ce sujet des recherches dont la réussite comblerait une lacune importante dans l'histoire des sciences. »

Nous avons été plus heureux que M. Morren qui n'était parvenu à découvrir qu'un seul des ouvrages de Fusch, celui qui est indiqué plus bas sous le N^o 4. Depuis cette époque, M. Henri Helbig lui a cédé les N^{os} 2 (1544) et 5 (1552) qui nous ont été obligeamment communiqués, et nous avons retrouvé les N^{os} 1 (1551); 2 (1541); 5 (1542) et 7 (1556) à la bibliothèque de l'École de médecine de Paris. Le N^o 3 (1542) est à la bibliothèque Impériale.

L'examen de ces différents ouvrages n'a guère confirmé les éloges qui leur ont été donnés. Fusch pouvait avoir une grande érudition, de vastes connaissances, mais ses compilations, comparées aux travaux précédemment publiés sur les mêmes matières en Allemagne, en France et en Italie, nous ont paru très-médiocres, parfois même insignifiantes. Quoiqu'il en soit, Fusch a le mérite et l'honneur d'être l'un des premiers chez nous qui ait fait de la botanique l'objet d'une étude sérieuse. Aussi ne peut-on qu'applaudir au sentiment qui a porté M. Ch. Morren à rassembler en un volume les dissertations qu'il a publiées de 1845 à 1849 dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* et à les dédier à Remacle Fusch sous ce titre :

Fuchsia ou recueil d'observations de botanique, d'agriculture, d'horticulture et de zoologie, dédié à la mémoire d'un des pères de la botanique belge, Remacle Fuchs de Limbourg, mort à Liège en 1536; par Charles Morren. Bruxelles. Decq. 1849, in-8^o de XVIII, XXVIII, 170 pp. et 12 planches. En tête de ce recueil figure la notice sur Fusch insérée dans le T. XVII des *Bull. de l'Académie*.

Dans la petite introduction à ce recueil, l'auteur manifeste le désir de voir un jour le buste de Fusch orner le Jardin botanique de Liège et annonce qu'il saisira la première occasion pour baptiser une plante nouvelle du nom du botaniste Liégeois, comme on l'a fait pour les *Fuchsia* en l'honneur de son homonyme, le célèbre Léonard Fuchs.

Remacle Fusch a publié :

1^o *Illustrium medicorum qui superiori sæculi floruerunt, ac scripserunt vitæ, ut diligenter ita et fideliter excerptæ per Remaculum F. Lymburgensem. Annexus in calce quorundam Neotericorum medicorum catalogus, qui nostris temporibus scripserunt, autore Symphoriano Campegio.*

Parisiis, apud P. Gromorsum, sub phœnice 1541, in-8° de 6¼ feuillets non chiffrés (Bibl. de l'école de médecine à Paris). — *Parisiis, ex officina D. Janotii* 1542, in-8° de 68 f. non chiff. — Valère André, dans sa *Bibl. Belgica*, cite, par erreur, une édition de Paris, 1540.

Recueil aussi superficiel qu'incomplet, dédié à Remacle de Marche, abbé du monastère de St.-Hubert en Ardennes. L'auteur a cru devoir faire réimprimer à la fin du volume, avec une dédicace à Bertrand de Lymborch, chanoine de St-Materne à Liège, les quelques pages publiées peu auparavant sur le même sujet par Symphorien Champier. Ce travail n'a d'autre mérite que d'avoir été l'un des premiers publiés sur la matière. Nous n'avons pu vérifier si, comme on l'assure, Fusch a utilisé les recherches qu'Othon de Brunsfels édita à Strasbourg en 1550 sous le titre de *Catalogus illustrium medicorum* : notre auteur qui, pendant ses voyages, avait été lié avec ce célèbre médecin allemand, devait nécessairement connaître ses écrits.

2° *Plantarum omnium quarum hodie apud pharmacopolas usus est magis frequens nomenclaturæ juxta Grecorum, Latinorum, Gallicorum, Hispanorum et Germanorum sententiam, per Remacl. Fusch a Lymborch jam noviter collectæ.*

Parisiis, ex officina Dionisii Janotii. 1541, in-8° de 27 feuillets non chiffrés. Dedicace à Guillaume de Flémalle, chanoine de St.-Barthelemi à Liège (Bibl. de l'Ecole de médecine à Paris). — *Parisiis, apud Aegul. Gorbium.* 1541, in-4°. — *Antwerpiv, apud Mart. Nutium.* 1544, in-8°. — *Cum privilegio. Parisiis, ex officina D. Janotii typographi Regii.* 1544, in-16 de 54 f. non chiff. (Bibl. de M. Ch. Morren, à Liège).

Petit dictionnaire botanique dont on a, croyons-nous, exagéré l'importance. L'auteur cite environ trois cents plantes et se borne à indiquer, par ordre alphabétique et sans aucun commentaire, le nom de chacune d'elles dans différentes langues.

Fusch donne çà et là quelques dénominations wallonnes; ainsi :

— *Palatium leporis, suchus græcis, Leodiensibus corrupto vocabulo de lapson.*

— *Castanea officin* : Gallis *maron*, Leodiensibus *castagne*.

— *Amaracus galeni*, *parthemium* est Dioscorid. quibusdam, et *Sampucus* dicitur : officinarum est *Majorana* : quæ Gallis *Espergoute*, Italis *Matricare* dicitur, Leodiensibus *Mariolaine*.

Nous appelons sur ces mots l'attention de la *Société Liégeoise de littérature Wallonne* et particulièrement de notre collègue M. Ch. Grandgagnage. Si nous ne nous trompons, cette citation est à beaucoup près le plus ancien document wallon imprimé que l'on connaisse : jusqu'aujourd'hui on n'a mentionné aucune pièce antérieure au sonnet que Hubert Oranus publia en 1622.

3° *De plantis antehac ignotis, nunc studiosorum aliquot Neoteri-
corum summa diligentia inventus, et in lucem datis, libellus. Una
cum triplici nomenclatura, qua singulas herbas herbarii, et vulgus
Gallicum ac Germanicum efferre solent, omnia recens nata et edita.
Per Remacl. Fusch a Lymborch.*

Sans nom de lieu ni date. Petit in-12 de 60 pp. non chiff. caract. ital. Dédicace à Jean Carondelet (Carondelet), archevêque de Palerme, etc., datée du 4 décembre 1542. — *Venetius, apud Arrivabennum*. 1542, in-12 (Bibl. Impériale de Paris).

4° *Morbi Hispanici quem alii Gallicum, alii Neopolitanum appellant curandi per ligni indici, quod guayacum vulgo dicitur, decoctum, exquisitissima methodus : in qua plurima ex veterum medicorum sententia, ad novi morbi curationem magis absolutam, medica theorematu excutiuntur. Autore Remaclo F. Lymburgensi.*

Parisiis, apud Christ. Wechelium, sub scuto basiliensi in vico Jacobeo et sub Pegaso, in vico bellovacensi. Anno MDXLI. In-4° de 80 pages (Bibl. publique de Strasbourg). — Van der Linden cite une édition de 1641, mais cette indication est inexacte.

Ce travail est le premier qui ait été publié en Belgique sur cette maladie : « Il est dédié, dit M. Morren, à Guillaume Quynon de Flémalle, prieur de Corbeuil, de l'ordre de St.-Jean de Latran, envoyé du prince-évêque de Liège auprès de la cour de Paris. Fuchs a bien soin de déclarer, dans sa dédicace, que ce livre sur la syphilis n'est dédié au prieur qu'à cause de la considération dont il jouit tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de son pays.

Ce livre contient XVI chapitres. Fuchs, sans se prononcer bien clairement, ramène cependant la syphilis aux maladies cutanées, qui tirent leur origine des lieux, de l'air ou de l'eau. Des marchands lui ayant assuré qu'à l'île Zipanga, appelée alors la petite Espagne, *Hispaniola*, naissait spontanément, comme la petite vérole en Europe, une maladie cutanée analogue à la lèpre que les indigènes guérissaient avec le gayac, Fuchs en concluait que ce remède devait suffire pour combattre la nouvelle maladie. Il rapporte que déjà de son temps les médecins étaient en grand désaccord entre eux sur la question de savoir d'où venait la maladie. Les uns la déclaraient ancienne, du genre *morbi grassati*, les autres y voyaient un mal nouveau. Fuchs ne partage aucune de ces opinions. Le conte que lui ont rapporté les marchands de Zipanga lui tourne la tête. La cause de la syphilis, dit-il, réside dans la constitution de l'air qui, trop chaud après les pluies considérables, doit engendrer des humeurs vicieuses. Les idées de Fuchs sur l'emploi du bois de gayac devaient être très-populaires de son temps. C'est aussi à propos du gayac que l'Escluse donne l'histoire de la maladie vénérienne et préconise ce sudorifique, sans toutefois citer son contemporain de Limbourg. »

5^o *Historia omnium aquarum, quae incommuni hodie practican-tium sunt usu, vires, et recta eas distillandi ratio. Libellus plane aureus, nunc in communem utilitatem evulgatus. Per Remaculum F. Lymburgen.. Accessit præterea conditorum (ut vocant) et specierum, aromaticorum, quorum usus frequentior apud pharmacopolas, tractatus, omnibus, quibus est medicina cordi, non minus utilis quam necessarius.*

Parisiis, ex officina Dionysii Janotii. 1542, in-8^o de 56 feuillets non chiffrés (Bibl. de l'École de médecine à Paris et anciennement la bibl. du baron de Crassier, N^o 1500). — Venetiis, apud Arrivabenum. 1542, in-8^o. — Parisiis, ex officina Stephani Groulleau, in vico novo D. Mariæ commorantis. 1552, in-16 de 48 feuillets non chiff. (Bibl. de M. Ch. Morren, à Liège).

Ce petit ouvrage est divisé en deux parties : la première, *historia aquarum*, est précédée d'une dédicace à Louis Lassereus, proviseur du collège de Navarre et chanoine de l'église de Tours. L'auteur

décrit 87 espèces d'eaux médicinales, les plantes qui les procurent, l'époque où la distillation doit se faire et enfin les affections auxquelles elles sont propres. La seconde partie, dédiée à Godefroid Martini, abbé de Floreffe, traite des conserves, des électuaires et des espèces aromatiques les plus fréquemment employées en pharmacie.

6° *De herbarum notitia, natura atque viribus, deque iis, tum ratione, tum experientia investigandis, dialogus. De simplicium medicamentorum, quorum apud pharmacopolas frequens usus est, electione, seu delectu, tabella: omnia nunc primum nata et excusa; cum medicinae herbariae studiosis, tum pharmacopolis apprime necessaria. Per Remaerum F. Lymburgensem.*

Antwerpiae, apud Mart. Nutium. in-16 de 48 feuil. non chiff.

7. *Pharmacorum omnium quae in communi sunt practicanrium usu, tabulae decem. Per Remaerum F. Limburgensem.*

*Parisiis, apud Poncetum Le Preux, via Jacoboae, sub insigni Lupi. 1556, in-8° de 50 pages (Bibliothèque de l'école de médecine à Paris). — Parisiis, apud Aegid. Gorbinum, sub insigni spei. 1569, in-16 de 48 pp. — Lugduni, apud G. Rovillum. 1574 ou 1594, in-8. — Réimprimé en 1598 avec le *Lilium medicinae* de Bernard Gordon. Venetiis, apud O. Scotum. In-fol.*

8. Fusch se livra aussi à l'étude de notre histoire et recueillit un assez grand nombre de faits intéressants. Il communiqua aux auteurs du grand ouvrage *de praecipuis, totius universi urbibus*, publié en 1575, le dessin des vues de Huy et de Limbourg, ainsi que les renseignements utilisés pour rédiger le texte joint à ces planches, texte qui a lui-même servi de canevas à la description donnée plus tard par Montanus. On trouve dans ces deux articles quelques détails curieux sur les produits du sol, le commerce, les monuments et les hommes plus ou moins célèbres de ces localités.

9. — Bruin. *de praecipuis, totius universi urbibus. liber secundus. art. Lymburgum. 1575, in-fol. — V. André. Bibl. Belgica. 1643. p. 792. — Lindenius renovatus. 1686, p. 934. — Paquot. Mémoires 1765. T. I, p. 380. — De Villenfagne. Hist. de Spa. T. 1, p. 163. — Morren. Bull. de l'acad. royale de Belgique. T. XVII, N° 1. — Pritzel. Thesaurus litt. botanicae. 1851, p. 92.*

Bosche (JEAN) *Boscius*, dit *Lonaeus*, du lieu de sa naissance, helléniste, mathématicien et naturaliste distingué, docteur en médecine et professeur à l'université d'Ingolstadt, naquit à Looz (Borchloen) au commencement du XVI^e siècle.

Il s'adonna à l'étude de la médecine et des sciences naturelles dès sa première jeunesse et fit probablement ses études à Louvain. Nommé licencié, il obtint dans la suite le titre de docteur et, en 1558, il fut appelé à l'université d'Ingolstadt où on lui confia une chaire de médecine.

Bosche est mort à Ingolstadt dans un âge avancé : il avait épousé la fille d'Albert Hungerus, docteur en théologie et son collègue d'université.

Bosche a joui d'une grande réputation, bien que les quelques travaux qu'il a laissés dénotent plus d'érudition que d'esprit critique.

Il a écrit :

1^o *Ocelli Lucani libellus de natura orbi, cum versione et commentariis Io. Boscii Lonaei.*

Lovanii, apud P. Colinaeum, bibliopolam. 1544, in-8^o.

Traduction annotée du livre attribué à Ocellus Lucanus, philosophe grec de l'école de Pythagore. Le marquis d'Argens, qui a rendu cet ouvrage en français (Utrecht 1762, in-12), n'a point connu la traduction latine de Bosche.

2^o *Oratio de optimo medico ac medicinae auctoribus, recitata a clarissimo et omni literarum genere excellentissimo viro Joanne Lonaeo Boscio, mathematico et medicinae professore.*

Ce discours, prononcé en 1558, lors de la réception de Bosche à l'université d'Ingolstadt, est inséré dans le *Tomus primus orationum Ingolstadiensium*. p. 268-276.

3^o *De peste liber.*

Ingolstadii, apud Alex. Weissenhorn. 1562, in-4^o.

Selon M. Broeckx, l'épidémie de peste décrite par Bosche était accompagnée de céphalalgie, de fuliginosité de la langue, d'exanthèmes de toute espèce et de bubons aux aines. Un délire tranquille terminait ordinairement le mal.

4^o *Discours prononcé devant le duc Albert de Bavière, par J. Bosche, docteur en médecine.*

Discours latin, qui doit avoir été publié. Il fut prononcé devant le duc Albert de Bavière, lors de la remise d'une mitre et d'une crosse de grande valeur, que ce prince avait fait exécuter pour l'église N.-D. d'Ingolstadt.

5^o *De lapidibus qui nascuntur in corpore humano.*

Ingolstadii. 1580, in-4^o.

6^o *Concordia medicorum et philosophorum de humano conceptu, atque foetus incorporatione, incremento, animatione, moxa in utero, ac nativitate : praeterea de centauris, satyris atque monstris reliquis et daemonum concubitu, thesibus centum viginti una comprehensa : respondente Andrea Helepyro, monachiensi.*

Ingolstadii, apud Alex. Weissenhorn. 1576, in-4^o. — Ibid. apud Wolfgangum Edcrum. 1585, in-4^o. — Ibid. 1588, in-4^o.

Cette dissertation fait peu d'honneur à Bosche. Entre autres absurdités, il y soutient sérieusement que les Centaures, les Satyres et tous les monstres sont le fruit des relations que les femmes entretiennent avec le démon, etc. Ce volume renferme cependant çà et là quelques détails curieux pour l'histoire de la médecine à cette époque.

S. — Rotmar. *Tomus primus orationum Ingolstadiensium.* 1571, p. 268. — V. André. *Bibl. Belgica.* 1643, p. 464. — Broeckx. *Essai sur l'histoire de la médecine Belge.* 1837, p. 12 et 187.

(Pour être continué).

U. CAPITAINE.



COMMERCE ET INDUSTRIE DU PAYS DE LIÈGE

AU XVIII^e SIÈCLE.

Le commerce et l'industrie se développèrent de bonne heure au pays de Liège. Sa situation, presque au centre de l'Europe, aux extrémités de l'Empire, de la France et des Pays-Bas, et dans le voisinage de ports considérables, les libertés dont on y jouissait, l'abondance des produits de son sol, imprimèrent un rapide essor au génie industriel de ses habitants. Cette prospérité s'accrut pendant tout le moyen âge, jusqu'à l'époque où des princes voisins, devenus trop puissants, rompirent l'espèce d'équilibre qui avait existé jusqu'alors entre les divers territoires dont se compose la Belgique actuelle.

On connaît les désastres qui frappèrent le pays de Liège pendant les règnes de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire. La prudence d'Erard de la Marck, la fermeté de Gérard de Groisbeck jetèrent un baume sur ces plaies ; mais de nouvelles dissensions ne tardèrent point à éclater, et ce fut seulement au dix-huitième siècle que le commerce et l'industrie reprirent chez nous leur ancienne activité. Nous avons pensé qu'on lirait avec plaisir quelques détails à ce sujet (1)

L'exploitation des mines de charbon qui a reçu tant d'exten-

(1) Les principaux éléments de cette note ont été puisés dans les archives du conseil privé, conservées au dépôt des archives de l'État, à Liège

sion depuis une cinquantaine d'années, formait alors chez nous le principal élément de la richesse publique. Cette exploitation remonte, dit-on, au douzième siècle. C'est aux environs de Liège, dans un espace d'environ trois lieues carrées, et particulièrement sur la rive gauche de la Meuse, que les couches de houille sont les plus nombreuses et les plus puissantes; c'est là aussi qu'en sont les exploitations les plus considérables. On n'a pas de données bien exactes sur le produit ni sur le nombre de ces établissements, à l'époque dont il s'agit ici; on sait pourtant qu'ils dépassaient de beaucoup nos propres besoins; l'excédant s'exportait, par la Meuse, vers la Hollande.

L'alun était également abondant sur les bords de la Meuse, entre Liège et Huy. On l'exploitait aussi aux environs de Berneau, de Visé, d'Argenteau, et plus anciennement sur les bords de l'Emblève. Un sixième des produits environ était consommé dans les teintureries et les manufactures du pays, le reste se répandait en Allemagne et en Suisse.

Le plomb n'était exploité qu'en peu d'endroits; les Espagnols s'occupèrent anciennement de l'extraire à Olne; vers le milieu du dix-huitième siècle, il y avait des établissements de ce genre à Prayon et à Lavoisier, et un autre plus considérable à Seilles, où l'on prétendait que ce minerai offrait beaucoup de parcelles d'argent.

Le fer a toujours été la principale richesse de nos contrées. Il y en existait des fonderies, dès les temps les plus reculés; le village de Polleur, entre autres, en possédait d'assez importantes, qui furent détruites par Charles-le-Téméraire, quand il vint ravager le Franchimont, après le sac de Liège. Au siècle dernier, la principauté ne consommait pas tous ses produits en ce genre; une partie était exportée vers le pays de Berg, où il servait aux établissements de Ramscheid. Mais, en revanche, nous en recevions une grande quantité de l'Entre-Sambre-et-Meuse, qui alimentait nos nombreuses manufactures de clous, de

quincaillerie, de tôles et d'armes. La clouterie au dix-huitième siècle consommait chez nous plus de 700,000 myriagrammes de fers de toutes qualités, qui réduits en baguettes dans nos fonderies, étaient répandus dans les campagnes à six lieues à la ronde, et convertis en clous de toute espèce, par plus de quinze mille ouvriers s'occupant sans relâche de cette fabrication. La clouterie était et est encore aujourd'hui, pour les classes ouvrières, dans certaines parties du territoire liégeois, un précieux refuge contre le besoin. Pendant la saison rigoureuse de l'hiver, lorsque le froid ramène nos maçons et nos laboureurs dans leurs cabanes, on peut les voir travailler à la forge, pendant que la ménagère, d'une main, agite le soufflet, et de l'autre, soutient un enfant à la mamelle (1).

Les clous fabriqués à Liège s'exportaient vers la Hollande, qui en consommait une grande quantité; le reste passait de là, dans les ports de France, d'Espagne, de Portugal, d'Italie, dans ceux de la Turquie et du Nord, ainsi que dans la plupart des îles soumises à la domination de ces peuples.

Les villages de Herstal, de Vottem, de Jupille, et plusieurs autres, voisins de Liège, produisaient déjà alors divers objets de quincaillerie et d'éperonnerie fort estimés; mais cette branche d'industrie n'a réellement commencé à fleurir chez nous que pendant le règne du prince Velbruck (1772-1784).

Les fabriques de tôle prirent aussi, vers la même époque, beaucoup de développement; leurs produits s'écoulaient en grande partie dans l'intérieur; le reste passait en Hollande et à Cologne.

Mais, de toutes nos manufactures où le fer était mis en œuvre, l'une des plus importantes était, sans contredit, celle des armes. Ses exportations, au siècle dernier, s'élevaient à la somme de trois ou quatre millions. La plupart de ses produits passaient en Allemagne, en Hollande, dans le Portugal et dans les colonies.

(1) Constant. Tableau politique du département de l'Ourte.

Il serait trop long d'énumérer ici les différentes carrières de pierres à bâtir, de pierres à paver, de pierres à chaux dont abonde le territoire liégeois. Nous rappellerons seulement que ces dernières faisaient l'objet d'une exploitation et d'un commerce considérables. C'était à Flémalle que se trouvait la plus grande carrière de ce genre; ses produits étaient dirigés vers la Hollande, par la Meuse. Theux possédait une carrière d'un marbre noir fort renommé et dont le grain, extrêmement fin et bien lié, permettait d'en faire les ouvrages les plus délicats. Villers, Bomal, Hamoir en offraient plusieurs autres variétés, mais l'exploitation en était peu importante.

Nos manufactures des draps étaient déjà renommées au douzième et au treizième siècle; mais elles ne commencèrent à prendre réellement une grande extension qu'au quatorzième. A cette époque, plusieurs manufacturiers Gantois vinrent s'établir à Verviers, et obtinrent du prince Adolphe de la Marck, *après délibération et octroi des jurés, gouverneurs des métiers et de toute la communauté de Liège*, l'autorisation de pouvoir établir et vendre leurs draps dans la halle de cette cité, privilège important, et qui fut plusieurs fois confirmé dans la suite.

C'est à Verviers et dans ses environs, que l'industrie drapière a constamment jeté le plus vif éclat. Pendant la dernière moitié du dix-septième siècle, elle y était si florissante qu'on ne put satisfaire à toutes les commissions, faute d'un nombre suffisant d'ouvriers; les draps de Verviers se débitaient partout; on en expédiait jusque dans les Indes. Mais quelque temps après, des mesures on ne peut plus maladroites vinrent entraver cette branche si importante de notre commerce. En 1722, les Etats du pays révoquèrent l'exemption de l'impôt du soixantième dont jouissaient les draps de Verviers, et ce fut un coup terrible pour la population de cette ville, déjà si maltraitée par les riches fabricants, qui, malgré les édits, ne payaient ordinairement leurs ouvriers qu'en marchandises (1).

(1) Detrootz. Histoire du marquisat de Franchimont. In-8°.

L'industrie drapière se traîna péniblement jusqu'à la guerre de sept ans, vers 1757, époque à laquelle elle prit un nouvel essor. Elle produisait alors de soixante à soixante-dix mille pièces par année. On avait enfin révoqué le malencontreux édit de 1722, et, non-seulement le commerce des draps était redevenu libre, on avait, en outre, imposé à l'entrée les produits étrangers de même nature.

Nos fabricants de draps employaient beaucoup de laines d'Angleterre et d'Espagne; on usait des laines de Saxe et de Bohême pour les draps de qualité inférieure, des laines du pays pour les draps communs. Les laines d'Espagne venaient de Bilbao et de Cadix par Amsterdam et Ostende; celles de Saxe et de Bohême, par Dusseldorf et Duisbourg. Marseille, Amsterdam, Anvers, fournissaient le savon blanc, l'huile d'olive, les matières colorantes, les Pays-Bas autrichiens, l'huile commune, et le pays donnait la colle, la houille, le bois, les acides et une partie de l'alun; car nous avions aussi alors des colleries, des fabriques d'acides, de forces à tondre, etc., etc.

Les draps manufacturés dans le pays de Liège alimentaient en grande partie les foires de Francfort, de Leipsic, de Brunswick, de Königsberg et de Breslau; ils transitaient par Lubeck et Hambourg pour arriver en Russie, et par l'Allemagne et le Danube pour parvenir en Pologne; ils empruntaient les ports d'Ostende, de Bruges et d'Amsterdam, pour se rendre dans le Levant et à Porto-Rico, où il s'en faisait une certaine consommation. Pendant longtemps l'entrée des draps fabriqués dans le pays de Liège fut interdite en Autriche, en Hongrie et en Bohême; mais, à son avènement au trône, Joseph II l'accorda à la charge d'un droit considérable, ce qu'il révoqua peu de temps après. Les manufactures du pays de Limbourg conservèrent seules ce privilège, moyennant un droit de 7½100^{es}. sur la valeur.

Une autre industrie exploitée au pays de Liège, dans le siècle dernier, était celle des serges; on en fabriquait à Housse, à

Cerexhe , à Trembleur , à Mouland et à Liège. Cette dernière ville comptait , à elle seule , près de soixante-dix établissements de ce genre , et livrait au commerce plus de vingt mille pièces d'étoffes. Cette manufacture consommait les laines du pays et celles des Ardennes ; elle employait l'huile des Pays-Bas , le savon et la colle du pays ; elle tirait les matières colorantes des mêmes lieux et par la même voie que les fabriques de draps. Les serges de Liège étaient répandues dans l'Europe entière ; mais , les maisons religieuses ayant été supprimées et les failles ayant passé de mode , cette partie de notre commerce commença dès ce moment à languir.

La tannerie formait une branche d'industrie bien plus considérable , et qui ne le cédait même pas à la manufacture des draps. C'est à la fois l'une de nos fabriques les plus anciennes et les plus renommées ; elle remonte à huit siècles d'existence , et ses cuirs étaient placés au rang des meilleurs. Ses principaux établissements étaient à Liège , à Malmedy et à Stavelot ; il y avait des tanneries moins importantes à Herve , à Esneux , à Visé , à Wanze , à Clermont , etc. Les premières ne tannaient que des cuirs d'Amérique , les autres employaient les cuirs du pays. Au siècle dernier , les tanneries de Liège , de Malmedy et de Stavelot consumaient plus de cent mille cuirs , dont les 9/10^{mes} venaient de Buenos-Ayres et des autres colonies portugaises et espagnoles du Brésil et du Paraguay , par Lisbonne , Cadix et Amsterdam. Les sept huitièmes des cuirs tannés dans le pays étaient exportés , et se vendaient à Francfort , d'où ils se répandaient dans toute l'Allemagne , en Pologne , en Suède et en Danemarck.

La brasserie a toujours été une branche importante du commerce liégeois ; la bière était chez nous la boisson générale , celle du pauvre comme celle du riche. Il paraît même qu'autrefois la bière de Liège a joui d'une réputation très-étendue ; elle a été longtemps l'objet d'un grand trafic , et nos brasseurs en

fesaient des envois considérables au-dehors. Je ne pense pas qu'à l'époque dont nous nous occupons, on se livrât encore à ces exportations, mais la consommation était loin d'avoir diminué.

Grâce à l'usage immodéré des boissons spiritueuses qui régnait à Liège, les brandevineries étaient aussi un des principaux éléments de notre prospérité industrielle. Malheureusement pour nous, l'exportation de leurs produits était presque nulle; ils étaient en grande partie consommés dans le pays.

Une branche de notre commerce beaucoup plus intéressante, quoique d'une importance moindre et bornée à un petit coin de notre territoire, mérite également une mention particulière. Il s'agit de la fabrication des chapeaux de paille de Glons et des environs, fabrication qui, depuis lors, a pris beaucoup plus de développement, grâce au zèle du vénérable curé de ce village, M. Ramoux, mort il y a quelques années. Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur la valeur de ses produits au dix-huitième siècle.

A cette époque, il existait dans la seule ville de Liège plus de huit cents femmes occupées à la fabrication des dentelles blanches ou noires, qui se vendaient, les unes aux eaux de Spa et d'Aix-la-Chapelle, les autres en Allemagne et en France. Le nombreux clergé de Liège et des Pays-Bas en consommait aussi une grande quantité. La main-d'œuvre était chez nous à très-bas prix, et il sortait des ateliers de Liège des dentelles d'une grande beauté.

Six ou sept papeteries établies sur notre territoire fournissaient à la consommation de nos imprimeries, que la contrefaçon et quelques publications périodiques rendaient alors très-florissantes. C'est à Liège que commença la publication du *Journal Encyclopédique*; c'est là que s'imprima pendant longtemps le célèbre et volumineux *Esprit des Journaux*. Des presses nombreuses furent en activité dans cette ville, pendant la seconde moitié du siècle dernier, nos produits en ce genre

étaient considérables, mais nous doutons fort, vu leur mauvaise qualité, qu'ils aient jamais été l'objet d'un grand commerce d'exportation.

Il serait trop long d'énumérer quantité d'autres fabriques moins importantes que renfermait le pays de Liège, au dix-septième et au dix-huitième siècle; nous nous bornerons à en indiquer encore quelques-unes : des verreries, d'abord, des manufactures de fayence et de poteries en grès, des amidonneries, etc., etc.

Parmi les produits du règne végétal, il ne faut pas oublier le houblon, dont une bonne partie était exportée à l'étranger, et la vigne, dont la culture produisait annuellement environ huit cents feuilletes de vin, toutes consommées dans le pays. On comprendra facilement les motifs de cette consommation quand on saura que, pendant longtemps, la ville de Liège eut l'entrepôt général et la fourniture exclusive de tous les vins qui passaient dans le nord. Chaque année, les marchands de la cité en achetaient huit à neuf mille pièces, en Bourgogne et en Champagne.

Pour compléter cette esquisse bien imparfaite du mouvement commercial et industriel du pays de Liège, au siècle dernier, il faudrait entrer ici dans quelques détails sur nos anciens corps de métiers; mais nous comptons en faire l'objet d'une note spéciale qui paraîtra ultérieurement dans ce recueil. X.



A PROPOS DES ANCÊTRES DE RUBENS.



Le savant Mantelius , en terminant une énumération des hommes plus ou moins célèbres qui ont vu le jour dans le comté de Looz , s'exprime en ces termes (1) :

« Comitatus quoque Lossensi originem suam debent Petrus
» Paulus Rubens , pictorum nostræ ætatis facile princeps , fra-
» terque ejus Philippus , vir undequaque doctissimus : quorum
» majores Curingiæ vicinissimo nobis pago nati , ejusdem co-
» gnominis consanguineos hodieque superstites ibidem habent. »

Cette opinion émanant d'un auteur contemporain (2) est certes d'un grand poids dans une question aussi intéressante que l'est celle-ci pour le pays de Liège : car si l'Allemagne se glorifie avec raison d'avoir donné le jour au *prince* des peintres flamands , le comté de Looz , à son tour , peut revendiquer l'honneur d'avoir été le berceau de ses ancêtres.

Les auteurs modernes (3) s'accordent à dire que Rubens naquit à Cologne le jour de St Pierre et St Paul (29 juin) de l'an 1577.

(1) Hasseletum , seu historiae Lossensis compendium. Page 127.

(2) Mantelius naquit en 1599 , et Rubens mourut en 1640.

(3) Voyez de Vegiano : Suite du supplément au Nobiliaire des Pays-Bas —
Fahne : Geschichte der Kölnischen , Jülischen und Bergischen geschlächten. —
Michel : Histoire de la Vie de Rubens.

Son père, Jean Rubens, ils le disent né à Anvers, le 18 mars 1530, de Barthélemy Rubens et de Barbe Arents, dite Spirincks.

Ces faits semblent si bien prouvés qu'on doit les admettre.

Quant à Barthélemy Rubens, on en fait un gentilhomme *styrien* qui quitta la cour de Charles-Quint pour aller s'établir à Anvers ⁽¹⁾. Cette assertion, outre qu'elle contredit un auteur d'un mérite incontestable, expliquerait difficilement comment, au temps de ce même auteur, le peintre Pierre-Paul Rubens aurait eu des parents du même nom que lui à Curange, près de Hasselt.

Une généalogie manuscrite nous met sur les traces de la vérité : il y est parlé d'un *Jean Rubens* qui épousa en 1495, dame Anne van Hilst, de Hasselt. Ils vivaient à Curange, où ils donnèrent naissance à deux fils, Gilles et Barthélemy.

Ce dernier fut le grand-père de l'illustre peintre, et Gilles Rubens continua la branche aînée, qui s'établit plus tard à Tongres, où elle existe encore.

C. DE BORMAN.

(1) *Van Hasselt* : Histoire de P.P. Rubens, page 3.

INAUGURATION DU MUSÉE

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE.



Rechercher les richesses archéologiques de notre province, encore enfouies dans le sol ou disséminées entre les mains des particuliers, les réunir en un Musée provincial, les préserver ainsi de l'oubli, de la ruine ou de l'injure des temps, tel est l'un des buts principaux que l'Institut archéologique Liégeois poursuit depuis son origine.

Pendant plusieurs années, ses collections naissantes ont cherché en vain un asile convenable et digne d'elles. Cet asile, elles l'ont enfin trouvé dans l'ancien palais de nos Princes-Evêques.

Grâce au zèle infatigable, aux persévérants efforts de M. Albert d'Otreppe de Bouvette, président de l'Institut archéologique, grâce aussi à la bienveillance et aux sympathies que M. le baron de Macar, gouverneur de la province, n'a cessé de témoigner à l'œuvre que nous avons entreprise, plusieurs salles du palais ont été mises à la disposition de l'Institut et appropriées à leur destination nouvelle.

L'inauguration du Musée a eu lieu le 10 mai 1857. La plupart des notabilités de notre ville assistaient à cette cérémonie. Parmi

ces personnes, nous citerons notamment MM. de Macar, gouverneur de la province, de Rossius-Orban, président du Conseil provincial, F. Capitaine, président de la Chambre de commerce, Lacordaire, recteur de l'Université, M. L. Polain, conservateur des archives de l'État, de Wandre, président de la Société d'Emulation, Koëler et Müller, membres de la députation permanente du Conseil provincial, Delsaux, architecte provincial, Baze, avocat, ancien questeur de l'Assemblée législative de France, le comte Martini, chef de division à l'administration provinciale, etc., etc.

Par leur présence à cette cérémonie, ces personnes, dont quelques-unes font partie de l'Institut archéologique, témoignaient de l'intérêt qu'elles portent aux progrès de cette institution. La plupart des autres membres de l'Institut, MM. J.-H. Bormans, U. Capitaine, Ch. Davreux, Fabry-Rossius, Ch. Grandgagnage et Ferd. Henaux, ayant à leur tête leur honorable président, M. d'Otreppe de Bouvette, assistaient également à cette solennité.

C'est à M. le président de l'Institut archéologique que revenait de droit l'honneur de prononcer le discours d'inauguration. M. A. d'Otreppe de Bouvette s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Depuis longtemps, les magistrats de la province et de la cité, depuis longtemps les hommes éminents qui font à l'Institut Liégeois l'honneur de répondre à son appel et qui se trouvent en ce moment dans cette enceinte, au vieux palais des Princes-Évêques, depuis longtemps, enfin, vous tous, messieurs, et plus spécialement M. le baron de Macar, notre honorable gouverneur, vous avez encouragé de vos vœux, soutenu de votre crédit les efforts d'une Société dont un des buts, poursuivi avec une opiniâtre persévérance depuis tantôt six ans, a été la création d'un Musée à Liège au profit de la province.

De nombreuses difficultés , la pénurie des moyens , mais surtout l'absence d'un local convenable pour y asseoir les objets découverts, obtenus et recueillis , avaient , jusqu'à ce jour , paralysé nos efforts , ralenti notre élan , compromis le succès et presque fait manquer une entreprise utile , désintéressée , patriotique.

Aujourd'hui ce local , si vivement désiré , cherché partout , trouvé nulle part , ce local est enfin obtenu , approprié sans luxe , mais avec convenance , grâce à la bienveillante sollicitude de M. le gouverneur , grâce aussi au zèle éclairé des magistrats , grâce surtout au généreux subsidé accordé par l'honorable M. de Decker , ministre de l'intérieur.

Pour eux , pour vous tous , messieurs , en retour de cet intérêt et de vos obligeants procédés , estime , affection , reconnaissance.

Maintenant , messieurs , que ce local , tel que nous l'avons disposé comme essai , que ce local soit parcouru et qu'après un regard d'intérêt jeté sur les objets qu'il renferme , le Musée liégeois , *propriété de la province* , soit déclaré inauguré et prochainement ouvert au public avec les mesures d'ordre pour prévenir l'encombrement et les dégradations.

Après M. d'Otreppe de Bouvette , M. le baron de Macar , gouverneur de la province , a prononcé le discours suivant :

Messieurs ,

En inaugurant ce Musée provincial d'archéologie , nous partageons tous ce sentiment de vive satisfaction que l'on éprouve en voyant , après de généreux et persévérants efforts , se fonder une institution utile et patriotique.

Aujourd'hui que le but si longtemps poursuivi est atteint , que l'œuvre est constituée , nous ne devons plus nous souvenir des difficultés passées que pour féliciter MM. les membres de l'Institut d'avoir su les surmonter ; que pour rendre hommage à leur zèle et à leur dévouement ; que pour payer un juste tribut de reconnaissance au digne et honorable président , M. Albert d'Otreppe de Bouvette , dont l'activité incessante et le patriotisme stimulé par la passion de l'art ont contribué si puissamment à la création de ce Musée.

Cette institution qui naît entourée de tant de sympathies, encouragée par le gouvernement et la province, soutenue par la coopération d'hommes dévoués à la science et au bien public,... cette institution, espérons-le, croîtra rapidement et prendra bientôt le développement que l'on doit attendre, en songeant aux nobles inspirations auxquelles elle donnera leur essor.

Ce Musée, en effet, deviendra pour nous la représentation vivante du passé. Ses collections sont peu nombreuses encore ; mais déjà, en contemplant tous ces objets antiques, les uns donnés par le gouvernement, les autres dus à la générosité de M. d'Otreppe et de ses collègues ou provenant de leurs laborieuses recherches, des fouilles qu'ils ont pratiquées dans toutes les parties de la province,... en considérant ces vases antiques, ces meubles anciens, ces vieilles armures, ces pierres tumulaires historiques échappées au ravage des temps ; devant les restes inanimés du célèbre magistrat qu'il y a huit jours vous déposiez ici à la garde de l'Institut... comment n'être pas saisi d'une vive émotion ?

Ces témoins d'autres époques nous rappellent les souvenirs glorieux de l'histoire nationale : Les annales de la vieille cité liégeoise viennent revivre ici sous les voûtes de cet ancien palais, qui lui-même, avec les restes de sa magnifique architecture, les retrace d'une manière si imposante !

Mais, si prenant l'accroissement qui est dans les vœux de ses fondateurs, ce Musée doit raviver la science historique, il pourra rendre aussi des services réels aux arts qui se nourrissent et s'inspirent de la tradition, à l'industrie elle-même qui, à mesure que la civilisation s'avance, doit recevoir une impulsion de plus en plus vive de la science et des arts.

Ici les élèves de notre Académie, nos artisans aussi et notamment les sculpteurs, graveurs et ciseleurs, les ébénistes, les armuriers, viendront chercher les modèles qui faciliteront aux uns leurs études artistiques, aux autres la confection des ouvrages de luxe que réclame le commerce.

Ainsi le Musée contribuera à atteindre ce double but :

Le progrès des arts et des œuvres industrielles en même temps que

la conservation de nos vieux souvenirs et le développement de la science historique.

Vous rappeler, Messieurs, que tel est le but des fondateurs de cette institution, c'est dire assez combien ils ont droit à nos remerciements et combien nous serons heureux, en toute circonstance, de secondier leurs efforts. Ils peuvent compter, j'ose le croire, sur le concours généreux de tout cœur vraiment liégeois.

Ce discours remarquable, qui fait si bien ressortir au double point de vue de la science et des arts, l'importance et l'utilité du Musée archéologique, a été accueilli par les plus chaleureux applaudissements de l'assemblée.

M. de Wandre, président de la Société d'Emulation, se faisant ensuite l'interprète de cette Société, a adressé aux membres de l'Institut archéologique ses félicitations sincères pour le zèle, la persévérance et le dévouement dont ils n'ont cessé de faire preuve dans l'œuvre qu'ils ont entreprise. Il a terminé, en donnant à l'Institut l'assurance du concours fraternel et dévoué qu'il trouvera toujours dans la plus ancienne Société savante et artistique de notre pays.

Enfin, M. Polain, conservateur des archives et membre de l'Institut archéologique, a remercié, en quelques mots, les personnes présentes de l'empressement qu'elles avaient mises de se rendre à cette cérémonie d'inauguration.

Le Musée archéologique a été ensuite ouvert au public, et une foule nombreuse a parcouru les salles où se trouvent déjà déposées des richesses archéologiques dignes d'attirer l'attention des artistes et des savants.

C'est maintenant aux administrations de la province et des communes qu'il appartient de venir en aide à cette institution naissante, en engageant les particuliers à envoyer au Musée archéologique, propriété de la province, les objets rares qu'ils possèdent ou qu'ils viendraient à découvrir. L'Institut archéologique compte sur leur dévouement, comme elles peuvent

compter sur le zèle et l'activité dont l'Institut ne cessera de faire preuve dans le but de doter notre province d'une institution éminemment utile, destinée à réunir, comme en un faisceau, les monuments divers de notre histoire nationale.

Le compte-rendu de la cérémonie d'inauguration du Musée archéologique serait incomplet, si nous ne le fesiions suivre de la pièce de vers que cette solennité a inspirée à M. Baze, avocat

HOMMAGE A LA VILLE DE LIÈGE.

L'INAUGURATION DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS.

I.

Eh! quoi, des siècles les reliques,
Les futs des vieilles basiliques
Par la main du temps arrachés;
Et des palais le front superbe
Qu'un même destin, a, sous l'herbe,
Pêle-mêle ensemble couchés;

Le marbre qui fut une tombe;
La croix funéraire qui tombe
Avec le nom retentissant
Qu'à la mort confia la vie,
Que la mort à son tour oublie,
Et que ne lit plus le passant;

Les tronçons des grandes épées,
Voix des sanglantes épopées,
Qu'en marchant le soc fait grincer
Les grands os, après les batailles,
N'ayant trouvé de funérailles
Que sous leur vêtement d'acier:

Plus haut , bien plus haut dans les âges ,
Les débris de tous les ravages
De l'homme , ce grand destructeur !
Ce qui fut Gaule , ou qui fut Rome ,
Et toi , Père ! que Liège nomme
Ambiorix-Libérateur ⁽¹⁾ ;

Le couteau pour le sacrifice ,
Et l'autel , au foyer propice ;
L'œuvre de l'art ou du métier
Le Dieu sculpté du statuaire ,
Ou bien le produit mercenaire
De l'humble travail du potier ;

Le trésor qu'en un champ aride ,
Tremblant d'une frayeur stupide ,
Un avare avait enfoui :
Or perdu pour tous les usages ,
Césars aux douteuses images ,
Frustrés et ternes comme lui ;

Au moyen âge , dans Solime ,
Les croisés , Belge magnanime !
Avec ton héros , Godefroi ;
Du Barde la harpe plaintive ;
Ton voile d'or , jeune captive !
Les fers d'argent du palefroi ;

Le missel de la châtelaine ,
Que dans sa joie ou dans sa peine ,

(1) Il est bien vrai qu'Ambiorix ne parvint pas à délivrer son pays de la domination romaine, mais il le tenta avec tant d'énergie et de dévouement, que le titre de libérateur, appliqué à ce héros, ne nous a pas paru déplacé; surtout quand le poète, qui n'est pas d'ailleurs astreint à la rigoureuse exactitude de la vérité historique, fait parler ainsi la ville de Liège.

Sa main dévote feuilletait ;
Le casque à la haute visièrè ,
Où, pour l'amour, où pour la guerre ,
Un panache éclatant flottait ;

Tout ce qui parle de vos pères ,
Tout ce qui fit rêver vos mères ,
Les titres de votre passé ,
Les sûrs garants de votre gloire .
Où le texte de votre histoire
Se voit, non encore effacé ;

Hélas ! tous ces trésors que foule ,
Sous son pied , l'imbécile foule
Vont être perdus sans retour :
Le passé pour garder sa trace ,
N'a pas même l'étroit espace
Que mesure mon ombre au jour !

II.

Non ! non ! rassure-toi, poète !
Fais taire ta plainte indiscretè ,
Ouvre les yeux , regarde et vois !
UN MUSÉE, au *Palais du Prince* ,
S'élève au nom de la province ⁽¹⁾ ,
Acclamé par cent mille voix !

(1) On sait que le Musée archéologique Liégeois est établi dans plusieurs salles de l'ancien palais des *princes-évêques* de Liège.

Le 10 mai 1857, M. le baron de Macar, gouverneur de la province, a solennellement inauguré ce Musée, en présence des membres de l'Institut archéologique, et d'un grand nombre de notabilités de la ville et de la province. Des discours remarquables ont été prononcés par M. le gouverneur et par MM. d'Otreppe de Bouvette, président de l'Institut Archéologique, Dewandre père, président de la Société libre d'Émulation, et Polain, archiviste de la province et membre de l'Institut.

La cour aux magiques arcades
S'ouvre aux joyaux longtemps nomades
Auxquels de plus heureux destins
Réseraient, ô retour bizarre !
Comme à la perle la plus rare,
Le plus splendide des écrins !

Paraissez, ô précieux restes
De nos temps heureux ou funestes
Dont Liège a reçu le tribut !
Pour gagner la riche conquête,
Voilà les savants qui l'ont faite !
Peuple ! saluez l'INSTITUT !

D'Otreppe, dont le front rayonne,
D'Otreppe, dont ce jour couronne
Les patriotiques efforts ;
Athlète marqué pour la lutte,
A qui le temps en vain dispute
Les triomphes promis aux forts.

Après eux, lentement s'avance
Leur trésor reliquaire immense ;
A sa tête, un mort glorieux :
C'est *ton Bourgmestre*, ô noble ville (1) !
Que semble suivre à son asile
Le long cortège des aïeux !

On dit que, soulevant sa dalle,
Notger, à l'ombre filiale,
A, de son geste, fait accueil :
Grands débris que la mort rassemble,
Prince, chef populaire, ensemble
Unis dans la paix du cercueil !

(1) Les restes mortels du bourgmestre Laruelle, authentiquement reconnus, qui avaient été depuis longtemps confiés à la garde de l'Institut archéologique, ont été, par ses soins, transférés et déposés provisoirement dans un local, disposé en chapelle, contigu aux salles du Musée.

Et toi, peuple ! à présent contemple
Tant de richesses , dans ce temple ,
S'offrant à tes regards surpris ;
Apprends à lire en tes annales ,
Et des gloires nationales
Sache enfin connaître le prix !

Heureuse la nation forte
Qui , devant elle , toujours porte
L'Arche sainte du souvenir !
De son passé , plein de prestiges ,
Nait , au sein de nouveaux prodiges ,
Plus grand encor , son avenir.

10 mai 1857.

HISTOIRE

DE LA

BONNE VILLE DE VERVIERS

AVERTISSEMENT

L'*Institut archéologique* a trouvé utile notre idée de présenter, dans un cadre circonscrit, l'histoire des bonnes Villes et des Communautés du ci-devant Pays de Liège.

Dernièrement, nous avons esquissé le tableau de la bonne ville de *Visé*.

Aujourd'hui, nous offrons une monographie de la bonne ville de *Verviers* (1).

Conformément au plan que nous nous sommes tracé, elle est divisée en plusieurs chapitres. Le premier est consacré à la *Chronologie des faits dignes de mémoire*; le deuxième, à la *Situation de Verviers en 1789*. Le troisième chapitre — *l'Histoire du régime communal* — n'est pas encore rédigé; nous attendons, pour y mettre la dernière

(1) Si nos loisirs nous le permettent, nous coordonnerons les notes que nous avons recueillies sur Huy, Dinant, Theux, etc.

main, que nous avons pu compulser deux ou trois registres qui se trouvent à l'hôtel-de-ville de Verviers.

Cet essai laissera à désirer sous beaucoup de rapports, nous ne le savons que trop. Nous songerons un jour, peut-être, à l'améliorer ⁽¹⁾.

(1) Peu de villes de notre pays se présentent à nous aussi dépourvues de monuments historiques que Verviers. Son nom n'apparaît même point dans les annalistes du moyen-âge.

D'autre part, il n'a jamais été rien publié sur son histoire. On ne peut citer que pour mémoire l'opuscule intitulé : *Origine et progrès de la ville de Vervier*; Liège, 1765, in-8° de treize pages : opuscule publié par Remacle Detrooz, et qu'il a refondu dans son *Histoire du marquisat de Franchimont et particulièrement de la ville de Vervier et de ses fabriques*; Liège, 1809, 2 parties in-8°. Cette dernière production est une œuvre diffuse, dénuée d'art et de critique ; néanmoins, elle est curieuse comme dépôt des faits traditionnels, et il est très regrettable que chacune de nos bonnes villes n'ait point eu son Detrooz à cette époque de transition où elles voyaient s'en aller toutes leurs institutions des vieux âges. — Detrooz, né à Verviers en 1751, est mort à Liège le 18 janvier 1816.

Nous avons trouvé quelques vieux textes et des documents peu connus dans les manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Liège, et dans ceux de notre bibliothèque particulière.

Nous avons transcrit quelques uns de ces documents et cité beaucoup de ces vieux textes : selon nous, une histoire locale sans preuves ne peut être un travail bien utile ni bien digne de confiance.

CHAPITRE I

CHRONOLOGIE

DES FAITS DIGNES DE MÉMOIRE

Verviers, en wallon *Vervi* ⁽¹⁾, situé sur la Vesdre ⁽²⁾, a une origine qui se perd, comme on dit, dans la nuit des temps.

Au VII^e siècle, c'était déjà, selon toutes les apparences,

⁽¹⁾ *Verviers*, comme on sait, se lit *Vervié*. — Dans les documents romans antérieurs à l'an 1550, *Verviers* est écrit, selon les cas, *Vervier*, *Vervirs*, *Verviers*. Jusqu'à la fin du siècle passé, on a dit et lu, communément, *Vervi*, *Vervitois*. Le *s* muet qui termine le mot *Verviers* n'a été généralement adopté que vers 1820.

On ignore l'étymologie de *Vervi*. — Notons cependant que beaucoup de bonnes gens s'en tiennent, là-dessus, à ce que conte un écrivain bel esprit du siècle passé. A l'en croire, le prince Jean de Bavière, parcourant le pays en 1502 (1402 ou 1412?), vint à Hlodimont, dont tous les environs étoient alors inhabités (1), et « y trouva un chêne remarquable par sa grosseur et sa beauté, et il en marqua son étonnement par ces mots : *Verd et viz* ou *viez*, ce qui, dans le langage du pays, veut dire verd et vieux; on ajoute que cela donna occasion de changer le nom du lieu (?) en celui de *Verviz*, dont on a fait *Vervier*. » (*Délices du Pays de Liège*, t. III, p. 248.)

⁽²⁾ Le nom wallon de cette rivière est *Vesse*. Pour nos écrivains français, c'était *Vèse*, *Vêze*, *Wêze*, *Vesdre* quelquefois, et *Vesa* pour nos écrivains latins. Dans un diplôme de l'an 915, on lit *usque ad Vessere*. L'orthographe *Vesdre* a prévalu au commencement de ce siècle, nous ignorons pourquoi.

une communauté assez importante. Si l'on en croit la tradition, un oratoire y fut élevé par saint Remacle peu de temps après l'an 648 (1). Il fut placé sous l'invocation de saint Paul (2).

Au IX^e siècle, un comte nommé Bueves *l'ardenois* paraît avoir été le seigneur de Verviers. Ce fut lui qui fit construire, en 844, sur l'emplacement de l'oratoire, une église qui fut dédiée à saint Remacle. A la même époque, il transmit à l'Église de Liège les droits juridictionnels qu'il avait sur Verviers ().

Un *advoué* y fut installé pour veiller aux droits et aux intérêts de l'Église de Liège. Dans le diplôme de l'empereur

(1) Ce fut en cette année 648 que saint Remacle fonda, à *Stavelot*, un monastère qui devint célèbre, et dont il fut le premier abbé. *In loco qui Stabulaus dicebatur, monasterium aedificavit*, dit Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. I, p. 405. — Ce fut Remacle, comme on sait, qui prêcha l'Évangile dans toute cette partie de notre pays. Il s'arrêtait dans les lieux les plus considérables, et dans tous on y rendait un culte public à des statues colossales de Diane ou d'autres dieux, à des fontaines, etc. *Reperit ibi..... lapides scilicet Dianae et aliis portentuosos nominibus effigiatos, fontes hominum quidem usibus aptos*, etc. (Hariger, dans les *Gesta Pontificum Leodiensium*, t. I, p. 92, et dans les *Monumenta Germaniae historica*, t. VII, p. 184.)

(2) C'était en souvenir de l'érection de cet oratoire par saint Remacle, que les habitants allaient chaque année, en procession, porter une offrande à l'abbé de Stavelot. Le droit à cette offrande ainsi qu'à celle qui était due par la chapelle de Theux, fut confirmé au profit du monastère de Stavelot, en 814 et en 950, par les empereurs Louis, fils de Charlemagne, et Otton I, dans les termes suivants : *TECTIS et VIRIA cappellas simul cum decimis*. (Dans l'*Amplissima Collectio*, t. II, p. 24 et 44.) Ce *VIRIA* ne peut être que le mot, mal lu, de *Vervia*, qui était encore la forme latine de Verviers au XVI^e siècle. — Au XII^e siècle, l'offrande consistait en deux livres d'argent : *Ecclesia de Verviers solvebat ad manum abbatis ij libras*. (*Ibid.* p. 90.)

(3) « Beve eddiffiat une engliese à Wervy et luy acquist des grands biens, l'adjoustant à legliese de Liege. » (*Chroniques de Liège*.) Tous les chroniqueurs rapportent, avec plus ou moins de détails, cette tradition. Bouille l'a recueillie : « Ce fut du temps de l'évêque Hircaire, qui mourut en 855, qu'on bâtit une église dans le bourg de Vervier. » (*Histoire du Pays de Liège*, t. I, p. 48.)

Frédéric, de l'an 1155, qui confirme toutes les possessions de notre Église, Verviers est mentionné en ces termes : *Vervier, avec l'advouerie et les dépendances* (1).

En ce temps, les surcéants de Verviers avaient avec Liège des relations commerciales très suivies. Selon toutes les probabilités, ils se livraient déjà à la manufacture des draps et des étoffes de laine (2).

Un record des Échevins de Liège, de l'an 1250, constate que, depuis un temps immémorial, les Verviétois qui venaient vendre leurs produits à Liège y étaient exempts des droits de tonlieu (3).

Il nous apprend, en même temps, par quelles bizarres cérémonies les Verviétois devaient annuellement remémorer le souvenir de cette importante immunité. Le mercredi de la Pentecôte, un certain nombre d'entre eux, précédés de la croix

(1) *Vervier cum advocatia et omnibus pertinentiis suis.* (Dans le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*, fol. 66.) Cette phrase, comme beaucoup d'autres, est omise dans la version du diplôme de l'empereur Frédéric, publiée par Chapeauville dans les *Gesta Pontificum Leodiensium*, t. II, p. 109. Dans la bulle du pape Adrien, de l'an 1155, *Vervier* est également compris dans les possessions de l'Église de Liège. (Dans le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*, fol. 97, et dans les *Gesta Pontificum Leodiensium*, t. II, p. 106.)

(2) D'après l'importance que cette branche d'industrie avait vers 1520, on est en droit de conclure que son origine remonte à des temps excessivement lointains.

On a attribué l'origine de la manufacture de draps ainsi que ses perfectionnements à des réfugiés flamands, hollandais, etc. C'est une grave erreur. Ce qui atteste que cette manufacture n'a été ni créée ni perfectionnée par des ouvriers étrangers, c'est que le vocabulaire qui y est en usage est essentiellement wallon.

(3) On nommait *tonlieu* le droit d'entrée qui se percevait à la barrière des villes. Les droits d'octroi actuels ont quelque rapport avec le *tonlieu* féodal.

On ignore à quelle époque les Verviétois avaient commencé à venir vendre librement à Liège les produits de leur industrie. Aussi, à propos du record de 1250, Fisen dit-il avec raison : *Quando, quæve ratione id pactum fuerit, non proditur.* (*Historia Ecclesie Leodiensis*, t. II, p. 7.)

paroissiale et d'un gonfanon, se rendaient à Liège. Dès qu'ils y étaient entrés, ils se mettaient à danser. Arrivés dans le grand chœur de la Cathédrale, ils faisaient hommage, en mains d'un chanoine, d'une bourse contenant autant de deniers qu'il y avait de surcéants dans la communauté (1). Ils continuaient ensuite, la main levée et aux cris de *pouce en haut! pouce en haut!* à exécuter des danses dans la grande nef et sous la couronne; puis ils se rendaient sur le Marché aux grains, où le juré du Muid leur remettait un setier; ils le brisaient avec le bois de la croix, et, toujours dansant, ils allaient en jeter les débris dans la Meuse du haut du Pont des Arches (2).

(1) Voici un extrait du record de 1250 relatif à cette cérémonie : « Ceux de Vervier en sont quittes, et doivent envoyer leur croix et confanon et de chacun chief d'hosteil une personne la deraine des festes del Penthecoste, et pour chacun chief un denier de bon cens al engliese saint Lambert pour leur chevaige, et les personnes venants avec le croix doivent commenchier à danser tantost qu'ils entrent ens franchise sains cesser jusque à tant qu'ils aront payet leurs offrandes. » (Dans les *Pawilhars*). — Au moyen-âge, on entendait par *chevaige* une redevance due par chaque chef de famille, une espèce de capitation. Voir Du Cange, *Glossarium latinum*, t. II, p. 141, nouvelle édition.

(2) *Sextarium saltando effringere debent in loco ubi granorum mercatus seu stapula, deinde fragmenta è majori Ponte in Mosam conjicere.* (Foullon, *Historia Leodiensis*, t. I, p. 577).

On ignore l'origine du bris du setier, ainsi que des cris de *pouce en haut!* expression qui, chez nous, équivaut à *venir à merci*. D'après la tradition qui avait cours au siècle dernier, les Verviétois étaient tenus à ces cérémonies symboliques pour avoir voulu faire usage de *fausses mesures*, c'est-à-dire, de mesures autres que celles de Liège. Jusqu'à présent, pensons-nous, aucun vieux texte n'est venu confirmer cette explication.

Ces diverses formalités avaient lieu conformément à un vieux cérémonial qui fut renouvelé, croyons-nous, au commencement du XVI^e siècle. Voici ce document :

« *Sensuivent les danses que les surceants de Vervier ont à faire et auxquelles ils sont tenus par tribut.*

» C'est asscavoir que tous ceux de Vervier se doivent assembler le mercredi apres le cinquennme de bonne heure du matin et entrer dans la grande eglise de Liège dessoub la couronne et là mesme danser. L'office divin faict ils viennent en hour avec leur croix et confanon où il doit avoir

Ces cérémonies eurent lieu , pour la dernière fois , en 1793. Elles étaient connues sous le nom de *Croix de Verviers* (1).

Dès le XIII^e siècle , la manufacture drapière prospérait à Verviers. Elle dut prendre une activité plus grande encore , lorsqu'il fut permis aux Verviétois de venir vendre librement leurs étoffes dans les halles de Liège. Ce fut en 1323 , malgré la vive opposition des fabricants de Liège (2), qu'une décision de la

une bourse pendante telle que les nouvelles mariées ont accoustumé de porter fournie de tournois (car ung chacun menage doit audit jour à l'Eglise de Liege ung denier tournois), et en dansant devant marcher allentour du grand autel, commençant du senestre costé à premier piller, et apres qu'ils sont parvenus en faisant leur tour parderier l'autel au dernier pillier du droit costé, celluy qui porte la croix doit aller avec les mambours de Vervier au grand autel et les autres doivent marcher avant avec leurs menestrez et continuant leurs danses allentour dudit hour jusques à ce que lesdits mambours soyent retournés par devers eulx ; monsieur le Doyen, s'il est present, et messieurs les maistres de la fabrique doient estre presents au grand autel et recevoir les offrandes en faisant inquisition aux mambours sur les serments de feaulté si tous les surceants de Vervier sont presents, car de droict ils y sont tenus de venir ou avoir excuse legitime. Lesdits deniers recuus et le serment prins desdits mambours sur les saintes Evangilles qu'en l'an futur ils reviendront en tel estat, mesdits seigneurs doient emplir laditte bourse d'encens. Ce fait, celluy qui porte la croix s'en vat pour danser avec les autres, delà ils s'en vont tous hors du hour en dansant jusqu'au milieu du Marché, et là bouttent et frappent leur croix es mesure des bleds condist le *stier de muid*, en dansant toute allentour de laditte mesure, et parmy ainsi ils sont quittes et exempts de toutes tailles ou exaction du Pays. »

(1) Dans ces cérémonies, l'hommage à l'église cathédrale avait été considéré comme l'acte principal : de là, le nom de *croix* donné à la députation verviétoise. — Au moyen-âge, on entendait communément par *croix* une *procession* qui allait faire des oblations à l'église-mère.

(2) Au commencement du XII^e siècle, en 1150, il y avait de florissantes fabriques de drap et de toile à Liège, à Iluy, à Tongres, à Maestricht, à Looz, etc. Les fabricants, et même leurs ouvriers, passaient pour être très fiers et très indépendants, dit un chroniqueur : *Est genus hominum mercennarium, quorum officium est ex lino et lana texere telas, hoc procax et superbum super alios mercennarios vulgo reputatur.* (*Gesta abbatum Trudonensium*, dans les *Monumenta Germaniae historica*, t. X, p. 509). — A Liège, en 1340, un fabricant de drap avait à lui seul environ cinq cents ouvriers. *Foir Loyens, Recueil héraldique des Bourguemestres de la Noble*

généralité de la cité leur accorda cette nouvelle franchise (1). Lorsqu'ils venaient à Liège, ils étaient seulement tenus de se soumettre aux règlements d'ordre et de police relatifs à la vente des draperies (2).

Ils ne pouvaient débiter leurs draps en détail que dans les deux halles des drapiers, situées, l'une, sur le Marché, l'autre, en Jehanstrée (3). Il leur était loisible de s'établir où ils voulaient

Cité de Liège, p. 66. — Notons aussi qu'il y avait à Liège une *rue de la Draperie* : elle communiquait à la *rue des Foullons*. Ces deux rues étaient traversées dans tout leur parcours par une *rivelette* qui venait du Marché, où elle se divisait en deux branches, dont l'une allait rue du Pont et l'autre en Féronstrée. La rivelette des rues de la Draperie et des Foullons ne fut voutée qu'en 1594.

(1) « Par otroi expres des Maistres, du Conseil jureit, des Govrenours des Mestiers et de toute la Communitéit de la Citéit de Liege. » — Sous la date du premier février 1525, Adolphe de la Marck publia deux *Lettres* relatives aux drapiers. (Voir Loyens, *Recueil héraldique des Bourguemestres de la Noble Cité de Liège*, p. 51.) L'une de ces Lettres était un règlement pour les halles de Liège où l'on vendait les draperies ; l'autre concernait-elle les drapiers de Verviers, comme on le prétend ? Jusqu'à présent, on ne connaît le second document que par la mention vague qu'en font la *Lettre* de 1480 de Louis de Bourbon, le *record* de la cour de Verviers de 1525, etc. ; quant au premier, on en possède plusieurs versions. (Dans les *Pawilhars* et dans le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*, n° 665).

(2) Les quelques dispositions que nous analysons appartiennent à la *Lettre des halles* de Liège de 1525. Nous croyons que la *Lettre* de 1525, que les Verviétois alléguaient comme leur octroyant tout particulièrement le privilège de venir vendre leurs draperies à Liège, n'est pas autre chose que la *Lettre des halles* ci-dessus.

(3) A cette époque, il y avait à Liège deux halles aux draps, ce qui indique que la draperie était une industrie très florissante. « A savoir, est le *halle* qui siet deleis le Marchiet, et lautre *halle* qui siet en sains Johan Stree. » La première halle, située près du Marché, attenait au palais, et, peut-être, elle en était une dépendance. On lit, en effet, dans un document de 1570, que l'on doit vendre « les draps sur la vielle Halle *dessoux le Pallair*. »

La *Halle des Drapiers* proprement dite, située en Jehanstrée, avait été élevée vers 1208. Grand nombre de marchands s'étaient opposés à sa construction, « partant que la dite Halle leur tourneroit à gran dommage : sy envoyont les Halliers defyer les overirs, quy par dotanche de eaz lassont loverage, on jour en losteilt que les roses estoient en saisons. » Malgré les

pour la vente en gros, c'est-à-dire, de pièces entières : dans ce cas, les pièces de drap rouge ne pouvaient avoir moins de quarante aunes ; celles d'autre couleur, de trente deux à trente-huit aunes ; et les pièces d'étoffes, de trente-huit aunes. Ils devaient, à la demande des acheteurs, et sous peine d'amende, déclarer de quelle manufacture provenaient les draps exposés en vente ⁽¹⁾. Si ces draps étaient faits de déchets de fabrique nommés *pennes*, ils étaient tenus d'en prévenir l'acheteur également sous peine d'amende, et d'être, en outre, forcés de reprendre le drap et d'en restituer le prix ⁽²⁾. Il leur était sévèrement interdit de convenir d'une rétribution ou d'un salaire avec les tailleurs et les courtiers qui leur amenaient des chalands ⁽³⁾. Une commis-

clameurs intéressées, les Maitres de la Cité firent achever la halle. (Voir Hemricourt, *Miroir des Nobles de Hesbaye*, p. 211).

La Halle du Marché servait surtout à la vente en détail. « Quiconques afforains vorat vendre à Liege dras de pecheas à taille, vendre les puet sor le dite Halle deleis le Marchiet, et nient autre part : c'est à savoir en plainchier desoir les huges des Scoliers, chascun jour et toutes hoires, mais que li dit drap soient bon et loial. Et ensi le doivent dire li citain de Liege qui les gens alforaines herbergeront quil le facent ensi ; et sil ne le disoient, etc. »

(1) « Se nus achateires de ches dis draps demande al vendour de queil lieu chil drap astoient venit et fait, il doit dire veritaublement ; et sil ne le faisoit il paieroit x sous de petis tournois damende tantes fois quantes il le feroit. »

(2) « Après se quiconques vende drap à Liege com dist *drap de pennes*, il le doit dire à celui qui le vorat achateir sens demandeir ; et sil ne le disoit x sous paierat de tantes pieches quil en venderat, et avec che quil devrat reprendre le drap quil arat ensi vendut et rendre al achetour ses deniers quil aroit paiet des dis draps. »

Dans son *Histoire du Marquisat de Franchimont*, t. II, p. 77, Detrooz prétend que l'emploi des *pennes* dans la fabrication du drap ne date que de l'an 1755. Le texte ci-dessus refute son assertion. — Par la raison que l'on faisait usage des *pennes*, on devait également employer les *queues*.

(3) « Sil est nus vendeires de draps qui donne nul lowier à tondour, entailleur de draps ne à corretier pour atraire nul marchant à lui, x sous de tournois paierat tantes fois quil le ferat ; et de che puelent chil qui de che porteront l'office pour le tens destraindre par son seriment celui qui che dit lowier aroit donneit, et chelui qui pris laroit. Et chil qui le dit serement refuserat à faire serat encheus en le painne de x sous de tournois. »

sion, qui se renouvelait tous les ans, veillait à la stricte exécution de ces ordonnances, et jugeait les infractions. Elle était composée de six personnes : deux étaient choisies par les maîtres de la cité, deux par les drapiers de Liège, et deux par les fabricants et les marchands qui vendaient dans les Halles (1).

A cette époque, tout le travail se faisait à la main. Le filage occupait une grande partie de la population des villes et des campagnes. Filer était même, pendant les veillées, la besogne habituelle des diverses classes de la société. La bourgeoise filait avec une quenouille de bois, la grande dame filait avec une quenouille d'argent ; le moine et la nonne filaient après matines en récitant leurs pâtenôtres, et le vieillard tournait son fuseau en soupirant sa jeunesse passée (2).

(1) « Por lesqueiles choses et paines deseurdites wardeir et tenir fermement si com dit est, on doit enlire chascun an aujour de la date de ches lettres VI homes à savoir sont, dois entre les Jureis del Consel de notre dite Citeit, lesqueils li Maistres enliront, et dois entre les Halliers, lesqueils li Hallier enliront, et dois entre les Drapiers de Liege, lesqueils li Drapiers enliront entre eaus. Les queis VI ensi enliet doivent estre mis en feauteit par les Maistres et le Conseil jureit de notre Citeit ; et eaus mis en feauteit, il aront pooir de warder lordinanche desourdite et de leveir les painnes et amendes selonc les condissions deseur devisees. Lesqueis VI wardains on doit croire fermement de tout che quil raporteront, et varrat lour rapors entierement toute lour annee, etc. »

(2) On filait, jusque dans le palais des rois, la soie, la laine, le lin. Les filles de Charlemagne, comme on sait, avaient appris à travailler la laine, et maniaient très habilement la quenouille et le fuseau. Eginard le dit : *Filiis lanificio adsuescere coloque ac fuso, ne per otium torperent.... jussit.* (*Vita Karoli imperatoris*, dans les *Monumenta Germaniae historica*, t. II, p. 455.) La mère de Charlemagne était aussi une bonne fileuse. Pour rappeler une époque aux mœurs simples, on a dit longtemps chez nous : « Au temps où la reine Berte filait.... »

On voit à Liège, dans le Musée provincial, plusieurs quenouilles en bois qui sont sculptées avec une délicatesse extrême. La quenouille d'argent de la fille unique de l'empereur Otton I, Lutgarde, qui mourut en 955, fut conservée longtemps dans le monastère de Saint-Alban, près de Mayence. (Schmidt, *Histoire des Allemands*, t. II, p. 587.)

La laine indigène ne suffisait pas à la consommation du pays. On en tirait de l'Allemagne et de l'Angleterre (1). Bien souvent, lorsque des guerres interrompaient les relations commerciales, les laines étrangères devenaient si rares, que les manufactures de draps fins cessaient tout travail. Les marchands qui parvenaient à s'en procurer, les revendaient à des prix élevés et réalisaient en peu de temps de grandes fortunes (2).

Dans les villes, le drap était d'un usage commun pour les hommes; pour les femmes, c'était un vêtement de luxe. Les gens riches portaient des habits somptueux ornés d'agraffes d'or, de boutons de perles, et, selon les saisons, doublés d'hermine ou d'autres pelleteries (3). C'était faire une grande politesse à quelqu'un, que de lui offrir un habillement. Vers 1350, un opulent chanoine de Liège distribuait à ses amis et à ses connaissances, chaque année, environ cinquante habits de couleurs différentes (4).

(1) Dordrecht était le grand entrepôt des laines anglaises. C'était de là que nos fabricants les tiraient particulièrement. On allait déjà commercer dans cette ville au X^e siècle. En 1048, le pays se trouvant en hostilités avec le comte de Hollande, celui-ci incendia tous les bateaux liégeois qui se trouvaient dans le port de Dordrecht, *ignem injecit in naves omnes Leodiensium*. (Fisen, *Historia Ecclesiae Leodiensis*, t. I, p. 487.)

(2) En temps de guerre, un Liégeois acheta des laines en Angleterre : il eut le bonheur de « myner ses leynes à Bruges : là ilh en avoit grant faute : sy les vendit bin le tir denier plus quelle ne ly awissent costeit et tant, quil wangnat bin 6000 royaz à ceste voyture.... » — Il y avait alors à Liège des « marchans de laynes d'Engleterre. » (Hemricourt, *Miroir des Nobles de Hesbaye*, p. 55, 277, etc.) — Le marché aux laines se trouvait sous le portique de la Halle des Drapiers, en Jehanstrée : « En le dite Halle desous par terre en lieu où li pois delle dite Halle stat et où ons vent le laine. » (1325.)

(3) Hemricourt parle d'un personnage liégeois toujours vêtu « de riches habis et stoffeis samblans az habis des Bannerez : car ses vestemens de parment estoient hammoiteis sor les espalles de bons yermens : ilh estoit foreis de costables pennes et de faims et de cendal selonc la temporement de temps, etc. » (*Miroir des Nobles de Hesbaye*, p. 158.)

(4) « Ilh donoit à sy proismes et amis quarante oivit paires de robes descuwiers et chink paires de robes à vayres, assavoir à trois cannonnes et à

Grâce à leur industrielle activité, les surcéants de Verviers étaient dans l'aisance. Ils auraient pu songer alors à bâtir, selon le goût de l'époque, quelque splendide monastère pour des moines désœuvrés : ils surent faire un meilleur emploi de leurs économies. Ils fondèrent un *hôpital* pour les voyageurs et les pèlerins. Ce fut en 1340 qu'ils réalisèrent cette charitable et pieuse pensée (1).

dois chevaliers. » (Hemricourt, *ibid.*, p. 158.) — Recevoir ainsi des habillements de quelqu'un, porter ses couleurs, c'était, selon l'expression d'alors, être à ses draps, c'est-à-dire, être de son intimité, être à son service. Parlant d'une de ses connaissances, Hemricourt (*Ibid.*, p. 25) dit : « Je, quy estoit de son conseil et à ses dras.... » — Les couleurs des habillements des gens riches étaient alors, comme on sait, mi-parties, c'est-à-dire, un bras était rouge, et l'autre jaune, vert ou bleu. A l'inauguration de Louis de Bourbon, par exemple, qui eut lieu le 15 juillet 1456, les deux bourguemestres de Liège chevauchèrent à ses côtés : l'un, Jehan de la Boverie, était vêtu d'une robe courte en soie, blanche à droite et rouge à gauche ; l'autre, Amele de Velroux, avait une robe verte à droite et blanche à gauche : tous leurs serviteurs avaient des vêtements de même couleur.

(1) Voici deux autres curiosités historiques. Il y avait à Verviers plusieurs *fouleries* et un *moulin banal*. Les fouleries payaient à la Mense épiscopale une redevance annuelle à titre de cens ; du moins la foulerie dite *derrière le Rhin* le payait-elle en 1459, ainsi qu'en font foi les lignes suivantes d'un record des échevins de Verviers : « Disons et recordons, sauvons et wardons par le plus viel de nos registres et est contenu ainsy : L'an quatorse cents et cinquante neuff, en mois de mars, soy comparut pardevant nous comme pardevant court et justice Joahim de Vervier, à ce tellement conseilloit qu'il, de sa pure et lige volonté, reportat sus ens mains de nostre mayeur en nom et ayon-cause de Guestin de Vervier le quart part dunne follerie quon dit *derier le Rhein*, parmi cens payant telle qu'il appartient al ditte quatre parte et suswerpit, de laquelle quatre parte ledit Guestin fut advestit save le bon droict de chacun, veoir que ledit cens appartient à Monsieur de Liege alle S. Andrieu une fois lan. » (Dans les *Pawilhars*.)

Le *moulin banal*, où les surcéants allaient moudre leur blé pour une faible rétribution, appartenait aussi à la Mense épiscopale. En 1522, le prince Adolphe de la Marek le donna en fief à « ameis et siables Godefrois jadis de Andrimont.... Nous otriames et assignames les profis et emolumens de notre *moulin de Verviers* à tenir, avoir et manyer en fief de nous et de nos

Durant tout le XV^e siècle, les Verviétois se dévouèrent, comme du reste tous les Franchimontois, à la défense des libertés publiques. Par reconnaissance, le peuple de Liège confirma aux habitants des cinq bans du marquisat l'exemption de tout impôt et de toute taille extraordinaire, et, ce qui était plus précieux, il leur accorda les droits de bourgeoisie (1). Pour sceller cette union et en signe de confraternité, les magistrats de Liège allèrent ériger, en 1457, un *Péron* dans le chef-lieu de chaque ban (2). A

successesurs.... » Ce moulin était alors une dépendance du château d'Andrimont : *Molendino de Vervirs eidem Castro annexo*. En 1559, Werner d'Andrimont reconnut que les princes de Liège pourraient, quand ils le voudraient, retirer le moulin pour la somme de quatre cents livres tournois : *Preterea recognosco quod predictus dominus Episcopus et sui successores seu Ecclesia Leodiensis predictum Molendinum de Verviers a me redimere poterunt seu a meis hereditibus et successoribus per quadringentis libris grosso turonensis computato pro sedecim denariis quodcumque ipsis visum fuerit expedit, etc.* (Dans le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*, fol. 567, 426, 427.) Au commencement du siècle dernier, le loyer annuel du moulin était de 6,400 florins. Vers 1750, la ville s'en rendit propriétaire, par bail emphytéotique, moyennant une somme de 7,000 florins comptés annuellement à la Mense épiscopale.

(1) C'est ce que mentionnent divers documents du XVI^e siècle. En 1586, les Franchimontois écrivaient au Conseil de la Cité, « que de toute antiquité, voir sy tres grande et longtaine qu'elle excede la memoire des vivans, ils ont estez tenus et obligies et assubjectis de, à toutes semonses et mandemens, soy trover avec armes, bastons et equipages en ceste ditte Cité pour la garde, defence et tuition d'icelle.... » Ils rappelaient encore une autre fois qu'ils étaient « subjects au service de la Cité en toutes necessitez occurrantes et tenus soy trouver à garder avec l'estandart de la Cité, avec plusieurs autres services accoustumez ; au moyen desquels ils sont tenus quittes et reputez libres et exempts de toutes tailles et exactions. »

(2) *Anno 1457, Gerard Goswin ivit in Franchimont et plantavit ibi Peronum*. (Le moine Adrien, *Diarium Leodiense*, dans l'*Amplissima Collectio*, t. IV, p. 1251.) — Les partisans du prince crièrent que le bourgmeister Goswin et les autres officiers de la Cité avaient reçu de l'argent pour aller élever des *Pérons* dans le Marquisat, et notamment à Sart. Une enquête sévère prouva que ces bruits étaient calomnieux. Voici un extrait de ce document : « A tous ceaus qui ces presentes lettres veiront et oront, les Esquevins de Liege scavoir faisons à cascun et à tous que lan quatuorse

Verviers, le Péron fut élevé au milieu du Marché, au son des trompettes (1).

Après la désastreuse bataille de Brusthem (28 octobre 1467), le duc de Bourgogne soumit notre pays. Il imposa aux Franchimontois les conditions les plus dures. Il leur ordonna de démolir leurs remparts dans le délai d'un mois (2), de lui faire remise de leurs armes, de quelque espèce qu'elles fussent (3),

cens et chincquante owyt le second jour de jung fut dit par nous les Eschevins de Liege à cause delle enqueste de Sart, que tochant les poins contenus en ladite enqueste nous ne trovons que personnes en ayant pris or ne argent parquoy nous les polsissiennes de rins par loy cargier, mais nous trovons tant par le cognissance de Gerart Goessuyn, maistre por le temps dedont delle dite Citeit, comme par autres provances et tesmoignages que ce qui fait fut par ledit Gerar avec pluissieurs officiers delle Citeit de redrechier le *Peron* de Sart et de remettre les dis de Sart en possession de franchises, ce disoit ledit Gerar avoir fait en acomplissant le suytte delle Citeit, et que ce que cargiet et comandeit les en fut de faire ce fut ensuiant ladite suyte qui en fait expresse mention et qui mostrée nous at esteit signée, demorant par nous au sorplus deleiz toutes paix faites et deleis tout ce que nous sauvons et wardons par loy. Nous lesdis Esquevins demorons plainement deleis ce que chi deseure est escript et fourporteit par nous l'an susdit le xxvij^e jour de jung, etc. »

(1) S'entremêlant de choses qui ne le regardaient pas, le pape prononça l'annulation des divers actes des magistrats liégeois, et les accusa particulièrement d'avoir placé des *Pérons* dans diverses communautés : *In locis in quibus ipsi subditi degunt, impudenter concedere, et in signum libertatis, cum armis et tubis, Perones sive columnas in medio fori dictorum locorum elevare; et nomine Civitatis Leodiensis super hoc patentes litteras concedere, per quas subditi locorum eorum exemptos se ostendunt, et pro eorum libito voluntatis vivunt.* (*Cassatio et annullatio omnium et singulorum actorum per Burgimagistros et alios Civitatis et Patriae Leodiensis, contra dominum Ludovicum de Bourbon, electum Leodiensem*, p. 5.)

(2) « Qu'ilz abateront ou demoliront ou feront abatre et demolir entierement, à leurs despens, endedens ung mois prochainement venant, tous leurs boulewiers et autres fors quelzconques. » (Dans les *Documents inédits concernant l'histoire de Belgique* publiés par M. Gachard, t. II, p. 482.)

(3) « Seront tenus de apporter incontinent... tous leurs bastons à pouldre, arbalestres, crennequins, bastons à mains, ensemble toutes leurs armures et autres choses servans à la guerre, sans riens en retenir

et de lui compter la somme de trois mille florins d'or du Rhin (1).

Ce n'est qu'à ce prix qu'il leur faisait grâce de la vie, et qu'il leur laissait la jouissance de leurs biens.

Il fit venir à Liège un certain nombre d'entre eux pour leur signifier sa volonté. Ces pauvres gens arrivèrent le vendredi 18 décembre 1467, à onze heures du matin. Après leur avoir donné lecture de la sentence prononcée contre eux, on leur demanda s'ils l'avaient bien entendue. Ils s'empressèrent de crier : *Oyl vrayment, nous l'avons bien oyut et entendut*. Ils jurèrent aussitôt, l'un après l'autre, de l'exécuter de tout point, et d'être fidèles au duc.

La députation franchimontoise était composée de neuf personnes ; elles appartenaient toutes, sauf une, au ban de Verviers. Il est probable que Verviers voulait la paix à tout prix, et qu'il n'avait fait un acte d'obéissance aussi complet, que dans l'espoir de sauver les biens de ses surcécants (2).

Leur empressement à se soumettre ne les sauva cependant pas.

Un an après, en décembre 1468, les hordes bourguignonnes se dirigèrent vers le marquisat, le parcoururent en tous sens et

devers eulx, et n'en pourront jamais faire forgier, avoir, prandre ne porter en ladite terre, seigneurie et chastellenie, sans nostre congie et licence. » (*Ibid.* p. 482.)

(1) « Pour le rachat des vies desdis manans et habitans dudit Franchimont et de leurs dis biens, lesquelz ils ont mis à nostre voulenté, ilz nous ont payé, baillié et livré realment et de fait en deniers comptans la somme de trois mille florins de Rin d'or, etc. » (*Ibid.*, p. 485.)

(2) Voici le passage du document où sont cités les noms des neuf personnes qui se rendirent à Liège pour entendre la sentence du duc : « Michiel *Contraus* l'hoste, demeurant sur le pont à Polleur ; Bertran *del Tour* de Vervier, le drappier ; Gerar *Mabbillon*, manan à Vervier ; Gilles *de sept chevaulx*, aussy manant à Vervier ; Jehan *Cornet*, de Vervier ; *Gosewin*, de Vervier ; Jehan *le Corbesier*, de Ensivaul ; Henry *Mackmeal*, de Ensivaul, et Jehan *Katton*, de Vervier. »

le ravagèrent impitoyablement (1). Verviers fut mis à sac et livré aux flammes (2).

En 1470, quand revinrent des jours meilleurs, on rebâtit la *halle* ou maison communale. Le portique fut, comme par le passé, occupé par les étaux des bouchers (3). En 1471, le péron fut remis sur son piédestal, à la grande joie des habitants.

On était à peine sorti de ces temps calamiteux, lorsque le métier des drapiers de la Cité contesta de nouveau aux Verviétois le droit d'y venir vendre leurs draps ; il fit même saisir toutes les draperies qu'ils avaient déposées dans les halles. Les lésés jetèrent les hauts cris, et protestèrent vivement contre cet acte si contraire à leurs privilèges. Les magistrats liégeois intervinrent, et ménagèrent une réconciliation entre les drapiers de Liège et ceux de Verviers. Le 28 avril 1480, le prince publia un mandement, par lequel il reconnaissait aux Verviétois le droit de venir vendre leurs draps dans les halles de la Cité, ainsi qu'il avait été réglé par le statut de 1323 (4).

(1) *Intrans ergo territorium de Franchemont, occurrentes armatos occidit, fugientibus pepercit, et omnes villas igne devastavit, et cunctum populum aut trucidavit aut fugavit.... Breviter totum territorium in solitudinem redegit combustis crudeliter omnibus domibus villarum, etc.* (*Chronicon Leodiense*, dans les *Analecta Leodiensia* de M. De Ram, p. 228, etc.)

(2) Ce fait nous est fourni par Detrootz, *Histoire du Marquisat de Franchimont*, t. II, p. 42, 57, etc. En citant de semblables particularités, Detrootz prouve qu'il connaissait les traditions et qu'il avait consulté les mémoires domestiques. C'est pour cela qu'il mérite confiance, bien qu'il n'indique jamais ses sources.

(3) La plupart de nos maisons communales avaient des portiques, où des marchands venaient étaler leurs denrées : de là, le nom de *Halles*, sous lequel on les désignait communément. Tout marché couvert, au reste, était une *halle* pour nos ancêtres.

(4) Voici ce document :

« Louis de Bourbon par la grace de Dieu evesque de Liege, duc de Bouillon et comte de Looz. Comme plusieurs de nos subjects de notre ville et bang de *Vervier*, pays de Franchimont, euissent samedy xxij^e jour d'avril aporté et fait apporter en notre Citeit une quantité de draps faits et drappez audit lieu de *Vervier* pour iceulx vendre en nos halles scituées empres de

Ce droit leur fut de nouveau confirmé par le prince Jean de Horne le 7 décembre 1495 , et par le conseil de la Cité le 29 octobre 1507. Cette fois pourtant , il fut tenu compte des plaintes du bon métier des drapiers , et il fut statué que les Verviétois , dès leur arrivée dans la Cité , devraient exposer leurs draps dans la halle qui leur était destinée , sans pouvoir les colporter chez

notre Palais ainsy qu'il est de coustume et que lesdits de *Vervier* disoient que bin faire le povoient , est advenus que les gouverneurs et autres gens du Mestier des Drappiers dillec notre Citeit eux opposans et contredisans à la vendition susdritte maintenant que faire ne se povoit ou devoit , ont iceux draps pris et emportez volontairement et de force hors des mains de nos dits sujets de *Vervier* , donc plainte nous ont estez faites par lesdits de *Vervier* , eux dolans et fort deplains dudit empeschement et de la violente subtraction de leurs dits draps ; surquoy de prime fache nous , appelez les Maistres de notre dite Citeit accompaignies de plussieurs du Conseil dicelle , avons pour tout debat eviter fait mettre incontinent lesdits draps au delivre sur caution que destre en droit pardevant nous de tout ce dont ledit different soudre povoit , au moyen de quel apointement lesdittes parties representees se soit à autre jour pardevant nous , donnant par escript et produisans dune parte et dautre plussieurs chartres , lettres , escriptures , ordonnances , avec la deposition de plussieurs tesmoins dignes de foy , jurez et examinez , dont sur le tout bonne examination et visitation a esté faite en notre Conseil , lesdits Maistres à ce presents , veu que ledit different touche et concerne le bien commun de notre dite Cité , Pays et Subjects , entre lesquels muniments , chartes , lettres et escriptures apparu nous est de certaine ordonnance faite autentiquement du temps de feu de bonne memoire Adolphe notre predecesseur evesque de Liege en son vivant , de daute mil trois cent vint trois mercedy vigille de la purification Notre Dame , veu le contenu de laquelle lettre , les causes et raison , ordonnances et permissions en icelles contenues , avons par l'advise et deliberation desdits Maistres de notre dite Citeit et dautres plussieurs tant de nostre haute justice que dautre estat , lesdittes parties premierement oyees en tout ce que dire , proposer et remonstrer ont secu et voulu , et icelles presentes appelées dit , déclaré et sentencié , disons , declarons et sentençons par ces presentes que lesdits de *Vervier* poront sans empeschement aucun amener et faire amener et vendre leurs dits draps sur nos halles en la forme et maniere que lesdittes lettres de notre predecesseur Adulphe se contiennent , lesquelles par ladvis que dessus , disons et declarons devoir estre doresnavant observées , gardées et entretenues en tous ses poinets et articles , mettant jus et à neant l'empeschement donné ausdis de *Vervier* par lesdits drappiers et aussi la caution et segurté par eulx donnée , de laquelle eux et leurs plesges demourront

les bourgeois ou les ecclésiastiques, sous peine de la confiscation de leurs marchandises et d'une amende de dix florins d'or ⁽¹⁾.

En 1534, pour donner plus d'extension au commerce, un *marché* et une *franche foire* furent établis. On en obtint la confirmation du prince Érard de la Marck, le 13 septembre. Le marché avait lieu le mercredi. La franche foire se tenait le sept novembre. De grandes immunités furent accordées à tous ceux qui s'y rendaient, pourvu toutefois qu'ils ne fussent ni des hérétiques ni des ennemis notoires du pays ⁽²⁾.

quittes et en paix à tousjours, et afin destre pourveu duement audit bin public et comun profit de notre dite Citeit et País, disons que les six ewardeurs dont laditte lettre fait mention soient incontinent choisis et eslens, assavoir deux de parte lesdits Maistres, deux de part lesdits Drappiers, et deux par les Halliers, lesquels ewardeurs feront le seriment ensuiuant le contenu dicelles lettres en reservant à nous et à noz successeurs evesques de Liege l'interpretation desdittes lettres ainsi que reservé est. Fait et pronouchiet en notre plain Conseil le 28^e d'avril l'an *xiiii^e* et *iiii^{xx}*, en la presence de nos tres chers et fealz conselliers, etc. »

(1) Ces prescriptions furent renouvelées en 1659 dans les termes suivants : « Comme souventefois l'on apporte marchandises de drapperie faites et besoignées hors de cette ditte Cité, Franchise et Banlieu qui ne sont fidelles ny loyalles marchandises ny aucunement justifiées secretement en maisons de logis ou autres, et que les halliers clandestinement les aheptent et revendent, ce qui n'est en aucune maniere à tolerer, toutte marchandise de drapperie, sans rien excepter, qui sera amenée ou apportée de dehors, soit de *Fervier* ou ailleurs en cette Cité et d'autre lieu quelconque, tant de dehors que dedans le pays de l'Eveschez et Principauté de Liege, ne pourra estre mise en aucune maison que ce soit avant d'avoir esté conduite en notre halle, visitée et approuvée par les Ewardains de nostre dit Mestier, à peine de confiscation de telle marchandise et de trois florins d'or d'amende. » (*Chartes et privilèges des xxxii bons Métiers de la Cité de Liège*, t. I, p. 264).

(2) Voici ce document :

« Érard de la Marck par la miseration divine cardinal, archevesque de Vallence, evesque de Liege, duc de Bouillon, comte de Looz, etc. A tous ceux qui ces presentes noz lettres veront et oront, salut : Seavoir faisons que pour certaines bonnes causes et raisons nous mouvantes, desirants le bien, profit et utilité de nos tres chers et aimez mayeur, eschevins, manants, habitants et communauté du ban de

En 1554, la peste désola Verviers et ses environs pendant la fin de l'été et une partie de l'automne. Elle fit beaucoup de victimes⁽¹⁾.

En 1566, on publia des statuts relatifs au régime politique de la communauté.

En voici le résumé.

La communauté était représentée par deux *bourquemestres* et un conseil composé de douze membres nommés *hommes bourgeois* ou *commissaires*.

Les conscillers n'étaient pas directement élus par le peuple : ils étaient choisis par le conseil lui-même, et leurs fonctions étaient à vie.

Vervier, soub nostre pays et chastelerie de Franchimont, nous avons consenty et advouez, consentons et advouons aux susdits de *Vervier* chacun mercredy de la sepmaine un jour de marché et une feste marchande franche chascun an lendemain de la Sainet Leonard perpetuellement à tousjoursmais tenir, garder et observer continuellement et successivement de sepmaine en sepmaine et d'an an ans; et affin qu'un chascun se puisse franchement trouver es dittes festes marchandes et tous les mercredis de l'an en nostre village susdit et ban d'icelluy et y hanter, venir, sejourner, demourer, frequenter, aller et retourner, avons donnez et octroyez, donnons et octroyons à tous et un chascun bon, franc, ferme et leal sauf-conduit de ce faire les dittes festes et marché, semblablement sans à iceux ny aucun d'eux faire mettre ne donuer ny souffrir estre fait, mis ou donnez en corps ny en biens, bestials ou autres marchandises et densrées quelconques empeschemens, arrest ou destourbier aucun en quelle maniere que ce soit, reservez toutefois et exceptez noz enemis et de nos pays, et autres attaints et infectez de vilains cas et cas de crime de heresie, car tel est nostre plaisir et ainsy voulons estre fait. Donné en nostre maison de *Franchimont*, soub nostre signe manuel et seel secreit le traisieme jour de septembre quinze cents trengte quatre. » — Le 27 mai 1545, le prince Georges d'Autriche confirma « aux dis du ban de *Vervier* chacun mercredy de la sepmaine un jour de marché et une feste marchande franche chascun au le lendemain de la S. Leonard perpetuellement, et successivement de sepmaine en sepmaine et d'an en ans. »

(1) *Grassabatur pestis Verviac et aliis vicinis locis*. (Chapeauville, *Gesta Pontificum Leodiensium*, t. III, p. 574; voir aussi Foulton, *Historia Leodiensis*, t. II, p. 261).

Les bourguemestres étaient nommés pour un an. L'élection appartenait au conseil.

C'était devant la cour des échevins, que les élus devaient prêter le serment de gérer fidèlement les affaires de la communauté.

Il ne pouvait être apporté de changement à cet ordre politique qu'en assemblée générale des bourguemestres et des commissaires, du mayeur et des échevins, des bourgeois, maswirs et surcéants de tout le ban (1).

On était dans la seconde moitié du XVI^e siècle, et le pays était en proie aux troubles politiques et religieux. Il était à chaque instant envahi par des bandes de calvinistes et de luthériens, qui venaient y faire de la propagande.

En 1571, des Hollandais réformés tentèrent un coup de main contre Verviers. N'ayant pas réussi, ils se replièrent sur un village voisin, *Stembert*. Ils forcèrent et pillèrent l'église, renversèrent les autels et brisèrent les statues de saints (2).

En 1586, vers la fin de l'automne, les Espagnols, occupés à poursuivre les hérétiques, s'emparèrent de Verviers. Ils rançonnèrent les habitants, et se livrèrent à tous les excès. Ils disparurent au retour du bon temps (3).

(1) « Sur les effrois (résolutions) des plaids generaux tenus à *Vervier* au mois de janvier le xv^e jour l'an mille cinqe cents soissante six.... Comme ainsi soit, que du temps passé par laudable coustume il y at esté au present Banc de *Vervier* commis deputez et establis xij *hommes-bourgeois* surceans et inhabitans dudit banc de la parte des communs populaires, ayant preminence, puissance et authorité pleniere de pouvoir meetre ordre, reigle et pollice dedans la Republicque par ordonnance, statuts, edit, prohibition ou autrement selonc droict et raison, voir par le consentement et accord de la ville de *Vervier* : lesquelz xij Hommes ont auctorité de chascun an eslire deux *Maistres bourgeois* ayant l'administration de la Republicque, etc. »

(2) *Fuit ecclesia parochialis Stembiernensis, non longe à pago Vervicensi in Marchionatu Franchimontensi sita, ab haereticis et praedonibus, eversis aris, disjectis fractisque imaginibus, caeterisque ornamentis ablatis, profanata*, etc. (Chapeauville, *Gesta Pontif. Leod.*, t. III, p. 459.)

(3) Les Échevins et le Conseil se plaignirent en ces termes des violences

En décembre 1606, les Espagnols vinrent de nouveau prendre à Verviers leurs quartiers d'hiver. Ils l'entourèrent de retranchement, puis ils se mirent à ravager les environs (1). Les milices du pays ayant pris les armes, ils furent contraints d'évacuer la communauté (2).

des Espagnols : « Nous les Justiciers, Bourguemaistres et Conseil de la ville de *Vervier*, à tous ceux qui ces presentes lettres verront et lire ouiront, salut et dilection. Scavoir faisons, certifions et attestons pour document de verité avoir commis et député Henry Joes notre coneschevin pour en nom de nous se représenter au Conseil privé de son altesse Prince de Liege et autres seigneurs et officiers pour illecque remonstrer l'affliction que souffrons et endurons à la nourriture et entretenance des Espagnols qui sont ici allogés et forez, afin en obtenir soulagement et mesme au respect, et outre impetrer ordonnance que autres compagnies ne nous viennent tourmenter davantage et affliger, pour éviter la ruine et destruction finale de tous nos pauvres inhabitans; et si d'aventure estoit un faire le faut de parfurnir la contribution du mois, qui est payé à moitié, constituons et deputons nostre dit Eschevin pour emprunter nostre quote et donner en nostre nom assurance de restitution et payement d'interest tel qu'en ce cas appartiendra pour assurance du prest de nostre quote. En foi de quoi nous avons ici fait imprimer le seel de Jean de Stembert et Pacquea Florquin eschevins de laditte Cour, et les fait subsigner de nostre greffier sermenté pour en nom de nous tous, l'an quinze cent huitante sept le traizieme jour de fevrier. »

(1) *Hispanica legio Verviae hiemavit, excitatâque istic munitione, omnem istam regionem sic infestavit*, etc. (Fisen, *Historia Ecclesiae Leodiensis*, t. II, p. 406, etc.)

(2) Les chefs espagnols n'évacuèrent Verviers qu'après s'être fait délivrer par le magistrat un certificat où l'on vantait leur modération et la bonne discipline de leurs soldats. Voici ce document : « Les Mayeur, Eschevins, Bourguemaistres et Commissaires jurez du Banc de *Vervier* au Marquisat de Franchimont, Pays et Diocese de Liege, à tous ceux qui ces presentes verront et ouiront, salut. Scavoir faisons, certifions et attestons, que comme ainsi soit le Seigneur don Diego de Texida seroit ici allogé avec sa compagnie depuis le vij^e decembre dernier le regiment du colonel don Juan de Meneszez : nonobstant, en faisant les visites et recueil des charges n'a esté trouvé iecluy n'ait retenu ni tiré pour son particulier aucunes maisons ni logis, sinon seulement une maison proche de son logis pour y alloger les survenants, comme il disoit; au reste s'ayant gouverné bien honestement et modestement, tellement que n'avons aucune occasion à nous judiciairement cogneue de deplandre de lui. En tesmoin de quoi

En 1627, sous prétexte de raffermir la foi chancelante des habitants, une colonie de *Récollets* vint s'établir à Verviers. Ils ne tardèrent pas à recueillir d'abondantes aumônes, et jetèrent les fondements d'un vaste couvent et d'une église, qui fut consacrée en 1633.

En 1630, des religieuses *Conceptionnistes* vinrent à leur tour solliciter les offrandes des fidèles, et parvinrent à ériger un couvent et une église.

En 1637, on vit aussi arriver de pauvres religieuses *Sépulchrines*. En peu de temps, elles se trouvèrent aussi en état de bâtir une maison et une église.

D'autres ordres religieux s'y établirent aussi, les *Carmes chaussés* en 1656, les *Capucins* en 1683, les *Récollectines* en 1686 ⁽¹⁾.

Avec les moines, les discussions scolastiques pénétrèrent à Verviers. Les bourgeois commencèrent à ergoter à l'envi sur des points de dogme ⁽²⁾.

En 1632, les Hollandais s'emparèrent du duché de Limbourg. Dans maintes localités, ils changèrent des églises en temples protestants. *Hodimont*, qui n'est séparé de Verviers que par la Vesdre, eut ainsi une église réformée. Ses pasteurs se mirent à prôner, non sans succès, les avantages de la doctrine nouvelle.

avons les presentes fait subsigner de nostre greffier sermenté, et y appliqué deux de nos seals, comme usons en tels et semblables cas, ce xiv^e jour de may l'an de grace mille six cent et sept. »

⁽¹⁾ Voir, sur l'établissement de ces divers couvents, les *Délices du Pays de Liège*, t. III. p. 251 et suiv.

⁽²⁾ On en a un exemple curieux dans *Pâquai Bertrand*, fabricant de cartes, qui se constitua le champion de la religion catholique contre les Calvinistes de Hodimont. Non content de soutenir contre leurs ministres de mystiques colloques, il publia un *Tableau représentant les principaux differents de la Religion*; Liège, 1653, in-12. Ce n'est qu'un long et insipide traité de controverse scolastique. — L'auteur s'intitule, sur le titre de son livre, *Bourgeois de Vervier*, et il le dédie *Au Peuple chrestien et catholique de Vervier*.

Grand nombre de Verviétois assistèrent ostensiblement à leurs prêches.

Ce n'était pas sans peine que les Récollets retenaient leurs ouailles dans le giron de l'Église romaine. Croyant qu'une victoire éclatante assurerait pour toujours le succès de leur cause, ils proposèrent aux Calvinistes une discussion publique sur les principaux dogmes du Catholicisme (1). Le défi fut accepté. On décida qu'il serait vidé dans l'église de la ville de Limbourg le 49 avril 1633.

De part et d'autre, on se prépara à cette lutte théologique. Le Calvinisme devait être défendu par deux célèbres ministres, Hotton et Dubois. Les Récollets appelèrent à leur aide les plus savants disciples de saint François d'Assise. Le nonce Caraffa, qui résidait à Liège, choisit dans ses monastères Mathias Hauzeur; celui-ci, après avoir été solennellement béni par le grand-vicaire Jean de Chokier, se dirigea vers le lieu des conférences, où se trouvait un grand concours de personnes des deux religions, venues des contrées voisines, et à qui le gouverneur de Limbourg avait promis une impartiale protection (2).

Les Ministres et les Récollets disputèrent, avec aussi peu de modération que de prudence, pendant quatre jours. Le soir du quatrième, Hauzeur parla le dernier. Les Récollets crurent avoir vaincu (3). Ils revinrent triomphalement à Verviers,

(1) Dans ces conférences, on devait examiner, notamment, si l'Écriture prescrit l'invocation des saints et le culte des reliques et des images. Voir le récollet d'Astroy, *La prétendue Religion réformée démasquée*; Liège, 1676; p. 244, etc.

(2) *Sub salvo conductu domini de Ferentz praefecti Lymburgensis, et sponsione N. Lutz agentis Statuum Leodiï, pro securate.* (*Equuleus ecclesiasticus*, etc.; Liège, 1633, in-4°; voir le *Praeludium historicum*, p. ij.)

(3) « En somme, le susdit R. P. Hauzeur pressa tellement le ministre Hotton par les textes des Ecritures Saintes, qu'il demeura confus, ne sachant que répondre, et se voiant tout à fait desorienté. » (D'Astroy, *La prétendue Religion réformée démasquée*, p. 244.) — Nous n'avons pu consulter aucun des livres qui furent publiés par les adversaires du Catho-

où l'on alluma des feux de joie dans toutes les rues (1).

On appela cette joute théologique le *Colloque de Limbourg*.

Durant le règne de Ferdinand de Bavière (1612-1650), le pays eut beaucoup à souffrir des incursions fréquentes des Lorrains, des Espagnols, des Croates et des Bavaois. Le marquisat, qui n'avait d'autre place forte que le château de Franchimont, était ouvert à tout venant : il importait qu'il fût mieux défendu. C'est dans ce but que le magistrat de la Cité demanda au prince, en 1632, que l'on fortifiât Verviers, devenu très important par sa population et ses manufactures (2). Le gouvernement n'accueillit pas d'abord cette demande; il finit cependant par s'y rendre. En 1642, Verviers commença à s'entourer de murailles.

Dès que Verviers se vit fortifié, il eut l'ambition d'être rangé au nombre des bonnes villes du pays. Pour en obtenir le titre

licisme, tels que Samuel Des Marets, *Monachomachia, sive Vindiciae pro veritate Religionis Reformatae, adversus Matthiae Hauzeur, franciscani leodiensis, ac nonnullorum aliorum monachorum strophas, argutias, et calumnias*; Groningue, 1654, in-8°, etc.

(1) *Ipsique patri vicini oppidi Verviacensis Patriae Leodiensis, qui promiscuè cum aliis interfecerant, satis protestati sunt, totâ nocte sequenti plurimis ignibus triumphalibus, et suis illis acclamationibus: Vivat Fide catholica*; Bruslons Hotton avec du Bois, etc. (*Æqualeus ecclesiasticus*, etc. *Praeludium historicum*, p. vij.)

(2) Il y avait longtemps déjà que l'on formait le projet de fortifier Verviers. Revenant à la charge, les bourguemestres de Liège écrivaient au prince le 15 décembre 1654, que « il nous semble estre de notre devoir de représenter à Votre Altesse Serenissime qu'il serait fort expedient et utile que dudit coté sur les frontieres du marquisat de Franchimont il y eut une place tenante et pour resister, et d'autant que nous ne sommes ignorans que Votre Altesse en son Conseil passé quelques mois auroit jugé convenable de commander à ceux de *Vervier* de se murer et fortifier pour rempart et assurance contre semblables dangiers...., qui at esté cy devant une ville qui est indice que les ancêtres avoient trouvez l'assiette propre aux avenues, mais aussi pour autant qu'il est assez connu que pour la situation du lieu, la multitude des habitants et la frequence du trafic de ce côté là, ledit lieu est le plus oportun pour semblable sujet, etc. »

et les prérogatives, il adressa aux États une humble supplique.

Après de longs pourparlers, il fut publié par le prince, le quatre décembre 1631, un édit par lequel Verviers était érigé en ville. En cette qualité, il devait jouir des privilèges des bonnes villes, dont le principal était d'envoyer des députés à l'assemblée des États (1). En retour, il s'engageait à recevoir, le cas échéant, une garnison, et à remettre au commandant, à l'exclusion des bourguemestres, la garde des clefs de la ville (2). Il ne fut, pour le moment, apporté aucun changement au régime politique; mais le prince se réservait de le modifier quand il le jugerait convenable (3).

De grandes réjouissances célébrèrent cette érection du bourg de Verviers en bonne ville. Pour en perpétuer le souvenir, on frappa des médailles d'argent et de cuivre (4).

Devenu ville fermée, Verviers eut beaucoup à souffrir pendant les guerres qui éclatèrent entre les États voisins. En 1674,

(1) *Sub novembris finem, Vervia, quae Leodio distat quinque leucas, et erat tantum vicus, inter Provinciae Oppida coepit recenseri, jusque obtinuit ut interesset per Deputatos Ordinum comitibus alitrumque Urbium privilegiis uteretur.* (*Historia Populi Leodiensis*, p. 312.)

(2) « 5° Si pourrons nous et noz successeurs y placer autant de garde et gents d'armes du quartier ou d'ailleurs et pour autant de temps qu'il serat trouvé convenable pour l'assurance d'icelle notre ville et du quartier; et en ce cas, celui qui commanderat de par nous ou de noz successeurs, aurat la garde des clefs et la distribution du mot de guet. »

(3) « 6° Touchant l'election du Magistrat, elle ne s'y pourat faire sans l'assistance des deputez de notre parte, et l'on y observerat la forme que jugerons plus convenable pour le bien et repos particulier des bourgeois et habitans, après qu'aurons fait examiner celle que l'on y observe au present, nous reservant et à noz successeurs à tousjours la puissance de la changer ou moderer. »

(4) Ces médailles offraient, à l'avvers, le bienheureux Remacle, en costume d'évêque, et le loup bête, son éternel compagnon, avec cette légende : S. REMACLVS PATRONVS VERVIENSIS; et, au revers, les armoiries de la ville entourées de deux palmes, symbole de la fécondité durable, et des mots : HOC. VIRTUTIS. EST. PRAEMIUM.

des troupes impériales vinrent y passer tout l'hiver ; elles l'abandonnèrent au printemps de 1675. Les Français y arrivèrent ensuite et y tinrent garnison jusqu'en 1679 : ils ne quittèrent la bonne ville qu'après l'avoir accablée de contributions et démantelée presque entièrement. En 1681, les Bavaois y entrèrent sans obstacle, et la rançonnèrent sans pitié (1).

La prospérité commerciale et manufacturière de Verviers n'en allait pas moins toujours en grandissant (2). Vers 1710, sa population était de près de quinze mille âmes. Les fabricants perfectionnaient leurs tissus ; ils multipliaient leurs efforts pour se créer des relations et s'ouvrir des débouchés. Leurs draps s'étalèrent dans toutes les foires célèbres de l'Europe, et s'exportèrent jusque dans les Indes (3).

Depuis plusieurs siècles, les fabricants, à leur arrivée à Liège, déposaient leurs draps dans une aile du palais. Dans la nuit du 23 mars 1734 (4), un incendie éclata dans la partie de l'édifice où se trouvait le dépôt des draperies. Malgré les plus prompts secours, sept à huit cents pièces furent la proie des flammes. L'ancienne Halle des Drapiers, située en Jehanstree, fut mise à la disposition des Verviétois.

Vers ce temps, le gouvernement autrichien des Pays-Bas

(1) Les Bavaois « y vecurent à discretion, » dit Bouille, *Histoire du Pays de Liège*, t. III, p. 430.

(2) On en trouve des preuves jusque dans des traités d'arithmétique, où l'on mentionne les *draps de Verviers*. La plus ancienne mention de ce genre, peut-être, se trouve dans un auteur liégeois de la fin du XVI^e siècle. Voici un de ses problèmes de multiplication : *Combien font 248 aulnes de drap de Wervy, à 4 florins 5 patars l'aulne ?* (Guillion, *Institution de l'Arithmétique avec les gettons et la croye, tres utile et profitable à tous marchans*, etc.; Liège, 1604, in-8^o; p. 80.)

(3) Il serait très intéressant, sans nul doute, de connaître les qualités de draps que l'on fabriquait dans le passé ; mais cette curiosité ne peut être satisfaite, croyons-nous, les registres aux échantillons conservés à Verviers ne remontant point au-delà de notre siècle.

(4) Voir Ophoven, *Continuation du Recueil héraldique des Bourguemestres de la noble Cité de Liège*, p. 42, etc.

augmenta d'une manière excessive les droits de douane sur les draps, dans le but de protéger la manufacture limbourgeoise. L'industrie verviétoise s'en ressentit. Des fabricants allèrent s'établir dans le Limbourg, et notamment à Hodimont et à Dison (1); d'autres, plus attachés au sol natal, se bornèrent à produire moins, attendant des jours meilleurs. Une foule d'ouvriers se trouvèrent sans ouvrage. Le malaise s'accrut par l'insuffisance des récoltes. Les tisserands émigrèrent en foule en Prusse; mais n'y trouvant point les avantages qu'ils avaient espérés, ils revinrent à Verviers.

Sur les vives instances des députés verviétois, les États prirent quelques mesures destinées à venir en aide à cette situation. Ils supprimèrent les impôts qui pesaient sur les laines étrangères à leur entrée, et sur les draps à leur sortie. En outre, et par représailles, ils frappèrent les draps limbourgeois d'un droit de cinq patârs à l'aune, ce qui équivalait à une prohibition (2).

(1) Le bourg de *Hodimont* et le hameau de *Dison* se trouvaient sur la rive droite de la Vesdre, vis-à-vis de Verviers. Hodimont se livrait également à l'industrie drapière depuis très longtemps: quoique fort peu considérable en lui-même, il ne laissait pas que d'être un voisin désagréable pour Verviers. Vers 1705, « les jaloux du commerce de Hodimont tentèrent d'acquérir ce lieu et de l'incorporer à la ville de Vervier, par des offres précieuses qu'ils firent aux ministres des Pays-Bas; mais la mine fut éventée.... » (*Réfutation du libelle intitulé Manifeste et raisons des nullitez et injustice des arrêts et repressailles ordonnés par le Tribunal de la province de Limbourg à charge des sujets du Pays de Liège; 1710, in-4°; voir p. 55.*)

(2) Le Clergé secondaire ayant demandé des explications sur ces mesures sévères, les trois États répondirent: « Les droits exorbitants que nos voisins ont établis sur les draps qui sont fabriqués chez nous, les protections que nous devons à nos manufactures, sont les vrais motifs qui ont engagé le prince et les États à imposer par rétorsion un droit territorial de cinq sous sur chaque aune de tous draps indistinctement venant des pays étrangers: tous les draps étrangers, sans distinction de couleurs, y sont sujets, excepté les draps de Stavelot et de Maestricht, qui, pour raisons d'Etat, en sont exempts, etc. » (1761.)

Malgré ces faveurs accordées à l'industrie drapière, elle continua à languir.

En 1756, au début de la fameuse Guerre de Sept ans, elle reprit subitement son activité. Les fabricants pouvaient à peine suffire à toutes les commandes. Le drap renchérit.

Cet état prospère se maintint.

La ville s'en ressentit dans son bien-être.

La plupart des rues furent repavées, et diverses autres améliorations furent entreprises ⁽¹⁾. L'hôtel-de-ville fut démoli et reconstruit dans un meilleur style. Une salle fut appropriée pour donner des représentations théâtrales (1774).

En 1789, par sa manufacture, son commerce et sa population, Verviers était placé au premier rang des villes les plus remarquables et les plus éclairées de notre pays.

(1) C'est aussi vers ce temps que fut achevée la route de Liège à Verviers par Herve, et celle de Verviers à Spa par Theux. La première avait été commencée en 1718 en suite d'un recès des États du 22 septembre 1716, publié par le prince le 24 du même mois (*Voir le Recueil des Édits du Pays de Liège*, t. III, p. 218); mais diverses circonstances en avaient retardé l'achèvement.

CHAPITRE II

VERVIERS EN 1789

Situation. — Verviers faisait partie du marquisat de Franchimont, l'une des plus célèbres provinces du ci-devant pays de Liège. Le marquisat était divisé en cinq *bans* (1). Le *ban de Verviers* comprenait la ville de ce nom et ses dépendances, qui étaient le bourg d'*Ensival*, la baronnie d'*Andrimont*, le village de *Stembert*, et cinq hameaux.

Verviers était distant de quatre lieues et demie de Liège, de trois de Spa, de sept de Maestricht, et de sept d'Aix-la-Chapelle.

C'était une agréable petite ville, d'une physionomie quelque peu agreste. Elle s'étendait le long de la Vesdre, dans une vallée qui court de l'ouest à l'est (2).

Édifices. — La plupart des maisons étaient vieilles, petites et bâties sans goût; quelques unes seulement, vastes, spacieuses et d'un aspect plus moderne, attestaient que la ville s'enrichissait et qu'elle allait se transformer.

(1) Ces bans étaient ceux de *Theux*, de *Verviers*, de *Spa*, de *Sart* et de *Jalhai*. — Le mot *ban* était synonyme de district judiciaire.

(2) On trouve une vue de Verviers dans les *Délices du Pays de Liège* (1745), t. III, p. 247, etc.

Comme monuments, on n'y remarquait que l'hôtel-de-ville, qui avait été entièrement reconstruit en 1776 ; une salle de spectacle, bâtie en 1774 ; et une fontaine, surmontée d'un Péron en bronze, qui avait été restaurée en 1732 (1).

Population. — La population de Verviers était d'environ quinze mille âmes, non compris un grand nombre d'ouvriers employés dans ses ateliers, et habitant hors de son enceinte (2).

Langage. — On y parlait un vieux dialecte wallon plein d'originalité. On faisait usage de la langue française dans tous les actes publics et privés.

Clergé. — Verviers comptait un assez grand nombre d'établissements religieux : outre l'église paroissiale, dédiée à saint Remacle, il y avait trois couvents d'hommes, — des Carmes, des Récollets, des Capucins, — et trois couvents de femmes, — des Sépulchrines, des Conceptionistes et des Récollectines (3).

(1) « *Vervier* surtout mérite d'être vu. Cette ville, belle et riche, et la plus considérable après la capitale, doit sa splendeur à l'industrie et au travail de ses habitants. Ses draps, dont il se fait des envois considérables dans toutes les parties du monde, égalent aujourd'hui ce que l'Angleterre et la Hollande peuvent fournir de plus parfait en ce genre.... » (Sandberg, *Essai sur les Eaux minérales ferrugineuses de Spa* ; Liège, 1780, in-8° ; voir p. 195.)

« *Vervier* est une fort belle ville, où il y a quelques rues assez larges, quatre belles places, de beaux bâtiments, et surtout l'Hôtel-de-Ville, qui mérite d'être vu. Mais ce qu'il y a de plus intéressant et de plus curieux pour l'étranger, c'est la manufacture de draps, qui est très florissante.... » (Limbourg, *Les Amusements de Spa* ; Liège, 1785, in-12 ; voir t. II, p. 297.)

(2) On indiquerait difficilement le chiffre exact de la population de Verviers en 1789 ; le magistrat ne publiait point alors les recensements officiels. En 180½, la population ne se montait plus qu'à 8475 individus. (*Quelques souvenirs sur le Pays de Liège*, p. 61.) Aujourd'hui, elle est de près de 28,000 habitants.

(3) On trouve des notices sur ces établissements dans les *Délices du Pays de Liège*, t. III, p. 250 et suiv.

Organisation politique. — Un magistrat ⁽¹⁾, composé de deux *bourguemestres* et de huit *conseillers*, représentait le peuple verviétois. Il se renouvelait chaque année, le 3 septembre, de la manière suivante. Il était formé une liste double de huit bourgeois, dont l'une était présentée par le magistrat, l'autre par la cour de justice. Le prince choisissait, dans chacune de ces catégories, quatre bourgeois, dont l'un était désigné pour être l'un des *bourguemestres*, et les trois autres pour être *conseillers*. Les deux ex-*bourguemestres* complétaient le nombre des huit *conseillers* ⁽²⁾.

Pour être éligible à l'un de ces offices, il fallait être né et nationné ou avoir acquis la bourgeoisie, être marié ou lettré; il fallait, en outre, être propriétaire ou posséder au moins un capital de cent écus.

Le *greffier* (secrétaire), le *secrétaire* (commis), le *rentier* (receveur) et le *huissier*, étaient à la nomination du magistrat.

Le magistrat était chargé de maintenir les privilèges de la ville; il en gérait les revenus, mettait en adjudication les propriétés communales, dirigeait la construction et la réparation des édifices publics, accordait aux étrangers les droits de bourgeoisie, délivrait des passeports, et veillait à la police des arts et des métiers.

Il n'était permis au magistrat de faire des dons gratuits d'une

(1) Dans le pays de Liège, on appelait généralement *magistrat* le corps des officiers communaux.

(2) Depuis un demi-siècle à peu près, les Verviétois n'avaient pas cessé de murmurer contre les divers régimes électoraux qui lui avaient été arbitrairement imposés; enfin, de guerre las, ils se décidèrent à attirer le prince devant la Chambre impériale de Wetzlar, pour se voir restituer l'antique constitution communale d'après laquelle ils élisaient librement leurs officiers. Ils obtinrent justice. Le 25 octobre 1787, la Chambre impériale défendit formellement au prince *de non contraveniendo moribus et legibus fundamentalibus Urbis Verviënsis, auctoritate Caesaræ non solum stabilibus, sed et antiquissimo usu et observantiâ homologatis....* »

somme supérieure à cent florins, ou d'accorder des pensions, que du consentement des membres de l'ex-magistrat.

Dans le conseil, tout se décidait à la pluralité des voix.

Les recès du magistrat étaient publiés dans la forme suivante : *Nous les Bourguemestres et Gens du Conseil de la Ville de Vervier...* (1).

Le sceau dont le magistrat faisait usage était aux armes de la ville, qui étaient d'argent à la branche de chêne au naturel englantée d'or, au chef chargé de trois lions de sinople couronnés d'or. Il portait pour inscription : *Sigillum Consulium Urbis Veruensis*.

La ville députait à l'État tiers un de ses bourguemestres ; elle lui allouait, pendant la session législative, six florins par jour.

Organisation judiciaire. — Une cour basse (2) était chargée de rendre la justice. Elle était composée de sept *échevins*, à la nomination du prince, d'un *greffier* et de plusieurs *sergents* au choix de la cour.

Le *mayeur* (3), officier également nommé par le prince, présidait la cour. Il ne délibérait pas avec elle pour faire le jugement ; mais c'était lui qui en poursuivait l'exécution (4).

(1) Des pétitions adressées au magistrat portent pour suscription : *A messieurs les Bourguemestres et Conseillers de la bonne Ville de Vervier*. Elles furent apostillées en cette forme : *Messieurs du Magisirat de la Ville de Verrier assemblés en corps a leur Hôtel de Ville, ayant vu la présente, ordonnent.... accordent au suppliant sa demande, etc.* (1775.)

(2) On disait la « Cour de Vervier », — *Curia Veruensis*. (Méan, *Jus civile Leodiensium*, t. II, p. 460, t. III, p. 400, etc.)

(3) Il s'intitulait *Lieutenant-Gouverneur*.

(4) La juridiction, dans le ban de Verviers, avait toujours appartenu aux princes de Liège. Un *record* de la Cour de Verviers, du 14 janvier 1525, attestait qu'ils « ont toujours estez seigneurs et princes droicturiers de tout le ban de Vervier. » Un *record* plus ancien, de 1455, avait déjà attesté la même chose. Voici ce document dans son entièreté :

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront, le Maire et les

Cette cour statuait sur toutes les affaires civiles ; on appelait de ses décisions aux tribunaux de la capitale. En matière criminelle, elle connaissait de tous les délits qui n'emportaient pas une amende excédant cinq florins d'or (trente francs cinquante centimes). Toute sentence qui condamnait à une amende plus forte ou à une peine afflictive, devait être révisée et approuvée par le tribunal des Échevins de Liège.

Aucune sentence criminelle ne pouvait être prononcée, si quatre Échevins, le Mayeur et le Greffier n'étaient présents.

Pour la décision des procès, la cour observait le droit muni-

Eschevins de *Vervier* en la chastellerie de Franchimont, ascavoir Johan de Stembert, mayeur pour le temps, Pirotte de Wood, Bertrand Begnea, Johan del Tour, Thomas de Stembert, Sandré le drappier, Johan Lambert et Wilheume le bresseur, salut en Dieu permauable et cognoissance de verité. Sachent tuis que lan delle incarnation nostre Seigneur Jesuschrist mille quattres cents et trente cinq douzeme jours en mois davril, soy comparurent pardevant nous comme pardevant court, hauteur et justice, les Maswirs et Surceants du ban de *Vervier*. Lesquels par plain accord et dunne volonté nous requirent à avoir ung bon vray record de court par leurs droits payant à ouverture de nous laditte court : Sauvons et wardons que nous tennons monsieur levesque de Liege de nostre ban entierement et de nos comoinnes, si avant que à nous en appartient de jugier, hault seigneur, ascavoir en cas de hauteur et de seigneurage pour prendre et justicier homicides, liers, malfaicteurs et autres, tellement comme au cas appartient et aussy nous lavons apprins et useit par nous et nos devantrains et luserons tant que meilleur on nous apprendrat et qui meilleur nous vouldroit ou pondroit apprendre selon loix se nous paroiffons delle faire par tel droict, par telle enseignement et à tels fraix que nos seigneurs les Eschevins de Liege et la Loy du Pays diroit quen este doit. Lequel record ainsi faict et recordez par nous les Eschevins de la ditte court desseur escripts, le Mayeur alle requeste des Maswirs et Surceants pour leur droict mis en la warde et retennance de nous nos droits en euismes et ly Mayeur aussy les siens ; et affinque que ce soit plus ferme chose et de plus grande vertu, si avons nous le Mayeur et Eschevins desceurescripts chacun pour luy à ce present record cy desseur declareit et recordé, appendu ou fait appendre nos propres scelz. Faict, donné et recordé lan de la nativité nostre Seigneur Jesuschrist mille quatre cent et trengt cinq de vingt quattieme du mois de may. »

cipal qui lui était propre, et les coutumes communes à tout le Pays (1).

La cour gardait les étalons des poids et des mesures ; elle partageait avec le Mayeur les droits du poinçonnage. — C'était elle qui fixait le prix du pain.

Police. — La police municipale était exclusivement du ressort du magistrat.

La police judiciaire appartenait au Mayeur. *Pauvre homme en sa maison roi est* était une antique maxime en usage : aussi, cet officier ne pouvait-il, sans un décret des bourguemestres, s'introduire dans une habitation pour y faire une perquisition ou une arrestation.

Finances. — Les revenus de la ville se composaient 1° des contributions indirectes et des péages ; 2° des rentes, des cens et autres droits appartenant à la communauté. Ces divers revenus importaient une somme de 56,000 florins.

Les dépenses consistaient dans les honoraires des membres du magistrat (2), dans ceux des employés, dans les gratifications et les charités, dans l'éclairage, dans l'entretien du pavé, des digues, etc. Ces divers chefs importaient une somme de 17,900 florins.

La dette s'élevait à environ 850,000 florins, dont l'intérêt annuel était à peu près de 20,000 florins. La ville pouvait ainsi

(1) Méan mentionne à Verviers l'existence de vieilles coutumes à l'usage des foulous, *usu et consuetudine Verviae observatâ inter Fullones.* (*Jus civile Leod.*, t. III, p. 401.) — Dans le Droit liégeois, les *weines* — *quâ Fullones pannos suos fullonicâ eductos suspendunt et extendunt, vulgò vernaculâ voce Weines dicta* — étaient classées parmi les immeubles. (Voir Méan, *Ibid.*, t. III, p. 517 ; voir aussi Sohet, *Instituts du Droit liégeois*, liv. II, titre 57, n° 10.)

(2) D'après le *Règlement* de 1724, les fonctions des membres du Magistrat n'étaient pas gratuites. Les Bourguemestres avaient chacun un *gage* de cinquante écus ; le *gage* de chaque Conseiller n'était que de vingt écus. (Voir le *Recueil des Edits du Pays de Liège*, t. III, p. 407.)

disposer , tous les ans , d'un fond d'amortissement d'environ 48,000 florins.

Le magistrat ne pouvait établir aucune contribution ou charge nouvelle sans l'assentiment du prince.

Chaque année, dans les six semaines à partir du trois septembre , le magistrat sortant rendait compte de son administration au nouveau magistrat et à la cour de justice. Cette séance solennelle avait lieu à l'Hôtel-de-Ville, à portes ouvertes , et après avertissement public.

Institutions de bienfaisance. — Il y avait quatre maisons de retraite.

L'établissement de l'*Hôpital des vieilles gens* remontait à l'an 1668. Ses revenus s'élevaient à 7,055 florins. Il était desservi par six sœurs hospitalières, et il renfermait soixante-sept ouvriers infirmes, femmes et hommes.

Quarante-trois enfants , orphelins de père et de mère , étaient entretenus à l'*Hôpital des orphelins*, qui datait de l'an 1681, et dont les revenus étaient de 4,410 florins. Ils y recevaient les notions nécessaires au métier qu'ils désiraient embrasser.

L'*Hôpital des malades*, fondé en 1737, avait 4975 florins de revenus. Il renfermait vingt-trois lits. Le service domestique était confié à six sœurs hospitalières.

L'*Hospice de la Providence* avait été créé en 1776 pour y entretenir et nourrir de jeunes garçons orphelins, ouvriers dans les fabriques de drap. Ses revenus étaient de 3,300 florins.

Le magistrat avait la direction suprême de ces établissements de bienfaisance.

Industrie. Commerce. — Sous le rapport manufacturier et commercial, Verviers était, après Liège, la ville la plus florissante du Pays.

Pour la fabrication du drap , elle n'avait point , peut-être, de rivale en Europe. Elle exportait annuellement environ trente-cinq

mille pièces de drap, qui pouvait être évaluées à douze millions de florins.

La qualité des étoffes variait suivant les pays auxquelles elles étaient destinées ⁽¹⁾. On les écoulait ainsi avantageusement en Allemagne, en Hollande, en Suisse, en Pologne, en Russie, en Italie, dans le Levant. Il s'en faisait un grand débit aux célèbres

(1) « Les dimensions des divers draps qui sortent de ces diverses manufactures varient suivant leurs diverses destinations. Les pièces pour le Levant tirent de 40 à 45 aunes de longueur sur neuf quart de largeur, à l'exception des draps du sérail dits *mahoux*, qui ont un demi quart de moins en largeur; les draps pour la Pologne, la Suisse et l'Allemagne tirent 50 aunes sur 10 quarts; ceux pour la Belgique, de 55 à 40 aunes sur 9 quarts et quelquefois 10; ceux pour la Russie tirent tous 50 aunes eu longueur, mais varient en largeur depuis 8 jusqu'à 10 quarts. » (1799.)

« Vouloir fixer le prix commun de chaque qualité de drap, c'est là chose impossible. On en fabrique de tous prix comme de toutes qualités; les uns à titre de *draps d'Angleterre*, qu'ils égalent en tout; d'autres à titre de *draps de Leyden* et de *Louvier*, etc. C'est selon que ceux qui font les demandes désirent d'avoir la dénomination. On en voit qui coûtent trois et jusqu'à quatre et cinq couronnes de France l'aune de Vervier; d'autres, connus sous le nom de *draps de Dison*, n'ont quelquefois coûté que cinquante ou soixante sous et souvent moins, quoiqu'ils aient de la finesse. » (Detrooz, *Histoire du Marquisat de Franchimont*, t. II, p. 49.)

« La plupart de ces draps sont faits en pure laine d'Espagne, façons de *Louviers* et d'*Hollande*, teints en laine, unis, et mêlés : ces derniers y réussissent parfaitement bien. Tons sont assez moëlleux, doux au toucher, et bien apprêtés; mais on pourrait désirer qu'une partie des fabricants leur fissent donner quelques tontes de plus, et ne les tirassent pas tant sur les rames... » (Desolneux, *La Clef du Commerce, ou Etat du Commerce et des Manufactures des principales Places de l'Europe*; Paris, 1802, in-8; voir p. 455.)

« La réputation des draps de Vervier serait bien mieux établie, si beaucoup de fabricans, par une politique mal entendue, n'ornaient le chef de leurs plus belles pièces du nom de quelque manufacturier anglais ou français. » (Peuchet, *Dictionnaire universel de la Géographie commerçante*; Paris, an VIII, t. V, p. 718.)

Ces dernières lignes sont frappantes de vérité. En effet, on contrefaisait, à proprement parler, les draps d'Angleterre, de Hollande et de France, et ils ne passaient pas dans le commerce pour draps de Verviers. Ce ne fut qu'en 1807 qu'un fabricant (Hauzeur) s'affranchit de cette dégradante routine, et qu'il inscrivit courageusement sur ses produits son nom et celui de *Verviers*. La renommée de cette bonne ville en a grandi extraordinairement.

foires de Francfort, de Leipsic, de Breslau et de Brunswick (1).

Selon les besoins de la fabrication, on employait les laines d'Angleterre, d'Espagne et de Portugal, de Saxe et de Bohême, du pays et des provinces voisines. Les laines d'Espagne venaient de Bilbao et de Cadix par Amsterdam et Ostende ; celles de Saxe et de Bohême, par Dusseldorf et Duisbourg. Marseille, Amsterdam, Anvers fournissaient le savon blanc, l'huile d'olive, les matières colorantes ; les Pays-Bas autrichiens, l'huile commune, et le pays donnait la houille, le bois, la colle, les acides, une partie de l'alun, etc.

Toute la fabrication du drap se faisait à la main. En général, les ouvriers travaillaient chez eux à leurs pièces (2).

(1) « ... *Vervier* est une ville très renommée pour son commerce et sa manufacture de draps, dont il se fait un débit très considérable non seulement aux foires de Brunswick, Leipsick, Francfort, etc., mais aussi par des envois particuliers dans toute l'Allemagne, la Hongrie, et jusqu'en Asie. » (*Instructions pour les Voyageurs et les Commerçans* ; Liège, 1764, in-12 ; voir p. 171.)

« Tous les draps fabriqués de la sorte (légèrement et à bas prix) alimentoient autrefois en grandes parties les foires de Francfort, Leipsick, Brunswick, Koenisberg et Breslaw ; ils transitoient par Lubeck et Hambourg pour arriver en Russie, et par l'Allemagne et le Danube pour parvenir en Pologne et dans les Etats héréditaires de l'Empereur ; ils empruntoient les ports d'Ostende, Bruges et Amsterdam pour se rendre dans le Levant, et à Porto-Rico, où il s'en faisoit une certaine consommation, etc. » (1799.)

(2) « Ces diverses manufactures tiennent constamment en activité 25,000 ouvriers, dont 10,000 fileurs, tant hommes qu'enfants ; les plus jeunes gagnent par jour 6 sous, les femmes de 12 à 15 sous, les laineurs et tondeurs 25 sous, les teinturiers et les presseurs 50 sous. C'est dans les longues soirées d'hiver que se filent toutes les laines destinées à cette fabrication ; les cultivateurs, à vingt lieues à la ronde, trouvent dans cette branche de commerce une ressource précieuse pour leurs femmes, pour leurs enfans, contre l'intempérie des saisons. » (1799.)

On sait que les premières machines qui ont été établies à Verviers, furent construites par un pauvre ouvrier anglais nommé *William Cockerill*. — « Il y a trois ans, le citoyen Simonis conçut le projet de s'affranchir des fileurs. Il jeta les yeux sur un mécanicien irlandais, qui avoit fait avec succès ses premiers essais dans le royaume de Suède, et qui, sur les pro-

Verviers était moins important comme ville de commerce ; néanmoins, ils'y faisait un grand négoce en soie , toile , coton , vin , eau-de-vie , et pour les articles nécessaires à ses nombreuses manufactures. Une tannerie , deux savonneries et plusieurs brasseries étaient dans l'état le plus prospère.

La fabrication du drap n'était soumise à aucune espèce de règlement ni de contrôle de la part de l'autorité ; les fabricants pouvaient , à leur gré , varier la qualité et les dimensions de leurs étoffes. Aussi , grâce à la liberté dont elle jouissait , l'industrie verviétoise prenait-elle chaque jour plus de développement (1).

Mœurs et Coutumes. — Une grande activité régnait à Ver-

positions avantageuses qu'il lui fit , se décida à se rendre à Verviers ; il travaille depuis deux ans à élever à grands frais un moulin , qui , à l'aide de trois personnes , peut filer par jour 400 écheveaux , c'est-à-dire , remplacer 200 bras. Cette mécanique , dont on vient de faire l'essai , n'a pas tout à fait répondu à l'attente qu'on en avoit conçue ; mais sa parfaite exécution paroît ne tenir qu'à l'imperfection de quelques pièces de rapport , qu'il est aisé de remplacer. Si la réussite couronne les efforts du citoyen Simonis , la manufacture lui devra un nouveau lustre et des nouveaux succès. » (29 décembre 1800.)

On écrivait en 1804 : « L'usage des mécaniques commence à s'introduire dans les fabriques de Verviers. On doit à M. De Lom et aux citoyens Simonis ses associés , les seules machines angloises à filer et à drosser la laine que nous possédons. Les citoyens Faux et Georges , aussi de Verviers , ont obtenu un brevet d'invention pour une nouvelle machine à peigner. » (*Quelques souvenirs sur le Pays de Liège*, p. 59.)

(1) En France , les fabriques ne pouvaient produire que certaines espèces de draps , faits d'une certaine manière , conformément à d'étroits réglemens. Aussi , disoit un publiciste français , « La liberté des fabriques des pays de Liège et de Limbourg leur fut très préjudiciable.... Notre commerce du Levant ne s'est pas relevé. Les fabriques de Liège et du Limbourg n'ont jamais été soumises à des réglemens : usant de la faculté de perfectionner , elles ont envoyé au Levant des étoffes mieux faites , plus variées , d'un meilleur goût et d'un prix moins élevé que nos fabriques du Midi. Celles-ci furent victimes de leur entêtement à suivre les vieilles routines , et de leur amour pour les entraves. » (Duvergier , *De l'Ordre légal en France et des Abus d'autorité* ; Paris , 1826 , in-8° ; t. II , p. 264.)

viers ; le numéraire y était abondant et la circulation considérable ; on y dépensait beaucoup d'argent, et le luxe s'étendait à tous les objets, habits, ameublement, table, etc. La population se distinguait par son intelligence, sa probité, son courage et son amour pour les vieilles libertés du pays (1).

Instruction publique. — Verviers avait plusieurs écoles monacales et privées. Les religieuses Sépulchrines, entre autres, tenaient, pour les jeunes filles, une école qui avait quelque renom. Dans le couvent des Récollets, il y avait un collège pour l'instruction et l'éducation des jeunes gens : on y enseignait les *humanités*, c'est-à-dire, les éléments du calcul et de l'histoire, et les rudiments des langues latine et française.

Verviétois célèbres. — Une ville industrielle comme Verviers, où l'esprit de spéculation et de négoce était prédominant, ne pouvait être un lieu où l'on cultivait avec zèle et succès les sciences et les arts (2).

(1) L'ironique Feller écrivait en 1774 : » Le 12 octobre, j'allai voir Vervier, ville du Pays de Liege, célèbre par ses manufactures de draps.... Une chose qui m'a fort étonné, c'est que dans cette petite ville il y ait une *salle de comédie*, où, après la saison de Spa, les histrions donnent des leçons de morale durant un mois ou deux, en attendant que l'hiver leur permette de déployer leurs lumières et leurs exemples dans la capitale du Pays.... Le succès de ses manufactures y répand l'abondance et les vices. Les bonnes gens de Vervier ne sont plus, en général, que des gens de luxe et du bel air. » (Voir son *Itinéraire*, t. II, p. 212, etc.)

(2) Tout le monde à Verviers, à peu d'exceptions près, était fabricant. « Les Lettres ne sont presque pas cultivées à Vervier, parce qu'on s'y applique, pour ainsi dire, uniquement à la manufacture de draps. » (Detrootz, *Histoire du Marquisat de Franchimont*, t. I, p. 102.) — Une imprimerie y fut fondée, pour la première fois, en 1782, et s'y soutint difficilement.

Ce qui était vrai vers 1789, l'est encore un peu de nos jours. On écrivait en 1827 : « De quelque côté que l'on se tourne ici, l'on n'aperçoit que des fabriques ; tout le monde est fabricant de draps, ou s'occupe de quelque partie de la fabrication, tels que teinturiers, presseurs, foulons, etc. ; ou est attaché à des maisons de commerce ou de fabrication en qualité de commis, de voyageur, de directeur de fabrique ; ou se livre lui-même au commerce dont les laines, les indigos, les drogues de teinture font la base. » (*L'Hermite en Belgique*, t. II, p. 264.)

Cependant, elle pouvait se glorifier d'avoir donné le jour à quelques écrivains dignes de mémoire.

Detrooz (Remacle), né en 1731, mort en 1816, était en 1789 lieutenant-gouverneur de la ville de Verviers et de son ban. Ses travaux sur notre histoire sont très estimables ⁽¹⁾.

Duts (F.), né en 1730 et mort en 1794, écuyer et savant artiste-vétérinaire. Il propagea avec succès diverses connaissances relatives à son art ⁽²⁾.

Fassin (Christophe), récollet, devint provincial de la Province wallonne de Liège. En 1794, comme il portait le viatique à un agonisant près du Pont d'Amersœur, il fut tué par une balle partie du camp des Autrichiens. Il s'était fait une certaine réputation de théologien érudit et sagace, par la publication d'un long commentaire sur la chronologie sacrée ⁽³⁾

Godart (Lambert), philosophe obscur et médecin renommé, né en 1721, mort en 1794. On lui doit plusieurs dissertations médicales, où il fait preuve d'un esprit observateur et méthodique ⁽⁴⁾.

(1) Outre une *Histoire du Marquisat de Franchimont* (voir ci-devant, p. 126), *Detrooz* a publié une *Dissertation touchant l'antiquité de Spa et de ses Fontaines*; Liège, 1812, in-8°. Il y soutient, mais sans érudition, que les fontaines minérales de Spa ont été décrites par Pline.

(2) *Duts* a publié :

1° *Les Ruses du maquignonnage dévoilées, ou le Moyen de se garantir de toutes fraudes dans l'achat des chevaux, avec le vrai miroir de leurs bonnes conformations, de leurs âges et de tous les défauts auxquels ils sont sujets*; Maestricht, 1775, in-8°.

2° *L'Anti-Maréchal, ou le Vrai miroir des maladies internes des chevaux*; Liège, 1775, 2 vol. in-8°.

(3) En voici le titre : *Epitome chronologo-theologo-geographica Historiae sacrae, a creatione Mundi usque ad mortem S. Joannis Evangelistae, ex sacro Textu juxta Vulgatam collecta*; Liège, 1750-51, 4 vol. in-8°.

(4) Voici les titres de ses principaux ouvrages :

1° *Septicologie ou Dissertation sur les Antiseptiques considérés dans le sens le plus étendu*; Dijon, 1769, in-8°. Cette dissertation avait mérité un accessit à un concours ouvert par l'Académie des Sciences de Dijon.

Pyraud (Henri), plus connu sous le nom de l'abbé *Duval-Pyraud*, né en 1737, mort en 1800. Il fut longtemps lecteur du roi de Prusse. Philosophe de l'école de Mably et de Rousseau, il développa dans ses livres leurs grandes maximes, que l'homme est fait pour exercer la vertu, que la pratique de la morale est l'honneur de l'humanité et le vrai fondement de l'ordre social (1).

2° *Dissertations sur la nature, la manière d'agir, les espèces et les usages des Antispasmodiques proprement dits* : Dijon, 1763, in-8°. Ce travail avait été couronné par l'Académie des Sciences de Dijon.

3° *La Physique de l'Âme humaine*, par M. Godart, Docteur en Médecine; Berlin (Liège, Desoer), 1755, petit in-8°. La préface est datée de Vervier le 1 de l'an 1755.

Dans ce livre, M. Godart démontre curieusement que la mort n'est qu'une mue, c'est-à-dire, qu'elle n'est que la dissolution du corps seul, enveloppe éphémère de l'âme, que la vie ne quitte point. Voici un passage de sa conclusion :

« On peut donc considérer l'homme comme un insecte qui se mue, et dont la transformation est aidée par la lumière céleste et par le feu dévorant. Nous sommes chenilles dans cette vie, nous serons papillons dans l'autre ! La résurrection développera des germes renfermés dans chaque organe, d'où résultera une modification accompagnée de nouveaux rapports, et ces deux transformations réunies donneront des phénomènes nouveaux. La feuille qui, auparavant, faisoit seule impression sur les sens, cessera d'y agir; le parfum de la fleur et son éclat paroîtront sur la scène.... La mort est donc la mue de l'homme.... »

(1) Pirard a publié : *Catéchisme de l'homme social* ; 1776, in-8°. — *Aristide* ; 1777, in-8°. — *Agatis, reine de Sparte* ; 1778 et 1782, in-8°, etc. — Dans ces deux dernières compositions, l'auteur ne parle d'Athènes et de Sparte que d'après les écrivains de collège et sur la foi de l'admiration classique. Il ne vise pas à se distinguer par le savoir et la sagacité : sa grande tâche est de moraliser la société à la manière de ses maîtres, Mably, Rousseau, Marmontel. De là, le grand nombre de ses phrases-maximes. En voici quelques-unes : « Ce n'est pas des lois qu'il faut au peuple, c'est des mœurs : celles-là ne peuvent rien sans celles-ci, et celles-ci peuvent tout sans les autres. — Un roi n'est pas grand pour porter une couronne. — Le plus grand tort des princes, c'est de penser que la probité est inutile ou nuisible pour administrer ou gouverner. — Obéir aux loix, c'est être libre ; on n'est esclave que sous la force, les abus et les caprices, etc. »

Ruth-d'Ans (Ernest), né en 1653 ⁽¹⁾. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il acheva ses études à Port-Royal, où il s'attacha d'une tendre amitié à Arnault d'Andilly. Il n'abandonna jamais ce célèbre docteur : il reçut son dernier soupir à Bruxelles (1694), et porta secrètement son cœur à son cher Port-Royal. *Ruth-d'Ans*, janséniste modéré, fut traité d'hérétique, persécuté et exilé. Il mourut à Bruxelles en 1728, sans avoir voulu recevoir les sacrements de l'Eglise ⁽²⁾.

FERD. HENNAUX.

(1) Il n'était pas d'origine étrangère, comme on l'a écrit. Dès 1652, un Ernest *Rut Dans* était greffier de la Cour des Échevins de Verviers. (Voir Bertrand, *Tableau représentant les principaux différends de la Religion*, p. 5.)

(2) *Ruth-d'Ans* est auteur de plusieurs ouvrages de polémique religieuse aujourd'hui entièrement oubliés.

ÉTUDE

SUR

LAMBERT LOMBARD

PEINTRE LIÉGEOIS

1506-1566.

L'histoire de la peinture n'est peut-être que l'histoire des peintres, en ce sens du moins, que de tous les arts du dessin, la peinture a, par excellence, mission d'exprimer l'individualité, la pensée intime des artistes (1). Un tableau produit un effet d'autant plus puissant et plus durable, que les sentiments, les sensations mêmes de son auteur s'y révèlent avec plus d'énergie.

Dans les arts du dessin, le génie a besoin de mettre en œuvre des éléments extérieurs; les objets variés qui l'entourent, les types de beauté idéale qu'il perçoit par les yeux de l'esprit (2),

(1) On songera involontairement, à ce sujet, aux observations si fines et si justes, présentées par Töpffer, au livre V des *Réflexions et menus propos d'un peintre genevois*.

(2) Lettre de Raphaël au comte Castiglione.

ce sont les mots de son langage divin. Que nous dit-il pourtant dans ce langage, si ce n'est sa propre pensée? Que veut-il nous faire partager, si ce n'est sa propre émotion? Que ce souffle de l'âme ne pénètre plus, n'agite plus la nature représentée sur la toile, que ces figures ressemblent à des figures de cire, à des cadavres galvanisés, j'aime mieux la nature vivante et la société humaine dans sa réalité, avec ses imperfections et ses taches. Mais l'artiste doit me faire comprendre une beauté plus haute, et c'est dans son âme seulement qu'il doit la trouver.

L'imagination, ou plutôt le sens esthétique, car ces deux expressions sont plus synonymes que beaucoup ne le pensent, c'est un peu le Protée aux mille formes, insaisissable et se jouant des efforts de qui veut l'enchaîner; la fécondité de l'inspiration et même la prodigieuse diversité des effets que la beauté produit sur nous, défient les prétentions de la science. On peut cependant ramener, plus ou moins exactement, cette diversité à certains groupes; de là les genres, de là les écoles artistiques.

Quel est le centre, le point de départ d'une école? Toujours, si l'on y regarde bien, quelque resplendissante individualité, un maître qui ne s'empare de la tradition que pour la transfigurer, imposant ainsi l'admiration à ceux qui contemplent ses créations magiques, et groupant, autour de lui, les talents de second ordre qui ne sont, selon la belle expression d'un auteur contemporain, que *son ombre allongée*. Que vaut, je le demande, un peintre servile toujours doutant de ses forces, incertain de l'essor qu'il doit prendre, ne justifiant son style que par l'exemple des devanciers sur les pas duquel il se traîne? Ouvrier initié aux combinaisons mécaniques de l'art, ne puisant un semblant d'inspiration que dans un pénible labeur, membre de la grande famille d'imitateurs infimes dont parle le poète latin...

Le maître, au contraire, s'il a profondément observé la nature et l'âme humaine, s'il a mûrement réfléchi sur la haute portée de l'art et sur ses destinées, le maître ne relève que de lui-même ; il ose être lui-même ; sa pensée jaillit et s'incarne tantôt grande et majestueuse, tantôt sérieuse, riante, gracieuse, au gré du dieu qui le possède, embellie de tous les prestiges de la poésie, parée de toutes les harmonies de la création. Son œuvre se coule d'un seul jet, elle forme un tout indivisible, elle naît tout accomplie.

On peut cependant considérer sous un autre aspect le développement historique de l'art de la peinture. On peut y voir le reflet des idées, des opinions dominantes, des tendances, des mœurs de chaque époque ; on peut puiser dans l'examen des divers styles, des sujets en vogue, etc., de précieux enseignements et une connaissance plus profonde des phases successives de la civilisation.

Sublime et poétique sous l'inspiration de la foi, la peinture enfante des chefs-d'œuvre de grâce ou d'énergie, où se traduisent les plus touchantes émotions, les plus nobles aspirations de la vie humaine ; vague et capricieuse alors que le scepticisme envahit les consciences, elle trahit ses incertitudes par des compositions où tout est flottant, incertain ; puis, cherchant un point d'appui, elle se jette dans le panthéisme, en passant par une série de péripéties fatales. Fatiguée enfin de tant d'aberrations, de tant de travaux ingrats et stériles, elle renonce tout d'un coup à la tradition, elle brise toutes ses entraves et confesse une nouvelle foi, se nourrit d'espérances jusque-là inconnues. Elle retrouve un type de beauté dans la pensée même de l'homme, dont elle sera l'incarnation ; elle couvre encore une fois son front d'une auréole immortelle, elle reprend librement son élan vers de brillantes destinées.

Instruite par l'expérience, elle reconnaît de plus en plus que

l'invention toute seule ne fait pas l'artiste, mais qu'une exécution habile est, au contraire, une condition indispensable de tout progrès réel. Elle étudie donc, avec soin, les procédés des vieux maîtres, sans renoncer à son idéal moderne ; elle s'applique, en un mot, le précepte que Marie-Joseph Chénier formulait pour l'usage des poètes :

Sur des sujets nouveaux faisons des vers antiques.

Elle redevient ainsi respectueuse envers la tradition, sans s'humilier devant elle ; elle étudie les œuvres des grands modèles pour comprendre comment le génie sait traduire une inspiration originale ; elle n'imité pas servilement, elle s'inspire des perfections qu'elle observe pour se relever, dans le champ où elle se meut désormais, à la hauteur d'où elle était descendue.

Le perfectionnement de l'art n'est point arbitraire ; l'inspiration n'est pas tellement spontanée et indépendante, que l'artiste se dispenserait impunément de l'étude des anciens chefs-d'œuvre. Chaque peintre a sa manière, sans doute, comme chaque fleur a son parfum : cela ne se classe pas, ne s'analyse pas, ne se raisonne pas ; mais après avoir fait largement la part de ce qui est individuel, typique, involontaire chez l'artiste, il faut faire aussi la part de l'application réfléchie, de l'observation et de l'étude. Enfin l'exécution considérée en elle-même a bien aussi son importance, et la comparaison des tableaux de diverses époques a cela d'avantageux, qu'elle montre les écueils de chaque genre, les défauts de chaque tendance, et qu'ainsi les artistes ont devant les yeux toute la multiplicité des éléments dont ils doivent tenir compte, pour arriver à un ensemble harmonieux.

Plus nous nous rapprochons du berceau de l'art, plus nous remontons aux sources vives de la vérité ; mais aussi plus l'exécution est roide, pénible, dépourvue de grâce, minutieuse, uniforme. La perspective linéaire, la perspective aérienne surtout

viennent donner à l'art la pleine conscience de sa force, mais les beautés d'un ordre supérieur qui brillent dans les compositions modernes ne laissent pas de faire regretter quelquefois la naïveté des premiers âges.

Il n'est pas moins utile, à des points de vue différents, de diriger l'attention sur les œuvres des frères Van Eyck, des Hemling, des Albert Dürer, que sur les merveilles écloses sous le pinceau des Raphaël, des Michel-Ange, des Rubens, des Van Dyck ou des Murillo. Jean Van Eyck savait bien lui-même que son idéal n'était point réalisé : dans sa noble candeur, il avait choisi, pour devise, ces trois mots : *Als ikh kan, Comme je puis*, selon mes forces, et les panneaux qu'il livrait à l'admiration des fidèles, n'étaient rien pour lui, à côté de ses magiques visions (1). Mais s'il est plus imitateur que créateur dans son mysticisme naïf, il nous donne par là même le secret des tendances qui se développèrent ensuite dans l'école flamande, et il a des ressources inconnues aux peintres méridionaux. On dira la même chose d'Albert Dürer, la personnification la plus complète du génie allemand, le créateur du fantastique, mariant les caprices de l'imagination aux observations les plus exactes de la réalité (2). Cherchez-vous, au contraire, la perfection typique, passez les Alpes et allez vivre au milieu de ces grands maîtres qu'inspirent à la fois la pensée chrétienne et les glorieux débris d'Athènes et de Rome dont ils sont entourés. Là, dans la chapelle Sixtine, par exemple, vous verrez la puissance du génie de l'homme atteindre une si merveilleuse expansion, qu'on dirait (pour nous servir des expressions d'un contemporain), que plusieurs siècles de progrès séparent Michel-Ange de ses prédécesseurs immédiats.

Si, à des points de vue différents, toutes les écoles, tous

(1) Alfred Michiels, *Les peintres Brugeois*, p. 28.

(2) De Leutre, *Précis de l'histoire de l'art*, p. 284.

les styles méritent tour à tour l'attention et les sympathies du connaisseur et de l'homme de goût, parce qu'on y assiste, pour ainsi dire, à l'enfantement d'une ère nouvelle, à ce titre, il est bon de rechercher les traces des artistes qui les illustrèrent et de ceux mêmes qui, sans s'élever au premier rang, contribuèrent pourtant à modifier les tendances de leurs contemporains; on apprend, ainsi, à discerner plus nettement le fort et le faible de chaque système, on apprend à se prémunir contre les engouements exclusifs, et tout en montrant dans les œuvres de l'art une expression fidèle des temps qui les ont vu éclore, on rappelle à tous ceux qui tiennent un pinceau, que l'indépendance de leurs conceptions ne sera pas nécessairement entravée par le respect qu'ils conserveront pour les anciens maîtres.

Nous n'avons pas le loisir de développer ces réflexions ou d'en hasarder une application tant soit peu complète (1) : il ne s'agit, dans ces quelques pages, que d'une simple notice sur un artiste liégeois, dont l'influence a été plus considérable qu'on ne le sait généralement, et qui mériterait d'être l'objet d'une étude approfondie, où il apparaîtrait mêlé aux hommes et aux choses de son temps : nous voulons parler de Lambert Lombard, que de Villenfagne appelle, à juste titre, *le restaurateur des arts en Belgique*.

Lambert Lombard naquit à Liège en 1506. Son père, Grégoire Lombard, bourgeois de cette ville, demeurait sur Avroi. Sa mère, fille de Léonard du Sart, appartenait à une famille qui a été revêtue de différents emplois honorables (2). On sait peu de

(1) Quoique préparée depuis longtemps, cette étude n'était pas destinée à la publicité, mais ensuite des renseignements précieux et appréciations toujours si justes que l'un de nos amis a bien voulu nous communiquer, il ne nous était plus permis d'hésiter, cette communication pouvant à elle seule donner quelque valeur à notre travail.

(2) De Villenfagne, *Recherches sur l'histoire de Liège*, etc., t. II, p. 289.

chose des premières années de Lambert ; on rapporte seulement qu'il étudia les rudiments de l'art sous un maître dont le nom est resté inconnu , et qu'il surpassa bientôt en talent. Sa première éducation aurait été négligée , mais il répara dans la suite cette lacune , et, suivant l'expression de Florent Lecomte , il eut la chance particulière de travailler à former les autres en se formant lui-même. On le représente comme ayant acquis , avec le temps, des connaissances assez étendues en littérature , en mathématiques , et dans la science des antiquités (1) ; il fut un véritable savant en architecture et en peinture (2).

Enivré de ses premiers succès , plein de confiance dans l'avenir , voyant dans son talent une fortune assurée , il se maria dès l'âge de vingt-deux ans ; mais cet état de quiétude ne dura pas. Une estampe d'Albert Dürer lui tomba sous la main et troubla son repos : elle accusait son infériorité et tout à la fois lui révélait son génie.

Le voilà plongé dans une sorte de délire ; on dirait qu'une baguette magique l'a touché ; ses affections de famille se taisent : où trouvera-t-il un maître capable de lui révéler les secrets d'un art dont il comprend la perfection, dont il entrevoit l'idéal , mais dont les progrès accomplis le couvrent déjà de confusion ?

(1) Lombard avait formé un petit musée où l'on remarquait surtout une précieuse collection de médailles grecques et romaines. D'après un auteur du siècle dernier , son goût pour les antiquités fut même l'une des principales causes de sa ruine : « un goût dominant pour les objets d'antiquité lui faisoit souvent acheter, plus cher que ses moyens ne le permettoient , des pierres, des médailles antiques dont personne ne déchiffroit mieux que lui les inscriptions usées. »

(2) Vasari parle en ces termes de Lombard , après avoir cité plusieurs artistes de cette époque : « ma di tutti i sopradetti e stato maggiore Lamberto Lombardo da Liege, gran letterato , gindizioso pittore ed architteto eccellente. »

Il part pour Middelbourg , où il reçoit d'excellents conseils du syndic Michel Zagrius , savant distingué. Il comprend la nécessité de ne point séparer l'étude des arts de celle des sciences et des lettres , et il se met au travail avec une telle ardeur , que sa santé en est gravement compromise. Enfin il guérit et il rentre dans sa patrie tout autre qu'il ne l'avait quittée , recherché pour ses connaissances variées et l'agrément de son commerce. En rapport avec nombre d'hommes illustres en tout genre , voyant son talent honoré de plus en plus , il se compose , de nouveau , une existence heureuse et régulière , partagée entre les intimités d'une jeune famille qu'il aimait tendrement , les études scientifiques les plus sérieuses et les compositions artistiques , dont le produit contribuait à l'aisance du ménage. C'est dans cette période qu'il se lia d'amitié avec Dominique Lampson , qui fut l'un de ses plus zélés protecteurs et devint plus tard son panégyriste (1).

Dominique Lampson , chanoine de la collégiale de S^t Denis , successivement secrétaire de trois princes-évêques , était non-seulement un personnage influent à Liège , mais un ami zélé des arts , et les cultivait lui-même avec succès. On a de lui d'assez bons vers latins , et Lombard lui avait appris la peinture , ou tout au moins le dessin. Appréciateur du mérite de son ami , Dominique Lampson obtint d'Erard de la Marck que le prince-évêque insisterait auprès du cardinal anglais Reginald Polus , qui partait pour l'Italie , afin de faire admettre Lombard parmi ceux qui formaient la suite de ce dernier prélat. Le prince de Liège comptait sur notre artiste pour l'embellissement du palais

(1) Lampson publia cette biographie sous ce titre : *Lamberti Lombardi apud Eburones pictoris celeberrimi vita , pictoribus sculptoribus , architectis , aliisque id genus artificibus utilis et necessaria.*

Brugis Fland. ex officina H. Goltzii. MDLXV, in-8° de 57 pages. Un beau portrait gravé sur cuivre orne le verso du titre de ce petit volume , devenu en quelque sorte introuvable.

épiscopal , qu'il venait de faire reconstruire : vains projets ! A peine Lombard était-il d'un an à Rome (1) , occupé d'élargir le cercle de ses études et de se préparer à ses grands travaux , qu'il reçut la nouvelle de la mort de son bienfaiteur. Il ne rentra dans sa patrie que deux ans après , en 1539 , se flattant de l'espoir d'obtenir du successeur d'Erard , l'estime et la protection auxquelles il avait plus de droit que jamais. Ses illusions ne durèrent pas longtemps.

Le goût des arts , un instant éveillé à Liège , s'était assoupi de nouveau et semblait enseveli dans la tombe du prince Erard. Corneille de Berghes , George d'Autriche , Robert de Berghes , qui , de 1538 à 1564 , occupèrent successivement le siège de Liège , rivalisèrent , l'un comme l'autre , de dédaigneuse indifférence avec les riches bourgeois de leur capitale.

Lombard , le premier de nos peintres qui se soit fixé dans sa patrie depuis la renaissance des beaux-arts , végéta pendant plusieurs années , dans un état voisin de la gêne ; personne ne l'encourageait à entreprendre de grandes compositions , à donner carrière à son génie : il passait son temps à enluminer des manuscrits (2) , à faire des dessins de toute espèce tant pour ses élèves que pour les sculpteurs et les verriers. Ces œuvres étaient recherchées , même à l'étranger , mais elles produisaient , à peine , de quoi vivre à sa nombreuse famille (3). On en con-

(1) Le cardinal Polus encouragea beaucoup Lombard qui habitait , à Rome , son propre hôtel : ce prélat lui commanda plusieurs tableaux qu'il exécuta pendant son séjour en Italie et qui lui valurent les éloges de différents artistes de premier mérite , notamment de François Salviati.

(2) L'église St-Jean-Évangéliste à Liège conserve encore un de ces manuscrits exécuté en 1564 et que l'on attribue à Lombard. — V. l'intéressante étude que M. M.-L. Polain a publiée sur ce volume dans le *Bulletin*, t. I, p. 345 et suiv.

(3) Il avait été marié trois fois ; sa seconde femme était sœur du graveur Lambert Suavins , avec lequel il a été souvent confondu. Il eut des enfants de ses trois femmes. Deux de ses filles épousèrent des artistes : l'une

servait précieusement un certain nombre en Angleterre du temps de Villenfagne : quelques-uns sont restés, par bonheur, en Belgique, dans les collections privées (1). La plupart ont été gravées par Lambert Suavius, artiste habile et beau-frère de Lombard.

Notre artiste, cependant, n'avait pas seulement profité de son séjour à Rome pour se perfectionner dans l'art de la peinture : l'architecture le passionna bientôt ; il était destiné à devenir l'un des principaux promoteurs du style de la renaissance. Ayant examiné ce qui lui paraissait de plus beau dans les monuments de Rome et de Florence, dit Lecomte (2), il trouva le secret, par la comparaison de leurs différences,

fut mariée en 1560 à Louis de Hasque, peintre ; l'autre, nommée *Philipote*, épousa en 1562 le sculpteur Thomas Tolette. V. les *Mélanges* de Villenfagne, 1788, p. 155, les *Recherches* du même auteur, tome II, p. 281 et 292, etc. Suavius appartenait à une famille d'artistes originaires de Maestricht, mais fixés à Liège ; son véritable nom était Zoetman ; à Liège, on l'appelait Ledoux : de là le nom de Suavius. Lombard est souvent encore, de nos jours, appelé Susterman, Zustres, etc. — Villenfagne fournit, sur cette confusion, une explication assez plausible. « Je crois, dit-il (*Rech.*, t. II, p. 292), que ce qui a donné lieu à cette erreur, est une superbe estampe, représentant la guérison du boiteux par S^t-Pierre, qui fut dédiée en 1555 à Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, et dans laquelle on distingue le portrait de Lombard, ce qui est la marque caractéristique que le dessin de cette belle et rare estampe où l'on compte cinquante figures, est de notre peintre, quoiqu'on lise au bas : *Suavius invenit*. Cette souscription ne doit certainement indiquer que le nom de Lombard, qu'on a pu, par abus, appeler à Bruxelles, où cette magnifique estampe a été exécutée, au nom de sa seconde femme ; il est sûr que cet habile homme n'a jamais gravé ; mais il donnait ses dessins à plusieurs graveurs des Pays-Bas, et surtout à son beau-frère Suavius qui savait rendre par le cuivre, avec beaucoup de finesse, toutes les pensées de Lombard. » — M. A. Siret donne aussi le nom de Susterman à Lambert Lombard : c'est également l'opinion de Burtsch, mais il s'agit de gravures dans l'ouvrage de ce dernier.

(1) Nous en avons vu plusieurs, il y a quelques années, chez M. le docteur Lombard, à Liège.

(2) T. II, p. 215.

de corriger à son retour ce que l'Allemagne avait de plus dur et de plus défectueux. Il était déjà parvenu, pendant son séjour en Italie, à une sorte de célébrité, comme homme de goût et comme génie inventif; on le considérait, en outre, comme un des premiers savants de son temps, et le pape Clément VII faisait grand cas de lui. Ses tableaux témoignent de ses connaissances variées et de son talent d'architecte, en particulier; mais, rentré dans sa patrie, il n'eut guère plus d'occasions de l'utiliser, que de produire des chefs-d'œuvre en peinture. On lui doit seulement cet admirable petit portail de S^t Jacques (1558), dont le style est en désaccord avec celui de l'église, mais qui n'en est pas moins, pris en lui-même, un bijou comparable à ce qui a été fait de plus beau en France dans le même genre. Il bâtit également, pour un chanoine de la cathédrale, le grand prévôt François de Wingarde, une maison aujourd'hui démolie, et qu'un auteur du XVII^e siècle, cité par de Villenfagne, appelle *la plus galante qu'on ait vue à Liège* (1). Enfin la maison occupée par M. le baron de Wittert, place S^t Michel, a été construite par Lombard pour lui-même, selon la tradition (2). Tous ceux qui ont pu examiner ces élégants édifices regrettent amèrement qu'un artiste de cette supériorité ait dû végéter dans un milieu ingrat comme la bonne ville de Liège était alors.

Quelle fut la fin de cette vie de labeurs pénibles, qui aurait

(1) M. Remont, architecte consultant de l'administration communale de Liège, possède un dessin de la façade de cette maison, bâtie sur l'emplacement de l'hôtel actuel du Pavillon anglais, au coin de la place S^t-Lambert.

(2) On sait d'autre part, avec certitude, que Lombard habita pendant quelque temps le quartier d'Avroi. Il fut même pourvu, dit de Villenfagne, du greffe de la Cour de justice de ce lieu. C'est ce que prouvent les registres de cette Cour. Ses filles, ajoute le même historien, épousèrent presque toutes des Liégeois adonnés aux beaux-arts, et demeurèrent également sur Avroi. Ces détails, et d'autre part l'élégance de sa spacieuse

dû être une longue suite de jours de triomphe ? Villenfagne assure avoir lu dans un manuscrit que, sur la fin de ses jours, Lombard fut obligé, pour vivre, de demander et d'accepter une place dans un hôpital de Liège. « Est-ce ainsi, s'écrie l'historien liégeois, est-ce ainsi, ô ma patrie, que tu récompenses tes artistes ? » Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'a pas pu, jusqu'ici, fixer avec certitude l'époque de la mort de Lombard. Il vivait encore en 1565 (1) : on a de lui une lettre à Vasari, du 27 avril de cette année ; il y est question, entre autres, du célèbre graveur sur cuivre Schöngauer, connu sous le nom de Bel Martino (2).

On s'attriste à la pensée de ces luttes du génie contre le besoin, on voudrait se refuser à y croire. Mais la véritable vie de l'artiste est dans ses œuvres toujours resplendissantes de jeunesse et de beauté, elle est dans son influence et dans le long sillon de lumière qu'il laisse après lui. Lombard a beaucoup souffert, mais sa place est marquée parmi nos gloires nationales.

maison de la place St-Michel, inspirent quelque doute sur la tradition d'après laquelle Lombard aurait passé ses dernières années dans la misère.

Peut-être y a-t-il eu tout simplement confusion de noms. (V. la conjecture de Villenfagne, *Recherches*, t. II, p. 505). Un ancien manuscrit, signé Dejozé, rapporte toute une légende sur Lombard. La santé de notre artiste aurait été compromise par ses débauches ; or, à cette époque, certaines maladies étaient assimilées à la lèpre. On aurait donc interné Lombard à la léproserie de Cornillon, et il y aurait travaillé. Un tableau qu'on voit encore en entrant dans l'église, serait de cette époque. Ce récit pêche contre toute vraisemblance.

(1) M. M.-L. Polain place la mort de Lombard à l'année 1566. Cette date se trouve indiquée en marge de l'exemplaire de Chapeville qui a appartenu au savant Herman de Wachtendonck. — V. *Bull. de l'Inst. arch. Liégeois*, t. I, p. 546.

(2) Plusieurs lettres de Lombard ont été publiées par Gaye dans son recueil intitulé *Carteggio inedito d'artisti*. Nous regrettons de n'avoir pu consulter cet ouvrage qui donne probablement sur notre artiste des détails intéressants et peu connus.

Il est pénible d'avoir à se dire, néanmoins, que l'heure de la réparation a sonné bien tard (1).

On peut dire que Lambert Lombard fut, dans notre pays, le régénérateur de la peinture. Antérieur de trois quarts de siècle au prince de l'école flamande, il sut néanmoins fondre ensemble tous les éléments confus de l'ancien art, ou plutôt il conçut d'un seul jet l'individualité du type moderne, qui devait atteindre, sous le pinceau des grands maîtres, une si admirable perfection, et mettre enfin la peinture en possession de sa légitime indépendance. Nous l'avons dit tantôt ; nous admirons l'école des Van Eyck comme les grandes écoles de la renaissance, mais à

(1) L'un de nos artistes les plus distingués, M. Jules Helbig, a publié naguère une *Etude sur les maîtres Liégeois dans les musées de l'Allemagne*. Dans ce travail, il apprécie parfaitement Lombard et se livre, en terminant, à cette réflexion à la fois si triste et si juste. « En Allemagne, Lambert Lombard, le talent le plus élevé, comme aussi la figure historique la plus intéressante de nos artistes, y est tenu en haute estime. Son tableau de la Pinacothèque se trouve à une place d'honneur auprès des plus beaux tableaux d'Albert Durer, et cette belle et noble composition ne perd rien à côté d'un aussi puissant voisin. En voyant, pour ainsi dire, côte à côte, les œuvres de ces deux contemporains, en les jugeant presque d'égale valeur, il nous fut impossible de ne pas établir de comparaison entre les destinées de ces hommes qui, ayant eu eux-mêmes des dons peut-être identiques, eurent cependant des destinées si différentes. — Nous nous souvînmes alors que dans la ville natale d'Albert Durer sa mémoire est encore vivante, populaire, son nom dans toutes les bouches, l'histoire de ses faits et gestes connu de tous. Si vous vous enquérez de lui, chaque bourgeois de la vieille cité de Nuremberg vous indiquera la maison qu'il habitait. Une sorte de musée y est établi ; on y conserve un grand nombre de ses gravures. Là, vous dirait-on, fut son atelier ; ici, il recevait ses amis Pirkheimer, Wolgemuth, etc... Pour le maître Liégeois, il n'en est pas ainsi ; son nom même est controversé par les érudits ; le souvenir de l'homme dont l'historiographe des grands peintres du siècle de Léon X parle avec le plus grand éloge, s'est oblitéré au pays natal, et n'est plus évoqué que par ses œuvres dispersées loin du lieu qui le vit naître et mourir.... La cité qui n'a pas su conserver une seule des œuvres importantes vraiment dignes de ce grand artiste n'a pas trouvé une pierre à consacrer à sa mémoire... »

des points de vue différents , et il ne suit pas de là que nous n'apprécions pas toute l'immense importance du progrès réalisé. Lombard fut , dans les Pays-Bas , le précurseur ou plutôt le premier apôtre de ce progrès. Son dessin conserve quelque chose de la raideur des vieux maîtres du Nord , surtout dans les tableaux qu'il peignit avant d'avoir visité l'Italie , mais il est déjà infiniment meilleur ; évidemment il accuse une profonde étude de l'antique. Son invention est toujours ingénieuse , sa composition sage et pleine de noblesse , ses groupes sont bien disposés ; c'est un esprit élevé , voyant tout d'abord l'ensemble de son œuvre. Son coloris est justement vanté ; les uns le rapprochent de celui de l'école romaine : nous y constaterions plutôt quelque chose de la splendeur un peu réaliste de l'école vénitienne, ce qui concorderait, au surplus, avec la tradition qui fait de Lambert Lombard un élève du Titien. Enfin il entend bien le jeu des ombres, et il fut l'un des premiers qui introduisirent en Belgique la science de la perspective. Un de ses sujets de prédilection était la sainte Cène ; il a traité plus d'une fois cette réunion touchante et solennelle avec une désinvolture de style que Sandrart, juge compétent, ne peut assez admirer. Ce critique , parlant d'un tableau de Lombard , n'hésite pas à le placer, pour des qualités que nous signalons , au rang des chefs d'œuvre de l'école flamande : *quo solo caractere inter lumina Belgarum sive hujus, sive pristini temporis numerari meretur*. Malheureusement les plus belles toiles de Lombard nous furent enlevées par Maximilien-Henri de Bavière , qui en décora son palais de Bonn ; la plupart furent brûlées lors du bombardement de cette ville (1).

(1) « Maximilien , évêque de Liège et en même tems archevêque de Cologne, faisoit grand cas des ouvrages de Lombard et n'épargna ni soins ni dépenses pour s'en procurer. La plupart des tableaux de cet artiste ont été enlevés des églises et du palais de Liège , pour être transportés dans celui de Bonn. »

Nous avons eu l'occasion de voir, chez un amateur distingué de Liège, une cène de Lombard, où l'on remarque le portrait du peintre (1), ainsi que celui de son élève Franc Floris. C'est un tableau de chevalet, remarquable surtout par l'expression des passions qui animent si diversement les apôtres au moment suprême où Jésus leur prédit qu'un d'entre eux le trahira.

La tête du Christ n'est pas irréprochable sous le rapport du dessin, mais son regard plein de tristesse et d'ineffable bonté tout ensemble, en s'arrêtant comme par hasard sur l'Ischariote, produit un effet saisissant. Ce regard révélateur pour lui seul, le traître ne peut le soutenir; l'attitude de Judas décele le travail du remords qui déjà le tourmente intérieurement; ses yeux se baissent et son inquiétude deviendrait visible pour tout le monde, si chacun n'était absorbé à sa manière par une si douloureuse surprise...

Une certaine raideur dans les contours, une certaine teinte de mysticisme répandue dans toute cette composition, pourraient

(1) «Indépendamment des traits de son visage qu'il plaçait lui-même dans presque tous ses ouvrages, on voyait encore parmi nous, au XVII^e siècle, une douzaine de ses portraits, tracés isolément sur des morceaux de planche, qui faisaient tous à peu près le même effet et que l'on considérait comme des originaux. Cependant Lombard n'était rien moins que vain; il paraît donc que ce sont en partie autant d'essais de ses élèves, soit qu'ils ambitionnassent de saisir sa façon de peindre, soit qu'ils désirassent avoir les traits de ce grand homme. — M. le chanoine Hamal, de Liège, grand amateur de tableaux, en possède un d'une beauté surprenante; on ne peut douter que celui-ci ne soit de la main même de Lombard. » De Villenfagne, *Recherches*, t. II, p. 294. — MM. F. Desoer et Lombard, fils, possèdent encore aujourd'hui le portrait du célèbre artiste Liégeois, peint sur bois vers la fin du XVI^e siècle. — Les traits de Lambert Lombard ont aussi été reproduits par plusieurs graveurs: le plus ancien et le plus beau de ces portraits orne le travail de Lamson, publié en 1563 (v. page 174, note 1). E. de Boulonois, artiste français du XVII^e siècle, a exécuté un second portrait que nous possédons et au bas duquel on lit: *Lambertvs Lombardvs pictor Ebronensis. Anno XLV*. Enfin Saumery, dans le t. V des *Délices du pays de Liège* a aussi reproduit le portrait de ce peintre.

la faire rapporter à l'époque où Lombard n'avait pas encore vu l'Italie , et où il était enthousiaste d'Albert Dürer. Cependant il faut remarquer que des deux premiers maîtres de Lombard , Arnold de Beer et Jean de Mabuse (Jean Goffaert de Maubeuge), le dernier , que notre artiste fréquenta sans doute à Middelbourg (1), avait voyagé dans le midi et rapporté d'Italie des idées et des procédés nouveaux. De là peut-être la distance qui sépare déjà les premières œuvres de Lombard de celles des vieux maîtres , bien qu'il n'eut pas alors pleinement conscience du style qu'il devait adopter plus tard.

Dans l'église de Cornillon , on trouve une autre cène de Lombard , appartenant évidemment à la seconde période de sa carrière. La composition est plus savante , les contours sont plus flexibles , les tons sont plus fondus : on sent l'influence de l'Italie. Malheureusement nous avons trouvé cette toile tellement recouverte de poussière , que toute discussion critique à son égard nous est interdite : espérons que l'intérêt qu'elle présente , ne fut-ce qu'au point de vue historique, attirera l'attention de qui de droit , et qu'elle sera bientôt rendue à sa beauté primitive.

A cette seconde manière se rapportait sans doute encore le *martyre de S^{te} Barbe*, que l'on conservait dans l'église ci-devant collégiale de S^t Barthélemy , à Liège. C'est le seul tableau de Lombard cité par de Villenfagne. « Les figures de ce morceau, dit-il, sont petites et tout-à-fait antiques. Il est accompagné de volets peints qui sont très-beaux. Remarquons que le roi qui est aux pieds de la sainte, n'est pas de Lombard, et que ce peintre, dans la même pièce, nous offre les traits de sa physionomie , ce qui lui est arrivé si souvent dans d'autres tableaux et dans plusieurs

(1) Jean de Mabuse , incarcéré en cette ville à cause de ses débauches, travailla beaucoup dans sa prison.

de ses dessins, qu'on dirait qu'il a voulu, au lieu d'y apposer sa signature, les désigner par son portrait. Il peignait *sur des fonds blanchis à la colle*. Quoique l'on trouvât cette manière agréable, elle n'a pas peu contribué à faire écailler ses tableaux et à les faire vieillir avec le temps. »

Nous avons vu, à la Pinacothèque de Munich, un des chefs d'œuvre de Lombard, *le Christ mort sur les genoux de sa mère*, tableau qui occupe une place d'honneur près des plus belles productions d'Albert Dürer. « La Vierge tient sur ses genoux le cadavre de son fils et sa tête s'est inclinée vers le visage de l'Homme-Dieu qu'elle attire à elle avec une tristesse passionnée. Ce groupe d'une couleur intense et forte, se détache sur un ciel sombre; à l'horizon viennent se dessiner les profils divers des édifices de Jérusalem. L'expression de la tête de la Vierge respire une douleur si intime et si profonde, que le spectateur ne peut plus se soustraire au souvenir de cette vision. Longtemps elle hante la mémoire, comme les accents d'un chant plein de tristesse; il semble que pour trouver sur sa palette les traits d'une douleur aussi achevée, l'artiste a dû être initié à toutes les tristesses de la vie et aux angoisses de la mort. Les toiles d'Albert Dürer lui-même ne sont ni plus saisissantes, ni plus vraies (1) ». Cette œuvre suffit du reste à M. Viardot (2) pour placer Lombard à la tête des flamands imitateurs de l'Italie, par qui s'opéra la fusion de l'art du midi avec celui du nord (3).

(1) J. Helbig, *Etudes sur les maîtres liégeois dans les musées de l'Allemagne*, p. 14.

(2) *Les musées d'Allemagne*, p. 55. M. Viardot donne à Lombard le nom de Susterman. Est-ce par distraction qu'à la page 559 du même volume, l'auteur appelle Lombard un Allemand? Il s'est laissé guidé, en cette circonstance, par l'esprit systématique des ordonnateurs du musée de Berlin. Cette habitude de germaniser les artistes belges subsiste toujours en Allemagne; c'est ainsi que l'on voit à la Walhalla, en Bavière, nos peintres inscrits au nombre des peintres du Bas-Rhin.

(3) Parmi les meilleurs tableaux de ce peintre, on mentionne encore le

A Berlin, pourquoi la *Madone assise, tenant l'enfant Jésus*, et la *résurrection du Lazare*, deux bons tableaux de Lombard, se trouvent-ils si éloignés du *Calvaire* et de l'*arche de Noé* par Jean de Maubeuge? On a constaté les emprunts directs faits par celui-ci à l'Italie, c'est-à-dire à Michel Ange et à Léonard de

passage de la mer Rouge, une vision, sujet allégorique et les *fléaux de Dieu*. Ces toiles qui faisaient partie de la galerie de Guillaume II, roi de Hollande, ont été vendues publiquement à La Haye le 9 septembre 1851. Le n^o 1 a été acquis 1450 fls., par M. Brondgeest et les n^{os} 2 et 5 par M. Roos pour 1900 et 1850 fls. Voici en quels termes M. Alfred Michiels parle des deux premières de ces œuvres dans son *Histoire de la peinture flamande*. « On n'a pas, dit-il, une assez haute idée du talent de Lombard. J'ai vu dans le château du roi de Hollande à La Haye, parmi les ouvrages que le prince actuel y a rassemblés avec tant de goût, deux compositions tout à fait brillantes de cet ingénieux artiste. L'une est consacrée au désastre de Pharaon et de ses troupes, englouties par la mer Rouge. Des collines pierreuses, sans végétation, bordent l'élément implacable. L'onde et le sol réunis forment un passage très-distingué où les détails ressortent peut-être d'une manière hyperbolique. La seconde toile n'a point le même défaut. Elle représente un homme endormi auquel apparait une vision. Sa figure et celles des anges possèdent une vraie beauté, mais ce n'est pas ce que le morceau offre de plus remarquable. Derrière le songeur, on aperçoit un immense terrain éclairé par la lumière du soir; de fortes côtes s'élèvent à droite, à gauche s'étend une plaine ondulée, un fleuve surmonté d'un pont coule dans l'intervalle. L'ensemble est harmonieux; les tons, les lignes s'accordent fraternellement. La campagne a d'ailleurs une expression de repos et de solitude qui charme bien vite le spectateur. C'est la tranquillité du jour expirant, c'est la mélancolie des ombres naissantes. L'habile peintre a choisi l'heure poétique où l'âme bercée entre la veille et le sommeil devient plus facilement la proie des chimères. »

En France, aujourd'hui, on ne cite plus guère d'autre tableau de Lombard que celui du Louvre, placé dans l'Ecole flamande, sous le nom de Lambert Zustris et représentant *Vénus jouant avec l'amour et des colombes*. En 1815, ce musée possédait encore de ce peintre les *Pèlerins d'Emmaus*, mais cette œuvre a disparu après 1815. — Piganol, dans sa *Description de Versailles*, nous apprend que le duc d'Orléans, vers 1724, avait orné, l'un de ses salons, d'un tableau de Lambert Zustris dont le sujet était *Judith tenant la tête d'Olopherne*. La préférence de ce prince était d'autant plus flatteuse pour Lombard, qu'il n'avait placé dans cet appartement que sept autres tableaux, dûs à Raphaël, à Jules Romain, au Titien et au Guerchin.

Vinci ; il eût été instructif de suivre les progrès de l'art dans les Pays-Bas, en plaçant l'élève à côté du maître. Mais il est très-difficile de comprendre la confusion des Ecoles qui règne au musée de Berlin. Lombard y est considéré comme un Allemand. Sa passion pour Albert Dürer le fit courir à Middelbourg : est-ce une raison suffisante ?

Quoi qu'il en soit , Lombard est surtout considéré comme le coryphée de cette école de transition , qui essaya d'italianiser la peinture flamande. Une tradition accréditée le fait élève du Titien. Il n'est pas impossible que dans son assez long séjour en Italie , Lombard ait passé quelque temps à Venise , et qu'il y ait reçu des leçons de ce grand maître. Cette supposition se transforme en quasi certitude en présence de certains faits. On remarque à l'église du séminaire de Padoue un fort beau tableau , généralement regardé comme l'œuvre d'un Lambert, tantôt désigné par l'épithète de *Liégeois* ou d'*Allemand*, tantôt par le nom de *Susterman* ou de *Suster* ; on dit aussi quelquefois *Sustris*, ou le *Padouan*. Lanzi a parfaitement démontré que toutes ces dénominations s'appliquaient au même personnage (1) et qu'il ne pouvait être question que de ce Lambert cité par Ridolfi, Boschini et Zanetti, sans qu'il soit question de son nom de famille. Le dernier de ces écrivains ajoute qu'il doit être le même que le Lombardo , et Lanzi n'en fait point de doute. Valery , donnant la description du tableau de Padoue , qui représente *la Vierge et l'enfant Jésus , avec S^t Jérôme et d'autres saints* , partage le même avis. et répète, après Lanzi, que Lombard aida tantôt le Titien , tantôt le Tintoret à faire leurs paysages. Il mentionne enfin un grand crucifiement peint pour la même église de Padoue : l'inscription , dit-il , quoique en abrégé et mutilée par le temps, en décèle néanmoins l'auteur (2).

(1) *Histoire de la peinture en Italie*. Paris 1824, t. III, p. 154.

(2) *Voyage en Italie pendant les années 1826, 1827 et 1828*, t. II, p. 58.

Le témoignage de Félibien, secrétaire de l'Académie des sciences et historiographe de Louis XIV, peut être également invoqué. Dans ses *Entretiens sur la vie et les ouvrages des peintres anciens et modernes* (1), passant en revue les élèves du Titien, il en cite plusieurs dont les œuvres, par leur perfection, ont mérité d'être confondues avec celles du maître, et il restitue au peintre liégeois le titre d'auteur d'un tableau placé dans le cabinet du roi. « Mais Pymandre m'ayant fait souvenir d'un beau paysage qui est présentement dans le cabinet du Roi, dans lequel est représenté saint Jean qui baptise notre Seigneur, je leur appris qu'il étoit de Lambert Zustrus, flamand et l'un des élèves du Titien. » Le même auteur, dans son quatrième entretien, fait un pompeux éloge du peintre liégeois, et le met au rang des Lucas de Leyde, des Roger Vanderweyde, des Mostar, des Mabuse, qui étaient au XVI^e siècle les fleurons de la couronne artistique des Pays-Bas.

Lombard forma lui-même des élèves; on cite, parmi les Liégeois, Jean Rameye et Pierre du Four; nous avons déjà parlé de Dominique Lampson. Pour éviter d'étendre ce petit travail outre-mesure, bornons à renvoyer le lecteur aux *Recherches de Villenfagne*, t. II, p. 297 et suivantes.

Parmi ses élèves étrangers, mentionnons Guillaume Cayo, qui mourut de terreur et d'indignation en recevant l'ordre de faire le portrait du duc d'Albe; Hubert Goltzius, qui vint de Venloo à Liège, exprès, pour suivre les belles dissertations auxquelles se livrait Lombard sur la science des antiquités, et se laissa si bien séduire par cette étude, qu'il abandonna la peinture, et se fit, par ses œuvres numismatiques, une réputation encore considérable de nos jours, malgré les progrès accomplis dans ce domaine; enfin Franc Floris, un des plus grands peintres de

(1) Edit. de 1703. T. III, p. 85, cinquième entretien.

son temps , trop connu pour que nous nous arrétions à son nom.

Mais quel fut le caractère de l'influence de Lombard ? Il érigea , dit-on , l'imitation en doctrine ; il dépouilla l'ancien art flamand de son caractère national. S'il en est ainsi, la profession de foi que nous avons formulée au commencement de cette notice , nous force de voir dans Lombard et son école des rétrogrades plutôt que des régénérateurs de l'art. Mais quelques critiques modernes , dans leur amour de l'originalité , ne se sont-ils pas laissé emporter par des préventions défavorables ? Peut-on appeler pastiche *le Calvaire* de Jean de Mabuse , la *Madone* de Lombard , maintes compositions de Van Orley , de Coxcie et de Franc Floris ? Etaient-ce pour copier servilement l'Italie qu'ils allaient en Italie ? N'était-ce point parce que l'art ne pouvait plus s'emprisonner dans la forme gothique , parce qu'il cherchait une forme plus vraie pour son idéal d'alors , qui n'était plus et ne pouvait plus être l'idéal du moyen-âge ? Avant d'arriver à son brillant réalisme , l'art flamand n'avait-il pas besoin de passer par une étude sérieuse de l'antique ? C'est sans doute l'influence de Lombard et des siens qui a tenu si haut l'idéal des artistes du XVI^e siècle , et a préservé les principaux d'entre eux d'une trivialité imminente. Voilà , déjà , sans doute , une circonstance atténuante. Après les Van Eyck et les Hemling, lorsque les guerres religieuses commencèrent, lorsque la foi naïve disparut, l'idéal devint humain et terrestre : il fallut dès lors étudier le type de la perfection humaine , l'art de l'expression, la combinaison savante des groupes, tous les éléments en un mot de cette vaste et inépuisable science de la peinture ; or, où aller chercher tout cela , si ce n'est chez les peintres italiens formés sur l'antique , devenus habiles dans l'exécution , ayant toujours sous les yeux des modèles de grâce et d'élégance, instruits à mettre d'accord la forme et le fond , le savoir et l'obser-

vation de la nature ? Oui , pour un instant , il est vrai , l'art flamand fut dénationalisé , mais à cette condition seule , il put sortir de son ornière et se rendre encore capable de représenter le monde nouveau. Quand Rubens apparut , l'art se retrouva national ; mais Rubens savait bien ce qu'il devait à l'Italie, dont Lombard avait montré le chemin aux artistes. C'est parce que les flamands ont été en Italie que l'art flamand a mérité plus tard les applaudissements du monde entier : après avoir imité , on a agi , on a réussi et on a plu à tout le monde ; car , si le caractère national se révélait dans le style des peintres, leur pensée , leur talent étaient devenus cosmopolites , intelligibles en tout pays. On trouve partout des tableaux flamands , on les admire partout : cela vient de ce que les flamands ont su allier les deux génies opposés de l'Europe.

Lombard n'eût-il pas été un grand peintre , il faudrait encore glorifier son nom , parce qu'il a prévu l'avenir.

D'autre part , ce serait tomber dans une exagération ridicule, que de lui attribuer un genre de mérite qu'il n'a pas eu. Ce n'était pas à proprement parler un esprit fécond , c'était avant tout un homme de savoir et de bon goût ; un érudit , un littérateur autant qu'un architecte et qu'un peintre. Dans tous les genres, c'est un peu le type des hommes du XVI^e siècle : l'antiquité se révélait tout d'un coup à leurs regards, avec ses mille trésors, avec ses grands prestiges , et la réaction contre l'esprit du moyen âge était brusque et violente en proportion de cet étonnement. On ne comprenait plus que la beauté antique : Lombard croyait bien faire en adossant des pilastres corinthiens aux contreforts gothiques de St.-Jacques ; en vain l'ogive flamboyante réclamait le droit du premier occupant , le plein cintre romain venait la supplanter et défigurer , par ce voisinage , l'ensemble de l'édifice. Mais on devait passer par là , et malgré ces anachronismes et ces disparates , c'étaient des

hommes de bon goût que ces réformateurs impatients ; ils accumulaient un riche héritage de connaissances et de traditions pour leurs successeurs. Pour admirer les grands maîtres , ne soyons pas ingrats envers les maîtres moins célèbres qui leur ont servi de piédestal.

F. C.



LIÉGE.

QUELQUES DONNÉES ANTIQUES SUR LE QUARTIER DE L'ILE.

C'est surtout au moment où Liège aura bientôt subi une transformation complète qu'il est utile de tenir compte de ce qu'était cette ville dans les temps anciens.

Le quartier de l'Ile en particulier n'est plus reconnaissable depuis moins de cinquante ans. Bientôt on se demandera ce que signifient certains noms de rues tels que Pont d'Ile, Pont d'Avroy, Pont Mousset, rue du Vertbois, rue du Moulin, etc. Le nom même d'Ile donné à ce quartier n'est plus qu'un mythe : car, où retrouver les eaux qui en faisaient une île, dans les dénominations de boulevard de la Sauvenière, rue de la Régence, rue de l'Université, etc. ?

Serait-il cependant convenable de changer le nom des rues qui aujourd'hui n'ont plus leur ancienne signification ? — Assurément non. Il est bon de laisser à nos neveux certains signes de reconnaissance au moyen desquels ils puissent reconstruire, quand ils le voudront, l'antique Liège, comme on laisse, dans les champs, des troncs d'arbres pour marquer des limites d'un ancien héritage.

Liège, située sur les bords de la Meuse, au confluent de

l'Ourte et de la Vesdre, n'était point, lors de sa fondation, un simple hameau, *ignobilis vicus* (1); mais un bourg, un endroit connu probablement des Romains, si pas une station romaine, comme on en trouve une à Jemeppe devant Seraing, et plus haut à Clermont en dessous de Huy. *Non inficiabor*, dit Fisen, *videri fuisse nobilem vicum* (2). N'était-ce point d'ailleurs par là que les Romains, en traversant le vallon de la Meuse, se rendaient sur les bords de l'Ourte, de la Vesdre, de l'Emblève et même du Wayai, et par là dans une partie des Ardennes? Les antiquités romaines que nous avons recueillies entre Pépinster et Theux ne sont-elles point une preuve de ce que j'avance? Et puis, ces noms de Pépinster, de Grimonster, etc., ne prouvent-ils point aussi que cette partie des Ardennes était habitée dès le temps des Romains et avant les Pépin et les Grimoald?

Au dixième siècle, le quartier de la ville de Liège, qui s'appela depuis le *quartier de l'Île*, n'était qu'une forêt entrecoupée de marécages formés par les crues d'eau de la Meuse.

L'an 1016, Baldric, évêque de Liège, voulut assurer la fondation qu'il avait faite quelque temps auparavant d'un monastère avec une chapelle dédiée à St-Jacques, apôtre. A cet effet, il annexa à sa fondation *plus d'un bonnier* de terrain qui l'environnait et l'exempta de toute charge. Ce terrain était un alleu qui avait pour nom *le Bois* ou la *Forêt* et faisait partie du patrimoine de l'évêque Baldric.

Voici les termes de cette fondation : *Tali autem meæ devo-*

(1) C'est aussi l'opinion de l'auteur d'un ouvrage resté manuscrit sous le titre de *Suite du Miroir des nobles de Hesbaye*.

(2) M. de Quirini-Goreux, ancien bourgmestre de Jemeppe a trouvé dans un terrain à mi-côte, qu'il a cédé au chemin de fer de Namur, des tuiles romaines et des débris de construction qui l'ont induit à croire que jadis les Romains avaient établi sur la hauteur un fort pour défendre le gué de la Meuse devant Seraing contre les entreprises des Condrosiers et des Serésiens.

tionis ædificio incepto, in dotem adscripsi plusquam bonnarium terræ undiquè adjacentem, eamque liberam fore ab omni exactione decrevi, et allodium quod STILVA nominatur hæreditario jure mihi competeat, eodem die ad ipsum altare per manum Wigerii advocati contradidi.

Cette forêt, que le donateur dit avoir *plus d'un bonnier* d'étendue, était très-vaste, et l'on ne comprend pas bien ce qu'il entendait par *bonnier*, le bonnier de Liège ou de S^t-Lambert ne mesurant que 87 ares 18 centiares.

Robins, qui rapporte dans son *Histoire du comté de Looz* que Baldric avait reçu cette forêt de l'empereur Henri, dit qu'elle était située d'un côté entre le Pollet et l'Ourte, *petites rivières*, et que, des trois autres côtés, elle comprend la *rivière* de la Somme, la Voie impériale et la Meuse. *Sub initium quoque sui Episcopatus anno 1008, ab Henrico imperatore sancto, nobilem sylvam juris imperatorii sitam inter Polerum et Oderum fluviolos obtinet ex uno latere, ex altero Summam fluvium, Viam imperialem tertio, quarto Mosam (1).*

Malheureusement le mémoire qui m'a donné l'idée de cet article n'explique que ce qui a rapport à la discussion de limites qui s'était élevée entre le monastère des Bénédictins de S^t-Jacques et celui des Prémontrés du Bearepart.

Mais, à huit cent cinquante ans d'éloignement, que de questions intéressantes dans le peu de mots pour nos Liégeois d'aujourd'hui !

Nous connaissons la rivière de l'*Ourte*. Le *Pollet*, que nous n'avons jamais regardé que comme un biez fournissant l'eau de

(1) Voici les termes du diplôme de l'empereur Henri selon Chapeauville :

« Ex uno latere fluvioli Polera et Edera : ex alio Summa fluviolus : ex tertio, Strata imperialis, qua a Summa tendit usque ad villam, quæ nominatur Pons Imperii : ex quarto Mosa, et inter Ortura Poleræ et Summæ, sylvæ quæ dicitur Heva. »

la Meuse à un moulin , est appelé *petite rivière* et vient d'être compris dans le nouveau lit de la Meuse , par les travaux de la dérivation. La Meuse avait déjà alors un lit *principal* auprès de l'église S'-Jacques , et c'est parce qu'elle y avait été resserrée par la construction du nouveau monastère , qu'elle formait ce que nous nommions le *courant de S'-Jacques*, lequel courant , rejeté plus loin par la dérivation , fera bientôt place à un beau quai.

J'ai dit plus haut *lit principal* , car mon opinion est qu'alors encore, en 1008, la Meuse, au temps des crues et des inondations envahissait toute la vallée où la ville est aujourd'hui située et avait plusieurs lits d'écoulement.

Notger , en faisant creuser un canal le long de la *villa* (villa) de la Sauvenière et du Publémont, ne fit que régulariser un cours d'eau qui existait antérieurement , et donner une décharge aux eaux marécageuses qui croupissaient dans le terrain qui est aujourd'hui appelé le Quartier de l'Île. — En creusant pour faire une cave au nouveau presbytère de S'-Jean, on a trouvé plusieurs lits de gravier et de limon superposés et dans la dernière couche un débris de poterie romaine et une défense de sanglier.

Il y a soixante ans que le quartier de l'Île était encore entrecoupé de canaux et dans quelques années d'ici, on aura peine à croire qu'il existât trois moulins dans les environs du Pont d'Île et de la rue de la Cathédrale. Mais que signifient cette rivière de la *Somme* et cette *Voie impériale* dont parle la donation de l'empereur ?

La Somme serait-elle la *Vesdre* ou bien le second biez que nous avons connu dans l'île de S'-Jacques (île Renoz), et qu'on nommait le *Burneixhe* , et la voie impériale serait-elle la Chaussée-des-Prés ou bien le chemin de Grivegnée ?

Le Burneixhe étant parallèle au Pollet, nous sommes portés

à croire que la *Somme*, nommée ici *petit fleuve*, est la Vesdre, qui d'une part se jette dans la Meuse auprès des établissements Marcellis, et de l'autre forme le cours d'eau du Barbou. Rien ne nous empêche de supposer qu'autrefois l'Ourte avait son cours d'eau dans la campagne d'Angleur et son confluent naturel au Fourchu-Fossé, auprès de l'église de Fétine ensuite que la Vesdre, après avoir longé le village de Grivegnée, venait se jeter dans la Meuse près des établissements Marcellis. On peut croire aussi que dans ces temps anciens, on a regardé le cours d'eau baignant le chemin de Grivegnée, comme faisant partie de la Vesdre et celui qui se rend à l'église de Fétine comme faisant partie de l'Ourte. Car d'ailleurs ces deux rivières, alors plus qu'aujourd'hui, ont pu confondre leurs eaux et former une infinité de canaux au gré du caprice des inondations.

Quant à la Voie impériale, ce ne peut pas être la route de Grivegnée qui aboutit au Thier-des-Krikions, mais bien la Chaussée-des-Prés : car c'était le chemin d'Aix-la-Chapelle et celui vers lequel aboutissait le pont de pierre qu'Oger le Danois, selon la chronique, fit construire vers l'an 807 et qui s'étendait depuis l'église St-Lambert jusqu'au lieu dit Grand-Vivier, et fut nommé le Souverain-Pont. De là, le nom de Souverain-Pont donné à la rue qui le remplace.

Quelle était donc la contenance de ce *bonnier* de forêt, *plus quam bonarium*, dont Baldric dota l'abbaye de St-Jacques?

D'après le mémoire qui nous fournit cet article, c'était d'abord une partie du pré *Mativa*, ou plutôt encore une partie de la Boverie renfermant le Pollet, dont le coup-d'eau était loué par l'abbaye pour une rente de cinq muids. — C'était ensuite l'île qu'on appela depuis l'île de St-Jacques, et plus tard l'île Renoz, laquelle était probablement plus étendue que nous ne l'avons connue de notre temps, puisque un acte de location fait par l'abbé de St-Jacques en 1448, la décrit en ces termes :

« Un islea gisant en Meuse droit à l'encontre de postiche » (portail) des willhmins séante à Avroy, etc.

Ainsi, l'île qu'on appelait de notre temps l'île *Mouton* n'en était peut-être pas encore séparée.

En effet, la Meuse n'avait pas alors le cours que nous avons connu avant les travaux de dérivation. Elle descendait du Val-Benoît aux Guillemins.

« Ly eaive delle pesserie (pêcherie) de ladite eglise S^t Jacques » commenche du costé vers le Val Benoist droitement au poncheal » (petit pont) del rive (ruisseau) qui descend des preits des » Wilhemins en Meuse joindant à la brassine (brasserie) qui fut » Thonon Pisset qui est à présent à Jean Tossaint, etc. »

Il est à remarquer que tout le terrain sur lequel est le chemin du quai d'Avroy est formé de terres rapportées, de décombrés, etc., à une telle profondeur, que quand on creuse une tranchée en cet endroit, nous ne voyons jamais paraître le limon ni le gravier. Ce qui prouve ce que j'ai avancé en commençant, que tout le vallon où est située la ville de Liège faisait partie dans les temps anciens du lit de la Meuse. — Et en effet, la chronique nous apprend que ce fut Radoux Depreit qui fit couper tous les bois jusqu'à Avroy et *en fit de beaux pays*, à l'époque où il construisit la *ville* de la Sauvenière ou Château Silvestre.

Il est probable aussi que tout le quartier de l'île faisait partie de cet alleu *plusquam bonarium*, car c'est par concession de l'abbé et des moines de S^t-Jacques, seigneurs du dit alleu, que les Beaufreparts (Prémontrés), vers l'an 1229, moyennant relief; les Croisiers, en 1173, moyennant une redevance d'un denier d'or annuellement; les Carmes en l'an 1269; les Sœurs Grises et les Clarisses s'établirent dans le quartier de l'île. De plus, les fonds de l'endroit des *Fratres*, de la rue des Croisiers et du Méry et de toutes les maisons de ces rues, etc., payaient encore au siècle passé des cens seigneur-

riaux au monastère de S^t-Jacques. Ce fut aussi par concession de l'abbé et des moines de S^t-Jacques que fut fondée, en 1049, l'église paroissiale de S^t-Remy, aujourd'hui démolie et qui occupait une partie de la place de S^t-Jacques, à peu près en face du portail de cette église.

Ensuite, ce même mémoire tend à faire croire que tout le quartier de l'Île relevait du monastère de S^t-Jacques. Car par un *Record et visitation des eaux et poissonneries appartenantes à l'église de S^t-Jacques de 1438, par devant la court de la dite église il conste :*

Que « ly Eaiwe delle pesserie de la dite église S^t-Jacques
» commenche du costé vers le Val-Benoist, droitement au pon-
» cheul del rive qui descend des preits des Wilhemins en Meuse,
» joindante al brassine qui fut Thonon Pisset, qui est à présent
» à Jean Tossaint, et passant à droite ligne Outre-Mouse, li-
» gnant un rival sur le passeaul qui tend de Mouse alle Boverie
» et qui départ l'héritage qui jà fut Thiry de Pierset qui est à
» présent à Piron le Xhohies du costé d'amont, et alle héritage
» qui fut Hanneton delle Boverie qui tient à présent Piron le
» Xhohies fils Piron delle Boverie du costé d'aval.

» Item avons recordé que li Eaive et pesserie de laditte En-
» gliese S^t-Jacques recommenche au dessous de costé vers le
» Pont-des-Arches en dessous delle stouve de grand torrent delez
» la maison de Tybas qu'est à présent à Gobelet le Corbesier et
» à ponseur delle ditte maison tirant droit Outre-Mouse droit à
» petit postiche de Trok droit à cort de Chodelistrée et tout en
» amont jusqu'au Pont-d'Isle et de Pont d'Isle jusqu'au Pont
» d'Avroy jusqu'en montant alle deseur ditte ponceal des Guil-
» hemains renal et passeal deseur dit. »

De ce Record, nous devons conclure que le quai d'Avroy n'a été construit que vers la fin du seizième ou le commencement du dix-septième siècle, comme l'indiquait du reste le genre de

pierres bleues qui avaient servi à sa construction; que le quartier de l'Ile, comprenant le collège des Jésuites, aujourd'hui l'Université, l'îlot des Jésuites, le Vieux Marché, auquel donnait accès le pont de Torrent, le Pont d'Ile, le Pont d'Avroy jusqu'au couvent des Guillemins, et de là jusqu'au Val-Benoît, faisait tout entier partie de ce *bonarium* donné par l'évêque Baldric au monastère de S^t-Jacques.

Ce serait donc des bénédictins de S^t-Jacques et non des bénédictins de S^t-Laurent, comme le croyaient plusieurs de nos anciens, que l'évêque Notger aurait acheté le terrain sur lequel il fonda l'église collégiale de S^t-Jean et l'église paroissiale de S^t-Adalbert. Cet achat prouve une fois de plus que les chanoines de S^t-Jean étaient propriétaires uniques de la place de S^t-Jean et de la ruelle qui conduisait au rivage de Roland-Gouffre, et que le passage d'eau qui abordait au rempart de la Basse-Sauvinière n'était qu'une tolérance. Aussi, avaient-ils établi une porte à l'entrée de cette ruelle : car dans ces temps anciens, à défaut de cadastre, on assurait sa propriété par tous les moyens matériels possibles.

Maintenant s'offrent deux questions bien intéressantes. D'où vient à la rue Vert-Bois ce nom de *Vert-Bois*, et d'où venait à l'église, aujourd'hui démolie, de S^t-Nicolas qui était située au coin de la rue du Vert-Bois et des Beaureparts (aujourd'hui le grand séminaire) le nom de S^t-Nicolas-aux-Trez.

Pour résoudre la première question, revenons aux termes de la fondation du monastère de S^t-Jacques que nous avons donnés en commençant cet article. L'évêque Baldric dit qu'il donne l'Alleu qui s'appelle *bois, sylva* : et, dans la donation de l'empereur, ce bois est appelé *nobilem sylvam*. — Plus loin, dans l'acte de fondation, il est dit que ce bois était le plus beau de tous les bois circonvoisins « *Noverint omnes filii Ecclesie in prædicto fundo quod Sylvam ex pulchritudine circumstantium*

sylvarum nominavimus. » Il n'y a point de doute que la beauté, la bonne venue, la fraîcheur, les agréments de ce bois ne lui aient fait donner le nom de Bois toujours vert ou *Vert-Bois*.

Une fois le monastère de St-Jacques établi en 1016 par cette fondation, la population, comme partout où s'établissait un couvent, obtint aux environs concession de domicile. Vingt-deux ans après, s'élevait déjà l'église de St-Nicolas-aux-Trez (1038), et deux ans plus tard celle de St-Remy (1040). Une rue se forma peu à peu ou plus probablement était déjà formée entre ces deux églises : elle retint le nom du lieu où elle s'était formée, et elle s'appela *rue du Vert-Bois*.

Quant à la seconde question, beaucoup de Liégeois ont cru que le nom latin de St-Nicolas-aux-Trez était *S. Nicolaus ad Transitum*, et que ce nom lui venait du passage d'eau voisin de la même manière que Maestricht se dit en latin *Trajectum ad Mosam*. Notre historien Fisen lui-même lui donne ce nom. Mais le mémoire qui me guide donne à cette église le nom de *St-Nicolas-aux-Treistes* et l'appelle en latin *S. Nicolaus ad Treviros*, donnant à cette expression la même valeur que celle de *Triumviri* ou *trois juges*. En voici la raison.

C'était pour lors, la coutume que chaque grande église eût un *voué*, c'est-à-dire, un comte ou un Burgrave pour exercer le droit de l'épée au nom de l'évêque.

Baldric, en fondant le monastère de St-Jacques, constitua son propre frère, Gislebert, comte de Looz, voué de la juridiction de l'alleu du *Vert-bois*. — Le comte, en vertu de cet emploi, était obligé de se rendre trois fois par an à sa juridiction pour y tenir les plaids généraux, et ne pouvait amener avec lui que dix hommes et onze chevaux.

Le lieu de l'assemblée était dans le Vert-bois, et dans l'endroit nommé *aux Treistes*, c'est-à-dire, au coin de la rue du Vert-bois et des Beaureparts (maison de M. Lhoest de Sény). —

De là , le nom de *Treistes* qui est resté , dit le mémoire , à l'église paroissiale de S^t-Nicolas.

Il serait curieux que l'on pût se rendre compte de la signification des noms de nos anciennes rues.—Si l'on parle de *Lulay-les-Febvres* , on sait qu'il s'agit d'un ilot où étaient établis les fabricants de fer : mais où retrouver dans la dénomination de *Bergerue* la signification wallonne de *Mengirow* ?

Nous pourrions examiner plus tard ces questions , et nous engageons vivement nos collègues à ne pas nous attendre pour les éclaircir.

Chev. DU VIVIER DE STREEL,
curé de S^t-Jean.

LA BELGIQUE

ET LE

PAYS DE LIÈGE

EN 1576.

Les historiens de la Belgique et des Provinces-Unies, lorsqu'ils racontent la sombre et terrible révolution du XVI^e siècle, ne s'occupent que très peu des relations de ces États avec le pays de Liège.

Il n'en est aucun, croyons-nous, qui parle de l'ambassade belge envoyée auprès de nos trois États en 1576. Elle avait pour but de les engager à s'unir avec les Belges pour purger la contrée des Espagnols, qui ravageaient aussi bien le pays de Liège que les provinces soulevées contre la tyrannie de Philippe II.

Voici un document officiel qui permettra désormais d'apprécier ce fait en connaissance de cause. C'est le procès-verbal des délibérations de l'État tiers sur la proposition des ambassadeurs belges (1).

(1) Nous avons découvert ces pages curieuses dans le registre aux délibérations du Conseil communal de Liège de l'an 1576, folio 178 et suivants. Ce précieux volume était comme perdu dans les combles de l'Hôtel-de-Ville.

Nous ignorons si c'est d'après ce registre, ou d'après ceux de l'État

Avant de faire connaître ce précieux document, il est nécessaire, pensons-nous, de donner un court résumé de ce curieux épisode de nos annales.

La mort de don Louis de Requesens, gouverneur des Pays-Bas, arrivée le 5 mars 1576, devint le signal d'un soulèvement général contre les Espagnols. Le Conseil d'État, qui siégeait à Bruxelles, s'empara de l'autorité, et élut pour son président Philippe de Croÿ, duc d'Arschot. Une assemblée des États-Généraux fut résolue pour aviser au moyen de sauvegarder les libertés nationales, et, notamment, la liberté de religion. On marchait vers l'établissement d'une république fédérative⁽¹⁾.

En attendant, le Conseil d'État envoya des ambassades dans les pays voisins pour contracter des alliances et pour en obtenir des secours.

A Liège, on n'était pas sans inquiétude sur cette guerre qui se préparait contre les Espagnols. Le pays était, à chaque instant, foulé par les troupes des deux partis. Maestricht, qui avait secoué le joug de Philippe II, tomba entre les mains des Espagnols, qui s'y livrèrent aux excès les plus horribles. Une lettre des États-Généraux, assemblés à Bruxelles, en informa aussitôt le Magistrat de la Cité⁽²⁾.

primaire et de l'État noble, que Fisen donne l'analyse des documents que nous publions. Voir son *Historia Ecclesiae Leodiensis*, t. II, p. 578. Dans son *Histoire du pays de Liège*, t. II, p. 480, si Bouille a parlé de l'ambassade helge, ce n'est que d'après son devancier, qu'il traduit et résume assez négligemment. Ainsi, par exemple, il rend *Joannes Burgundus* par *Jean Bourguignon*, au lieu de Jean de Bourgogne.

(1) C'est ce que réalisèrent, deux ans plus tard, quelques provinces du nord, qui se constituèrent en *République des Provinces-Unies*.

(2) *Maestricht* appartenait indivisément au prince de Liège et au roi d'Espagne, celui-ci en sa qualité de duc de Brabant. L'influence liégeoise y était prédominante, cette ville étant entièrement enclavée dans la principauté.

Ce fut dans ces graves circonstances que le prince, Gérard de Groisbeck, convoqua les trois États : il voulait leur exposer la situation critique du pays, et les engager à créer une force militaire suffisante pour mettre les frontières à l'abri des invasions et des pilleries des ennemis, tant catholiques que protestants.

Le jeudi premier novembre 1576, les trois États s'assemblèrent à Liège (1). Le prince ouvrit lui-même la Journée par des paroles qui firent impression. Les pays voisins étaient en armes, et la Patrie en danger : il était d'une urgence extrême de faire face à toutes les difficultés qui allaient surgir.

Le lendemain, les ambassadeurs belges arrivaient en toute diligence. C'étaient Jean de Bourgogne, seigneur de Froidmont, et Nicolas Oudart, membre du Conseil d'État. Ils furent successivement admis dans le sein de chaque État. Le lundi 5, à l'Hôtel-de-Ville, où étaient assemblés les membres de l'État tiers (2), Oudart prononça un discours sur le but de l'ambassade. Froidmont prit la parole pour dire qu'il était muni de pleins pouvoirs pour négocier tout traité. On donna ensuite lecture d'une lettre du duc d'Arsehot : au nom des États-Généraux, assemblés à Bruxelles, il suppliait les Liégeois d'unir leurs efforts à ceux des Belges pour chasser les Espagnols et asseoir la paix publique sur une base solide (3).

(1) Dans les documents que nous publions, comme dans tous ceux de cette époque, le prince est ordinairement appelé *Sa Grâce*. « Ainsi appelle-t-on l'Évêque de Liège, comme on appelle un roi *Sa Majesté*, et un prince *Son Altesse*, » dit Marguerite de Navarre, dans ses *Mémoires*; Paris, 1665, in-12; voir p. 401. Le titre de *Sa Grâce* était en usage depuis environ un siècle. Le successeur de Gérard de Groisbeck, Ernest de Bavière, prit et reçut le titre d'*Altesse*.

(2) C'était à l'Hôtel-de-Ville qu'avaient lieu, depuis un temps immémorial, les séances de l'État tiers. A partir de l'an 1765, elles se tinrent à l'*Hôtel des États*, rue Hors-Château.

(3) Un contemporain, Chapeauville, a touché un mot de cette ambassade

Les envoyés s'étant retirés, l'État tiers examina cette grave affaire ; il chargea quelques uns de ses membres de se rendre à la séance de l'État primaire et à celle de l'État noble , pour savoir ce qu'ils avaient résolu.

Le 6 novembre , l'État tiers demanda que les trois États se réunissent pour délibérer ensemble sur la proposition des États-Généraux. La réunion eut lieu , en effet , le lendemain 7, au palais , en présence du prince. Froidmont et Oudart furent introduits dans la salle de l'assemblée. Ils exposèrent de nouveau l'objet de leur mission , puis se retirèrent. Alors s'engagea une discussion qui devint bientôt violente. Des membres de l'État tiers soutinrent que , cette fois , la cause des Belges était celle des Liégeois , et qu'il fallait s'unir étroitement avec eux pour expulser l'ennemi commun , les Espagnols. Un membre de l'État noble , le seigneur de Berlaymont de Floyon , fit une longue harangue pour démontrer qu'il n'y avait pas lieu , dans cette occurrence , de se liguier avec les Belges , vu que les Liégeois sauraient bien éloigner les Espagnols des frontières , soit par des négociations , soit par les armes (¹). On se sépara sans avoir rien décidé.

Le même jour , après-midi , l'État tiers eut une séance à

d'après les registres de l'État primaire , dont il fut l'un des membres les plus influents , en sa qualité de vicaire-général et d'inquisiteur de la Foi. Voici comment il s'exprime : *Dum haec in Comitibus aguntur , Dux Arschotanus nomine conjuratorum Ordinum Legatos mittit Dominum de Froidmont et Odardum consiliarium cum literis quas credentiae vocant , quibus ostensa fuisse Hispanorum insolentia et (ut aiebant) tyrannide , quam nuper Leodienses in oppido Trajectensi etiam experti essent , eos hortantur uti se Statibus Belgii contra Hispanos adjungant , ut tandem junctis armis et viribus Patria pelli possint. (Gesta Pontificum Leodiensium , t. III , p. 484.*

(¹) Fisen résume ces discours dans son *Historia Ecclesiae Leodiensis* , t. II , p. 378. Il ne dit pas à quelle source il les a puisés. Ils ne se trouvent point dans le manuscrit de l'Hôtel-de-Ville.

l'Hôtel-de-Ville. Les bourguemestres de Liège exposèrent de nouveau, en français et en thiois, selon l'usage (1), ce que demandaient les États-Généraux belges. Ils donnèrent ensuite leur avis : ils croyaient qu'il n'y avait pas lieu de s'occuper de cette affaire, d'autant plus que les députés présents n'avaient point reçu des bonnes villes le mandat d'en traiter (2); et que, si le prince n'en avait dit mot dans les lettres convocatoires, c'était parce qu'il ignorait alors l'arrivée de l'ambassade.

Le jeudi 8, une nouvelle réunion générale des membres des trois États eut lieu au palais, en présence du prince. Les présidents de l'État tiers firent leur rapport de ce qui avait été résolu la veille à l'Hôtel-de-Ville, et ils demandèrent que les Députés de l'État pussent retourner dans leurs bonnes villes respectives, pour avoir l'opinion de celles-ci sur l'alliance proposée par les Belges. Après quelques débats, le doyen de la cathédrale, en sa qualité de président de l'État primaire, lut un projet de réponse aux États-Généraux. Il y était dit que le Pays de Liège, en bon voisin, prenait vivement part aux maux qui affligeaient les provinces belges; mais que, quant à l'union de-

(1) C'était un usage très ancien de traiter successivement, d'abord en français, ensuite en thiois, toutes les questions à l'ordre du jour. On lit, dans un document de 1551, que les bourguemestres de Huy étaient les interprètes de leurs collègues des bonnes Villes « usantes de nostre langue vulgaire, » et les bourguemestres de Tongres ceux des bonnes Villes « usantes de la langue teutonicque, » c'est-à-dire, « de tiecxe Pays et Comté de Looz. » Voir la *Privilegiorum Imperialium et Comitiorum Patriae Leodiensis Series*, p. 61 et 62.

(2) Le Pays, en réalité, n'était qu'une fédération des bonnes villes. Aussi, aucun député ne pouvait-il traiter, à la Journée, que des affaires sur lesquelles le peuple de sa bonne ville lui avait donné un mandat exprès; et si, à la Journée, une proposition nouvelle était faite, il était tenu d'en référer à ses commettants, qui étaient consultés en assemblée générale et décidaient à la pluralité des suffrages. Ce caractère fédéraliste de notre gouvernement disparut en 1684, pour faire place à une nationalité plus centralisée.

mandée, on ne pouvait, à regret, l'accepter, vu que le pays était un membre de l'Empire germanique, et que, conformément à ses lois et à ses constitutions, il lui était interdit de contracter aucune alliance sans l'assentiment de l'Empereur et des États du Cercle de Westphalie; que l'Empereur et le Cercle allaient être prévenus de la triste situation du pays; et que, au surplus, on était précisément à délibérer sur les moyens de parer aux invasions étrangères.

Lorsque l'on fut d'accord sur la rédaction du projet, on introduisit dans la salle Froidmont et Oudart. Le prince leur adressa quelques paroles de condoléance, puis il leur fut donné lecture de la résolution des trois États. Ils en furent péniblement affectés: ils demandèrent au prince et aux députés une réponse moins vague, et, surtout, plus conforme au désir exprimé par les États-Généraux. Il leur fut répliqué que, pour le moment, il était impossible de leur en donner une autre. Dès qu'ils en eurent obtenu une copie authentique, Froidmont et Oudart quittèrent Liège (1).

Ainsi finit cette importante négociation.

Elle ne pouvait avoir un autre résultat, le Pays de Liège, en sa qualité d'État de l'Empire, n'étant pas maître de sa politique. Toutefois, sans les intrigues du prince Gérard de Groisbeck, qui correspondait secrètement avec les agents de Philippe II, il est probable que le pays se serait détaché de l'Empire pour s'unir avec les Belges et les Hollandais, et qu'une *République*

(1) Chapeauville résume ainsi la réponse qui fut donnée aux ambassadeurs: *Ad haec respondet providus Praesul dolere se vehementer videre calamitosum Belgii statum, nihil optare magis quam illius tranquillitatem: caeterum, cum Patria haec ab Imperio pendeat, nihil posse sine praesidio Caesareae Majestatis consilio et assensu: Ordines verò Patriae aliis de causis vocatos et congregatos esse.* (*Gesta Pont. Leod.*, t. III, p. 484.)

des Provinces-Unies serait née de cette ligue. Toutes les sympathies de la population étaient acquises aux magnanimes ennemis du tyran espagnol ⁽¹⁾.

Ce sont les documents qui constatent cette négociation, que nous publions.

Dans le manuscrit d'où nous les extrayons, ils sont sans ponctuation ; les *i*, les *a* et les *e* y sont sans accent ; l'apostrophe n'y apparaît point. Nous avons cru devoir employer ces signes omis, mais là seulement où ils étaient absolument nécessaires, dans la reproduction de notre texte, afin de le mettre à la portée du plus grand nombre des lecteurs. Ce procédé n'est pas très scientifique, nous le savons ; aussi, en demandons-nous humblement pardon aux érudits scrupuleux.

FERD. HENAU.

(1) On peut appeler en témoignage, entre autres, Marguerite de Navarre qui séjourna six semaines à Liège pendant l'été de 1577. Voici ce qu'elle dit de Huy : « Cette Ville estoit, comme j'ay dit, des terres de l'Evesque de Liege, mais toutefois tumultueuse et mutinée, (comme tous ces peuples-là se sentoient de la revolte generale des Pays-Bas), et ne reconnoissoit plus son Evesque, à cause qu'il vivoit neutre, et eltenoit le party des Estats... » (Voir ses *Mémoires*, p. 110.)

MISSIVE DES ESTATS DU BRABANT.

En Conseil de la Cité de Liege , tenu en la sale haute , en vendredi
deuxeme jour de mois de novembre xv^e LXXVI.

Là miesme , apres lecture faicte endict Conseil d'une lettre
missive envoyée par les Deputez des Estatz des Pays-Bas ,
assemblez presentement à Bruxelles , adressante tant à mes-
sieurs les Burghemestres que Trentedeux Bons Mestiers de la-
dicte Cité , de laquelle la tenurre sensuyt de mot à autre :

Messieurs.

Nous ne scaurions assez deplorer la fortune et lamentable desastre
de la ville de Maestricht, tant pour la douleur extreme , ruyne et oc-
cision des inhabitans , comme de l'importance de la place ; et nous
revient à grand regret qu'elle n'a esté secourue ny assistée en temps
d'une part ny d'autre, spécialement qu'elle a esté ainsy habandonnée
ou bien liverée par les Allemans , y estans contre leur propre deb-
voir, obligation , promesse et serment. Il ne fault doubter , que sy
noz forces ne fuissent ainsy esté dispersées comme elles estoient , et
qu'il a convenu pourveoir, maintenant à Thillemont, tantoest à Diest,
où l'ennemy demostroit se volloir attachier , que l'on y eust exposez
tous efforts. Toutefois , puis qu'il a pleu à Dieu que les choeses soient
ainsy passées , rest de adviser et proveoir au mieulx qui sera possible

de recouurer la place et par tous moyens offenser l'ennemy, qui nous fait requerir et pryer voz Seigneuries de à ces fins vouloir faire tous les efforts possibles, mettant gens de guerre à l'environ d'icelle, es lieux et places propices, coupant la riviere de Meuse et les chemins, empeschant tous leurs entrées et yssues, aussy les pilleries et excursions qu'ilz voldroient et poroient attempter sur le pays d'alenviron, faisant à surplus, par edict publique, deffendre de mener vivres et contracter avec lesdits adversaires, soit pour les meubles et dispoilles de ces bonnes gens ou autrement, et finalement d'avoir aucune intelligence avec iceulx, comme ferons de nostre part à nostre possibilité, pour, par ce moien, deliverer les inhabitans d'unne tele miserable servitude et ealamité et leur donner queleque peu [de consolation en leurs angoisses, qui aussy redundera à l'assurance de voz limittes et de tous les voisins d'icelles, qui, aultrement, en polroient avec le temps avoir à souffrir. Nous esperons qu'en choese de tel poix et importance, ne voldrez faillir à vous voisins plus prochains. Parquoy finerons la presente par nous humbles recomandations à la bonne souvenance et grace de voz Seigneuries, priant Dieu vous donner, Messieurs, santé heureuse et longue vie. De Bruxelles ce xxvj^e d'octobre 1576. *Ainsi subscripte* : De voz Seigneuries, affectionés amis et voisins les Deputez des Estats du Pays-Bas assemblés à Bruxelles. Par charge expresse desdicts Seigneurs Deputez, CORNELIUS WEELLEMANS; *et à doz ainsy* : A Messieurs, Messieurs les Burghemestres de la Cité de Liege.

At esté ordonné et apointye que l'on deverat de la susdicte lettre faire faire copies pour le donner et deliverer aux Trengte-deux Bons Mestiers de ladicte Cité, affin sur icelle oyr et entendre leurs oppinions et advis, pour apres ce fait et les oppinions des Membres et Estatz de cestuy Pays (lesquelz sont à ce jourdhuy convoqués et assemblez en cestedicte Cité) oyues, ordonner plus avant comme à cas soy trouverat convenir.

TOUCHANT LES PROPOSITIONS DE SA GRACE R^{me}.

En Conseil de la Cité de Liege tenu en la Cité de Liege pour les affaires subscrips, specialement assemblé en la sale basse, en dimenche quattremme jour de mois de novembre xv^e et septantesiex.

Là miesme, estans honorés seigneurs messeigneurs les Burghe-mestres de ladicte Cité, ensemble ceulx des Villes de *Huy, Dyanant, Thuing, Vizeit, Chiney, Waremme, Looz, Tongres, Hasselt, Sainctron, Maseyck, Beringhen, Herck, Breyd et Bilsen*, assemblez pour comunicquer sur les remonstrances et propositions faictes par nostre R^{me} et Ill^{me} seigneur et prince Monsieur de Liege à la Journée de ses Estatz, derniere-ment tenue en cestedicte Cité, desqueles la tenure sensuyt de mot à autre :

Messieurs,

Nous vous remettons à souvenance coment par noz precedentes propositions en ce miesme lieu vous faictes, et signament par la dernier du xvij^e d'octobre du dernier an 1575, vous avons, avec autant singulier soing que requeroit la souverainne importance de la choese, pour la conservation et assurance de cestuy nostre Pays, remostré et reysteré la grande necessité d'instituer un comun denier de Pays pour pouvoir servir à sa garde et assurance contre les dangiers du temps à venir, vous declarant alors que l'aparence desdiets dangiers encour ne essoit, et qu'iceulx dangiers aroient peu facilement s'accroistre et nous saisir à l'impourveu, selon que la disposition et cours des choeses d'alors, tant es Pays-Bas que en Franche et autres lieux à vous voisins, clerement le mostroit, ainsy que en nos dites propositions est plus à plain contenu. Or, n'y a il

pour le present personne d'entre vous , comme ny aussy de tout ce pays , qui ne soit tout au plain adverti des alterations et troubles à ces dernieres jours esdiets Pays-Bas sourdis et esmeus, et depuis s'estendus jusques en nostre ville de Maestricht , et des desordres et inconvenyens qui , à ceste occasion , sont en icelle nostre ville (à nostre tres grand regret et deplaisier) ensuivies ; et comme ces troubles , voir de jour , voir d'heure à autre , prenans tel accroissement et vehemence , que cestuy nostre pays , pour sa contiguité et en divers endroits entrelaché avec et parmi lesdiets Pays-Bas , est en tout evident et extreme dangier et bransle d'en estre totalement esprins et de tumber en tres grieffz inconvenyens et calamitez , il est vraiment ormais plus que temps que , pour le moins au present , vuilliés prendre devant les yeulx ce que eidevant par nosdictes propositions (prevoyeant les dangiers maintenant presens) vous avons mis en avant. Parquoy (ainsy que par icelles noz propositions avons fait), vous enhortons de rechieff et requerons , avec tout soing et instance , de , au moins pour ceste sy forte et precisement pressante fois , et en regard desdiets dangiers , y prendre le serieux et diligent regard que requiert et implore l'extreme necessité d'y assurer et preserver , allendroit de ceste nostre et vostre tres chiere Patrie, vos personnes et tout ce que vous peult et doit au monde estre recomandé et à cœur , et par ensemble adviser et , devant vostre departement d'icy , d'un commun accord et absolument , resouldre sour aucuns moyens par lesquels tout promptement , sains aucun dilay (entant que l'affaire ne le puet aucunement endurer), icelle nostre et vostre Patrie et vous avec tout ce qui vous touche , puissiés estre contre lesdiets dangiers et toute hostile invasion , secourus et assistez.

Après avoir d'icelles esté fait lecture par plussieurs et diverses fois , miesmement advisé autres propositions par sadite Grace R^{me} faites aux precedentes journées d'Etat tenues en cestedicte Cité , et sur le tout longuement comunicqué , debattu et prins meure deliberation et advis , at esté advisé et conceu qu'il

leur semble n'y avoir meilleur moien pour recouurer argent comun pour la defension de cestuy Pays, et par où le poevre et petit Peuple serat le plus supporté que possible, que de eslever et mettre sus unne nouvelle gabelle extraordinaire sur les vins, mies et cervoises, à la facion et comme at esté fait du passé, en paieant par ung chacun, de quel estat qu'il soit, sains nulz à exempter, egalement, et que chascune Cité, Villes et Quartiers ayet garde et administration de ce qui soy paierat et recepverat en son quartier; et poront les Villes desdicts Quartiers faire quelque division et subdivision par ensemble des Villes et Villages de leursdicts quartiers, selon qu'ils trouveront convenir.

TOUCHANT LES PROPOSITIONS DE SA GRACE R^{me}.

En Conseil de la Cité de Liege, tenu en la sale haulte, en lundy cinquemme jour de mois de novembre xv^e et xxxvj^e.

Là miesme, sour diverses propositions et remonstrances faictes par honorés seigneurs messieurs les Burghemestres de ladicte Cité, contenant en effect avoir fait assembler ledit Conseil pour comunicquer par ensemble, affin faire quelque concept de responce sur les propositions faictes par nostre R^{me} et Ill^{mo} seigneur et prince Monsieur de Liege à la Journée de ses Estats, tenue en cestedicte Cité à premier jour du present mois, at esté advisé (voir soub le bon plaisir des Trengtedeux Bons Mestiers de ladicte Cité, ausquels on remet la disposition dedit affaire), que pour la garde et preservation desdits Cité et Pays de toutes

invasions que l'on poroit contre iceulx faire, il est fort expédient et necessairement requis de mettre sus et eslever unne nouvelle gabelle extraordinaire sur les vins, mies et cervoises, assavoir sour chascune ayme de vin fort quatuorse patars de Braibant; sur chascune ayme de vin de pays et de mies, cinque patars; et sur chascune thonne de cervoise, ung patar de Braibant, et que tout ce qui soy liverat en ladicte Cité, Franchiese et Banlieu, soit conservé et gardé en ladicte Cité.

AMBASSADEURS DES PAYS-BAS.

Là miesme, estans comparus endit Conseil noble et honoré seigneur monseigneur JAN DE BORGOGNE, SEIGNEUR DE FROIDMONT, gouverneur du pays et comté de Namure pour l'absence de monsieur de Berlaymont, ensemble sage et discret seigneur mesire NICOLAS OUDART, chevalier, seigneur de Ranst, conseiller de sa Majesté Catholique en pays de Braibant, at, par la vive vois dudit seigneur de Froidmont, esté proposé et remostré qu'ils estoient icy envoyés de la part de monsieur le duc d'Arschot et des Comis des Estats des Pays-Bas, assemblez à Bruxelles, pour exposer et declarer leur charge et comission, laquelle monsieur le conseiller Oudart declareroit. Ensuyvant quoy, iceluydit seigneur conseiller at dict et déclaré comme sensuyt en effect :

Messieurs.

Vous seavez trestous, en particulier et general, les voisinage, amitié et confederations qui sont de toute antiquité esté faictes et entretenues

entre ceste Cité et Pays de Liege avec ceulx des Pays de Braibant et autres Pays-Bas. Vous scavez aussy les aliances et paix publiques qui sont estez faictes en l'an 1548 d'entre sa Majesté Imperiale, ses Estatz et Pays de l'Empire et lesdis Pays-Bas, condist le *Landfryt*, contenant que estant l'ung desdis Pays assailly ou invaly, les autres le doyent secourir et assister, comme aussy, jusques à ors, on soy at secoru et assisté l'ung l'autre. Or, à ceste heure, comme l'occasion se presente pour se garder et deffendre contre les empires et invasions que font et ont fait ceste Nation d'Espangne, ossy bien au Pays de Liege que ailleurs, scavoir, premier en la ville de Maestricht, aux lieux de Saint-Piere, Bilsen, Peterschem, Canne, Licteborch et autres, de sorte que si l'on ne met remede à ceci, est à craindre qu'ils continueront plus avant et voront assubjectir ung chascun à leur tirannique et orgueilleuse volonté. Les Estatz generals du Pays-Bas, à ceste occasion assemblez à Bruxelles, ont deliberez y mettre remede et provision, aicans resolu par ensemble de lever gens de guerre tant de piedz comme de chevaux, infanterie et cavalerie, comme ils avoient desja fait et feront encour ci-après. Mais comme ceci touche aussy bien au Pays de Liege que à eulx, ilz avoient deliberez et resolu d'envoyer icy quelque personage pour entendre et savoir de quele intention et volonté Messieurs des Estatz de ceste Cité et Pays (ausquelz ils avoient aussy donné lettres), seroient; et, à ceste effect, avoient comis et député monsieur de Froidmont et moy, come soy poroit veoir par leurs lettres de credence, pour soy trouver en ceste Cité, faire et exploitier leur charge et legation, et savoir l'intention de ladicte Cité, sy icelle soy voroit conjoindre avec lesdis Pays-Bas pour soy aidier, assister et deffendre l'ung l'autre, autrement ledit Pays de Liege soy poroit perdre et tumber en une totale ruyne et desastre : demandant pour ce par iceluidiet seigneur conseillier sour ce la response, intention et oppinion dedit Conseil.

Après laquelle proposition et remonstrance par ledit seigneur

conseillier ensy faicte , ledict seigneur de Froidmont reprint la parolle en disant :

Messieurs des Estatz vous font aussy dire par nous , Messieurs , que tout ce qui serat par nous accordé avec vous autres , et tout ce que promecturons de leur part, ilz vous le tiendront ; et partant, Messieurs , nous demandons de rechieff vos responce et resolution.

Dont apres avoir par ledict Conseil entendu les susdictes remonstrances et propositions , et ossy oyu la lecture de ladicte lettre de credence , laquelle sensuyt de mot à autre :

Messieurs.

Il n'est besoing d'user icy de prolixité , pour vous représenter la longue , ancienne et bonne voisinance et amitié qu'il y a tousjours eu entre le pays de Liege et ceulx de pardeca , pour estre tant notoire. Bien diray-je que , à ceste occasion , lesdis Estats de pardeca se sont tousjours promis de ceulx dedit pays de Liege toute mutuelle assistance en choses convenues et touchantes les ung et les autres , comme est le remede necessaire estre mis au fait de la prise de la ville de Maestricht par les Espagnols , autant voz ennemis que de ceulx de pardeca. En quoy lesdis Estatz sont bien deliberez s'employer de leur part, m'ayeant requis que j'envoicasse quelque personnage vers Vous et autres Messieurs des Estatz du pays de Liege, pour vous faire entendre leurs bonnes intentions et aussy scavoir les vostres pour la convenue indemnité. Pour liquel effect s'envoyent celle part le seigneur de *Froidmont* , comis au gouvernement de Namure en absence de monsieur le conte de Berlaymont , et mesire *Nicolas Oudart*, chevalier , seigneur de Ranst , conseiller du Roy nostre maistre en Braibant, à la remonstrance et requisition desquels vous plairat adjoster entyere foy comme à moy et ausdis Estatz

miesmes de cesdis pays , et vous montrer en ceste endroit de la sorte qu'entendrez estre requis pour le bien et salut du Pays de Liege et vostre propre , autrement vous aparecevrez bien toest combien voisinage de telles gens vous sera dommeagable et pernietieux ; et la dessus , Messieurs , apres nostres affectueuses recommandations je prieray le Createur qu'il vous doint ce que plus voldriés luy demander. De Bruxelles , le second jour de novembre 1576. *Ainsy subscripte* : Vostre affectioné amy à vous servir, PHE DE CROY. *Et à doz* : A Messieurs les Burghemestres , Eschevins et Conseil de la Ville et Cité de Liege.

At esté dict et respondu que lesdis seigneurs soy povoient retirer et que l'on comunicueroit sur le fait de leursdictes remonstrances et requestes , que pour apres les donner responce comme l'on trouveroit convenir. Peu apres , estans lesdits seigneurs retirez dudit Conseil , et aieant par iceluy , sur les susdis affaires , comunicqué et consulté par ensemble : pour autant que lesdis seigneurs ont dict et déclaré avoir donné teles et semblables lettres que dessus tant à nostre reverendissime et illustrissime Seigneur et Prince monsieur de Liege , comme à son venerable Chapitle , et avoir encoire unne autre pour le presenter à l'Etat des Nobles ; sont par ledict Conseil estes comis et deputez honorés seigneurs messieurs les Burghemestres de ladicte Cité , noz M^{res} Anthoenne Libert , Jehan de Streel , George Goeswin , Henri de Streel , Jacque de Hodaige , Pier de Sainet Esperit et Baduyn de Vaulx , ensemble les M^{res} des Comissaires et Conseilliers de ladicte Cité , pour aller envers sadicte Grace Reverendissime , sondit venerable Chapitle et autres Estatz de cestuidit Pays , pour comunicquer par ensemble sur les affaires susdictes , et , de ce qu'ilz entendreont , en faire raport audict Conseil , pour apres ce ordonner plusavant selon que le cas le requirerat.

TOUCHANT LES AMBASSADEURS DE BRAIBANT.

Item , ledit jour apres midi sont par honorés seigneurs messieurs Burghemestres, Jurez et Consel de ladicte Cité, estes comis et deputez Adrian le Pollain , greffyer, et Voës de la Vingnette, rentyer de ladicte Cité, pòur par eulx, et autres Bourgois d'icelledicte Cité ausquelz plairat soy y employer , soy transporter vers la Grace de nostre R^{me} et Ill^{me} Seigneur et Prince monsieur de Liege , affin advertir sadite Grace R^{me} des lettres , propositions , demandes et requestes premieses.

Item , le sixemme jour dedit mois an susdict , Adrian le Pollain et Voës de la Vingnette ont referé que hier apres midi s'estoient avec Bertelmy de Hodaige et Thomas de Sart, comisaires, Alixandre Sandron , Johan Ryckman , Servais le Crasier et autres Bourgois de cestedicte Cité , trouvez en Palais episcopal envers sa Grace R^{me}, à laquele avoient fait relation et raport de tout le premis , et que sadicte Grace R^{me} leur avoit (apres longtain discours) donné pour responce que les seigneurs Ambassadeurs des Estatz du Pays-Bas avoient à sadite Grace R^{me}, et son venerable Chapitle, donné lettres conformes à celles presentées au Consel de ladicte Cité, et qu'ilz soy avoient presentez pour donner unne autre à l'Etat des Nobles, ce qui estoit (causant leur departement) differé jusques à le lendemain ; et partant sembloit à sadicte Grace R^{me} que quant ladicte lettre seroit donnée, l'on poroit appeller tous les Estatz ou Comis d'iceulx pour par ensemble communicquer sur lesdictes affaires.

Item , le septemme delit mois estans les seigneurs Burghemestres, vieulx et nouveulx , avec aucuns Comis de la Cité , ensemble les Burghemestres et Comis des Villes de Pays de Liege et Conté de Looz , assemblés sur la Maison de ladicte Cité pour comunciquer par ensemble sur les affaires susdictes : apres avoir par eulx comunciqué et devisé , at esté resolu et arresté soy devoir trouver tant envers la Grace de nostredit R^{me} et Ill^{me} seigneur et prince monsieur de Liege , comme autres Membres et Estats desdits Pays assemblés en cestedicte Cité, que pour par ensemble comunciquer, soy oyr et entendre, et hors de toutes propositions et raisons collegier le meilleur, pour selon ce faire et donner ausdis seigneurs Ambassadeurs la plus pertinente responce que faire soy porat.

Le mesme jour, et environ unne heure là apres, estans mesdis seigneurs Burghemestres, vieulx et nouveulx , avec autres Burghemestres et Comis tant de ladicte Cité que des Villes desdits Pays , comparus à Palais episcopale de nostredit R^{me} Seigneur et Prince, où ilz ont trouvé en la sale condist de *Hercules* sadite Grace R^{me} et les Deputés de son venerable Chapitle , ensemble messieurs de l'Etat des Nobles , sont finalement comparus lesdis seigneurs de Froymont et conseiller Oudart. Lesquels, en effect , ont remostré et repeté teles et semblables propositions , et autres plus grandes , qu'ilz avoient avant hier proposez en Conseil de ladicte Cité. Apres lesqueles propositions entendues , et estans iceulxdis seigneurs retirez et par sa dite Grace R^{me} lesdites propositions reysterées , miesme avoir par chascun desdits Estatz soy retirez à par soy et tenus comuncication particulier, at esté arresté qu'il seroit bon de collegialement et tous par ensemble comunciquer sur lesdictes affaires. Toutefois , pour ce qu'il estoit desjà tart , et apres diverses remonstrances sur ce tenues , at esté arresté que à deux heures apres midi lesdis seigneurs Burghemestres et Comis de ladicte Cité et

Villes soy trouveroient par ensemble sour la Maison de la dicte Cité, pour, sur lesdictes affaires, communiquer et consulter.

Ledit jour apres midi, estans lesdis seigneurs Burghemestres et Comis desdictes Cité et Villes trovez sur la grande sale de la Maison de ladicte Cité, apres avoir, par pluseurs et diverses fois, esté fait remonstrance et repetition, tant en la langue franchoise que thyoise, des susdictes affaires, at esté advisé : que pour autant que les Estatz de cestuidit Pays estoient mandez et convocquez par sa Grace R^{me} seulement pour les causes et raisons contenues et declarées tant ens lettres convocataires de sadicte Grace R^{me} comme es propositions par icelle faictes et proposées à sesdis Estatz, et que, au temps des charges et comissions données aux Burghemestres, Comis et Envoyés desdictes Cité et Villes, l'on n'avoit aucune nouvelle advertence ou information de la venue desdis seigneurs Ambassadeurs ny de leur legation et message, ils, lesdis Burghemestres, Comis et Deputés desdictes Cité et Villes, soy poront retirer chascun vers son lieu pour advertir ceulx qui les ont envoyés des susdis affaires, affin sur iceulx oyr et entendre leur deliberation, volonté et oppinion, pour apres donner ausdis Estats dudit Pays-Bas responce raisonnable et equitable selon que le cas le requiererat. Apres ce, comme diverses propos et communications soient esté tenues et proposé sur le fait de regarder les moyens de garder et preserver tant ladite Cité que Villes et Places desdis Pays de Liege, Duché de Builhon et Conté de Looz, contre toutes incursions ou invasions que poroient faire ou porter ceulx qui soy voroient faire ennemis desdictes Cité, Villes et Pays, at esté advisé qu'il semble fort bon et expedyent de accorder que unne somme de cinquante deux milles florins de Braibant soit collectée sur les Estats de l'Eglise, Noblesse et Quartiers desdis Pays, dont chascun Membre de ladicte Cité et Villes et autres paioeroient incontinent, et le plustocst que faire soy porat, sa

quoete et part pour avancher lesdis deniers et securir lesdites Cité , Villes et Pays ; et outre ce , que le comun pecul sur les vins estrangés et du Pays ensemble de cervoise , soit mis et imposé pour le terme de trois ans entyers comenchans à tel jour qu'il serat ordonné.

Item , le huyttemme dedit mois estans lesdis seigneurs Burghemestres, vieulx et nouveaux, Comis et Deputeis desdictes Cité et Villes comparus à Palais episcopale de nostredit R^{me} et Ill^{me} seigneur et prince monsieur de Liege , pour par ensemble comunicquer sour les susdis affaires , et par especial pour donner queleque responce aux susdis seigneurs Ambassadeurs , et ossy advertir les autres Membres et Estats de cestuidit Pays de ce que par lesdis Burghemestres et Comis desdictes Cité et Villes avoit le jour d'hier esté advisé , at ausdis seigneurs de l'Etat des Nobles esté remostré que lesdis seigneurs Burghemestres et Comis desdictes Cité et Villes soy avoient hier apres midi trouvez sur la Maison de ladicte Cité , où ils avoient entre eulx concludz et arrestez que , pour autant que au temps de la comission à eulx donnée par les Villes qui les avoient envoyées à la journée des Estats , tenue en cestedite Cité à premier jour de present mois , l'on n'avoit aucune advertence de la venue desdis seigneurs Ambassadeurs ny de leur legate et message , et que leur charge ne s'extend jusques à la susdicte legation , ils , et chascun en son endroit , volloient retourner envers lesdictes Villes qui les ont envoyés , pour d'icelles entendre leur opinion sur le fait de ladicte legation et ambassade , pour apres ce soy retrouver par ensemble et envoyer aux Estats desdis Pays-Bas responce raisonnable et equitable selon qu'ils trouveront au cas convenir ; et outre ce , que aieans ossy comunicqués sur les propositions et remonstrances faictes et tenues par sadite Grace R^{me} à ladite journée de ses Estats , et reyterées le jour d'hier , ils avoient par ensemble advisez et arrestez qu'il leur sembloit

fort bon , expedyent et necessaire de remostrer ausdictes Villes et XXXII Bons Mestiers de ladicte Cité , de volloir accorder qu'une somme de cinquante deux milles florins de Braibant soit collectée et levée sur les Membres et Estats de cestuidit Pays , et que lesdictes Cité et Villes voroient le plus que possible seroit avancher le paiement de leurs quoetes et partes , et avec ce que ladicte gabelle extraordinaire soit sus mise sur les vins et cervoises pour le terme de quatre ans : requerans pour ce par lesdis seigneurs Burghemestres et Comis desdictes Cité et Villes , ausdis seigneurs de l'Estat des Nobles , soy volloir ossy de leur part employer et faire bon debvoir pour la garde desdictes Cité , Villes et Patrie. Apres lesqueles remonstrances ensy ausdis Nobles faictes , et estans lesdis seigneurs Burghemestres retirez pour par lesdis Nobles dessus communiquer , sont comparus audit lieu monseigneur R^{me} nostre Prince avec les Comis et Deputez dudit venerable Chapitle , pardevant lesquelz et lesdis de la Noblesse lesdictes remonstrances sont estez reysterées et renouvelées ; apres lesqueles oyues et diverses autres propos tenus , at par monsieur le Doyen de Saint-Lambert esté remostré que sour la response à faire et donner ausdis seigneurs Ambassadeurs et Comis desdis Estats desdis Pays-Bas , l'on avoit fait quelque concept , requerant volloir oyr la lecture d'iceluy pour voir et scavoir sy l'on voroit empres iceluy demorer ou non : dont apres ladicte lecturre d'iceluy faicte de comenchement jusques en fin soub la forme sequente :

RESPONSE DONNÉE AZ AMBASSADEURS.

« Messieurs.

» Reverendissime et Illustrissime seigneur , Monseigneur
» Gerard de Groesbeeck , evesque de Liege , duc de Buillon.

» marquis de Franchimont, conte de Looz, etc., Messieurs les
» Estats des Pays de sa Grace R^{me} et Ill^{ms}, icy presens, ont
» receu hors de voz mains les lettres de monseigneur le Duc
» d'Arschot, au nom de Messieurs les Estats des Pays-Bas à
» sadicte Grace et sesdis Estats escrites, et entendu ce que,
» en vertu et conformité d'icelles, leur avez déclaré et
» requis.

» 2. Quant aux violences et œvres de fait des garnisons
» estrangeres se trouvant es Pays-Bas, et especialement de la
» Nation Espangnoule, et signament aux desordres et calamitez
» dernièrement advenus à Maestricht et par les gens de guerre
» tenu presentement ceste ville, causez que au nom que dessus,
» avez déclaré sadicte Grace R^{me} et sesdis Estats en regardt de
» devoir et affection pieue et fraternelle et especialement de
» bonne voisinance et amitié d'entre lesdis Pays-Bas et cestuy
» cy, en ont sentu et sentent un singulier deplaisier et regret,
» et miesmement desdis desordres et calamitez de Maestricht,
» pour estre celle ville appartenante à sa die Grace R^{me} avec le
» Roy Catholique comme duc de Braibant.

» 3. Or, comme il appartient à sadite Grâce et sesdicts Estatz
» comme ressortissans dessoub le Sainct Empire, de se regler et
» conduire selon les constitutions et ordonances d'iceluy, affin
» de ne devier en ceste endroit d'icelles constitutions et ordo-
» nances, signament celles qui concernent la Paix publique par
» ledit Empire establee, et à tout temps pouvoir justifier leur
» actions en iceluy endroit vers la Majesté Imperiale leur souve-
» rain seigneur et ledict Empire, et signament vers les Princes
» et Estats du Cercle inférieur Wesphalique duquel sadicte Grace
» est Estat et soub liquel sesdicts Estats resortissent, et affin de
» pouvoir en tout cas de besoing en iceluy endroit et ce que
» pouroit ensuivre avoir l'assistance et aide de l'Empire et dudit
» Cercle, sa Grace R^{me} n'a voulu laisser de incontinent apres les-

» dits desordres et calamitez de Maestricht advenus, en advertir
» monseigneur le Duc de Juliers , prince à qui compete la con-
» vocation et assemblée dudit Circle, luy requerant de le volloir
» convocquer au plustost qui luy fust possible, pour par iceluy
» Circle estre deliberé et resolu sur ce que en regardt des trou-
» bles des Pays voisins et contigus, pour la deffence et assurance
» des Pays de sadicte Grace , et signament à l'endroit dedict
» Maestricht, si avant qu'il concerne le droit d'icelle sa Grace et
» de son Engliese et Pays en celle ville , pour le radressement
» desdicts desordres seroit à faire , et sour l'assistance et ayde
» à ces fins à faire et prester à sadicte Grace et sondict Pays.

» 4. N'a aussy sa Grace R^{me} , pour les miesmes considera-
» tions et raisons , vollu laisser d'en advertir parellement la
» dicte Majesté Imperiale.

» 5. Ce que sa Grace a aussy avec d'autant plus grande
» affection et devotion vers le commun bien et repos fait ,
» pour autant que sa Majesté Imperiale par ses lettres à sa
» Grace R^{me} escrites de Regensberch , daultées du xix^e d'oc-
» tobre dernier, l'a adverti avoir icelle , avec mondit seigneur
» le Duc de Julliers et monseigneur de Wynnenergh, president
» du Conseil de sa Court, choisy et deputé pour, de la part de sa
» dicte Majesté, s'employer à la conciliation et apoinctement
» desdits troubles , sy en aucune maniere faire se pouvoit.

» 6. Or, comme mondit seigneur de Julliers at adverti sa
» Grace R^{me} que ledit Circle ne porat estre sy entyerement ,
» promptement et à la main convoqué, ny la journée d'iceluy
» à cest effect mieuse, et attendu aussy que l'on ne pourat re-
» cepvoir sy tost la response de sa Majesté, et neantmoins les
» dangiers imminens à cause desdits troubles necessairement
» requierent, pour divertir les damages du Pays de sa dicte
» Grace, soudaine et toute prompte provision pour la deffence
» et assurance d'iceluy Pays contre toute entreprise et inva-

» sion, icelle sa Grace et sesdis Estats, ainsy que voyés, Messieurs,
» se treuvent presentement ensemble à deliberer et resouldre sur
» les moyens par ou cedit Pays puisse estre deffendu et assureé
» contre toutes entreprises et invasions telles que dessus.

» 7. Apres laquele resolution prinse , ne voudroient laisser
» icelle sa Grace et sesdis Estats , pour ledict regardt d'amitié
» et bonne voisinance, envoyer legation vers mesdis seigneurs
» les Estats des Pays-Bas à leur respondre plus particulierement
» sur vos propositions et requisitions susdictes.

» 8. Et quant au troixemme Estat de cedit Pays , assavoir
» la Cité de Liege et les bonnes Villes d'iceluy Pays, comme les
» Commis et Deputez d'icelles Cité et bonnes Villes sont comparus
» à ceste Journée du Pays pour deliberer et resouldre sur les
» affaires pour lesquelz icelle journée a esté indicte, et n'ont esté
» preadvertis de ladicte proposition et requisition de voz seigneu-
» ries, iceulx Comis et Deputez , par faulte de pouvoir , en feront
» incontinent , apres ladicte Journée , raport à leurs comunnes ,
» pour de leur part plus à plein respondre sur icelles voz pro-
» position et requisition au plustost que faire se pourra. »

At esté ordonné et arresté que l'on deveroit donner ladicte
responce en la forme premiese.

Peu apres , estans lesdits seigneur de Froymont et conselhier
Oudart comparus en ladicte sale , apres aucune remonstrance à
eulx faicte par sadicte Grace R^{me} , lecturre at, en leur presence,
esté faicte du contenu de susdict escript. Apres quoy faict , ice-
luidit seigneur de Froidmont at requis et suplyé que la susdicte
responce leur fuisse donnée par escript, pour la reporter à mon-
sieur le duc d'Arshot et ausdicts Comis desdicts Estats qui
attendoient leur revenue à Bruxelles, supliant et inhortant sadicte
Grace R^{me} et sesdicts Estats , par plusieurs et diverses fois , les
volloir donner une responce plus ample et absolutte, conforme
et correspondante à leur petition et demande : dont apres avoir

sur ce communiqué et pris avis, leur at expressement et à certes esté déclaré que par les raisons contenues en susdict escript, on ne leur saroit presentement donner autre responce que la susdicte, laquelle on leur bailleroit en escript.

.

Ces diverses pièces historiques se trouvaient également transcrites dans les registres de l'État noble. Elles se trouvent résumées de la manière suivante dans un de ces registres, intitulé : *Inventoire des Propositions des Princes faictes aux Estatz et des Advis et Resolutions d'iceulx Estatz, commençant en l'an XV^e et quarante ung jusques en l'an 1580*; manuscrit in-folio de notre bibliothèque particulière :

« *Proposition* (en marge). — A IIIJ^{xx} XV^e fuilhet appert d'une proposition faicte az Estatz le ij de IX^{bre} l'an LXXXVI qui contient ce que s'ensuyt :

» Assavoir, une exoitacion de pourveoir à la necessité du Pays, avec remonstrance des calamités où il se retrouvoit et les difficulteis estantes au Pays-Bas et ailleurs jusques à la ville de Maestricht.

» *Lettre du duc d'Arscotte aux Estatz pour se joindre*. — A IIIJ^{xx} XVJ^e fuilhet appert d'une lettre envoiée par le duc d'Arscotte au nom des Estatz du Pays-Bas, conforme à autre de pareilhe tenure escripte az deux autres Estatz, par où en effect iceulx Estatz demandoient adjunction de cestuy Pays avec eux, envoyant en legation à cest fin les seigneurs de Froidmont et le conseilhier Odart avec credence desdis Estatz,

où est contenues et descriffée les oultrages des nations estrangers.

» *Responce sur la dicte lettre.* — A mesme fuilhet constat de la responce donnée par Sa Grace et des trois Estatz , par où est dict doleance et complaincte de voioir le desordre ausdis Pays-Bas , mais de faire ladicte junction désirée cela ne se pouvoit faire sans consentement de l'Empereur ; et quant touchoit la Cité et Villes , leur commission n'estoit autre que pour respondre à la proposition de Sa Grace et partant le doyent entendre à leur Commis. »

ETUDE BIOGRAPHIQUE

SUR

LES MÉDECINS LIÉGEOIS

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'EN 1850

XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

(SUITE. VOIR P. 74.)

Gerinex (PHILIPPE), *Gaeringus*, *Goeringus*, *Geringus*, fils de Jérôme qui précède, docteur en médecine, médecin du cardinal Gerard de Groesbeek, conseiller intime et archiâtre d'Ernest de Bavière, naquit en 1549 à Saint-Trond, d'une famille patricienne (1).

(1) Nous écrivons *Gerinex* et non *Gherinx* ou *Gherinex*, parce que nous avons trouvé la signature de ce médecin ainsi orthographiée sur plusieurs livres provenant de sa bibliothèque. — Il portait pour armes : *de gueules à deux épées d'argent, garnies d'or, posées en sautoir, les pointes en bas.*

Voici un fragment généalogique de la famille Gerinex rédigé d'après les indications fournies par G. de Wissocq et autres :

Jérôme Gerinex, médecin habile, échevin puis bourgmestre de St.-Trond, né

Il commença ses études médicales à Louvain où il se fit recevoir licencié. Peu après, il se rendit en France, à ce que l'on croit, et y prit le grade de docteur. A son retour, il vint se fixer à Liège et acquit bientôt une réputation telle, qu'au mois d'août 1579, le cardinal de Groesbeck l'appela à son service.

Ernest de Bavière, successeur de ce prince, honora aussi Gerinckx de toute sa confiance et le combla de faveurs; il ne se borna pas à le choisir pour son premier médecin, il lui conféra encore le titre de conseiller intime. Gerinckx cumula ces fonctions jusqu'au 11 novembre 1604, date de sa mort.

Gerinckx avait épousé, le 30 mai 1577, Ida Van der Haghen, de

le 17 mai 1492, à St.-Trond, où il est mort le 23 juillet 1555 épousa en 1550. *Jeanne Ghysclers*, issue d'une ancienne maison de St.-Trond, décédée le 8 octobre 1570.

De ce mariage naquit à St. Trond, en 1549, *Philippe Gerinckx*, docteur en médecine, médecin du cardinal de Groesbeck, conseiller intime et archiâtre d'Ernest de Bavière, mort à Liège, le 11 novembre 1604. Le 70 mai 1577, il avait épousé à Liège, dans l'église St^e.-Aldegonde, *Ida van der Haghen*, fille de Mathias van der Haghen, de Maestricht, et d'Anne Nollens, dont le père était échevin de Liège. Après la mort de son premier mari, cette dame épousa en secondes noces *Thomas de Rye* ou *del Rye*, de Malines, licencié en médecine, qui succéda à Gerinckx en qualité de conseiller intime et d'archiâtre d'Ernest de Bavière. De ce mariage naquirent un fils *Thomas de Rye*, qui embrassa l'état ecclésiastique, et une fille N.... qui épousa Henri de Heer, l'un des praticiens les plus distingués de notre pays.

Philippe Gerinckx et *Ida van der Haghen* engendrèrent *Ernest Gerinckx*, savant jurisconsulte, chanoine de l'église cathédrale de Gand, né à Liège, en 1593, mort à Gand le 10 mars 1631, et *Anne Gerinckx* qui épousa *Pierre de Méan*, conseiller de S. A., Commissaire décideur à Maestricht, etc. : cette union donna le jour au célèbre *Charles de Méan*.

Il ne faut pas confondre les Gerinckx de St.-Trond avec la famille de Gerin ou de Gerinx, originaire de Dinant, dont une branche se fixa à Liège, et s'allia aux Bierset, de Velroux, d'Otreppe, de Waha, de Bry, de Foullon, de Beeckman, de Libotton, etc. Parmi les de Gerin, dont le nom a été conservé, nous trouvons *Jean de Gerin*, bourgmestre de Dinant, qui vivait en 1610, noble *André-Joseph de Gerin de Roy*, licencié en théologie, conseiller à la cour féodale de Liège, élu trésorier en 1639 et official du chapitre de Liège en 1679; *Jean-Jacques de Gerin*, chanoine de Visé, puis chartreux du Val-S^t-Pierre, mort vers 1740, *Nicolas de Gerin*, seigneur de Flémalle, commissaire de la Cité de Liège, qui obtint au commencement du XVII^e siècle, le titre de chevalier du S^t-Empire, enfin *Antoine de Gerin*, docteur en médecine, mort à Dinant, au commencement du XVIII^e siècle. Ce dernier avait épousé une des filles de François Libion, docteur en médecine et bourgmestre de Dinant.

Maestricht. De ce mariage naquirent un fils et une fille qui fut l'aïeule de Charles de Méan, le plus célèbre de nos jurisconsultes. Ida se remaria en secondes noccs à Thomas de Rye ou del Reyce ⁽¹⁾, successeur de Gerinex dans les charges de conseiller intime et d'archiâtre d'Ernest de Bavière. Cette dame mourut à Liège le 1^{er} septembre 1625 ; elle fut enterrée dans une petite chapelle qu'elle avait fait restaurer, située sous la tour de l'église Sainte-Croix où reposaient déjà ses deux maris. En 1788, on voyait encore, à cette place, un tableau représentant l'*Adoration des trois Rois*, portant la date 1624, les armes des défunts et cette inscription :

Dmelle Ida Haghen délaissée de fevs honorables hommes Philippe Gherinx et Thomas de Rye ambedevx médecins ordin. et conseillers de Seren. Erneste duc de Bavière, Elec. de Cologne, Prince de Liège d'hebreuse mémoire, a fait faire cette réparation ayant fondé vne messe par semaine à l'avel Privilégié et choisly icy sa sépulture. Elle est trépassée le pr. de septembre 1625. Priez Dieu pour son âme.

⁽¹⁾ *Thomas de Rye* ou *del Reyce*, *Ryctius*. médecin, issu, paraît-il, d'une famille noble, d'où descendent les marquis de Varambon, naquit à Malines vers l'an 1560. Ses humanités terminées, il se rendit à Louvain, s'adonna à l'étude des sciences naturelles et fut reçu licencié en médecine vers l'an 1582. Les troubles qui, à cette époque, agitaient les Pays-Bas, l'engagèrent à venir se fixer à Liège : il y fut parfaitement accueilli et bientôt même on lui conféra la bourgeoisie de la cité. Comme nous le disons plus haut, non-seulement de Rye succéda à Gerinex, en qualité de conseiller intime et de premier médecin d'Ernest de Bavière, mais il épousa encore sa veuve dont il eut une fille qui se maria au célèbre Henri de Heer. On ignore l'époque de la mort de de Rye qui, du reste, est antérieure à 1614. Ce médecin fréquenta longtemps les eaux de Spa ; il a laissé, sur ces sources, les observations que nous mentionnons à la suite des travaux de Gerinex.

Le 25 mai 1847, le Dr d'Avoine a lu, à la séance solennelle de la Société médicale de Malines, une biographie de ce médecin qui a été publiée sous le titre de *Notice sur Thomas de Rye, docteur en médecine*, etc. Malines. Obrechts 1847, in-8° de 16 pp. et un beau portrait. Tiré à part des *Annales de la Société médicale de Malines*, T. VI). Nous avons humblement que de Rye et ses travaux ne nous ont point inspiré une admiration sans réserve. Que ce médecin ait eu des connaissances solides pour l'époque où il vivait, nous l'admettons volontiers, mais, de là, il y a loin à en faire un homme de génie, et à lui attribuer le rôle important qu'on a essayé de lui faire jouer, assez gratuitement ce nous semble, dans l'histoire de la médecine belge.

Gerinex n'est connu que par la description qu'il a donnée de trois des principales sources minérales du pays de Liège. Le premier il essaya de rendre la vogue à la fontaine de Tongres en vantant ses vertus et en démontrant son efficacité ; il revendiqua aussi en sa faveur le célèbre passage de Pline dont Fusch, quelques années auparavant, avait voulu gratifier les eaux de Spa. Gerinex analysa le Pouhon et la Sauvenière en même temps que Thomas de Rye et le médecin français Philippe Besançon. Dans la relation que ce dernier a publiée à Paris en 1577 (1), il s'exprime ainsi après

(1) « Je n'ai point su me procurer le livre de Besançon, dit le baron de Villenfagne : je soupçonne qu'il n'a pas été livré à la presse. » L'historien de Spa se trompe : le petit traité de Besançon a paru la même année en latin et en français sous ce titre :

— *Philippi Besansonii, doctoris medici, de Arduunnæ silvæ duorum admirabilium fontium effectibus admirabilibus, dialogus.*

Parisiis, P. Cavellat. MDLXXVII, in-12.

— *Petit traité des merveilleux effets de deux admirables fontaines de la forest d'Ardenne et le moyen d'en user à plusieurs maladies, pris du latin de maître Ph lippes Besançon, docteur en médecine et mis en français par Martin le Febvre, chirurgien à Illiers en Beauce.*

A Paris, chez P. Cavellat. MDLXXVII, in-12 de 29 pp. Dedicace à Gabriel de Diespach, aumônier du roi de France et abbé de Vancluse.

Nous avons acquis à Paris, il y a quelques années, un exemplaire de cette traduction, restée inconnue à tous les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de Spa et de ses eaux minérales. L'auteur, après avoir visité Aix-la-Chapelle, vint à Spa en 1575, à la suite et comme médecin de Madelaine de Melun, comtesse de la Suze, « très-noble dame non moins versée en grec et latin que très-sçavante en toutes sciences. » Le petit traité qu'il a composé sur ces eaux est écrit sous forme de dialogue. L'auteur indique quand, comment et en quelle quantité on doit prendre les eaux de Spa, le régime à suivre, les affections qu'elles guérissent, leur analyse, les moyens employés pour les décomposer, enfin quelques particularités plus ou moins intéressantes. Il ne cite que le *Pouhon* et la *Sauvenier* et ne fait aucune mention des expériences précédemment tentées par Fusch. Besançon, en distillant l'eau du Pouhon, la trouve « participer de fer, cuivre, plomb, vitriol, soufre, alun, nitre, litarge, ceruse et rubricque. » L'analyse de la Sauvenière lui donna : « pour les métaux du fer, cuivre et or ; pour les choses qui se tirent sous terre, du soufre, vitriol et nitre ; pour les terres, de rubricque et ocre. » L'or qu'il croyait avoir trouvé en analysant cette source excitait surtout son admiration. Aussi recommandait-il de préférence cette fontaine « à cause de la secrette vertu et faculté de ce métal auquel, attribue le plus de force, ne craignant pas en ce lieu le surnommer or potable. » Comme particularité, Besançon cite l'exemple d'un liégeois qui buvait par jour « quasi demy hayme mesure du pays, que vaut plus de 25 pintes de Paris. » Il résulte aussi d'un passage de ce traité, que l'habitude à Spa était alors de se lever à 5 heures.

avoir rapporté les résultats qu'il avait obtenus. « Toutes lesquelles choses plusieurs doctes personnages ont veu distinctement séparés et entre autres le docteur Guerinth, médecin Liégeois, lequel mettoit aussi à la besoingne, me voyant travailler à cecy chez un sien frère, très docte apoticaire et excellent en l'art de distiller. »

Gerinx a publié :

1^o *Description de la fontaine ferrugineuse de Saint-Gille, près de Tongre, par M. Philippe Gherinx, médecin.*

A Liège, chez G. Morberius. 1578, in-12.

2^o *Description des fontaines acides de Spa et de la fontaine de fer de Tongre, par M. Philippe Gherinx, médecin.*

A Liège, chez G. Morberius. 1585, in-12.

L'exemplaire que nous possédons de cet ouvrage est incomplet : il ne renferme que la partie relative à la fontaine de Tongres. C'est, croyons-nous, la reproduction de la description publiée en 1578, à laquelle l'auteur a ajouté une dédicace (datée de Liège, ides de mai 1585) aux Bourgmestre et membres du Conseil de la cité de Tongres et une pièce de cent vers latins de Dominique Lampson, chanoine de St.-Denis à Liège, à la louange de la source minérale décrite dans le traité.

Gerinx divise son travail en sept chapitres ; il examine successivement la situation de la fontaine, ce que Pline en a dit, les causes

de dîner à 10 et de souper à 6. Besançon est, croyons-nous, l'un des premiers médecins qui parle des eaux de Spa comme d'un remède efficace contre la syphilis, et qui vante l'usage extérieur de ces sources minérales. Il est, sous ce dernier rapport, en contradiction avec son compatriote J. Pidoux, médecin du roi de France, qui visita Spa en 1582. Dans le travail que ce praticien a publié en 1584 sur les fontaines de Pouques, il saisit toutes les occasions pour montrer la prééminence de ces sources sur celles de Spa. « Ce nous seroit grande honte et dommage, écrit-il, d'aller chercher à grande peine, frais et danger en un pais loingtain, sterile, sauvage et ennemy, ce que nous avons au meillen de nous avec tant de commoditez, près de bonnes villes, etc. Ne pensez pas faire l'essai des eaux de Pouques : il y a plus de 200 ans qu'elles sont en usage, tandis que celles de Spa ne sont connues et fréquentées que depuis 18 ou 20 ans..... Aucuns à Spa ont fait des bains de ceste eau chauffée et pensent en avoir senti profit, qui ne peut être autre que d'un bain d'eau commune. d'autant qu'étan chauffée, elle perd sa vertu minérale. »

qui en ont modifié le cours, les éléments qui la composent, ses vertus, les maladies qu'elle guérit et la manière dont on doit la prendre. Voici le résumé de cette *description*, devenue si rare aujourd'hui qu'on en chercherait vainement un exemplaire dans nos bibliothèques les plus riches.

La fontaine que les Tongrois appellent *Iserenborn*, dit l'auteur, « prend sa source hors des entrailles d'une petite colline, voisine aux vieux murailles de la très-ancienne cité de Tungre, distante des modernes fossés d'icelles quasi un quart de lieue du costé de septentrion : Elle sorte pas par sourgeons, comme elle a fait du passé, mais decoulle tout quoyement. » Gerinex ne doute pas que Pline ait voulu désigner la fontaine de Tongres, et il réfute longuement les arguments que Fusch a employés pour approprier le passage de Pline aux eaux de Spa. « *Premièrement*. A bon droit, disoit Pline, que la cité de Tungre a une telle fontaine de fer, veu qu'elle est de tout voisine aux murailles desquelz du temps de Pline elle estoit environnée. Ce qu'il n'eut peu dire des fontaines de Spa, pour ce qu'elles sourçoient au terroir des Eburrons, peuple séparé et par distance des lieux et par la rivière de la Meuse et gouvernement souz un roy particulier d'avecq les Tongrois.... *Secondement*. Si Pline eust voulu décifrer les fontaines de Spa, il eut donné à cognoistre que la cité de Tungre a une telle fontaine par delà la Meuse.... *Tiercement*. Pline fait mention d'une seule fontaine : à Spa, il y a plusieurs entr'elles différentes. *Quarrement*. Pline attribue à la fontaine de Tungre un goust de fer, or que la fontaine ait ce goust, est point seulement notoir par le nom qui lui est donné par un commun accord, ascavoir *den Yserenborn*, mais aussi un chascun qui le voudra experimenter la trouvera telle, en temps chaud et sèche par jugement d'une langue non alterée, ce qui ne se trouvera jamais es eaux de Spa, mais bien un goust de vitriol. *Quintement*. Le goust de fer en la fontaine de Tungre se découvre seulement sur la fin de la boisson, comme aussy Pline a observé; au contraire, le goust de la copperose es eaux de Spa se donne à cognoistre, tout au commencement qu'on la boit et

oultre ce, envoye par le palais, vers les narines, une exhaltation fort mal plaisante et piequante, ce que les eaux de Tungre ne font pas. » Gerinex conelut en disant que de son temps la source de Tongres possède encore toutes les vertus que Pline lui a reconnues. « Je pourrais adjouster, dit-il, beaucoup d'autres argumentz confirmantz mon dire, mais la chose estante assez manifeste, passeray outre adjoustant encores ce mot qui me vient à la plume : Que tant s'en fault que Pline ayt eu cognoissance des fontaines de Spa, que même leurs vertus médicinales ont été incognues à noz ancestres, voir quasi jusques à nostre temps, ce que je pourroy confirmer par bonnes raisons, n'estoit que je me contente du commun tesmoignage de tous ceux du païs et signament des habitants dudit village de Spa. » Il suffit de jeter un coup d'œil sur les travaux publiés à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci par MM. de Villenfagne et de Limbourg pour se convaincre que la question débattue par eux n'était autre que celle qui, à la fin du XVI^e siècle, avait exercé la critique de Fusch et de Gerinex.

Si, au XVI^e siècle, la fontaine de Tongres avait conservé une partie de ses vertus primitives, sa source avait cependant éprouvé des changements considérables. D'abord elle ne bouillonnait plus et n'était guère aussi abondante que du temps de Pline, où elle « envoyait par un ruisselet son eau dans les fossez de Tungre. » Gerinex attribue ce fait aux pillages que Tongres subit à différentes reprises notamment lors des guerres d'Attila et de Charles-le-Téméraire. Après ces calamités, les terres restèrent longtemps sans culture et « le lieu d'où sorte ceste fontaine fut couvert d'un grand amas de pierres, boys, cendres et autres ruines, lesquelles boucherent la source de la fontaine, de manière qu'estant empesché son cours accoustumé et lui convenant chercher ailleurs passage, n'a pu sourdre si librement, ni donner tant d'eau comme elle faisoit avant ces ditz empeschemens. »

L'auteur analyse ensuite cette source, qu'il trouve « participante de trois minéraux principalement, le fer, nitre et borax. » Il observe à ce sujet qu'on n'a pas encore trouvé des mines de fer

dans ses environs, si ce n'est, peut-être, près du château de Colmont, mais on ne les a pas exploitées « a cause des grands despens qu'en cas semblable il faut employer. » Le borax, dit l'auteur, se rencontre sur plusieurs points de la ville de Tongres et dans le Jaer qui passe par cette ville, ce qui reconmande cette rivière pour le blanchissage du linge. A ce sujet, il nous apprend que Léonard Thurneisser (1), naturaliste étranger, parcourut en observateur le pays, et dans un de ses écrits, déclare « avoir examiné la fontaine de Borchworm, dite en wallon *Warem* (l'eau de laquelle avec des autres donne l'origine à la Jerre) et en avoir séparé du borax. A Borchloon, ajoute-t-il, il y en a une semblable bien connue des servantes et meschines ou lavandières, à cause de sa grande abstersion, au moyen de laquelle les vaisseaux de cuivre, estaing, plomb et de semblables métaux, sont nettoiés sans grande fascherie et rendu plus reluisans que par l'usage d'autre eau de quelle condition quelle soit. »

D'après Gerinx, l'eau de Tongres purge « par l'urine, par le ventre et par vomissement; » elle arrête les catharres, guérit la migraine, les éblouissements, les maux d'estomac, la jaunisse, la gravelle, la fièvre tierce et les inflammations des jointures; « elle dessèche et conforte les matrices trop humides, contempère les intempératures chaude du foy et des reins et sert de remède contre la peste en tant qu'elle a une faculté fort répugnante à la putréfaction du sang et autres humeurs. » L'auteur croit que cette source peut encore être prise avec succès contre d'autres maladies, mais il se borne à indiquer les affections sur lesquelles l'expérience lui a fait expérimenter de bons effets. Il cite comme exemples la guérison de Gautier Van der Stegen, chanoine de l'église Notre-Dame de Tongres, souffrant des jointures, celles de quelques Tongrois et

(1) *Léonard Thurneisser*, astrologue alchimiste, premier médecin de l'évêque de Munster, né à Leipzig le 6 août 1551, est mort à Cologne en 1566, à son retour de Berlin où, pendant quelque temps, il avait été médecin de l'électeur de Brandebourg. Il a laissé de nombreux ouvrages que l'on rencontre encore quelquefois en Allemagne, mais nous n'avons pu nous procurer celui qui traite des eaux minérales du pays de Liège.

d'un gentilhomme anglais « travaillé de la gravaille, qui est venu à Tongre et s'en est parti bien joyeux, affirmant n'avoir trouvé autre part un tel allègement. »

Il semble résulter de ceci, que les eaux de Tongres, à l'époque de Gerinex, n'étaient pas complètement abandonnées, mais il y a loin de là à les déclarer *très-fréquentées* comme l'affirme le baron de Villenfagne. S'il en eut été ainsi, Gerinex ne se serait probablement pas borné à ne citer que la guérison de trois ou quatre Tongrois et *d'un seul étranger*.

Pour ce qui est de la manière de prendre les eaux, elle ne diffère guère de celle qui était alors adoptée à Spa. Seulement Gerinex conseille de ne point aller à la source parce que « ceste eau est non seulement mal plaisante à la veue, mais aussi trouble. » Il engage « les malades, avant d'en user, de la laisser rassir par aucuns jours dans quelque vaisseau ample et net, mis en quelque lieu froid comme en la cave » sans qu'on ait à craindre l'évaporation.

La partie de cette *description* qui traite des eaux de Spa, et dont nous ne connaissons que des fragments, est aussi précédée d'une pièce de cent-vingt vers latins par Dominique Lampson. Gerinex, de même que ses prédécesseurs Fusch et Besançon, ne s'occupe que de la Sauvenièrre et du Pouhon qui, de son temps déjà, attiraient « une infinité de personnes des Pays-Bas, d'Allemagne, de France, d'Italie et d'Espagne. » Il donne les résultats qu'il a obtenus par la distillation de ces eaux, énumère les principales affections qu'elles peuvent guérir et cite, avec des détails qui dénotent un observateur attentif, plusieurs résultats importants et même assez prodigieux. Entre autres celui d'une dame qui, en buvant l'eau du Pouhon, vécut jusqu'à cent vingt ans; malgré ce grand âge, ajoute l'auteur, elle était encore *gaillarde*. — Ce fut en 1576, que Gerinex distilla les eaux de Pouhon et de la Sauvenièrre, aidé par l'un de ses frères, qui exerçait à Spa l'état de pharmacien.

Philippe de Germeau, licencié en droit, qui, vers l'an 1699, se guérit d'une phthisie en buvant les eaux de Tongres, engagea les magistrats de cette ville à faire réimprimer le traité de Gerinex. Cette

proposition fut accueillie et le chanoine J. A. Cuypers, recteur du Val-S^t-Lucie, fut chargé de donner une nouvelle édition de l'ouvrage qui parut sous ce titre :

3. *Description de la fontaine ferrugineuse de St-Gille, dite Scraeffborn, près de Tongre. Par M. Philippe Gerinx, médecin. Seconde édition revue et corrigée — eCCe Do fonteM — aCCeDe fonteM — aCCeDaM.*

A Liège, chez J. L. de Milst. MDCC. in-12 de X et 25 pp. Sur le verso du titre, les armes de la ville de Tongres, gravées sur bois. (Bibl. de l'auteur).

Au lieu de reproduire textuellement le travail de Gerinx, le chanoine Cuypers s'amusa à le corriger maladroitement et à l'arranger à sa manière, lui enlevant ainsi son originalité et sa valeur. Il eut aussi devoir supprimer les vers de Lampson pour les remplacer par d'autres de sa façon, espèce de parodie des précédents, qu'il dédia à Lambert Ista et à Jean Van der Meer, alors Bourgmestres de Tongres. Le B^{on} de Villenfagne ne semble avoir connu que cette réimpression : aussi a-t-il commis plusieurs erreurs en parlant de Gerinx dans son *Histoire de Spa*.

4. *Fontium acidorum pagi Spa et ferrati Trugrensiss acerrata descriptio. Autore Philippo Gaeringo medico è gallica latina facta, à Thoma Ryetio, Principis Electoris Coloniensis, Leodiensis etc medico. Casus et accesserunt in descriptionem et super natura et usu eorumdem fontium observationes.*

Leodii, ex officina Henrici Hovii, anno MDXC. Cum gratia et privilegio. in-12 de 67 pp. (Bibl. de M. C. Jacob, à La Haye).

Nous regrettons de n'avoir pu consulter cette traduction latine écrite par le docteur de Rye et à laquelle il a ajouté des observations personnelles. La description des eaux de Spa doit embrasser les 52 premières pages. En tête du volume se trouvent une dédicace de de Rye à Ernest de Bavière, datée de Liège, et trois pièces en vers latins : 1^o *In Thomæ Ryetii D. medici versionem libelli de aquis Spalani. Scazon* (signé : *Justus Lipsius scripsit in Eburonibus*). 2^o *In eruditissimi domini Thomæ Ryetii Ser. S. C. medici,*

Spadani fontis in Eburonibus elucidationem (signé : *Joannes Politus*). 5° *In fontis Spadani descriptionem carmen* (signé : *Domin. Lampson*). Les pages 55 et 67 sont consacrées à la fontaine de Tongres ; on y lit une seconde pièce signée *D. Lampson*, intitulée *In fontis ferrati Tungrensis descriptionem carmen*. Ces vers et ceux sur Spa cités plus haut, avaient déjà parus en 1585 dans la *Description* de Gerinex.

Plus tard, de Rye remit en français la partie de cette traduction relative aux eaux de Spa et l'intitula :

5° *Description de la nature et facultez des fontaines acides de Spa. Par M. Philippe Gherinex, docteur en médecine. Nouvellement augmentée et eclarcyé par Thomas de Rye, médecin ordinaire du Serenissime Prince Electeur de Cologne, Evesque de Liege, etc.*

A Liège, chez N. Van der Hulst (A. de Corswarem), sans date. in-12 de 26 feuil. non chiffrés. (Bibl. de Ste.-Geneviève, à Paris).

Cette traduction est restée inconnue à M. d'Avoine, auteur de la *Notice sur de Rye* que nous avons citée.

S. -- De Heer. *Les fontaines de Spa*, 1616. — *Catalogue de G. de Wissoeq*, p. 433. — *Loyens Recueil héraldique*, p. 405. — Hellin. *Histoire des évêques et du chapitre de St. Baon*, 1772, p. 504. — Paquot. *Mémoires*, t III, p. 552. — De Villenfagne. *Histoire de Spa*, t. I, p. 97 et t. II, p. 75.

Heer (HENRI DE) *ab Heer, van Heer* ⁽¹⁾, docteur en médecine et en philosophie, premier médecin du prince-évêque Ferdinand de Bavière, médecin des échevins de Liège et de la maison de Miséri-

(1) Et non pas de *Heers*, de *Hers*, de *Her* ou *ab Heers* comme on l'a souvent écrit par erreur. — Les armes de la famille de *Heer* étaient de *gules à la roue d'or accompagnée de trois fleurs de lys d'argent*. Cimier *une fleur de lys de l'écu*. Le Dr de Heer était cousin germain de Philippe Gerinex, comme le prouve cette phrase des *Fontaines de Spa dierstes*, 1616. « *Traictant doncques des eaux de Spa après Ph. Gerinex, mon cousin germain et Th. de Rye mon beau-père.....* » — On nous assure, sans que nous puissions garantir l'exactitude du fait, que le dernier descendant de la famille de Heer s'est éteint, il y a peu d'années, à Cortessem-Limbourg.

corde, naquit à Tongres, en 1570, d'une ancienne famille patriecienne de cette ville.

Doué des dispositions les plus heureuses, il apprit, quoique très-jeune, les langues latine, grecque et hébraïque, et s'adonna ensuite à l'étude de la philosophie, des mathématiques et surtout des sciences naturelles et de la médecine. Il termina ses cours dans une université célèbre de la Germanie supérieure (1), se fit recevoir docteur en médecine et en philosophie, puis il voyagea pendant plusieurs années, parcourant en observateur l'Allemagne, l'Italie et la France (2).

Ses efforts furent couronnés d'un entier succès. Dans le cours de ses voyages, il établit des relations avec plusieurs illustrations scientifiques, se livra à de nombreuses expériences (3), visita les principales universités et recueillit un nombre considérable de faits et d'observations qui, plus tard, lui furent d'une grande utilité. Grâce à sa mémoire étonnante, il joignit bientôt la connaissance des langues anciennes, à celle des langues allemande, anglaise et italienne.

Lorsque de Heer visita l'Italie, il s'arrêta assez longtemps à Padoue, où il suivit la clinique du Dr Horace Augenius, qui jouissait alors d'une grande réputation.

Peu après il se rendit à l'Université de Montpellier et s'y adonna surtout à l'étude de l'anatomie. En 1602, il vint à Paris : à peine y avait-il établi quelques relations, que Christophe de Harlay, comte de Beaumont, alors ambassadeur de France à la cour d'Angleterre, se l'attacha en qualité de médecin domestique et l'emmena à

(1) V. *Observat.* XVII. Edit. de 1630.

(2) On a écrit que de Heer avait aussi visité l'Espagne et même l'Islande : nous avons vainement cherché trace de ces voyages dans les documents que nous avons eu sous les yeux.

(3) Il nous apprend dans son traité des *Fontaines de Spa*, publié en 1616, que, dès 1594, il se livrait déjà à des expériences sur les sources minérales des localités qu'il visitait. « J'ay vu une fontaine en Allemagne, à Schwalbach, où il y a des acides très-bonnes, comme je les ay expérimenté il y a ringt et deux ans. » Dans ce même travail, il parle aussi des expériences qu'il fit sur la fontaine de Plinc, près de Côme en Lombardie, et sur la source dite Tillerborn près d'Andernach.

Londres. De Heer y séjourna pendant près de dix-huit mois. Il avait obtenu l'autorisation de pratiquer dans cette capitale où il fut témoin de la peste qui, à cette époque, ravagea une partie de l'Angleterre (1).

De Heer revint dans son pays en 1604; il s'établit d'abord à Maestricht, mais, l'année suivante, il vint se fixer à Liège, où il ne tarda pas à épouser la fille de Thomas de Rye, premier médecin d'Ernest de Bavière (2).

Bientôt il gagna l'estime de ses compatriotes et de la plupart de ses collègues (3). Il fut honoré du titre de Bourgeois de Liège et, quelques années après, le prince Ferdinand de Bavière le nomma son premier médecin. (4) Par une faveur exceptionnelle, le corps des échevins lui conféra le titre de *Médecin des échevins de Liège* (5). Il exerça aussi pendant près de huit ans, à partir de l'an 1608, les fonctions de *Médecin de l'hôpital de Miséricorde*, établissement fondé par son premier protecteur, le prince Ernest (6).

(1) Cette épidémie n'empêchait pas, paraît-il, qu'on ne menât joyeuse vie à la cour de Jacques I. On pourra en juger par l'aventure arrivée à l'ambassadeur du duc de Brunswick, au dessert d'un grand diner que le roi donnait au corps diplomatique le jour de l'Assomption 1603. Voir *Observat.* XIX. Edit. de 1630.

(2) De Heer n'eut qu'une fille de son mariage; il en parle dans la traduction du *Spadaerene* « ma fillette n'ayant que deux ans et demy, écrivait-il en 1616, a commencé à boire l'eau de Spa et l'a depuis trois ans continué, buvant journalièrement trente et deux onces..... »

(3) Il se lia surtout avec le Dr Charles d'Ogier (v. ce nom), à qui il voua de bonne heure une grande amitié. Sans cesse uni à lui pour des devoirs communs, il se plût souvent à rapporter à sa dextérité et à son talent des succès dont il désespérait lui-même.

(4) De Heer ne prenait pas encore ce titre en 1614, époque où il publia la première édition du *Spadaerene*; mais dans les *fontaines de Spa décrites*, il se signe médecin de S. A. S., et rappelle une excursion qu'il fit en Allemagne, en 1615, *à la suite du prince*. Il est donc probable que sa nomination eut lieu entre les années 1614 et 1615.

(5) C'est le premier praticien que nous ayons trouvé désigné comme médecin en titre d'un tribunal liégeois.

(6) On sait qu'Ernest de Bavière s'occupait beaucoup d'alchimie, d'astrologie, etc.; il s'adonnait aussi à l'art de guérir. De son temps on employait à Liège de nombreux remèdes composés par lui ou achetés à grands frais à des médecins et à des charlatans étrangers.

Introduit à la cour de nos princes , de Heer honora sa profession par son désintéressement , la sévérité de ses mœurs et la franchise de son caractère. Sa réputation crut avec ses succès ; bientôt il devint , par son autorité et par son prestige , le véritable chef du corps médical Liégeois (¹). On le consultait de tous les points de la principauté et même de plusieurs villes des Pays-Bas ; il cite des cures notables qu'il fit à Hasselt , à Maestricht , à Namur , à Malmédy , à Louvain , à Bruxelles , etc. (²).

A partir de l'année 1605 , de Heer passa chaque été quelques semaines à Spa. C'est auprès des sources dont ce bourg se glorifie à juste titre , que ce médecin montra plus particulièrement sa sagacité , son discernement et l'étendue de ses connaissances.

Témoin des dangers que l'empirisme faisait courir aux malades qu'on envoyait boire les eaux et désireux de vulgariser des notions plus exactes sur leurs qualités , leurs vertus et leurs effets , il entreprit la publication de son *Spadacrene* , ouvrage qui est resté l'un des monuments les plus importants que l'on ait consacré à nos sources minérales. Cette dissertation physique , publiée en latin en 1614 , et traduite en français deux ans plus tard par l'auteur même , fut réimprimée en Hollande et en Allemagne : elle eut près de quinze éditions dans le cours du XVII^e siècle. De Heer compléta ce travail en donnant au public ses *Observationes medicæ* qui , plus encore que le *Spadacrene* , ont transmis son nom à la postérité , par les nombreux emprunts que lui ont fait les écrivains qui se sont occupés de nos sources minérales.

De Heer mourut à Liège vers l'an 1656 , dans les bras de ses amis , vivement regretté de ses concitoyens. On rapporte , mais nous dou-

(¹) Il nous a été impossible de déterminer , même par à peu près , le nombre de personnes qui , au commencement du XVII^e siècle , exerçaient à Liège l'art de guérir : toutefois il devait être considérable , puisque de Heer , dans sa *XI^e observation* , parle d'une consultation où se trouvaient réunis dix médecins et plusieurs chirurgiens.

(²) Vers la fin de sa vie , de Heer fut plusieurs fois appelé par le clergé de Liège à constater différents miracles , notamment ceux qui eurent lieu en 1651 et en 1654 par l'intercession de la vierge de St-Séverin

tons de l'exactitude du fait, que, dans ses derniers moments, il dicta ces beaux vers :

Exi, anima, i, nimium creperis exercita curis
Immundi, a puero ad vite spatia ultima, mundi.
Quæsisti in libris lucem, lucrumque; tulisti
Fumos. Lustrasti terras, maria: ultima Thule
Te vidit, stupuitque suo sermone loquentem:
Octonæ et gentes aliæ; sed et illa relinquunt
Te miseram, primi repentem oblivia lapsus.
At tu, primævi lapsus reparator, Jesu,
Redde animum huic animæ, vitalique adsere vitæ,
Morte triumphata. Vivam tecum, optime Jesu.
Tollite me, Genii. Jesu, ô Jesu, ultima saltem
Vota suos habeant, nam desino vivere, divos.

De Heer possédait un esprit réellement observateur, un jugement solide, une grande activité et des connaissances étendues. Si l'on joint à ces qualités l'avantage d'avoir des protecteurs puissants et de se produire dans un pays où la médecine était généralement exercée par des empiriques de la pire espèce, on comprendra aisément la vogue et le prestige qu'il ne tarda pas à acquérir chez nous.

Le *Spadaerene* et les *Observations médicales* dont des productions réellement remarquables, surtout si l'on tient compte de l'état de la science à l'époque où elles ont été écrites, et l'auteur a d'autant plus de titres à notre reconnaissance qu'il est le premier vulgarisateur des eaux de Spa, peut-être même celui qui a le plus contribué à leur donner la vogue dont elles jouissent (1). Aussi presque tous les écrivains qui se sont occupés de Spa, ont-ils invoqué son témoi-

(1) Il serait juste, ce nous semble, que Spa rappelât, par un monument ou par une inscription quelconque, le nom de ce célèbre praticien Tongrois, dont le souvenir, encore si populaire au siècle dernier, s'efface chaque jour de plus en plus. On élève une statue à Pierre-le-Grand qui vint à Spa pour rétablir sa santé altérée par la débauche, tandis qu'on laisse dans l'oubli le nom de de Heer, l'une des gloires scientifiques du pays, et à qui Spa doit en partie sa première prospérité.

gnage en payant à sa mémoire le juste tribut de reconnaissance qui lui était dû. De Heer, dit de Limbourg, « étoit l'un des meilleurs médecins et le plus célèbre praticien des eaux minérales de son temps. » « Ce fut surtout de Heers, écrit Schreiber, qui attira sur Spa l'attention des médecins. » Dardonville l'appelait le Sydenham de son siècle. Ce médecin, ajoute-t-il, l'Hypocrate de ces contrées, a laissé sur les propriétés de ces eaux un trésor inépuisable, mais depuis près de deux siècles qu'il a écrit, il n'a pas eu d'imitateurs (1).

Pendant sa longue carrière, de Heer ne rencontra qu'un seul adversaire; ce fut Jean-Baptiste van Helmont. Dans l'ouvrage qu'il consacra aux eaux de Spa, l'illustre chimiste Bruxellois contredit souvent avec raison certaines assertions de de Heer, et ne se montre guère convaincu de tous les bons effets que l'on attribuait à nos sources minérales, transformées en véritable panacée universelle. Habitué à faire la loi et à voir ses opinions adoptées, de Heer ne put soutenir les critiques indirectes de van Helmont : dans sa réponse, il se laissa

(1) Un écrivain français, auteur d'un petit volume anonyme intitulé *les Délices de Spa* (Paris, 1847), a fait de de Heer un portrait de fantaisie que nous croyons devoir reproduire. • Le docteur de Heers, dit-il, peut passer à bon droit pour un des fondateurs de Spa ; il y venait, chaque année, pendant six mois, pour sa santé d'abord et ensuite pour veiller de plus près à la santé de ses malades. Les malades le suivaient parce qu'il était sincère, parce qu'il était dévoué et qu'il était convaincu. Le bon docteur avait choisi pour les amis de son âme les plus doux recoins de la montagne. Il avait assisté à la fondation du village ; il avait présidé à ce long et difficile travail : tracer les chemins, emprisonner les ruisseaux çà et là répandus, casser les roches rebelles, ensemenccr le désert pierreux, remplacer ce pan de forêt par un peu d'herbe ou de beaux épis de blé, relever ces masures, bâtir ces hotelleries, planter dans le jardin les premiers légumes et les premières fleurs... » Non-seulement ceci a été écrit sérieusement, mais l'anonyme croit encore devoir çà et là appuyer son texte de notes où il indique les sources auxquelles il a puisé. Ainsi, à propos de la guérison d'Alexandre Farnèse, l'auteur des *Délices* renvoie au « *Spadacrena* ou Fons *Spanus* accuratissime descriptus, dédié à *Udalarick de Hoensbrouck*, chanoine de *Lambot*, et abbé de *Turin*. Le *Spadacrena*, ajoute-t-il, a été traduit en français par l'auteur lui-même et par le docteur *Chancel* en 1729. • Autant d'erreurs que de mots ; on en jugera par comparaison : l'auteur a voulu dire « *Spadacrena* ou Fons *Spudanus* accuratissime descriptus, dédié à *Udalrick de Hoensbroeck*, chanoine de *Liège* et abbé de *Thuin*. Le *Spadacrena* a été traduit par l'auteur lui-même et par le docteur *Chrouet* en 1739. »

aller à des invectives indignes et de son mérite et de son caractère , montrant souvent , comme dit de Villenfagne « plus d'humeur et d'animosité que de bonnes raisons. » Les injures dont il accabla van Helmont étaient, d'autant plus déplacées que ce dernier n'avait pas même cité le nom de de Heer dans ses écrits.

Bresmal, praticien Liégeois qui écrivait sur les sources minérales du pays de Liège au commencement du XVIII^e siècle , voulut venger van Helmont des injures que de Heer lui avait prodiguées ; mais, entraîné par la passion, il se montra aussi injuste que son confrère de Tongres, et tomba précisément dans la faute qu'il voulait lui reprocher. « Je ne vois pas pourquoi, écrit-t-il, ab Heers appelle van Helmont, homme *demi-âne*, les connoisseurs sauraient bien faire la différence qu'il y a des écrits de celui-ci d'avec ceux de son adversaire, et ils avoueront, sans doute, que van Helmont a traité les eaux en physicien *ou l'autre n'a dit que des pauvretés insupportables à tous les hommes de bon sens.* »

Il existe, dans différents recueils, un certain nombre de notices plus ou moins exactes consacrées à de Heer. Deux d'entre elles méritent une mention spéciale. La première parut en 1810 sous ce titre : *Eloge historique de Henri de Heers, docteur en médecine, par D. Sauveur, Dr en méd., médecin du Lycée de Liège et des épidémies*, etc. Liège. Desoer, in-8^o de 25 pp. Tiré à part du *Procès-verbal de la séance publique de la Société d'Emulation de Liège*. 1810, p. 58-56. La seconde fut publiée en 1859, dans la compilation que le comte de Bec-de-Lièvre imprima sous le titre de *Biographie Liégeoise*. Nous regrettons de ne pouvoir citer le nom de l'auteur de cet article fait avec soin et que nous avons mis plusieurs fois à contribution pour la rédaction de cette notice.

Il serait à désirer qu'une personne possédant les connaissances spéciales nécessaires, s'occupât d'une étude scientifique sur de Heer. Ses œuvres pourraient fournir le sujet d'un travail curieux et qui, encore aujourd'hui, ne laisserait pas d'être utile malgré les grands progrès de la chimie et de la médecine.

De Heer a publié :

1^o *Spadacrene. Hoc est, fons Spadanus ; ejus singularia, bibendi modus, medicamina bibentibus necessaria. Henrico ab Heer Tunger. Ph. et Med. doct. ex fide recensui.*

Leodii, apud A. de Corswaremia. 1614 petit in-8^o de 51 f. non-chiffrés. (Bibl. de l'auteur et de S^e-Geneviève à Paris). En tête de l'ouvrage, on trouve une pièce de 54 vers intitulée *Autoris ad librum suam elegidion* et une dédicace, datée de Liège, ides de décembre 1615 à Jacques Curtius, seigneur d'Oupeye, bienfaiteur de l'auteur et, à cette époque, l'un des hommes les plus riches des Pays-Bas. (*In fine*) approbations de J. Chapeville, grand vicaire de Liège et de G. Maigret, prieur des Augustins.

— *Spadacrene ; de Spadano, vicinisque fontibus acidis, et eorum ad sanitatem servandam, recuperandamve bibendi modo. A^o II. ab Heer. Tunger. ph. et méd. doc.*

Leodii, apud A. de Corswaremia. 1622, petit in-8^o. Dédicace à Charles de Metternich, chanoine de Treves et de Liège. De Villenfagne possédait un exemplaire de cette édition.

— *Henrici ab Heer Tungeri, S. Principis Ferdinandi Elect. Colon. Prin. Leod., etc., medici cubicularii Spadacrene ultimis curis posita : hoc est, fons Spadanus accuratissime descriptus, acidus bibendi modus, medicamina oxypotis necessaria.*

Leodii, apud J. Ouwerx S. C. typ. jurat, è regione Palatii. 1655, in-8^o de 12 f. et 128 pp.

— *Spadacrene. Hoc est, fons Spadanus, etc. Editio altera auctior et correctior.*

Lipsiae, apud A. Kühnen. Typis T. Hönni. 1643, in-12 de 144 pp. (Bibl. de l'auteur).

Cette édition, publiée par Jean Michaelis, docteur en médecine et en philosophie, est la reproduction textuelle des *Spadacrene* de 1614. Les corrections de l'éditeur sont imaginaires et ses prétendues augmentations consistent en une table des chapitres, des auteurs cités et des matières traitées dans l'ouvrage.

— *Spadacrene. Hoc est fons Spadanus, accuratissime descriptus, acidus bibendi modus, medicamina oxypotis necessaria. Et observa-*

tionum medicarum oppido rararum liber unicus. Authore H. ab Heers. Editio correctior et auctior cum indice.

Lugd. Batav., apud A. Wyngaerden et F. Moïardum. 1645, in-16 de 44 f. 159 et 254 pp. pour les Observations sans les lim. et l'index. (Bibl. de l'auteur.)

Edition publiée avec soin et infiniment plus correcte que la précédente.

— *Spadaerene. Hoc est fons Spadanus, etc.*

Lugd. Batav., apud A. Wyngaerden. 1647, in-16. (Bibl. de l'auteur.)

Même édition que la précédente, rajeunie par un nouveau titre.

— *H. ab Heers Spadaerene hoc est fons Spadanus, accuratissime descriptus, acidulasque bibendi modus, et medicamina oxypotis necessaria. Ut et observationes medicae oppido rarae in Spa et Leodii animadversae, cum medicamentis aliquot selectis, et ut volunt secretis. Editio novissima, prioribus emendatior cum indice.*

Lugd. Batav., apud P. van der Aa. MDCLXXXV. 2 vol. in-12, publiés en un, de 157 et 259 pp. sans les lim. et l'index. Titre gravé (Bibl. de l'auteur.)

Edition semblable à celle de Leyde, 1645. Toutefois l'éditeur a légèrement modifié les premières lignes de l'avis au lecteur et a cru devoir supprimer la dédicace au B^{on} de Billehé.

— Même titre.

Lugd. Batav., apud P. van der Aa. 1689. 2 vol. in-12 publiés en un.

Cette édition est, croyons-nous, la même que la précédente : la date du titre a seule été changée.

2° *Les fontaines de Spa, decrites premierement en latin sous le titre de Spadaerene, maintenant traduit en françois avec des additions par Henry de Heer, docteur medecin de S. A. S. Mgr. le prince Ferdinand, Electeur de Coloiyne, Liège, etc.*

Epigraphe. *Ipsè mihi plaudo, nam stulta è fece popelli,
Hic scripsisse feret me bene, et ille male.*

A Liège, chez Ardt. de Coerswarem. 1616. Petit in-8°, dern. sign. k². (Bibl. de l'auteur). En tête du volume, traduction de l'Épique latine de l'auteur en vers français et dédicace à François de Montmorency, doyen de la cathédrale de Liège. De Heer place ce livre sous les auspices de ce chanoine, parce que, de même que ses deux frères, Antoine, abbé de Femy, et Jean, gouverneur de Lens, il avait bu les eaux de Spa par son ordonnance « avec un plaisir et profit singulier. »

— *Liège. Léonard Streel. Sans date (1650) in-12.*

Seconde édition considérablement modifiée et à laquelle de Heer apporta de nombreuses corrections.

— *Liège, 1646, in-8°.*

— *Dernière édition. A Liège, chez Jean Mottet, marchand libraire. 1654. In-12 de 160 pp. (Bibl. de l'auteur).*

Dernière édition. A Liège, chez G. Grison, imprimeur. 1680. In-12, dern. sig. k⁸. Dédicace de l'imprimeur à Antoine-Jérôme d'Oyemburkke, comte de Duras, chanoine et chancelier de Liège. (Bibl. de l'auteur).

Cette édition, de même que les deux précédentes, est des plus incorrectes. « Les imprimeurs qui réimprimèrent cette traduction, dit avec raison W. Chronet, s'en acquittèrent si mal, qu'il s'y est même glissé quantité de fautes considérables qui ont altéré en tout ou en partie les pensées de l'auteur. »

— *A Liège, chez G. Grison. Sans date, in-12. (Bibl. de l'Université de Liège).*

Même édition que la précédente moins la date du titre.

— *Spadaerene ou dissertation physique sur les eaux de Spa, par Henry de Heers, docteur en médecine. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de notes historiques et critiques par W. Chronet, docteur en médecine.*

Imprimé aux dépens de l'auteur et se vend à La Haye, chez P. Paupie, MDCCXXXIX. In-12 de 231 pp. sans les lim. et la table. (Bibl. de l'auteur).

— *Spadacrene, ou dissertation* ut supra.

A *La Haye, chez P. Paupete, MDCXXXIX. In-12.* (Bibl. de l'auteur.)

Édition conforme à la précédente, à part quelques changements apportés dans l'arrangement du titre et la suppression des mots *aux dépens de l'auteur*.

Chrouet a complètement refondu l'ouvrage de de Heer, dont il a facilité l'étude par de bonnes notes et par la traduction de 32 des *observationes medicae*, concernant plus spécialement les eaux de Spa. Toutefois nous engageons les personnes qui voudraient apprécier de Heer comme individualité, à recourir de préférence aux éditions de ses œuvres publiées de son vivant, notamment aux *Fontaines de Spa décrites*, 1616, aux *Observationes medicæ* de 1650, et surtout au *Spadacrene* de 1655.

De Heer s'excuse de donner une traduction française du *Spadacrene* en disant, selon la coutume de l'époque, qu'il ne fait que céder aux importunités de ses amis. « Ayant célébré les eaux de Spa par un opuscule latin, importuné par plusieurs amis, je m'ay mis à le traduire en langue française ou wallone, ors que je ne puis aspirer à la naïveté des plum's gauloises, qui s'immortalisent avec leur beau et docte langage en ce siècle auquel les lettres latines, grecques et levantines, s'en retournent au chaos de l'ignorance et se voyent abandonner des esprits modernes, plus portez aux études lucreuses et pécuniaires que non pas à la douceur des muzes, décriées pour n'avoir sceu mesmes garantir leur père unique et inventeur Homère, de la pauvreté, comme témoigne Ovide, qui mourut pareillement souffreteux et exilé (1). »

(1) De Heer ne brille pas comme écrivain : soit qu'il écrive en latin ou en français, sa plume est généralement lourde, diffuse et incorrecte, ce qui ne l'empêche pas, dans ses moments de loisir, de payer son tribut aux Muses.

Nous avons rapporté plus haut les vers qu'on prétend avoir été dicté par de Heer peu d'heures avant sa mort : on lit encore de lui quelques autres poésies latines publiées avec les *Observationes medicæ* et le *Spadacrene*. La pièce qui se trouve en tête de cet ouvrage a été rendue en français par de Heer lui-même et insérée dans la traduction de 1616. Nous la reproduisons ici comme l'un des premiers

Ce traité, divisé en quatorze chapitres, renferme un grand nombre

morceaux de poésie française écrits en l'honneur des eaux de Spa et l'un des rares spécimens de ce genre dû à un médecin liégeois.

Sonnet.

Livret petit de faix, mais tres-grand en usage.
Avance ton galop, il faut d'un pas hasté
Que tu sois ou Phœbus en douze heures a esté
Et qu'en chasque séjour tu demeure pour gage.
Car le François, l'Anglois doit avoir ton usage :
L'Espagnol, le Wallon, le Flamand apasté
De ce que tu contiens et en ayant gousté
Te fera mou livret, revivre d'aâge en aâge.
Aussi tu as en toy ce que jamais n'eust Crete
O Fontaine de Spa la mort et les trois parque
Cognoissant de ton eau la vertu si secrete,
Dédaignant leur ciseaux et Cerbere affamé
Ne sachant le malheur que l'eau luy a trouvé.

Deuxiesme.

Rare est donc la vertu de l'eau qui à Spa coule,
Laquelle peut faire caller les forces de la mort,
Arrester son courroux et soupîr son effort,
Et tarder le fuseau de la Parque qui rouille,
Appaiser Cerberus, qui de rien ne se saoule,
Eau qui a la vertu et le pouvoir si fort,
Qu'elle apporte à tout mal assistance et confort,
Et qui d'un effect prompt l'ennuyeux chagrin fonde ;
Ayde une apoplexie, ayde une épilepsie,
Un sifflement d'oreille, une carnosité,
Une paralysie, mesmes l'hydropisie,
Ayde aux pasles couleurs, gonorrhœe, mal de foy,
A toute obstruction, goutte, colicq, esmoy,
Corrence et autres maux, voire a stérilité.

Troisiesme.

Bref, mon bening lecteur tu scauras par l'usage
De cest eau beaucoup plus, que non par mes escrits
Qui sont trop peu fluent et de trop petit pris.
Un mieux disant que moy en dira davantage,
Mais si peult estre aucun poussé d'humeur volage
Vouldroit de mon labeur en faire quelque mespris.
Je ne desisteray du chemin entrepris,
L'expérience enfin le pourra rendre sage.

de renseignements très-curieux pour l'histoire de Spa ⁽¹⁾. Après quelques généralités sur la formation des sources et sur leur diversité, de Heer examine en particulier le Pouhon, la Geronstère, la Sauvenière et le Tonnelet; il les analyse, montre les différences qui existent entre elles, signale leurs vertus, expose la manière dont on doit les prendre ⁽²⁾, indique les maladies pour lesquelles ces eaux sont sur-

Que si d'un dent rongear il ayme me mesdire,
Accoustumé à ce, je ne m'en souciray,
Car de ces momus là, je ne m'en fais que rire.
Ils abbayront en vain. Mais certes pour bien faire,
Je leur conseillerois de rien dire et se taire;
Sy bien leur fiel vomy, mon labour survivra.

Autre.

Lecteur d'un œil bening contemple cest ouvrage
Non fardé de propos ni bouffly de langage,
Tracé tant seulement pour pouvoir assovir
De son simple discours le curieux désir
De celuy qui, pressé de quelque maladie,
Ressent en beuvant l'eau sa douleur aydee;
Partant ne prens esgard au style ains au subject
De mesme que de l'eau tu tire les effect.
Enfin qu'il te souvienne que l'œuvre que tu vois,
Vient d'un Flamend de Tongre, non d'un natif François.

(1) De Heer est le plus ancien auteur qui signale l'usage que l'on fait à Spa des cartes à jouer. Dans le *Spadacrene* de 1614, il ne parle que vaguement du jeu, mais dans les *Fontaines de Spa* de 1616, il s'exprime d'une manière plus explicite : « Les buveurs d'eau, dit-il, ayant disné, passeront le temps aux cartes, pourmenades ou plaisanteries licites et colloques facétieux. » De Heer est encore le premier qui, chez nous, ait parlé du tabac dont l'usage commença à se répandre dans la principauté de Liège au commencement du XVII^e siècle. Pour faire comprendre à ses lecteurs d'une manière intelligible l'effet que l'eau de la Geronstère produit sur les personnes qui la prennent pour la première fois, de Heer leur dit que cet effet est « semblable à celui qu'advient à ceux qui commencent à pétuner ou à prendre du tabac des Indes. » Plus loin, il ajoute : « Les Anglois sitost qu'ils ont prins les eaux se mettent à pétuner ou humer leur tabacque, ce que je ne treuve mauvais et crois qu'ils feroient encore mieux de l'avaller, ou pour le moins le retenir plus longtemps, en lieu qu'ils le rendent si tost par la bouche et par les narines; car il n'y a point de doubte, que la fumée du tabac ignée ou chaude comme le feu, n'ayant autre sortie, descend dans l'estomac et illec rechauffe les eaux et par ce moyen avance l'issue de celles qu'on a beu. »

(2) Déjà, à cette époque, l'eau de Spa était exportée en assez grande quantité. De Heer nous apprend que, lorsqu'il était à Londres, en 1603, il se fit envoyer de

tout salutaires, le régime que l'on doit suivre et les médicaments les plus usuels aux *Bobetins*.

De Heer se préoccupe peu de la question de savoir si Pline a voulu parler des eaux de Spa ou de celles de Tongres. Il se borne à dire que l'on doute si la fontaine décrite par le célèbre naturaliste « est celle qui est entre les mesures lez la ville de Tongre ou s'il la faut chercher dans le Pouhon de Spa qui est à dix lieues dela ».

Quoiqu'il en soit et malgré l'opinion du B^{on} de Villenfagne, Spa était déjà très-fréquenté au commencement du XVII^e siècle. Pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher les noms des personnes notables à qui de Heer donna ses soins et dont il fait mention dans ce travail (1). Il cite aussi plusieurs célébrités médicales qu'il eut occasion de connaître pendant son séjour à Spa, notamment Richard Androes, anglais, le chevalier Guillaume Paddy, médecin du Roi d'Angleterre, Thomas Fyens et André Trevisius (2), médecins des archiducs de Brabant, etc. On se fera, du reste, une idée de la quantité d'étrangers qui, à cette époque, devaient se trouver à Spa, par le nombre de praticiens qui s'y donnaient rendez-vous. Dans le courant de l'été 1613, de Heer y avait vu « *quatorze médecins de toutes nations ensemble.....* »

5^o *H. ab Heer deplementum supplementi de Spadanis fontibus; sive vindiciae pro sua Spadacrene, in quibus etiam Aroph, certissimum Paracelsi ad calculos remedium, sincere explicatur.*

Leodii, apud Arn. de Corswaremia. 1624. In-8^o.

Jean-Baptiste Van Helmont publia en 1624 un petit ouvrage

l'eau du Pouhon. Plus tard, les ducs de Mantoue et de Bouillon lui en commandaient aussi plusieurs centaines de bouteilles.

(1) Entre autres : Henriette, princesse de Rohan, le comte Van den Berghen, la princesse d'Orange, veuve de Henri de Nassau, lady de Lumley, Louis Hagherus, visiteur des chartreux de la Franconie, M^{elle} de Munichausen, François de Montmorency et ses deux frères, la présidente du Mesnil, de Paris, Pierre Van der Schroot, chanoine de Bois-le-Duc, lady Connë, femme du lord lieutenant-gouverneur de la Briele, M^{me} de Bussy, femme d'un conseiller au Parlement de Paris, un noble génois, cousin d'Ambroise Spinola, etc., etc.

(2) André Trevisius se proposait en 1614 de publier sur la source du Tonucllet un petit travail annoncé par de Heer, mais qui, pensons-nous, n'a jamais paru.

intitulé : *Paradoxa de aquis Spadanis. Leodii*, in-12 : telle est la rareté de ce volume que, déjà en 1805, le B^{on} de Villenfagne écrivait qu'il l'avait vainement cherché (1). Aussi cet historien n'en parle-t-il que par ouï-dire, et d'après le témoignage de certains auteurs qu'il ne cite même pas. « Van Helmont, dit-il, a examiné scrupuleusement les fontaines de Spa : il étoit bien loin de croire que leurs eaux avoient toutes les bonnes qualités qu'on leur attribuoit déjà dès lors ; le suffrage d'un homme aussi instruit devoit encore servir de règle dans leur usage et les médecins qui les ordonnent aujourd'hui, peut-être un peu trop légèrement, pourraient, ce me semble consulter avec succès les *Paradoxa* de ce chimiste célèbre... Van Helmont convient du reste que ces eaux sont un puissant remède pour les obstructions de foie, de la rate et des reins, pour les fièvres qui proviennent de ces obstructions, pour l'hydropisie, la jaunisse, etc. »

Peu après l'impression de ses *Paradoxa*, Van Helmont reprit de nouveau la plume et fit paraître le *Supplementum de Spadanis fontibus. Leodii, exculebat L. Streef. MDCXXIII*. In-8^o de 64 pp. De Villenfagne en parle en ces termes : « Je n'ai rien trouvé dans ce supplément sur l'origine et l'antiquité des fontaines de Spa ; je n'y ai rencontré aucune anecdote sur ce lieu renommé, ce qui étoit le seul but de mes recherches... Je me contenterai donc de répéter que ce supplément est divisé en sept paradoxes et que Van Helmont y attaque en partie les qualités bienfaisantes qu'on prétendoit qu'avoient de son temps les fontaines de Spa. »

Voilà tout ce que nous savons de ces deux traités (2), sur lesquels nous n'avons trouvé aucun détail dans les différentes biographies de Van Helmont. Toujours est-il que de Heer répondit par le travail dont nous transcrivons plus haut le titre sous le n^o 3. A juger

(1) Depuis lors aucun exemplaire n'a paru dans les ventes publiques qui se sont faites à Liège et nous l'avons vainement cherché dans les dépôts les plus riches en livres de ce genre.

(2) Dans la dédicace du *Spalacene* de 1635, au baron de Billehé, de Heer nous apprend que, trois jours après la mise en vente du *Supplementum* de Van

par le sans-*façon* avec lequel il traite, dans le *Spadacrene*, certains auteurs qui ne partagent pas entièrement ses opinions, nous sommes peu surpris, qu'en cette circonstance, il n'ait conservé aucune réserve.

Dans le *Deplemētum*, il nomme Van Helmont, suivant la signification de son nom, *os inferni*; dans les *Observationes medicæ* (1650), il le traite d'empirique; dans la traduction du *Spadacrene* qu'il publia la même année, il écrit encore « que les fontaines de Spa soient acides, beaucoup d'auteurs l'ont écrit, et de tous ceux qui en ont beu, je n'ai vu personne qui ne l'ay confessé, hormis un chymiste de Bruxelles nommé Jean Helmont, auquel j'ai tellement répondu par un livre particulier qu'il a quitté sa folle opinion. » Enfin, dans la dédicace du *Spadacrene* (1655), au baron de Billehé, il s'abandonne à des déclamations aussi niaises que ridicules.

Le docteur W. Chrouet résume ainsi ce débat : « Il est surprenant que notre auteur ait écrit, comme il le dit ici, contre J.-B. Van Helmont, qu'il accuse de nier l'acide dans les eaux de Spa, sans qu'on trouve dans ses ouvrages aucun vestige de cela. On trouve seulement entre les premières éditions du *Spadacrene* quelques brochures remplies d'invectives l'un contre l'autre et qui ne méritent pas qu'on y fasse attention. D'ailleurs, dans Helmont, nous ne lisons pas qu'il ait écrit contre de Heers, soit en l'attaquant, soit en se défendant. Bien loin de là, on trouve au contraire au commencement de son traité de *Lithiasi* qu'il suppose l'acide dans les eaux de Spa et qu'il le considère comme le premier *agent* dans la mixtion des différents éléments des eaux minérales de Spa. Il suppose même que cet acide est si puissant que dans le sein de la terre il rouge et dissout la mine de fer, et que s'unissant avec elle, il donne la vertu et la force à ces eaux; de plus, par cette union, il forme cette espèce de croûte rouge qu'on trouve dans les bouteilles où l'eau a resté quelque temps. Cette explication, après avoir été suivie par un grand nombre de médecins, se voit aujourd'hui démentie par l'expérience..... Nous dirons,

Helmont, il lui fut impossible d'en trouver un exemplaire chez les libraires de Liège. Il ne connut ce travail que par la communication que lui en fit le prince de Liège qui, dit-il, lui ordonna de le réfuter.

ajoute Chrouet, que les preuves que de Heers allègue pour persuader l'existence de l'acide dans les eaux de Spa ne sont pas meilleures et nous paraissent peu applicables au sujet dont il s'agit ici. »

Un de nos chimistes les plus distingués, qui a étudié avec soin les œuvres de Van Helmont, nous écrivait naguère à ce sujet : « Van Helmont n'a pas nié l'existence de l'acide dans les eaux de Spa, mais il pense que l'acide existe dans le sein de la terre, où il corrode et ronge tout, excepté l'or, pour former les différents sels de fer, d'alumine et de chaux que l'on constate dans les eaux ; d'où il suit que l'acide ne se perçoit plus aussi visiblement dans les eaux coulantes, puisqu'il a été neutralisé par l'action chimique dans le sein de la terre. »

Nous avons cru devoir exposer, autant que cela nous a été possible sans aucun document précis, l'opinion des différents écrivains qui se sont occupés de la polémique de Van Helmont et de de Heer : nous faisons des vœux pour que la découverte des pièces citées permette d'éclairer la question qui n'est pas sans intérêt pour la science, si l'on tient compte surtout de la célébrité acquise par les deux adversaires.

4^o Observationes medicæ oppido raræ, in Spa et Leodii animadvertensæ, cum medicamentis aliquot selectis, et ut volunt secretis ; auctore Henrico ab Heer, Tungro, etc.

« *Ipse mihi plaudo, nam stulta è facce popelli
Hic scripsisse feret me bene et ille male.* »

*Leodii, apud Arn. a Corswaremia. MDCCXXX, petit in-8^o. dern. Sig. O⁴. Dédicace à Udalric de Hoensbroeck, chanoine de Liège et archidiaire de Hesbaye. (1) (In fine), une pièce de vers intitulée *Henrici ab Heer Teratodia*. (Bibl. de l'auteur).*

(1) Ce recueil, de même que la plupart des éditions du *Spadaerene*, est dédié à un respectable chanoine de la cathédrale de Liège. Le nom de quelque médecin en renom eût, ce nous semble, plus dignement figuré en tête de ces ouvrages et surtout du premier où de Heer expose généralement les faits, les incidents, et les causes avec une erudition toute scientifique et parfois même avec un laisser aller

— On cite une édition *Leodii*, apud A. Corswaremia 1651 in-8°. Nous croyons qu'elle n'existe pas.

— *Observationes medicae, etc. Editio secunda, amicorum rogatu, in publicum emissa et indice ornata, a Joanne Michaelis P. et Med. D.*

Lipsiae, apud A. Kühnen. Typis T. Honii. MDCXLV, in-16, de 548 pp. (Bibl. de l'auteur).

Jean Michaelis n'a ajouté à cette édition, aussi incorrecte que pompeusement annoncée, qu'un avis au lecteur très-insignifiant, une table des auteurs cités et une autre des principales maladies mentionnées dans l'ouvrage.

— Les *Observationes medicae* ont encore été publiées à la suite du *Spadacrene* de Leyde, 1645, 1685 et 1689; nous n'avons pu vérifier si, comme l'affirme Paquet, elles parurent primitivement avec le *Spadacrene* de 1622, puis avec l'ouvrage de Van Helmont intitulé : *Propositiones notatu dignae, de promptae ex ejus disputatione de magnetica vulnerum curatione Parisiis edita; quibus subnectantur Henrici ab Heer considerationes: et judicium doctorum medicorum. Leodii, apud Arn. a Corswaremia. 1624 in-12.*

Dans tous les cas, le nombre d'*observations* publiées à la suite de ces deux ouvrages doit être assez restreint, car une partie de celles que rapporte de Heer dans l'édition de 1650 sont postérieures à 1624.

Les *Observationes medicae* contiennent un nombre considérable de faits médicaux et chirurgicaux très-intéressants. Non-seulement ce recueil est, encore aujourd'hui, le plus considérable et le plus important qui ait été publié sur les cures opérées par les eaux minérales de Spa, mais il constitue l'un des répertoires pathologiques les plus curieux de la médecine belge. Sous le titre modeste d'*Obser-*

quelque peu rabelaisien, témoin ce que l'auteur rapporte « des mignons du Dieu d'Amour et de sa mère Madame Vénus. » De Heer est du reste le premier Liégeois qui, à notre connaissance, ait invoqué le témoignage du curé de Meudon et osé se servir de ses termes « très-précieux » dans un livre dont les dernières éditions ont été publiées avec le privilège du prince-évêque de Liège et l'imprimerie du vicaire-général du diocèse.

ventions, écrit un biographe, « de Heer offre le tableau de diverses maladies qu'il a eu occasion de traiter à Londres, à Maestricht, à Liège, à Spa, à Namur, etc. Rien n'est oublié dans ses descriptions : causes, symptômes, progrès, variations, accidents, tout prend sous sa plume l'intérêt de précepte médical. Au physique du mal et de son espèce, il joint dans ses notices le moral du malade. Il calcule l'influence des professions, des habitudes, des caractères, du genre de vie, de l'air, des saisons sur chaque sorte d'infirmité. Ces aperçus sont d'autant plus justes qu'ils semblent être autant de secrets qu'il a surpris à son malade. Ce n'est jamais son imagination qui travaille, mais bien son esprit observateur qui décele ce qui est utile de savoir. »

Plusieurs écrivains ont cité et reproduit un grand nombre de ces observations, entre autres W. Chrouet qui en traduisit trente-deux, et les publia en 1759 à la suite de son édition du *Spadacrene*. Parmi les maladies extraordinaires citées par de Heer, il en est surtout une qui mérite une mention toute spéciale : une jeune fille de neuf ans éprouvait des douleurs si insupportables dans le bas-ventre, qu'à certain moment elle perdait le mouvement, le sentiment, la connaissance, la respiration et le pouls, parfois aussi elle était agitée de tremblements et de convulsions violentes et elle vomissait alors les choses les plus étranges, telles que des coeques d'œufs, des coquilles, des morceaux de verre, des clous de roue de chariot et même un couteau de fer de la longueur de la main.

Dans l'impossibilité où il se trouvait d'expliquer ce fait extraordinaire, de Heer l'attribua à une influence purement diabolique ; mais, dans la suite, de Saint-André, médecin de Coutances, combattit cette opinion et soutint dans ses *Lettres sur les maléfices*, que cette affection ne pouvait être due qu'aux maléfices des sorciers. Heureusement pour de Heer qu'un nouveau champion se leva et prit sa défense : dans son *Recueil de lettres au sujet des maléfices et du sortilège* publié en 1751, Boissier rend hommage à la perspicacité du médecin Tongrois, traite St.-André d'ignorant et reconnaît que le diable seul a pu produire ce fait surnaturel.....

S. — N. Jacmart. *Merveilles de la Vierge de St-Séverin, à Liège.* 1681, p. 6. — Bresmal. *La circulation des eaux.* 1718, 2^e part, p. 33. — Boissier. *Recueil de lettres au sujet des maléfices et du sortilège.* 1751, p. 94. — Saumery. *Délices du pays de Liège*, T. V, p. 31. — Paquot. *Mémoires*, 1765, T. III, p. 353. — De Villenfagne. *Histoire de Spa*, 1803, T. I., p. 190 et T. II, p. 56. — C^{te} de Bec-de-Lièvre. *Biographie. Liég.* T. I, p. 469.

Borsut (JÉRÔME DE), docteur en médecine, chanoine de l'église St^e-Croix, l'un des derniers ecclésiastiques qui ait exercé chez nous l'art de guérir, est mort à Liège le 9 avril 1607. Il repose dans l'église St^e-Croix ; on y lisait encore, au siècle dernier, l'épithaphe suivante :

*Ici repose venerable St Mr^e Jhcrosme
de Borsut, docteur en médecine et chanoine
de ceste englisse q. trespasat le 9 d'avril
1607. Priez pour son ame.
Et D^{lle} Marie de Borsut, sa sevre espose
à Toussaint Prossset, laquelle trespasa
le 2 de février 1615.*

S. — Recueil d'anciennes épithapes aux archives de Liège.

Van den Bossche (GUILLAUME), licencié en médecine, naturaliste, échevin et médecin juré de Termonde, naquit dans la partie flamande de la principauté de Liège, probablement à Opleeuw, vers la fin du XVI^e siècle.

On ne possède pas de détails sur sa vie : on sait seulement qu'il dut sa place d'échevin à l'appui de Gaspard d'Aubermont, gouverneur de la ville et du territoire de Termonde, qui l'estimait beaucoup. Il a écrit :

Historia medica, in qua libris IV animalium natura, et eorum medica utilitas exacte et luculenter tractantur. Cum iconibus eorum, ad vivum delineatis. Auctore Guilielmo Van den Bossche, Leodio.

Bruxelle, typis I. Mommarti. MDCXXXIX, in-4 de 422 pp. sans les lim., la table, etc. Figures sur bois intercalées dans le texte,

signées I. C. I. (*Incidit Christ. Jeghers*). — Dédicace à Gaspard d'Aubermont. (Bibl. de l'auteur).

« Le premier livre traite des oiseaux, le second des quadrupèdes, le troisième des animaux aquatiques ; le quatrième est consacré à l'histoire des insectes. Les descriptions sont assez bonnes pour le temps, mais on ne saurait émettre la même opinion relativement à ce que dit l'auteur de l'emploi des substances animales en médecine. Alors il manque de critique, enregistre toutes les opinions et les avance avec la confiance qu'on accorderait aux choses les mieux démontrées. C'est ainsi qu'il prétend qu'une femme en travail accouchera de suite si elle met sous ses pieds une aile d'aigle ; que le foie de lion guérit de l'épilepsie, etc. »

S. — Lefort. *Ms. général.* t. III, p. 282. — Broeckx. *Hist. de la médecine.* 1837. 211 et 253.

Ex Palude (ARNOLD), docteur en médecine et échevin de la Cité, naquit à Liège le 29 décembre 1596 de Guillaume Ex Palude ⁽¹⁾ chancelier de la ville de Liège, et de Gertrude de Loncin. Il fut tenu sur les fonds de baptême par Jacques Carondelet ; grand-chancelier du Prince.

Ex Palude fit ses humanités à Liège, puis il partit pour Heidelberg où il étudia la médecine. Ses progrès furent si rapides qu'il obtint le grade de docteur le 8 juin 1616.

De retour à Liège, il s'adonna à la pratique de sa profession. « Arnold, dit un contemporain, a été fort favorisé des princes et grands seigneurs dont par leur crédit il a obtenu plusieurs belles charges, entre autres un échevinage à Liège, de laquelle il disposa

(1) Les Ex Palude, dont le nom primitif était Van den Broeck, sont originaires d'Alken, village de la principauté de Liège qui fait aujourd'hui partie de la province de Limbourg. D'Alken la famille Ex Palude s'établit à S'-Trond, puis à Liège et en dernier lieu à Huy. La généalogie de cette maison, qui a fourni plusieurs dignitaires au chapitre cathédral de Liège, remonte au XIV^e siècle : on trouve parmi ses alliances les de la Rivière, de Corswarem, de Rickel, de Herkenrode, de Champion, de Chokier, de Loncin, etc. Armes : *d'azur chargé de bezans d'or au franc canton d'hermine.*

en faveur de Théodore de Fleron, lequel a esté malheureusement tué par la populace de Liége, pour un faux signature. En reconnoissance de cette charge, le dit Fleron lui fit une donation le dernier de février 1657 d'une rente de 120-2 pat. monoy fort, affectée sur la ville. »

« Ex Palude eût le bonheur d'aller en ambassade avec le prince Albert d'Areberg, lequel estoit acompagné de son frère le comte de Bossus lorsqu'il partit de Bruxelles avec un train fort magnifique pour l'Angleterre lorsqu'on faisoit le couronnement du Roy à Edimbourg. Le dit prince dépensa, sur l'espace de quatre mois de son voyage, soixante-mille florins monnoy du Roy. »

« Au retour du voyage d'Angleterre, Arnold fut demandé par Son Excellence le duc d'Aerschot pour aller en Espagne avec lui. A son retour, il fut favorisé par le duc de trois cents escus de pension pendant sa vic. »

Ex Palude est mort à Liége le 15 novembre 1645. Il fut enterré dans l'église St.-Sépulcre, où reposaient déjà son père et plusieurs membres de sa famille.

S. — Papiers concernant la famille Ex Palude.

Ogier (CHARLES D') *Ogerus*, (1) docteur en médecine et chirurgien, médecin de chambre du prince-évêque Ferdinand de Bavière, naquit à Liége et y exerça longtemps sa profession avec succès.

(1) La famille d'Ogier est originaire de la Savoye où elle s'allia à plusieurs maisons nobles entre autres aux de Blencheville, de la Frasse, du Coudreyt, etc. De *Louis d'Ogier* qui vint s'établir à Liége au commencement du XVI^e siècle, naquit *Michel d'Ogier*, médecin distingué. Il exerça sa profession pendant plus de soixante ans et mourut centenaire. Il eut pour fils *Charles* dont la notice précède; ce dernier épousa Catherine de Libion et donna naissance à *Michel d'Ogier*, docteur en médecine, médecin consultant et conseiller du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière, médecin assermenté de la maison de Cornillon, mort vers 1681. De l'union qu'il contracta avec *Elisabeth de Sewir de Baingnée* naquirent deux filles: *Barbe Isabelle*, mariée à *Louis de Thier de Skeuve*, chevalier du S^t-Empire, bourgmestre de Liége en 1701 et 1713 et *Marie* qui épousa *Walter de Liverlo*, également chevalier du S^t-Empire et bourgmestre en 1705 et 1712. Ce furent ces derniers qui, en 1696, donnèrent à l'église des Bons-Enfants le sepulchre en marbre blanc sculpté par Del Cour qui orne aujourd-

Nous possédons peu de détails sur sa vie : on sait seulement qu'il fit ses études en Allemagne, où il se lia intimement avec le docteur Posthius, premier médecin de l'électeur Palatin.

Henri de Heer qualifie d'Ogier de *doctissimus* et parle souvent avec éloge des connaissances qu'il possédait sur tout ce qui se rapporte à l'art de guérir : il lui voua une amitié qui ne se démentit jamais et le consulta, de préférence à tout autre, chaque fois qu'un cas grave ou douteux se présentait dans sa pratique. D'Ogier est aussi l'un des premiers médecins qui se soit livré à une étude sérieuse des eaux de Spa.

Le témoignage de ce médecin fut plusieurs fois invoqué par des membres du clergé de Liège, pour l'attestation de différents miracles, notamment en 1654 et en 1648, où il certifia des cures miraculeuses opérées par l'intercession de Saint-Albert et de la Vierge de St-Séverin.

A part quelques notes que d'Ogier a fournies à de Heer pour ses *observations*, nous ne connaissons de lui qu'un recueil manuscrit de recettes, dont l'original doit se trouver dans la bibliothèque de notre ancien ami, M. le notaire Parmentier. C'est un petit in-4° de 120 pp., intitulé : *Recetes et proprietes des remedes les plus excellens, recueillis et compilez par moy Charles d'Ogier, medecin de cete cité de Liege, l'an MDCXXIX* (1).

S. — de Heer. *Observationes medicae*. 1650. — M. a Corona. *Tableau de la vie de St-Albert*. p. 564. — Jacmart. *Merveilles de la Vierge de St-Séverin à Liège*, p. 6. — Loyens. *Recueil Héraldique*, p. 524 et 531.

d'hui l'une des chapelles de la Cathédrale de Liège. On lit encore ces inscriptions sur le monument :

« *Christo sepulto Walterus de Liverlo et Maria d'Ogier, conjuges, posvere anno 1696.* »

« *Christo resurgenti, resurrectionem expectantes Walterus de Liverlo et Maria d'Ogier, conjuges, dedicant consecrantque.* »

(1) Le catalogue du libraire Claudin, de Paris, août 1856, indique un autre recueil du même genre dont la rubrique *Liège* est évidemment supposée : en voici le titre :

Le Bastiment des receptes, contenant trois parties : la première traite

Mohy (HENRI DE) *Erycius Mohyus*, médecin, naquit à Rondchamp, village du pays de Liège, près de La Roche, en Ardenne.

Il fit ses humanités sous la direction de son oncle, le moraliste Remacle Mohy (1), curé de Huccorgne en Hesbaye, qui avait ouvert dans ce village une école à l'usage des enfants de famille. Plus tard, le jeune Mohy fut envoyé à Louvain, au collège du Lys, où il obtint de brillants succès : il fut proclamé *primus* au concours général de l'an 1628.

Mohy s'adonna ensuite à l'étude de la médecine, profession qu'il exerçait encore vers le milieu du XVII^e siècle.

Il a écrit :

1^o Une petite pièce en vers français, insérée en tête du *Cabinet historial de messire Remacle Mohy*, intitulée : *le jeune Mohy, neveu de l'auteur, au lecteur*.

2^o *Eryci Mohy Eburonis Pulvis sympatheticus, quo vulnera sanantur, absque medicamento ad partem affectam applicatione et superstitione. Galenicarum, Aristotelicarumque rationum cribro eventilatus.*

Sans nom de ville ni d'imp. 1654, in-4^o— Réimprimé dans les deux éditions du *Theatrum sympatheticum. Norimbergae, impensis Joh. And. et Wolffg. jun., Eudterorum haeredes.* MDCLX, in-12 et apud eosd. MDCLXII, in-4^o.

de diverses vertez et propriétés des choses : la seconde, de diverses sortes d'odeurs et composition d'icelles ; la tierce comprend aucun secretz médicinaux, item le plaisant jardin des receptes. (Par maistre Quilleri de Passebreve).

Liège. Gérard du Ricu. 1597 in-12.

Ce petit volume, d'une grande rareté, contient des recettes plus singulières les unes que les autres. Il se termine par la *médecine de maistre Grimache*, pièce digne de M. de la Palisse, comme on peut le voir par ce spécifique contre les Frelons :

Pour bien préserver que mouches
Ne vous gastent raisin ou grappe
Mets leur soudain en leurs bouches
A chacun une chausse-trappe.... etc.

(1) V. sur Remacle Mohy l'article posthume du B^{on} de Villenfagne dans la *Revue de Bruxelles* Mars 1859, p. 84 et celui de M. Henri Helbig dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de Liège pour 1857*, p. 204.

Nous n'avons vu que l'édition de 1660, dont M. A. Le Roy, professeur à l'Université de Liège, possède un exemplaire; elle est dédiée à Jean-André Doria, vice-roi de Sardaigne. On y trouve les vers suivants adressés à Mohy par un poète contemporain :

Quis metuat rapidos nitrati Pulveris ignes ?
Queis vomit horrisonos aenea bomba globos :
Jam majus terris munus concessit Apollo,
Muciberi ingratum quo superaret opus.
Quod magis est : hoc docte Mohy, tibi consignavit,
Ne sua, te in nihilum vindice, dona ruant.
Magna dedit, fateor, Titan mortalibus aegris;
Tanta tamen sine te munera, nulla forent.

P. G. I. V. L.

3° *Tertianae crisis, qua D. D. Petri Barbae, protomedici, praxis curandae Tertianae, et Vopisci Fortunae Plempii, professoris Lovaniensis primarii, animadversio discutitur, ac legitima demum Tertianae curatio exponitur.*

Lovanii 1642, in-4°.

Lors de la publication de ce travail, Mohy en adressa un exemplaire au célèbre président Pierre Roose, qu'il accompagna de la lettre suivante, datée de Bruxelles le 10 mai 1642 et dont l'original repose aux archives du royaume, à Bruxelles :

Monseigneur,

L'estime que Vostre Seigneurie fait des amateurs de science, et le desir que j'ay de lui rendre du service, m'at fait prendre la hardiesse de lui dedier ce petit traicté, auquel est decidé le différent entre deux medecins principaux, touchant la cure de la fievre tierce, ne souhaitant autre recompense que le bonheur d'entendre que Vostre Seigneurie auroit pris la peine de le recevoir. Ce que je supplie d'aussi bon cœur que je me signe, Monseigneur, etc.

HENRI DE MOHY.

- S. — *Lindenius renovatus* 1686, p. 262. — Paquot. *Mémoires*. 1765. T. I, p. 510. — Eloy. *Dict. de la médecine* 1778. T. 3, p. 308. — *Catal. primorum Univ. Lov.* 1797, p. 5. — A. Pinchart. *Messenger des sciences hist.* 1855, p. 125.

Dorliex (PIERRE), né vers l'an 1600, à Zonhoven, dans la principauté de Liège, étudia la médecine à l'Université de Louvain. Plus tard il fut nommé médecin licencié de la ville de Diest, où il exerça jusqu'en 1658, époque à laquelle il passa son examen de docteur et fut appelé à la chaire royale d'anatomie et de chirurgie à Louvain. Il remplit ces fonctions avec distinction : deux fois, en 1659 et en 1642, il fut nommé recteur de ce célèbre établissement.

Jean de Chokier, vicaire-général de Liège, faisait grand cas du mérite de Dorliex ; il le consulta plusieurs fois sur l'authenticité de différents miracles que l'on prétendait avoir été opérés à Liège. Ainsi en 1646, il fit partie d'une commission, composée de ses confrères Ophem et Plempius et de dix théologiens des plus distingués, chargés par le vicaire-général de Liège, de vérifier et d'attester les miracles opérés par l'intercession de la *Vierge de St-Remy* ; en 1652, il fit encore partie d'une commission semblable avec Plempius et Hovius, pour attester plusieurs autres miracles attribués à la Vierge de Cortenbosch.

S. — Val. André. *Fasti acad. Lov.* p. 43, 225, 229. — Maniggart. *Diva Leod. consolatrix afflictorum* 1657, p. 10. — Lamberti *Diva virgo de Cortenbosch.* 1656, p. 210

Libion ⁽¹⁾ (ANDRÉ), docteur en médecine, bourgmestre de Dinant en 1655, né à Dinant, est mort en cette ville vers l'an 1664.

⁽¹⁾ Ancienne famille patricienne originaire de Dinant et d'où sont issus plusieurs ecclésiastiques recommandables, notamment *Lambert Libion*, prieur de Gembloux, vers le milieu du XVII^e siècle, *Jacques Libion*, prévôt et archidiacre de Dinant, *François Libion*, chanoine de Fosses. — *Antoine Libion*, bourgeois de Dinant, avait fondé, par son testament en date du 9 janvier 1660, un canonicat dans l'église collégiale de N.-D. de Dinant, affecté d'un revenu de 400 fls. de Liège.

Loyens, dans le *Recueil Héraldique*, p. 415, fait mention d'un *Jean Libon*, apothicaire, mort à Liège le 9 septembre 1656 et qui appartenait probablement à la même famille. Il fut enterré dans l'église paroissiale S.-André où on lisait cette inscription :

Ici reposent en Jesus Chr st honorable maître Jean Libon, apothicaire, qui trépassa le 9 de sept-embre 1656. Damlle Marie Morcar son espouse decedee le... decembre 1655.

Jean Libon laissa une fille qui épousa Wathieu Hennet, bourgmestre de Liège en 1648.

Libion a laissé plusieurs manuscrits où sont consignées les principales cures qu'il a faites pendant sa longue carrière. Il doit aussi avoir composé un traité assez étendu sur la goutte et le rhumatisme.

S. — *Documents relatifs à la famille Libion.*

Leonardi (NICOLAS-FRANÇOIS), licencié en droit, docteur en médecine, exerçait à ce qu'il paraît cette dernière profession à Huy vers le milieu du XVII^e siècle.

Leonardi échappa à un grand danger, grâce, nous assure-t-il, à sa ferveur envers Notre-Dame de la Sarthe-lez-Huy. Pour témoigner sa reconnaissance envers cette vierge miraculeuse, il composa un petit poëme en son honneur sous le titre de : *Eucharisticon. Deiparac Virgini Sartanae dicatum a D. Nicolao Francisco Leonardi. Ob insigne beneficium ab illa acceptum octavo Kalendas februarias. Anno 1658.*

Ce poëme de 540 vers a été publié, p. 212-222 de l'*Eburonum Huensium sacrarium, eorumque Diva Sartensis (A^e Ambrosio de Warem). Prostat Hui, apud A. de Warem, 1659, in-8^o.* (Bibl. de l'auteur).

S. — L'ouvrage cité.

Gutshoven (GÉRARD VAN) (1), clerc, licencié en médecine, professeur de mathématiques et d'anatomie à Louvain, né à St-Trond, mourut à Louvain vers l'an 1670.

Il fut nommé par l'Université de cette ville chanoine libre de l'église cathédrale de St-Bavon à Gand, bénéfice dont il prit possession le 13 avril 1668.

S. — Hellin. *Hist. des évêques et du chapitre de St-Bavon.* 1772, p. 571.

Parent (GUILLAUME), docteur en philosophie et en médecine, premier médecin de Maximilien-Henri de Bavière, électeur de

(1) Ancienne famille patricienne qui portait pour armes : *d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur.*

Cologne et prince-évêque de Liège, né dans la principauté de Liège, vivait encore en 1671. On ne possède point de détails sur sa vie.

Il a publié :

1° *Methodus sanandi peste affectos principibus infallibilibus, experientisque certis, ut et medicamentis abunde stabilita. Auctore Guill. Parent.*

Leodii, apud G. H. Streeck. 1669, in-8° de 14 f. lim. et 50 pp. L'approbation est datée de Bonn, le 7 septembre 1668. (Bibl. de M. E. Lavalleye).

2° *Dialogus inter Hippocratem, Paracelsum et Themisonem, quo demonstrantur omnes causae pestis, ejusque species et affectus : et simul probatur solide veritas singularum positionum methodi peste affectos sanandi editae 1669.*

Leodici-Eburonum. 1671, in-8°.

S. — Foppens. *Bibl. Belg.* 1759. I. p. 418.

Du Chasteau (NICOLAS), docteur en médecine et en philosophie, licencié en théologie, né à Chênée, près Liège, a publié :

Parvum naturae speculum, in quo rerum corporearum principia effectus et mutationes per causas intelligibiles explicantur. A° N. du Chasteau.

Leodii, apud G. H. Streeck 1675, in-18, de 164 pp. (Bibl. de l'auteur).

Ce petit traité, qui dénote des connaissances philosophiques approfondies, est revêtu des approbations du vicaire-général de Liège, J. E. de Surllet et du jésuite Jean Dormer.

S. — L'ouvrage cité.

Ex Palude (JEAN), docteur en médecine, fils d'Arnold qui précède, né à Huy, acquit l'estime de ses concitoyens et fut élu deux fois bourgmestre, en 1677 et en 1679.

Ce fût le 20 mai 1677 qu'il obtint pour la première fois les honneurs de la magistrature en même temps que J. de Genève, capitaine d'une compagnie de bourgeois. L'élection de ce dernier n'ayant pas

été reconnue par le prince, Ex Palude réunit à lui seul les pleins pouvoirs. Voici l'ordonnance de Maximilien-Henri qui l'établit seul bourgmestre :

« Son Altesse Sérénissime apprenant avec un déplaisir très-sensible qu'au mépris de ses ordonnances précédentes, les mestiers de la ville de Huy s'opiniâtrent dans le refus de choisir un autre bourgmestre à la place du sieur de Geneffe, nonobstant même qu'il s'en seroit remercié, déclare que tout ce qui se fera par le bourgmestre Ex Palude, légitimement esleu, avec le conseil, aura lieu et sera admis pour valable, tout de même que s'il y eut intervenu un second bourgmestre.

Faict au conseil de Sa dite Altesse, ce 6 juin 1677.

(Signé) L. DE IVERLO, et plus bas,
L. CREFT,

Cette ordonnance provoqua à Huy la plus grande effervescence. On alla même jusqu'à insulter le comte de Groesbeck, souverain mayeur de Liège et le B^{on} d'Oultremont de Landen, conseiller de S. A. qui avaient été députés par le prince pour présider l'élection. Toutefois, l'ordonnance fut maintenue; le prince en porta même une nouvelle le 8 juin suivant confirmant la précédente.

Sarolea (. . .)⁽¹⁾, pharmacien, né à Cheratte, mourut le 14 mai 1682 à Verviers, où il exerçait depuis longtemps sa profession.

Sarolea, sur les indications d'un certain Collinet, du village d'Heusy, prétendit, en 1641, avoir trouvé le moyen de faire voler un chat, à l'aide de vessies remplies de gaz. Voulant que ses compatriotes fussent témoins de cette importante découverte, il obtint des magistrats de Verviers l'autorisation d'annoncer l'expérience à son de trompe. Au jour fixé, on fit purger le chat pour le rendre plus

⁽¹⁾ Sarolea avait un frère chirurgien qui fut tué le 18 février 1674, dans un combat que les Verviegeois eurent à soutenir contre la garnison de Limbourg.

léger, on lui attacha à chaque patte une vessie remplie de gaz, puis on le porta en grande cérémonie sur la tour de l'église paroissiale, d'où il fut lancé dans l'espace, en présence des Bourgmestres et de toute la population de Verviers. Mais au lieu de voler, l'animal tomba tout uniment par terre. Sarolea fut traité de charlatan et couvert de ridicule.

Faire voler le chat, est resté une expression proverbiale à Verviers pour dire : *promettre plus qu'on ne peut tenir, faire une sottise avec éclat*.

La tentative de Sarolea fournit, à l'un de nos poètes, le B^{on} de Walef, le sujet d'un petit poème burlesque et satyrique qu'il publia en 1750, sous ce titre :

Le chat volant de la ville de Vervier, histoire véritable par Monsieur Willem Crap.

A Amsterdam (Liège), chez Jacque Le Franc, à l'enseigne du chat botez. in-12 de 21 pp. (Bibl. de l'auteur).

Cette pièce pseudonyme, devenue aujourd'hui d'une excessive rareté, n'a pas été reproduite dans les œuvres du baron de Walef. Le poète Angenot la fit réimprimer en 1841. (*Verviers. Angenot fils*, in-8° de 51 pp.). Il ajouta un *correctif* qu'il fit suivre d'une chanson anonyme composée vers la fin du XVIII^e siècle sous le titre de *la Queue du chat volant de la ville de Verviers*.

S. — Detrooz. Histoire de Franchimont. p. 165. — Nautet. *Notices historiques*. T. 1. p. 85.

Dinghens de Dinghen (LÉONARD-FRANÇOIS, *Dinghenius*, docteur en médecine et professeur royal à l'Université de Louvain, né dans la Campine liégeoise, est mort vers la fin du XVIII^e siècle.

Il a publié :

Fundamenta physico-medica ad scholae acrobologiam studiose adaptata in sex libros divisa. quibus accedit tractatus de febris. Lovanii, Typis P. Salseni. 1677, in-fol. Les Eléments comprennent 396 pp. et le traité des fièvres 28. L'ouvrage est dédié à Jacques

Emerix, docteur en droit, auditeur de Rote sous Innocent XI et cousin de Dinghens.

L'auteur, dit M. Broeckx, à qui nous empruntons l'analyse de ce livre, traite de la physiologie, de l'hygiène, de la pathologie, de la semeïotique, de la thérapeutique et se montre partisan de l'auroscopie. Avec Van Helmont, il admet un feu existant dans le cœur qu'il considère comme le produit d'une espèce de fermentation développée dans le sang. Il traite de ridicule l'opinion de ce réformateur qui ne voit dans la vie que des impressions de son archée. Dans l'explication des fonctions du cerveau, il suit la doctrine Cartésienne dans laquelle la glande pinéale est considérée comme le siège de l'âme. La définition de la fièvre est : « Focus naturalis interdum magis, interdum minus, sed semper depravatim bulliens aut morbose fermentescens. »

Dinghens donne le résumé des connaissances physiologiques de son temps ; mais il émet peu d'idées neuves. Il se montre partisan des trois éléments et s'attache surtout au système de Descartes. Parmi plusieurs détails physiologiques, on voit que cet auteur soutient que le sang est porté aux mamelles par des vaisseaux particuliers qui aboutissent au canal thoracique ; ce système n'était ni vrai ni nouveau. Il rejette l'humide radical et la chaleur innée des anciens, admet dans les corps des esprits qui se meuvent, et prouve leur existence par la lypothymie, les vertiges, les cavités du cerveau, et par l'obstacle mis à leur passage en faisant la ligature d'un nerf. Cependant il critique les divers esprits admis par Galien, fait présider un archée à la concoction des aliments dans l'estomac et soutient que le suc gastrique entre dans les pores des aliments et les dissout. Le feu ou la chaleur qui existe dans le cœur est le produit d'une espèce de fermentation du sang. L'auteur refuse de croire que le foie soit l'organe de la sanguification et admet la circulation Harveyenne. Dans l'explication des fonctions du cerveau, il est Cartésien. Il se moque de Paracelse lorsque celui-ci dit que l'urine arrive dans la vessie par des conduits inconnus sous forme de transsudation. Dinghens attaque aussi la doctrine des jours critiques de Galien et les idées astrologiques

du temps. La description qu'il donne de la pléthore est parfaite. Il attache une plus grande importance à l'inspection de l'urine qu'au pouls. Il paraît toutefois engoué de la sphygmomanie, car il soutient par exemple contre Galien, qu'il y a un pouls propre à l'amour. L'importance de l'urine, écrit-il, provient de ce que son essence est l'effet des dispositions des parties internes, des forces et des tempéraments : comme les parties internes font la coction et le changement de l'urine au moyen du tempérament, elles sont les causes de toutes les différences observées dans l'urine. Il a tellement donné dans les idées exagérées du temps, qu'il pense que l'urine indique la maladie, son espèce et tous les changements que celle-ci est sur le point de subir.

S. — Broeckx. *Hist. de la médecine*, p. 97, 158 et 203.

Des Bergeries (...), docteur en médecine, né, à ce que l'on croit, dans la principauté de Liège, vivait en 1690.

Il a laissé :

Le Gouvernement de la Santé. Où sont contenus les préceptes les plus surs pour s'y conserver, chacun selon son âge, son tempérament et sa constitution : et plusieurs conseils et remèdes, pour prévenir les maux et les incommodités les plus communes de la vie : avec un traité de la nature, propriété et droit usage de tous ce qui nous sert de viande et de breuvage. Par le sieur Des Bergeries D. M.

A Liège chez G. H. Streeel, MDCXC, in-12 de 6 f. et 250 pp. (Bibl. de l'auteur).

Le nom de ce médecin ne figure ici que parce qu'il est indiqué comme Liégeois dans l'*Histoire de la médecine Belge* de M. Broeckx. Nous avouons n'avoir rien trouvé qui put confirmer cette assertion : la lecture du *Gouvernement de la santé* nous a même porté à croire que l'auteur était d'origine française.

(Pour être continué.)

U. CAPITAINE.

FOUILLES, RECHERCHES, DÉCOUVERTES, ET INDICATIONS ARCHÉOLOGIQUES

DANS LA PROVINCE DE LIÈGE.

Nous fouillons les ruines pour en retirer les débris des âges ; mais en cherchant à restituer le *passé* ; en exhibant les objets découverts qui le rappellent , ne négligeons pas les intérêts de *l'avenir* , et sachons lui léguer les souvenirs *du présent* , soit par des monuments , soit par des écrits qui en conservent la mémoire.

Or , pour conserver ce qui a échappé au vandalisme destructeur ; pour sauver d'une ruine complète ce que le temps a épargné , que devons-nous faire ?

Indiquer ce qui est resté debout ; décrire les lieux que couvraient encore naguère de curieuses ruines ; rechercher les débris qui disparaissent ; consacrer enfin le souvenir des faits , tels que les incendies qui viennent de consumer , de détruire des monuments regrettés : ainsi , l'église de la Madelaine à Liège , le château féodal de Seilles , propriété de M^{me} la générale baronne de Merx et surtout la Bourse d'Anvers, œuvre d'art due à M. Marcellis et sortie de nos ateliers.

Nous devons sans doute à la verve patriotique , à un beau talent , à notre collègue M. le président Grandgagnage, la description poétisée de la plupart de nos ruines et de nos souvenirs chevaleresques , Moiffort , Franchimont , etc. , etc. Mais est-ce

assez ? N'est-ce pas un tableau d'ensemble qu'on peut désirer ? Un relevé exact de ce que nous avons perdu et de ce qui nous reste encore ? C'est dans cette voie d'une sérieuse archéologie qu'il faut s'engager. J'essaie de l'ouvrir, d'autres parmi mes savants collègues, sauront y entrer avec succès : — indiquer les sources, recueillir quelques matériaux, relever quelques faits... suffiront à ma tâche. — Plus tard l'œuvre pourra se compléter.

I. ÈRE CELTIQUE.

Le Druidisme, cette religion sanglante des premières races autochtones, a-t-il laissé des traces parmi nous ? A-t-on découvert de ces monuments celtiques si nombreux en Bretagne et connus sous le nom de *Menhir* et de *Dolmen*, pierres énormes *debout* ou *couchées* ? Peut-être, si l'on s'en rapporte au témoignage d'un curieux investigateur, M. Grandgagnage. Suivant cet habile archéologue, il existerait deux de ces monuments. L'un, *Pierre debout* ou *roche*, dans une vallée, près de Remouchamps ; l'autre, *Pierre couchée*, dans un hameau (le Bouui) au voisinage de Chaudfontaine. Mais à l'aspect, à l'examen de ces pierres, on se demande si la science sérieuse peut accepter cette origine et si la poésie n'a pas trompé le savoir ? Le problème posé devant l'Académie a été résolu par un de ses membres, mais sans mission officielle à cet égard et seulement en sa qualité de savant touriste dans les Ardennes (M. Borgnet).

Si nous ne pouvons donc accepter qu'avec une extrême réserve le don du spirituel auteur de la charmante wallonnade de Chaudfontaine, nous n'aurons pas le même scrupule à l'égard des nombreux *tumuli* qui couvrent encore la plane surface de notre fertile Hesbaye. Ces cônes dont on rattache l'existence aux Romains, remontent à une époque bien plus reculée : ils sont certainement d'origine celtique. Ils ont servi dans la série des

âges , tantôt à marquer les espaces et à jalonner les routes au milieu des vastes forêts qui couvraient nos contrées ; tantôt de points culminants pour y allumer des feux et servir de fanaux ; tantôt et plus souvent enfin de retraite pour la défense et de sépulture pour les héros.

Ces tombes tendent à disparaître devant la curiosité qui les creuse ou la charrue qui les entame et les ronge. C'est dans cette prévision de leur ruine que l'Etat a fait l'acquisition de celles d'Omal et de Waleffe-S'-Pierre , et que nous avons prié M. le gouverneur (baron de Macar) , de solliciter, de l'obligeance des bourgmestres de la province, un relevé circonstancié des tombes qui pourraient encore exister ou qui avaient déjà disparu dans leurs communes. — Un premier tableau , répondant à ce vœu , nous a déjà été transmis et nous l'imprimerons dans ce recueil.

II. ÈRE ROMAINE.

Le sol belge envahi , disputé par les émigrations du Nord , était partagé en petites peuplades d'origines diverses , divisés par les intérêts , unis pour la défense , lorsque César (48 ans avant la naissance du Christ) en fit la conquête. C'est de cette époque que datent nos annales — Nos premiers documents écrits sont *les Commentaires* du vainqueur. Or, on se demande, lorsque les légions romaines s'avançaient vers nos rivières , quels monuments en couvraient les bords ?

Des camps retranchés , des ouvrages élevés en terre , des forteresses construites en bois pour se défendre contre les surprises , s'abriter contre les attaques , retirer les femmes , sauver le butin , tous monuments d'un jour , sans consistance , qui n'ont laissé aucune trace. C'est donc à partir de la conquête et à la soumission des Gaules, sous les empereurs, qu'il faut cher-

cher des œuvres d'art et des monuments durables. — Mais les invasions du Nord ont renversé, détruit ce que le génie du peuple roi avait édifié et les ruines mêmes ont disparu. — Quels débris nous reste-t-il encore des grandeurs romaines? — Des sépultures, et, dans le champ des morts que nous fouillons, nous retirons des urnes cinéraires et des fioles lacrimatoires, des lampes sépulcrales, etc., etc.

Ces champs de sépulture, nombreux dans le Luxembourg, assez communs dans la province de Namur, sont rares parmi nous. — Jusqu'à ce jour, qu'avons-nous découvert?

1° Au Mont St.-Sauveur, Mont que surmonte une chapelle gothique qui tombe en ruines, on trouva, par hasard, des haches, des fragments de poterie, quelques débris de sabres; le tout perdu pour la science, vendu ou dispersé, à l'exception de quelques objets recueillis et donnés au Musée par M. Comhaire de Hamal, dont l'habitation, à Vaux, est voisine du lieu de cette découverte.

2° A Jusleville, près de Theux, le champ découvert et fouillé nous a donné une plus riche moisson. Les urnes, les vases, les poteries sigillées qui figurent à notre Musée, proviennent de ces fouilles qui datent de janvier 1854. C'est de là aussi qu'est sortie la pierre votive dont l'inscription mutilée a exercé la sagacité des savants.

3° A Seny, en Condroz, quelques travaux de culture ont mis au jour deux tombeaux gallo-romains. Comme toujours, l'ignorance en a dispersé les débris, moins deux haches et quelques grains de colliers qui ont été recueillis et conservés par les soins de MM. Fabri et Mouton, objets précieux dont s'est enrichi notre Musée.

4° Enfin, vers la tombe romaine d'Avin, au-delà de Fallais, on a découvert, dans le sol, des objets nombreux, fibules, stilets, haches, etc., le tout dispersé sans que j'aie rien pu obtenir en

dépit de mes efforts et de mes recherches. M. Voot, propriétaire, a sans doute emporté dans la tombe ce qu'il m'avait promis chez lui en présence de M. Mottin d'Hannut.

Pauvres donc dans les champs des morts, nos découvertes ont-elles été plus riches parmi les villas ? Ici encore la même parcimonie. Récapitulons :

1° En 1850, un fermier, M. Rose, de Momalle, met au jour des substructions romaines. Nous y pratiquons des fouilles en grand ; un puits est découvert ; comblé, nous le vidons, et le résultat de ce coûteux travail, dont une partie est supportée par notre collègue le baron de Sélys-Longchamps, n'est qu'un amas de matériaux, briques et tuiles, et la découverte de quelques objets sans grande valeur, toutefois, recueillis avec soin, ils figurent au Musée comme témoignage de nos efforts.

2° Sur la pente des Monts d'Ombret, inclinés vers Flône, la culture, toujours envahissante, fit disparaître d'anciennes landes qui couvraient le sol non encore défriché, et sous le gazon séculaire se montrèrent nombreuses, des tuiles et des briques romaines. J'en ramassai même plusieurs que j'allai déposer à la ferme voisine, où elles sont restées. Si nos ressources pécuniaires nous avaient permis d'y faire des fouilles, je crois qu'elles n'auraient pas été infructueuses : je signale donc cet endroit pour le réserver à l'avenir.

3° Mais ce que Momalle nous a refusé, ce qu'Ombret semblait nous offrir, Fourron-le-Comte, grâce à M. Delvaux, nous l'a donné ; voyons comment :

En 1840, des substructions furent découvertes dans un terrain, au Sud de la commune, terrain descendant en pente douce vers le joli ruisseau du *Four* que dominant, sur sa rive droite, les monts brisés et pittoresques que couvrent d'antiques forêts. Curieux par instinct, antiquaire par goût, M. Delvaux fit pratiquer des fouilles et obtint, de ses recherches, de ma-

gnifiques résultats. Ses découvertes précieuses pour l'art et qui ont été enrichir le Musée de Bruxelles, sont consignées dans une brochure imprimée chez M. Desoer, à Liège, brochure d'un vif intérêt à laquelle nous renvoyons.

De ces fouilles continuées jusqu'à 1846 sont sortis de nombreux matériaux qui ont servi à construire une chapelle, monument curieux, moderne et sacré, composé exclusivement de débris antiques et profanes.

Les ruines recouvertes, pour le sol être rendu à la culture, sont heureusement reproduites dans un plan exact et développé annexé à l'œuvre de M. Delvaux, de ce savant obscur et modeste, que j'ai été heureux dans trois visites que je lui ai faites de relever de son abattement et de consoler de l'oubli de tous. Puisse ce nouvel hommage rendu à sa tombe, provoquer un tribut public de reconnaissance pour son mérite et ses travaux.

Maintenant voyons si ces briques, ces tuiles romaines et tous ces appareils des grandes constructions se reproduisent dans quelques grands monuments assis sur notre sol et respectés des âges. Hélas non, rien ne nous reste de l'ère des Césars. Cependant on veut rattacher à l'époque romaine quelques vieilles tours dont l'origine ne paraît pas remonter si haut. Ainsi la tour de Pourseur, au bord de l'Ourthe, en face des ruines de Montfort. Il est vrai que des objets d'antiquité très-curieux, des vases et des statuettes, ont été trouvés au pied de ces monuments, objets qu'on m'a dit *sur les lieux* avoir été donnés à M. l'avocat Jottrand de Bruxelles; s'il les possède encore, nous l'engageons à en faire don à notre Musée.

De plus, on assigne également une origine romaine aux donjons d'Oupeye et de Waroux, ainsi qu'aux ruines si pittoresques de Caster, penchées au bord de notre beau fleuve et qui surmonte les profonds souterrains connus sous le nom des carrières de St-Pierre, curieux labyrinthes qui renferment de ces fossiles qui

ont servi à former tant de collections et dont l'un des plus prodigieux de ces débris anté-diluviens est le gigantesque squelette de Mammouth qui figure au cabinet d'histoire naturelle à Paris. Si je rappelle ces produits, c'est qu'il est pour nous aussi une *archéologie de la nature* dont nous devons recueillir et conserver les traces et les spécimen.

III. ÉPOQUE FRANQUE.

Pauvres en monuments romains, sommes-nous riches des dépouilles de leurs vainqueurs, Francs, Huns, Vandales ? Torrents envahisseurs, ils ont tout détruit, tout emporté dans leurs courses rapides. Ce qui échappait au fer de ces barbares du Nord était dévoré par les flammes. Dans les nombreuses ruines fouillées, surtout dans la province de Namur, toujours les traces de l'incendie et jamais que des fragments ou des débris de ce qui a pu échapper au feu. Destruction donc la plus complète de ce qui était le séjour des vivants, les habitations, les villas, et c'est à la mort, aux cimetières gallo-romains qu'il faut chercher et redemander la restitution des ornements et des vases antiques.

Cependant disons que si Diest, qui fut la première station des francs en Campine, ne nous donne rien de leurs dépouilles, cette ville nous a livré des objets variés, vases et débris d'armures, trouvés dans ses vieilles fortifications gothiques et que nous devons à la générosité de M. Groulard, conseiller communal.

Ce berceau de la monarchie franque, Diest, nous reporte vers la tombe de Chilpéric découverte à Tournay et dont l'emplacement, que j'ai visité il y a peu de mois, est aujourd'hui consacré par un monument dû au propriétaire du lieu, fait que je signale afin de porter à l'imitation et conserver par là le souvenir des grandes époques historiques.

Des aperçus, des faits qui précèdent, que conclure ? — Que

réduite à quelques ruines , à des rares vestiges , à des traces vagues de monuments antiques ; mais d'un autre côté , qu'éclairée par les révélations de la tombe et les certitudes de la numismatique , l'archéologie séculaire , celle des Celtes ou Germains , comme celle des Romains , et après eux celle des Francs ou Barbares , que cette vieille archéologie des temps reculés , alors que les traditions étaient brisées et les écrits rares , peut bien fournir des matériaux à nos Bulletins , mais non donner beaucoup à nos Musées.

En est-il de même de la grande époque à laquelle nous allons toucher , à l'époque carlovingienne ? C'est ce qu'il faut voir.

IV. ÈRE CARLOVINGIENNE.

Les bords de notre belle Meuse ont vu s'élever au VII^e siècle une famille puissante , les maires du palais de l'Austrasie. Pépin de Landen ouvre la série des grands hommes qui ont marqué cette époque , et Charlemagne qui sort de lui par Pépin d'Héristal et Charles Martel , élève à son apogée la gloire de ces héros illustres. Les surnoms que plusieurs portent , *Landen* , *Herstal* , disent assez leur origine ; ils nous appartiennent donc par la naissance ; et si Charlemagne n'est pas né sur nos bords , il y a au moins été élevé , il y a vécu et a laissé sa dépouille à nos portes , à Aix , dont la magnifique coupole de l'église , son œuvre , recouvre la tombe. Après cet édifice somptueux , trouvons-nous plus rapprochés de nous , à *Landen* , à *Herstal* , à *Jupille* , des vestiges de sa grandeur ? Hélas non ; ses palais et ses villas ont été emportés par de nouvelles excursions , par les Normands , guerriers sanguinaires et féroces qui , après avoir tout détruit sans rien reconstruire ont fini par s'implanter parmi nous et s'asseoir , comme les Burgondes à l'Est , sur une autre partie du sol de la France , de cette belle *Normandie* ,

baptisée de leur nom ; mais enfin . au milieu des ruines que dix siècles écoulés ont couvert de leurs débris, cherchons pour voir si rien n'apparaît , et si un regard scrutateur ne pourrait rien découvrir à travers tant de poussières.

A Landen , ni château féodal , ni donjon gothique , ni vieux murs ; rien , et cependant en parcourant cet endroit empreint de glorieux souvenirs, je cherchai , sans pouvoir le rencontrer , un grand mur en pierre , ancienne auge qui avait dû servir à abreuver des chevaux de maître. L'existence de cet objet curieux m'avait été signalée par notre collègue , M. le baron de Crassier. Je désire qu'on puisse le retrouver et qu'on nous en donne la description.

La même pénurie de vieux édifices se fait remarquer , à Herstal (les écuries du seigneur) ; seulement engagé dans une cour de ferme , on remarque un ancien mur sans caractère et sans inscription et dont l'origine ne saurait être assignée.

Enfin , même absence de débris séculaires à Jupille, si on en excepte quelques tronçons de murs enfouis et un vieux castel dont on ne saurait faire remonter l'époque au-delà du moyen-âge.

Mais ne pourrait-on se relever de cette déchéance des siècles par la tradition et les souvenirs populaires ? La fontaine, au pied de la colline à Jupille, n'est-ce pas celle où la belle Alpaïde allait puiser de l'eau lorsque Pepin d'Herstal l'aperçut ? Et sur la hauteur, cet endroit n'est-ce pas celui que couvrait le palais habité lorsque Saint Lambert vint avertir le Maître qu'il devait se séparer de sa concubine ? Et enfin la vieille tour d'Oupeye sur l'autre rive de la Meuse, en regard d'Herstal, n'a-t-elle pas vu le trouble et l'émotion d'Alpaïde lorsqu'elle apprit le meurtre, par ses frères Dodon, du saint Prélat, de cette grande victime du dévouement au devoir ? Au moyen de la tradition , nous ressaisissons le

passé qui nous échappe à défaut d'objets matériels qui le retracent ou le rappellent.

Mais ce passé carlovingien, n'en retrouvons-nous aucun vestige matériel, aucun débris séculaire ? Peut-être, pas toutefois, à *Pépinster*, bien que ce nom, par l'étymologie, nous donne une station (*stare*) ou résidence de Pépin, mais bien sur les monts du Trooz et les rochers qui dominent les Fonds-de-Forêt. D'abord, si on s'élève au-dessus du tunnel du Trooz, on trouve sur la cime un mamelon dont le pourtour montre des débris de murs, existence très-visible que j'ai constatée avec M. le curé de Forêt. Là, dit la tradition, était un château carlovingien, dont le nom conservé était *Troozberg*. Plus apparentes et plus considérables sont les constructions renversées au vieux Castel de *Miremont*, au-dessus des Fonds-de-Forêt à l'endroit où la route vicinale sort de la vallée pour monter au village de ce nom. Ces deux emplacements doivent être signalés dans un double but, d'abord pour le cas où l'on voudrait y pratiquer des fouilles, afin d'y découvrir des souterrains ; et ensuite pour reconnaître la configuration stratégique du sol offerte par la nature, pour la défense au moyen de la saillie de la cime dominant deux vallées comme à Chèvremont, comme aux ruines de Moha sur la Méhagne, et d'une façon encore plus marquée dans la province de Namur, dans les vastes constructions aujourd'hui détruites, jadis élevées au bord de la Meuse, à Bouvigne, à Poilvache et à Sanson.

Il n'en était pas de même toutefois d'un château qu'une tradition douteuse rattache aux noms des meurtriers de S'-Lambert, des Dodon frères de la belle Alpaïde, concubine de Pépin d'Herstal. Ce château, situé à Bolsée, au-dessus de Glain, était dans la plaine, mais sans doute entouré d'eau comme aujourd'hui encore Hermalle et notamment Seilles, à l'extrême limite de notre province, près d'Andenne, petite ville consacrée par le

souvenir de S^c Begge, sa fondatrice et tante de Charles Martel, héros dont le courage indompté est figuré ou symbolisé par une pierre en relief où l'on voit le futur vainqueur des Maures aux champs de Poitiers lançant une flèche à un monstre, espèce d'ours qui, atteint, tombe sous ses coups. Une inscription, qu'on dit moderne, gravée dans la pierre, porte : *Charles Martel, de Pepin 2^e fils naturel, en l'an sept cent, peu plus, me mist cey a mort cruelle.*

Ce monument de si mince valeur et qui n'a que le mérite de consacrer une tradition, suffit-il pour payer tant de gloire ?

Après ce regard jeté, sans rien découvrir d'essentiel, dans le champ carlovingien, on se demande si, à défaut de monuments anciens, on ne devrait pas, pour rappeler de grandes époques historiques, élever des monuments nouveaux dans des lieux empreints de glorieux souvenirs ?

Ainsi déjà à Aix, on montre sur la place, en face de son vieux hôtel-de-ville, la statue du grand homme qui domina le monde par l'énergie de son caractère ; le civilisa par la sagesse de ses capitulaires, le moralisa par ses écoles et l'éclaira du feu de son génie. Cet hommage au sage législateur plus encore qu'au conquérant et au vainqueur des Saxons ; cet hommage que Maestricht lui a rendu également, en lui érigeant une statue dans sa belle église St-Etienne, œuvre remarquable de l'habile ciseau de Geefs, cet hommage, pourquoi Liège le lui refuserait-il plus longtemps ? Que n'écoute-on les généreuses propositions que notre sculpteur Jehotte a faites à cet égard ?

J'ai vu dans les ateliers de notre compatriote le modèle de la statue monumentale de Charlemagne. Pourquoi tarder à faire examiner cette œuvre d'art et en faire décider l'adoption par la grande cité de St-Lambert, éburonne et carlovingienne dans le passé ? Rapprochons, unissons nos titres de gloire et marchons à la postérité comme nous marchons à la fortune, par le dé-

veloppement prodigieux de nos fabriques et de notre industrie; de grandes figures commerciales et industrielles peuvent s'élever chaque jour parmi nous. Qui nous rendra un Charlemagne, qui nous donnera un Notger ? Montrons-les donc avec orgueil dans leur antique splendeur par des œuvres qui fourniront en même temps à nos artistes l'occasion de se produire avec éclat et d'étaler toutes les richesses de leurs talents. Le génie du présent acquitterait par là une dette du passé et la chaîne renouée des temps sera un puissant encouragement pour un avenir prospère.

RÉSUMÉ.

Nous venons de remonter la série des temps ou la chaîne des âges pour chercher , savoir :

1° D'abord si les nations les plus reculées , Celtes , Germains , Eburons , qui ont foulé notre sol , y ont laissé des traces visibles , l'ont empreint de souvenirs durables ?

2° Ensuite , si leurs vainqueurs les Romains , César , Germanicus , etc. , y ont élevé de ces superbes monuments , tels que la *Porta Nigra* à Trèves , les arènes à Nîmes ; ou l'ont doté de ces grandstravaux qui , en Italie , dans le midi de la France , font leur gloire et l'admiration de la postérité ?

3° Après eux si les hordes du Nord , sorties des steppes de l'Asie , recrutées aux bords de la Baltique ou dans les forêts de la Germanie ; si ces hordes , en traversant nos contrées , n'ont pas tout renversé , détruit , brûlé , au lieu de nous léguer des travaux utiles et de nous enrichir d'œuvres d'art ?

4° Enfin , si là main puissante des Carlovingiens , arrêtant ces courses dévastatrices et enchaînant le génie de la destruction , a su élever à Landen , à Herstal , à Jupille , d'où ils sont sortis ,

des monuments à la hauteur de leur puissance et de leur renommée ?

Désolante et presque stérile est la réponse à cette série de questions qui plongent dans le Druidisme , époque des ténèbres , avant la naissance du Messie ; qui remontent ensuite au paganisme des Césars , de Julien l'Apostat ; enfin qui s'attachent aux grandes migrations , aux transplantations des peuples du Nord au Midi , et presque au renouvellement des populations comme pour renverser les autels païens , et préparer à l'adoption d'un culte nouveau , le christianisme , culte proclamé par Constantin , en Orient , assis sur les bords de la Seine avec Clovis dès le V^e siècle , et enfin triomphant et , sans adversaires , avec Charlemagne , sacré empereur à Rome en 800. Voilà l'histoire , mais les monuments qui se rattachent à ces grandes époques , où sont-ils ? — Seulement dans les souvenirs des peuples , dans les traditions populaires , dans des chartes et des capitulaires , et enfin et surtout dans des médailles. C'est donc la numismatique qu'il faut interroger , mais cette science est le partage de nos collègues , Bormans , Capitaine , de Renesse , etc. ; à ces savants , aux Chalon et à d'autres , à compléter l'œuvre dont je viens d'essayer la pâle esquisse , mais esquisse que je dois poursuivre sur un terrain plus riche : le *moyen-âge*. Mes indications , mes recherches , à cet égard , feront le sujet d'un second article réservé pour notre prochain Bulletin.

ALB. D'OTREPPE DE BOUVETTE,

TRAVAUX INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE LIÈGE.

CATALOGUE des chanoines de l'Eglise cathédrale de Liège, depuis le cardinal Erard de la Marck jusqu'à présent, par GUILLAUME DE WISSOCQ DE BOMY, chanoine et chantre de Liège (1).

PRÉFACE.

L'inclination qui m'a porté dès ma jeunesse aux recherches généalogiques, m'y a fait faire un amas de fruits assez beaux dont les meilleurs se pourront goûter en cet œuvre, que j'ai bien voulu donner à la postérité en faveur des curieux et à la gloire de mon collège, où je fais voir tant de grands et illustres personnages en avoir été membres depuis deux siècles seulement, pour ne pas profiler plus avant dans l'antiquité que mon dessein ne permet, qui est de commencer (suivant le titre du livre) à ce mémorable Evêque et Prince le Cardinal Erard, des comtes de La Marek, très-singulier bienfaiteur de l'église et pays de Liège.

(1) Le manuscrit autographe de cet ouvrage est conservé aux archives de l'Etat, à Liège; il forme un volume grand in-folio, de 465 pages, d'une écriture compacte et très-serrée.

Villenefagne, dans les recherches qu'il a publiées en 1817, tom. 2. p. 463, a signalé, mais d'une manière inexacte, le travail de Wissocq de Bomy, qui embrassait, dit-il, trois siècles, depuis 1550 jusqu'en 1650. L'ouvrage est intitulé :

« Catalogue des chanoines de l'église cathédrale de Liège, selon l'ordre de leurs réceptions, depuis le Cardinal Erard de la Marck jusques à présent. Avec chacun leurs devanciers aussi avant qu'on les a pu trouver, la réduction des lignes ou quartiers des Nobles, leurs attestans et causes de

Partant, je ne parlerai pas icy des siècles plus anciens qui virent ces souverains pontifes Etienne IX, Urbain IV, Clément VI et Grégoire X, auparavant chanoines de Liège ; non plus de celui qui donna en même temps à notre Eglise neuf fils de Roys, quatorze fils de Ducs, vingt-neuf fils de Comtes et sept fils de Barons ; il suffira que j'en fasse voir des plus nouveaux par la suite de ce recueil, d'égales dignités, titres et naissance en rang desquels anciens (même des graduez) y peuvent approcher de leur chef, et les autres de moindre extraction par la vertu, qui est une qualité plus noble et préférable à toutes les autres, puisque c'est d'elle seule que nous attendons cette heureuse naissance à la gloire immortelle.

Cependant, pour informer le lecteur de ce qui pourroit (peut-être) choquer son esprit par la difformité qu'il trouvera aux réceptions faites avec quatre ou huit quartiers, il faut savoir que du passé il n'y avoit pas d'obligation de prouver tant de lignes comme l'on fait a present, quoyque nos statuts soient étez du depuis déclarez et ensuite inviolablement observez d'en procurer les huit, ainsi que renseigne plus amplement le feuillet de ce livre.

Priant aussi qu'on ne veuille pas trouver étrange de voir ce catalogue mélangé si souvent de deux langues desquelles j'ay dû me servir pour rendre mes preuves et citations moins sujettes à cen-

science, l'extraction légitime et degré des letrez, le blason de leurs armes, les dignitez et charges tant ecclésiastiques que séculières que l'un et l'autre ont possédé devant, durant ou après leurs canonicats, leur parenté et devise, les jour et an de leur trépas, fondations de leurs anniversaires et d'autres légats pieux, lieux de leurs sépultures et successeurs en leurs prébendes. Le tout tiré des archives et registres de laditte église, testaments, titres domestiques, épitaphes, auteurs et autres bonnes et valables preuves, embelly de figures en taille douce des quartiers des Nobles, avec leurs cimiers et ornements, par Guilbert De Wissocq de Bomy, chanoine et chantre de Liège. »

Ce travail renferme quantité de détails intéressants pour l'histoire héraldique de l'ancienne principauté ; il mériterait d'être imprimé par extraits. Nous nous bornons aujourd'hui à en publier l'avant-propos.

sures, les rapportant ens mêmes termes (pour la plus part) que je les ay trouvé; ce pourquoy on ne doit pas attendre d'éloquence de moy, n'en aiant aussi jamais fait gloire ni profession; espérant neanmoins que les curieux y trouveront du plaisir dont le propre est de préférer les véritez aux discours polis.

Au reste, avant que de donner à connoître la naissance de tant de personnes dont il sera parlé dans ce dessein, j'ay trouvé bon de proposer ce *Nosce te ipsum*, dans une qualité beaucoup plus haute et salutaire, puisqu'elle nous fait souvenir du pauvre estat des hommes dont Salomon s'écrie : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas*.

Nosce te ipsum et suffieit
Quod sis cognosceis, quid sis cognoscere nescis :
Scis quod es, haud satis est, ô homo nosce quid es,
Hospitium, lusus, recreatio, praeda dolori,
Fortunae, morti, vermibus, esse quid es,
Quid sis jam nosceis, nescisque quod omnia non sis.
Cognosceis siquidem nunc quid es, haud quid eris.
Quid sis scis, quid eris non scis, sic omnia non scis :
Scire quid es multum est, plus tamen est quid eris ;
Si quid eris nosceis, quid non scis ? Omnia nosceis :
Hoc si scire scias, quid magis scire scies.

Finallement, j'ay encor trouvé bon de proposer en ce lieu toutes les dignités et charges principales auxquelles et par quelle voye doivent être élevez les chanoines treffonciers du pays de Liège privativement à tous autres.

Dignitez et charges électives par le chapitre cathedral :

L'evesque; le prévost; le doyen; le chantre; l'escollatre; l'official du chapitre; les deux conseillers du conseil ordinaire de l'evesque; quatre deputez de ses états; quatre deputez au siège de judicature des vingt-deux; deux conseillers des états reviseurs des vingt-deux; deux deputez à la fermeté de la cité de Liège; les deux offices de la cour allodiale; les sept tenanteries de l'église cathédrale.

Dignitez et charges collatives par l'Evesque aux chanoines de la Cathédrale.

Les VII Archidiaeres , savoir :

D'Ardenne; de Brabant; de Campinne; de Condros; de Famenne; de Haynau; de Hasbaye; le vicaire; le cost ou thresorier; le chancelier; l'official; les conseillers du conseil privé.

Dignitez auxquelles doivent être élus les chanoines de la Cathédrale par ceux des Collégiales de Liège.

Les prévots de :

S^t-Pierre, à Liège; S^t-Martin, à Liège; S^t-Paul, à Liège; S^{te}-Croix, à Liège; S^t-Jean l'Evangéliste, à Liège; S^t-Denys, à Liège; S^t-Bartholomé, à Liège; Notre-Dame, à Tongres; Notre-Dame, à Maestricht; Notre-Dame, à Huy; S^t-Follian, à Fosse; Notre-Dame et S^t-Théodard, à Thuin; Notre-Dame-S^{te}-Herlinde et S^{te}-Relinde, à Mazecque.

Les abbés séculiers de :

Notre-Dame et S^t-Perpete, à Dinant; Notre-Dame et S^t-Pierre, à Cinaye; Notre-Dame, S^t-George et S^{te}-Oude, à Amay; Notre-Dame et S^t-Hadelin, à Viset.

Et pour plus de particularité, j'ay encor trouvé bon d'ajouter que le Prince de Liège, outre les très-grands revenus et droits deus à sa Table épiscopale, il confère tant aux mois de l'ordinair qu'aux réservez, par indulte, les soissante prébendes de son Eglise Cathédrale, et toutes celles des Collégiales tant de Liège que de Huy, de Fosse et de Looz en nombre de 50 en chaque église; item que notre chapitre at la collation alternativement avec le prévot de onze prébendes, dans laditte église cathédrale, qu'on nomme de S^t-Materne; et outre les bons revenus de sa prévoté, il concourt en juridiction avec le Prince de Liège et peut présenter au chapitre un vice-prévot, etc.

Le doyen qui retire aussi un bon revenu de son doyenné, doit présenter un vice-doyen et at avec le chapitre l'alternative aux collations des treize prébendes de S^t-Gilles ou de la petite Table dans notre église, outre tous les bénéfices qui y sont en grand nombre et les offices des hebdomadaires, évangéliers et epistolaires.

Le chantre (suivant les termes des registres que je tiens) habet provisionem officii Missarum currentium in Ecclesiâ, succentorum et duodenorum; item Cantor introducit Romanum Episcopum Leodiensem in possessionem tempore sui introitus, et habet eequum ex quo descendit ante gradus templi, quem cum omnibus ornamentis suis, famuli Cantoris auferunt, etc., avec quelques autres droits et revenus annuels, et préminence au chœur les jours de son office.

L'escollatre commet les trois servants à l'autel, les M^{res} d'escolles et quelques escolliers pour le service de l'église, et at aussi des revenus annuels et plusieurs bons accidents; le thrésorier ou cost at la provision des sous thrésoriers et possède un revenu très-fructueux de son office.

Les prévôts et abbez respectivement de Tongres, Maastricht, Thuin, Mazecq, Dinant, Ciney, Amay et Viset ont aussi l'alternative aux prébendes vaquantes en leurs prévotéz ou abbaies seculaires, outre des bons revenus et plusieurs pastorats à conferer.

Messieurs de la Cathédrale (que j'ay dit être nommez communément treffonciers du pays de Liège, en latin *triffundarii Domini*, à cause qu'ils sont seigneurs du fond dudit pays, ont aussi la collation des eures, bénéfices, beguinnages et offices qui viennent à vacquer en plusieurs de leurs domaines, étants en outre administrateurs de leurs dits domaines et seigneuries ou (suivant certaine répartition faite depuis quelques années), ils constituent tous les mayeurs, eschevins et greffiers, et sont nosdittes seigneuries appellées et en nombre tel que s'ensuit :

Vellém, Brouckem, Lantin, Vottem, Hexhe, Liers, Milmort, Villers-St-Simeon, Joupprelle, Attenhove, Newkercken, Beringen, Montegnée, Bierleur, Mons, Souchon, Rullier, Bouverie, Fettingne, Froidmont, Rouloux, Voroux, Goreux, Gembret, Pontiere, Roreiel

cum adjacentiis ex parte Mosæ, Litte, Heel, Nederitter, Weucht, Chastellet, Boffleuil, Alleur, Hombrouck, Xhendermael, Malaxhe cum appendicibus, Pondelou, Hansinelle, Monbert-S'-Lambert, Feneur, Borren, Osborne, Halet-le-Petit cum appendicibus, Fragnée, Lexhy, Fontaine, Rouveroy, Oley, Grandaxhe, Waillet, Fexhe et Schlin, Putcey, Limont, Mons-S'-André, Lattine, Nodrengé, Moxhe, Crehen, Hanefte, Houtain-l'Evesque, Fumay, Farchine cum appendicibus ab ea parte Mosæ, Tiffe, Mery cum appendicibus, Fize, Bodegnée, Gerbehaye, Rogerée, etc.

Notre chapitre (*in concreto*) at encor la collation de quatre prébendes dans la Cathedrale, deux qu'on nomme impériales et deux épiscopales ; n'estant a oublier que ces autres charges que j'ay dit être de notre élection, apres les principales, sont pour la pluspart très-fructueuses, particulièrement les sept archidiaconats et toutes les autres collatives par le Prince.

Histoire de l'église et de la principauté de Liège, par le Père Jean Bertholet, jésuite (1).

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

C'est quelque chose d'important que l'histoire, dit Cicéron, et c'est l'ouvrage d'un homme au-dessus du commun que de la bien écrire, « *Magnum quid historiam rectè scribere, et summi oratoris proprium.* » En effet, puisqu'un historien parle à tous les siècles, et qu'il est de son devoir d'éterniser les actions vertueuses, de faire la

(1) Le manuscrit autographe de cette histoire, restée inédite, est conservé à la bibliothèque de l'université de Liège. Il forme un gros volume in-folio de 777 pages. L'auteur la termina en 1749. On lit au verso du titre la note suivante :

« Les réviseurs ont rejeté ce livre à la révision, tant ceux de la pro-

destinée des grands pour leur réputation, et de donner des leçons aux petits, qu'y a-t-il de plus vaste et de plus difficile ? Quelle exactitude et quelle étendue de connaissances ne faut-il pas ? Quels sentiments, quelle pureté, quelle simplicité, et quelle noblesse pour plaire, soit dans la matière, soit dans la forme, qui sont les deux parties essentielles de l'histoire.

Il est vrai que ces qualités se trouvent rarement en un seul homme, et de là vient que de toutes les histoires il y en a fort peu de parfaites, au jugement d'un critique moderne ⁽¹⁾. Il commence par les historiens grecs, et selon lui Hérodote *n'est pas fort exact en ce qu'il dit* ; Xénophon *n'a rien de grand ny d'élevé* ; Polybe *a un fonds de bonnes et de belles choses, mais son style est négligé* ; Denis d'Halicarnasse *est un ennuyeux harangueur* ; Dion Cassius *a perdu la créance dans la plupart des esprits par les choses extraordinaires qu'il raconte sans discernement*. Enfin Procope *est trop sec*. Entre tous les grecs, Thucydide est le seul que le père Rapin propose pour modèle, et qu'il assure être exact en sa manière d'écrire, fidelle, ori-

vince gallo-belgique que de la Flandre belgeque, où l'auteur autorisé par notre R. P. général s'était adressé. »

J.-B. de Marne, collegii leodiensis vice-rector, 26 martii 1756.

Les dix-huit premières pages contiennent un discours préliminaire dans lequel le père Bertholet se livre à un examen critique de tous les écrivains qui se sont occupés avant lui d'écrire l'histoire de Liège. Nous publions ce discours, qui fait connaître l'esprit dans lequel le père Bertholet a rédigé son livre.

Les pages 19-52 renferment une dissertation sur les évêques de l'église de Tongres. L'auteur s'y occupe de l'origine des anciens Eburons, des limites du pays qu'ils habitaient, de la conquête qu'en fit César, de la fondation de l'église de Tongres, de l'épiscopat de St-Servais et des évêques qui résidèrent à Maestricht. L'histoire de Liège proprement dite commence à la page 53. Elle est divisée en onze chapitres et s'étend depuis l'épiscopat de St-Lambert en l'an de J.-C. 670, jusqu'à la mort de l'évêque Georges-Louis de Berghes, en 1745.

L'histoire de Liège du père Bertholet est loin de valoir l'histoire de Luxembourg de même auteur. On peut néanmoins y glaner quelques renseignements utiles.

(1) Rapin.

ginal, sincère, désintéressé, qui a de la grandeur, de la noblesse et de la majesté.

Parmi les latins il préfère Salluste, César et Tite-Live à tous les autres. Tacite, à son avis, outre qu'il *rebute par la subtilité de ses raisonnemens et de ses réflexions, est si obscur qu'il faut être bien rompu dans son style pour savoir démêler ses pensées.* Quinte-Curce *est trop poli.* Justin *ne fait qu'effleurer les matières.* Suetone, Cornelius-Nepos, Spartien et Ammien *ne sont que de simples chroniqueurs copistes, ou de fades compilateurs.*

Voilà le jugement d'un écrivain sur les histoires anciennes. Il n'épargne pas les modernes, et à la réserve de Mariana, qu'il dit n'avoir été surpassé de personne, il traite Paul-Emile de *superficiel*, Paul Iovo de *passionné*, Bucanan de *servile imitateur*, et il trouve à redire aux Allemands, aux Italiens et aux Espagnols. C'est beaucoup de citer toutes les nations à son tribunal; mais il faut remarquer que le père Rapin loue ce qu'il y a de bon en chaque auteur, et que son but est de prouver combien il est difficile de réussir en un genre d'étude, qui demande des talens divers, sublimes et quasi universels.

Malgré un pareil jugement (qui doit épouvanter et détourner tout le monde d'écrire), dans le dessein où je suis de composer une nouvelle histoire du pays et de la ville de Liège, j'imiterai ce critique et je m'érigerai en censeur de ceux qui y ont mis la main avant moi. Non que je ne les respecte et que je ne sois convaincu de ma propre insuffisance et de mon incapacité pour atteindre si haut qu'eux, mais je ne serai, ni leur admirateur ni leur panégyriste; les goûts changent, et en plusieurs siècles l'étoile de l'histoire n'a pas été si heureuse qu'elle l'est aujourd'hui; je veux dire qu'on a vu, en certains temps, des historiens n'avoir rien de délicat ni même de raisonnable, se piquer de visions et d'aventures extraordinaires, employer un style rude et décharné, user d'une diction qui languit, et qui n'attache pas; enfin, comme il y a eu dans toutes les parties du monde des historiens, en qui on ne rencontre aucune des qualités propres à bien écrire, il se peut que dans ce nombre sont compris des auteurs

qui ont autrefois travaillé sur la même matière que j'entreprends aujourd'hui.

Je vais en faire le dénombrement ; cependant je supplie mon lecteur d'être persuadé que j'entre dans ce détail, non par esprit de vanité ou d'ostentation, mais uniquement dans l'espérance de rendre quelque service à la République des Lettres. Remarquer les défauts des autres, dit le père Longueval, c'est une preuve de l'estime qu'on en fait, puisqu'ordinairement on ne s'attache qu'à ceux qui ont du mérite. Je crois être dans ces dispositions, et ce seroit m'ôter la justice qui m'est due, ainsi que je m'en flatte, si on m'en prêtait d'autres.

Je puis encore dire, avec le même historiographe : « Je sais qu'il est plus aisé d'apercevoir les fautes des autres que les siennes propres ; et je suis bien éloigné de croire qu'il ne m'en soit pas échappé plusieurs. Mais je serai toujours disposé à les reconnaître et à les corriger. Une critique sage m'instruira, et une critique injuste ne m'aigrira pas : *Refellere sine pertinaciâ et refelli sine iracundiâ.* » C'est l'avis que l'orateur romain donnoit à ceux qui se mêlent d'écrire, et il seroit honteux à un auteur chrétien de ne pas le suivre.

Le premier qui a écrit des évêques de Tongres aujourd'hui évêques de Liège, est Hariger, abbé de Lobbes. Il vivoit sous l'empereur Otton III. l'an 990 ; il est très-estimable pour avoir éclairé l'origine de cette église, et nous avoir laissé depuis sa fondation jusqu'à la fin du septième siècle, la suite chronologique des évêques. Etant le plus ancien, on doit supposer qu'il n'a pas écrit d'imagination et qu'il aura été fourni de bons mémoires ou appuyé d'une tradition fidelle sur les événemens de leurs évêchés. Malgré cela, il faut avouer que sa latinité n'est ni pure ni élégante, et que trop de circonstances merveilleuses dont il orne ses récits diminuent une partie de son mérite et le rendent trop crédule et peu vraisemblable.

Anselme, chanoine de Liège, a continué l'ouvrage d'Hariger jusqu'à 1048. Mais les vies des évêques qu'il a écrites sont si courtes et si mal digérées qu'à moins des notes et de quelques remarques, elles seraient tout-à-fait défectueuses. Les portraits et les caractères

des hommes qui embellissent tant une histoire en disparaissent, et la seule vie qu'il étend le plus au long est celle de Wazon, sous qui il vivoit ; encore n'y voit-on pas de juste discernement, pour savoir ce qu'il faut dire et ce qu'il faut taire ; discernement qui instruit comment on doit exposer en gros ou en détail les choses, les étendre et les resserrer, ou relever par une expression heureuse les endroits foibles.

Quatre écrivains ont composé la vie de Saint Lambert.

Le premier, nommé Godescalch, vivoit en 770 ; Etienne, le second en 905 et les deux suivans Nicolas et Reinier, dont l'un étoit chanoine de la cathédrale et l'autre moine de S^t-Laurent, fleurissoient en 1120 et 1150 ; mais leur manière d'écrire renferme la rudesse de leurs siècles ; on n'y sent pas le choix des paroles qui donne du poids aux pensées et de la force au discours, ni une certaine élévation qui empêche la médiocrité et la bassesse, ni aucun récit uni et naturel.

Après ces auteurs suit Gilles d'Orval, *Ægidius aureae vallis*, surnommé ainsi de l'abbaye de ce nom où il professa l'état religieux. Il étoit originaire de Huy, et recueillit avec soin différens manuscrits de la Cathédrale de Liège, des monastères de Saint Laurent, de ceux de S^t-Jacques, de Stavelot, de Malmedy, de Lobbes, de Gemblours, de Saint Hubert et d'autres archives. Muni de ces mémoires il s'appliqua à écrire l'an 1250 et finit à 1251. Son histoire est la plus complète, et on y lit des traits d'éloquence, quoique l'éloquence fut inconnue presque universellement en son siècle. On lui reproche néanmoins sa trop grande crédulité sur le fait des miracles et sur les circonstances qu'il y ajoute : défaut au reste ordinaire aux écrivains du moyen-âge, qui par là ont corrompu et altéré la vérité, toujours pure et simple. La vérité est la première règle de la foi publique, et sans elle on ne peut ni plaire ni instruire. Il est vrai que les nuages dont elle est naturellement environnée la rendent souvent inaccessible ; il est vrai encore que les préjugés, les flatteries, les passions, les intérêts, les vues de la politique empêchent de la connoître ; mais il importe peu par quels motifs elle échappe puisqu'on cesse d'être

exact et fidèle historien dès qu'on cesse d'être véridique ; voilà néanmoins ce qui arrive : rien n'est plus rare que de dire les choses comme elles sont ; on ne les dit que comme on les connoit ; on ne le connoit que selon son imagination ; et de plusieurs personnes qui auront vu la même chose, il n'y en a pas souvent deux, qui la disent de la même façon. Faut-il être surpris après cela qu'en certains siècles, on trouve des auteurs qui méritent à la vérité créance par rapport aux faits, mais qui ne la méritent pas par rapport aux circonstances dont ils les ont revêtus ?

Jean Hoensem, chanoine et écolâtre de l'Eglise Cathédrale de Liège, mourut l'an 1548. C'étoit un ecclésiastique versé en toutes sortes de sciences, en mathématique, en poésie, philosophie, jurisprudence, et qui a donné des preuves de sa capacité dans la belle littérature. Il a écrit les vies des évêques, sous lesquels il a vécu. Mais il a des digressions ; il parle des papes, des empereurs, des rois de France, et des autres princes de l'Europe, qui ne touchent en rien au sujet principal. C'est là faire voir du pays à son lecteur fort mal à propos, et être aventurier plutôt qu'historien.

Ce n'est pas que la digression ne soit un ornement ; mais elle doit être ménagée et amenée tellement qu'il semble que tout différents que soient les objets, ils se réunissent par la préparation antérieure qu'on en a faite. De plus la digression a ses bornes, et ne doit jamais les outrepasser, c'est-à-dire que la digression doit être grande ou petite, selon le plus et le moins qu'elle a de liaison ; en quoi il faut un homme judicieux qui ne s'amuse pas, qui ne s'oublie pas, qui ne prend pas le change, et qui ne s'éloigne jamais de sa matière ou qui y ramène son lecteur imperceptiblement, et sans faire sentir qu'il en étoit sorti.

A Jean Hoensem je joins Rodolphe de Rivo, doyen de la collégiale de Tongres. Nous tenons de lui les évêchés d'Engelbert de la Marck, de Jean d'Arekel et d'Arnoux de Hornes ; il a une pureté de style à laquelle nul de ses prédécesseurs n'a atteint. C'est là le moyen de se faire lire ; le propre d'un historien est de bien savoir sa langue, d'user de termes justes, d'arranger naturellement ses phrases ;

et s'il veut instruire, il faut qu'il s'explique nettement, et se rende clair et intelligible. Rodolphe y a le mieux réussi, quoiqu'on lui reproche des termes de la basse latinité. Mais ce qui fait le plus à sa louange est qu'il ne s'écarte pas; et les épiscopats qu'il décrit ayant été accompagnés de troubles et de guerres tumultueuses, la pureté d'élocution est soutenue de grandes actions qui réveillent et attachent les lecteurs.

On ne portera pas le même jugement de Suffride Petri, originaire de Leuwarden en Frise, qui depuis 1585, à laquelle année mourut Rodolphe, a continué l'histoire des évêques de Liège jusqu'à 1505. Cet auteur s'étend sur les schismes, les morts, les séditions et les batailles, arrivées ailleurs que dans le pays. Il ne supprime pas ce qu'il y a de superflu, soit dans les récits, soit dans les expressions ne sauve pas les contradictions, et n'établit pas les vraisemblances en tout ce qu'il rapporte. Cependant on n'écrira jamais une bonne histoire, à moins qu'on n'ait cet esprit sensé, et ce caractère sage, qui ne s'abandonne pas à son imagination, mais qui va à son but, mesure ses paroles, et ne profère rien que de judicieux.

Nous voici venus à Jean Chappeauville, vicaire-général de Liège, l'homme le plus laborieux et le plus zélé pour tirer des ténèbres les manuscrits, dont nous venons de parler, et à qui la patrie aura d'éternelles obligations de les avoir publiés en 1612. Par surcroît d'un travail aussi louable qu'il est précieux, il y a ajouté, en forme de supplément, les évêques qui y manquoient; son ouvrage néanmoins n'est qu'une simple chronique; non que ce grand homme n'eût pu nous donner une histoire complète et parfaite en tout genre, mais les occupations attachées à son ministère l'en auront détourné, et content d'avoir fait des recherches savantes, il aura laissé à d'autres le soin de les arranger.

En effet, à peine fût-il mort que deux écrivains se mirent sur les rangs, pour donner à l'histoire de Liège toute la forme et la matière nécessaires. Je parle des pères Fisen et Foullon, tous deux originaires de Liège, et doués tous deux d'un génie proportionné à la grandeur de l'entreprise. Quelle noblesse, quelle élévation, quel jugement et

quelle simplicité ne brillent pas dans leurs ouvrages. Le premier dans son style diffus et asiatique ressemble à Tite-Live, qui se fait écouter avec respect depuis près de deux mille ans, et qui, par ce ton de majesté qu'il prend et par la justesse de ses expressions toujours conformes aux choses, est devenu l'admiration de tous les siècles. Le second a un style serré et laconique ; en quoi on le peut comparer à Tacite, avec cette différence que celui-ci étant trop pompeux, n'a rien de naturel, au lieu que celui-là est doux, coulant, agréable et conserve en tout une clarté et une naïveté qui charment le lecteur. Mais ces deux grands hommes ne sont pas sans défaut. Quoiqu'on publie hautement qu'ils ont excellé sur tous les auteurs, et qu'outre la vérité qu'ils disent ils ont encore un tour et une manière propre à la bien dire, ils ont des interruptions, des hiatus, des omissions, des lacunes fréquentes et s'arrêtent trop à des minuties.

S'il y a par exemple une chronologie à rectifier, c'est dans le corps de l'histoire même qu'ils en raisonnent, et par là ils en coupent et interrompent le fil. Ces sortes de discussions doivent être rejetées dans des notes, pour que les savants et les curieux qui y prennent goût, en puissent être instruits, et rien n'est plus disgracieux que de distraire et d'arrêter le lecteur par ces hors-d'œuvre.

Le civil n'est pas uni à l'ecclésiastique ; d'où il s'ensuit que les transitions qui sont une des principales beautés, ne se présentent pas dans les endroits où elles sont le plus nécessaires. J'appelle transitions ces tours délicats et naturels, ces passages heureux d'un sujet à l'autre, ces traits insinuants qui conduisent l'esprit du lecteur d'objet en objet sans le lasser et qui d'une manière spirituelle l'excitent à lire avec avidité. Les pères Fisen et Foullon, après avoir raconté ce qui concerne l'église et l'évêque, décrivent dans des chapitres séparés les troubles domestiques, *turbæ domesticæ*, les mouvements intérieurs et extérieurs, *motus interni et externi* ; etc., comme si ces troubles et ces mouvements étaient étrangers et ne faisaient pas partie de leur histoire. Ce sont là des *hiatus* : une histoire veut être compassée, et l'ecclésiastique et le civil doivent y faire un même

corps, composé à la vérité de différents membres, mais lié par une narration suivie. D'ailleurs, on trouve des omissions considérables dans leurs ouvrages. Tout le monde sait que la noblesse est très-estimable ; que les fils la considèrent comme la récompense des vertus de leurs pères et en font ordinairement leur gloire et leur mérite. Plus cette noblesse est ancienne, plus en fait-on de cas, de sorte que la manie de certains gentilshommes est telle qu'au défaut de souches véritables, ils en forgent de fabuleuses ou de romanesques, et croient par là se donner du relief par la prétendue ancienneté de leurs maisons. Comment corriger cette erreur et s'assurer d'une chevalerie véritablement ancienne et constatée ? Il n'y a qu'une seule voie, les traités de mariage, de paix ou d'alliance et les pactes de famille qui commencent à l'onzième ou douzième siècle, et auxquels les seigneurs avaient coutume de souscrire par les noms de leurs terres. Avant ces siècles, ils ne signoient que du simple nom de leur baptême, par exemple *Henricus Comes* ou *Philippus, Joannes, etc.* Ce qui cause une si grande confusion qu'on ne peut désigner au juste ni déterminer les familles nobles.

Mais quand l'usage eut été introduit de signer en cette manière, *Gerard de Houffalize, Jean d'Agimont, Thiri de Rochefort, etc.*, on reconnaît par ces signatures les anciens chevaliers ; et ceux qui portent aujourd'hui les mêmes noms et prouvent leur filiation légitime depuis tant de siècles, descendent effectivement de ces illustres et anciennes maisons. C'est pourquoi les historiens exacts n'ont garde d'omettre ces grands morceaux. Ils rapportent dans le corps de leurs ouvrages la substance des traités ou des conventions, ensuite ils marquent les noms de ceux qui y sont intervenus comme parties contractantes, ou comme témoins. Cependant on ne lit rien de semblable dans les histoires récentes de Liège. D'où il résulte que, de quelque côté qu'on les envisage, on y remarque du défectueux.

Ce n'est pas une chose extraordinaire, car nous n'avons qu'un seul livre qui soit parfait en tous genres : c'est l'Écriture sainte, telle qu'elle est sortie des mains des auteurs inspirés. On ne peut y découvrir aucun défaut réel, parce qu'il n'y en a aucun, ni dans les

pensées, ni dans les maximes, ni dans les faits, ni dans les termes. Le Saint-Esprit lui-même l'a dictée ou a tellement dirigé les écrivains sacrés qu'ils n'ont pas fait la moindre faute. Mais de tous les autres livres il n'y en a pas un seul qu'on ne puisse critiquer. Voilà le sort des hommes; ils peuvent bien tendre au suprême degré de perfection, mais ils n'y arriveront jamais.

Il me semble néanmoins qu'on peut rectifier les défauts que je viens de remarquer, et à cet effet il n'y qu'à se former un plan d'une nouvelle histoire, où les différentes parties ne fassent qu'un même corps par une liaison naturelle. Qu'on donne par exemple à cet ouvrage le titre d'*Histoire de l'Eglise et de la principauté de Liège*; dans le mot d'*Eglise*, on comprend les évêques et tout ce qui appartient au clergé séculier et régulier; le terme de *principauté* s'étend sur les laïcs et sur le commun peuple, et de la sorte l'histoire ne laisse pas de vuide et doit épuiser la matière. Nous avons quantité de livres de même nature, qu'on a coutume d'intituler : *Histoire ecclésiastique et civile*; les auteurs en tirent un champ vaste pour raisonner sur toutes choses, dépendantes de leur sujet, sans aucun péril d'écarts où de lacunes, et par là ils travaillent au goût du public.

En suivant ces modèles, voici le plan que j'ai adopté: je place dans une dissertation, à la suite de ce discours, tout ce qui concerne les antiquités, savoir: l'origine et les anciennes limites des Eburons, la conquête qu'en fit César, les Tongrois, les commencements de la religion chrétienne, la fondation de l'Eglise de Tongres, les premiers évêques, l'épiscopat de S^t. Servais, et je finis par les évêques résidant à Maestricht. Il est vrai que je coule sur les antiquités, parce qu'il n'y a aucuns témoignages suffisants pour les éclaircir à fond; n'importe, j'en dis toujours assez pour contenter mon lecteur.

Quant à l'histoire particulière des Evêques de Liège (le grand et principal objet), je la commence à Saint Lambert. Ses successeurs, après avoir fixé leur domicile auprès de son tombeau, ont occasionné l'agrandissement de la ville, et y ont fondé diverses collégiales et des monastères, qui en font un des plus beaux et des plus riches ornements. Tongres qui n'avoit pu relever ses ruines depuis son sac par les

barbares, est resté comme en oubli ; Maestricht n'a plus eu le même lustre qu'auparavant, et Liège l'a emporté par sa grandeur, sa magnificence, son commerce, et l'influence des étrangers. Elle donne même son nom à la principauté qui y fleurit, et les peuples qui la composent ne sont connus dans l'Europe que sous le titre de *Liégeois* ou de nation *liégeoise*. Quelle est la cause de cette élévation, sinon le martyre de S^t. Lambert ; et par conséquent à quelle époque doit-on marquer l'histoire de l'Eglise et de la principauté de Liège, sinon à son épiscopat ? Il en est non seulement le patron, mais il les a consacrés et les a fondés par l'effusion de son précieux sang.

Outre les auteurs ci-devant désignés qui ont écrit de cette sainte et illustre Eglise, on en trouve encore d'autres, mais je n'ai pas jugé à propos d'en parler ; ils sont tous biographes ou chroniqueurs et nullement historiens. D'ailleurs leurs chroniques étant en latin, ainsi que toutes les histoires, quelle utilité en reçoit le public ? Il ne sait pas cette langue, et parmi les ecclésiastiques, combien y en a-t-il qui ne la savent qu'imparfaitement ? J'ai cru donc qu'en travaillant en langue vulgaire, je satisferais au goût de tout le monde et que les personnes de l'un et de l'autre sexe seroient charmées d'y apprendre ce qui concerne leur patrie.

Je ne dis rien de mon style, c'est à mon lecteur à en juger ; je le supplie seulement de considérer que les fautes qui me seront échappées contre la pureté du langage sont excusables dans un Flamand, qui plus amateur de la vérité des faits historiques que de termes choisis ou de phrases ampoulées, cherche à narrer avec simplicité, et tâche de conserver partout un style coulant et naturel.

DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A L'ANCIENNE AVOUERIE DE LIÈGE (1).

I.

R. Dei gratia leodiensis episcopus dilectis et fidelibus suis Renero de Lessi et Willelmo de Crestegnees militibus salutem et dilectionem. Mandamus vobis et volumus quatenus inquisitionem veritatis... fac... de tenura et maniamto Balduini, advocati leodiensis, tempore bone memorie Johannis quondam episcopi predecessoris nostri, sicut eam, coram dilectis et fidelibus nostris majori preposito videlicet et archidiacono, Beati Martini, Beati Johannis, Beati Pauli decanis, cantore Sti Lamberti, marescalco et archipresbitero leodiensi, recordastis diligenter et fideliter conscribi in duabus cartulis et sigillo alicujus persone autentice sigillari faciatis, de quibus unam nobis mittatis et aliam ipsi advocato salvo jure nostro et ecclesie et civitatis leodiensis.

Datum apud Hoyum dominica Cantate, anno domini millesimo ducentesimo quadragesimo primo.

II.

Nous Reniers de Lessi et Williaume de Crestegnees chevalier faisons conissance a tous cheals ki ces lettres veront ke, par le comandement no singnour Robiert par la Dieu graisce veske de Liege, enquesimes la tenure et le maniment ke Bauduwins li avoues de Liege tenoit a tans levesque Jehan. Si trouvons ka tans leveske Jehan tenoit et manieue

(1) Nous publions ces documents intéressants d'après deux rouleaux en parchemin, du treizième siècle, que l'on conserve au dépôt des archives de l'État, à Liège, dans la collection du conseil privé. P.

li voues de Liege Bauduwins ke de ce kon prendoit a pain et ale cer-voise avoit il le tierch denier; des plaintes ki venoient al maieur puis ke li maires lavoit tourneit al eschevin avoit il le tierch denier, ne pais nen pooit on faire sans lui. De le pais ki fu assise a Liege sans loy avoit il le chinquieme denier. Et cheste enqueste reportasmes par le commandement no segnore leveske Robert devant se marescal en lescole mon seigneur Saint Lambiert, la ou furent li grans prevos, li archidiakenes Geraus, li deiens de Saint Martin, li deiens de Saint Pol, li deiens de S. Jehan, li chantres de Saint Lambiert, li archevrestres de Liege, li maires et li eskevin, li maistre de le citeit, et clere, et chevalier et bourjois assais. Et pour chou ke nous naviens nul saial propre, nous prions le coster de Saint Denise ki estoit officiaus monseigneur levesque a Liege que il meist se saial pour estre plus ferme chose, et par le priere de nous il li a mis. Ces lettres furent faites le moys davril lan de le incarnation nostre segnour mil deus cens et quarante et un.

III.

Nous li grand prevot, li archidiakenes Gerars, li doiens de Saint Martin, li doiens de Saint Pol, li doiens de Saint Jehan, et li chantres de Saint Lambiert faisons savoir a tous chiaus ki ces lettres verront ke nous fumes present la ou sire Reniers de Lessi et sire Williaumes de Crestegnees chevalier et home leveske de Liege, par le commandement no segnour Robert, par le graisce de Dieu veske de Liege, rapporterent en lescole mon segnour Saint Lambiert devant nous, devant le marescal mon segnour leveske, devant larchevrestre de Liege, devant le maieur, devant les eschevins, devant les maistres de le citet et devant clers, chevaliers et bourjois asses, qua tans leveske Jehan, tenoit et manieue li vouwes de Liege Bauduwins ke de ce kon prendoit a pain et ale cervoise avoit il le tierche denier; des plaintes qui venoient a maiour puis ke li maires lavoit tourneit al eschevin avoit il le tierch denier, ne pais nen pooit on faire sans lui. De le pais ki fu assise a Liege sans loy avoit il le chinquieme denier. Et pour che ke che soit ferme chose nous avons fait cheste veritet escrire et saieler de nos

saiauls, par le commandement mon seigneur leveske devant dit, en deux chartres, desquels messires li veskes at une et li avouwes lautre. Ces lettres furent faites le moys d'avril l'an de le incarnation nostre segnour mil deus cens et quarante et un.

IV.

Jou Jehans par le grasce de Dieu doiiens de mon segnour Saint Lambiert, et jou maistres Lambiers de Hales escolastres de Liege, et jou Bauduins Sires de Geneffe, et jou Antonnes Sires de Moumale faisons conneute cose a tous chiaus ki ces lettres veront ke tel sont li droit ke li bourgeois de le cite de Liege reconnurent par devant nous, ki estiens el lieu del veske, et par devant le maieur et les eschevins et par devant les maistres de le cite, ke Bauduins, li voues de Liege, quil avoit le tierch de chou ke maires ne eschevins preudoit, ne as boulengiers ne as brasseurs. Et se uns hom ou plusieurs home estoient vogiet par jugement con puis ni puet service prendre, ke li voes de Liege ni ait le tierch. Et de toutes les choses dont maires ne eschevins prend service, li voues de Liege i at le tierch, se che nest de conseil et de viestures. Et se at li voues le chinquieme denier de le pais ki est faite dedens le citet de Liege. Et se doit li voues oster le forche avec le maieur. Et sil avient ke tors fais i eschait des vins, li voues de Liege i at une aime de vin; et sil avient ke li maires quiere les mauvais vins, li voues doit aler ou ses messaiges. Et s'il avient kil i ait viniez ki cloe se chelier et ne le vuelle ouvrir, li voues de Liege li puet brisier ou ses messaiges sans nient fourfaire. Et sa li voues de Liege a tous les sieus des maisons con assiet sour wareschai XII denier, et as breteches lancices XII deniers, et as feniestres sour le vies fremeter at il son droit. Et se on se plaint del wareschai, li voues de Liege le doit deviser et cachier par le maieur et par les eschevins; et se nule amende i escheit, li vouet de Liege i at le tierch. Et che reconnurent li bourgeois de le citet de Liege par devant nous et par devant le maieur et les eschevins et les maistres de le cite de Liege en pais et sans contredit. Et pour chou ke cheste cose soit tesmoignie en veritet a tous jours mais, nous i avons mis nos siaus. Et ches lettres

furent donees en l'incarnation nostre segneur mil CC et XLIII, el mois de decembre.

V.

Jou Jehans par le grasse de Dieu doiens de mon segneur Saint Lambert et tous li chapitles faisons coneute chose a tous chiaus ki ces lettres verront ke tel sont li droit ke li bourjois de le cite de Liege reconnurent par devant nous, ke Bauduins li voues de Liege avoit en le cite de Liege, kil avoit le tierch de chou ke maires ne eschevins prenoit ne as boulangiers ne as brasseurs. Et suns hom ou pluseur home estoient vougiet par jugement con puis ni puet prendre serviche, ke li voues ni ait le tierch. Et de toutes les choses dont maires ne eskevins prent serviche li voues i a le tierch, se che nest de conseil ou de viecture. Et se doit li voues deffaite le forche avuech le maieur. Et sil avient ke tors fais i eskieche des vins li voues i at une aimme de vin. Et sil avient keli maires quiere les mauvais vins, li voues i doit aler avuec ou ses messaiges. Et s'il avient kil i ait vinier ki cloe se chelier et ne le vuelle ouvrir, li voues le puet brisier ou ses messaiges sans nient meffaite. Et sa li voues de Liege a tous les sues con assiet sour warescas XII deniers; et as breteskes lancices XII deniers; et as fenestres sour le vies fremetet a il se droit. Et son se plaint del warescai li voues le doit deviser et cachier par le maieur et par les eskevins de Liege. Et se nule amende i eskiet li voues i at le tierch. Et che reconnurent li bourjois de le cite de Liege par devant nous et par devant le maieur et les eskevins et par devant les maistres de le cite de Liege, en pais et sans contredit. Et pour chou ke cheste cose soit tesmoignie a tous jours mais en veritet, le eglise de mon segneur Saint Lambert lat faite saielier del saielier de chapitle. Et ches lettres furent donees lan de le incarnation nostre segneur mil CC et XLIII el mois de decembre.

VI.

Henricus dei gratiâ leodiensis episcopus, dilectis fidelibus suis villico, scabinis ac civibus leodiensibus gratiam suam et omne bonum

Mandamus vobis rogantes quatinus Balduinum militem dilectum nostrum advocatum leodiensem eo jure quo temporibus bone memorie Roberti episcopi leodiensis nostri predecessoris usus est pacifice gaudere permittatis. Si quid vero de jure suo postmodum leodiensis cerevisia (?) ut emergere potuit, quam vos collegistis et penes vos habetis, hoc eidem B. militi cum omni integritate restituere curetis. Tantum in hac parte facientes ne dictus miles querimoniam de vobis facere compellatur. Datum apud Beamont anno domini millesimo ducentesimo quinquagesimo quinto, feria quinta ante festum Philippi et Jacobi apostolorum.

VII.

Chi deseure sont li transerit daucunes chartres ke Bauduins li avoues de Liege a sour aucunes droitures de le Avouerie.

Par le premiere apert ke al commandement leveske Robert de Liege inquisitions en fu faite par deus cevaliers et despondue et mise en escrit.

Par le seconde aussi. Et appert kal tans le veske Jehan de Liege li avoues Bauduins de quanke on prenoit al pain et ale cervoise avoit le tierce denier; des plaintes ki venoient al maieur puis kil lavoit tourner al eskevin le tierch denier, ne pais nen pooit ou faire sans lui; de le pais assise sans loy le quint denier.

Et che meismes appert aussi par le tierche. Et par le quarte aussi.

Et appert encore par le quarte ke se uns hom ou pluseur estoient vougiet par jugement con ni puet puis service prendre, ke li voues ni ait le tierch.

Après, ke de toutes les choses dont maires ne eskevins prent service li voues i a le tierch, se ce nest de conseil ou de viestures. Et sa li voues le quint denier dele pais ki est faite dedens le cite de Liege si come dit est devant. Et se doit li voues oster le forehe avuec le maieur. Et se tors fais eskiet des vins li voues i a une aime de vin. Et se li maires quiert les mauvais vins li voues i doit i estre ou ses messaiges. Et se viniers clot sen chelier et nele vuet ouvrir li voues li puet brisier ou ses messaiges sans riens fourfaire. Et sa li voues a tous les siens

des maisons kon assiet sour le warescai XII deniers. As breteskes XII deniers. As feniestres sour le vies fremete sen droit. Et doit deviser et cachier les warescais par maieur et par eskevins. Et samende i eskiet il i a le tierch.

Et che meismes appert aussi par le chiunquiesme fors ke dele pais ou il a le quint.

Par le sixime appert ke li eveskes Henris veut et manda ke on laissast lavoue paisiurement goir de tel droiture plainement com il avoit goi al tans le veske Robert. Et se on avoit riens levet dou sien kil li fust rendu.

Et sest a savoir ke toutes amendes, tout mesfait, toutes enfreintures, toutes entrepresures, tout ban, toutes deffense, toutes commandises et tout estatut sont fait a Liège par le maieur et par les eskevins, et toutes amendes de quoi ke che soit, toutes escancees, toutes paines, tout fourfait et toutes droitures levees.

Et briement en quanke maires et eskevins manic justice et lieve, li voues i a sen tierch, li eveske sen tierch, et li maires et li eskevin leur tierch ; et est li voues parehoniers pareillement a tierch encontre iaus en toutes coses briement.

Et sil va en lost, si com a sen offisse appartient, il i va del tout au frait dele cite.

Et est souverains avoues deseure tous les autres de le veskiet.

Et a par le raison dele avouerie bien XXII homes de fief ou plus des quels li pluseur sont grant seigneur.

VIII.

Che sont li homaige ki appartient ale avouerie de Liege.

Li doiens de Saint Lambert, li abbes de Saint Lorent, li abbes de Saint Jakeme, li sires de Stinieie sour Muese, et chiunq autre homaige es appendanches de Stinieie, mesire Jehans li sire Dawieres, mesire Jehans Hennevrans, Radous li fiex seigneur Radoul, Henris Pilars, li hoir Libiert Bonnial, Jehans li mas, li hom le fol, Crasmadas eskevins de Liege, Antonnes de Halebeke et ses freres, li

hoir seigneur Nicholai dele Ruiele, Hannekins de Lise et deux autre home a Lise.

Or est a entendre ke ja soit chou... ke de toutes amendes et de toutes choses ke on prent et lieve par maieur et par eskevins, li avoues i doit avoir se tierche partie par le raison dele avouerie sicom dit est, et tels prises et tels levees sans chou que on prent al pain et ale cervoise et as wareseais aient valut grand monte d'argent par an, si com il puet apparoir par chou ke li maires et chascuns des eskevins dont il i a XIII en ont leve et lievent, et li éveskes aussi, non pour quant nen ont il mie puis XXV ans en escha paiee ne delivree al avoue ki ore est soufissamment se partie, ains la demandee et demande encore dou tans devant dit ki monte a moinat grant somme, sauf chou ke il aucune cose en a euwe sans les prises et les levees dou pain et dele cervoise dont il ne li ont ne li ont mie delivre soufissamment se partie, ja soit chou ke il i doive avoir se tierche part si com dit est ki ont monte a trop grant somme. Sen a demande et demande encore li avoues devant dis se tierche partie a plain de tant com il en ont pris et leve puis le tans devant dit, lequele tierche partie il estime selonc commune estimation a le somme de V mille mars ou de plus. Et de toutes ces choses a loial conte selonc boine verite a venir.

IX.

Ches li héritages ke Bauduins Castelains de Bealment, avoues de Liege, doit avoir a Liege et la entours, sans lavouerie dont on parole devant. Chest a savoir le maison ke on dit lavouet, ki siet devant Saint Pol a Liege, dont on li offri II^e mars et L de liegeois. Après, le vingne ki giet ale Val Benoite ki tient plus de VI boniers; II boniers de pret, ki gisent a Averoit; de menus cens amontant de XLII fl et VI deniers pau plus pau moins; II brassines en lisle dont on li rend III mars et demi de liegeois et II livres de chire ale grant libre ki vaut..... héritaiblement XLV fl. de liegeois ke li hojr Radoul disle doivent sour leur heritaige par an a tous jours; VI capons en lisle sour le maison ki fu Henri Damaige et sour autres dales; II bans en le mangonnerie

ki sont censit VIII mars de liegois lan ; a Auwians six vingt gelines par an et a chascune V oues le nuit de Paskes; Et a Vouthem dont il est avoues ken avaine ken gelines ken autres coses V mars de liegoys par an.

Et cest hom le conte de Gelre de XLV boniers de terre gisans ou terroir Damelies ki furent ses anchiestres, et ki onkes riens nen fisent par koy il en doive i estre eslongies.

Et toutes ches coses valent entour quatre vingt mars de liegois par an.

Selen doivent bien Jehans dou Lardier et Pieres Bouviaus ou leur hoyr ou leur testamenteur M mars de liegois ou la entour kil ont repris plus kil ne li prestaissent sour chou kil en ont tenu et encor tiennent.

Et chil ki ont tenus les quarante et V boniers de terre Damelies. grant monte d'argent selonc chou kon trouvera en boine verite.



MÉLANGES.

I.

Lettre de M. le B^{on} DE MACAR, gouverneur de la province de Liège, à
M. D'OTREPPE DE BOUVETTE, président de l'Institut archéologique,
concernant les tumuli de la province de Liège.

Liège, 6 mai 1858.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Selon votre désir, j'ai chargé MM. les Commissaires d'arrondissement de me faire connaître s'il existe dans leurs ressorts des monticules connus sous le nom de *tumuli* ou tombes anciennes, dans le genre de ceux qui existent en Hesbaye, le long de la chaussée romaine. Ces fonctionnaires m'ayant fait parvenir leurs réponses, je m'empresse de vous en adresser l'analyse.

Arrondissement de Liège.

M. le Commissaire fait connaître qu'il n'a vu aucun tumulus dans cet arrondissement. Cependant, d'après le *Dictionnaire géographique de la province de Liège*, par Del Vaux, il paraîtrait qu'il existe à Bombaye une tombe sur laquelle, toutefois, il ne donne aucune indication.

Arrondissement de Huy.

M. le Commissaire m'informe que cet arrondissement renferme deux tombes anciennes, l'une à Ramelot, l'autre à Warnant. La 1^{re} est d'une hauteur d'environ 15 mètres : on dit qu'elle a été élevée par les Romains près d'une ancienne chaussée dont il existe des vestiges.

La 2^e tombe est moins importante. M. le Commissaire ajoute qu'il a réclamé des renseignements sur les diverses particularités qui se

rattachent à ces tombes, et notamment quels en sont les propriétaires.

Arrondissement de Verviers.

M. le Commissaire m'écrît qu'à sa connaissance, il n'existe, dans son ressort, aucune tombe romaine; il ajoute toutefois qu'à Andrimont l'on remarque au lieu dit *Tombeux* un petit monticule qui, à cause du nom de l'endroit où il est situé, a été longtemps considéré comme ancienne tombe; mais si cette hypothèse est exacte, le plus probable est qu'il y a là un souvenir, non du passage des armées romaines, mais d'un combat qui se serait livré dans ces lieux au dixième siècle. Ce monticule, d'ailleurs, ne ressemble nullement par sa forme aux tombes romaines que l'on rencontre dans l'arrondissement de Waremme. Aujourd'hui que dans les environs, à la suite d'exploitations de minerais de fer, on a trouvé dans le sein de la terre des ouvrages attestant d'anciennes extractions, datant peut-être des 15^e et 16^e siècles, on rapporte plus généralement à ces travaux, le monticule dont il s'agit.

Arrondissement de Waremme.

Indépendamment des tombes d'Omal, d'Oleye et de Waleffes, les communes ci-après possèdent des tumuli, savoir :

1^o Le long de la Chaussée romaine, les communes de

Embressin	2	tombes.
Moxhe	1	id.
Avennes.	1	id.
Celles	1	id.
Waremme	5	id.
Oreye	1	id.

2^o Dans d'autres endroits, les communes de

Overwinden.	1	tombe.
Avernas-le-Bauduin.	1	id.
Noville.	1	id.
Ville-en-Hesbaye.	1	id.
Wamont.	1	id.

Ces tombes sont en général assez bien conservées, et l'on ignore s'il y a été fait des fouilles.

Le Gouverneur de la province,
B^{on} DE MACAR.

II.

A Monsieur Ulysse Capitaine, l'un des fondateurs de l'Institut archéologique Liégeois.

Mon ami ;

N'ayant pas eu le bonheur de vous trouver , je me donne celui de vous écrire , pour vous transmettre, ci-joint, un document historique qui me paraît offrir un certain intérêt. Si vous partagez cette opinion, veuillez lui donner place dans notre Bulletin.

Quel est cet intérêt et comment nous vient cette pièce détachée d'anciennes archives seigneuriales? Voilà ce que vous devez savoir.

M^{me} la baronne de M....., propriétaire en Hesbaye du beau château de Limont, que, par parenthèse, elle embellit chaque jour par des œuvres d'art, telles que colonnettes et ornements architecturaux en fer de fonte qui simulent la pierre sculptée et en offrent les beautés et notamment en construisant une tour gothique d'une très-grande élévation et qui domine toute la plaine vers Waremme ; M^{me} la baronne de M....., possède également un vieux manoir, celui de Hanefle, aujourd'hui converti en ferme. jadis ancienne baronnie relevant de la principauté de Liège.

Un des derniers tenanciers ou châtelains de cette propriété féodale était un sire de Mirbicht dont la tombe armoriée se voit dans l'église paroissiale, tombe que, pour en conserver les belles sculptures, M^{me} la baronne de M..... avait fait recouvrir d'une plaque de zinc, ce qui la sauvait des dégradations par le frottement des pieds, mais qui, d'un autre côté, offrait le grave inconvénient de la dérober aux regards. Unie au pavé de l'église, cette pierre tombale très-curieuse aurait dû, depuis longtemps, être relevée et appliquée contre le mur.

La réalisation de ce généreux projet rencontra des obstacles qui ne furent surmontés que lorsque l'Institut archéologique averti intervint et pesa de tout son poids pour faire cesser toute résistance. La pierre tumulaire a donc été révélée par les soins et aux frais de M^{me} de M....., placée contre le mur et par là visible à tous les regards, préservée des dégradations et conservée à jamais.

Ce succès nous donne la mesure de l'influence que nous pourrions obtenir pour les intérêts historiques et la conservation des monuments, si nous étions plus souvent avertis. Déjà notre salutaire intervention s'est manifestée dans maintes circonstances. Ainsi, c'est grâce à nos instances et après de nombreuses démarches qu'à Féline plusieurs pierres sépulcrales couvertes de curieuses armoiries, notamment celle de Deprés, délaissées et gisantes sur le sol, ont été relevées et encastrées dans les murs de l'église et par là sauvées de la destruction. Mais pourquoi n'avons-nous pu intervenir dans d'autres localités et prévenir, comme récemment à Avin, la destruction de ces emblèmes vénérés des âges, empreints de costumes gothiques, ornés d'armures sculptées, couverts d'inscriptions tumulaires? Le désir de conserver ces religieux souvenirs de la tombe, ces curieux blasons du moyen-âge, nous avait porté, il y a déjà longtemps, à faire, dans ce but, appel à la pieuse intervention des membres du clergé. Voici, à cet égard, quelques fragments d'une supplique adressée dès le 4 juin 1850 (inscrite au registre sous le n^o 29) au vénérable prélat Mgr. Van Bommel, alors chef du diocèse.

..... Dans le zèle qui vous anime pour la conservation des monuments religieux, vous engagerez peut-être vos dignes pasteurs à
» vous présenter un relevé de toutes les pierres tumulaires dans ou
» près de leurs églises, avec la désignation des dates qu'elles portent ;
» des armoiries, des figures ou des caractères qui les couvrent ; des
» inscriptions qui les expliquent ; des places qu'elles occupent, ainsi
» qu'une description plus ou moins abrégée de tous les monuments
» séculaires qui pourraient intéresser l'histoire et l'art héraldique.....

Nous reproduisons ce passage dans l'espoir qu'un jour nos efforts

seront secondés et nos vœux compris. Alors, par le concours de chacun, nous obtiendrons un succès profitable à tous.

Au mérite d'avoir fait relever la pierre tumulaire de Louis de Mirbicht, M^{me} la baronne de M.... a joint le don, au profit du Musée, des armoiries de cette illustre famille éteinte. Puisse cet exemple de générosité, dans l'intérêt des arts et de nos souvenirs historiques, être imité par les propriétaires qui possèdent encore de vieux donjons et d'antiques manoirs dans la province. Rechercher et nous donner les précieuses reliques des temps reculés, c'est attacher leurs blasons aux monuments des âges et à la gloire des temps. S'ils veulent donc figurer dans les fastes du pays, qu'ils enrichissent nos collections patriotiques qui doivent durer et se conserver ; se dépouiller ainsi, n'est-ce pas comme doter à l'avance leurs petits neveux de souvenirs flatteurs très-honorables ? Puisse notre voix être entendue, et l'aristocratie des richesses, secondant ainsi nos efforts, mériter la gloire des ancêtres !

ALB. D'OTREPPE DE BOUVETTE.

Voici maintenant le document annoncé dans ce qui précède, document qui, plus tard, sera complété par la description historique de la tombe de Hanneffe que notre intention est de faire dessiner et de reproduire.

*Extrait d'un registre reposant à la greffe de la Cour de justice
de la baronerie de Hanneffe.*

S'ensuit le stock et recueil sommaire de tous et chacuns les héritages, biens héréditaires, seigneurie, droits et haultennetés, avec tous émoluments appartenant à noble et vaillant Seigr Louis de Mirbicht Sgr de Hanneffe, Doncherffe, Stier, Vyenhem et maison forte de

Stevorde, souverain de son Altesse S^{me} de Liège au pays de Montenaken, et fils unique et légitime de Noble et vaillant Seigr Godefroid de Mirbicht, en son temps Seigneur des dits Hanneffe, Doncherffe, Stier, Vyenhem, etc., et de Madame Isabeau de la Falloise sa conjointe, adjoutés aussi les biens et revenus provenant de noble et honorée dame Marie de Mérode, sa conjointe fille légitime, et aînée de noble et vertueux Seigneur Guillaume de Mérode, Seigneur de Waroux, Voroux, Tyant, et de noble et honorée dame Jeane de Tyant, en son vivant dame des dits lieux, sa conjointe, etc. ; fait et recueilli en cestuy an mille cinq cent huictante quatre, en mois de décembre, et autres jours ensuivants, escrit de la main François De Sprimont, pour le tems mayeur du dit Hanneffe; le tout extrait hors d'un ancien registre escrit de Fastré Harier, appartenant à Noble Sgr Raes de Jugoven, Sgr de Hanneffe, en date 1477, et d'autres escrits du nosmé Harier ; renouvelé de noble et généreux Seigr Jean de Rower en l'an 1509, lesquels deux registres sont de caducité et vieillesse tout dépiéchés.

Renouvelé encore les presents registres au nom de illustre et généreux Seigr Don Carles Baron de Crivelle et de Hanneffe sique marit et baille (?) de dame Louise de Mirbicht sa compagne en l'an 1628, y compris les spécifications et héritages et rentes avec leurs assence ensuite de relieff sur ce fait icy mentionné, escrit de la main Nicolas Brabant, pour le temps mayeur de Hanneffe, commençant fol. 156.

Premier, appartenant au dit Seigneur la Seigneurie haultene, moyenne et basse de Hanneffe, Doncherffe et Stier, unies et consolidées l'une à l'autre selon que de toute ancienneté sont estées par ses prédécesseurs et selon leurs bornes, confins, abouts, extendues, avec les privilèges droits, emoluments et revenus en dépendants et y affectés, et laquelle ditte terre et Seigneurie est une des anciennes Barønnie du pays.

At, en icelles ses Sgr^{ies}, juridiction de poursuivre le feu de la chasse, le pouvoir de créer cour haultenne de mayeur, sept eschevins et greffier, ensemble sergents et forestiers, en tel et competent nombre que pour suffire, et distribuer icelles offices à son volloir et plaisir pour estre administrée tele justice qu'en droit et raison appartient.

Luy spectant aussi toutes amendes civiles et criminelles encorues en icelles ses Seigneuries, les rémissions et compositions d'icelles et de tous autres délits, les graces et pardons comme souverain Sgr des dits lieux, et ayant de ce privilège et usage, de temps immémorial.

At aussi privilège spécial et accoustumé et usé de donner saulff conduit à subjects estrangers et infortunés et chargés d'aulcuns crimes sans qu'en préjudice de ce puisse estre attenté par aucuns autres Seigneurs justiciers.

Et la haultenne juridiction s'exécotent en ses dites Seigneuries tous criminels par dernier supplice et autres manières de chastoy a l'enseignement de la justice de Liege, cheff a ce competent, en somme *omnigena juridictio* luy compette et appartient, soit, come dit est, haulte, moyenne, basse et fonciers; *jure patronatus* luy appartient les perpetuelles collations des cures de l'eglise parrochiale du dit Hanneffe et de la chapelle de Seraing le Chateau, avec le droit de conférer les Chappelains des Chaspelles et autres reposant en la dite Englise parrochiale; ensemble toutes autres places de deservitudes d'icelles, come marlerie, clercqs etc.; et aussi pourvoir l'escolle d'ung pedagogue pour enseigner la jeunesse.

III.

LE CHATEAU SAINT-GEORGES.

En juillet 1857, la grande sécheresse ayant amené le tarissement de la source de Richonfontaine qui alimente les fontaines du quartier du Nord de la ville de Liège, force fut aux habitants de faire construire des puits dans leurs demeures; d'autres qui en possédaient les firent approfondir.

Dans de semblables constructions, il est toujours curieux d'étudier le sous-sol d'une ville, parce qu'on y rencontre quelquefois des objets dignes d'attention. Ainsi, rue Velbruck, chez M. de Sauvage-Vercour, on a traversé 20 1/2 pieds de remblais et trouvé, reposant sur le gravier, un morceau de madrier en chêne noirci, sur lequel se trouvait une infinité de noyaux de cèrises, deux pots de terre en

argile grise, dont un fut brisé et l'autre retiré entier et emporté par le puisotier; ce vase est ventru et peut contenir deux pots; il a une oreille et repose sur trois pieds.

Dans la maison voisine, chez M. Sauveur, qui occupe le milieu de la rue, le hasard a fait découvrir, en creusant le puits, deux énormes murs de fondation, dont l'un est parallèle à la rue, et l'autre perpendiculaire; celui qui est parallèle repose sur le gravier à 21 pieds de la surface; l'autre a seulement 12 pieds de profondeur, ils se relient. Ceci ne pourrait-il servir d'éclaircissement sur l'emplacement de l'ancien château qui existait dans cet endroit et dont la rue Hors-Château a pris le nom, parce qu'elle se trouvait en dehors de la ville? Il était appelé Château St.-Georges et fut bâti par St.-Hubert, vers 717, alors qu'il ceignit de murailles la ville de Liège, pour la mettre à l'abri des incursions des seigneurs voisins. En 807, Ogier-le-Danois le fit rebâtir avec le produit de la vente de la coupe des bois de l'île et d'Avroy, terrains que Charlemagne lui avait donnés.

Les historiens liégeois ne sont pas d'accord sur l'emplacement de ce château, les uns le placent vers la rue Mère-Dieu, d'autres vers celle de Grasse-Poule, et enfin aux environs de l'église St.-Georges. Ces vieilles fondations n'appartiendraient-elles pas à cet antique château? Ce qui porterait à le croire, c'est qu'elles sont tout-à-fait en discordance avec les constructions voisines, qu'elles sont profondes et que les 20 1/2 pieds de remblais de chez M. de Saavage auraient bien été apportés pour combler les fossés de ce manoir lors de sa démolition.

Je laisse à d'autres, qui ont plus l'habitude de ces sortes de recherches, à éclairer cette question, puissent-ils y parvenir sur ce simple renseignement.

CH. W....



LES BANQUIERS LIÉGEOIS

AU XIV^e SIÈCLE

PAR M. FERD. HENNAUX.

Une *Histoire financière du pays de Liège*, ou, si l'on aime mieux, de ses institutions de crédit public et privé, est encore à faire (1). Les éléments d'un tel travail, aussi utile que curieux, sont assez nombreux; ils sont épars dans nos vieux annalistes, dans les *Pawilhars*, et dans une foule de brochures qui ont paru dans les deux derniers siècles.

Nous apportons notre modeste pierre — comme disaient jadis les rhéteurs — à ce futur édifice : c'est un document de l'an 1314, intitulé *Lettre des Cambges*.

Cette *Lettre*, qui régleme les *changes* ou établisse-

(1) Les lois, les coutumes et les usages du pays de Liège en matière de finances, peuvent devenir le sujet d'un travail particulier qui mériterait l'attention. Chez nous, les États avaient seuls le droit de créer les impôts, de les percevoir et de les appliquer, tandis qu'ailleurs les princes étaient les suprêmes régulateurs du revenu public, et en disposaient selon leur volonté. De plus, dans nos bonnes villes et nos communautés, la fixation, l'assiette et la perception des taxes locales appartenaient entièrement aux contribuables.

ments de crédit privé de la Cité de Liège, et qui est transcrite dans beaucoup de Pawilhars, est restée, jusqu'à ce jour, inédite. Nous en publions une version dont le texte nous semble assez fidèle.

Il ressort de ce document qu'il y avait à Liège, depuis un temps immémorial, des banquiers nationaux (1).

Cela n'empêchait point qu'il ne s'y trouvât aussi des *Juifs* et des *Lombards*, qui s'adonnaient également à des opérations financières, et, tout spécialement, au prêt sur gages.

Les *Juifs* brocantaient déjà dans notre pays au X^e siècle. Vers l'an 920, ils furent chassés de la ville de Huy, et le commerce, dit-on, se ressentit beaucoup de leur expulsion (2).

Au moyen-âge, les *Juifs* étaient en horreur à la population, soit parce qu'ils se livraient à l'usure avec trop de subtilité, soit (ce qui est plus probable) à cause du déicide qu'on leur reprochait. Quand un *Juif* entra dans une bonne ville, à Liège, par exemple, on exigeait de lui une taxe semblable à celle que l'on payait pour un pourceau. Il ne pouvait avoir de logis que dans une certaine rue habitée par ses co-religionnaires, et que, pour cette

(1) Dans cette note introductive à la *Lettre des Cambges*, nous nous bornons à indiquer très sommairement les origines des établissements de prêt et des banques de la ci-devant Cité de Liège. C'est un petit travail d'exploration naturellement fort incomplet, même pour le XIV^e siècle. — Quant au document, des personnes versées dans les opérations financières l'interpréteront, peut-être, autrement que nous.

(2) « Les *Juifs* entretenoient à Huy un très grand commerce, qui tomba tout d'un coup après leur exil, » lit-on dans les *Détices du Pays de Liège*, t. II, p. 21.

raison, l'on avait nommée *Chinstrée*, ou *Rue des Chiens* (1). A Huy, il y avait également une *Chinrue* (2). Il en était de même, sans doute, dans nos autres bonnes villes, qui étaient toutes alors très manufacturières et très commerçantes, et où, par conséquent, les Juifs devaient faire de lucratives transactions de prêt et de troc (3).

Les *Lombards* (nom générique qui comprenait tous les négociants italiens de Gènes, de Venise, et, surtout, de Florence,) semblent avoir succédé aux Juifs, vers

(1) *Canam platea, seu Judeorum*, dit Foulon, *Historia Leodiensis*, t. I, p. 580. Henricourt, parlant d'un Hesbignon, dit : « Je le veys plusieurs fois demorant en *Chinstrée* à Liège » ; ce qui indique que vers 1560 cette rue n'était plus habitée exclusivement par des Juifs. Voir son *Miroir des Nobles de Hesbaye*, p. 544.

(2) « Toute la nation des Juifs qui estoit dans la ville residoit en *Chinrue*, ainsi appelée à raison d'eux, comme *Rue des Chiens*, de mesme que presentement on l'appelle la *Rue des Capuchins* parce qu'ils y habitent, Dieu faisant d'une rue de réprobation une maison ou lieu de sanctification. » (Mélat, *Histoire de la ville de Huy*, p. 52.)

(3) L'art de guérir était au moyen-âge, comme on sait, pratiqué avec succès par les Juifs. En 1043, Wazon, évêque de Liège, avait pour médecin un Juif, *Jadaeus quidam, arte medicinali peritissimus*, dit un contemporain, le chanoine Anselme, qui raconte, à son propos, la petite anecdote que voici. Ce Juif, très versé dans l'étude de sa loi, proposait sans cesse au prélat des difficultés sur les Écritures. Il alla même un jour jusqu'à lui déclarer qu'il parierait un doigt de sa main droite contre une pièce de vin, que l'on ne parviendrait jamais à le confondre par l'autorité de la Bible. On pense bien que le Juif fut battu, et Anselme assure qu'il convint de sa défaite. Il livra de bonne grâce le doigt qu'il avait perdu ; alors Wazon, lui saisissant la main et s'emparant de l'enjeu, dit au Juif en souriant qu'il le confiait à sa bonne foi, jusqu'à ce qu'il lui prit envie de le réclamer. *Is aliquando veteris legis quaestionibus dominum Wazonem sollicitans, eo usque contra ipsum litigando progressus est, ut si pignoris loco vini poneret amam : ipse contra, dextrae manus digitum, praerberet abscondendum, si ejus proposito, Scripturae confutaretur testimonio*, etc (Anselmi *Chronicon*, dans les *Gesta Pontificum Leodiensium*, t. I, p. 287).

le milieu du XIII^e siècle, dans le privilège de prêter sur gages. Le nom de plusieurs de nos rues, celle *du Lombard*, entre autres (1), rappelle aujourd'hui encore que ces trafiquants étrangers y avaient tout particulièrement établi leurs comptoirs (2).

Les Lombards étaient anathématisés par les scolastiques et les casuistes, qui auraient voulu qu'ils prêtassent sur gages sans exiger aucun bénéfice. Maintes fois, le clergé parvint à les chasser ignominieusement des villes de Liège, de Huy, de Dinant, de Saint-Trond. En 1302, l'évêque Adolphe de Waldeck, excité par une bulle papale, et méprisant les protestations du Magistrat, ameuta contre eux la population de la Cité. Crosse en main, mitre en tête, il se transporta vis-à-vis des maisons des Lombards (3) : il en fit enfoncer les portes, et il en tira les gages, qui furent, les uns, restitués à leurs propriétaires, les autres, distribués aux pauvres. Il ne s'arrêta point à ces mesures violentes : il expulsa de la Cité tous les Lombards (4).

(1) Si l'on en croit la tradition, la *Rue de la Wage* ou de la *Waige*, c'est-à-dire de la *Balance*, au pied du Pont-d'He, n'était habitée jadis que par des prêteurs d'argent. Hemricourt parle d'un « *Piron des Balanches*, cangeur de Liege. » (*Miroir des Nobles de Hesbaye*, p. 165.)

(2) Au moyen-âge, le mot *Lombard* était synonyme de *prêteur d'argent sur gages*. Aujourd'hui, à Liège, tout établissement de prêt sur gages se nomme encore *Lombard* ; le Mont-de-Piété est le *Grand-Lombard*.

(3) Les principales maisons de Lombards qui furent ainsi livrées au pillage étaient situées sur le Marché, et avaient pour enseignes, l'une un *Lion*, l'autre une *Fleur de lys*, et la troisième un *Cheval*. Voir Foullon, *Historia Leodiensis*, t. I, p. 575.

(4) *Hic Adolphus Lombardos usurarios, quos Scabini Leodienses lucri gratia conforebant, armatus non clypeo vel galea, sed mitra et baculo*

Le prêt sur gages, tel que le pratiquaient les Lombards, était tellement voué au mépris, que tous les légendaires contemporains applaudissent à la ruine de ces malheureux trafiquants (1). Mais le besoin social se montra bientôt plus fort que la morale théologique ; et, après quelques années d'exil, les Lombards vinrent recommencer leurs utiles opérations.

Pour les retenir dans la Cité, on leur accorda divers privilèges. Ils furent admis — ce qui, jusqu'alors, leur avait été refusé par les bulles romaines et les statuts synodaux (2) — à jouir des sacrements, à être enterrés en

pastorali, fractis domorum suarum foribus a Civitate penitus extirpavit. (Hocsem, dans les *Gesta Pontificum Leodiensium*, t. II, p. 558 ; voir aussi Fisen, *Historia Ecclesiae Leodiensis*, t. II, p. 41.)

Cet acte d'intolérance d'Adolphe de Waldeck, qui avait exécuté avec trop de zèle une bulle du pape Boniface VIII, lui aliéna tellement les commerçants, qu'à sa mort, qui arriva quelques mois après, le bruit courut qu'il avait été empoisonné par les partisans des Lombards. Jean le Prêtre s'est fait l'écho de cette rumeur publique : *Adolphus cum persecutus fuisset Lombardos causa foenerationis eorum, ipsum multum habebant odio, quare, ut dicitur, veneno intoxicatus est.* (Dans les *Gesta Pontif Leod.*, t. II, p. 540.)

(1) Au dire d'un historien ecclésiastique du siècle passé, si Adolphe de Waldeck *extermina* les Lombards, c'est que « il avoit l'âme noble et élevée au dessus de tout intérêt. » (Bouille, *Histoire du Pays de Liège*, t. I, p. 521.)

(2) Voici quelques passages des statuts synodaux de 1287, publiés par l'évêque Jean de Flandre :

I. *Excommunicamus et excommunicatos denuntiamus omnes usurarios manifestos, et singulis diebus dominicis et festivis à quolibet sacerdote denuntientur excommunicati.*

II. *Nullus sacerdos oblationes manifestorum usurariorum recipiat, nec ad communionem eos admittat, nisi usurarius manifestas satisfecerit de usuris....*

III. *Nullus testamenti manifesti usurarii intersit, nec ad penitentiam vel communionem eos admittat, nisi de usuris satisfecerit secundum*

terre chrétienne, et à faire les oblations aux prêtres. Leurs femmes, leurs enfants et leurs domestiques eurent droit aux mêmes égards de la part des ecclésiastiques (1).

formam Constitutionis domini Gregorii pape, et testamenta manifestorum usurariorum, qui secundum formam dicte Constitutionis non satisfecerint de usuris, nulla sunt ipso jure. Dum autem usurarii manifesti secundum formam dicte Constitutionis satisfecerint, ad sacramenta ecclesiastica admittantur.

V. *Precipimus etiam singulis sacerdotibus parochialibus, quod moneant in parochiis suis frequenter in generali et in speciali de quibus constiterit usurarios, et infamatos publicè de usuris aut contractibus illicitis preemptionum exercentes, ut ab usuris et talibus contractibus illicitis desistant infra septem dies à tempore dicte monitionis : alioquin ex tunc ipsi usurarii et preemptores excommunicentur in speciali, et diffamati si se non purgaverint, pro convictis habeantur, et si taliter moniti et excommunicati resipiscere noluerint, nominatim excommunicentur.*

(*Statuta synodalia Ecclesie Leodiensis de 1287, copie du temps. Une version de ces Statuta se trouve insérée dans le Thesaurus novus Anecdotorum, t. IV, p. 880.*)

(1) C'est ce qui fut statué en 1549 en ces termes :

« III. Apres, nous et nous successeurs deverons destraindre dors en ayant par sainte engliese les Usuriers et ceulx qui waingnent en leur argent à pecciet, de relaissier de leur pechiet sains argent prendre et sains eulx daller à mostier de racapter termes en termes.

« IV. Apres, se aulcune personne delledite Cité waugne de son argent à pecheit, ensy que dit est, fait à lyet mortel sa confession, prend notre Seingneur et fait son testament, le corp d'icelle personne deverat estre mis en terre sens argent prendre et sens arrester le corp dicelle personne sur terre al oquoison de ses usurres.

« V. Apres, se ly femme, ly enfans ou aultruy aulcun de la mainie daulcune personne qui de son argent wangne à pecciet, ensy que dit est, meurt et at les droictures de saint egliese, ou deverat le corps de celle personne ainsy morte mettre en terre sens argent prendre et sens le corp de celly arrester sur terre.

« VI. Apres, les enfans des Usuriers soy poront marier sens debat non contrestant le contredit de nous ou de nous successeurs, mains quilz ne soy meslent de mestier d'usurreis et quilz soient four de la mambournie de pere ou de mere. » (Voir la Lettre du Prevost de Liege, de 1549, dans les *Pawilhars.*)

On leur octroya, en outre, la bourgeoisie, le libre exercice de leur commerce, et l'exemption des corvées, des tailles et du service militaire (1).

Les Lombards continuèrent à relever exclusivement du Magistrat, à qui ils payaient une redevance annuelle (2).

Si les théologiens proscrivaient avec rigueur l'usure qui se pratiquait à l'occasion des prêts sur gages, ils se montraient, en général, moins sévères sur l'intérêt des sommes hypothéquées ou cautionnées.

(1) Le statut qui conférait ces droits aux Lombards ne se trouve dans aucun des Pawilhars que nous avons feuilletés. Il est du 28 mai 1594. Il a été analysé en ces termes par Bartollet : *Civitas concedit Foeneratoribus immunitatem à corvatis, talliis, et servitio belli; item, jus Civitatis, et liberæ negotiationis.* (*Epitoma Documentorum Civitatis Leodiensis*, § 25.)

(2) Voir le *Regiment dit de Heinsberg*, de 1424, dans le *Recueil des Édits du Pays de Liège*, t. I, p. 45. — L'évêque Louis de Bourbon, dans le but de s'attribuer la redevance que payaient les Lombards, prétendit qu'à lui seul compétait le droit de les admettre dans la Cité. Il demanda là-dessus, en 1458, un record aux Échevins, « Se la Cité de Liege peult par le vertu de ses franchises constituer *Lombars ne Usuriers*, à iceulx donner puissance ne congie de presteir, ne aussy se elle at puissance de oisteir teiles gens de possession et autres remettre en possession, et quilz lesdits Echevins declarent par leur recort enquel lieu il est contenu, ou ilz dient quilz nen scevent rins, silz nen wardent rins par loy ne par franchise. — Ad de ce point touchant de donner franchises et de constituer *Lombarts*, nous ne trouvons en nulles des Paix faites qui nous sont commandées à wardeir par Loy, rins ne aucune chose de ce faisant mention, ne nen sauvons ne wardons rins; et quant au regard de telles personnes, *Lombars, Usuriers, Causiens, Transmontans* et autres personnes usans de marchandises de presteir à montes et à usures, ne de leurs marchandises et affaires qui est chose prohibée et deffendue par tous drois escripts et par l'ordonance de nostre mere sainte engliese, nous ne trouvons point que de nostre temps ne de noz predecesseurs nous en ayons pris queleque cognissance ne suffert iceulx de leurs marchandises et negotiations plaitier ne querelleir pardevant nous; et par ensy, touchant ce point, nous nen sauvons ne nen wardons riens par loy etc. » (Dans le *Pawilhar*.)

Les prêts étaient principalement faits par les *changes* (1), c'est-à-dire, par des établissements particuliers placés sous le patronage du gouvernement communal (2).

On ignore à quelle époque remontait chez nous la profession des *Changeurs*. Elle était probablement très ancienne.

Dans les premières années du XIV^e siècle, les Changeurs, comme les marchands et les artisans, formaient une *confrérie* ou corporation qui avait ses droits, ses privilèges et en même temps ses obligations spéciales (3).

(1) Un établissement d'échange de monnaies se nommait *cambium* dans les écrits de la basse latinité, et *cambye*, *cange* en roman; celui qui exerçait le change était appelé, en latin, *cambiator*, *campsor*, et en roman *cambyier*, *cangier*, *cangeur*.

Le mot *banque*, équivalent de notre vocable *cambye*, est, comme on sait, d'origine italienne.

(2) À Saint-Trond, l'abbé du monastère de ce nom était le propriétaire du droit de change. *cambium*, et nul, sans son octroi, ne pouvait y établir aucune table ou comptoir. En 1299, quelques changeurs étalèrent dans la partie de la ville qui relevait de l'évêque. L'abbé fit transporter sur le Marché leurs tables, qu'il mit en pièces. Il prouva ensuite, par documents, que le droit de change lui appartenait, et que l'évêque n'avait que le droit de battre monnaie. *Anno Domini 1299, quidam Cambiatores mensas Cambii sui sub districtu domini Leodiensis statuerunt, officium suum extra districtum ecclesie nostre exercentes contra jus. Quod abbas ut intellexit, mensas illorum ad medium Fori deferrî fecit, et propriis pedibus conculeans, in frusta jussit concidi. Per sententiam enim Scabinorum Cambii usus pertinet ad abbatiam, sicut monete percussura spectat ad episcopum*, etc. (*Gesta Abbatum Trudonensium*, dans les *Monumenta Germaniae Historica*, t. X, p. 409.)

(3) Y avait-il aussi une confrérie de changeurs à Huy ? En 1505, il s'y trouvait une banque, car l'évêque Thibaut de Bar ayant disposé sur elle de quinze livres de petits tournois annuels en faveur du comte de Soissons, celui-ci renonça à ces paiements quand on lui eut donné en garantie la grosse dime de Boussu, près de Courvin. Voici sa quittance : « Nous Huescuens de Soissons faisons savoir à tous que comme nos ewissiens xv livres de petit tournois de rente chascun an irretablement sor les *Changes de*

Les statuts de la confrérie furent longtemps traditionnels. Ils ne furent consignés dans une charte qu'en 1314 (1).

La confrérie était présidée par deux *maîtres*, que l'élection renouvelait tous les ans. Tout bourgeois, Grand ou Petit, fils d'honnête famille, pouvait être admis dans la confrérie. Il fallait en être membre pour exercer la profession de changeur dans la Cité, sous peine de perdre la bourgeoisie et d'être banni (2).

Les changeurs faisaient spécialement le change des monnaies, payaient et donnaient des lettres de change, recevaient à intérêt, dans leur *huye* ou caisse, les fonds des particuliers, et prêtaient à leur tour, moyennant

Huy par le raison dele descange dele ville de Gonheries les queiles xv livres nos sont assenees de par le reverent pere notre chier sangnour mou-sangnour Thiebaut par la grasce de Deu eveskes de Liege sor sa grosse disme de Bousut par lassens et lotroi de son capitle de Liege, nous quittons bonement les dittes *Changes de Huy* del obliganche des xv livres deseurdites, tesmoing ches presentes lettres saiecles de notre saial, donees lan de grasce m.ccc et cink ou mois de fevrier » (Dans le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*, n° 583.)

(1) C'est ce que l'on peut induire du passage suivant de la *Lettre des Cambges*, où l'on dit, en parlant des privilèges de la confrérie : « Selon ce que nous sumes enfourmeis par bones gens dignes de foid et par les anchines *Cambges*. » — On trouve parmi les témoins d'une charte, en 1260, un Gerard *del Canges*, échevin de Liège : on doit supposer naturellement que ses ancêtres faisaient le *change*, d'où lui était venu ce surnom.

(2) La confrérie se montra, dans la suite, très difficile sur l'admission des nouveaux membres. En 1570, des réclamations parvinrent là-dessus au Magistrat ; c'est ce qui ressort, croyons-nous, de ce passage : « ... Et tout en semblant maniere et pour telle somme (un marc et vingt solz de bonne monnaie) pourront et deveront tous lesdits bourgeois et manans de la Citeit, Franchiese et Banliene acquerre et entrer et user delle *Frairie del Cange* de Liege, ainsi comme Cangeurs ont fait del temps

caution, hypothèque ou gage, à ceux qui avaient besoin d'argent ⁽¹⁾.

Le changeur qui ne rendait point, dans les trois jours, l'argent ou les bijoux dont il était le détenteur, était obligé de restituer le double de ce qu'il avait reçu en dépôt ⁽²⁾. S'il s'y refusait, il était condamné à une amende; et si, dans un très court délai, il ne rendait point ce qui lui avait été confié et ne payait pas l'amende, il était expulsé de la confrérie et ses biens étaient saisis. Si la condamnation avait été prononcée par le Tribunal des Échevins, l'amende se partageait par tiers entre l'Évêque et les Échevins, la Cité et la Confrérie, tandis qu'elle se partageait seulement par moitié entre la Cité et la Confrérie si la sentence avait été rendue par les Maîtres de la Cité ⁽³⁾.

passent, mais qu'ils fassent li seriment par nous accordeit sor lordonnance public pardevant nous tout desrainement en palais, ainsy quil soy contient en ung escript sor ce fait dont la copie fut delivree par les Maistres de Liege ausdits Changeurs de notre ditte Citeit et ont juré à warder. » (*Lettre du Commun profit de 1370, dans le Pawilhar.*)

(¹) Nos évêques avaient des Changeurs particuliers attachés à leurs monnaies, pour essayer, peser ou acheter les monnaies démonétisées. Il y en avait un à Liège, un à Huy, à Maestricht, à Herstal, etc. Voir le *Grand Record de la Cité de Liège*, p. 110. — Le tribunal des Échevins de Liège avait aussi un changeur à titre d'office, un *Cambgeur delle Justice*, ainsi que le nomme Hemricourt, en son *Patron delle Temporaliteit des Evesques de Liege*.

(²) Il est probable qu'une reconnaissance écrite constatait le dépôt. D'autre part, le refus de paiement était-il constaté par un protêt ou par une autre formalité destinée à assurer l'exercice de l'action en garantie? La *Lettre* le fait assez supposer.

(³) Les Maîtres ou Bourguemestres de Liège, assistés d'un certain nombre de Jurés, exerçaient alors une juridiction contentieuse, surtout en matière commerciale. On voit, par un statut de 1321, que les actes des Lombards étaient tout particulièrement soumis à ce tribunal: *Contractus foeneratorum Consulium judicio subjiciuntur.* (Bartollet, *Epitoma Docum. Civit. Leod.*, § 26.)

Si un changeur faisait un paiement en monnaies n'ayant point cours, il pouvait être condamné à payer le double de la somme exigible.

Comme comptoirs de change des monnaies, l'industrie des Changeurs devait être fort active.

En effet, à cette époque, où les bonnes villes et beaucoup de seigneurs battaient monnaie, un nombre infini d'espèces circulaient dans le pays et dans les contrées limitrophes. La confusion du titre, de l'empreinte et de la valeur n'apportait pas toutefois un bien grand trouble dans les relations commerciales, car il existait une monnaie fictive qui était admise sur toutes les places : c'était le *poïds* des monnaies d'or et d'argent. Le *marc* et la *livre* devenaient ainsi des monnaies de convention.

C'est pourquoi on était dans l'usage, dans toutes les transactions importantes, de stipuler le poids et le nom de la monnaie avec laquelle un paiement devait être fait. Les deniers et les sous ne circulaient plus ainsi que pour leur valeur métallique : on vendait pour un certain nombre, non plus de deniers et de sous, mais de *livres* de sous et de deniers (1).

(1) Voici, à l'appui de cette opinion, quelques passages du XII^e et du XIII^e siècles. 1116 : *Sex libras denariorum Leodiensis monete.* — 1146 : *Pro sex libris Leodiensis monete.* — 1178 : *Certa quantitate pecunie, scilicet xix marcis Leodiensibus.* — 1220 : *Vendidimus pro ducentis libris denariorum Leodiensium pecunie numerate sub hac forma.* — 1251 : *In bona et numerata pecunia et cum omni integritate recepimus sexcentas marchas leodienses, etc.* — 1330 : *Chascun marc por trente sies libre de turnoï commun paiement delle Cange de Liege, assavoir est, ou esterlin de Brebant à quatre lyons por sies petis turnoï portant ou autre monoïe ale avenant.* — 1334 : *Quarante trois libyres et demee de petis turnoï comun paiement delle Cange de Liege, etc.*

Les commerçants trouvaient toutes les garanties désirables dans cette manière de procéder ; elle faisait disparaître les inconvénients qui résultaient de ce que chaque ville et chaque seigneurie avaient leur monnaie propre et taillée d'après un système monétaire tout local.

Le commerce des lettres de change n'était pas moins actif , sans doute , que le change des monnaies.

Selon toutes les probabilités, les lettres de change avaient chez nous une origine très ancienne (1). Liège, siège d'une des principales Églises de la Chrétienté, avait des rapports très fréquents avec Rome et les autres grandes villes de l'Italie (2). Les cardinaux et les autres prélats, qui se laissaient complaisamment revêtir de nos plus lucratives dignités ecclésiastiques (3), devaient, à coup sûr, faire usage des lettres de change pour tirer de notre pays les revenus de leurs sinécures.

(1) Il a été établi que les banquiers grecs, et, plus tard, les banquiers romains, connurent la *lettre de change* ; ils faisaient usage de mandats ou bons à vue nominatifs. On retrouve aussi quelques traces de la lettre de change dans le commerce des caravanes de Carthage. — Les banquiers de profession, ou les prêteurs d'argent, existaient déjà à Rome sous les rois, *Romae sub Regibus jam fuisse*, dit M. Fuss, dans ses *Antiquitates romanae*, 5^e édition, p. 584. — Ce ne fut que vers le milieu du XIII^e siècle, dit-on, que les lettres de change devinrent effets négociables.

(2) L'histoire du voyage que Servatius, évêque des Tongriens, fit à Rome en 450, prouve que l'on avait déjà dès ce temps des rapports fréquents avec cette célèbre capitale. Voir Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, édition de 1669 ; liv. II, c. 5, p. 51.

(3) « Au XII^e siècle, les cardinaux possédaient les plus riches bénéfices de la cathédrale de Liège. Quand une digne élective étoit vacante, le Chapitre choisissoit, par voie de postulation, un cardinal bien accrédité auprès du Saint Siège : il se procuroit par ce moyen des agents très puissants à la Cour de Rome. » (Heeswyck, *Tableau de l'Église de Liège*, 1782 ; p. 16)

Vers le commencement de XIV^e siècle, en 1335, les comptoirs des changeurs étaient appelés *montes* (1).

D'après nos jurisconsultes les plus rigides, le gain réalisé sur l'argent était légitime. Aussi, la profession de banquier était-elle tenue pour honorable. Des bourgeois notables consacraient sans scrupule leurs capitaux au commerce d'argent (2).

Il est permis de croire que, au moyen-âge, les spéculations de nos banquiers étaient très importantes. Deux faits suffisent pour établir que Liège, par sa position géographique, avait alors des relations commerciales fort étendues (3). C'est que, d'une part, en Hollande, et

(1) Le mot *monte* venait du verbe *monter*, qui signifiait hausser, enchérir, prêter un intérêt. Lorsque, en 1572, on eut fondé un *mont* qui n'eut plus rien de commercial, et où l'on prêta à de minimes intérêts, il fut surnommé *de piété*. — Dans un document du 12 mai 1555, émanant de la Cour allodiale, on voit apparaître déjà le mot *monte* pour désigner, croyons-nous, un comptoir de changeur. Voici ce texte : « ... Vienrent pardevant nos en Court entre sainte Marie et saint Lambert eglises de Liege en propres personnes, por chu à faire que chi apres sensyt, homes honorables messires Thieris de Haneffe sires de Seraing et mesires Henris de Pitressem chevaliers, qui dissent là et confessont que mesires Balduiens jadis sires de Geneffe, chastellains de Wareme maris jadis à ma dame Geile dame de Geneffe feme ors à tens al dit monsaingnour Henri, devoit à pluseurs creditours pour li et por monsaingnour Wilheame jadis castellain de Wareme son peire, cui hoirs et remanans ilh astoit quant ilh viscoit et devant, gissantes à *montes et usures* en grande partie et dont ilh avoit grande quantiteit de pleiges constitueis.... »

(2) Hemricourt mentionne ça et là, dans son *Miroir des Nobles de Hesbaye*, de bons bourgeois qui exerçaient la profession de *changeur*, soit de son temps, soit dans le siècle précédent, au XIII^e siècle. Plusieurs familles honorables portaient le surnom de *Des Canges*, *Delle Cange* et *De la Cange*. — En 1529, on trouve dans un document un *saignour Julieu del Change* qui n'a pas été cité par Hemricourt, croyons-nous.

(3) On peut rappeler ici que déjà au X^e siècle nos marchands allaient

notamment à Amsterdam, qui était le principal entrepôt du commerce du Nord, on se servait généralement des poids de Liège, ce qui dénote que nos pères y faisaient un grand trafic (1) ; enfin, les *Médicis*, les fameux

commercer dans des pays lointains, tels que l'Angleterre et la Hongrie. (Voir notre *Histoire du Pays de Liège*, t. I, p. 58.) Vers 1445, des colonies liégeoises étaient établies dans les villes commerçantes de Hermansdadt et de Kronstadt, en Transylvanie, lit-on dans Scherer, *Histoire du Commerce de toutes les nations* (Paris, 1857), t. I, p. 159. Le même auteur trace (t. I, p. 375) un petit tableau assez exact de l'état du commerce et des manufactures dans notre pays au moyen-âge. « Le bassin de la Meuse, écrit-il, si riche en charbon et en minerais, fut exploité de bonne heure. De grands ateliers pour la fabrication des armes existaient à Liège, ville peuplée qui devait sa prospérité à son commerce avec la haute Allemagne. D'autres villes fournissaient en grande quantité de la vaisselle et des ustensiles, de la taillanderie et de la serrurerie. Le pays lui-même offrait du fer et de la calamine; l'étain venait d'Angleterre et le cuivre de Suède, ainsi que l'*osemund*, espèce de fer affiné par un procédé particulier, et de qualité excellente. Le progrès de la civilisation se révélait, comme toujours, par un emploi plus étendu des métaux, non plus seulement pour le luxe, mais aussi pour la consommation générale; et les Pays-Bas, particulièrement habiles dans la fabrication des articles appropriés aux masses, approvisionnaient les autres contrées d'ouvrages en métaux. Pour les bronzes d'art et les ouvrages de ciselure, ils rivalisaient avantageusement avec la haute Allemagne et l'Italie. »

Deux pages plus bas, l'auteur fait une curieuse remarque qu'il est bon de noter. « Dans les Pays-Bas, les habitants vivaient dans l'abondance de toutes choses. Cette large distribution entre toutes les classes des profits du commerce et des manufactures, est un fait des plus remarquables; elle distingue essentiellement les Pays-Bas des États marchands de l'Italie et en particulier de Venise, où le peuple resta pauvre en majeure partie; elle témoigne du développement et de la solidité des affaires, de la bonne division du travail et de l'organisation libérale des corporations, qui, en harmonie avec le régime municipal, offraient, à cette époque, plus d'avantages que d'inconvénients. »

(1) Wagenaar dit qu'avant le XVI^e siècle, on faisait usage dans le commerce d'Amsterdam de trois espèces de poids, et notamment de ceux de Liège : *Twe- of driederlei gewigt heeft men reeds in de zestiende eeuw, of eerder, hier ter Stede, in den handel, gebruikt.... Luiksche gewigt* (*Amsterdam Geschiedenissen*, édition in-folio de 1767; t. III, p. 46.)

financiers de Florence, avaient ouvert à Liège une maison de banque, qui était, avec celle de Bruges, le centre de leurs immenses opérations dans nos contrées (1).

Mais nous devons donner le texte même du document de 1314 sur les Changeurs; le voici.

CEST LE LETTRE DES CAMBGES.

A tous ceaux qui ces presentes lettres veront, li Maistres, li Conseil, li Gouverneurs et la Comunitet de la Citet de Liege, salut en notre Saingnour et cognoissance de veritet. Sachent tuis present et advenir, que partant que la Cange de la Cité de Liege doit estre et est huge de bonnes gens, qui leurs deniers, leur argent, leur jo-weaulx et leurs bins y mettent en comandiese, et assi partant que les monnoies doivent estre parmi les Cangeurs wardées et maintenues bin et loyalement, il besongne et est raison que la frairie, la franchiese et li drois de la dicte Cambge, teiles quelle at eu anchinement, soient bin wardeis: lesqueles frairie, franchiese et drois sont teiles come chi apres est contenu, selon ce que nous sumes enfour-

(1) Dans un catalogue d'autographes, dont la vente a eu lieu à Paris en novembre 1854, se trouvait un document ainsi rubriqué : « Une lettre de prêt de G. de Médicis à rembourser à Bruges ou à Liège à la maison Médicis. Année 1406. » — La maison de banque de Liège des Médicis est probablement l'une des seize maisons de banque que ces riches financiers eurent, à un moment donné, dans diverses contrées de l'Europe.

meis par bones gens dignes de foid et par les anchines Cambges. Assavoir est, que sacuns Cambgiers arier cuy ons arat mis deniers, argent, joweaulx et leurs bins en comandiese ne rendoit le comandiese quon aroit mise arier ly, et on sen plaindist az maistres delle Cambge, lidit maistres delle Cambge li doivent comandeir quil rende ce quon arat mis arier ly en comandiese dedens troix jours apres continuerement ensuyant; c'est assavoir, le premier jour quant comendet seroit sel nelle rendoit lendemain, on ly doit tout ainsi comandeir; et à tyer jour tout ensi li doit on comandeir sur atretant de painne que la some de deniers ou ce quon aroit mis arier luy en comandiese varoit. Et se chilx qui ensi seroit comandeit sorpassoit les dit comandiese, lidit maistre delle Cambge li doivent demener par troix quinzaines, lune apres lautre, sa frairie; et sil ne rent ce qua ly sera mis en comandiese dedens les dites troix quinzaines et ne paye lamende assi, il lidit maistres li doivent forjugier sa frairie; et ces choses ensi come desseur est dit faite, li maistres delledicte Cambge doivent alleir à mayeur et az eschevins de Liege et requerre come à justice quilx fachent rendre ladicte comandiese et ens venir le paine des comans forpasseis; et se la paine est ens mise par ladite Justice, le maire de Liege pour le Seingneur et li Esquevins en doivent avoir le tirce, nous le tirce à oez delle Cité, et li Cambge lautre tirce. Et se li Justice de Liege ne volloit faire ne alleir avant de ces choses ou se Justice navoit à Liege, si come en temps de siege vacque ou autrement, li maistres delledicte Cambge doivent et puclent ralleir az Maistres et à Conseil desseur saint Michiel qui pour le temps seront, et avoir recurse à eaux

de ces choses; et lidit Maistres et Conseil en doient et puelent avant alleir et faire rendre ladicte comandiese et ens venir les paines forfaitie que dessueur sont deviseez et qui chiapres senssuvent sur la borgesie à perdre et estre albens; desqueiles paines se nous li Maistres et le Conseil dessueurdit les faisons ens venir, devons avoir le moitie et le Cambge lautre. — Item, se ly Cambgier fait payement de monnoie nulle corante pour le temps, soit alle Cambge à Liege ou autrepart quelepart que ce soit ou qui ne vaille le payement qui coursauble soit adont alle Cambge à Liege, il est tenu de payer teile paine, et est assi pour le denier le denier, pour le soul le soul, pour le marc le marc, pour le libes le libes, et ensi en poursuyant de plus le plus; et doit et puct on les dites paines leveir et comandeir et alleir avant par le Justice le Signeur et par les Maistres et le Conseil ensi come chidevant est dit des comandieses et des paines dessueurdictes. Et est assi que nous et ledit Cambgeur tennons et entendons que tout ce que cambgez at enconvent et est respondant comme Cambgeur, de rendre et de payer à aultruy ceste comandiese, et les doit ons ensi destrendre de payer et de fineir come de comandiese que fait arat ou à ly en deniers appareillies; et tout en teile maniere come dessueur est deviseit des comandieses. — Item, il est assavoir que toutes bones gens, Grans et Moyens, de bon nom et filx de proidhome, puelent entrer et estre de ladicte fracie par les droitures anchines payant teiles que li Maistres et li Cambgeur delle Cambge wardent; et se qui que ce fuist volloit seoir ou seoit par sa vollenté ou par sa force à ladite Cambge qui ne fuist de la frairie, de li la Justice de Liege, assavoir maire

et esquevins, doivent ce deffendre et alleir encontre celi si avant quon at fait anchinement et que li esquevin wardé; et se le Justice devant dite en estoit rebelle ou deffallante, ou se Justice navoit à Liege come desseur est dit, li Maistres et li Conseil delle Citeit desseurdite, qui por le temps seront, alle requeste des Maistres delledit Cambge, doivent astrendre et puelent cely qui voroit scoir à ladite Cambge sans avoir ladite frairie sur sa borgesie à perdre et sur y estre albens parsuyre. — Item, nous poons selon ce que li estat de temps requerat ad ces choses adjosteir et oesteir toute les foix que bon semblerat à nous et à eaux, assavoir les Cambgeurs, par le conseil de nous et deaux por le comon profit et ades par amendement. Et partant que li Cambgeurs devant dit se sont obligiez et assentis à ces choeses de leurs sponge vollenté et quelles demeurent fermes et estables et ades par amendement, nous alle requeste deaux avons pendut le grant seel de nostredite Cité à ces presente lettre en tesmongnage de verité.

Ce fut fait et donné en lan de nostre seigneur Jhesu-crist mille III^e et XIII ou moix de janvier.

RAPPORT
SUR L'AUTHENTICITÉ DES RESTES MORTELS
DU
BOURGMESTRE SÉBASTIEN DE LARUELLE
CONSERVÉS AU MUSÉE PROVINCIAL DE LIÈGE.
PAR
C. CAPITAINE.

Messieurs ,

Dans l'une de nos dernières séances, vous m'avez chargé de rassembler les indications propres à constater l'authenticité des restes mortels du bourgmestre de Laruelle, conservés aujourd'hui au Musée provincial. J'espérais pouvoir vous adresser plus tôt ce rapport, mais force m'a été d'attendre la communication d'une pièce importante qu'il était indispensable de mettre sous vos yeux.

C'est le 16 avril 1637 que Sébastien de Laruelle a été assassiné. Inutile de rappeler ici les circonstances qui marquèrent ce tragique événement : elles ont laissé dans

le souvenir de nos populations une trace qui ne s'efface pas.

Le corps du tribun Liégeois, après avoir été exposé pendant plusieurs jours sous la nef principale de la cathédrale, fut inhumé dans la petite église de Saint-Martin-en-Isle, où reposaient déjà les cendres de Guillaume de Beeckman, l'un de nos magistrats les plus populaires. Aussi cette église devint-elle l'objet d'une vénération toute spéciale (1).

(1) De Laruelle avait choisi cette église pour le lieu de sa sépulture, et, déjà en 1631, il y avait fait placer un vitrail avec ses armes et cette inscription :

Sébastien de la
Ruelle Docteur
es droits Bourgm̄re
de la cité de Liège. A^o 1631.

Dans différentes circonstances, cette église fut témoin de scènes émouvantes, notamment le 30 août 1789, lors de la bénédiction des drapeaux de la Cité. Les *patriotes* avaient placé, sur la tombe de chacun des bourgmestres, des épées arrangées en faisceaux sur lesquels étaient pointés des drapeaux liégeois « en signe d'honneurs militaires qu'on rendoit à la mémoire de ces magistrats. » Pendant la cérémonie, Duperron, commissaire de la cité, prit la parole en ces termes :

« C'est pour rendre à l'Être suprême des actions de grâce de cette heureuse Révolution, que M. Henrard, curé de St.-Martin, nous a rassemblés ici pour y chanter un *Te Deum*, et en mémoire aussi de MM. de Beeckman, de Laruelle et de Bex *, illustres martyrs de la liberté dont les cendres respectables reposent dans cette église. Ombres chères et sacrées qui habitez le séjour des héros, contemplez la scène auguste qui nous rassemble aujourd'hui, plancez sur cette vénérable assemblée, entendez le cri de notre cœur pour notre chère patrie et recueillez les larmes précieuses que le souvenir de vos vertus et de votre zèle patriotique nous fait répandre. »
V. *Feuille nationale liégeoise*, n^o du 17 septembre 1789.

* C'est une erreur : de Bex fut enterré non à St.-Martin-en-Isle, mais à Saint-Michel, dans le caveau de sa famille.

Lors de la réunion de la principauté à la République, la France passa le niveau sur nos traditions; bientôt il en fut des monuments comme des souvenirs et des institutions politiques. A peine le pays de Liège était-il depuis quatre ans transformé en département français, qu'il ne restait plus de trace de l'antique église Saint-Martin-en-Isle (1). On avait profité de l'émigration du curé pour décréter la suppression de cet édifice.

La démolition commença en septembre 1798 sous la direction des entrepreneurs Henkart et Lassal. Tous les objets d'ornementation furent vendus au plus offrant, à l'exception des pierres tumulaires que la Commune se réserva, suivant l'usage d'alors, pour les employer à la réparation des quais, des trottoirs et d'autres constructions d'utilité publique. Les dalles qui recouvraient de Beeckman et de Laruelle furent-elles épargnées? Tout fait supposer que non.

L'Administration centrale du département de l'Ourte prit cependant quelques mesures pour préserver de la destruction les restes mortels de Laruelle. Elle s'adressa à cet effet à la Commune qui répondit par cette lettre :

(1) Cette église, édiflée par l'évêque Reginard en 1057, était petite et n'offrait aucun intérêt artistique; elle dépendait de la collégiale de Saint-Paul. Sur son emplacement, on a construit les maisons occupées aujourd'hui par MM. Claes, ingénieur civil, et Scronx, conseiller provincial.

Liège, le 9 brumaire 7^e année de l'ère républicaine
(50 octobre 1798).

*L'Administration Municipale à celle Centrale du département
de l'Ourte.*

« Nous avons reçu la lettre de votre secrétaire-général relative aux cendres vénérées du Bourgue-maitre Laruelle ; aussitôt que les restes précieux de ce grand homme, dont le nom célèbre sera toujours gravé profondément dans les cœurs des Liégeois, seront retrouvés, l'Administration municipale s'empressera de vous en faire part, afin de procéder, de concert, aux moyens qui seront trouvés les plus convenables pour donner à cette pompe toute la solennité dont elle est susceptible.

Les citoyens Hankart et Lasalle, par lettre dont ils viennent de nous adresser copie, ont prévenu les mesures qu'avait indiquées l'Administration municipale dans la séance de ce jour pour récupérer cet illustre dépôt ; ils nous ont invité de vous faire part de leur empressement à concourir aux vœux de leurs concitoyens, en donnant les ordres nécessaires pour recouvrer la dépouille précieuse de ce martyr de la liberté ».

Salut et fraternité,

J. BATAILLE, *président.*

LERUITTE, *secrétaire en chef.*

Le jour même où cette réponse était adressée à l'Administration centrale, la Commune de Liège recevait la lettre suivante des entrepreneurs Henkart et Lassal :

Au Citoyen président et officier municipal.

CITOYEN !

D'après les interrogations nous faites ce matin vers le midi en votre séance, nous avons vu le désir que vous manifestiez de ravoir le ca-

cadavre trouvé en entier à S^t Martin qui a été recouvert de décombres par notre crainte, et voyant que vous deviez écrire au département à effet d'avoir des fonds pour tâcher de le déterrer, nous ayant consulté dans notre retour en allant diner, sommes convenus venir vous offrir d'y employer tous nos soins et notre vigilance pour satisfaire à votre zèle; ce que nous venons faire maintenant en parlant au citoyen président avant même de savoir quel avait été leurs résolutions pendant l'intervalle de notre absence. Notre conduite, citoyen, doit vous prouver combien nous désirons d'offrir ce cadavre que vous paraissez désirer et que ce n'est que notre ignorance, notre crainte en voyant la foule de monde se porter vers notre église, qui a pu porter mon ami Lassal à le recombler et ordonner le lendemain aux ouvriers de le recouvrir davantage. Nous demandons en conséquence que l'administration veuille nous permettre de travailler demain decadi prochain à cet effet et nous faire savoir au plutôt si elle agrée notre office ou si elle-même veut s'en occuper.

Liège, le 9 brumaire an 7.

Salut et respect,
HENKART, *fils*.
C. P. LASSAL.

Les intentions des autorités du Département et de la Commune étaient des meilleures, mais les choses, paraît-il, en restèrent là. Il est assez probable que ces administrations reçurent l'ordre de ne donner aucune suite à la cérémonie funèbre qu'elles se proposaient d'organiser, dans la crainte que cette manifestation civique ne vint réveiller des sentiments de nationalité que l'on voulait effacer à tout prix (1).

(1) La découverte du corps de Larnelle fit grand bruit à Liège; on composa à cette occasion différentes chansons patriotiques; Dreppe grava une grande planche représentant le tribun Liégeois exposé sous la

Quoi qu'il en soit, la tombe de l'ancien bourgmestre fut ouverte vers les dix heures du soir, en présence de quelques personnes. Le corps était intact ; il portait les traces de nombreuses blessures.

Aucun ordre formel n'avait été transmis à MM. Henkart et Lassal touchant l'endroit où ces restes mortels devaient être déposés. Le docteur Nicolas Ansiaux, qui se trouvait au nombre des spectateurs, offrit de les faire enlever et de veiller à leur conservation. Cette proposition fut acceptée et la translation se fit sous les yeux de M. Constantin Ansiaux, de M. Auguste Lafontaine, pharmacien, et de son frère, officier d'artillerie (1). Le corps fut momentanément déposé aux Carmélites ; peu de temps après, M. Nicolas Ansiaux le fit transporter chez lui (2).

Les autorités liégeoises ayant définitivement abandonné

nef principale de la cathédrale ; enfin on réimprima d'après les documents publiés en 1657 l'*Histoire tragique ou relation véritable de l'assassinat commis en la personne de feu le bourgmestre Laruelle de glorieuse mémoire*. Liège, Latour, an VII, in-8. Le comédien français J. J. M. Duperche, alors de séjour à Liège, fit aussi paraître *Laruelle, ou le martyr de la liberté, fait historique en trois actes et en prose*. Liège, Latour, an VII, in-8.

(1) M. N. Ansiaux habitait, au faubourg S'-Séverin, la maison occupée aujourd'hui par M. Nossent.

(2) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. le Dr Ansiaux, professeur à l'Université de Liège et fils de M. Nicolas Ansiaux, qui a bien voulu me remettre cette attestation :

Je soussigné atteste que le corps donné en 1850 à l'Institut Archéologique Liégeois est celui du Bourgmestre Sébastien de Laruelle que mon père, Nicolas Ansiaux, a sauvé de la destruction en 1798 et qu'il a conservé chez lui jusqu'en 1827, époque où il l'a remis à M. Van Orle.

N. E. ANSIAUX,
Docteur en chirurgie.

le projet qu'elles avaient formé , M. Ansiaux conserva ce dépôt jusqu'en 1827 , époque où il le remit à M. Van Orle , docteur en pharmacie. En 1850 , ce dernier l'a offert à l'*Institut archéologique*.

Vous avez , Messieurs , accepté avec reconnaissance le don qui vous était fait et , en attendant que le Gouvernement mît à votre disposition un local convenable pour asseoir le musée , vous avez prié l'un de vos collègues , M. Félix Capitaine père , de vouloir bien conserver le corps de l'infortuné bourgmestre.

Quoique l'authenticité de ces restes mortels fût parfaitement établie , plusieurs d'entre vous , Messieurs , ont manifesté le désir d'avoir un rapport détaillé , fait par une personne compétente , qui constatât l'état dans lequel se trouvait ce dépôt (¹). M. Spring , l'un des professeurs les plus distingués de notre Université , a bien voulu accepter cette tâche. Voici la lettre qu'il a adressée à ce sujet à notre honorable président :

Monsieur le Président ,

Satisfaisant au désir que vous m'avez manifesté dans votre lettre du 5 juin dernier , n° 29 , je me suis livré à l'examen anatomique des reliques offertes récemment à l'Institut archéologique liégeois , et j'ai l'honneur , dans les lignes qui suivent , de vous en communiquer le résultat.

(¹) M. Van Orle , pendant les vingt-trois années qu'il conserva ce corps , fut souvent forcé de le montrer à différentes personnes qui , pour la plupart , détachaient quelques fragments de la momie afin de les conserver comme une relique.

Les restes dont il s'agit sont à l'état de *momie naturelle sèche*, sans gras de cadavre et sans confusion des tissus. Au simple aspect, on reconnaît qu'ils proviennent d'un homme *adulte, grand, maigre, sec, nerveux*.

La *tête* est absente. Elle a été retranchée entre la cinquième et la sixième vertèbre cervicale.

Le *thorax* est complet. Mais la peau qui le recouvre par devant, présente une grande déchirure irrégulière, allant de la région sternale jusqu'en dessous de la région mammaire droite. Cette déchirure semble avoir été faite dans le sens de quelques *plaies* dont on découvre des traces incertaines dans la configuration de ses bords. Une autre *plaie*, — celle-ci bien certaine et aisément visible — existe dans la région du cœur, à la gauche du sternum, au niveau du quatrième espace intercostal. La longueur de cette plaie est de cinq centimètres; sa direction suit celle du cartilage costal. Elle a été faite évidemment sur le vivant, à l'aide d'un instrument piquant et tranchant, et, à considérer la région choisie et la direction dans laquelle la lame meurtrière a été poussée, on est tenté d'affirmer que le coup a dû être porté par une main expérimentée. Le sternum est entier; quelques *côtes* sont détachées; plusieurs manquent.

La peau qui recouvre la moitié supérieure de l'*abdomen* est bien conservée. On y remarque deux *plaies* faites avec une lame pointue. La première se trouve à la région ombilicale droite, à quatre centimètres environ au-dessus de la cicatrice ombilicale; elle est dirigée obliquement de haut en bas et de droite à gauche, et mesure 15 millimètres. La seconde, longue d'un centimètre, a perforé la région épigastrique sur la ligne médiane; elle est dirigée obliquement de haut en bas et de gauche à droite.

A la moitié inférieure de l'*abdomen*, les parois sont détruites et une portion des *intestins* est visible.

Quant aux autres *viscères*, on constate l'absence des reins et des organes situés dans l'excavation du bassin. Le *foie* est transformé en une masse friable, d'apparence résineuse. Le *diaphragme* est intact. Les *poumons* ressemblent à des morceaux d'amadou. Le cœur manque;

il aura été extrait peu de temps après la mort, soit pour examiner la plaie qu'il portait, soit pour le conserver à part, dans une urne, comme c'était l'usage. Peut-être la solution de continuité qui existe à la région sternale et que nous avons appelée *déchirure* plus haut, a-t-elle pour origine l'opération faite dans le but d'extraire l'organe central de la circulation dans lequel l'opinion vulgaire, alors comme aujourd'hui, plaçait le siège des passions et des sentiments d'affection.

Les *membres supérieurs* tiennent au thorax et sont recouverts des muscles et de la peau; à gauche, il manque l'avant-bras et la main; à droite, il manque les doigts et les trois premiers métacarpiens.

Le *bassin* est dépouillé de sa peau; mais on y remarque des débris musculaires. Ils présentent tous les caractères du sexe masculin et l'examen des pièces osseuses dont il se compose, m'autorise à dire qu'il a appartenu à un homme dont l'âge a été supérieur à trente ans et inférieur à cinquante. Ma conscience de rapporteur m'oblige, en outre, à déclarer qu'une main irrévérencieuse a retranché, après la momification du cadavre, l'organe que la science elle-même désigne souvent sous un nom vulgaire.

Les *membres inférieurs* font suite au bassin. Les deux cuisses sont presque entièrement dépouillées de leurs parties molles. Le *fémur* gauche présente, à la limite entre son quart inférieur et ses trois quarts supérieurs, une fracture oblique, qui paraît ancienne et date probablement de l'attentat qui a donné la mort.

La *jambe droite* est entière, recouverte des muscles et de la peau. A la *jambe gauche*, la peau est en grande partie détruite. Le *peroné* manque, mais le *tibia* et la *rotule* sont conservés.

Les *pieds* comme les mains ont subi après la momification du cadavre de fréquentes mutilations, dues sans doute à l'indiscrétion de certains amateurs de curiosités. A *droite*, il manque la dernière phalange du gros orteil et du troisième orteil ainsi que les deux dernières phalanges du deuxième. A *gauche*, il n'existe que la première phalange du gros orteil et celle du deuxième. Au *tarse*, la peau avec les parties molles est déchirée et détachée du calcaneum et de l'astragale.

Pour tirer tout le parti possible des pièces soumises à mon examen,

dans le but de constater leur authenticité, il me restait à déterminer approximativement la taille du sujet. En l'absence de la tête, et par suite de la disjonction de plusieurs pièces importantes du squelette, cette détermination ne pouvait être faite directement. J'ai donc mesuré comparativement différentes longueurs sur les restes attribués au bourgmestre Laruelle et sur un squelette naturel d'une taille moyenne et bien proportionnée dans toutes ses parties, et j'ai, sur ces bases, *calculé* la taille du premier.

Voici les principales de ces mesures comparatives :

	<i>Laruelle</i>	<i>Squelette normal</i>
Longueur de l'humérus.	m. 0.52. 0.50.
Longueur du fémur, mesurée du sommet du grand trochanter au point d'appui du condyle externe. . .	0.45. 0.40.
Epine dorsale, depuis la protubérance de la nuque jusqu'au coccyx. . .	0.45. 0.42.
Distance du sommet de la tête jusqu'à l'articulation coxo-fémorale.	<i>inconnue.</i> 0.84.
De l'articulation coxo-fémorale au talon.	0.86. 0.81.
Du sommet de la tête à l'acromion.	<i>inconnue.</i> 0.29.
De l'acromion au talon.	1.46. 1.56.
Du sommet de la tête au talon. . .	<i>inconnue</i> 1.65.

La simple inspection de ces chiffres démontre que les restes qui nous occupent proviennent d'un homme de haute taille. En remplissant, à l'aide du calcul des proportions, les lacunes que la mensuration directe a laissées, j'arrive à *un mètre soixante-seize centimètres* ou *cinq pieds et demi* de France.

Il y a dans la description qui précède des détails qui auraient pu être retranchés, si l'examen anatomique n'avait dû être institué qu'en vue de la question d'identité. Mais j'ai pensé que l'Institut archéologique devenant responsable du pieux dépôt dont il s'est chargé, dé-

sirait naturellement posséder dans ses archives une espèce de procès-verbal exposant l'état dans lequel les reliques lui ont été remises.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus affectueusement dévoués.

A. SPRING.

L'identité ainsi établie, il ne restait plus qu'à trouver un local convenable pour inhumer ces restes mortels. Vous eûtes d'abord l'intention de les remettre à l'Administration communale, mais sur la proposition de notre honorable président, vous avez décidé qu'ils seraient provisoirement transportés au palais des princes-évêques de Liège et placés dans une chapelle fermée, attenante au Musée de la province.

La translation du corps de l'infortuné bourgmestre s'est faite le 2 mai 1857. Nous croyons ne pouvoir mieux terminer ce rapport qu'en reproduisant le procès-verbal de cette cérémonie.

« Ce jourd'hui, deux mai 1800 cinquante-sept, à quatre heures de relevée, les soussignés président, secrétaire et délégué de *l'Institut archéologique Liégeois*, MM. Albert d'Otreppe de Bouvette, Ulysse Capitaine et baron E. de Selys-Longchamps, sénateur, nous nous sommes transportés au domicile de M. Félix Capitaine père, et là, nous avons reçu, enfermé dans une caisse ouverte à sa partie supérieure, le corps du bourgmestre Sébastien de Laruelle, dont notre collègue était dépositaire depuis qu'il avait été légué aux soins pieux de l'Institut par M. Van Orle, docteur en pharmacie.

Ayant reconnu l'identité de ce corps, naguère examiné en notre présence par M. le docteur Spring, requis à cet effet, nous l'avons fait transporter sous nos yeux au vieux palais des princes-évêques et déposer dans une chapelle attenante au Musée de la province.

Arrivés, nous avons trouvé réunis, outre plusieurs de nos collègues, M. de Rossius-Orban, président du conseil provincial, M. Closset, bourgmestre de Liège, des magistrats de la province et de la commune, des professeurs à l'université, des fonctionnaires, etc.

En présence de ces personnes, les restes mortels de Laruelle, retirés de la caisse, remis à M. le docteur Spring, ont été trouvés, après un examen attentif, dans l'état dont la description avait été faite par cet habile et savant anatomiste, lorsque ce corps fut livré à son investigation et qu'il constata les marques extérieures des blessures en coïncidence avec celles qui sont indiquées par les documents contemporains.

L'identité démontrée, le corps a été replacé dans la caisse, un verre mis et scellé sur la partie supérieure découverte, le sceau de l'Institut appliqué et le tout, ainsi refermé, a été déposé sous la chapelle érigée à cet effet et séparée du Musée de la province par une porte fermant à clef.

De tout quoi le présent procès-verbal de translation et de dépôt, rédigé le jour, mois et an que dessus, a été signé après lecture par nous, nos collègues et celles des personnes présentes qui ont consenti à nous faire cet honneur.

Le Secrétaire,
ULYSSE CAPITAINE.

Le Président,
A. D'OTREPPE DE BOUVETTE.

Le Délégué,
E. DE SELYS-LONGCHAMPS.

J. Ausiaux, docteur en chirurgie.

F. Capitaine, président de la Chambre de commerce, membre de l'Institut archéologique.

A. Chauvin, directeur intérimaire de l'Académie des beaux-arts.

H. Corbesier, vérificateur de l'enregistrement.

J. de Behr, chanoine honoraire de la Cathédrale.

Comte de Henricourt de Grunne, rentier.

E. Denis, artiste peintre.

O. de Leeuw, rentier.

Baron E. de Senzeille, conseiller provincial.

Ch. de Thier, avocat, membre de l'Institut archéologique.

J. N. Dognée, avocat.

E. Dognée, avocat.

Ch. du Vivier de Streel, curé de S^t Jean, vice président de l'Institut archéologique.

L. Fabry-Rossius, docteur en philosophie ès lettres, membre de l'Institut archéologique.

C. Frédéricx, colonel d'artillerie, directeur de la fonderie de canons.

Ch. Grandgagnage, membre de l'Institut archéologique.

J. Helbig, artiste peintre.

F. Henaux, membre de l'Institut archéologique.

C. Loomans, professeur à l'Université.

Comte C. Martini, avocat.

J. Neuville, conseiller communal.

A. Nihon, avocat.

M. L. Polain, conservateur des archives, membre de l'Institut archéologique.

A. Spring, professeur à l'Université.

E. Van Marcke, artiste peintre.

POPULATION
DE
L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE,
AU 18^e SIÈCLE.



Nous ne connaissons aucun document qui renseigne d'une manière exacte l'état de notre population au dix-huitième siècle, ni dans les temps antérieurs. Nous ne pensons pas qu'on ait jamais fait chez nous de dénombrement général; du moins nos historiens se taisent à cet égard, et rien dans les archives ne le laisse supposer.

A défaut de pièces authentiques, on a quelquefois pris le produit des impôts comme moyen de déterminer la population d'un pays; mais cette base, qui serait peut-être bonne ailleurs, n'est pas applicable à la principauté de Liège où il n'y avait pas de contribution proprement dite. Là, il n'existait d'autre *impôt direct* que la *taille*, lorsque, toutefois, des circonstances graves la rendaient nécessaire; elle était réglée sur la quantité des bonniers, et en proportion de la valeur des terres.

Notre pays, d'après une *matricule* conservée au dépôt des archives de la province, était divisé, sous le rapport

financier , en quinze *quartiers* , et la taille, pour toute la principauté, ne s'élevait qu'à 9886 florins brabant un liard, payés comme suit :

Par la ville de Liége et sa banlieue.	Fls.	1600	"	"
Par les dix-sept villes et leurs banlieues.		1095	13	16
Par le plat pays.		7190	7	8
	Fls.	<u>9886</u>	<u>1</u>	<u>1.</u>

Les autres impôts étaient établis sur divers objets de consommation générale, et consistaient principalement en droits d'entrée sur le territoire , ou droits d'octroi pour les villes ; ils ne peuvent servir, en aucune manière , à déterminer la population.

Voici , du reste , l'aperçu du produit général des impôts de l'Etat :

1° Le droit du soixantième rapportait environ annuellement.	Fls.	400	000
2° L'impôt sur le braz , tant de la ville que du pays.		200	000
3° Les impôts extraordinaires sur le braz , le sel et le brandevin, etc.		300	000
Total.	Fls.	<u>900</u>	<u>000</u>

Le prince prélevait sur ces impôts , comme *Don des États*, don qui devait être renouvelé tous les trois ans :

1° Sur la caisse des 40 pattars du muid de braz.	Fls.	80	000
2° Sur la caisse du soixantième.		40	000
Total par année.	Fls.	<u>120</u>	<u>000</u>

C'était , avec les biens de sa *mense épiscopale* , administrés par la *Chambre des comptes* , ce que nous appellerions aujourd'hui sa *liste civile*. On voit qu'il n'y a rien là qui puisse nous faire connaître le chiffre de la population du territoire.

Le neuf mars 1736 , le prince Georges Louis publia , conformément aux recez des trois Etats , une ordonnance établissant une capitation à payer par tous ses sujets , tant ecclésiastiques que séculiers. Dans cet acte qui a été imprimé , et dont nous possédons un exemplaire , on fixe la somme que chaque individu devra déboursier , somme réglée d'après la condition des personnes ; il y est expressément ordonné aux curés des paroisses et aux pasteurs des communautés de dresser une liste exacte de tous leurs paroissiens.

Si l'on possédait aujourd'hui ces listes , nous aurions un relevé complet de la population de la principauté en 1736 ; malheureusement , il n'en existe au dépôt des archives que des fragments ; encore , n'ont-ils rapport qu'à la ville de Liège , et l'on ne possède rien concernant d'autres localités. Probablement , ces listes auront été négligées , peut-être même lacérées , aussitôt que le but qu'on s'était proposé en les dressant aura été atteint , c'est-à-dire , aussitôt que la capitation aura été payée.

Lorsqu'il s'agit en 1790 , en vertu d'un recez des Etats , de décréter l'admission à l'assemblée de l'Etat-tiers , de vingt-trois députés du plat pays , le syndic Lambinon fut chargé de faire , à ce sujet , un travail où il divisa tout le territoire en un pareil nombre de districts , chacun

d'une population à peu près égale. Nous espérons trouver dans cette pièce assez étendue quelques renseignements sur l'objet de notre travail, mais, là encore, il n'y a rien qui mette sur la voie. M. Lambinon a dû connaître approximativement le chiffre de notre population en 1790, malheureusement il ne l'a pas indiqué, ni ne l'a laissé supposer.

Ce n'est qu'à dater de l'an 1796, sous l'administration française, que l'on commence à obtenir quelques détails officiels sur cet objet; mais alors, le pays de Liège avait été démembré; il n'y avait plus qu'un *département de l'Ourte*; et cela ne peut servir à déterminer le chiffre de notre ancienne population. Quoiqu'il en soit, nous annoterons ici les renseignements que nous avons trouvés pour cette époque :

Population du Département de l'Ourte.

En 1796,	325,278	habitants.
En 1800,	335,597	"
En 1806,	352,333	"

S'il s'agissait seulement d'indiquer le chiffre de la population de la ville de Liège, au lieu de celui de la principauté toute entière, il serait possible de fournir des notions plus exactes et plus complètes, quoique, même sur ce seul point, le dépôt des archives de notre province reste muet.

L'historien Pierre Suffride, rapporte que Liège, avant l'affreuse catastrophe qu'elle éprouva sous Louis de

Bourbon, en 1467, comptait dans son enceinte, d'après un recensement exact, plus de cent vingt mille habitants. Les sanglantes exécutions de Charles-le-Téméraire chassèrent de la Cité presque tous ceux qui avaient survécu à ces désastres, et Liège fut bientôt déserte.

Il se fit un nouveau dénombrement de ses habitants en 1577, mais il n'en existe aujourd'hui plus de traces. Il faut aller jusqu'en 1650, pour trouver les moyens de déterminer approximativement la population de cette ville. Le 5 janvier 1651, les Etats du pays rendirent compte au peuple du produit d'un impôt extraordinaire sur les *voirières* (les vitres), impôt établi sous Ferdinand de Bavière, et qui fut un des principaux éléments de troubles, à cette époque si orageuse de notre histoire.

Le rapport a été imprimé la même année, et ne comprend pas moins de 280 pages in-4°. Voici les renseignements qu'il fournit sur le nombre des maisons existant alors à Liège :

1° Maisons habitées par des bourgeois solvables.	6,115
2° Maisons claustrales.	299
3° Maisons de bourgeois habitées par des pauvres et des insolubles.	1,085
4° Maisons claustrales habitées par des insolubles.	12
	<hr/>
Nombre total des maisons.	7,511

On donne ordinairement cinq ou six habitants à chaque maison, quand on les prend pour base de la population, mais cette évaluation ne nous semble guère applicable

à Liège. Cette ville avait alors la physionomie que présente encore aujourd'hui le quartier d'Outre-Meuse ; en ce cas, il faudrait peut-être porter à 7 ou à 8 le nombre des habitants par demeure.

Il n'existe plus aucun vestige de recensement de la Cité, jusqu'en l'année 1790. A cette époque, suivant un plan d'organisation municipale, adopté le 17 juillet par les Bourgmestres et Conseil, Maîtres et Commissaires de Liège, la population de cette ville, de ses faubourgs et de sa banlieue, était de 88,159 habitants, répartis comme suit :

1° Dans l'enceinte de la Cité.	32,964
2° Dans les faubourgs.	17,296
3° Dans la banlieue.	37,899
Total.	<u>88,159</u>

Voilà les seuls renseignements que nous ayons pu découvrir, concernant la population de Liège avant l'année 1790.



NOTE

SUR LE

PONT DES ARCHES

DE LIÈGE.



La Meuse et l'Ourte traversent la ville de Liège. Au siècle dernier, ces deux rivières s'y divisaient en de si nombreuses branches, que l'on comptait, dans l'enceinte de la ville, jusqu'à dix-sept ponts en pierre. La rive droite de la Meuse n'était reliée à la rive gauche que par un seul pont, le Pont des Arches ; mais, en revanche, le Quartier de l'Ile était rattaché à celle-ci par huit ponts, qui étaient : le Pont d'Avroi, le Pont d'Ile, le Pont Mousset ⁽¹⁾, le Pont de Bourgogne ⁽²⁾, le Pont Thomas ⁽³⁾, le Pont de

⁽¹⁾ La Rue Pont Mousset qui existe encore, nous rappelle que là se trouvait le pont de ce nom. Dans un document de 1397, son nom est écrit *Muchey* ; c'était *Muchetus* en latin.

⁽²⁾ Le *Pont de Bourgogne* était, en quelque sorte, un prolongement du Pont Mousset, il aboutissait à la Rue St-Martin en Ile.

⁽³⁾ Le *Pont Thomas*, voisin de la Rue de la Waghe, conduisait de St-Denis aux bureaux actuels de la Banque liégeoise.

Torrent ⁽¹⁾, le grand Pont et le petit Pont des Jésuites ⁽²⁾.

De tous ces ponts, le plus ancien était, sans contredit, le Pont des Arches. C'est, jusqu'à nos jours, le seul qui ait été jeté sur la Meuse à Liège.

On ignore à quelle époque remonte la construction d'un pont sur la Meuse dans la ville de Liège.

On peut supposer qu'il en y avait déjà un avant l'ère vulgaire. Le pont sur la Meuse, *Pons Mosae*, dont parle Tacite à l'an 69 après Jésus-Christ, est probablement le Pont de Liège ⁽³⁾.

(1) Le *Pont de Torrent* allait de la Rue S^{te}-Aldegonde vers la Rue de l'Étuve. Un peu en amont se trouvait, à l'opposite de S^t-Denis, un moulin qui est transformé aujourd'hui en magasin à fourrage. Ce moulin est mentionné dans une bulle de 1186, laquelle confirme à la collégiale de S^t-Jean ses propriétés et ses revenus : *In Leodio, molendinum et allodium Parvi Torrentis*. (Dans l'*Amplissima Collectio*, t. 1, p. 975).

(2) Le pont que l'on nommait le *Petit Pont des Jésuites*, était formé de trois arches. Il était situé à l'extrémité de la Rue de la Régence actuelle, près de Cheravoie. Il avait été construit en 1606; il fut démoli en 1829.

Le grand *Pont des Jésuites* allait, de l'impasse située entre la Rue de l'Étuve et la Rue de la Régence, vers la porte du Conservatoire de Musique. Voici ce qui avait donné lieu à sa construction. Il n'y avait sur ce point, en 1592, qu'un passage d'eau. Un jour, un chanoine de S^t-Martin ayant crié plus qu'à l'ordinaire à l'eau, la batelière l'apostropha; il se fâcha, et lui répliqua que c'était la dernière fois qu'il mettait les pieds dans son bateau. Il offrit à la Cité sept mille florins, ce qui, avec d'autres dons faits dans ce but, permit au magistrat de construire un pont sur ce bras de la Meuse; la première pierre en fut posée le 27 juillet 1592.

(3) Voir dans Tacite, *Histor.* lib. IV, c. 66. — H. Thomas suppose que le *Pons Mosae* est le pont de Visé. (*De Tungris commentarius*, p. 71, 84). Dans son *Historia Ecclesiae Leodiensis*, t. 1, p. 18, Fisen n'ose opter entre le pont de Visé et le pont de Maestricht. Foullon est dans la même indécision : *Pons Mosae, seu qui Viseti erat, ubi pontis vestigia supersunt, seu qui ad Trajectum*, dit-il. (*Historia Leodiensis*, t. 1, p. 58). Nous ne pouvons justifier l'opinion de nos devanciers, ni la nôtre. Cela ne sera possible que le jour où l'on possédera une bonne carte de nos anciens chemins, *strata, via, calcata*, nommés aujourd'hui *voies Brunchaut, voies du diable, vieilles chaussées, tiges*, lesquels sont certainement antérieurs à la venue des Romains.

Il servait non seulement à rattacher le pays d'Outre-Meuse à la Hesbaye, mais encore à continuer l'antique chaussée qui conduisait en Germanie.

L'existence d'un Pont sur la Meuse dans les premiers siècles de l'ère vulgaire, est, croyons-nous, assez démontrée par le fait suivant.

Un bras considérable de la Meuse se divisait, au bas de la Sauvenière, en plusieurs branches, dont l'une passait, il n'y a pas bien longtemps encore, sur tout l'emplacement de la Place des Chevaux et de la Rue de la Régence.

Au septième siècle, cette branche se dirigeait vers la *Rue sur Meuse*, ainsi que l'indique parfaitement cette dernière dénomination. L'espace sur lequel se sont élevées les maisons de Cheravoie et de sur Meuse-à-l'Eau, formait un îlot (1).

(1) Il est permis de croire qu'une branche de la rivière se dirigeait jadis de la Sauvenière vers la Goffe : cette branche, à la suite d'exhaussements successifs, aura été refoulée *sur Meuse*, puis *sur Meuse-à-l'Eau*. — Au huitième siècle, si nous en croyons les chroniqueurs, à chaque crue de la Meuse, ses eaux venaient baigner les murs de l'église St-Lambert. Rien n'est plus vraisemblable. En 1818, comme on démolissait la grande tour jusque dans ses fondements (on en utilisait les pierres pour le fort de la Chartreuse, qui était en construction), on trouva qu'ils reposaient sur de puissants pilotis. Nous ignorons si ces pilotis avaient été enfoncés en 709 par saint Hubert ou en 975 par Notger, qui rebâtit la cathédrale *in fundamentis*. (*Gesta Pontif Leod.*, t. 1, p. 205. La grande tour de la cathédrale était située en face de la Rue Souverain-Pont. — Rappelons aussi qu'une vieille tradition rapportait que Notger, vers l'an 986, avait canalisé la Meuse de la Sauvenière. Ces travaux avaient consisté probablement dans l'approfondissement et l'élargissement de cette branche de la Meuse, afin qu'elle pût recueillir les eaux qui, pendant une grande partie de l'année, s'épanchaient sur les terrains des environs. Par ce moyen, il put dessécher et assainir le quartier de l'île, qui fut réuni à la ville. — Rappelons encore le fait suivant, sauvé de l'oubli par un chroniqueur étranger. En mai 858, des pluies torrentielles grossirent tellement les eaux de la Meuse, que celles-ci sortirent

Or, vers l'an 740, pour rattacher cet îlot à la ville, un pont de pierre fut construit par Ogier l'Adnois, cet avoué de Liège qui dirigea la plupart des immenses travaux exécutés par les Carolingiens dans notre ville et dans ses environs (¹).

Ce pont — et la rue qui y conduisait en a retenu le nom — fut appelé, en wallon, le *Souverain-Pont*, et, plus exactement, en latin, *Superior Pons*; en d'autres termes, le pont supérieur, le pont d'en haut. Ce nom implique l'existence d'un pont inférieur, lequel était le grand pont, c'est-à-dire, celui qui, plus tard, fut appelé Pont des Arches (²).

Le pont inférieur était en bois et assis sur des piles de maçonnerie. Il fut entièrement reconstruit par Ogier. C'était un travail remarquable pour le temps (³).

de leur lit et arrivèrent dans l'église S^t-Lambert, reaversant ça et là des murs et des maisons, et entraînant des hommes et des meubles. *Mense maio, 858, in vico Leodico, in quo corpussancti Landberti quiescit, tanta subito pluviarum inundatio effusa est, ut domos et muros lapideos seu quaecumque aedificia cum hominibus et omnibus quaecumque illic invenit, usque ad ipsam ecclesiam memoriae sancti Landberti violentia irruptione in Mosam fluvium praecipitaverit.* (Prudentii Trecentis *Annales*, dans les *Mémum. Germaniae hist.*, t. 1, p. 452.)

(¹) « Apres Ogier fit faire un pont de pierres qui comenchoit à S. Lambert et finissoit à Wivier, qui estoit le plus grand pont de la Cité, car les autres estoient de bois; et fut appelé le *Souverain Pont*; mais le pont fut deffaict quaud la Cité fut reschaussée, lors ny estoit plus. » — « Liege alors estoit bas, car quant l'eaue estoit grande la ville en estoit incontinent remplye, et ny avoit autres ponts que de bois, sinon un depuis le Vivir jusques à S. Lambert, que Ogier avoit fait faire, etc. » (*Chroniques de Liège*).

(²) En 1177, un Nicolas de Souverain-Pont apparait comme témoin dans une charte : *Nicholaus de Superiori Ponte*. (Dans l'*Amplissima Collectio*, t. 1, p. 935, etc.)

(³) « Ogier fit faire un grand pont comenchant à Richeron Fontaine

Le nouveau pont eut des culées et des piles en pierre ; mais le tablier était encore fait en bois. L'entrée urbaine, qui se trouvait vers le milieu de la *Rue du Pont* actuelle, en face de la Halle aux viandes, fut défendu par une porte ou grosse tour.

Le pont commençait, en quelque sorte, au bas de la Rue des Mineurs, et se prolongeait, pour ainsi dire, jusqu'en Cornillon. Cette œuvre gigantesque était bien de nature à étonner les contemporains. Pour l'exécuter, il fallut jeter des ponts sur la Meuse, sur ses divers bras et sur ceux de l'Ourte, puis les relier par une chaussée très élevée (¹). La partie de cette chaussée qui était située *extra muros*, se nomme encore de nos jours *Chaussée De Prez*, nom qui lui fut donné parce qu'elle fut originellement habitée par des membres de la famille De Prez (²).

empres les Meemeurs et duroit jusques à pied du chasteau de Cornillon, allant tout droit la voye pour aller à pont d'Amecour, et comprendoit toutes les eaves estranges qui descendoient et eneor descendent à Liege. Et fut fait ce pont sur arches de pierres fort et bien massonné et dessus des grandes bars et terrastres moult puiissantes, etc.» (*Chroniques de Liège*).

(¹) Le Pont d'Isle, tel qu'il existait encore au commencement du XVII^e siècle, donne, en petit, une idée exacte du monument d'Ogier : il avait onze arches, qui reliaient la Rue S^t-Gangulphe à la Rue Vinave d'Isle. « Le Pont d'Isle contient onze arches, savoir : six du vieux pont vers les Freres Prescheurs, et cinq du nouveau vers S^t-Gangulphe. » (*Estat tant ecclésiastique que civil de la tres fameuse Cité de Liège*, p. 77.)

(²) On écrit généralement *Chaussée des prés*, comme si cette dénomination venait de ce qu'autrefois cette partie de la ville n'était que tous prés; telle est aussi l'opinion commune. C'est une erreur : ce nom venait de la famille *De Prez*, qui possédait ce terrain en alleu. En roman, on lit toujours *Des* ou *De Prez* ; on lit de même dans les titres latins : en 1146 : *Wedericus De Prato* ; en 1171, *Theodericus De Prato*, etc. (*Gesta Pontif. Lud.*, t. II, p. 121, etc.). Dans l'église des Écoliers, on lisait sur les pierres

Le Pont de Meuse eut une durée de près de trois siècles. Le dix juin 1026, un orage épouvantable éclata sur Liège et ses environs. Les eaux de la rivière grossirent tout à coup si fortement, qu'elles se transformèrent, dans le bas de la ville, en un furieux torrent qui renversa et balaya tout sur son passage, les maisons, les ponts, et notamment le grand pont d'Ogier (1).

On songea immédiatement à réparer ce désastre. Pour mettre le bas de la ville à l'abri des inondations, on exhaussa le sol de la plupart des rues (2). Le Souverain-Pont avait déjà été supprimé, et le bras du fleuve qui se dirigeait vers la rue sur Meuse avait été comblé, à l'exception de la partie qui se trouvait près de Cheravoie, et que l'on nomma *le Vivier* (3).

sépulchrales qui recouvraient les restes des membres de cette famille : *Joannes De Prato obiit 1280. — Waltherus De Prato miles obiit 1285. — Joannes dictus Henroye De Prato obiit 1557, etc.*

(1) « L'an 1026, fut Mouse sy grande et impetueuse quelle rompa et emcena le grand pont de pierres que Ogier avoit fait faire, qui comenchoit à Richon Fontaine jusques en Cornillon, etc. » (*Chroniques de Liège*).

(2) Ce qui prouve cet exhaussement, c'est que diverses maisons de la Rue du Pont et de Neuvise ont deux ou trois caves superposées les unes aux autres, et que, au coin de la Rue du Pont, près du Marché, on a retrouvé, il y a une trentaine d'années, des traces d'une route pavée à plus de vingt-cinq pieds de profondeur.

(3) Dans une charte de 1250, on cite le « rivaige à *Vivier* au coron de Souverain Pont ». Ce vivier existait encore au commencement du XIV^e siècle. Dans un document de 1550, on lit ce passage : « Item, doit li femme Lariou pour se maison defours les murs à *Viviers*, siz solz. » Dans un autre document, de 1552, on statue que le port pour l'arrivage des vins continuera à être au Vivier : « Item, ont statué que le staple desurdit des vins que on amenrat en la Citeit par cawe, serat de ce jour en avant ainsi que esté at le temps passé à Moense que on dist à *Vivier* ou alle Goffe... » (Dans le *Pawilhar*, et dans les *Chartes et Privilèges des XXXII bons Métiers de la Cité de Liège*, t. I, p. 178). — De ces textes, il résulte qu'il y avait encore, au

Ces exhaussements et ces remblais sur la rive gauche ayant apporté quelque changement dans le cours de la rivière, l'emplacement et la direction du Pont durent être modifiés.

La Rue du Pont fut exhaussée de dix pieds sur les *arvós* de l'ancien pont. La culée du nouveau pont fut placée tout à l'entrée de la rue. Cette fois, le pont fut reconstruit tout en pierre : il se composait de sept arches, larges et hautes (¹). C'est ce qui le fit nommer le *Pont des Arches* (²).

commencement du XIV^e siècle, un mur d'enceinte à l'extrémité de Souverain-Pont, une porte, et un rivage où les bateaux abordaient.

(¹) « Apres ce nostre evesque Reginale fist rechauchier les rues de la Cité bien dix pieds de hault et fist refaire des maisons en la Rue du Pont dedens les arvoz de grand pont; puis refist faire le grand pont sur le cours de Moeuse sur les viles arches dudit pont destruit. » (*Chroniques de Liège*).

Dans beaucoup de *Chroniques*, on lit que « en faisant le grand pont de pierre, on trouva une belle fontaine au fondement en la Moeuse, et l'evesque la fist venir par conduit des buis de cuivre sur le pont, laquelle faisoit grand solagement au peuple; mais elle fut destruite par deffaut d'entretenance »

Cette « belle fontaine » vient de reparaitre au milieu de la deuxième arche du ci-devant pont, à la grande surprise des lecteurs de nos chroniques. Nous l'avons vue, et nous avons bu de son eau, qui est très limpide. Nous doutons cependant que ce soit une source véritable. Par suite du barrage momentané, les eaux doivent exercer une grande pression sur le fond, s'infiltrer à travers le gravier, et revenir au jour par la première crevasse venue. C'est là un phénomène qui a dû se produire à chaque reconstruction du pont.

(²) « On lui donna le nom de *Pont des Arches* parce que les ponts de bois ne pouvant avoir des arcures, celui-ci, pour la commodité de la navigation, en avoit sept bien massives, fort larges et bien hautes, ainsi qu'il est aisé à remarquer de ce qui en reste au fond de la Meuse. » (*Moyens et Conditions à redresser le Pont des Arches*; Liège, 1665; p. 78.) — Au commencement du XIV^e siècle, on mentionne fréquemment le Pont des Arches. Dans un statut de 1502, on lit : « *Item*, nous avons ordineit et statuteit à tous jours par amendement que tous eils qui furent à fait sour le *Pont des Arches* al tueir Gilon le fil Johan Bobo... » Dans un document de

Bientôt, des maisons s'élevèrent des deux côtés sur toute sa longueur, de manière à le transformer en rue. Elles furent occupées par des boutiquiers et des artisans (1). Vers Outre-Meuse, l'entrée en fut défendue par une porte crénelée, munie d'un pont-levis (2).

Ce pont dura plus de trois siècles et demi. Il fut emporté avec les maisons qu'il portait par une terrible débacle de glaçons, dans la nuit du 24 au 25 février 1409 (3).

On se mit aussitôt à l'œuvre pour le reconstruire. Le nouveau pont fut assis plus solidement sur les fondements de l'ancien. On peut avoir une idée de la largeur qui lui fut donnée, par la tête qui en subsiste encore, sous le nom de *Vieux Pont*, vis-à-vis de la Rue du Pont.

1550, on lit : « *Item*, dame Yve ki fut femme Rausin Polarde doit sor le maison dame Isabeal Trulhette qui fait le tornant del voie ki vint del *Pont des Arches* al rive busveie, iij deniers. » (Dans le *Pavilhar*).

(1) Dans un document de 1559, on lit : « *Item*, doit Alardons de Stavle por les dois maisons sor le *Pont des Arches* a senestre, si le paie Bertrans Miez li coriers, treze sols et quatre deniers. *Item*, Bertrans Miez li coriers pour le monteie des greis de sa maison, troiz solz. *Item*, ilh meismes por le maison sor le *Pont* joindante al petite maison, doze deniers, etc. »

(2) Selon Hemricourt, cette porte avait été construite par les De Prez : « Et avoient bonne fermeteit de leur costeit et bon pont leviche et assez bonne porte et forte par devers eaz alencontre de chez de Liege, et encors (1590) y est ly fermeteit al devant de Peixheuruwe; mais ilh y at ja bin long temps que tot at esteis remis a unk et ly fermeteit abatue, quy estoit solont Mouze alle devant de Tanneuruwe. » (*Miroir des Nobles de Hesbaye*, p. 209).

(3) « L'an 1409, en mois de febvrier, environ la Chaiere S. Pierre, furent les eaves sy tres grandes quelles eminerent le Pont des Arches. » (*Chroniques de Liège*). — *Mense februario Leodiensem Dioecesim tanta inundatio Mosae afflictit, ut usque ad introitum Ecclesiae Leodiensis aquae accreverit, quare pons Archarum lapideus cum multis aliis aedificiis disturbatus est.* (*Suffredi Chronicon Leod.*, dans les *Gesta Pontif. Leod.*, t. III, p. 85)

Les troubles politiques, et l'état précaire des finances communales, en retardèrent l'achèvement. Les communications d'une rive à l'autre avaient lieu au moyen d'un pont de bois. Lé 28 mai 1442, à la suite d'une résolution prise par les trente-deux bons Métiers, les travaux furent repris et poussés avec une telle activité, que le pont put être livré à la circulation le dix juillet 1446. Sa reconstruction avait coûté trente mille cinq cents florins du Rhin (1).

Les bourgeois, oublieux des enseignements du passé, et croyant que la rivière ne devait plus grossir ni charrier des glaçons, s'empressèrent de rebâtir des maisons sur le pont, qui redevint, comme auparavant, sur toute sa longueur, une véritable rue (2). Les Maîtres de la Cité eux-mêmes y firent construire, au milieu, une chapelle, qui fut dédiée à sainte Barbe, patronne des bateliers (3). Vers Outre-Meuse, on éleva une porte flanquée de tourelles rondes. Cette porte, appelée *Male Gouverne*, fut cédée, par recès des Maîtres et du Conseil du 22 juillet 1494, à la compagnie des Arbalétriers, pour y monter la

(1) « L'an 1446 fut le Pont des Arches du tout refaict, et passerent sur icelluy premièrement les eglise faisant les procession aux Escolliers, qui fut le 10 juillet; il coustat 30,500 florins de Rin. » (*Chroniques de Liège. Voir aussi Foullon, Historia Leodiensis, t. II, p. 27*)

(2) « En ce temps, le Pont des Arches formoit une espèce de rue, par les maisons qui bordoient ses deux côtez. » (Loyens, *Recueil héraldique des Bourguemestres de la Noble Cité de Liège, p. 410*). Quelques bourgeois creusèrent même des caves dans les piles.

(3) *Posita est sanctae Barbarae medio ponte aedicula, quam inter navigandum, si quod ingrueret periculum, in opem invocarent vectores.* (Fisen, *Historia Ecclesiae Leodiensis, t. II, p. 212.*)

garde. Comme *Male Governe* entravait la circulation et nuisait à la solidité du pont, on la démolit en 1612 (1).

En 1468, le pont avait échappé, par un hasard providentiel, à une destruction complète. Le duc de Bourgogne et le roi de France s'étaient emparés de la Cité, et en avaient décidé la ruine totale. Le 12 novembre, le duc imposa aux milices de Maestricht l'obligation de l'accompagner dans son expédition contre Franchimont, qu'il voulait livrer au pillage et à l'incendie, ou de se rendre à Liège pour détruire le Pont des Arches. Ces pauvres gens optèrent pour cette dernière tâche. Ils la commencèrent le mardi 22; mais ils n'eurent pas le courage de l'accomplir. Aussitôt qu'ils eurent rompu une arche, celle du milieu, ils s'empressèrent de retourner à Maestricht (2).

Le pont de 1446 n'eut qu'une existence de deux siècles.

Au dégel de 1643, les eaux de la Meuse devinrent si fortes et si impétueuses, que, le 15 janvier, elles emportèrent le Pont des Arches ainsi que les maisons qui le couvraient (3).

(1) « *Male Governe* donnoit grand empeichement audit poat, le tirant jus, etc. » (*Chroniques de Liège*).

(2) *In crastino Martini Dux recessit de Trajecto versus Franchimont, et dederat Trajectensibus optionem, quod vel irent secum, vel deponerent duos arcus Pontis Arcuum, qui elegerunt frangere Pontem, unde postmodum multum doluerunt... In die Caeciliae venerunt Trajectenses ad frangendum pontem Arcuum.* (*Adriani Diarium Leodiense*, dans l'*Amplissima Collectio*, t. IV, p. 4547.)

(3) « La riviere de Meuse fut plus grande que jamais l'an 1643, ce qui causa grand prejudice à la ville par la ruine du grand Pont des Arches avec plusieurs maisons et des personnes noïées dans la Meuse. » (*Abrégé curieux de l'Histoire de Liège*, édit. de 1677, p. 152.)

Six ans après sa chute, en 1648, on en commença la reconstruction. On posa la première pierre le 17 octobre; on y mit la dernière le 2 juillet 1657. Il fut livré à la circulation le 27 novembre, au grand contentement de la population. Il coûta à la Cité trois cent quinze mille neuf cent cinquante florins, quatorze patars, trois aïdans (1).

A cause des changements survenus dans le cours de la rivière, l'emplacement du pont, sur la rive gauche, fut quelque peu modifié : ainsi, la culée fut reportée en amont, vis-à-vis de Neuvice.

On avait eu l'intention de percevoir un faible droit de péage tant sur les gens de pied que sur les bestiaux et les voitures. L'opinion publique était fortement contraire à l'établissement d'un droit de passage ; le Magistrat, néanmoins, le mit en adjudication. L'adjudicataire fit aussitôt élever, à chaque tête du pont, une baraque, et il y installa des commis pour exiger le péage. Des bourgeois ayant refusé de l'acquitter, il obtint du prince quelques soldats allemands pour prêter main-forte aux commis. Les premiers passants n'osèrent d'abord s'enhardir à franchir le pont sans payer ; mais leur nombre ayant augmenté, ils se précipitèrent sur les commis, les mirent en fuite à coups de pierre, et jetèrent les baraques dans la Meuse (2).

(1) Voir les *Moyens et Conditions à redresser le Pont des Arches*, p. 76, etc..

(2) «... Mais le peage ne dura guere, car il y eut des grands murmures entre la Bourgeoisie, disant qu'ils avoient païé plus de six ponts semblables depuis sa reedification, et qu'on les vouloit encor faire paier leurs passages malgré tous les impôts qu'on avoit mis à cet effect passez tant d'années, et les rentes et revenus des Trente-deux Mestiers qu'on at encor prius disant

Le Magistrat déclara immédiatement que le passage du pont serait entièrement libre pour les bourgeois. Les frais de construction furent couverts au moyen d'une contribution de dix aidants.

Comme l'on croyait avec raison que la surcharge des maisons avait été la principale cause de la chute du pont, le Magistrat fit défense d'y édifier. On lut dès lors sur une table de pierre, encastrée dans le pont même, à l'endroit le plus apparent du parapet droit, l'inscription suivante :

IL EST INTERDIT DE BASTIR SUR LE PONT
PERMIS A UN CHASCUN DE S'Y OPPOSER ET DEMOLIR
SELON L'ARTICLE FINAL DES MOYENS ESTABLIS
FOUR LA STRUCTURE PAR LES SGRS BOURGUEMESTRES
FOULLON ET BEECKMAN L'AN 1655.

Maximilien de Bavière, qui s'était militairement emparé de Liège, transgressa audacieusement cette défense. En 1685, il fit élever au milieu du pont une grosse tour carrée et crénelée, qui en occupait toute la largeur,

encor que c'estoit pour l'achevement du Pont des Arches.... Ce que les estudians s'attrouperent un jour vers le soir avec quelques manouvriers avec eux et jetterent les dittes baraques en bas du pont. » (*Chroniques de Liège.*) — Le repreneur « s'alla poser soub quelques baraques dressées expres, appuyé de quelques soldats allemans que l'on luy donna pour son assurance, afin de contraindre le peuple passant et repassant de payer l'impôt ordinaire d'un gigot aux bourgeois, d'un liard aux estrangers, comme encore sur les batteaux et les bêtes; et le monde voulant passer à l'ordinaire sans payer fut par luy arrêté, ce qui fit esmouvoir premier les garçons, puis le peuple, qui, nonobstant sa garde, apres plusieurs injures luy donnerent la chasse à coups de pierres, et la nuit venue sa baraque fut renversée dans la Meuse. » (*Sommaire historial de Liege*, Ms. de la Bibliothèque publique de Liège, n° 174, fol. 922, etc.)

l'arma de huit canons , et y plaça une garde allemande. L'entrée , à voûte légèrement cintrée , était haute et large. Les portes en étaient fermées chaque soir , au dernier coup de la cloche du couvre-feu , et il fallait payer un aidant au portier pour obtenir l'ouverture du guichet. Ce triste monument d'un despotisme ombrageux était appelé *Dardanelle*. Il fut démoli le 23 mars 1790 (1).

Le Pont des Arches , tel qu'il était encore il y a quelques jours , passait , au siècle dernier , pour l'un des plus beaux qu'il y eut sur le cours de la Meuse (2). Sa longueur , entre les deux culées , était de quatre cent soixante-cinq pieds , et sa largeur de quarante-six pieds. Les arches étaient au nombre de six , toutes d'ouverture inégale , variant de quarante-cinq à soixante-deux pieds ; les voûtes

(1) Voici le recès du Magistrat qui ordonne la démolition de la Dardanelle :

« En l'assemblée des Seigneurs Bourgmestres et Conseil , Maitres et Commissaires de la Noble Cité de Liege, tenue le 19 mars 1790.

« Messieurs, ayant entendu les représentations du Quartier d'Outremeuse, ne peuvent qu'applaudir à la juste demande de ces Citoyens respectables, qui s'honorent chaque jour par leur zèle , leur désintéressement et leur patriotisme. En conséquence, ils ordonnent que la *Dardanelle* , élevée en 1685, sur le Pont des Arches, soit démolie. Messieurs ne peuvent souffrir davantage qu'en mépris des intentions précises de la Cité et des Citoyens bienfaisans qui ont fait bâtir ce Pont , et qu'à la honte du bon Peuple on laisse subsister désormais cet ouvrage tyrannique de Maximilien-Henri. Ce n'est pas au moment où un peuple généreux reconquiert sa liberté, que les monuments de la servitude qui l'accablèrent doivent attrister ses regards, et il ne faut pas que des Citoyens qui ne forment qu'une seule et même famille , soient séparés par une barrière tout à la fois honteuse et dangereuse. Ordonnant que le présent recès soit imprimé et affiché. » (*Recueil des Recès, etc., de la Noble Cité de Liège*, p. 96.)

(2) « Le Pont des Arches, le pont le plus beau, le plus grand, et le plus superbe qu'il y ait sur la rivière de Meuse. » écrit Grati en ses *Discours de Droit moral et politique*, t. II, p. 83

étaient en plein cintre, excepté la première et la dernière, qui étaient surbaissées ; leur hauteur de clef allait de vingt-quatre à soixante pieds. Il avait des trottoirs et de larges parapets en pierre.

Il était construit de manière à durer longtemps encore. Depuis deux siècles, il avait victorieusement résisté au choc des glaçons et aux débordements de la Meuse.

C'était une œuvre toute communale. Elle avait été faite avec soin ; rien n'avait été négligé ni épargné pour la rendre digne de l'importance de notre Cité.

Avant 1796, le pont appartenait exclusivement à celle-ci (1). Pour faire face aux frais d'entretien, elle avait établi, à une époque inconnue, un droit de pontenage et un droit de péage sur les marchandises qui passaient sous et sur le pont.

C'est ce que l'on appelait le *Tonlieu du Pont des Arches*, ou simplement le *Tonlieu de Liège*.

Au moyen-âge, la Cité, pour diverses raisons, et à certaines conditions, avait affranchi du tonlieu les communautés du voisinage et même des villes étrangères (2).

(1) *Pontes Civitatis spectant in solidum et integraliter ad Populum, uti et eorum conservatio, constructio, reparatio. (Inclytæ Civitatis Leodiensis Delegatio, p. 97.)*

(2) *Civitas possit concedere ex causa quibusdam exteris Urbibus immunitatem à Telonio Pontis Arcarum. (Ibid., p. 55).*

On trouve dans les *Pavilhars* divers documents du XIII^e siècle relatifs au Tonlieu. Nous signalerons notamment à l'attention, pour les renseignements curieux qu'ils fournissent sur les relations commerciales et politiques de Liège avec les communautés voisines et les villes étrangères, Aix, Cologne, Francfort, Duren, Nuremberg, etc., ceux qui sont intitulés : *Chi apres sensivent ly liez delle Empire d'Allamange qui sont quittez de Tourni à Liege ensi que les Esquevins de Liege wardé ; — Che sont ehils delle Evesqueit de Liege qui sont quittez des Tourny à Liege, etc.*

Depuis 1796 le Pont des Arches faisant partie de la grande voirie , il est devenu la propriété de l'État. C'est à lui qu'incombait la tâche de l'entretenir, et c'est lui qui le démolit aujourd'hui.

FERD. HENAU.

ÉCOLE DE MUSIQUE

A LIÈGE.

A toutes les époques de l'histoire , la culture de l'art musical a été, dans la principauté de Liège, l'objet d'une sollicitude toute particulière, de soins spéciaux de la part du gouvernement.

Au X^e siècle , l'église de Liège était renommée par ses écoles littéraires et par son enseignement musical, institué par l'évêque Estienne , un des musiciens les plus habiles de son temps, qui a écrit plusieurs offices que l'église universelle adopta et a conservés.

L'impulsion donnée alors à l'étude de la musique s'étendit aux principaux monastères du pays : Stavelot, Lobbes, Orval, le Val St-Lambert, Tongerlo possédaient des écoles musicales et des chapelles particulières.

Ce progrès, loin de se ralentir dans les siècles suivants, ne fit, au contraire, que s'accroître. Du 12^e au 17^e siècle, l'art musical a suivi , dans notre pays , une marche ascensionnelle adoptant successivement toutes les innovations importantes , toutes les améliorations utiles, et parvenant , grâce au génie et à l'habileté de ses artistes, à les appliquer dans les plus larges proportions possibles.

Le 18^e siècle donna à la musique au pays de Liège une

importance qu'elle n'avait pas eue encore ; ce fut l'époque des Hamal, des Moreau, des Pascal Pictkin et d'autres compositeurs de mérite.

Ces hommes remarquables sous bien des rapports, trouvaient à Liège une existence honorable et lucrative dans la direction des maîtrises des diverses églises collégiales que renfermait l'enceinte de la Cité. Les chapitres, animés d'une noble émulation, attiraient dans leur sein les hommes de mérite et tenaient à honneur de leur créer une position indépendante et compatible avec leurs aptitudes.

Le niveau de la révolution française, en passant par notre pays, supprima d'un trait les chapitres et par suite les chapelles musicales ; il compromit ainsi, d'un seul coup, l'existence des artistes liégeois.

La suppression des maîtrises entraîna nécessairement avec elle celle des écoles musicales qui y étaient annexées et, comme conséquence rigoureuse, l'abandon de la culture de l'art lui-même.

Voulant porter remède à ce grave état de choses, quelques hommes proposèrent, en 1798, la création d'une école de musique, qui, dans leur pensée, devait ranimer la culture de l'art musical à Liège et remplacer, tant bien que mal, la suppression des écolatrerries musicales de la cathédrale et des collégiales.

Nous publions aujourd'hui les documents officiels, restés inédits jusqu'ici, relatifs à la création de cette école, pièces qui, à notre sens, ne manquent pas d'importance au point de vue de l'histoire de la musique à Liège.

Le projet qui suit, très-bien conçu et fort complet, 'aboutit point ; ce ne fut qu'en 1828, trente ans après,

que l'école de musique de Liège fut créée par les soins du gouvernement du Pays-Bas, institution qui a produit, dans un court espace de temps, des virtuoses et des musiciens dont le talent a puissamment contribué à répandre la réputation musicale de Liège.

E. L.

I.

Liège, le 19 nivôse an VI.

Le jury d'instruction publique à l'administration centrale du département de l'Ourthe.

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

Nous saisissons le moment de la suppression du clergé séculier, pour attirer votre attention sur un objet dont l'importance n'échappera pas à votre sollicitude pour le bien public.

Il est inutile de rappeler ici que, depuis deux siècles, Liège a eu la réputation de renfermer dans son sein de nombreux et d'excellents artistes musiciens; et qu'un grand nombre dispersés dans toute l'Europe ont encore donné un nouvel éclat aux artistes qui se sont distingués dans ce bel art.

Aujourd'hui la suppression du clergé anéantit la musique dans ce département, et plonge dans la misère une foule d'artistes attachés à la ci-devant cathédrale et à huit collégiales qui fournissaient à leur entretien et à celui de leurs familles.

N'est-il pas de l'intérêt de l'administration centrale de faire quelques efforts pour ne pas laisser anéantir un art, qui, jusqu'à l'époque actuelle, a illustré notre pays? N'est-il pas dans sa sollicitude de s'occuper des moyens de venir au secours de tant d'infortunés qui languissent faute d'occupation?

La pénurie dans laquelle nous sommes ne permet pas de faire pour eux tout ce qu'on désirerait; les moyens sont bornés, les ressources presque nulles; cependant nous croyons que l'établissement d'une

École de Musique produirait encore un grand bien ; elle ranimerait ce goût vif que les Liégeois ont toujours eu pour la musique ; elle exercerait à l'étude ; elle créerait ou perfectionnerait des talents recherchés partout. Nous avons une foule de jeunes gens attachés aux cidevant collégiales , qui annoncent les plus heureuses dispositions et cette jeunesse va absolument manquer de moyens pour développer ces dispositions , et acquérir des talents ou perfectionner ceux qu'ils ont déjà.

Ils seront perdus pour l'art ; ils seront condamnés à l'indigence ; tandis que l'établissement d'une École de musique les mettrait à même de se procurer partout des places avantageuses, sous un gouvernement qui anime les fêtes républicaines par les charmes de la musique.

Vous savez qu'il n'y a pas de département, dans la république, qui ait l'avantage de réunir autant d'artistes musiciens. La commune de Liège seule peut compter *trois cents* musiciens de profession ou environ ; elle peut se vanter qu'après Rome et Naples, aucune ville n'a un meilleur orchestre , composé de musiciens distingués qui ont fait leurs études en Italie.

Nous n'osons dire qu'une École de musique réparera toutes les pertes et fournira à tous les artistes des moyens de subsistance ; mais elle fera un grand bien aux jeunes gens qui ont déjà commencé des études ; elle en fera aux hospices de bienfaisance où sont rassemblés tant d'orphelins , en procurant à ceux de ces enfants qui ont des dispositions , un talent qui sera très-utile un jour à la république pour fournir la musique des bataillons ; elle en fera à plusieurs pères de famille , excellents musiciens qui seraient chargés d'enseigner les enfants, au moyen d'appointements modérés , chacun pour la partie de l'art où il s'est fait une réputation.

Vous sentez, comme nous, la nécessité de presser cet établissement ; si l'on tarde trop, il ne sera plus temps de l'organiser, et nos meilleurs artistes, ceux destinés à donner des leçons à la jeunesse, seront forcés de s'expatrier pour vivre ; ils ne seront pas remplacés, et l'art musical est perdu pour le département de l'Ourthe.

Nous sommes persuadés , citoyens administrateurs , que vous ne

négligerez rien , pour nous procurer un établissement aussi utile ; vous le demanderez au gouvernement avec toutes les instances que l'on doit attendre de votre patriotisme et de votre amour pour les sciences et les arts et le gouvernement ne vous refusera pas ; il sait que la musique est encore un moyen d'augmenter l'amour de la patrie et de la liberté. Il nous a prouvé de quel éclat s'embellissaient nos fêtes républicaines et la célébration du Décadi , lorsque des chants solennels excitaient tout un peuple à témoigner sa reconnaissance à nos armées républicaines.

Salut et respect.

(Signé) : HAMAL , VILLETTE , SYMONS-PIRNEA.

II.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liège, le 29 nivôse 6^e année de l'Ère républicaine.

*L'Administration centrale du département de l'Ourthe au Ministre
de l'Intérieur*

CITOYEN MINISTRE ,

Nous croyons être arrivés au moment de vous entretenir d'un objet infiniment intéressant qui le devient davantage par des raisons dérivant de la position actuelle du département que nous administrons et que nous allons vous présenter.

Ce n'est pas pour la première fois , citoyen ministre , que l'on parle de l'établissement d'une école de musique dans les départements réunis ; mais c'est peut-être au moment de la signature d'une paix glorieuse , qui va permettre de s'occuper efficacement de la prospérité intérieure de l'Etat , qu'on peut remettre cette idée en avant

avec quelque espérance de succès. Vous verrez que nous avons été prévenus par des citoyens estimables dont nous vous transmettons le projet; nous y ajouterons quelques développements qui doivent, ce nous semble, déterminer le gouvernement à l'accueillir.

Liège est le point central des contrées réunies à la France; sa population se porte habituellement au delà de 50,000 âmes; la langue française y est la seule en usage. Il existe d'ailleurs d'autres raisons qui doivent achever de déterminer le gouvernement à y placer une École de Musique.

Dans tous les temps, Liège fut une pépinière de musiciens célèbres; seule, elle en possède plus en ce moment que tous les Pays-Bas.

Une douzaine de chapitres qui, tous entretenaient des musiciens, y nourrissaient le goût de ce bel art; les Liégeois allaient en foule se perfectionner en Italie; le pays avait un collège fondé à Rome pour y recevoir ses élèves. Ce collège appartient maintenant à la République.

Liège a toujours été renommée par le nombre d'amateurs et la multitude de concerts tant publics que particuliers qui s'y donnaient dans l'hiver et qui attiraient dans cette ville un grand nombre d'étrangers.

Liège a fourni à l'art des hommes distingués et justement célèbres; C'est la patrie des Grétry, des Adrien, des Pascal Taskin, des Gre-wicks et de tant d'autres; elle a d'ailleurs des musiciens habiles dans tous les genres que n'ont aucune des villes qu'on voudrait lui préférer pour l'établissement proposé.

D'autres raisons également fortes, Citoyen Ministre, se joignent aux raisons précédentes; la chute des corporations religieuses, auxquelles on doit à Liège ce goût pour la musique, les progrès qu'elle y a fait, et les succès éclatants qui en ont été la suite a dû nécessairement jeter dans le besoin et la détresse une foule d'artistes estimables, incapables de se procurer leur subsistance autrement que par l'art qu'ils professent.

L'encouragement que l'on doit aux arts ne prescrirait pas d'une manière aussi formelle les secours qu'on propose de leur présenter,

que la voix de la justice et de l'humanité le commanderait impérieusement: sans doute, il était de toute justice, de toute équité de procurer des moyens d'existence aux membres des corporations supprimées, incapables, à leur âge, de s'adonner à aucune nouvelle profession; mais, croyez-vous, Citoyen Ministre, qu'il n'existe pas des raisons encore plus fortes qui doivent engager le gouvernement à ne pas abandonner des hommes peut être plus malheureux et souvent plus intéressants, puisqu'ils sont en grande partie pères de famille.

Nous laissons à votre sagacité, à votre sagesse, Citoyen Ministre, à pressentir les résultats heureux que doit avoir pour les Départements Réunis une École de Musique et à prendre les moyens les plus prompts pour les en faire jouir.

Aucun Français n'ignore les prodiges auxquels la république est redevable à la musique; aucun homme éclairé ne peut disconvenir des résultats qu'elle a droit d'en espérer, si elle sait la porter au degré de perfection dont elle est susceptible.

Quant à nous, nous persistons à croire, Citoyen Ministre, que tout se réunit pour engager à fixer à Liège un établissement qui ne peut qu'y faire des progrès rapides, y conserver le goût de cet art précieux et le répandre promptement dans tous les environs; la langue qu'on parle à Liège, sa position topographique, l'état actuel des artistes, l'intérêt de l'établissement et l'esprit de l'institution le commandent.

N'est-ce pas d'ailleurs un droit légitimement réclamé par la patrie de tant d'artistes célèbres, par la patrie de Grétry ?

*Les membres de l'Administration centrale
du département de l'Ourthe.*

(Voyez la note annexée au présent projet, insérée ci-après sous le n° V.

III.

HENRI HAMAL AU CITOYEN ANDRÉ GRÉTRY A PARIS (1).

Mon cher ami ,

Je vous envoie un mémoire avec un plan d'une École de Musique que j'ai présenté au jury d'instruction qui l'a fait passer au département pour être envoyé au Ministre de l'Intérieur ; je profite de l'occasion pour vous le faire passer; je ne doute aucunement que vous ne ferez tous vos efforts auprès de vos amis , membres de l'Institut national, pour le faire approuver. C'est à la sollicitation des malheureux artistes que j'ai tracé l'idée d'une École primaire de Musique qui put s'accorder avec nos moyens qui sont presque nuls. Elle serait sous l'inspection du jury central d'instruction et de l'administration du département. Les élèves les plus capables pourraient ensuite aller se perfectionner au Conservatoire de Paris qui est censé être l'école principale de la République. L'établissement que je me suis proposé de faire à Liège pourrait beaucoup mieux valoir que les Conservatoires de Naples et de Rome qui sont dans le plus mauvais état et que j'ai vu de près pendant un an. Il est si doux, mon ami , d'obliger de malheureux musiciens que je connais depuis trente ans. J'ai résolu de sacrifier le peu d'années qu'il me reste à vivre à les aider ; c'est à vous à me seconder et qu'il est réservé de soutenir à Paris la gloire de la musique de Liège que vous avez tant illustré et à moi de faire mettre en pratique les excellents conseils que vous donnez dans votre ouvrage que je ne cesse de lire. Au reste , si je ne réussis pas dans mon projet, je n'aurai rien à me reprocher; j'aurai toujours la satisfaction de me dire que j'ai fait tout mon possible pour obliger mes concitoyens. Mais vous et moi ne verrions pas sans peine tomber l'art musical dans notre commune patrie où il a eu tant de succès jusqu'à présent.

H. HAMAL , membre de jury d'instruction.

Liège , an VI.

(1) Copie sur l'autographe ainsi que le n° suivant.

P. S. Si je pouvais vous être utile à Liège , disposez de moi avec toute confiance; je reste dans la rue du Pont, n° 887.

IV.

RÉPONSE DE GRÉTRY.

Au citoyen HENRI HAMAL , à Liège.

L'administration centrale du département de l'Ourthe , mon cher concitoyen , m'avait déjà envoyé votre mémoire. Je ne puis que vous louer du zèle qui vous anime , comme artiste né dans le même pays que vous, mon ami ; vous verrez dans la lettre que j'écris à Bassenge, par le même courrier , où en sont vos affaires et vous verrez que je n'avais pas attendu votre louable sollicitation pour m'intéresser au sort des artistes Liégeois.

Recevez mes salutations fraternelles.

GRÉTRY.

Paris , 8 pluviôse , an VI.

V.

NOTE SUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE A LIÈGE.

Le Conservatoire de musique a résolu , dit-on , de proposer l'établissement d'une des Écoles de Musique dans la partie des Départements Réunis vers la Meuse et d'indiquer pour la placer la ville de Maestricht.

Maestricht ne semble nullement être l'endroit convenable pour un pareil établissement. Maestricht est une petite ville , c'est une forteresse, et les armes, on le sait, ne favorisent pas l'étude des arts. La

langue française n'y est pas le langage habituel du peuple; elle offre d'ailleurs très-peu de ressources sous tous les rapports.

Liège, au contraire, qui n'en est qu'à quatre lieues, en offre de tous les genres. Liège est vraiment le point central de tous ces pays. Liège est une commune de 100,000 âmes, tandis que l'autre n'en a que 15,000. La langue française est la seule en usage à Liège. Il est, d'ailleurs, d'autres considérations prépondérantes qui semblent devoir déterminer à y placer cet intéressant établissement.

Dans tous les temps, Liège fut une pépinière de musiciens célèbres dans ces contrées. Liège a plus de musiciens que tous les Pays-Bas réunis. Une dizaine de chapitres de collégiales, entretenant tous des musiques, y nourrissaient le goût de ce bel art. Les Liégeois allaient en foule se perfectionner en Italie. Le pays a un collège fondé à Rome pour y recevoir les élèves des arts. Ce collège appartient aujourd'hui à la République.

Liège a toujours été renommée par le nombre d'amateurs et la multitude de concerts, qui s'y donnaient l'hiver, tant publics que particuliers, et attiraient les étrangers dans cette ville. Liège a fourni à l'art des hommes distingués et justement célèbres, c'est la patrie des Grétry, des Grewicks, des Adrien, des Pascal Taskin et de tant d'autres; elle a maintenant des musiciens habiles dans tous les genres, que Maestricht, ainsi que les environs, sont en coutume d'appeler dans leurs solennités et dans leurs fêtes; enfin, et pour dernière considération, l'abolition de son nombreux clergé, la suppression totale de ses chapitres ôtent à ces artistes toute ressource; le civisme qui caractérise cette grande commune leur mérite sans doute une attention particulière, tandis que Maestricht ne perd rien à la révolution.

Tout se réunit donc pour engager à fixer à Liège un établissement qui ne peut qu'y faire des progrès rapides, y conserver le goût de cet art précieux et le répandre promptement dans tous les environs. La langue seule suffirait pour faire pencher la balance; la nature des choses, l'intérêt de l'établissement, l'esprit de l'institution le commandent et certes c'est un droit pour la patrie de Grétry.

VI.

MODE D'EXÉCUTION QUE NOTRE COLLÈGUE HAMAL NOUS A COMMUNIQUÉ
SUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE.

LE LOCAL.

Le couvent des Dominicains avec le dôme pourrait servir de local.

Les salles qui règnent à l'entour de la cour intérieure du côté du jardin serviraient de classes.

La salle de la bibliothèque serait destinée en hiver à la répétition décadaire, les chambres des religieux à la conservation du dépôt de musique, d'instruments et des cahiers particuliers des professeurs; et le chœur serait séparé de l'église par une cloison; et servirait, en y montant deux orgues, estrades et pupitres, pour les répétitions d'été.

Pour les fêtes nationales, le dôme conviendrait très-bien en établissant dans les chapelles des loges pour les autorités constituées et contre le chœur un grand orchestre.

Aperçu des dépenses premières approximatives qu'il faut faire.

1° Pour les réparations des écoles, les deux salles de répétition et les chambres des professeurs	5,000 »
2° Pour l'achat des instruments nécessaires à l'enseignement des élèves.	2,200 »
3° Pour achat de livres élémentaires et de musiques nécessaires.	7,000 »
4° Pour les poëles.	500 »
5° Pour faire monter trois buffets d'orgues.	400 »
6° Pour balais, pincettes, etc.	100 »
Total.	<u>15,000 »</u>

Dépenses fixes et annuelles.

Un directeur ;

Un maître de prononciation :

Quatre professeurs pour le chant ;

Trois professeurs pour le violon ;

Un professeur pour l'alto ;

Un — — le violoncelle ;

Un — — la contrebasse ;

Un — — le haut-bois ;

Un — — la clarinette ;

Un — — le basson et le serpent ;

Un — — l'orgue ;

Un — — le clavecin ;

Un — — le cor et la trompette ;

Un souffleur d'orgue ; un copiste de musique ; un accordeur d'instruments ; un portier ; un frotteur pour les cordes de violons, basses et clavecins.

Pour papiers de musique, plumes, encre.

Pour bois, chauffage, chandelles, huiles et l'entretien de la propreté de la maison, etc.

Le tout pourrait monter à fr. 20,000 »

VII.

OBSERVATIONS.

L'administration centrale croit devoir ajouter par forme d'observations qu'il existe des artistes liégeois, non compris dans la note ci-dessus, qui méritent l'attention du gouvernement, car ils se sont acquis depuis longtemps l'estime et la reconnaissance de leurs concitoyens.

L'un est le citoyen Moreau, maître de la chapelle de St-Paul, premier maître de Grétry et digne d'un tel élève.

Moreau a obtenu d'être nommé correspondant de l'institut national; la suppression des chapitres le réduit à la misère. Moreau mérite la bienveillance du gouvernement pour les sentiments patriotiques qui

lui ont valu des persécutions. Il est d'ailleurs père de dix enfans (1).

L'autre est le citoyen Henri Hamal, maître de la chapelle de la cathédrale, aussi ardent ami des arts que de la liberté; il mérite la reconnaissance des bons citoyens et du gouvernement pour le zèle avec lequel il a concouru à l'établissement de l'École centrale du département en sa qualité de membre du jury d'instruction publique. C'est en Italie, où il est resté longtemps, qu'il a acquises ses connaissances musicales.

Le troisième est le citoyen Bodson, compositeur, musicien habile, rempli de talent et d'un goût distingué. Il est père d'une nombreuse famille; il est également réduit à la misère par la suppression des chapitres. Bodson mérite la bienveillance du gouvernement pour son patriotisme et les productions musicales qu'il a quelquefois fait entendre dans nos concerts. C'est aussi en Italie qu'il a acquis ses connaissances.

(1) Henri Moreau est mort à Liège en 1805, âgé de 81 ans; il est auteur de plusieurs messes et mottets à grand orchestre et a publié, en 1785, un livre curieux, intitulé : *L'harmonie mise en pratique*. Vol. in-8° qu'il a dédié à la Société d'Emulation.



MÉLANGES.

Rapport sur le Musée de l'Institut archéologique Liégeois, présenté à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, par M. A. G. B. SCHAYES, directeur du Musée royal d'armures et d'antiquités à Bruxelles.

Bruxelles, le 5 mai 1838.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur la mission dont vous m'avez chargé par votre dépêche du 15 avril dernier.

En France, tout chef-lieu de Département et bon nombre de villes d'un rang inférieur, possèdent des Musées archéologiques et ethnographiques fort remarquables et tenus dans un ordre parfait. Tels sont entr'autres les Musées de Lyon, de Bordeaux, de Marseille, d'Avignon, de Toulouse, de Poitiers, de Dijon, d'Orléans, de Nantes, de Rouen, du Havre, de Boulogne, de Lille, etc., etc. Il en est de même de chaque petite capitale, presque de chaque ville un peu importante de l'Allemagne et de l'Italie. En Belgique, il y a à peine un quart de siècle, il ne se trouvait aucun établissement de ce genre dans toute l'étendue du royaume, sauf à l'Université de Gand. Aujourd'hui le Musée royal d'armures, d'antiquités et d'ethnographie peut déjà, sous beaucoup de rapports, soutenir le parallèle avec le Musée de Cluny à Paris; il est visité journellement par tous les étrangers de distinction, par nos artistes, par toutes les personnes qui s'intéressent à

l'étude des antiquités nationales et étrangères , à celle de l'histoire des arts , des coutumes et des usages par les monuments. Depuis sa fondation, et en partie ensuite de cette fondation, plusieurs des sociétés savantes de la Belgique ont conçu et réalisé le projet d'établir des dépôts scientifiques et artistiques semblables dans les chefs-lieux de nos provinces. Il en existe actuellement à Liège, à Namur , à Arlon et à Mons. Gand, Anvers, Tournai, Louvain, Malines, Ypres, etc., ont des Musées communaux.

Le Musée d'antiquités de Liège, dont la création est due au dévouement et au zèle infatigable de M. d'Otreppe de Bouvette, président de l'Institut archéologique Liégeois, promet de devenir le plus riche et le plus intéressant de ces établissements , si les louables efforts de son fondateur et de l'Institut obtiennent du Gouvernement et de la Province l'appui qu'ils méritent à si juste titre. Monsieur le Gouverneur avec lequel j'ai eu l'honneur d'avoir un entretien à ce sujet, lui porte le plus vif intérêt , comme le témoigne d'ailleurs le discours que ce haut fonctionnaire a prononcé à l'inauguration du Musée. Commencé depuis quatre ou cinq ans, le Musée archéologique de Liège compte déjà de nombreux objets de la haute antiquité , du moyen-âge , des 16^e et 17^e siècles , parmi lesquels il en est de précieux au point de vue de l'art ou des souvenirs historiques , mais comme ils viennent d'être décrits par M. d'Otreppe, dans une brochure ayant pour titre : *Essai de Tablettes liégeoises*, je crois inutile de les signaler ici.

Sous le rapport de l'étendue et de la distribution , le local laisse infiniment à désirer : on peut dire que tout n'y est encore qu'à l'état de provisoire ; mais si les modifications indispensables étaient faites aux salles , aujourd'hui étriquées et sans communications régulières ; si l'on y ajoutait les deux galeries qui bordent la cour , galeries bouchées actuellement par des murs informes en briques et dont l'une ébranlée de toutes parts, menace de s'écrouler au premier jour, et si cette vaste cour elle-même était transformée en jardin pittoresque dans lequel seraient disposés artistement les objets d'une dimension considérable qui n'auraient pas à souffrir des intempéries de l'air , l'emplacement du Musée Liégeois pourrait être cité comme un modèle

en son genre. Cette dépense serait forte, je le sais, mais aussi l'ancien palais des Prince-Évêques n'est pas une bâtisse ordinaire. Rétablie dans son état primitif, cette vaste et imposante construction présenterait sans contredit un des monuments civils les plus splendides du moyen âge qui existent dans l'Europe entière.

Quant aux travaux littéraires de l'Institut archéologique sur lesquels vous avez bien voulu aussi me demander mon avis, Monsieur le Ministre, la Société a édité de 1852 à 1854 sous le titre de *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, 2 volumes grand in-8 de 490 et 568 pages, avec planches. Une 1^{re} livraison du tome 3 a paru en 1857. Les dissertations et les notices qui en forment le contenu, se distinguent toutes par l'intérêt des matières non moins que par l'érudition, la saine critique et généralement la forme dans laquelle elles sont rédigées; aussi n'en mentionnerai-je aucune en particulier et me suffira-t-il, je pense, de citer les noms de quelques-uns de leurs auteurs, noms qui la plupart vous sont bien connus, Monsieur le Ministre; ce sont : MM. J. et Ch. Grandgagnage, les professeurs Borgnet et Bormans, Polain, Ul. Capitaine, d'Otreppe, Petit-de Rosen, F. Henaux, Franquinet, Hagemans, Diegerick., etc.

Agrérez, etc.

Le conservateur du Musée royal d'armures et d'antiquités,

A. G. B. SCHAYES.

II

M. Léopold Devillers, conservateur-adjoint des archives de Mons, a bien voulu nous transmettre l'extrait d'une *Lettre escripte de Namur du 21^e de juing (1581), touchant la magnifique entrée de l'évesque du Liège en sadite ville.*

Cette lettre est tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque de Mons intitulé: *Recueil de ce qui est advenu (aux Pays-*

*Bas) de plus digne de mémoire depuis l'an de salut 1576
Jusques à l'an 1586 , par Jean Ballin.*

« Le 18^e de juing , Ernest , fils du duc de Bavière , aiant esté esleu por évesque et prince du Liège, fait ce jour sa ioyeuse entrée en ladite ville, estant accompaigné des ducqz de Juilliers, de son frère duc de Bavière , du duc d'Arshot , du lantgrave de Luchtemberg , du prince de Cimay, des comtes d'Ysembourg et d'Aremberg et plusieurs autres grandz personnage de qualitez, seigneurs gentilzhomes et aultres qui le suivoient , en nombre de plus de cinq cens portans tous grosses chaines d'or au col , et suivi de plus de 2,000 chevaux. Devant ledit prince , marchoient 500 de ceux de sa maison , accoustrez de casaqes et mantaulx de velours noir , bordez d'or et d'argent massif, et doublez de caffas violet qui se monstroient fort bien. Il y marchoit aussy devant luy 18 paiges accoustrez de mesmes parures, sur chevaux bardez de mesme, et fort empenaschez de couleurs dudit prince , qui estoient blanc et violet , comme estoient aussy accoutrez de mesmes couleurs plusieurs aultres seigneurs de la ville, qui furent au-devant de luy en nombre de 300 chevaux , suiviz de plus de 5,000 piétons portans enseignes et escharpes desdittes couleurs, blancq et violet. Il marchoit aussy devant ledit prince, le grand Maïeur , accoustré fort richement des mesmes couleurs, comme estoit son cheval , aussi bardé iusques en terre , portant sur son espaule avec grande magnificence une grande espée nue qui estoit (comme l'on disoit) de pur or massif , fort esmaillée de riches pierres. Il y marchoit deux troupes de trompettes fort en ordre, jouantes toutes de fort bon accord , qui faisoient retentir la ville de son fort mélodieux. Et entrant ainsy en la première porte l'on lui fait (come il est de coustume) elosture d'icelle , iusques à ce qu'il eut fait le serment, et ce faict, fut ouverte, et ainsi entra dedans ladite ville, où y avoit autre porte de triomphe , faicte au plaisir , dont descendoit une pucelle qui lui présenta les clefs, et une aultre , plus outre , un cœur d'or , représentant le peuple de ladite ville , qui démonstroient grande allégresse d'avoir un si brave et riche prince. Et estoit suivy

de Monsgr. le duc d'Arshot et du prince de Cimay , son fils , et de plusieurs seigneurs et gentilzhomes du costé du roy Catholique , et venant ainsy suivy iusques au Marché , où il y avoit grand nombre de théâtres et eschaufaux remplis d'histoires et de divises qu'on luy présentoit. Il y avoit trois haultes piramides sur le Grand-Marché , au bout desquelles y avoit chantres et instrumens , jouans et chantans mélodieusement et de bon accord. En la piramide du milieu , y avoit une fontaine laquelle iectait abondamment vin claret à trois divers costez , toute la journée ; et venant ledit Sgr prince au-devant et au pied des montées du portal de l'église cathédrale de Saint-Lambert , où estoient tous les chanoines , chappellains , chantres et coustres , accoustrez tous de longues robes de satin noir donnez pour livrées par ledit Sgr prince , lequel ilz démontarent de son cheval , qui appartient avec tout l'accoustrement dudit cheval au maître de chant , et les accoustremens dudit Sgr aux coustres de ladite église , qui après l'avoir ainsi descoustrez , de rechef l'accoustrèrent tout d'un autre habit de chanoine , assavoir : de chausses de soie et d'une belle et riche robe de nuit , de velours cramoisi fine , bordé d'un large passement d'or de trois doigt , et là-dessus un souply blanc de grande valeur , et d'un bonnet à cornettes ; et pendant qu'on l'accoustra , il faisoit iecter or et argent au peuple pour démonstrer sa puissance et richesses , qu'il a apporté avec soy : et , entre aultres , on a veu trente mulles , chargez de biens , et plus de cent chariots , de coffres. Il fut ainsy mené dedans l'église , où fut chanté le *Te Deum laudamus* musicalement , et ce fait , fut mené au palais , où se faisoit le banquet , et tint ledit jour court ouverte , qui fut cause qu'on le vit manger avec les princes. Là , y avait-il deux buffetz fort haultz , à deux costez de la gallerie où il mangeoit , l'un chargé de vaisselles tout d'or , et l'autre d'argent , et entre aultres : quatre grands gobelitz d'or massifz , que l'on disoit valloir quinze mil ducatz les quattres. Le lendemain , se firent présens et plusieurs dons des villes particulières de Liège , appartenantes audit prince , et entre autres de 200 moutons et douze bœufz fort grandz et robustes , menez par les trente-deux mestiers en armes , fort bien en ordre et bel equipage ,

lesquelz firent aussy beaucoup de salves, tant la première que la seconde journée. Et dict-on à peu près qu'il y fut tiré plus de mil coups de canon, dont la ville en est fort furnie.

» Ainsy se passa cette magnifique et triomphante entrée. »

III

NOTE

Sur l'origine de la rue **Sur-Meuse-aux-maisons**.

Dans un document de 1755, elle est désignée sous le nom de rue Sur Meuse *aux Mairniers*.

Il est évident que *mairnier* est le mot wallon *mairnî* (marchand de bois) francisé.

On croit savoir qu'à cette époque la localité était habitée par plusieurs de ces industriels et par des tonneliers, qui emploient le bois de *merrain* à la confection de leurs douves.

Dans un acte d'une date postérieure de trois ou quatre années, on l'énonce rue Sur Meuse *aux Maironniers*.

Plus loin, dans le même texte, on écrit rue Sur Meuse aux *mairon*.

Ne serait-ce pas cette dernière abréviation qui aurait amené la qualification actuelle de rue Sur Meuse *aux Maisons* ?

J'ai extrait cette note des titres de propriété de la maison n° 360, même rue. Cette maison est occupée aujourd'hui par la veuve Galhausen, qui l'a acquise tout récemment.

On trouve dans le même dossier que la rue du *Méry* y figure sous le nom de *rue d'Éméri*.

F....

LA COMPAGNIE DES VIEUX ARBALETRIERS

DE LA

CITÉ DE LIÈGE.

Au moyen-âge , le véritable élément de force , de sécurité et de liberté pour la plupart de nos bonnes villes, résidait dans les associations bourgeoises connues sous le nom de *Compagnies d'Arbalétriers* ou *d'Arquebusiers*. Elles étaient la base de la puissance et de l'indépendance du pouvoir communal (¹).

A Liège , les Arbalétriers se divisaient en *Compagnie des Jeunes Arbalétriers*, et en *Compagnie des Vieux Arbalétriers* (²).

(¹) Les associations armées de nos bonnes villes et de nos communautés, mais surtout celles de la Cité, étaient la seule force permanente qu'il y eût dans le pays. *Istae quatuor cohortes Civitatis ad omnia semper paratae existunt*. Les bonnes villes tenaient à être maîtresses chez elles; aussi, le prince-évêque ne pouvait-il y avoir de soldats. Dans la Cité, il n'avait droit qu'à une simple escorte, qui ne pouvait être composée de plus de soixante cavaliers. Voir Fisen, *Historia Ecclesiae Leodiensis*, t. II, p. 500, et notre *Histoire du pays de Liège*, t. II, p. 161 et 204.

(²) La *Compagnie des Vieux Arbalétriers* était tout à fait distincte de la *Compagnie des Jeunes Arbalétriers*. Celle-là avait pour patrons la Vierge et

On trouve dans les *Pawilhars* un document curieux concernant cette dernière association. Comme il n'est pas dénué d'intérêt historique, nous avons cru utile de le faire connaître. Nous le publions ci-après.

Pour en faciliter l'intelligence, il est bon, peut-être, de toucher un mot de l'origine, de l'organisation et des privilèges des Vieux Arbalétriers. Aussi bien, l'on saura ainsi, à peu près, quels étaient l'origine, l'organisation et les privilèges des Arbalétriers des autres bonnes villes.

Nos annalistes ignorent l'époque de la création de la Compagnie des Arbalétriers : ils supposent, non sans raison, qu'elle remonte à une haute antiquité, la Cité ayant toujours dû pourvoir par elle-même à sa défense (1).

S'-Lambert, et celle-ci S'-Hubert. L'une et l'autre ne doivent pas être confondues avec d'autres associations armées, telles que la *Compagnie des Vieux Arquebusiers*, qui avait pour patron S'-Christophe, et celle des *Jeunes Arquebusiers*, dont le patron était S'-Georges.

Peut-être est-il bon de rappeler que l'*arbalète* était un arc monté sur une crosse en bois; ce qui permettait d'ajuster avec précision et de lancer le *carreau* ou flèche avec vigueur. L'*arbalète* fut beaucoup perfectionnée le jour où elle devint une *arquebuse*, c'est-à-dire, lorsque l'on y eut ajouté une *buse* en fer : on put dès lors atteindre le but plus sûrement encore.

(1) Comme la compagnie des Arbalétriers était une institution toute plébéienne, son établissement pourrait bien ne dater que du milieu du XIII^e siècle, époque où le régime de la Cité devint démocratique.

Dans son *Historia Ecclesiae Leodiensis*, t. II, p. 47, Fisen, en parlant de l'érection de la compagnie des Arbalétriers de Saint-Trond, en 1310, dit que, selon toutes les probabilités, la compagnie des Arbalétriers de la Cité peut reporter son origine au-delà de 1510. bien qu'aucun document n'atteste son existence dans les siècles antérieurs : *etsi rescripto nullo probare possit*. — Dans son *Recueil héraldique des Seigneurs Bourguemestres de la Noble Cité de Liège*, p. 40, Loyens place erronément la création de notre

L'existence nous en est révélée au XV^e siècle : en 1455 , on voit dix de ses membres prendre part à un grand concours d'arbalète qui avait lieu à Tournai (1).

La Compagnie avait ses dignitaires , ses chefs et ses statuts.

Les dignitaires étaient les *empereurs* et le *roi* , et ses chefs, les *capitaines*.

L'arbalétrier qui abattait l'oiseau , était nommé *roi* ; ses fonctions ne duraient qu'un an.

On appelait *empereur* celui qui avait abattu l'oiseau trois fois de suite (2).

Quant aux *capitaines* , ils étaient élus annuellement , à la pluralité des voix , par tous les compagnons.

La compagnie était composée de cent et trente-six hommes. Chaque Métier avait droit d'y être représenté par trois de ses membres. Quarante autres bourgeois pouvaient, en outre, y être librement agrégés. Chaque compagnon devait se fournir , à ses frais , d'un habillement d'uniforme , d'une arbalète et de ses accessoires.

compagnie à l'an 1510 , en alleguant Fisen , qui ne dit pas un mot de ce qu'il lui fait dire. Voici le passage de Loyens, passage curieux, comme tant d'autres , par sa triste platitude : *La Compagnie des Arbalétriers fut instituée cette année 1510 pour la garde de l'évêque de Liège.* — C'est ainsi que l'on écrivait jadis notre histoire ; et c'est encore ainsi que l'écrivent les historiens pittoresques de nos jours.

(1) Les Arbalétriers de Saint-Troisd, qui prirent aussi part à ce concours, obtinrent le troisième prix. (Voir Chotin , *Histoire de Tournai* , t. II, p. 40, etc.) — L'usage voulait alors que le nombre des tireurs députés par chaque compagnie ne pût être de plus de dix.

(2) *Dictae Societatis Sagittariorum Imperatores , quos à psittaco terna vice decusso vulgus sic appellare solet*, etc., dit Polit, *Inauguratio serenissimi principis Ernesti utriusque Bavariæ ducis in Leodiensium principum*, p. 26

Les Arbalétriers avaient pour principale mission la défense de la Cité et de ses privilèges. Lorsque l'on prenait les armes pour marcher contre l'ennemi, ils avaient l'honorable prérogative d'être au premier rang ; si l'on battait en retraite, ils devaient composer l'arrière-garde (1).

Pour récompenser les Arbalétriers de leur dévouement à la république, les trente-deux Bons Métiers les avaient exemptés de toutes tailles, capitations et impositions, de même que du guet, du surguet et de tous autres services extraordinaires.

Ils avaient la propriété exclusive de la barque marchande qui faisait le service entre Liège et Huy (2). Ils mettaient, tous les six ans, cette entreprise en adjudication publique.

La Cité leur avait cédé, par recès du 22 juillet 1494, la porte du Pont des Arches pour y monter la garde (3).

(1) Un recès du magistrat, du 4 février 1516, rappela aux Arbalétriers qu'ils devaient prendre les armes au premier coup de la cloche d'alarme. *Littera Civitatis 1516, 4 februarii. Campana armorum appenditur in domo civica ex consilii Civitatis decreto, ad Arcubalistarios evocandum die et nocte cum armis ad Civitatis defensionem, etc.* (Bartollet, *Epitoma Chartarum Civitatis Leodiensis*, § 193.)

(2) *Ex Civitatis dono, navis mercatoria Leodio Huum pertinet ad Societatem armatam Seniores Balistariorum.* (*Inclytac Civitatis Leodiensis Delegatio*, p. 95.)

(3) *Littera 1494, 22 julii, continet donationem à Civitate Leodiensi factam Societati Arcubalistariorum de aedificio constructo supra pontem Arcarum.* (Dans Bartollet, *Epitoma Chart. Civit. Leod.*, § 89.) C'était leur corps-de-garde ordinaire : *Littera Civitatis 1566, 19 septembris. Ornatur in consilio Veteres Arcubalistarios excubare apud pontem Arcarum, etc.* (*Id. ibid.*, § 212.)

Le 20 juin 1514, elle leur avait accordé, pour servir de lieu d'exercices, un vaste enclos près des remparts de St-Léonard (1).

Chaque année, le jour de la Trinité, on dressait à Ste-Walburge un mâât, au sommet duquel était attaché un oiseau de bois. L'Arbalétrier qui l'abattait était nommé *Roi de l'oiseau*, et conduit en triomphe à l'Hôtel-de-Ville, où les bourguemestres offraient un repas à toute la compagnie.

Le prince, lors de son inauguration, aussitôt qu'il avait franchi la porte St-Léonard, se trouvait en présence des Arbalétriers sous les armes. Il s'avavançait vers leur drapeau et jurait, à haute voix, d'observer et de maintenir strictement leurs droits et privilèges. Les Arbalétriers, eux, ne lui juraient rien (2).

Qui dit association, dit esprit de corps. Il y en avait beaucoup chez les Vieux Arbalétriers. Ils rivalisaient

(1) La Cité ne fit cette concession que sous la réserve de la propriété de l'enclos. *Litteræ Civitatis* 1514, 20 *junii*. *Consules Arcubalistariis concedunt aream existentem prope muros S. Leonardi, cum ea conditione, quod non sint impedimento muris Civitatis, et quod possit Civitas dictam concessionem ad beneplacitum revocare, Arcubalistariis solvendo et restituendo suas meliorationes.* (*Id. ibid.*, § 128.) En 1695, après la suppression de la Compagnie des Arbalétriers, on éleva dans cet enclos les écuries dites aujourd'hui « du Pont Maghin. »

(2) *Princeps in suo introitu in urbem, juramentum ad Vexillum Societatis Balistariorum inibi in armis consistentium, de juribus et libertatibus illius Societatis conservandis facit.* (*Inclytæ Civitatis Leodiensis Delegatio*, p. 49 et 96.)

C'était surtout aux solennités inaugurales, que les Arbalétriers se mettaient en frais, soit pour figurer honorablement dans le cortège, soit pour faire de riches présents au prince-évêque. Leur enthousiasme, quand commençait un nouveau règne, était extrême. On trouve là-dessus de curieux détails dans les *Chroniques de Liège*.

avec ceux des autres villes pour la tenue, les courses lointaines, et la renommée. Une disposition de leurs statuts leur ordonnait expressément « d'acquérir honneur » dans les concours qui avaient lieu à l'étranger.

La compagnie, comme institution de liberté, eut à éprouver bien des vicissitudes.

En 1467, elle fut abolie, et ses chartes furent annulées par le duc de Bourgogne, qui venait de subjuguier le pays.

Lorsque l'on eut recouvré l'antique indépendance, quelques Arbalétriers se réunirent et réorganisèrent la compagnie. Une charte, de 1482, constata ce rétablissement.

En 1649, le prince-évêque Ferdinand de Bavière étant entré en vainqueur dans la Cité, fit peser sur elle son despotisme. Il cassa tout d'abord la compagnie des Vieux Arbalétriers, et il en confisqua les biens et les revenus.

Vingt-sept ans après, en 1676, les institutions populaires furent rétablies. Les Arbalétriers se remirent aussitôt en possession de leurs privilèges ainsi que de leurs revenus (1).

Ce ne fut pas pour longtemps.

En 1684, le prince-évêque Maximilien de Bavière s'em-

(1) Les Arbalétriers s'empressèrent d'élever un nouveau corps-de-garde sur le Pont-des-Arches. « Le 24 janvier 1677, la Compagnie des Vieux Arbalétriers ont fait eriger sur le Pont-des-Arches un corps de garde de bois et planches avec les armes de Messieurs les Bourguemestres d'Ans et Plenevaux et de la ditte Compagnie et y sont monté en garde au soir, laquelle garde s'observe de nuit tant seullmeent. » (*Chroniques de Liège.*)

para de la Cité par la force des armes , et il lui ravit tous ses droits de république municipale. La compagnie des Vieux Arbalétriers , qui s'était signalée par son énergique résistance, fut dissoute , et supprimée pour toujours (1).

On doit un pieux souvenir aux Vieux Arbalétriers. Ils avaient eu leurs jours de gloire militaire , et avaient rendu de notables services dans les guerres du XIV^e, du XV^e et du XVI^e siècle. Ils en avaient rendu de non moins grands à la cause de la liberté , en s'opposant toujours à l'établissement du pouvoir absolu.

Voici le document de 1482. Nous le faisons suivre d'un autre document non moins curieux. Celui-ci est une liste , rédigée en 1568 , de tous les membres de la Compagnie. On y lira des noms appartenant à beaucoup de familles qui sont encore aujourd'hui florissantes (2).

(1) La disposition du despotique Règlement de 1684 relative à cette suppression, est ainsi conçue : « Nous jugeons convenable de casser les capitaines et compagnies..... des *Vieux Arbalétriers* , et de réunir à la Cité et à son profit leurs biens , revenus , maisons et jardins avec leurs charges. » (Dans le *Recueil des Édits du Pays de Liège*, t. I, p. 96.)

On laissa subsister dans les autres villes les associations armées , parce que leur influence n'offrait aucun danger : et encore ne négligea-t-on rien pour rendre cette influence tout à fait nulle. Elles arrivèrent ainsi châtées jusqu'en 1794 , où elles disparurent. Quelques unes se sont depuis reconstituées , mais , on le comprend , sur des bases en rapport avec nos mœurs actuelles. Ce ne sont plus que de simples sociétés d'amateurs pour l'exercice du tir.

(2) Ce dernier document se trouve dans les *Registres aux Résolutions des Seigneurs Burghemestres , Jurez et Conseil de la Noble Cité de Liège* , qui ont été naguère déposés dans notre Bibliothèque publique à l'Université. Voir le tome de 1568, fol. 89.

I.

FRANCHIESES DES ARBALLESTERIES.

Nous les Maistres , Gouverneurs , Jureiz , Conseil et Université et Franchiese et Banlieu de Liege , à tous ceulx que ces presentes lettres veront et oront , salut.

Comme apres la restitution de noz privileiges , franchises , liberteis et biens à nous faite par le reverend pere en Dieu hault et puissant prince nostre tres honoré et tres redoubté seigneur monsieur Louis de Borbon , par la grace de Dieu evesque de Liege et conte de Loz , et par aulecunes années nous avoient esté abstraits et roustés à l'occasion des guerres et controversions que avons eu allencontre de nostre tres redoubté seigneur : nous , ayant accordé et consentu aux compaignons arballestryes de nostre Cité , nommez les *Arballesteries serimentez* de laditte Cité , de povoir remettre sus et rassembler leur Compaignie , confraternité , aussi reprendre tous leurs biens teilz que laditte Compaignie avoit jouy au paravant lesdittes guerres , et pour d'iceulx ensembles de tous teils droits , previleiges , franchises et preminences que souloit avoier de toute anchienneté jouyr et uzer dez alors en avant , et par autant aussi qu'ils feroient leurs debvoirs et services accoustumez , et il soit ainsi que à l'occasion desdittes guerres , à la derriere prinse et destruction de laditte Cité , lesdits compaignons ayant perdu tous leurs chattres , lettres et exploix qu'ilz avoient secllé de nostre tres redoubté seigneur , ses predecesseurs et aussi de laditte Cité et des Trengtedeux

Bons Mestiers d'icelle concernant leurs susdittes franchises et privileiges, dont auffin que icelles fuissent renouvelées et que lesdis compaignons polsissent scavoir comment de ce jour en avant se debveroyent comporter et uzer pour plus liberalement eulx mettre sus et appoinctier de hernaz et arballestre en l'honneur de la Cité, comme ont fait leurs predecesseurs le temps passé, nous ayent humblement prié et requis eulx sur ce nouveau coucher lettres seelée du grand seel de laditte Cité et desdis Trengtedeux Mestiers d'icelle : scavoir faisons que par nous, entendue la supplication et requeste desdits Arballesteries, que nous semble y estre utile et raisonnable à chascun que leurs compaignie soit remiese sus et reintegree pour l'honneur et fortification de laditte Cité. Apres que sur ceste matiere nous avons prins conseil et meure deliberation, avons consenti et accordé, consentons et accordons les droits, franchises, privileiges, preminences telles que anchienement solloient avoir et que sensuivent; c'est assavoir. — Que en laditte Compaignie debverat avoir de chascun desdis Bons Mestiers trois, et que avecque aultres poront encoire estre mis et adjoustés avecque eulx des bourgeois de la Cité jusques au nombre de XL personnes, qui debveront estre gens idoines et propice pour uzer l'arballesterie, et dont laditte Cité puisse avoir honneur. Lesquelles personnes debveront estre appoinctées, montés, abillés de arballestres et hernaz honorablement et plantereusement, et lesquelles seront tenus de chascun d'eulx armer et abiller le propre jour du S. Sacrament pour à iceluy jour faire leurs monstres et aller à la procession de S. Sacrament avecque les seigneurs de la vennerable Engliese et les

Trengtedeux Bons Mestiers de laditte Cité, dont apres que ledit Sacrament serat remporté en laditte engliese, et là endroit et en presence du mayeur de Liege illecque representant la personne du prince et seigneur du Pays, et aussi des Maistres de la Cité, jurer solennellement sur les saincts que les hernaz qui sont sur eux sont à eulx et à leurs corps appartenants, sans ce qu'ils soy puissent armer de quelcque harnaz emprontez. — Item, touttefois que necessité serat et le cas requererat que les Trengtedeux Bons Mestiers de laditte Cité, par ung accord et d'une mesme suytte, se mettent aux champs avecque leurs bannieres et poingnonceaux pour combattre et reboutter les ennemis et mal veuillants de laditte Cité et País, ou pour courir sus et invader aulcuns seigneurs, bonnes villes ou fortresses, lesdits Arballestriers deveront estre tousjours les premiers allant devant sur les champs, premiers entrant en bataille, courant sus, invadant et assaillant les ennemis, et les derniers retournant et rentrant en laditte Cité. — Item, aussi s'il advient que par joyeuseté et esbattement aulcune trairye ou jeux soient ordonnez et mis sus en aulcunes des bonnes villes du pays de Liege et de Loz ou des pays voisins et marchissans, et que lesdits Arbastelleries y soient signifiez et appelez ainsi qu'il est de coustume, lesdits Arballestriers seront tenus par le sceu, ordonnance et deliberation desdis Trengtedeux Bons Mestiers ou en Conseil de laditte Cité, y comparoir, et employer et acquerir honneur affin maintenir bonne amour et voisingnaige l'ung avecque l'autre. — Item, moiennant les choses susdittes, avons affranchi et affranchissons lesdits Arballesteries et leurs successeurs de toutes autres ostz, chevauchées,

tailles, creney, imposition , gueit et surgueit quelconque que nous ou nous successeurs vouldroient et pouldroient mettre sus et ordonner en laditte Cité pour quelque choese que ce fust ou estre, voire et entendu que si aucuns desdis arballesteries pourtoient office de par lesdis Bons Mestiers, que durant le temps qu'ils porteront lesdittes offices de part lesdis Bons Mestiers , serat tenus de paier et contribuer à icelle, et aussi faire gueit avecque les aultres bourgeois de laditte Cité : le tout entendu à la bonne foy et sans fraude.

En tesmoingnage de ceste choeses , avons fait appendre aux susdittes presentes le grand seel de la ditte Cité avecque le seel des dits Trentedeux Bons Mestiers, assavoir : Fevres, Charliers, Cherwiers, Moulniers, Bollengiers, Vingnerons, Hoylleurs, Pexheurs, Couveliers, Porteurs, Brasseurs, Drappiers, Retondeurs, Entretailleurs, Vanhohyr, Viewuariers, Naiveurs, Soyeurs, Mairniers, Charpentiers, Massons (¹), Cureurs et Toiliers, Harengiers et Frutiers, Mangons, Tanneurs, Chandelons et Flocqueniens, Marchiers et Orphevres, sur l'an de grace milquatre cents quatre vingts et deux, du mois d'avril le neuffiemme jour.

(¹) Il manque ici, dans les trois copies que nous possédons de ce document, les noms de quatre bons métiers : ce sont ceux des *Covereurs*, des *Corduaniens*, des *Corbesiers* et des *Texheurs*.

TOUCHANT LES ANCHIENS ARBALESTRIERS.

*En Conseil de la Cité de Liege tenu en la Chambre basse
en samedi sauseme jour de mois d'octobre 1568.*

.
Là miesme sour certaines remonstrances endit Consel
avant mieses et outredonnées par les grands, petis
mayers et généralité de la Compangnie des Anchiens
Arbalestriers de la dite Cité, desqueles la tenuere sensuyt
de mot à autre :

*Aux tres honorés seigneurs messieurs les Magistratz, Jurez
et Consel.*

Tres Honorés Seigneurs.

Pour mostrer à vos Seigneuries le zele et bone affection
que la Compangnie des Anchiens Arbalestriers de ceste
Cité porte à vosdites Seigneuries et Cité, nous, les grands
et petis mayeurs d'icelle Compangnie , avons fait mander
la generalité de ladite Compangnie sur nostre Chambre
accoustumée , où illec leur at esté remostré plussieurs
articles par escript, miesmement les pitieuses nouvelles et
temps dangereux que pour le jourd'hui voyons devant
nous yeulx, dont pour à ce remedyer (dautant que la ditte
Compangnie porat faire et soy employer) leur at semblé
bon de mettre les presens articles en avant , affin iceulx

observer strictement et aussy affin que ciapres on puisse savoir en qui on se porat fyer en cas de besoing, come le temps bien le requiert, moienant qu'il plaise à vosdittes Seigneuries les accorder, ce que laditte Compagnie requiert affectueusement.

En premier lieu, uame rolle sera faite par le graphier de nostreditte Compagnie de tous ceulx qu'on trouverat presentement avoir le seriment de nostreditte Compagnie estants et habitans dedens la Cité, tous lesquels seront reputez et pour tels tenus du nombre de laditte Compagnie.

Secondement, pour autant que le nombre de nostreditte Compagnie pour servir la Cité presentement est assez petit, laditte Compagnie requiert à vosdittes Seigneuries de volloir joindre avec icelle les Jeusnes Harkebousiers pour quelque temps qu'il coviendrat ghuaitier en temps oportun et necessaire come est à present.

Tircement, laditte Compagnie soffre et presente volontairement de guatier à l'unne des portes de la Cité avec nombre convenable soit de diex ou vingt homes par jour ou plus si la necessité le requiert, voir avec expres protestation de nullement pour ce pretendre deroguer, violer ny casser noz privileges et franchieses, ains par voz Seigneuries les maintenir en leur force et entyer endroit. Tous les poincts susdits la generalité de laditte Compagnie, en nombre contenu en la rolle icy jointe, les ont d'ung commun accord et franche volmté accordez et advowez, moienant que voz Seigneuries les maintiennent en leurs devantdits privileges come jusques à ors ont estez, les laissant joyr et profiter d'icelles.

La rolle de laquelle est ci-dessus fait mention , contenant les noms et surnoms de ceulx qui ont accordé les susdittes remonstrances, sensuyt et est tele.

Sensuyt la Rolle que presentement treuvons des compagnons de la Compagnie des Anchiens Arbalestriers , sermentée de la Cité de Liege , et lesquels peuvent servir icelleditte Cité.

Les officiers.

Raes Dans , sgr de Fontaine , capitaine.

Thiri de Sanier d'or , empereur.

Ambroese Lhoets }
Johan de Haccourt } grands mayeurs.

Pier de Raechon , graphier. .

PREMIER. *Le vinable de Marchie.*

Guilheume de Bors dit *La Barbe*.

Andrieu de Chermitte.

Raeskin de l'homme armé.

Maturin Palmier.

Giolet delle Rolette.

Aernult de Grande eawe.

Johan de Hodaige.

Johan de Beyne le jeune.

Jan Caen Cordelier.

Leonard Loyseau.

Michiel Salveur.

Lambert le Fort.

Gerard Caris.

Conrard delle Vingnette.
Collar de Laigle.
Johan de Haulme.
Piron Mibaese.
Johan de Beyne le vieulx.
Herman Woet.
Johan Cornet.
Voes delle Vingnette.
Lambert le Clerck.
Johan Derwenne.
Servais de Jalheau.
Johan Servais.
Robert Germeau.
Johan de Lanthin.
Martin Morlet.
Gerard Borret.
Heyne de Fleykughen.
Jan Daix.
Henri delle Brebis.
Franchon Calff.
Anthoemme Calff.
Jan Millen.
Johan Hardi.
Aernuld de Bilstain.
Martin le Villain.
Cornet le Clercque.
M^{tre} Piere le Colurier.
Mathie le Potstainier
Henry Zutman.
Johan le Brun.

Martin Daix.
Piron Zutman.
Jacque delle Gallée.
Lauren delle Ramée.
Cornelis Dans.
M^{tre} Martin de Vivier
M^{tre} Martin Putman.
Niese Loers.
Wathot le Machon.
Baduyn Jamart.
Gilchon le Mangon.
Anthoenne Lymborch.
Johan de Hoyoul.
Guilheume de Chaweheid.
Johan Ponchar.
Gielet Lagali.
Jaspar Remacle.
Stas Tewis.
Henri Hulperman dit *Rev.*

Le Vinable d'Isle.

Andrieu le Maxheré.
Johan de Maloenne.
Guilheume Pisset.
Pironnet le Joenne.
Thiri le Voirier.
Henri Godiphoule
Stienne de Gellier.
Gielet Dossin.

Piron des trois Serainnes.
Johan Thiri d'Ougrée.
Robert Borret.
Johan Thomas Merchier.
Nicolas Daix.
Anthoëne Bottin.
Andrieu Wesmale.
Floris delle Spée.
Lambert de Jupille.
Mathieu Fabri.
Johan Motte de Plenevaux.
Johan Jacob.
Johan delle Cloche.
Lambert Bottin.
Henry de Cocque.
Gielet Brigodeau.
Andrieu Ponto.
Jan Moese.

Le Vinaire Saint Severin.

Peter Mantels
Paulus de Real d'or.
M^{tre} Bernard Gherinx.
Mons. le canoëne Ronchis.
Johan Franckin dit *Buchis*.
Martin de Verd Cheval.
Daniel Vliëden.
Cornet de Stavelot.
Piron Pisset.

Gielet delle Roese.
Aernult Lagali.
Vincent le Bollengier.
Johan de Saive.
Mathier de Saive le jeune.
Bertelemy Oxel.
Martin Ottenne.
Jacque Putteman.
Johan Loys.
Bertelemy Bodeur.
Johan de Hollongne.
Jordan de Graveioule.
Henry le Corbesier.

Le Finable de Saint Johan.

Raeskin Germeau brasseur.
Collar Dasse.
M^{tre} Erard Fullonis.
Colley de Thier.
Johan de Houltain.
Johan Vinguart.
Loys Moreau brasseur.
Helman Contraire.
Gielet Herbet.
Melchior Lamberti.
Mensis Thirionnet.
Lambert de Pré.
Mathieu de Joie.
Jacque le Serwier.

Henri d'Heure.
Robert Sdroghen.
Conrard Coenne.
Johan des Troix Rois.
Giolet Danneau.

Le Finable de dela le Pont des Arches.

Guilheauc de Malaxhe.
Wathelet Chilet.
Johan Darchis.
Johan Woet.
Gerard le Gallei.
Johan Surlet.
Thiri Anseau.
Bernardin Porkin.
Guilheauc l'artilleur.
Loys de Streel.
Cornet le Tindeur
Henri Kamanne.
Mathieu Noette.
Johan Sandekin.
Henri de Chainne.
Colley Sacré.
Johan Godet le vieux.
Johan le Pexhereau.
Collar de Wees.
Johan d'Awir.
Adam de Bachenge.
Robert Cornet.

Stiennon Danneau.
Matho Malpare.
Gabriel Juliar.
Lambert Juliar.
Johan de Lymont.
Renier Dothée.
Denis le Citteur.
M^{re} Guilheume de Thier.
Léonard le Redoubté.

Somme de la Rolle pour servir la Cité en la nécessité
presente : cent et LXIII.

Après avoir par ledit Conseil sur icelles pris meure
avis et deliberation , at esté ordonné et apointye que en
remercyant par ledit Consel ladite Compangnie de la bonne
volunté et affection quelle demostre porter à ladite Cité ,
et à moien de ce que icelledite Compangnie ferat et accom-
plirat ce quelle at offert et présenté, et comme ci-dessus
est escript ; ossy qu'icelledite Compangnie soy conformerat
et reduirat selon le contenu de ses anchiens privileges :
Messieurs les Burgemestres , Jurez et Consel de ladicte
Cité declarent par ceste ne volloir aucunement deroguer
ausdits privileges mis en deyute usance de ladicte Com-
pangnie.

FERD. HENAU.

SOUVENIRS ARCHÉOLOGIQUES

ou

ESQUISSES DE L'ÉTAT DE LA VILLE

ET DU PAYS DE LIÈGE

DU MOYEN-AGE JUSQU'AUX TEMPS MODERNES.

1^{re} époque : De S^t-Monulphe à S^t-Hubert. — 558-728.

En l'an de notre seigneur J.-C. 558, S^t-Monulphe, 21^e évêque de Tongres, se rendait de Maestricht à Dinant. Arrivé sur les hauteurs qui couronnent le lieu où la ville de Liège a été bâtie plus tard, il fut frappé de la beauté de cette large vallée où la Meuse serpente entre des montagnes sinueuses que couvraient entièrement alors d'épaisses forêts de chênes.

Le fleuve y coulait libre d'entraves, tantôt formant des ilots, tantôt rétrécissant ou élargissant son cours. Selon le niveau de ses rives, il abandonnait çà et là des

nappes d'eau tranquille qui réfléchissaient au loin la lumière et les accidents du paysage.

Vers l'est s'ouvrait aux regards une autre vallée débouchant dans la première et laissant apercevoir à l'horizon des groupes de montagnes étagées vers Chèvremont, Forêt et Beaufays.

Toute cette contrée était aussi boisée. Quelques rares défrichements y attestaient la présence de l'homme.

L'Ourte, unie à la Vesdre, se dessinait dans cette vallée comme un ruban argenté, et avant d'apporter ses eaux à la Meuse, se partageant en différents bras, elle donnait naissance à diverses îles : les unes couvertes d'arbres semblaient le prolongement de la forêt, les autres, ainsi qu'une partie des rives, offraient des gazons dont la claire nuance mêlée à la verdure plus sombre des chênes tempérait la sévérité du paysage (1),

Dans ce site solitaire, que parcouraient librement les cerfs, les daims, les sangliers, quelques cabanes de pâtres ou de bûcherons se rencontraient à peine. Au loin seulement on pouvait reconnaître, à quelques toitures de

(1) Je parle ici d'îles couvertes de gazons, ailleurs, je désigne les lieux couverts de forêts. Les historiens disent, en effet, qu'il y avait de grandes prairies entre la Meuse et Cornillon ; elles furent cédées à Raoul Desprez, vers l'an 970. On doit croire que cet état remontait à une époque beaucoup plus reculée.

Quant aux bois, on sait que les bois d'Avroi n'ont été abattus qu'au commencement du 9^e siècle, par Oger le Danois. Ceux d'Ans et Glain, qui d'abord s'étendaient en Publémont, subsistèrent jusque au 15^e siècle, et furent vendus pour subvenir aux frais de construction des remparts.

Je ne veux point ici afficher l'érudition, mon but est de montrer que je n'ai point voulu faire une description locale de fantaisie, mais une esquisse fondée sur des données historiques et sur les conséquences que l'on peut en tirer rationnellement.

chaume , les villages de Jupille et d'Herstal , quelques manses à Grivegnée et peut-être , par une clairière , à l'extrémité d'Avroi , le petit hameau de Fragnée se montrait avec quelques bateaux de pêcheurs.

Le saint évêque admirant le riche tableau que la nature offrait à ses regards , voulut descendre dans la vallée et s'arrêta sur le lieu qui porte aujourd'hui le nom de place S^t-Lambert.

Après avoir fait une prière , il ordonna d'y ériger une chapelle en l'honneur de S^{ts}-Cosme et Damien et dit " que " Dieu avait choisi ce lieu pour le salut de plusieurs , " qu'il serait arrosé du sang d'un illustre martyr et qu'une " ville fameuse y serait bâtie. "

Telle est la tradition ou la légende que rapportent les historiens , elle a pu être un peu ornée par le penchant de tous les peuples à environner leur berceau de quelques merveilles ; mais , dans son ensemble , elle ne présente rien qui soit invraisemblable.

S^t-Monuphe , en effet , dût traverser ces localités lorsqu'à la demande de Renaud , qui tenait le château de Chèvremont , il alla consacrer à Embourg une église dont le maître autel porte encore de nos jours une inscription qui perpétue le souvenir de cette dédicace.

D'un autre côté , à une époque où les routes faisaient entièrement défaut et où les rivières offraient le seul moyen de transport , un esprit observateur pouvait prévoir que le confluent de l'Ourte et de la Meuse attirerait les populations ; un semblable fait se remarquait déjà à Maestricht, Huy , Namur , etc.

Près d'un siècle cependant s'écoula sans que le hameau

qui avoisinait la chapelle prit beaucoup d'accroissement.

St-Remacle , aussi évêque de Tongres en 650, voulut l'agrandir. A cet effet , il eût recours à un moyen alors efficace. Il demanda au pape Martin , et il en obtint des indulgences pour ceux qui visiteraient la chapelle érigée par St-Monulphe.

Ce ne fut pas sans succès ; car peu d'années après Liège avait acquis l'importance d'un bourg où St-Lambert aimait à séjourner. Peut-être y était il appelé par le voisinage de Jupille , résidence de cette famille des Maires du Palais, les Pepins, qui devaient bientôt prendre la place des rois Mérovingiens.

Cependant la licence des grands et surtout le dérèglement de Pepin d'Heristal, qui avait renvoyé Plectrude , sa première femme , pour épouser la belle Alpaïde, scandalisait le saint évêque.

Il alla donc trouver Pepin à Jupille et lui adressa de sévères remontrances en exigeant le renvoi d'Alpaïde. Profondément blessée , cette sœur des Dodon jura la perte du prélat, et elle confia l'exécution de sa vengeance à ses frères.

Ceux-ci instruits que St.-Lambert devait célébrer la messe à la chapelle de St.-Cosme vinrent , le 16 septembre 698 , égorger dans son oratoire attenant à la chapelle , le saint prélat et ses deux acolytes , Pierre et Andolet.

La chronique ajoute que les assassins se retirèrent en suivant le chemin de Publémont , et qu'arrivés au lieu où était le gibet et les héritages des femmes de mauvaise

vie (lieux sanctifiés depuis par l'érection du monastère de St.-Laurent), ils se prirent de querelle et que deux des Dodon y trouvèrent la mort (1).

Le comte Plandris, frère du martyr, réunit des troupes afin de le venger, et, se jettant sur les possessions des Dodon, il ravagea Ans et Moulin, Avroy, Fragnée, Villers et Fize, circonstance que nous rapportons pour peindre les mœurs, l'état du Pays, et les lieux habités à cette époque du moyen-âge.

St-Hubert, fils du duc d'Aquitaine, fut immédiatement porté au siège épiscopal. Héritant non-seulement de la mître, mais aussi du zèle et de la fermeté de son prédécesseur, il reprit l'œuvre de St-Lambert auprès de Pepin et, par ses sollicitations, il en obtint le renvoi d'Alpaïde.

(1) *Le gibet, les héritages des femmes de mauvaise vie* : tout cela pourrait bien être le fruit de l'imagination des légendaires qui se seront plu à accumuler les circonstances qui pouvaient rendre plus frappante et plus humiliante la fin des assassins de St-Lambert ; à cette époque, en effet, les bois d'Ans et Glain couvraient Publémont presque jusqu'à St-Croix.

A propos de légende, je raconte celle-ci, qui est assez curieuse, relative au martyr de St-Lambert.

Odoart, un des frères Dodon, voyait à regret le complot de ses frères. Pour s'exempter de participer à ce crime, il feignit d'avoir besoin de repos, et il fut convenu qu'on l'éveillerait au premier chant du coq pour qu'il accompagnât ses complices. Dans l'entretemps Odoart fit rechercher et enlever tous les coqs qui se trouvaient dans la Bourgade et les fit porter dans un lieu qui en a pris son nom de Coq Fontaine, par lequel on le désigne encore aujourd'hui. Le chant du coq ne fut donc point entendu et c'est ainsi qu'Odoart n'assista point à l'assassinat de St-Lambert.

Je ne rapporte point cette légende afin de faire sourire. On doit la lire avec l'esprit du temps où elle a été imaginée « Alors, comme dit Augustin » Thierry (scènes du 6^e siècle, quand ces légendes passaient de bouche en » bouche, comme l'expression vivante et poétique du sentiment et de la » foi des populations, on devenait pensif ou on pleurait en les entendant » raconter. »

Charles Martel, le fils de cette femme et de Pepin, conçut un vif ressentiment contre l'évêque, mais il finit par s'appaiser ; car, en 714, il fit donation à St-Hubert de la juridiction territoriale de Liège et de ses environs, les droits souverains réservés.

St-Hubert, en prenant possession du lieu, s'attacha d'abord à en accroître l'importance, il travailla à augmenter le nombre des maisons, fonda l'église St-Lambert, bâtit tout auprès celle de St-Gilles, puis celle de Notre-Dame-aux-Fonds, qui fut comme le Baptistère de Liège, et enfin l'église St-Pierre, qui était, suivant quelques-uns, hors des limites de la ville. Il se construisit aussi une demeure dans un lieu dit Vespue-Court, ou Vesque-Court, là où est aujourd'hui la boucherie, tant les choses, comme les hommes, sont sujettes à l'inconstance du destin.

Cet esprit organisateur fut pour Liège ce que Romulus et Numa avaient été pour Rome. Il lui donna des lois, créa des magistratures, y introduisit la fixité des poids et des mesures et, afin de pourvoir à la sûreté de la ville naissante et d'y attirer par là de nouvelles populations, il la fit environner d'une ceinture de remparts. Quelques-uns ajoutent qu'il donna à la ville jusqu'à son nom de Legia et pour sceel, l'effigie de St-Lambert avec les mots : *Legia Ecclesiae Romanae filia*.

Il est à-propos, pour nous faire une idée approximative de ces commencements obscurs de notre cité, d'arrêter un instant la pensée sur cette ceinture de remparts dont nous venons de parler.

Les historiens disent unanimement qu'ils prenaient

naissance au sommet de la Sauvenière, se prolongeaient jusqu'au château St-Georges et de là à St^e-Catherine. A chacun des lieux qui viennent d'être nommés se trouvait une porte, accompagnée d'un château ou fortin qui la protégeait. Celui de la Sauvenière s'appela d'abord château Sylvestre, dénomination qui dérive des bois de Glain et de St-Nicolas, qui s'étendaient près de Liège et étaient traversés par le chemin de Publémont. Ce château fut construit par le comte Plandris, frère de St-Lambert et nommé voué de Liège.

L'histoire parle aussi d'un château bâti par St-Hubert au pied de Cornillon, pour la sûreté de la ville (1), elle nous apprend encore que le bas de la Sauvenière formait une juridiction distincte de Liège et qu'une petite ville ne tarda pas à s'y former.

Voilà à-peu-près tout ce qu'on sait touchant les premiers remparts de notre Cité. Pour se figurer qu'ils pourvussent à la sûreté de la ville, il faut nécessairement supposer que le cours de la rivière, à partir de la porte St^e-Catherine, formait une défense suffisante contre les moyens d'attaque dont on disposait à cette époque. Il en était de même sans doute de la partie de la ville baignée par le bras de Meuse qui, après avoir longé le pied de Publémont s'étendait vers Cheravoie près du lieu qui porta longtemps le nom de Vivier (2).

Les évènements que le temps amena par la suite corro-

(1) Bouille, t. I, p. 71.

(2) Le creusement du bras de la Meuse, dit de la Sauvenière, est vulgairement attribué à Notger. C'est une erreur sur laquelle nous aurons à revenir. Je me borne en attendant à citer la *Notice sur le Pont-des-Arches* par le savant M. F. Heuaux, où cette erreur est démontrée.

borent cette appréciation puisque les diverses attaques auxquelles Liège eût à résister, ou auxquelles elle succomba, furent toujours dirigées du côté des remparts. Les limites resserrées de cette enceinte nous portent à croire, avec quelque probabilité, ce nous semble, que les murailles et les espèces de caveaux ou casemates mis à découvert par les tranchées faites lors de l'ouverture de la rue Notger sont un reste de cette primitive ceinture de la Cité.

Maintenant, avant de passer à une seconde époque, jetons un rapide coup d'œil sur ces localités qui environnent la ville.

Nous avons décrit d'après les divers détails que les historiens ont pu nous fournir, le site de Liège au temps de St-Monulphe.

A l'exception de la ville nouvellement fondée et qui formait un grand triangle irrégulier dont un des côtés vers le nord-ouest était adossé à la montagne, un autre baigné par le cours de la Meuse et le troisième limité par le bras de rivière de la Sauvenière, le reste de la contrée n'avait guère changé de physionomie. Les soins de St-Hubert n'avaient pu s'étendre au dehors de la Cité.

Les bois qui l'avoisinent encore étaient alors beaucoup plus considérables. Même en 1010, lors de la fondation du monastère de St-Jacques, les historiens parlent de cette partie du quartier de l'isle comme d'un lieu dangereux. C'était une forêt marécageuse où circulaient les bêtes fauves. Avroi, St-Gilles, Ans, Glain, étaient toutes hauteurs boisées. Vers le sud, ces forêts allaient rejoindre la grande forêt des Ardennes.

On peut inférer de là que ce climat était plus âpre, plus

humide que de nos jours. Les rivières roulaient des masses d'eau plus considérables, qui formaient de nombreux marais sur leurs rives dont le sol a été beaucoup exhausé tant à Liège que dans les environs. En 1468, Philippe de Commines parle encore des marais qui étaient autour de la Cité (1).

Toute la Boverie, ainsi que le vallon d'Angleur, étaient déserts; ce ne fut qu'un siècle et demi plus tard que l'évêque Hircaire fonda la Boverie, Froidmont, Fétinne, Angleur, Longdoz et Wez.

La Hesbaye était déjà un pays de culture des céréales(2); ce que l'on peut conclure du nombre de ses villages. Toute-

(1) Ph. de Commines. Chroniques, chap. 50 : « De la porte où nous étions logés (à Liège), jusqu'à celle où était notre avant garde, il y avait peu de chemin par dedans la ville, mais par dehors il y avait bien trois lieues tant il y a de marécages. C'était aussi au cœur de l'hiver. » (le 50 octobre).

(2) Les historiens modernes, même protestants, reconnaissent que l'Europe doit aux couvents et aux monastères le défrichement d'une grande partie du sol, et la conservation des restes des lumières et de la civilisation dans le moyen-âge.

C'est ce que nous ne contestons pas en thèse générale; nous disons seulement que l'agriculture de la Hesbaye existait antérieurement. Voici les motifs de notre opinion : 1° Les historiens disent que dans le Brabant et quelques contrées voisines, le moyen-âge, les invasions des Normands, n'avaient pas entièrement détruit la culture et toute industrie; 2° Le nombre et la distribution des hameaux et des villages dans cette contrée supposent la culture des céréales, car les populations, qui n'étaient point nomades, devaient tirer de la terre les moyens de pourvoir à leur subsistance; 3° Les abbayes des monastères ont été très-rares en Hesbaye avant le 11^e siècle. Les plus anciens que cite le Père Bouille, qui enregistre avec soin ces fondations sont le monastère de Vivegnis en 750; celui d'Andenne vers l'an 67; celui de Bilsen, en 690; et ce sont des couvents de femme. — Outre qu'ils ne sont pas en Hesbaye; 4° nous voyons que la dixme y était établie, il en est fait mention en 955 quand l'évêque Richaire donna à S'-Pierre la terre de Hombroux (Bouille 1, p. 57). Plus tard, il fonda douze abbayes, dont l'une à Meeffe supprimée plus tard jouissait de la dixme de Forville et Seron (B. 1, 167), ce qui n'était pas le moyen d'encourager la culture.

fois de vastes étendues de terrain étaient partout laissées en friche et en vaine pâture. — Le défaut de capital, de bétail, d'instruments aratoires, l'ignorance et le manque de débouchés pour les produits ne permettaient pas à l'industrie agricole de se développer.

Sur la rive de la Meuse, et en Hesbaye, les historiens nomment au 8^e siècle ou dans des temps rapprochés la plupart des villages que nous y connaissons aujourd'hui : ainsi Nivelles, Visé, Hermalle, Cheratte, Herstal, Jupille, Grivegnée, Chênée, Fragnée, Tilleur, etc., etc., Ans, Awans, Loncin, Lantin, Grace, Bolsée, etc. Il est superflu de continuer cette nomenclature.

Le Condroz était peuplé. Si beaucoup moins de localités y sont nommées par les historiens et les annalistes, c'est qu'il fut le théâtre de moins d'évènements que n'en a fourni à la plume des écrivains la turbulente noblesse hesbignonne.

A ces données, si vous ajoutez le manque total de grandes routes, l'absence presque complète d'industrie et de commerce (1), si vous placez en imagination quelques chapelles çà et là, des chaumières en bois et en terre,

(1) *L'absence presque complète de toute industrie et de tout commerce.* — On doit penser qu'il existe toujours quelque industrie nécessaire aux habitants du pays, mais il n'y avait nulle exportation — ou faisait des échanges. Au 8^e siècle, on voit Charlemagne établir sa première foire à Aix-la-Chapelle. Dans un capitulaire, il fixe le prix des grains, défend la spéculation sur les marchandises, etc. Il y avait donc un certain commerce. Quant à la fabrication des armes et des instruments en fer, ce qui suppose le traitement du métal et l'extraction du minerai, cette industrie existait dans des temps antérieurs.

(Voir les autorités citées par M. F. Henaux. *Bulletin de l'Institut archéologique*, tome 2, p. 452.)

sans cheminées et sans vitres, des monastères en petit nombre encore, vous approcherez de vous représenter la physionomie du pays de Liège au 8^e siècle, sous l'épiscopat de S^t-Hubert.

Les chasseurs ont choisi ce saint pour leur patron. Ils lui ont peut-être ainsi ravi une gloire sinon plus étendue, du moins plus relevée, en faisant presque oublier en lui le grand Prélat, le continuateur de l'apostolat de S^t-Lambert dans la Taxandrie et le fondateur de la Cité de Liège.

2^e époque : De S^t-Hubert à l'évêque Notger. — 728-1007.

Après la mort de S^t-Hubert, arrivée en 728, la ville de Liège paraît être restée à peu près stationnaire pendant environ un demi-siècle, au moins nous ne voyons nulle part que de nouveaux monuments religieux, les seuls que l'on érigeait alors, aient été ajoutés pendant ce laps de temps à ceux qu'avait laissés le fondateur de la Cité; mais un évènement de cette époque, que Liège se plaît à enregistrer dans ses fastes, c'est la tenue de différentes cours plénières dans ses murs et la célébration des fêtes de Pâques par l'empereur Charlemagne en 769 et 770.

Vers l'an 811, Oger le Danois, dont la valeur est si célèbre dans les légendes et les romans de Chevalerie, reçut de Charlemagne, en récompense de ses exploits contre les Sarrasins, le comté de Looz, la Vouerie de

Liège et le château Sylvestre , dont nous avons parlé. Il le répara et y ajouta une chapelle en l'honneur de S^t-Michel, dont le château prit désormais le nom. Il fit aussi couper tous les bois d'Avroi jusqu'à Fragnée , lesquels dépendaient peut-être de la juridiction de la Sauvenière que nous avons aussi mentionnée. Radulphe Desprez , neveu d'Oger, fit en même temps élever dans le quartier de l'Isle une chapelle sous l'invocation de S^t-Germain. Elle occupait la place où S^t-Paul fut érigé dans le 10^e siècle. On lui doit aussi la fondation d'une église dédiée à S^t-Martin , laquelle prit plus tard le vocable de S^{te} Véronique.

Les historiens assignent encore à cette époque la construction par Oger le Danois d'un pont sur la Meuse et sur différents bras de rivière, en face de la rue qui en a pris le nom de Souverain pont. Il était accompagné de chaussées très-élevées jusques en Cornillon et devint la grande route de la Germanie.

Un peu plus tard , vers l'an 842 , l'évêque Hircair , afin d'empêcher les inondations qui désolaient fréquemment la Cité et envahissaient jusques à l'église S^t-Lambert, fit exhausser le sol, et, sous son épiscopat, on vit s'élever le village d'Angleur et les divers hameaux de la Boverie , Fétinne, Wez et Londoiz.

Nous approchons des temps qu'appréhendait déjà l'Empereur Charlemagne , et qui paraissent l'époque la plus malheureuse qui ait jamais affligé l'humanité , lorsque les hommes du Nord portèrent leurs ravages et leurs déprédations dans toute l'Europe occidentale et méridionale.

L'an 832, ils vinrent saccager et dévaster Liège et les autres villes riveraines de la Meuse. Ils rasèrent des châteaux construits sous S^t-Hubert, aux portes de S^t-Georges et S^{te}-Catherine.

Attirés par le butin, les Normands revinrent peu d'années après. Ils arrivaient par Publémont lorsque l'évêque Franco sortit en armes avec les bourgeois commandés par le preux chevalier Rigaut Desprez, porteur du noblé étendard de S^t-Lambert, présent de Charlemagne à la Cité.

Les Normands furent défaits : dans ce combat, ils laissèrent beaucoup de morts dont les corps furent enterrés dans des fossés que l'on creusa sous la montagne S^t-Pierre.

Cet exploit des Liégeois est d'autant plus glorieux que la force et la valeur de ces hommes du nord avaient grandement frappé l'imagination de leurs contemporains. Leur taille, dit une chronique liégeoise, atteignait à neuf pieds, et celle de leur chef à douze pieds de hauteur. Dans les travaux qui doivent être prochainement exécutés à la montagne S^t-Pierre pour les abords du palais, si nous découvrons quelques ossements de ces barbares, nous pourrons nous appliquer le vers de Virgile :

« Grandiaque mirabimur effosis ossa sepulchris. »

L'évêque Richaire s'appliqua à réparer les ruines qu'avaient faites les Normands ; il réédifia, en l'agrandissant, le monastère et l'église que S^t-Hubert avait dédiés au prince des apôtres ; il y mit un chapitre qu'il dota de la terre de Hombroux et des dîmes qui y étaient attachées. Liège lui doit encore la première fontaine du Grand-Marché, les

églises de St-Martin-en-Isle, de St-Étienne et de St-Servais (vers 935).

L'époque de la première construction de la Halle ou Hôtel-de-Ville n'est point connue. Les annalistes n'ont pas songé à la mentionner; ils ne s'attachaient qu'aux églises et aux cloîtres. Aussi, comme le remarque un de nos plus savants archéologues, " quand on étudie l'histoire monumentale des bonnes villes du pays de Liège, " en même temps que l'on est frappé de la quantité et de " la splendeur des édifices religieux, on est surpris de la " rareté et de la pauvreté des édifices civils. "

On peut présumer toutefois que la première construction remonte à des temps voisins du berceau de la Cité, puisque, l'an 882, l'Hôtel-de-Ville fut incendié par les Normands.

De l'an 951 à 953, on vit s'élever, sous l'épiscopat de Fabert, les paroisses de St-André, de St-Catherine et de St-Georges.

Eracle, élu en 959, est l'un des évêques qui contribuèrent le plus à accroître le nombre des édifices religieux. A dater de lui, Liège mérita son titre de fille de l'église romaine qu'elle devait mieux encore justifier plus tard.

Il ne fit pas moins en faveur de l'instruction. Non-seulement il fut le fondateur de ces écoles de St-Lambert qui acquirent une si haute célébrité, mais il en établit encore à l'église St-Martin, ainsi qu'à St-Pierre. Les autres collégiales, à mesure qu'elles furent érigées, imitèrent cet exemple.

Eracle consacra l'église St-Séverin en 964; bientôt après il commença la construction de St-Paul sur le ter-

rain de la chapelle St-Germain et jetant en même temps les fondations du monastère St-Laurent , en Publémont , il y érigea une église à St-Sixte.

A la même époque, on rapporte encore l'origine des églises de St^e-Madeleine et de St^e-Marguerite, bâties par un chevalier Ghuis, seigneur de Flémalle.

Le règne d'Eracle nous conduit dignement à la grande figure de notre histoire du moyen-âge , à l'évêque Notger.

Fils d'un duc de Souabe et d'Hélène, sœur de l'Empereur Othon, homme lettré, de grande réputation, d'une haute habileté politique jointe à une grande sévérité et parfois à la ruse, il possédait les qualités que montrèrent plus tard Sixte V et Louis XI. Mais, pour le juger, il faut tenir compte des mœurs de son siècle pendant lequel la dépravation était telle que les actes de perfidie et de violence se commettaient sans scrupules. Notger tint ses défauts de l'esprit de son temps ; ses grandes qualités, il ne les dût qu'à lui-même et à la nature.

A peine élu évêque en 971 , il fit saisir Henri de Margagne et sa bande, qui tyrannisaient les bourgeois et avaient eu l'audace de forcer, à St-Martin, l'entrée des caves de son prédécesseur, de boire et répandre le vin qu'elles contenaient. Au nombre de plus de deux cents ils furent condamnés à une mort ignominieuse et la plupart branchés à leurs maisons.

Notger répare ensuite la cathédrale St-Lambert , bâtit Notre-Dame-aux-Fonds , puis deux églises dédiées à St-Remacle , l'une au-delà du Pont-d'Amersœur , l'autre en face de St-Martin.

Mais depuis le partage de l'empire de Charlemagne, la

faiblesse de ses successeurs n'avait pu maintenir dans l'obéissance l'aristocratie féodale. L'ambition, la nécessité de se défendre par soi-même contre les invasions des Normands, avaient fait élever et fortifier des châteaux où les seigneurs avaient acquis une indépendance presque complète.

Retirés dans les donjons, ils ne connaissaient d'autres lois que la force et la violence, opprimaient le pays, imposaient des taxes, entravaient le commerce et dévalisaient les voyageurs.

Les efforts de Notger affranchirent la ville de ce dangereux voisinage.

On sait comment il s'empara du château de St-Michel ou Sylvestre qu'il convertit en une église dédiée à St^c-Croix. Pour apaiser le châtelain Raes Deprez, il lui donna des terrains considérables à l'autre côté de la Meuse jusque en Cornillon. Ce seigneur fut s'y établir, ce qui donna le nom qu'elle porte encore à la Chaussée Desprez. Notger acquit en même temps pour la ville la juridiction de la Sauvenière, où les malfaiteurs trouvaient un refuge qui les mettaient à l'abri des poursuites; au bas de la montagne, il fit construire l'église St-Michel en dédommagement de la chapelle qui lui était dédiée et qu'il avait démolie avec le château Sylvestre.

Il n'entre pas dans notre cadre de narrer l'artifice au moyen duquel Notger parvint à se rendre maître de ce célèbre château de Chèvremont, dont le seigneur désolait le voisinage et inquiétait la ville. Il suffit à l'archéologie de rappeler que, vers l'an 276, St-Martin, l'apôtre de ces contrées, y établit deux communautés de

dix prêtres , que la première construction de ce château remontait peut-être au temps de César (1) ; que l'an 665 , habité par Angesia , maire du Palais d'Australie , et par S^{te}-Begge , sa femme , il fut agrandi et fortifié ; qu'en 741 , Carloman et Pepin , fils de Charles Martel , y renfermèrent Griffon , leur frère consanguin ; qu'en 855 , l'empereur Lothaire y tenait cour plénière ; qu'en 970 , on y voyait l'abbaye de Notre-Dame , le monastère de S^t-Jean-Baptiste et un oratoire sous l'invocation de S^t-Denis ; enfin , qu'il avait soutenu plusieurs sièges sans que l'on put y pénétrer.

Notger fut maître de l'imprenable forteresse , mais les faits qui accompagnèrent cette conquête , la garnison , en pleine paix , passée au fil de l'épée , Immon percé de coups , Hydrielle , sa femme , réduite à se jeter dans un puits , peut-être avec son enfant que l'on devait baptiser , tout cela inquiétait la conscience du prélat. Il l'appaisa en faisant construire à Liège la collégiale de S^t-Jean.

D'autres disent que tous les efforts pour démolir l'église de S^t-Jean à Chèvremont demeuraient vains ; qu'alors Notger , non moins habile à négocier avec les saints qu'avec les hommes , pronit d'édifier une autre église à Liège. Celle de Chèvremont tomba aussitôt et Notger s'acquitta de son vœu. Cette version peint mieux l'esprit du temps où elle a été imaginée (2).

(1) Le P. Bouille rapporte que S^t-Martin étant entré dans le village de Horion , à 5 lieues de Liège , les idolâtres l'expulsèrent avec ignominie et qu'il alla se reposer sur une éminence dite le pas de S^t-Martin de Horion , où l'empreinte de ses pieds subsista jusqu'au temps d'Ogier-le-Danois (810) , qui y fit bâtir une chapelle.

(2) On connaît la version de la plupart des historiens sur la prise de

Sept années après, il érige la collégiale de St-Denis, qui bientôt incendiée par la foudre, est immédiatement relevée par le même évêque. L'an 1000, il fonde encore St-Adalbert.

Tant de travaux ne l'empêchèrent pas de se construire un palais près de la Cathédrale. (1)

Les annalistes disent qu'il fortifia la ville par de nouvelles tours ou redoutes : nous ne voyons pas qu'il ait reculé les remparts de St-Hubert. Sans doute il les aura laissé subsister en les réparant. Ce n'est, en effet, qu'un siècle plus tard que, sous l'épiscopat d'Obert, l'empereur Henri IV (qui tenait sa cour en Féronstrée, à sa maison, enseignée de la Côte-d'Or), fit ceindre de murs une partie de la Montagne St-Walburge et étendit les remparts au-delà de St-Barthélemi.

Chèvremont. En voyant la légende orner les faits pour ce qui concerne l'église St-Jean, des doutes s'étaient élevés dans mon esprit sur les autres détails du récit, mais il est si dramatique que j'hésitais à ravir à Chèvremont la poésie de cette légende, qui a trouvé un rude adversaire dans le savant Dom Pitra de l'abbaye de Solesmes. Voir la lettre qu'il adresse à M. Polain, *Bulletin de l'Institut*, tome 1, p. 91.

(1) Parmi les travaux de Notger, je n'ai point placé le détournement d'un bras de la Meuse autour de l'église St-Jean qui est vulgairement attribué à cet évêque.

Nos meilleurs archéologues sont d'avis qu'il n'a fait que rectifier ou endiguer ce bras de rivière existant précédemment.

Comment concevoir en effet que Notger eut entrepris un travail si considérable et qui augmentait le danger des inondations dans la Cité, et cela par le motif allégué par divers historiens, disant que l'évêque creusa ce canal pour apaiser quelques familles puissantes dont les parents étaient tombés dans une carrière ouverte près de St-Jean ? Il eut été plus facile de combler la carrière, sans isoler de la ville le quartier de l'Isle où elle tendait à s'agrandir et où était déjà bâtis St-Germain, puis St-Paul.

Voir la notice sur le pont des Arches par M. F. Hénaux et un article de M. du Vivier, curé de St-Jean, dans le *Bulletin de l'Institut*, tom. 5, p. 490.

Ce qui frappe dans les édifices religieux élevés vers le temps de Notger, c'est leur grandeur, surtout relativement à une ville dont la population ne pouvait être très-considérable (¹). Nous ne sommes pas moins surpris de la beauté et de l'élégance qu'offrent diverses parties de ces édifices restées intactes ou reconstruites sur le plan primitif. Il suffit de citer la tour de S^{te}-Croix, la sommité de celle de S^t-Jacques, bien qu'enfouie dans des toitures plus récentes. L'intérieur de S^t-Barthélemi et la nef si large de S^t-Christophe, quoique défigurée par l'exhaussement du sol, sont encore remarquables. Je citerai aussi, parce que ce ne sera bientôt plus qu'un souvenir, l'abside si élégante de la chapelle de S^t-Nicolas-en-Glain qui tombe en ruine. A cette époque les habitations des hommes étaient grossières et mesquines; un vive foi sans doute avait conservé l'art et élevait l'imagination quand il s'agissait de la religion (²).

Nous avons rapporté jusqu'à présent tous les édifices consacrés à la piété que nous avons trouvé mentionnés

(¹) La plupart de ces édifices ont, il est vrai, reçu plus tard des accroissements par l'addition des chapelles attenantes aux nefs latérales. Le chœur a parfois aussi été agrandi à cause de l'augmentation du nombre des chanoines. S^t-Paul et S^t-Denis sont dans ce cas.

(²) Ce n'est pas seulement à Liège, mais en Allemagne, en France, en Angleterre que cette élégance des temples se remarque dans un temps sous bien des rapports plongé dans la barbarie.

Voici quelques églises de cette époque :

A Cologne, S^{te}-Ursule, en 922.

» S^t-André, en 954.

A Chartres, la Cathédrale, en 1029.

A Winchester, la Cathédrale, en 980, etc.

M. de Caumont énumère plus de cent églises bâties en France entre les années 1040 et 1100.

dans les historiens. Le reste de la ville ne se composait guère dans ce pays, comme dans toute l'Europe, que de maisons construites en charpente dont les vides étaient remplis par des briques ou du clayonnage. Ces demeures étaient couvertes en chaume pour la plupart. On ne faisait point encore usage des vitres, et l'on peut croire que l'on ne savait point construire les cheminées.

Nous manquons de renseignements sur le peu de commerce et d'industrie qui pouvait exister dans les temps reculés. Il n'y avait d'autre grand route que l'ancienne voie romaine ou chaussée Brunehaut. La difficulté des communications, le peu de sûreté des chemins, le défaut de capital s'opposaient à l'extension de l'industrie; il semble qu'il n'y en avait guère d'autre que celle qu'exigeait la consommation du pays; c'est-à-dire l'agriculture, le traitement du fer, la fabrication des armes et de divers ustensiles en fer et en cuivre, celle de quelques étoffes grossières, la tannerie, etc. Au 10^e siècle, quelques produits du pays étaient cependant exportés en Hollande, en Saxe, en France et même en Angleterre (1). Nous ignorons si la vigne était cultivée. Charlemagne passe pour l'avoir importée dans le Rhingau; il aurait pu le faire également dans le pays de Liège, mais nous ne connais-

(1) Les bourgeois de Dinant (*mercatores Dinantenses*) avaient déjà des relations commerciales avec Cologne du temps de Charlemagne. Ils ne payaient aucun droit de tonlieu pour leurs objets de cuivre et autres marchandises.... nos marchands importaient dans la ville du Rhin de l'étain, de la laine, du lard, du suif, du drap, des toiles.... Avant l'an 1000, l'Angleterre était ouverte aux marchandises de Liège et de Huy (anciens haws et institutes of England).

Cette note est extraite de l'*Histoire du pays de Liège* par M. F. Henaux, qui cite diverses autorités.

sons aucun document historique qui fasse mention de vignobles à Liège avant la fin du 12^e siècle. On voit dans le recueil de Louvrex un mandement de Philippe II, roi des Romains daté de l'an 1208, qui confirme un édit d'Albert de Cuik statuant que le prix du vin sera taxé deux fois par an. Or, cet évêque mourut avant l'an 1200.

On sait encore que, vers l'an 1213, avant la bataille de La Warde de Steppe, les envoyés du duc de Brabant dirent insolemment aux Liégeois : « Notre maître veut venir goûter le raisin de vos vignobles. » On peut conclure de là cependant que la culture de la vigne était déjà ancienne puisqu'elle était répandue dans le pays, connue à l'extérieur et qu'elle exigeait d'être réglementée au moins selon les idées économiques de l'époque.

On pourrait induire aussi du fait des caves d'Eracle forcées par Marlagne, que ce vin sortait des pressoirs du pays; mais comme, à la rigueur, Eracle pouvait tirer du vin de l'étranger, nous n'insisterons pas à défaut de texte historique qui dissipe ce doute.

Le houblon est aussi une culture très-ancienne du pays, qui fabriquait la bière, la cervoise dont le prix est aussi fixé par Albert de Cuick, à la fin du 12^e siècle.

Dans ces temps reculés, les femmes, quelques hommes même, filaient beaucoup. La mère de Charlemagne, la reine Berthe, se servaient de la quenouille, et les filles du grand Empereur ne la dédaignaient pas. — En 1146, quand S^t-Bernard prêchait la croisade à Liège, on donnait une quenouille à ceux qui s'abstenaient de prendre la croix, afin de stimuler leur courage.

On peut conclure de là que l'on cultivait le chanvre,

peut-être même le lin , comme en Flandre , et dans la Frise où il y avait des fabriques de toile avant le 10^e siècle. — Ceci était du reste l'exception : au 9^e siècle, et même plus tard, les riches entretenaient des artisans parmi leurs domestiques et les rois même faisaient faire leurs habits par des femmes attachées à leurs fermes.

Je ne m'aventurerai pas davantage dans l'obscurité de ces âges, j'ajouterai seulement avec Hallam (*l'Europe au moyen-âge.*) : " Il fallait bien que les paysans achetassent " leurs vêtements et les outils nécessaires à leurs travaux, " et chaque bourgade devait avoir son tisserand , son " forgeron, son corroyeur. "

A. CRALLE.

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

SUR

LES MÉDECINS LIÉGEOIS

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'EN 1850

XVII^{me} ET XVIII^{me} SIÈCLES.

SUITE. VOIR P. 71 ET 226.

Blondel (FRANÇOIS), licencié en médecine, surintendant des bains de la ville d'Aix-la-Chapelle, naquit à Liège en 1615.

Après avoir pris ses licences à l'université de Douai, Blondel s'établit à Malmedy. Il y exerça pendant plusieurs années l'art de guérir et profita du voisinage de Spa pour se livrer à une étude approfondie de la nature et des effets des sources minérales de cette localité.

Quoique très-jeune, Blondel acquit bientôt une réputation telle que l'électeur Philippe-Christophe de Soteren, archevêque de Trèves, l'appela à sa Cour et le choisit pour son médecin ordinaire.

Ce prince étant mort au mois de janvier 1652, Blondel quitta Trèves sur les sollicitations du sénat d'Aix-la-Chapelle qui, dans la suite, récompensa ses services en le nommant successivement médecin pensionnaire de la ville, intendant, puis surintendant des eaux minérales.

Il fit honneur à sa profession par l'âge auquel il parvint; il avait quatre-vingt-dix ans lorsqu'il mourut à Aix, le 9 mai 1705 (1).

Blondel fut, pour Aix-la-Chapelle, ce que de Heer avait été pour Spa. L'un et l'autre, les premiers, initièrent les masses aux vertus de ces sources minérales et en vulgarisèrent l'usage.

Blondel fut encore le premier qui, pour certaines affections, prescrivit les eaux d'Aix en boisson : cette innovation lui valut le titre de *Primus inventor thermalis potus*.

Il a laissé :

1° *Lettres de François Blondel, docteur en médecine, au sieur Jacques Didier, médecin de Sedan, touchant les eaux minérales chaudes d'Aix et de Borcet; et au sieur Jean Guen, médecin de Liège, sur les prémices de la boisson publique des mêmes eaux, et les rares cures qui se sont faites par leur usage pendant l'année 1661.*

Bruxelles, J. Mommart, 1662, in-12 de 108 pages sans les lim. Dédicace à J.-B. de Wylre et B. Fibus, bourgmestres d'Aix-la-Chapelle.

L'imprimeur Mommart, dans l'avis au lecteur, annonce que Blondel se propose de publier chaque année une brochure dans

(1) En tête de la troisième édition de l'ouvrage cité plus loin sous le n° 2, on trouve un portrait de Blondel, en costume de docteur, avec cette inscription : *Franciscus Blondel medicinae doctor et thermapotationum harum institutor.*

François Blondel laissa deux fils, Engelbert et Guillaume, qui s'adonnèrent aussi à l'art de guérir. Le premier devint médecin pensionnaire de la ville d'Aix-la-Chapelle et médecin domestique du comte de Manderscheidt. Il signa, le 25 août 1700, la célèbre approbation des eaux de Tongres.

laquelle il fera connaître les résultats obtenus par les eaux d'Aix. La première des lettres qui précèdent n'occupe pas moins de 74 pages : elle traite des fontaines en général, de la manière dont elles se forment, des différentes sources qui existent à Aix et à Borcette et des bons effets qu'on en peut retirer, soit qu'on en use comme bain ou comme boisson. La lettre à Jean Gaen est spécialement consacrée à la description des cures opérées par ces eaux pendant l'année 1661.

Le catalogue de M. Claudin, de Paris, mentionne, sous le n° 5444, une brochure qui se rapporte probablement à celle qui précède ; elle est intitulée :

Lettre de M. Didier, docteur en médecine et surintendant des eaux minérales d'Aix-la-Chapelle et de Borcet, à M. Blondel, docteur en médecine, intendant des eaux minérales d'Aix, touchant les vertus et les propriétés des dites eaux, et à quelles maladies elles sont profitables tant par les bains que principalement par la boisson d'icelles. Traité fort utile pour ceux qui auront à user de ces eaux.

Sedan, F. Chayer, 1671, in-12 de 72 pp.

2° *Therमारum Aquisgranensium et Porcetanarum descriptio congruorum quoque ac salubrium usum balncationis et potationis elucidatio. Opera, F. Blondel.*

Aquisgrani. Typis A. Metternich. 1671. In-16 de 233 pp. sans les lim. Dédicace aux magistrats d'Aix-la-Chapelle. (Bibl. de l'auteur).

— *Therमारum Aquisgranensium, etc., ut supra. Accedunt probae Therमारum Aquisgranensium*

Trajecti-ad-Mosam, apud J. du Preys. (Lugd. Batav. Van der Aa). MDCLXXXV. In-16 de 208 pp. sans les lim et l'index. (Bibl. de l'auteur).

Cette seconde édition, conforme quant au texte à celle de 1671, est ornée d'un frontispice allégorique, du plan d'Aix-la-Chapelle et de treize planches gravées, de différents formats.

— *Therमारum Aquisgraencsium et Porcetanarum elucidatio et thaumaturgia. Sive admirabilis earundem natura et admirabiliores sanationes ; quas producunt in usibus balncationis, potationis. Opera*

F. Blondel, senioris, medici polyatri, et primi hujus thermo-potationis promotoris ac super-intendentis. Editio tertia, sincerissima, prioribus auctior et emendatior (1).

Sumptibus authoris. Aquisgrani, typis J.-H. Clemens. 1688. In-4 de 160 pp. sans les lim., l'index, le frontispice, le portrait de l'auteur, le plan d'Aix, la vue de Boreette et 16 petites planches intercalées dans le texte. (Bibl. de l'auteur).

Cette édition, beaucoup plus complète que les précédentes, est dédiée aux magistrats d'Aix, et divisée en quatorze chapitres. En tête du volume, on remarque plusieurs pièces de vers latins, composées en l'honneur de Blondel, par Michel Born, curé de St-Pierre à Aix, Engelbert et Guillaume Blondel, d^{rs} en médecine et fils de l'auteur, Georges Filleze, bénéficiaire de la cathédrale de Liège, et Jacques Rhat, licencié en médecine de Cologne. Ces poésies sont suivies de différentes approbations données par des théologiens d'Aix et des médecins Hollandais.

La Régence d'Aix-la-Chapelle fit publier la même année une traduction allemande de cet ouvrage sous ce titre :

F. Blondel ausfürliche erklärung über das balt und tunck Wasser en zu Aach.

Ach. J.-H. Clemens, 1688, in-4° de 254 pp. fig.

Il parut également en 1727 une édition flamande intitulée :

Beschryving van de beroemde, en van ouds vermaarde vrye keyserlyke Ryks-en-Krooning-Stad Aken; mitsgaders van alle desselfs Fonteynen, en minerale Wateren en Baden, so in, al som de selve stadt gelegen; als ook van alle desselfs heerlyke gebouwen en aangenaame gesigten, beschreeven dor de Heer F. Blondel, waar by een oprechte onderwysing of verhaal, hoe de voorschreven medicinale wateren aldaar ter plaatse moeten gebruyke werden, in eenige tyden en stonden van den dag, tot herstelling van veele elondige en sieke menschen hunne gesontheit. Vercierd met curieuse

(1) Les d^{rs} Monheim et Broeckx citent encore plusieurs autres éditions de ce traité : nous croyons leurs indications inexactes.

figuren. Gedrukt op ordre van de Wel-ed. Groot Agtb. raad en Magistraat.

Leyden, N.-J. du Vivié, 1727, in-4° de 233 pp. sans les lim.

Travail étendu dans lequel l'auteur donne la description de la ville d'Aix-la-Chapelle, de Borcette et de leurs environs, fait connaître les différentes sources minérales de ces localités, montre leurs vertus et la manière de s'en servir avec succès, indique les maladies qu'elles peuvent guérir et cite les cures les plus remarquables qu'elles ont opérées. Blondel ne se borne pas à l'autorité de sa propre expérience, il invoque souvent le témoignage de ses confrères et l'opinion de ses prédécesseurs.

Cette description obtint en Allemagne, dans les Pays-Bas et à Liège un grand succès : elle fut, comme on l'a vu, traduite en plusieurs langues et valut à l'auteur des éloges souvent exagérés.

Le seul adversaire que Blondel ait rencontré est le docteur Jean-Baptiste Van Lamzweerde, professeur d'anatomie à Cologne et ennemi de la philosophie de Descartes. Ce chirurgien attaqua rudement plusieurs des assertions de son confrère, et publia contre son travail une brochure qui est devenue aujourd'hui excessivement rare malgré les deux éditions qui en ont été faites : elle est intitulée :

Monita salutaria de magno thermarum et acidularum abusu, confirmata et a verboso Blondelli strepitu vindicata. Auctore J.-B. Van Lamzweerde D. M.

Coloniæ. Petr. Alstorff, sumptibus auctoris. 1684, in-12 de 44 pp. — it 1686, in-12, fig.

S. — Les lim. de la 3^e édition du n° 2. — Bresmal. *Parallèle des eaux minérales*, 1721, p. 109 — Paquot, *mémoires*. T. 2, p. 496.

Coquelet (...), médecin, né à Spa, de Pierre Coquelet, bourgmestre et échevin de la justice de ce bourg, exerça l'art de guérir pendant la première moitié du XVIII^e siècle.

Coquelet connaissait parfaitement la pratique des eaux minérales de Spa dont il fit l'analyse en 1715, en compagnie du docteur W. Chrouet.

Il a écrit :

1^o *Traité des eaux de Spa*. Travail resté manuscrit.

2^o *Réponse à la lettre de M. Bazin ou apologie des eaux de Chevron*.

Liège 1715, in-12.

Brochure anonyme attribuée au d^r Coquelet. Voir article *Baron dit Bazin*.

S. — Bouille. *Histoire de Liège* 1732, T. 3, p. 35. —
Chrouet. *Connoissance des eaux minérales* 1714,
p. 67. — Bethier. *Guide des Curieux* 1818, p. 90.

Deloye (MATERNE). *Delloye*, médecin-artiste, exerçait l'art de guérir à Huy au commencement du XVIII^e siècle. On ne possède point de détails sur sa vie. Il a publié :

Traité des eaux minérales nouvellement découvertes au fauxbourg de Sainte-Catherine à Huy, où l'on explique diverses productions de la nature, la vertu de ces eaux et la manière de s'en servir. Avec une dissertation sur le bon usage du marc de raisins dans la médecine. Par Materne Deloye, médecin-artiste.

Se vend à Huy, chez la veuve Guillochon, près du Marché, MDCCXVII, in-12 de 105 pp.

Dans l'avis au lecteur, Deloye croit devoir rappeler que si les anciens plaçaient les sources et les fontaines sous la protection de quelques divinités, les Hutois peuvent aussi dire que leurs eaux minérales ont été consacrées par plusieurs saints. « Sans avoir besoin du secours des dieux tutélaires que les payens se forment eux-mêmes, nous avons un S^t-Domitian, patron de la ville, qui a sanctifié ces eaux par un miracle authentique, et un S^t-Mengold qui les a consacrées dans leur bord par un illustre et glorieux martyr. La mémoire de ces deux grands saints doit nous rendre ces eaux précieuses et leur protection doit nous faire espérer un favorable succès dans leurs vertus. »

Une grande partie de l'ouvrage est absorbée par des généralités sur les eaux minérales, leurs principes, leurs vertus et leurs propriétés médicales. Le traité est divisé en huit chapitres : le VI^o et le

VII^e sont les seuls qui se rapportent directement à Huy. Deloye fait un éloge pompeux des eaux de S^{te}-Catherine : selon lui elles possèdent les vertus les plus opposées, notamment celles « d'échauffer et de refroidir, de dessécher et d'humecter, d'ouvrir et de resserrer. » L'auteur donne en ces termes l'analyse de cette source.

• On ne peut pas disconvenir que les eaux de notre fontaine ne soient imprégnées de la mine de fer qu'on trouve dans plusieurs terrains d'alentour, ce qui se manifeste assez par son gout ferrugineux et par la teinture qu'elle prend quand on ajoute à un verre d'eau un peu de poudre de noix de galle, mais il n'est pas si aisé de déterminer de la qualité des autres principes qui y doivent accompagner ce minéral. Par l'analyse que j'en ai fait, il est impossible de tirer du vitriol de ces eaux et elles n'ont pas assez d'acidité ni d'acrimonie qui donne sujet de soupçonner la présence de ce minéral. car bien loin qu'elle soit la cause de la couleur qu'elles prennent avec la noix de galle, une seule goutte d'esprit de vitriol versée dans un verre fait reprendre à l'eau sa couleur naturelle, par conséquent elles ne sont pas animées de cet esprit qui, par sa grande rapidité, ébranle tout ce qui est contenu dans ces eaux et en écartant les parties du fer (qui valent bien mieux que celles du vitriol), il fixe les volatils et détruit cette composition qui faisait la couleur. Après avoir fait évaporer, elles m'ont donné un sédiment rosâtre, dont la saveur est pareille à celle de l'alun uni avec le nitre ou quelque sel fixe. Elles sont mêlées de vapeurs fort sulfureuses qui frappent l'odorat, qu'on ne peut réunir en une substance palpable, s'échappant par la moindre chaleur à travers des vaisseaux les mieux bouchés et par leur prompt évaporation étant exposées à l'air, les feuilles de chêne, ni la noix de galle ne les teignent presque plus, parce qu'elles n'ont plus cette pénétration et ces pointes qui dissolvaient la sève de ces feuilles et la noirceur de ces noix. •

L'honneur d'avoir le premier analysé les eaux de Huy et essayé d'en vulgariser l'usage revient à Materne Deloye ; mais, comme on l'a fait remarquer, les mots *nouvellement découvertes*, placés sur le titre de son livre, semblent renfermer une inexactitude. C'est peut-être *nouvellement décrites* qu'il aurait fallu dire. Les médecins Bresmal et de Paire, contemporains de Deloye, nous apprennent que les habitants du faubourg S^{te}-Catherine connaissaient les propriétés de ces eaux depuis un siècle. Il se peut néanmoins que l'une des deux fontaines ait été connue longtemps après l'autre.

S. — L'ouvrage cité — de Paire. *Observations sur les eaux de S^{te} Catherine* Liège 1720, p. 19. — Leclerc. *Abrégé de l'histoire de Spa*. 1818, p. 219.

Delloye (JEAN) ⁽¹⁾ pharmacien, probablement frère de *Materne Delloye* qui précède, naquit à Huy, où, le premier, il établit des bains publics vers l'an 1718. Ces bains, alimentés par la fontaine de S^{te} Catherine, pouvaient « aisément servir à douze personnes sans les incommoder. »

Delloye composa plusieurs remèdes qui jouirent d'une grande vogue tant dans la principauté de Liège que dans les provinces environnantes.

En 1720, il écrivit au docteur Bresmal pour avoir son opinion sur l'efficacité des bains de S^{te} Catherine. Le médecin tongrois répondit peu après par une *lettre* qui fut publiée en brochure. (Voir article *Bresmal*).

S. — Bresmal. *Lettre écrite à M. J. Delloye*. 1720.

Moreau (P.-FRANÇOIS), médecin, l'un des maîtres de la confrérie des prisonniers de Liège, naquit vers la fin du XVII^e siècle dans le quartier d'Outre-Meuse, où il exerçait encore sa profession en 1724.

Moreau avait terminé ses études médicales et soutenu sa thèse à l'université de Leyde.

Il a laissé :

1^o *Essay thraputique contre les illusions des secrets. Qui mene à la parfaite connoissance, prompte, seure et agreable guerison des maladies, par un chemin racourci. Par le docteur Moreau, de Liège.*

(Liège) MDCCLXVI, in-12 de 102 pp. sans les lim. Dédicace à Jean-Ernest comte de Lovenstein, évêque de Tournai et abbé de Stavelot. (Bibl. de l'auteur)

(1) Jean Delloye eut un fils qui reçut aussi le prénom de *Jean*. Né à Huy le 20 décembre 1715, il fut proclamé *premier* des quatre pédagogies à Louvain le 15 novembre 1732. Il devint professeur de théologie au collège du Parc et mourut chanoine de la Cathédrale de Tournai le 17 juin 1780.

Plusieurs membres de cette ancienne et honorable famille hutoise se sont adonnés à l'art de guérir, notamment T.-J. et C.-F.-I. Delloye qui furent admis par le collège des médecins de Liège, le premier, en qualité de médecin du plat

Le 16 juillet 1716, le collège des médecins de Liège approuva ce traité et le déclara « fort docte et fondé sur les principes les plus récents de la médecine, très-utile au public pour faire connaître les dangers auxquels il expose sa santé et sa vie en se comettant aux charlatans et aux empiriques. »

2° *Antidote contre la peste présenté au public, principalement aux bienfiteurs des pauvres prisonniers, pour étrenne de l'an 1722* (1), par P.-F. Moreau, docteur en médecine.

Liège. Procureur, in-12 de 60 pp. et 1 pl. sans la préface. (Bibl. de l'auteur).

pays, le 26 février 1781, le second, comme chirurgien le 5 janvier 1792. Rappelons encore que Hyacinthe Delloye, surnommé le *Troubadour Liégeois*, avait été reçu maître pharmacien avant de devenir publiciste.

(1) *La Confrérie des pauvres prisonniers de Liège*, fondée en 1602, fut associée en 1654 par une bulle d'Innocent X à l'archi-Confrérie de Rome. Les maîtres et confrères de cette association publièrent presque chaque année, à partir du commencement du XVIII^e siècle, un petit in-12 qui était distribué comme étrenne, le 1^{er} janvier, aux bienfiteurs de la Confrérie. Le volume le plus ancien que nous possédions de cette collection est celui du docteur Moreau cité plus haut, et qui parut en 1722. Viennent ensuite : 1727. *Traité de l'Aumône*, par Saint-Cyprien. Liège. 48 pp. — 1728. *Saint-Augustin prêchant l'aumône*. Liège. Gramme. 54 pp. — 1737. *Étrenne où il est traité de l'excellence de l'aumône*. Liège. Gramme. 91 pp. — 1739. *De l'aumône en général et de sa nécessité*. Liège. 51 pp. — 1740. *Les soupîrs d'Alexis prisonnier, enfant de famille*. Liège. 48 pp. — 1741. *Entretien salutaire touchant l'aumône*. Liège. 85 pp. — 1742. *La récompense de l'homme charitable*. Liège. Kints. 104 pp. et 1 pl. — 1744. *Jésus-Christ languissant dans les prisons se plaint de la dureté de tant de chrétiens qui négligent de le visiter*. Liège. Gramme. 61 pp. et 1 pl. — 1745. *Les souffrances des pauvres prisonniers exposées aux yeux des fidèles*. Liège. 38 pp. — 1746. *Motifs très-puissans pour exciter les chrétiens à la charité*. Liège. 63 pp. — Même année. *Motifs très-puissans pour animer les chrétiens à la charité*. Liège. 43 pp. — 1748. *Précepte de l'aumône en faveur des pauvres prisonniers de la cité de Liège*. Liège. Bourguignon. 37 pp. et 1 pl. — 1749. *L'homme charitable envers les prisonniers*. Liège. 87 pp. — 1750 et 1751. *Les mœurs chrétiennes par le R. P. Herengt, dominicain*. Liège. Bourguignon, 2 vol. — 1752-1755. *La volonté de l'homme conforme à celle de Dieu*, par P.-J. D. Liège. Bourguignon, 4 vol. — *Motifs d'assister les prisonniers, par un père de la Compagnie de Jésus*. Liège. Bourguignon. 50 pp. et 1 pl. — 1757. *Le prisonnier soulagé. Entretiens*. Liège. Bourguignon. 96 pp. et 1 pl. — 1771. *Abrégé des grâces et indulgences accordées aux confrères et consœurs de la Compagnie de la Miséricorde*. Liège. V^e Bourguignon. 111 pp. et 1 pl. — 1782. *Étrennes pieuses*. Liège. Bassompierre. 389 pp. et 1 pl. — 1807. *Étrennes pieuses*. Liège. Bourguignon. 221 pp. et 1 pl. Ces *Étrennes* ont souvent été réimprimées depuis.

Ce travail renferme des indications curieuses : c'est une espèce de traité d'hygiène à l'usage des habitants de Liège. Il est divisé en trois parties. Dans la première, Moreau traite de la nature, de la cause, des effets de la peste et des moyens propres à s'en préserver. La seconde partie est consacrée à l'exposition des moyens efficaces pour se guérir de cette épidémie ; il termine en indiquant les remèdes dont l'application a obtenu le plus de succès sur les pestiférés.

« La peste, dit Moreau, est un ferment ou miasme vénimeux, âcre, caustique, participant de soufre et de sel aconical et de l'arsenical qui est coagulant de sa nature, comme la difficulté de meurir les bubons le témoigne assez ; qui cependant est animé d'un sel volatil de son espèce, dont la différente proportion fait la différence des pestes et des accidents qui les accompagnent. » L'auteur croit que « tous les remèdes donnés aux infectés doivent tendre à seconder l'éruption et la sortie des exanthèmes, bubons et charbons, qu'on doit regarder comme des mouvements ou efforts critiques et salutaires de la nature ; ils sont des signes ou caractères essentiels, déterminés et distinctifs qui montrent la malignité de cette maladie et en même temps la voie par laquelle la nature entreprend de la délivrer. »

L'opinion de Moreau est que les feux de houille dont on fait usage à Liège sont un excellent préservatif « parce qu'ils contiennent abondance d'un soufre bitumeux qui est un puissant correctif de l'air contagieux. »

Bresmal (JEAN-FRANÇOIS), docteur en médecine, préfet du collège des médecins de Liège, né à Tongres (?) vers 1660, est mort à Liège le 14 juin 1724.

Bresmal fit ses premières études médicales à l'Université de Louvain, dont il suivit les cours pendant quatre ans ; il se rendit ensuite à Pont-à-Mousson, où il obtint le diplôme de docteur le 4 juin 1686.

Après avoir visité plusieurs universités de France et d'Allemagne, il vint se fixer dans sa ville natale, et ne tarda pas à y acquérir une certaine vogue. Il contribua beaucoup à l'érection du *Collège des médecins*, dont il fut l'un des premiers appelé à faire partie.

Bien que Bresmal possédât des connaissances chimiques étendues pour son temps, et qu'il soit l'un des meilleurs praticiens que le pays de Liège ait produit pendant le XVII^e siècle, nous devons constater qu'il se livra souvent à des écarts qui dénotent plutôt l'empirique que le médecin sérieux. Ainsi, par exemple, dans son traité sur *la Circulation des eaux*, il se vante de posséder un remède infailible pour dissoudre la pierre, et un autre « dont trois ou quatre prises guérissent les maux vénériens les plus invétérés. » Parmi les préservatifs contre la peste, il cite différentes amulettes ou pentacules, et donne le moyen de les fabriquer soi-même. Voici une composition qu'il recommande comme des plus efficaces...

« Prenez huile de scorpion composée de la description de Mathiolo 4 onces; huile d'araignée 2 onces; mettez-les dans une grande écuelle de terre vernie sur un réchaud, puis vous y ajouterez : rage de vipère, rage de scorpion de chacune 2 onces; rage de crapau 1/2 once; graisse de crapau 1 once; axonge de vipère 2 onces; fiel de vipère 2 draclmes, etc. »

Après de semblables prescriptions, on ne s'étonnera plus que le Collège des médecins de Liège, par ordonnance du 17 mars 1712, ait défendu au d^r Bresmal « de distribuer aucune drogue et de se mêler de la chirurgie. »

Bresmal mérite cependant d'être connu par les expériences auxquelles il s'est livré sur les sources minérales du pays de Liège et des environs, notamment sur celles d'Aix-la-Chapelle, de Borcette, de Chaudfontaine, de Huy, de Brée, de Niveset, du Gadot, de Boufeau, etc. Sous ce rapport il a rendu d'incontestables services, et plusieurs des travaux qu'il a composés sur la matière réclament une attention spéciale.

A partir de l'année 1700, Bresmal mit tout en œuvre pour donner de la vogue à la fontaine de Tongres dont il vanta hautement les vertus; mais malgré les efforts des autorités locales, malgré les attestations des principaux médecins du pays, malgré la propagande que l'on fit en sa faveur tant dans la principauté qu'à l'étranger, cette source resta à peu près abandonnée.

Bresmal a écrit :

1^o *Lettres sur les eaux minérales d'Aix et de Borset.*

Aix-la-Chapelle, 1687 in....

Ces lettres, citées dans l'avis au lecteur placé en tête du *Traité de la Circulation des eaux*, sont aussi mentionnées par Monheim : nous les avons vainement cherchées.

2^o *La Circulation des eaux ou l'hydrographie des minérales d'Aix et de Spa, divisée en trois parties.* I^{re} partie : où sont expliquées par la physique corpusculaire, la création et la production de toutes choses, l'origine des fontaines, etc. — II^e partie : où sont décrits l'origine de ces minérales, leurs différences et leurs vertus. — III^e partie : où l'on traite de la cause des maladies, de celles qui se peuvent guérir par la boisson de ces eaux et du régime qu'on doit observer en les buvant. Par J.-F. Bresmal, docteur en médecine.

A Liège, chez Chr. Bronckart. 1700. 5 vol. in-12 de 74, 60 et 76 pp., ornés chacun d'une planche gravée par G. de Vivier et représentant les armes de Jean Ferdinand de Méan, doyen de la Cathédrale de Liège, à qui l'ouvrage est dédié. (Bibl. de l'auteur).

Dans la suite, le titre de chacun des volumes fut renouvelé avec cette rubrique : *Liège, Bauluïn Bronckart. 1718.*

Cet ouvrage n'est en partie que le développement des lettres qui précèdent. Bresmal cite souvent les travaux de ses prédécesseurs Fusch, Gerinex, de Besançon, de Heer, etc. ; il ne manque jamais de les traiter avec un laisser-aller et un sans-façon d'autant plus déplacé qu'il a lui-même besoin de grande indulgence. En somme, c'est un écrivain verbeux, tourmenté de la manie de parler de cent choses étrangères à son sujet et se montrant d'une suffisance impatientante pour le lecteur.

Remarquons en passant que Bresmal ne se bornait pas à écrire en prose ; il cultivait aussi la poésie. On peut lire dans la 5^{me} partie de cet ouvrage la traduction d'une pièce de vers latins de Jaspar Harzeus sur les misères physiques de cette vie. Plus loin, il traduit l'épigramme de Martial sur l'usage de la viande de lièvre.

On trouve encore dans ce même volume, deux pièces de vers

latines écrites en l'honneur de Bresmal, par deux de ses confrères de Liège, les docteurs G.-G. Clermont et J. Jamotte.

5° *Lettre sur les eaux minérales de Brée, adressée à M. le comte de Renesse, haut drossard de Stockhem, etc.*

Bresmal nous apprend, dans son *Parallèle*, que cette lettre fut imprimée vers 1700, avec le texte flamand en regard : de Villenfagne la cite dans le premier volume de son *Histoire de Spa*.

4° *Descriptio seu analysis fontes S. Aegidii mineralis ferrugini propre Tungros. In qua hic fons cum illo quem descripsit Plinius in totum convenire ostenditur : Analysis illius exponitur, etc. Authore J.-F. Bresmal, med. doctore.*

Leodii, J.-L. de Milst, 1700, in-18 de 95 pp. sans les lim. et lerrata. (Bibl. de l'auteur).

Bresmal dédie ce travail aux magistrats de Tongres. A la fin du volume, on trouve plusieurs poésies latines adressées à l'auteur par Jean Jaddoule, ancien membre de l'administration communale de Tongres, les docteurs J.-G. Clermont (1), François Jamotte, G. de Rorde (2) et M. D. Van Muysen (3).

Cette description a été écrite à la demande et aux frais de la ville de Tongres, qui obtint pour l'impression un privilège exclusif de dix années : peu après elle fut traduite et publiée en flamand.

(1) *Gilles-Guillaume Clermont* père, fit ses études médicales à Rheims où il fut promu docteur le 26 octobre 1682. Il appartient à une honorable famille liégeoise dont plusieurs membres se sont adonnés à l'art de guérir, notamment : *Gilles Clermont*, chirurgien, promu en 1660, mort à Liège le 1^{er} septembre 1707. — *Lambert*, reçu chirurgien le 10 octobre 1698, mort le 24 février 1708. — *Gilles*, admis comme pharmacien au collège de Liège le 14 novembre 1714. — *Gilles-Guillaume*, fils, promu à Leyde le 20 octobre 1714, admis comme médecin le 1^{er} avril 1715 nommé *greffier du collège des médecins de Liège* le 11 octobre 1734. — *Hubert*, reçu chirurgien le 26 janvier 1719. — *Lambert-Joseph*, reçu pharmacien le 10 juillet 1732.

(2) Gilles de Rorde naquit à Liège où il mourut le 5 novembre 1702. Il avait été appelé à faire partie du collège des médecins lors de la création de ce corps.

(3) Nous appelons l'attention de M. C. Broeckx sur les d^{rs} Clermont, Jamotte de Rorde et Van Muysen ; ces noms, pas plus que ceux de de Heer et de Léonardi, dont nous avons précédemment parlé, ne figurent dans l'intéressante dissertation qu'il a publiée il y a deux ans sur les *médecins poètes Belges*.

En 1701 on en donna également une édition française sous ce titre :

5^o *Description ou analyse des eaux minérales ferrugineuses de la fontaine proche de la ville de Tongres. Où l'on prouve qu'elle convient en tous ses points avec celle que Pline a décrite ; on rapporte l'analyse qui en a été faite ; on enseigne ses vertus dans la médecine, etc. Par J.-F. Bresmal, docteur en médecine.*

Liège, J.-L. de Milst, 1701, in-12 de 78 pp. sans les lim. et les pièces justificatives (Bibl. de l'auteur).

En tête de cette traduction, dédiée aux bourgmestres de Tongres Germeau et Van der Maesen, on trouve trois pièces de vers latins et deux chronogrammes composés par le chanoine régulier J.-A. Cuypers, lecteur du Val St^e-Lucie.

Dans l'avis au lecteur, Bresmal commence par rétracter ce qu'il avait écrit quelques mois auparavant touchant l'interprétation du célèbre passage de Plin : *Furgri civitas Galliae fontem habet insiguem*..... Plus éclairé, il reconnaît que ce naturaliste n'a pas eu en vue les sources de Spa, mais bien la fontaine de Tongres. « Il paraîtra étrange, dit-il, de voir ici rétracter ce que j'ai avancé, mais je puis assurer que je le fais avec plaisir pour rendre à la vérité la justice que je lui dois. »

Le corps de l'ouvrage, qui offre quelques variantes avec l'édition originale et qui est traduit en aussi mauvais français que l'autre est écrit en mauvais latin, se divise en quatre parties. Dans la première, l'auteur démontre que la source de Tongres est bien celle dont parle Plin ; il cite le témoignage de nos principaux historiens et défend assez adroitement sa cause. La seconde partie est consacrée à l'analyse qui fut faite le 24 août 1700, à la demande des magistrats, en présence de MM. L. Peeters, H. Somers et Th. Verheyen, professeur à l'université de Louvain et de vingt-huit médecins venus de différents points de la principauté, de Diest, de Tirlemont, de Ruremonde, etc. (1). Dans la troisième et la quatrième partie, Bresmal

(1) Lambert de Ryckman, jurisconsulte liégeois, publia en 1700 ou 1701 une satire wallonne contre les eaux de Tongres et la vogue qu'on voulait essayer de

examine la nature de cette fontaine , ses vertus médicales, et la manière d'en user avec succès. Le volume se termine par les attestations délivrées tant par les médeecins assemblés à Tongres le 24 août 1700, que par les autorités du pays (1).

Le docteur H.-G. Driesen a donné en 1796 une nouvelle édition de ce traité, qu'il a fait suivre de ses propres observations et de quelques-unes des dissertations publiées par le baron de Villenfagne, en faveur de Tongres, dans l'*Esprit des Journaux*. Ce volume est intitulé :

Description ou analyse des eaux minérales ferrugineuses de la fontaine proche de la ville de Tongres, etc. Aujourd'hui appelée Fontaine de St-Gilles, près de Tongres, avec quelques observations, déclarations et les observations de M. le docteur Driesen, tongrois.

Hasselt, Van Gulpen, 1796, in-12 de 154 pp. sans les lim. (Bibl. de l'auteur).

leur rendre. Il composa sur les noms de quelques-uns des signataires de cette attestation les jeux de mots que voici :

Vorei don ciss' bonn' fontain' ci
Di qui Pline enn'a d'ja motti.
Qui a-t-âz jambe et âz bress' mâ
N'a pus qu' fer de cori à Spa;
On z-y vaîret d' pus lon cînt feies
Qu'on n' fait à Spâ po sâver s' veie ;
Et si jamâie on l' sêt d' si lon
Les *moriann'* minme y accoûrent.
Tots les *homm'* si poîtront si bin
Qui les docteurs ni front pus rin.
Les veyes feumm' n'âront pus qu' fer
D'opium po les fer r'poiser.
Les cis qui n'ont ne chamib' *ne selle*
Po chir' n'ont pu mesti qui d'zel.
Ill' front *bin mi* po qui n'a rin,
Qu'ill ni front mâ po qui n'a bin.

Les médecins liégeois désignés dans ces vers sont : J. Jamotte, J.-F. Bresmal, G.-F. de Loncin, P. Marianne, G.-H. Oms, E. Nessel et N. Bemy.

(1) Cette traduction, de même de l'édition latine qui précède, fut imprimée aux frais de la ville de Tongres. M. F. Driesen, dans son travail sur *la Fontaine de Pline, à Tongres* (Tongres 1856, in-8 p. 54 et suiv.), a mis au jour, d'après les archives communales, plusieurs pièces curieuses concernant la publication de ce livre. Il a aussi fait connaître les différentes sommes payées à Bresmal pour déplacement, etc.

6° *Hydro-analyse des minérales chaudes et froides de la ville d'Aix-la-Chapelle, divisé en deux parties. Partie I. Contenant la description des eaux minérales chaudes; les maladies qu'elles peuvent guérir tant par la boisson que par les bains et la regle et la diete qu'on y doit observer. Partie II. Contenant l'analyse des eaux minérales chaudes et froides, les maladies qu'elles peuvent guérir, la diete et la regle qu'on doit observer en les beuvant. Par J.-F. Bresmal, docteur en médecine.*

Liège. J.-L de Milst. MDCCIII in-12 de XVI et 176 pp. sans la table et 4 planches représentant les armes d'Aix-la-Chapelle, celles des bourgmestres-régents et différents instruments décrits dans l'ouvrage. (Bibl. de l'auteur).

Sur quelques exemplaires, on a changé la disposition du titre et remplacé la rubrique *Liège* par celle-ci : *Aix-la-Chapelle, chez J. Barchon, libraire, sans date ou 1728.* — Eloy, dans son *Dictionnaire*, cite une édition d'Aix-la-Chapelle, 1741, in-12 : nous l'avons vainement cherchée.

Bresmal fit l'analyse des eaux d'Aix et publia le fruit de ses observations à la demande de Mathias Maw et de Balthazar Feibus, bourgmestres de cette ville; c'est une espèce de manuel à l'usage des malades. L'auteur soutient que « la fermentation centrale est la seule cause efficiente de la chaleur des eaux, action qui est continuée par les particules hétérogènes de la terre et par les ferments acides. »

7° *Defence des eaux minérales de la fontaine de Gadot située dans le valon de Chaud-Fontaine. Lettre a M. Dubar, docteur en médecine à Maestreck, contenant leurs incontestables principes. Par J.-F. Bresmal, docteur en médecine, prefet du college des Medecins de Liege.*

Liège. B. Bronckart, 1714, in-12 de 48 pp. (Bibl. de M. F. Henaux et de l'auteur). Dédiee au comte d'Arberg, membre du Conseil impérial pour la principauté et président du Collège des médecins de Liège.

En 1711, le sieur Laurent Chession, capitaine de Beaufays, pria le Collège des médecins de faire procéder à l'analyse de l'eau d'une

fontaine minérale nommée Gadot, située dans le vallon de Chaudfontaine, au midi des bains chauds de cette localité. Les docteurs Bresmal et F.-W. Burdo (1), délégués à cet effet, se rendirent sur les lieux le 5 novembre suivant et reconnurent que cette eau tiède était imprégnée de soufre et de mars.

L'expérience faite à Chaudfontaine fut renouvelée à Liège devant le Collège qui, par déclaration du 15 novembre, recommanda au public la source du Gadot et ratifia l'analyse des d^{rs} Bresmal et Burdo.

Les choses en étaient là, lorsque, en 1714, Chrouet mit au jour son traité de *la Connoissance des eaux*, où il critique l'analyse de ses confrères et déclare que non-seulement l'eau de Gadot n'est pas tiède, mais encore qu'elle n'a ni le soufre ni le mars pour principes minéraux.

Le Collège des médecins, croyant son honneur attaqué, chargea une commission, composée du préfet Bresmal, des assesseurs Loncin, Burdo, Rorive et Lhommart, de prendre les mesures propres à atténuer le mauvais effet que l'ouvrage de Chrouet pourrait produire sur le public.

C'est dans ce but que Bresmal a écrit la *Défense de la fontaine de Gadot*.

Cette brochure était à peine imprimée, qu'une ordonnance du Conseil impérial vint en interdire le débit. Le Collège voulut éluder cet ordre, mais peu après il reçut une nouvelle injonction ainsi conçue :

Son Excellence le Chancelier et Gens du Conseil Impérial pour la principauté de Liège estant informez que nonobstant leur ordonnance du 9 du courant, le Collège des médecins aurait fait reprendre et débiter tous les exemplaires d'un petit livre intitulé *Lettre à mons. Dubar* et composé par le docteur Bresmal, touchant

(1) Deux membres de cette famille liégeoise se sont adonnés à l'art de guérir : Frédéric-Wallère Burdo, licencié en médecine de l'université de Pont-à-Mousson, admis à exercer à Liège le 7 avril 1685 et Melchior-Louis Burdo, également licencié de Pont-à-Mousson, agrégé au Collège le 19 septembre 1730. Ce dernier a laissé un *Recueil d'observations médicales, notes, etc.*, formant 4 vol. in-fol. Nous avons vu ce manuscrit, il y a une dizaine d'années, entre les mains de M. Blanchard, libraire à Liège.

les eaux du Gadot, ordonnent tant au dit Collège qu'à l'auteur du dit livre, d'en remettre tous les dits exemplaires à la chancellerie de ce Conseil, avant samedi prochain; deffendant à tous et un chacun de quelque qualité qu'ils soient, de ne plus composer, imprimer ou débiter quoi que ce soit concernant les eaux de Chaudfontaine, chaudes ou froides, à peine d'être traité arbitrairement en toute rigueur de justice.

Fait au dit conseil le 11^e octobre 1714.

Rosen vt.

J. Parmentier, pro secret.

Le Collège fut enfin forcé de se soumettre, mais en même temps qu'il enregistrait la dépêche du Conseil impérial, il crut devoir lui adresser la remontrance suivante :

Le Collège des médecins de Liège, ayant vu l'ordonnance intimée à leur greffier en date de l'onze et s'étant assemblé l'après-midi de la même date, déclare de n'avoir été intimé d'aucune autre ordonnance; que le livre en question a été achevé d'imprimer le 6 du courant, ensuite distribué: déclare de plus d'être prêt d'y obéir en tous ses points et pour cet effet remet dans votre Chancellerie tous les exemplaires qui leur restent; déclare ultérieurement qu'il ne concourra à l'édition d'aucun livre concernant les eaux de Chaudfontaine et du Gadot; Suppliant très-humblement Votre Excellence et vos Seigneurs que les imprimés sous le nom du s^r Chrouet soient pareillement remis au même lieu et qu'on n'en imprime plus d'autres qui pourroient toucher l'honneur et la réputation des médecins de Liège, puisque dans un cas pareil la défence leur doit être permise selon la justice.

Quoy faisant, etc.

Nous ignorons quelles ont été les suites de ce débat. Toujours est-il que Chrouet répondit par deux lettres qui furent imprimées, l'une en 1714 l'autre en 1715. (V. article *Chrouet*).

8^e Description des eaux minérales acides ferrugineuses des fontaines de Niveset, analogues dans leurs principes, enclavées dans le ban du Sart, au marquisat de Franchimont; contenant la qualité et la force de ces sources, leurs effets dans la médecine et la manière de s'en servir. Par J.-F. Bresmal, docteur en médecine.

Liège. F.-A. Barchon, 1720, in-12 de 50 pp. (Bibl. de l'auteur.)
Dédicace aux bourgmestres, commissaires et greffier du ban du Sart.

Vers le milieu de juillet 1720, les magistrats du ban du Sart s'adressèrent aux docteurs Bresmal et Clermont pour obtenir leur

avis sur la fontaine de Niveset dont les eaux s'exportaient depuis longtemps en concurrence avec celles de Spa. Ces praticiens s'adjoignirent Ch. Batus, apothicaire de S. A. à Spa (1) et, après analyse, ils reconnurent unanimement que cette source était *acide ferrugineuse*.

Ce fut pour donner plus de poids à cette déclaration que Bresmal publia le petit travail qui précède. Dans la dédicace il fait cette prédiction aux habitants du Sart, qui avaient beaucoup souffert de la guerre : « Si Mars vous a été autrefois fatal, le métal de ce nom, qui préside à vos eaux, éclatera dorénavant à votre honneur et rendra ou conservera la santé à ceux qui en useront. »

L'auteur décrit l'analyse qu'il a faite de la source de Niveset, et à ce propos, suivant son habitude, il parle de mille choses étrangères au sujet. Il prescrit ensuite le régime et la méthode à suivre pour prendre ces eaux avec profit. Bien que selon lui elles conviennent à la plupart des maladies, aux affections de poitrine, etc., il recommande de ne point les boire sans avoir préalablement consulté un médecin qui en ait fait une sérieuse étude « car, ajoute-t-il sérieusement, il serait très-dangereux de s'en servir sans préparer le corps par quelques purgatifs ou minauratifs, qui doivent être hydragogues, cholagogues, phlegmagogues ou mélagogues, ou un mélange de ces quatre espèces, selon les complexions..... »

9° *Lettre écrite par M. J.-F. Bresmal, docteur en médecine, à Monsieur J. Delloye, apothicaire, à Huy, concernant la force des eaux minérales des fontaines de Huy au faubourg de Sainte-Catherine, par le bain; à quelles maladies ils sont propres et la manière d'en user avec succès.*

A Liège, chez F.-A. Barchon. (1720), in-48 de 22 pp. et 2 f. non chif. (Bibl. de feu M. Parmentier).

Cette lettre, datée du 25 août 1720, est écrite en réponse à une autre de J. Delloye qui ne nous est point parvenue et par laquelle ce pharmacien demandait « si les eaux de Huy sont balneables et

(1) *Charles-Ignace Batus*, reçu apothicaire par le Collège des médecins de Liège le 30 août 1713, mourut à Spa le 29 novembre 1722.

si, entre les autres, celles du faubourg Sainte-Catherine sont utiles à cet usage. » Bresmal s'en réfère à l'analyse qu'il a faite le 24 mai de cette année avec ses collègues Bemy, de Loncin, Badius, etc.; il croit que ces eaux en général et particulièrement celles de Sainte-Catherine « sont convenables par les bains aux maladies de l'intérieur et de l'extérieur..... témoins, ajoute-t-il, ce chirurgien de votre ville qui fut guéri, par la lotion, d'une playe vieille et ulcérée qu'il avait à la main depuis longtemps, et le *lepreux* dont le visage chargé de dartres fut sain et entier en moins de dix à douze jours. »

Les travaux publiés sur les eaux de Huy étant peu nombreux et d'une excessive rareté, nous croyons devoir reproduire ici l'analyse de l'eau de S^{te} Catherine que Bresmal donne à la page 8 de cette brochure :

• Ces eaux sont imprégnées, comme elles ont du mars volatile embryonné de soufre, d'une grande quantité de terre d'ocre ou mer de fer de nature alcaline et de sel concert, ordinaire aux fontaines de nature double, c'est-à-dire acide et alcali, elles doivent produire des effets analogues aux substances qu'elles contiennent; l'embryon de soufre minéral qui domine, se donne assez à connaître par son odeur et sa couleur, lorsqu'il surnage en tige grasse sur la surface des eaux préparées pour les bains, comme je l'ai vu. Elle est blanche, un peu azurée comme ses autres parties qui conservent encore un mouvement intestin dans la masse des eaux; la mer du fer, le sel androgin et un reste d'esprit minéral qui s'accrochent dans ces matières et s'échappent avec difficulté, fournissent un remède benin et familier à la nature pour faciliter la transpiration, mettre les suc des vaisseaux cutanés en due circulation, corriger les levains contenus dans les glandes, d'où proviennent les maladies de la peau par une acrimonie de différents degrés. »

10° Parallele des eaux minerales actuellement chaudes et actuellement froides du diocese et pays de Liege, divisé en deux parties; avec un avis au public pour le preserver de la peste, des fievres pestilencielles et malignes et d'autres maladies de pareille nature. Par J.-F. Bresmal, docteur en médecine.

Liège, A. Barchon, 1724, in-12 de 464, 428 pp. et 7 planches gravées par G. de Vivier et Servais Xhrouet (1). (Bibl. de l'auteur.)

(1) Ces sept planches, qu'il est très-rare de trouver réunies, sont : 1^o les *armes des bourgmestres de Stenbier et de Chestret*; 2^o *Plan du bâtiment des*

Ce parallèle, écrit sous forme de dialogue dédié aux bourgmestres de Liège de Stenbier et de Chestret, est le travail le plus important que Bresmal ait laissé ; on y trouve des renseignements curieux et peu connus sur la plupart de nos sources minérales.

Dans la première partie, l'auteur s'occupe des eaux chaudes d'Aix, de Borcette, de Gadot et de Chaudfontaine ; il s'étend longuement sur cette dernière localité ; la seconde partie est consacrée aux eaux minérales froides de Huy, Tongres, Brée, Spa, Niveset, Chevron, Aix, Bouleau, etc. Bresmal expose l'histoire de chacune de ces fontaines, rapporte les analyses qui en ont été faites et les différentes attestations qui les concernent.

Le *Parallèle* est suivi d'un *Avis au public pour le préserver et le garantir de la peste et des autres maladies contagieuses*. S'appuyant sur l'autorité de plusieurs écrivains étrangers, notamment sur celle du docteur Magnet, médecin du roi de Prusse, Bresmal donne souvent de sages conseils hygiéniques. L'ouvrage se termine par une traduction des *Aphorismes* du dr Eggerdes, *concernant la peste*. Cette traduction, due au médecin genevois J.-A. *** et annotée par Bresmal, est dédiée par ce dernier aux bourgmestres de Liège de Favereau et de Tombeur.

S. — Les ouvrages cités. — Archives du collège des médecins de Liège.

Paire (GUILLAUME DE), licencié en médecine, né à Huy d'une famille patricienne, fut trois fois bourgmestre de sa ville natale, en 1710, 1717 et 1726.

Le 24 mai 1720, de Paire signa avec ses confrères Barbaix, Despa et de Hoex, la déclaration des médecins de Liège sur les fontaines minérales de Huy.

bains de Chaudfontaine, le même que W. Chrouet a inséré en 1714 dans sa *Connoissance des eaux minérales, etc.*; 2° *Monument donné à Spa par Pierre-le-Grand*. Cette planche, exécutée en 1718, figure dans un certain nombre d'exemplaires du *Recueil héraldique* de Loyens ; 4° et 5° *Habits des medecins visitant les pestiférés*. Ces deux planches ont été naguères reproduites par le *Magasin pittoresque* ; 6° *Casolette royale pour parfumer les chambres* ; 7° *Armes des bourgmestres de Favereau et de Tombeur*.

Il a publié :

Observations sur les eaux minérales de Sainte-Catherine, à Huy.
Par G. de Paire, médecin et ancien bourgmestre.

A Liège, chez F.-A. Barchon, MDCCXX, in-12 de 58 pp. — Dédicace à G. de Warretz et à P.-C. Ancion, bourgmestres de Huy, à D.-A. de Pierpont et à J.-J. de Prealle, ex-bourgmestres.

De Paire divise ses *observations* en cinq chapitres. D'abord il examine quelles sont les substances minérales qui peuvent entrer dans la composition des eaux en général ; il décrit ensuite en quelques lignes les sources de Sainte-Catherine : « Elles sont situées , dit-il, dans une prairie, prenant leur cours du midi au septentrion, ayant une montagne qui cotoye cette prairie à l'orient et la rivière de Hoyoux au couchant. Il y a un siècle et plus, au rapport de gens agés dignes de foi, que ceux du même faubourg en usaient, sans qu'ils en aient donné connoissance à personne. » Le chapitre troisième renferme les observations suivantes sur l'analyse de cette source :

« L'eau minérale de Sainte-Catherine n'est ni chaude, ni tiède, mais elle est moins froide que l'eau commune. Elle est claire et limpide, de saveur de soufre et de mars, de senteur sulfureuse et point désagréable à boire, mais étant transportée, même en bouteilles bien bouchées, elle blanchit tant soit peu, parce que les exhalaisons minérales se perdent et laissent les parcelles grasses et huileuses entre les pores de l'eau qui en devient moins transparente. La résidence de vingt livres d'eau, évaporée dans un vase de verre, était seulement de 36 grains, savoir : dix de sel, vingt-six de terre subtile de couleur tannée.... Les verres et les pots deviennent jaunâtres lorsqu'ils ont servi pendant huit à dix jours seulement à puiser l'eau aux buveurs. Les vapeurs minérales et sulfureuses en pénètrent les pores ou elles se fixent tellement qu'il n'est pas possible, quelque moyen que l'on emploie, d'en ôter la couleur, ni de les rendre transparents. »

Dans le chapitre IV^e, de Paire recherche quelles sont les vertus principales de l'eau de Sainte-Catherine ; il la préconise pour différentes affections graves et notamment pour la lèpre, mais il est loin de partager l'optimisme salutaire de son confrère Materne Deloye.

Le dernier chapitre est consacré au régime que les malades doivent suivre lorsqu'ils font usage de cette eau. L'auteur termine par la déclaration donnée le 24 mai 1720 à la demande des Bourgmestres

de Huy par les délégués du Collège de Liège, L.-J. Bémy, médecin de S. A., G.-F. de Loncin, J.-F. Bresmal, docteurs en médecine et Ch.-I. Batus, apothicaire. Ces praticiens « constatent que les eaux des deux fontaines de Sainte-Catherine, analogues dans leurs principes, sont véritablement minérales, d'une nature volatile, ferrugineuse, embrionnée de soufre balsamique, contenant aussi une terre de couleur tannée qui est la matière physique du fer avec un peu de sel, ordinaire à la plupart des sources minérales. »

S. — Archives de la ville de Huy. — L'ouvrage cité.

Nessel (EDMOND), licencié en médecine, premier médecin du prince Georges-Louis de Berghes, médecin de la maison de Miséricorde, conseiller à la cour allodiale, membre du conseil de la Cité, naquit à Liège, en 1638, d'une famille patricienne originaire de Maseyk.

Il commença ses études médicales à l'Université de Leyde, puis il se rendit à Reims, où il obtint le diplôme de licencié le 16 juillet 1680 (1). Après avoir voyagé en France et en Allemagne pendant dix-huit mois, il vint se fixer dans sa ville natale et se fit agréger, vers l'an 1690, à la confrérie de St-Come et St-Damien.

Nessel s'acquit bientôt une grande réputation. En 1698, le prince de Liège Joseph-Clément de Bavière le chargea, avec quelques-uns de ses collègues, de jeter les bases du règlement du Collège des médecins, institution dont il devint successivement greffier et asses-

(1) Un autre médecin liégeois du même nom et parent du précédent, *Léonard Nessel*, termina également ses études à l'université de Reims. Il fut reçu docteur le 29 mai 1674. Les thèses qu'il soutint pour l'obtention de ses grades ont été publiées à Reims, sous forme de placards; elles sont intitulées, l'une : *An cerebrum motui ut principium et instrumentum inservit?* l'autre : *An in motu convulsio universalis purgatio?* Nessel répondit affirmativement à la première de ces questions et négativement à la seconde.

Pendant le XVII^e et le XVIII^e siècles, l'université de Reims était l'une des écoles que nos compatriotes choisissaient de préférence pour terminer leurs études médicales. Nous devons à l'obligeance de M. le docteur Maldan et de M. Ch. Lorient, conservateur de la bibliothèque de Reims, la liste exacte de tous les Liégeois qui ont fréquenté cet établissement. V. Pièces justificatives, n^o 2.

seur ⁽¹⁾. Plus tard Georges-Louis de Berghes le combla aussi de faveurs : non seulement il le choisit pour son premier médecin, mais il le nomma encore conseiller à la Cour allodiale. Nessel conserva cette place jusqu'au 24 février 1731, date de sa mort.

Il a laissé :

1° *Traité des eaux de Spa, avec une analyse d'icelles, leurs vertus et usage. Par le Sr Edmond Nessel, docteur en médecine.*

Se vend à Spa chez J. Salpeteur ⁽²⁾ et à Liège chez la vefve d'A. Brixhe, 1699, in-12 de 5 f., 116 pp. et 4 pl. ⁽³⁾. Dédicace à Joseph-Clément de Bavière, prince évêque de Liège. (Bibl. de l'auteur).

Dans ce traité, écrit à la demande des magistrats de Spa qui en supportèrent les frais d'impression et en obtinrent le privilège exclusif le 15 juillet 1699, Nessel a surtout eu en vue de mettre un terme aux bruits malveillants et intéressés que l'on se plaisait à répandre sur les changements survenus aux fontaines de Spa, par suite du tremblement de terre du 18 septembre 1692.

Ce fut en juin et juillet 1698 qu'il fit l'analyse de ces eaux, avec l'aide de J. Salpeteur, l'un des meilleurs pharmaciens de Spa. Nessel examina successivement la Géronstère, la Sauvenière, le Groisbeck, le Tonnelet et le Watroz, sans reconnaître la moindre altération. Quant au Pohon, il remarqua un grand changement, « elles sont devenues, dit-il, le double plus minérales qu'elles n'étoient ci-devant, en sorte que c'est avec justice qu'on y a écrit ces mots en lettres d'or :

A terræ motu longe uberior, nitidior, gustuque fortior scaturivit. »

Dans le premier chapitre de l'ouvrage, Nessel regrette que l'on ne

⁽¹⁾ E. Nessel remplit les fonctions de greffier de ce Collège, depuis le 15 avril 1699 jusqu'au 1 juin 1700, époque où il se démit de cette charge en faveur de son collègue et ami, le chirurgien J.-B. Anraet.

⁽²⁾ Jean Salpeteur, reçu apothicaire par la confrérie de St-Come et St-Damien le 1^{er} octobre 1695, fut appelé, dès 1699, à faire partie du Collège des médecins de Liège.

⁽³⁾ L'auteur du *Guide des curieux qui visitent les eaux de Spa*, 1818, p. 88, dit que ce traité a été plusieurs fois réimprimé : c'est, croyons-nous, une erreur.

tire pas plus de profit des eaux minérales ; il déplore le manque d'esprit d'analyse qui caractérise la plupart de nos chimistes. « Il est vrai, ajoute-t-il, qu'on travaille dans le pays de Liège l'or et l'argent qui s'y trouvent et qu'on se peine tous les jours à le dépur-er ; on y travaille le cuivre, le fer, le plomb et l'alun, le soufre et le vitriol, etc., mais tout cela simplement pour passer sa vie, pendant qu'on néglige ce qui pourroit la rendre heureuse, sçavoir d'examiner les vertus de ces métaux pour les employer à un usage plus noble qui est le recouvrement de la santé de l'homme. » Rien ne serait, toutefois moins exact que de croire, comme ce passage tend à le faire supposer, qu'il y ait eu dans le pays de Liège, au XVII^e siècle, des extractions d'or et d'argent en activité.

L'auteur donne une description assez intéressante du bourg de Spa et de ses fontaines. Il fournit aussi quelques renseignements curieux sur les cultures de cette partie des Ardennes en 1698. Le long des ruisseaux, dans les vallées « se voyent grande quantité de prairies et des terres à grains, qui ne produisent pas à la vérité de froment, mais de l'épaute et de l'aveine en quantité, ainsi que du seigle, qui n'y est pas si abondant que les autres. Ce qui est cause que le pain ordinaire est d'épaute, qui pour le gout et la santé ne doit rien à tous les autres grains. On y voit également du lin, que les paysans sement pour leur usage et qui y vient fort bien (1). »

Plus loin Nessel s'exprime en ces termes sur l'industrie spa- doise à la fin du XVII^e siècle :

« Pour ôter les occasions de se nuire, dit-il, on défend de porter l'épée.... Chacun se contente d'un petit bâton ordinairement travaillé à Spa, qu'il tient à la main par contenance C'est un plaisir d'y voir accomoder mille jolitez auxquelles les habitants s'occupent pour les vendre aux étrangers, qui ne retournent jamais chez eux, non plus que ceux du pays, sans en remporter quelques

(1) D'un autre côté, le docteur W. Chrouet écrivait, en 1729, que les Spadois « ne font produire à la terre que du seigle et de l'avoine et que s'ils mangent du pain de froment et d'épaute, il faut le faire venir d'ailleurs. Il y a encore, ajoute-t-il, une chose assez curieuse à l'égard de ce terroir ; c'est que la terre brûlée ne porte que deux ans, mais celle qui a été rechargée de chaux demeure en vigueur vingt-cinq à trente ans, portant indifféremment toute sorte de grains, etc. » *La connoissance des eaux minérales*, p. 85.

pièces plus ou moins considérables, selon l'argent qu'ils ont de reste ou qu'ils veulent bien employer. Ces jolitez consistent en vernis travaillés à la façon des Indes, plats ou relevés en bosse, dorés et le mieux polis qu'il soit possible, le tout fort solide pour les personnes curieuses; il y en a aussi de plus simples pour celles qui le sont moins. On y travaille encore toute sorte de couleur fort proprement, on y travaille même en nacre de perles, ivoire, écaille de tortue, étain d'Angleterre, cuivre et argent, y contrefaisant, et faisant aussi, même aussi adroitement qu'en aucun endroit, la marqueterie, représentant toutes sortes de figures, d'hommes et de bêtes, d'insectes, de fleurs, de feuillages et tout ce qu'on souhaite.... Ces gens là se perfectionnent tous les jours et s'occupent uniquement de ce curieux exercice. »

Nessel examine ensuite les différentes maladies pour lesquelles on peut ordonner les eaux de Spa ; il croit avec Van Helmont, contrairement à l'opinion de Gherinex, de de Rye, de de Heer et de plusieurs autres médecins liégeois, qu'elles sont sans succès contre l'épilepsie, la paralysie, l'asthme et l'apoplexie. Il prescrit le régime que les malades doivent suivre pendant leur séjour à Spa (1) et recommande le mélange du vin aux eaux minérales.

2° *Analyse des eaux thermales de Chaudfontaine faite par le Collège des médecins de Liège. Avec les expériences faites sur le sédiment des sources chaudes et sur la résidence restée après l'évaporation des eaux.*

(Liège). MDCCXVII, in-4 de 4 f.

— *Même titre.*

Liège. Bassompierre, 1776, in-4 de 8 pp.

— *Analyse des eaux thermales de Chaudfontaine, faite par le collège des médecins de Liège.*

Liège. Rongier (sans date), in-12 de 24 pp.

Dans cette édition, l'imprimeur a ajouté un extrait de l'analyse de

(1) L'usage, du temps de Nessel, était de dîner à onze heures : « l'heure est tellement fixée à Spa pour dîner, qu'au même instant que les onze heures sonnent, tout le monde court à la soupe comme s'il appréhendoit d'y arriver trop tard; en sorte qu'en un moment vous ne voyez plus un seul bobelin en rue; il n'y a rien qui soit si religieusement observé que cette heure là, et il semble que la cloche règle les estomacs et les eaux. » Nous avons rappelé précédemment qu'en 1577, lorsque le docteur de Besançon vint à Spa, le dîner était généralement fixé à dix heures. Dans l'espace d'environ 125 ans, le repas principal avait donc été retardé d'une heure. Depuis cette époque la progression a augmenté d'une manière effrayante : de quatre heures en un siècle et demi (1698-1860).

la source de Chaudfontaine, par M. Lafontaine, pharmacien liégeois.

— *Même titre.*

Liège. Dessain (1848). Reproduction en placard de la brochure qui précède.

En automne 1716, les médecins Bémy, Nessel et Clermont et les pharmaciens Graffar et Batus, tous assesseurs du Collège de Liège, furent députés pour faire de nouveau l'analyse de l'eau de Chaudfontaine. On chargea Nessel de la rédaction du procès-verbal, qu'il livra au public après que le Collège en eut approuvé le texte.

5° « Edmond Nessel, dit Eloy, laissa encore deux manuscrits dans l'un desquels il a recueilli ce que les meilleurs écrivains ont écrit sur les propriétés des simples les plus en usage; il rapporte dans l'autre la méthode qui lui a le mieux réussi dans les maladies rares qu'il a eu occasion de traiter. Ces deux manuscrits sont demeurés en mains de son fils Mathieu, medecin et conseiller à la Cour allodiale de Liege. »

Cette indication, reproduite par Paquet et par le comte de Beede-Lièvre, est peu exacte. Le manuscrit en question, acquis par nous il a quelques années, forme un vol. in-12 de 216 pp., divisé en deux parties, rédigé en latin et sans autre titre que les armes de l'auteur, son nom et la date 1720. C'est une longue et sèche nomenclature de recettes, bien éloignée d'avoir l'importance qu'Eloy semble lui assigner.

S. — L'ouvrage cité. — Eloy. *Dict. historique de la médecine*, 1778, t. III, p. 383. — Note communiquée par M. Ch. Lorient, conservateur de la biblioth. de Reims.

Fresart (PIERRE), né à Liège vers 1675, termina ses études à Avignon où il fut créé licencié en médecine le 25 juin 1701. Le 5 août de l'année suivante, il se fit recevoir par le Collège de Liège.

Fresart, l'un des premiers, prescrivit avec succès l'usage des bains de Chaudfontaine, surtout pour les maladies du sexe. Vers 1722, il essaya aussi de donner de la vogue à la source du Bouleau, près de Liège.

Ce praticien est mort en octobre 1755. Nous lisons dans les comptes du Collège des médecins de Liège, à la date du 16 octobre 1755 : « Pour la messe de feu M. le docteur Fresart, fls. 4. »

Il a publié :

1° *Emmenologia in qua fluxus muliebris menstrui phoenomena, periodi, vitia, cum medendi methodo, ad rationes physico-medicas exiguntur : accessit in fine caput peculiare de fluxu muliebri albo.* Authore D. Petro Fresart D. M.

Leodii, apud G.-H. Streel, MDCCVII, in-8 de 285 pp. sans les lim. et la table. (Bibl. de l'auteur).

M. Broeckx a analysé cet ouvrage dans son *Essai sur l'histoire de la médecine belge*, p. 190.

2° *Dissertation sur les patrons des acides*, par P. Fresart.

Liège, 1725, in-8.

S. — Archives du Collège des médecins de Liège.

Fabry (FRANÇOIS-LOUIS), licencié en médecine et en chirurgie, médecin des pauvres de Dinant, né vers 1655, exerçait encore sa profession à Dinant en 1756.

Il a publié :

Traité instructif et familier des accouchemens, enseignant aux sages-femmes ce qu'il (sic) doivent faire et éviter pour bien reussir dans l'art d'accoucher, très-utile même aux jeunes chirurgiens. Par F.-L. Fabry.

A Dinant, chez Ph. Wirkay, imp.-lib, 1756, in-12 de 184 pp. sans les lim. (Bibl. de l'auteur). — Ce livre, écrit à ce que Fabry assure, à la demande de plusieurs personnes de distinction, obtint le 26 septembre 1756, sur l'avis favorable du docteur Denoel, l'approbation du synode de Liège.

En donnant, sans aucune prétention scientifique ou littéraire, ce traité élémentaire, fruit de cinquante années de pratique, Fabry a posé un acte de bon citoyen. Éclairer les sages-femmes, dévoiler leur incurie et leur charlatanisme, combattre les préjugés, enseigner aux femmes enceintes les soins et le traitement que réclame leur position, tel est le but que l'auteur s'est proposé

à une époque où l'art des accouchements, dans nos campagnes surtout, n'avait fait aucun progrès depuis le moyen-âge et où la science des sages-femmes se bornait à la connaissance de quelques pratiques routinières et de certaines recettes familières. Fabry ne néglige rien pour mettre son livre à la portée de ses lectrices, « bien convaincu, dit-il, que plusieurs habiles medecins ont écrit beaucoup plus succinctement sur ce sujet, mais ils ont exposé leurs pensées dans des termes si elevez et si abstractifs qu'ils embarrassent plutôt que d'instruire. »

Le *Traité instructif* débute par une épître dédicatoire *aux femmes desireuses de leur santé, de leur fruit et de leur vie* et par une préface assez singulière à l'adresse des *sages-femmes présentes et futures*, où l'auteur traite ces dames d'une façon assez cavalière. Le corps de l'ouvrage, écrit sous forme de dialogue, est consacré à l'examen des principales questions qui constituent l'art des accouchements. Une lettre à M^{me} la baronne de R..., sur le régime à adopter pendant la grossesse, termine le volume.

Au point de vue de l'histoire médicale, ce traité offre peu de détails saillants. Fabry se plaint amèrement et à plusieurs reprises de l'ignorance dans laquelle croupissent les sages-femmes de Dinant, de Bouvignes et de Givet et de la discorde qui généralement règne entre elles. L'auteur s'étend assez longuement sur l'usage si pernicieux et si répandu dans le pays de Liège des *couvets* ou *chaufferettes*, usage que le temps n'a pu détruire et qui influe cependant d'une manière sensible sur la santé des femmes du peuple. A la page 123, on trouve les détails suivants sur l'opération césarienne :

« On peut, dans certains cas, avoir recours à l'opération césarienne. Quoique rarement pratiquée aujourd'hui, elle est pourtant très-ancienne, car on la pratiquait déjà du temps des Romains : depuis, plusieurs fameux praticiens l'ont mis en usage avec succès. On la fait encore dans les Pays-Bas, en France, en Angleterre, en Allemagne et partout ailleurs. Nous la faisons bien la femme étant morte, et nous ne l'osons entreprendre sur les vivantes, chose qui bien des fois m'est arrivée, où j'aurois sans doute réussi, si j'avais eu la hardiesse de le faire : mais le souvenir du premier essay que j'ay fait à ma femme, qui pourtant a réussi, m'en a toujours retenu. »

Le Soinne (THOMAS), né à Maestricht vers 1713, fit ses études médicales à l'Université de Leyde, et y obtint le titre de licencié le 21 juillet 1738. Peu après il se fixa à Aix-la-Chapelle où il ne tarda pas à acquérir une grande réputation ⁽¹⁾.

Nous ne connaissons de ce praticien qu'une thèse intitulée :

Dissertatio inauguralis medica de thermis Aquisgranensibus.

Lugd. Batav. J. Luzac. MDCCXXXVIII, in-4 de 24 pp. (Bibl. de de Leyde).

Dissertation peu étendue, citée avec éloge par plusieurs écrivains qui se sont occupés de l'analyse des eaux d'Aix, notamment par les docteurs Lucas et Zaff.

Chrouet (WERNER), docteur en médecine, naquit, à ce que l'on croit, à Spa vers l'an 1665 ⁽²⁾.

Chrouet termina ses études à l'Université de Leyde où il suivit avec succès le cours du professeur de Maest, puis il vint s'établir à Spa. Il se fixa ensuite à Olne et mourut dans cette commune, après 1740, à un âge très-avancé.

Ce médecin exerça sa profession pendant près de soixante ans et jouit constamment d'une grande réputation. On le consultait de tous les points de la principauté. La plupart des auteurs qui ont écrit sur nos eaux minérales font un éloge mérité de ses travaux.

⁽¹⁾ *Jean-Jacques Le Soinne*, pharmacien à Liège en 1745, et *Jean Le Soinne*, licencié en médecine, né à Aix-la-Chapelle vers 1765, appartenait probablement à la même famille ; on doit à ce dernier une thèse intitulée : *Dissertatio inauguralis medica de thermis Aquisgranensibus earumque usu salubri vel noxio*. Tentoburgi-ad-Rhenum, 1781, in-4.

⁽²⁾ Les Chrouet, dont le nom s'écrit indifféremment Chrouet et Xhrouet, sont, paraît-il, originaires de Dalhem. Une branche de cette famille s'est établie à Spa et une autre à Paris où l'un de ses membres exerçait encore, au commencement de ce siècle, l'état d'imprimeur.

W. Chrouet habitait à Olne une propriété qui appartient aujourd'hui à M. C. Terwangne, administrateur de la Banque Liégeoise. Ce médecin était petit fils de *Henri Chrouet*, pasteur de l'église réformée d'Olne, auteur de différents ouvrages de controverse ; il était aussi oncle de *Rodolphe Zaff*, docteur en médecine à Dalhem, dont nous parlons à l'article de Pressens, et grand oncle d'*Adrien Louis Pelerin*, auteur des *Essais historiques sur le département de la Meuse-inférieure*, publiés à Maestricht en 1803.

Chrouet partage avec Simon Sauveur l'honneur d'avoir vulgarisé et mis en usage les bains de Chaudfontaine, près de Liège, en démontrant le premier l'utilité qu'on peut en retirer. MM. de Villenfagne ⁽¹⁾, J.-B. Leclere ⁽²⁾ et J. Grandgagnage ⁽³⁾ se sont longuement occupé du rôle important que ce médecin a joué dans l'histoire de cette charmante localité.

Il a publié :

1^o *Dissertatio medico-physica de trium oculi humorum aliarumque ejus partium origine et formatione mechanice explicata ; auctore W. Chrouet D. M.*

Leodii, 1688, petit in-12. — Eloy cite une seconde édition : Leodii, 1694, in-12.

Dans cette dissertation, dit M. Broeckx ⁽⁴⁾, « Chrouet réfute les idées d'Antoine Nuck, président du Collège des chirurgiens de Leyde, sur les conduits aqueux que ce dernier avait trouvés dans les yeux des poissons et qu'il admit ensuite chez l'homme. Afin de s'assurer de la nature de ces conduits, Chrouet tâcha d'abord d'y introduire un stilet, puis il les injecta. En suivant cette méthode, il dit avoir injecté les vaisseaux aqueux de Nuck et connu leur communication avec les artères carotides. C'est d'après une telle donnée, jointe à quelques autres, qu'il les considéra comme de véritables artères. Nuck voulut soutenir qu'ils forment un ordre de vaisseaux distincts, mais les raisons de Chrouet détruisirent l'erreur dans laquelle son adversaire était tombé. Ce médecin a connu la structure cellulaire du cristallin, dont il a fait l'analyse chimique ainsi que de l'humeur aqueuse. »

Le travail que Nuck publia pour défendre son opinion parut la même année, à Leyde, sous ce titre : *Antonii Nuck M. D. medicinæ et anatomie professoris defensio ductuum aquosorum*. Il fut également réimprimé p. 77-94 du volume intitulé : *Sialographia*

(1) *Histoire de Spa*, 1803, t. I, p. 24 et suiv.

(2) *Abrégé de l'histoire de Spa*, 1818, p. 165 et suiv.

(3) *Chaudfontaine. Wallonnade*, 1853, p. 86 et suiv.

(4) V. aussi Sprengel, *Hist. de la médecine*, t. IV, p. 257.

et ductuum aquosorum anatome nova. Lugd.-Batav. Luchtmans 1725, in-12.

2° *La Connoissance des eaux minerales d'Aix-la-Chapelle, de Chaufontaine et de Spa, par leurs veritables principes, envoyée à un ami par M. Chrouet, docteur en médecine.*

Leyde. V^e B. Schouten, MDCCXIV, in-12 de 88 pp. et 4 pl. représentant la maison de bains de Chaufontaine. (Bibl. de l'auteur).

— *Seconde édition.* Liège. F.-A. Barchon 1729, in-12 de 96 pp. (Id.)

Chrouet s'occupe d'abord des eaux d'Aix, dont il attribue la chaleur à un feu souterrain, contrairement à l'opinion du docteur Blondel. Il examine ensuite la source de Chaufontaine qu'il fait pour la première fois bien connaître et sur laquelle il présente de curieux détails. Il termine par l'analyse des deux Géronstère, du Tonnelet, de la Sauvenière, du Watroz, du Pouhon et de la fontaine de Chevron. Ce traité peut être considéré comme l'un des plus consciencieux qui aient été écrits sur nos sources minérales pendant le XVIII^e siècle.

Le docteur de Presseux, dans sa thèse inaugurale, parle en ces termes de l'ouvrage de son confrère d'Olne : « Je citerai, dit-il, le témoignage du célèbre M. Chrouet, qui est très versé dans l'analyse et la pratique des eaux de Spa depuis 50 ans et qui en a le mieux écrit, comme on peut le voir dans son excellent traité. » Cependant, si ce traité reçut des éloges, il fut aussi l'objet de critiques sévères. C'est ainsi que le docteur Le Drou, dans son travail sur les *Principes des eaux minerales de Spa*, reproche amèrement à Chrouet de prétendre que le Pouhon renferme du vitriol. Bresmal entama aussi, au sujet de l'eau du Gadot, une polémique, qui, alors, pouvait être intéressante au point de vue scientifique, mais qui ne brille assurément pas par la courtoisie. Nous mentionnons ailleurs la brochure publiée par Bresmal (V. ce nom) contre certaines assertions de Chrouet. Ce dernier, pour se défendre, fit paraître la lettre suivante :

5° *Lettre de M. W. Chrouet, docteur en médecine, contre le docteur Bresmal sur les eaux du Gadot.*

Liège 1714, brochure in-8.

Cette lettre a été suivie d'une seconde qui parut en 1715 : nous les avons vainement cherchées.

4° *Spadacrene ou dissertation physique sur les eaux de Spa, par Henri de Heers, docteur en médecine. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de notes historiques et critiques par W. Chrouet, docteur en médecine.*

Imprimé aux dépens de l'auteur et se vend à La Haye, chez P. Paupié, MDCCXXXIX, in-12 de 251 pp. sans les lim. et la table. (Bibl. de l'auteur).

Il existe une autre édition, conforme à celle-ci, à part quelques changements dans l'arrangement du titre et la suppression des mots *aux dépens de l'auteur*. V. sur ce livre la notice consacrée au docteur de Heer.

5° Le *Journal de Trévoux* a donné en 1707 une *Analyse du soufre commun* faite par Chrouet. L'auteur prétend, contre le sentiment de Guillaume Homberg, qu'il est possible d'obtenir des fleurs de soufre sans aucun mélange d'acide.

6° *Déclaration de M. Chrouet, au sujet des eaux de la Geronstère, datée d'Olné, le 15 mai 1756.*

Cette déclaration, publiée d'abord en placard, a été reproduite à la suite de la seconde édition de la thèse inaugurale du docteur de Presseux (voir ce nom), puis par le docteur Rod. Zaff, dans ses *Observations choisies sur l'usage des principaux remèdes*.

Chrouet se prononce contre le transport de l'eau de la Geronstère : selon lui, elle ne peut être bue avec succès qu'à la source.

S. — Les ouvrages cités — Eloy, *Dictionnaire de la médecine*, I. 647. — Broeckx, *Essai sur l'histoire de la médecine*, 159. — *Annales de la Société historique de Maestricht*, t. I. p. 1.

Malmedie (JEAN-BAPTISTE DE), *Malmedye* (1), docteur en médecine, né à Sprimont, fut promu le 15 décembre 1702 à l'Université de Leyde, où il suivit les cours du célèbre Boerhave. Le 1^{er} juin 1705, le Collège des médecins l'admit à exercer à Liège l'art de guérir : dix-sept ans plus tard, il devint médecin de la Maison de Miséricorde.

Il a écrit :

1^o *Disputatio medica de de (sic) natura et curatione phthisis. A^o J. B. de Malmedie.*

Lugd.-Batav., Ab. Elzevier Acad. typ., MDCCH, in-4 de 11 pp. (Bibl. de l'Univ. de Leyde).

Cette thèse, défendue sous les auspices de Boerhave, est dédiée par l'auteur à son parent, Martin de Malmedie, jurisconsulte et échevin de Sprimont. Elle se termine par quelques vers latins, signés L. A. L., SS. Th. L.

2^o *Disquisitio physico-medica de natura aquae, et quaenam sit saluberrima. A^o Johanne-Baptista de Malmedie, medicinae doctore.*

Augustæ-Eburonum, apud J. P. Gramme. Anno 1735, petit in-8 de XII et 95 pp. (Bibl. de M. Ad. de Wittert.)

Petit volume rare, dans lequel on trouve un certain nombre de faits intéressants pour l'histoire naturelle du pays de Liège. De Malmedie rapporte aussi quelques anecdotes curieuses, notamment celle-ci qui est relative à René Sualem, inventeur de la machine de Marly :

(1) Son petit fils, *J-F de Malmedie*, seigneur de Deigné, embrassa aussi la carrière médicale. Il fit ses études à l'Université de Louvain où il publia en 1780 une thèse intitulée : *de Podagra*. In-4 de 12 pp.

Après avoir successivement obtenu le brevet de docteur à Louvain et à Montpellier, J.-F. de Malmedie s'établit à Liège où il se fit agréger le 12 février 1783. Elu membre de la Société d'Emulation de Liège en 1786, de Malmedie commença à cette compagnie différents travaux scientifiques, entre autres un *Essai sur quelques causes de morts subites, si fréquentes aujourd'hui* (1789), notamment à Liège.

Plusieurs praticiens du XVI^e siècle, originaires de la Lorraine (?), portent le nom de *Melmedie* ou *Malmedy* et appartiennent probablement à la même famille. La Croix du Maine cite *Simon de Malmedy*, docteur en médecine et lecteur du roi de France, auteur de différents travaux, mort le 20 avril 1584 et *Isaac de Malmedy*, docteur en médecine à Paris en 1566.

« Totius operis architectus (machinae de Marli) fuit Renkin Leodius, atque hic nullis geometriæ regulis adjutus, vix alius linguæ nisi fossoribus usitatæ erat peritus, nedum litteras didicerat, unde is, cum Ludovicus Magnus hominem videre voluisset, a Rege interpellatus quomodo tantum opus aggredi ausus, ad umbilicum perducere potuisset, barbarico suo sermone respondit: *to tusan monseu*; significat, cogitando domine. »

S. — Les ouvrages cités. — Archives du Collège des médecins.
— Archives des Hospices. *Récès et ordonnances des maîtres et directeurs de la Maison de Miséricorde.* 1709 1727. fol. 100.

Douzeaidans (MELCHIOR), docteur en médecine, né à Ensival, est mort en Allemagne, le . . . mai 1745.

Praticien de mérite, Douzeaidans séjourna à Vienne, à Berlin et à Dresde; il fut honoré de la confiance de plusieurs hauts personnages et acquit une grande fortune.

On pense qu'il a laissé quelques ouvrages écrits en allemand; nous les avons vainement cherchés dans les meilleures bibliographies.

S. — Nautet. *Notes historiques*, III, p. 41.

Van Namen (JEAN-BAPTISTE), né à Niel, près de St-Trond, suivit les cours de l'Université de Louvain et fut proclamé premier des quatre pédagogies, le 18 novembre 1758 (1).

Plus tard, il s'adonna à l'étude des sciences, obtint le grade de licencié en médecine, et peu après le titre de professeur de botanique.

Van Namen est mort à Louvain le 25 juin 1745, « *valde juvenis, sed magnæ expectationis.* »

S. — Van de Velde. *Catalogus Primorum Lovan.* 1824, p. 78.

(1) Deux autres compatriotes, qui se sont également adonnés à la médecine, ont aussi obtenu cette distinction :

Gilles Goossens, né à Aelst, près St-Trond, licencié en médecine, admis par le Collège de Liège le 29 mars 1759, avait été proclamé premier le 14 novembre 1747.

Théodore-Dominique Bers, né à Maestricht, fut proclamé premier le 17 août 1790. Il obtint le titre de licencié le 7 mai 1794, et mourut jeune.

Les médecins dont les noms suivent ne nous sont guère connus que par les thèses qu'ils ont publiées :

P.-G.-J. Duponceanu, de Liège, fut reçu licencié à l'université de Louvain le 9 décembre 1765 et admis comme médecin de ville par le Collège de

Presseux (PHILIPPE-LOUIS DE), docteur en médecine, bourgmestre de Theux, naquit à Theux, dans les premières années du XVIII^e siècle, d'une ancienne famille noble du marquisat de Franchimont⁽¹⁾.

Liège, le 30 décembre suivant. Sa thèse est intitulée : *de morbis capitis*. Lovanii, 1765, in-4 de 16 pp.

H. Louwet, de Montenaeken. — *De signis morborum præcipue prognosticis*. Lovanii, 1766, in 4 de 16 pp.

P. Mister, de Herve — *De medicamentorum viribus et usu*. Lovanii, 1766, in-4 de 16 pp.

Guill. Pypops, de St-Trond, admis comme médecin du plat-pays, le 22 août 1776, par le Collège de Liège. — *De febribus præcipue intermittentibus, in genere et specie*. Lovanii, 1775, in-4 de 16 pp.

J.-J. Vuuchs, de Hasselt. — *De fetu perfecto*. Lovanii, 1777, in-4 et 1795, in-8 de 8 pp.

Jean God. Vos, de Hasselt, reçu par le Collège de Liège, le 26 août 1784. *De præcipuis morbis contagiosis*. Lovanii, 1777, in-4 de 12 pp. et 1795, in-8 de 15 pp.

Mathieu Solders, de Maestricht. — *Dissertatio inauguralis chemico-medica de thermis Aquensibus*. Coloniae, 1781, in-4.

(¹) La famille de Presseux, originaire du village de ce nom et dont la généalogie remonte au milieu du XV^e siècle, porte pour armes : *d'argent à trois losanges d'azur, deux en chef et un en pointe*. La branche aînée habita constamment le marquisat de Franchimont et une branche cadette s'établit dans le Luxembourg vers 1560. Cette maison qui posséda les seigneuries de Jehanster, de Grimonster, des deux Boumale, de Herbes et de Hauregard, a contracté des alliances avec un grand nombre de familles distinguées, notamment avec les de la Marek d'Areberg, de Crisnée, de Polleur, de Henricourt, de Seraing, de Lintre de Baillonville, de Rahier, de Fraipont, de Bonhomme, de Halley, de Battembourg, de Havré, de Liembourg, de la Vaulx-Renard, etc. — Parmi les de Presseux dont le nom a été conservé, on cite : *Englebert de Presseux*, écuyer, chatelain de Franchimont en 1506, et *Godfroid*, son frère, littérateur érudit — *G. Bauduin*, abbé d'Orval, mort le 13 février 1530. — *Jean*, abbé du Val-S-Lambert, mort le 10 mars 1531. — *Aleyde*, abbesse de Vivegnis, morte en 1542. — *Jean*, chatelain de Franchimont en 1553. — *Jacques*, capitaine de 300 wallons, membre du Conseil d'amirauté de mer à Dunkerque pour le service de S. M. C. — *Gérard*, colonel au service de S. M. T. C., au commencement du XVII^e siècle. — *Herman*, lieutenant-colonel au service de S. M. T. C. en 1631 — *Michel*, échevin de Verviers en 1610. — *Gérard-Adolphe*, officier héréditaire du ban de Chevron, chambellan de S. A. R. de Lorraine. — *Nicolas*, provincial général des Guillemins et prieur perpétuel du monastère de Bernardlagne en 1693. — *G.-J. et Melchior*, bourgmestres de Stavelot en 1731 et 1748. — *Michel de Presseux*, échevin de Verviers en 1610 avait épousé *Marguerite Coppée*, fille de Denis Coppée, poète Hutois et de Marguerite Congnet. Ils donnèrent le jour à Denis de Presseux qui devint aussi échevin de Verviers.

Il fit successivement ses études au Collège des Jésuites de Liège et à l'Université de Louvain, puis il se rendit à Leyde où il suivit les cours du célèbre Boerhaave et de différentes illustrations médicales de cette académie.

Le 15 août 1756, de Presseux fut promu au doctorat. Sa thèse inaugurale lui valut des éloges mérités et fonda sa réputation. De retour à Liège, il ne tarda pas à se faire une nombreuse clientèle que justifiaient, du reste, son aptitude et ses connaissances. Chaque année, pendant la saison, il allait passer quelques semaines à Spa. Il devint un des médecins le plus en vogue de ce bourg, grâce surtout à la protection de Boerhaave, qui le recommandait à tous ses malades.

De Presseux est mort à Spa, le 15 juin 1746, à un âge peu avancé et lorsqu'il se voyait à la veille de recueillir le fruit de ses travaux.

Il a laissé :

1° *Dissertatio medica inauguralis de aquis Spadanis. Quam, annuente Deo ter. opt. max. ex auctoritate magnifici rectoris D. Frans. Fabricii : nec non Senatus Academici consensu et facultatis medicae decreto, pro gradu doctoratus, eruditorum examini submittit Ph. Lud. de Presseux Leodius ex Theux. Ad. diem 7 Aug. 1756, hora locoque solitis.*

Lugduni-Batavorum. J. Luzac, in-4 de 28 pp., frontispice gravé par F. Bleyswyck (Bibl. de Leyde).

Il existe une seconde édition de cette thèse, à laquelle on a ajouté une déclaration de W. Chrouet, docteur en médecine à Olne, au sujet du transport des eaux de la Geronstère.

De Presseux doit aussi avoir publié la même année une traduction anglaise de cette dissertation.

Rédigée en grande partie sous les yeux de Boerhaave (1), cette thèse,

(1) De Presseux, pendant le séjour qu'il fit à Spa en 1735, analysa les eaux de la Geronstère, du Pouhon, de la Sauvenière, du Watroz et du Tonnelet. Ces expériences, dit J.-B. de Limbourg, furent répétées à Leyde en 1736, sous les yeux et la direction du plus grand maître qu'il y eût en Europe. »

est dédiée à six professeurs de l'Université de Leyde, à W. Chrouet, à Adrien Pelerin, docteur en médecine à Maestricht et au frère unique de l'auteur, J.-N. de Presseux, jurisconsulte. C'est le meilleur travail qui, sous l'empire de l'ancienne chimie, ait été composé sur les eaux de Spa. L'auteur fait preuve d'une grande impartialité et donne des notions neuves sur la nature des sources qu'il analyse.

Obligé de se renfermer dans les limites d'une dissertation inaugurale, de Presseux s'occupe peu de l'action des eaux minérales sur le corps humain; c'est pour combler cette lacune que le docteur J.-P. de Limbourg a publié en 1749 une traduction de cette thèse, précédée d'observations et intitulée :

Dissertation inaugurale sur les eaux de Spa, soutenue à Leide le 7 août 1756. Par M. P.-L. de Presseux. Traduite du latin et augmentée d'une préface contenant un essai sur l'action physique de ces eaux sur le corps humain. Par J.-P. Limbourg, D. en M.

A Spa (Liège), chez G. Deleau, apothicaire, MDCCXLIX, in-12 de XXIV et 58 pp. (Bibl. de l'auteur).

2^e *Observations choisies sur les bons et mauvais usages des principaux remèdes, par Rodolphe Zaff, médecin, traduites du hollandais; revues et augmentées des observations historiques de M. Philippe-Louis de Presseux, D. en Médecine, sur les bons et mauvais usages des eaux minérales de Spa, adressées à l'auteur.*

A Leyde et se vend à Liège, chez Ev. Kints. MDCCXLVI, in-12 de 6 feuillets et 180 pp. sans les lim. (Bibl. de l'auteur).

Les observations de Rodolphe Zaff, docteur en médecine à Dalhem, et neveu de W. Chrouet, parurent d'abord vers 1740 en langue hollandaise : c'est le recueil des notes rassemblées par ce praticien dans le cours de sa longue pratique médicale. La traduction française, que de Presseux publia peu de jours avant de mourir, fut elle-même traduite en latin sous ce titre :

R. Zaff Synopsis observationum, etc., accedunt observationes medicæ. P.-L. de Presseux, de aquis Spadanis.

Lugd.-Batav. Corn. de Pecker, 1751, in-8 de 90 pp. (Bibl. de Leyde).

S. — Les ouvrages cités. — *Manuscrits de Lefort.* — De Limbourg. *Recueil d'observations*, 1765, p. 14 et 51.

Barbaix (NICOLAS), médecin, né à Huy d'une ancienne famille patricienne⁽¹⁾, occupa deux fois les fonctions de bourgmestre de sa ville natale, en 1712 et en 1740. Il mourut vers 1750, à un âge avancé.

Barbaix approuva la déclaration des médecins de Liège sur l'analyse des eaux minérales de Sainte-Catherine faite le 24 mai 1720, à la demande de l'administration communale de Huy.

Il a laissé l'ouvrage suivant dont nous ne connaissons que le titre :

Avis au public concernant les vertus des eaux minérales de Huy. Liège, 1720, broch. in-12.

S. — *Archives communales de Huy.* — Bresmal. *Parallèle, etc.*, 1721, p. 99.

Baron (PHILIPPE-FRANÇOIS) dit *Bazin* ou *de Bazin*, bourgeois de Spa, que nous croyons d'origine étrangère, médecin-consultant des princes-évêques Joseph-Clément et Jean-Théodore de Bavière, obtint ses licences à l'Université de Pont-à-Mousson, le 26 septembre 1712.

Le 7 juin 1715, malgré l'opposition du Collège de Liège, il fut autorisé à exercer l'art de guérir, « par ordre de son Altesse dans son Conseil privé, sans avoir docé de son baptistaire ni de ses

(1) Parmi les membres de cette famille, nous citerons encore *N. Barbaix*, pharmacien à Huy en 1747 et *P.-A. Barbaix*, fils de *Pierre Barbaix*, bourgmestre de Huy en 1750 et 1769, qui se fit recevoir médecin du plat-pays par le Collège de Liège le 14 août 1764. — Pendant le XVIII^e siècle, les honneurs de la magistrature lutoise ont été assez souvent conférés à des médecins, notamment à *N. Hoecx* en 1701; à *de Paire* en 1717 et 1726; à *Despaz* en 1710; à *Depreit* en 1730, 1741, 1757 et 1767; à *Leempullen* en 1730; à *Bouhoule*, en 1761, 1767, 1776 et 1780, etc.

études. » Baron devint préfet de ce Collège et mourut à Liège, en 1752, après avoir eu une vie assez agitée.

Il a publié :

1^o *Lettre de M. François Baron, dit Bazin, médecin de Liège, touchant les eaux de Spa et de Chevron.*

Liège, 1715, brochure in-12.

L'auteur attaque l'eau de Chevron et cherche à prouver qu'elle n'a aucune des vertus des sources de Spa.

Un médecin liégeois, que l'on croit être le docteur Coquelet, réfut cette lettre par une brochure intitulée :

2^o *Réponse à la lettre de M. Bazin ou Apologie des eaux de Chevron. Par ***.*

Liège, 1715, brochure in-12.

L'anonyme ne ménage pas son adversaire; il lui reproche, en termes très-aigres, de parler de choses qu'il ne connaît pas et l'engage, avant de se prononcer, à faire l'analyse de la source dont il prétend dénier les vertus.

S. — *Archives du Collège des médecins.* — De Villenfagne. *Hist. de Spa.* T. I, p. 211.

Le Drou (NOEL-THÉODORE), docteur en philosophie et en médecine de l'Université de Halle, naquit, à ce que l'on croit, à Huy, vers la fin du XVII^e siècle.

Ses humanités terminées, il se rendit en Allemagne où il fréquenta pendant seize ans les cours de différentes universités. Voici les détails qu'il a fournis lui-même, en 1757, sur cette partie de sa vie :

« A. Halle, j'eus le bonheur d'entendre, pendant l'espace de cinq ans, l'illustre Hoffmann, aussi renommé par sa profonde érudition que par ses écrits savants.... C'est à lui que je suis en partie redevable des petits progrès que j'ai fait dans la médecine... Etant bien aise de voir d'autres universités, je me rendis à Gènes, où je m'arrêtai trois ans et où j'eus l'occasion de profiter des instructions sçavantes de M^{rs} Teichmeyer et Loeber, tous deux très-dignes docteurs et professeurs. Mes affaires ne me permettant pas de m'arrêter plus long-temps dans cette illustre université, je voulus voir la riche académie de Giesse, où je m'arrêtai deux années pour profiter des instructions des sçavants Herth, Verdries et Hilchen, tous trois docteurs et professeurs très-célèbres. C'est au dernier à qui je fais mes remerciements pour les sçavantes remarques qu'il a bien voulu me communiquer et c'est à ces mémoires, auxquels je dois une partie de mon en-

vrage. J'ai vu aussi la galante et polie université de Leipzig, comme aussi celles d'Erfort et de Francfort sur l'Oder, où je n'ai pu m'arrêter, ayant été désigné médecin de Son Altesse Mgr. le duc Poniatoski. Je me suis à la fin trouvé à Spa, où je m'applique à connoître a priori les principes de ces eaux merveilleuses et à faire des remarques sur les effets surprenans qu'elles produisent journellement »

Ce fut en 1757 que Le Drou se fixa à Spa : deux ans après, le 20 septembre 1759, il se fit agréger au Collège de Liège en qualité de médecin. Nous ignorons la date de sa mort, mais elle doit être postérieure à l'année 1754.

Il est assez étonnant que Paquot, de Villenfagne, de Bee-de-Lièvre et les autres biographes liégeois se taisent sur la vie et les travaux de ce praticien.

Il a publié :

1° *Démonstrations de l'utilité des eaux minérales de Spa. Par M. le docteur Le Drou.*

A Liège, chez F. A. Barchon. MDCCXXXVII. In-12 de 9 f., 154 pp. et 1 f. Dédicace à Georges-Louis de Berghes, prince-évêque de Liège. (Bibl. de l'auteur).

Partisan enthousiaste des eaux de Spa, Le Drou donne l'analyse des principales sources minérales de cette localité, notamment du Pouhon et de la Géronstère, et montre leur application dans la plupart des maladies. Ce livre, plutôt écrit pour les médecins que pour les malades, est terminé par la traduction d'une *préface touchant les eaux minérales en général*, composée par le docteur Hoffmann à propos des eaux de Selters.

2° *Démonstrations mécaniques des opérations que les eaux minérales chaudes d'Aix-la-Chapelle produisent par leur usage intérieur et extérieur dans le corps humain, soutenues et appuyées des loix du mouvement relatif aux ingrédiens qui y sont concentrés, etc. Par N. T. Le Drou, docteur en philosophie et médecine.*

A Aix-la-Chapelle. 1749. In-12. Dédicace aux magistrats d'Aix.

3° *Addition aux démonstrations des opérations des eaux thermales d'Aix-la-Chapelle. Par N. T. Le Drou, docteur en philosophie et médecine, etc.*

(Aix-la-Chapelle. Sans date). In-12 de 4 f. et 144 pp. (Bibl. de l'auteur).

Dans ce travail, LeDrou fait preuve d'une érudition prétentieuse et mal digérée. Il veut se montrer philosophe là où il ne devrait être que médecin, et souvent, à force de vouloir prouver, il écrit des pages entières inintelligibles.

4° *Principes contenus dans les différentes sources des eaux minérales de Spa, par N. Th. Le Drou, docteur en philosophie et médecine.*

Liège, Desoer, MDCCLII. In-12 de V et 149 pp. Dédicace au cardinal Jean Théodore de Bavière, prince-évêque de Liège. (Bibl. de l'auteur).

Le but de l'auteur semble avoir été de réfuter la *Connoissance des eaux minerales de Spa* du docteur Chrouet. Il donne le résultat de ses propres analyses et parfois il fait preuve d'une véritable perspicacité. Parfois aussi il débite des absurdités que l'on pardonnerait à peine à un alchimiste du moyen-âge. C'est ainsi qu'en rendant compte des expériences auxquelles il s'est livré sur la Géronstère, il prétend avoir découvert dans cette source un principe qui domine tous les autres, et qui a échappé aux chimistes les plus éminents. Voici ce qu'il écrivait en 1752 :

« Outre tous les principes que nous venons d'énumérer, la Géronstère en a encore un autre surpédonnant, à savoir *du talc*. Dans tous les auteurs qui ont écrit de ces eaux, il est grand silence de cette mine, il en est cependant grande quantité près et à l'entour de la source. Réemment tirée de terre, elle a la consistance du beur en hyver, elle est grasse, de couleur ardoise blanchâtre, luisante et pesante... Théophraste en rapporte quatre sortes. Il y en a en Norwège de deux sortes; si on en laisse quelques minutes dans le feu et qu'on les en retire bien vite, elles se font comme l'or en feuilles: on en peut tirer de l'or, mais le jeu ne vaut pas la chandelle!... Avicenne dit qu'il est d'une qualité froide au premier degré et sèche au second, qu'il est astringent, qu'il arrête le sang, qu'il guérit les abcès de poitrine, le flux de ventre, etc. Morhof assure qu'il sait en tirer un soufre par où il peut guérir les maladies les plus désespérées et qu'il vaut autant que le grand elixir. etc. Martinus Martini prétend qu'il conserve long-temps l'homme en santé et que les Chinois s'en servent à cet usage. On peut préparer divers excellents remèdes *du talc*. »

Cette citation ne demande aucun commentaire.

Villers (SERVAIS-AUGUSTIN de), issu d'une famille patricienne du

pays de Liège ⁽¹⁾, naquit à Huy, le 28 août 1701. Après avoir achevé ses humanités chez les PP. Augustins de sa ville natale, il entra en 1720 au Collège de la Sainte Trinité à Louvain pour y faire sa rhétorique. Admis l'année suivante à la pédagogie du Pore, il y obtint de brillants succès et, malgré une maladie grave qui causa une longue interruption dans ses études, il remporta la huitième place à la promotion générale de 1722.

Après avoir terminé son cours biennal de philosophie, de Villers s'adonna entièrement à la médecine et, dès le 14 octobre 1725, il put recevoir ses licences. Cette promotion fut marquée par un événement heureux qui exerça une grande influence sur l'avenir du jeune médecin. L'archiduchesse Marie-Elisabeth-Lucie, gouvernante des Pays-Bas Autrichiens, visitait ce jour-là l'Université. Après l'avoir entendu argumenter, elle lui promit sa protection, et lui fit présent d'une chaîne d'or portant un médaillon à l'effigie de son père, l'empereur Charles VI.

(1) Servais-Augustin de Villers naquit de Servais de Villers, major d'un régiment de cavalerie et de Marie Jeanne de Sarta, de Liège. Son père avait été élu trois fois bourgmestre de Huy et, en cette qualité, député aux Etats du pays de Liège. Ce fut par les soins de ce magistrat que les Hutois recouvrèrent du prince Joseph-Clement de Bavière les privilèges politiques qui avaient été enlevés à leurs ancêtres en 1595, pour les punir d'avoir favorisé l'entrée de leur ville aux Hollaudois.

Servais-Augustin fut anobli le 12 février 1741; il avait épousé en 1725, Marie-Elisabeth Borive ou de Borive, d'Amay, près de Huy. De cette union naquirent huit enfants qui étaient encore vivants en 1765 et parmi lesquels on remarque :

1^o *Servais-Augustin de Villers*, fils aîné, colonel des gardes wallonnes, gouverneur d'Osétrich en Catalogne, chevalier de l'ordre de Charles III, créé vicomte le 10 décembre 1793, par lettres patentes de l'empereur Léopold II. Il avait épousé en Espagne, Rosalie de Valguarnera, fille du comte d'Albons.

2^o *Henri Joseph*, nommé conseiller au grand Conseil de Malines, le 11 mai 1767 et avocat fiscal le 20 mai suivant.

3^o *Uyemar* capitaine dans le régiment d'infanterie du prince Esterhazy, créé baron de Villers-du-Fourneau par lettres patentes du 24 mai 1777.

4^o *Théodore-Louis*, prêtre, licencié en droit, chanoine de la cathédrale de Tournai, mort à Louvain le 15 décembre 1819.

C'est par erreur que le comte de Bec-de-Lièvre, dans sa *Biographie Liégeoise*, attribue au physicien et naturaliste français *Charles Villers*, né à Boulay, (Lorraine), un degré de parenté avec le médecin hutois du même nom.

De Villers vint ensuite se fixer à Liège, et se fit agréger au Collège des médecins de cette ville, le 9 janvier 1726. Il séjourna peu de temps parmi nous. Rappelé à Louvain, en 1727, on le chargea, le 7 juillet de cette année, du cours des *institutions de médecine*, comprenant la physiologie et l'hygiène. Dès-lors il se livra à l'étude avec une nouvelle ardeur et se fit recevoir docteur le 16 avril 1735.

Bientôt de Villers obtint la conviction que l'ouvrage classique suivi par les élèves qui fréquentaient son cours ⁽¹⁾, n'était plus à la hauteur de la science. Il se décida à faire imprimer le texte de ses leçons où les connaissances physiologiques et hygiéniques de l'époque sont clairement et nettement exposées. Ce traité, imprimé en 1756, fut apprécié et très-favorablement accueilli par différentes illustrations médicales, entre autres par Rega qui, l'année suivante, publia également un travail considérable, comprenant la pathologie générale, la séméiologie et la thérapeutique, destiné en quelque sorte à faire suite au traité de De Villers. Ces deux ouvrages indiquent l'état de l'enseignement médical à l'Université de Louvain vers le milieu du siècle dernier, et montrent qu'à cette époque il y avait subi les réformes exigées par les nouvelles découvertes.

Avant la publication de ce traité, de Villers répudiait déjà hautement les vieilles doctrines de l'humorisme et se montrait, aussi bien que Réga, partisan déclaré du solidisme. Il encourut par là l'inimitié de son ancien maître, le professeur Favelet. Celui-ci, qui continuait encore à défendre à l'Université les doctrines de la fermentation et de la prépondérance des fluides sur les solides, publia en 1755, à propos d'une thèse qu'il avait fait soutenir, une critique amère et virulente des doctrines de son collègue ⁽²⁾. De

⁽¹⁾ *Fundamenta medicinae physico-anatomica* A° Vanderzype. Brux. 1683 et 1731, in-12. Lugd.-Batav. 1692, in-8.

⁽²⁾ *Animadversiones aliquot in medico-criticis institutiones Cl. D. S.-A. de Villers, Med. D. et Prof., uti et in ejusdem examen thesicos cujuspiam de bile, quas eruditorum examini, simul et medicinae studiosis pro*

Villers répondit avec non moins d'aigreur (1), s'attachant surtout à montrer qu'aucune fermentation connue ne saurait transformer les aliments en chyle et le chyle en sang, et qu'il est nécessaire d'admettre dans les solides des forces particulières présidant à l'exercice de leurs fonctions. Cette lettre avait déjà été précédée d'une autre petite brochure écrite dans le même sens (2).

Favelet ne se tint pas pour battu. Dans un ouvrage assez étendu mais diffus (3), il se livra à un examen détaillé de la doctrine des solidistes modernes qu'il termine par une sortie des plus virulentes contre de Villers. Celui-ci, jadis l'élève et le protégé de Favelet, voulut justifier l'ardeur qu'il avait mise dans la défense de ses opinions, mais loin de calmer l'indignation de son ancien maître, il le rendit plus agressif.

Favelet (4), quoique jouissant d'une grande considération, due à la fois à son talent et à ses titres scientifiques, ne parvint pas à faire prévaloir ses idées médicales évidemment surannées, tandis que de Villers, attaché à l'école moderne, fit généralement adopter par l'Université la proposition suivante tant combattue par son adversaire et qui est le fondement du solidisme : *Fluida subjiciuntur, diriguntur, propelluntur et efformantur a solidis, ac conditionem solidorum sequuntur* (4).

Indépendamment de ses cours, de Villers pratiquait aussi la médecine avec succès. En 1710, il fut désigné par Marie-Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas Autrichiens, conjointement avec ses collègues Rega et Sassenus, pour procéder à l'analyse des eaux minérales

strena et antidota sistit J.-F. Favelet. Lovanii, typis J. Jacobs, 1735, in-12.

(1) V. à la fin de cet article la brochure de Villers, indiquée sous le n° 3.

(2) » » » » n° 2.

(3) *Examen quorundam impertinentium et ubsonorum, que in Cl. D. S.-A. de Villers..., ventilationibus et epistola iis adjuncta occurrunt.*

Lovanii 1736, in-12. C'est la seconde partie des *Observations* citées plus haut à la note 2.

(4) *L'Annuaire de l'Université de Louvain pour 1841*, renferme, p. 138-150, une notice étendue sur Favelet; elle donne de curieux détails sur la dispute qui s'éleva entre ce professeur et son élève de Villers.

de la fontaine du château royal de Marimont dans le Hainaut. Le résultat de cet examen, qui eut lieu le 5 août 1740 et jours suivants, a été très-bien exposé dans un opuscule latin publié par l'illustre Rega. Nonobstant ce traité, de Villers fut aussi invité par le ministre de Warbach, à écrire en français une dissertation sur le même sujet. Ce travail, publié en 1741, valut à l'auteur le titre de *professeur des eaux minérales*, emploi que le gouvernement créa en sa faveur.

Le 5 juillet 1740, on chargea encore de Villers d'un cours de langue française à l'Université. Enfin, le 12 décembre 1744, il succéda à Usmer Narvez, dans l'une des deux premières chaires de la Faculté de médecine. Il occupait encore cette position, lorsqu'il mourut à la suite d'une chute de cheval, le 5 décembre 1759.

Le docteur A.-C.-J. Van Rossum prononça l'éloge funèbre de Villers : ses fils firent placer l'épithaphe suivante dans le petit cimetière de l'église de St-Pierre :

D. O. M.

Hic sep. est Nobiliss. Ampliss. ac Clariss. D^{ns} Servat. Augusti de Villers, Huensis, Med. Doct. et Prof. Prim. nec non linguae Gall. et Aquar. mineral. Prof. Reg., ex antiq. nobilitat. jam à trib. quatuorve secul. familia patriæ Leod. natus, plurib. illustrib. ejusd. patriæ famul. junctis, Sereniss. ac Celsiss. Princ. Arch. Mar. Elizab. Belg. Aus. Gub. catena aurea, unaq. effigie Augustiss. Imp. Caroli VI anno 1725 condecoratus, vir summi ingenii et judicii, raræ et mirandæ eloquentiæ, artis Medicæ vere peritiss. scholæ medicæ et universitatis perpet. decus et

(1) Voici en quels termes M. le docteur Broeckx s'exprime sur de Villers : « La chiméatrie rencontra un redoutable antagoniste dans de Villers. Il emprunta à Pitcairn et à Borelli une partie de leurs arguments contre les théories chimiques. Il fit à ce système le reproche fondé de ne pouvoir s'accorder avec les phénomènes de la circulation : car, observe-t-il, la fermentation est tumultueuse et la circulation est régulière ; la fermentation exige le repos et le contact de l'atmosphère, et l'on ne trouve rien de cela dans le cours du sang ni dans les actes des sécrétions. Il est également impossible, dit-il, d'admettre un ferment gastrique capable de dissoudre les aliments les plus solides, sans lui donner la force de porter son action dissolvante sur les tuniques minces de l'estomac. Il ne conçoit pas non plus comment on ditère mieux dans une saison froide et sèche que dans un temps chaud et humide, quoi que ce dernier favorise la fermentation. Il disserte sur les hémorrhôides en vrai iatromécaucien et décrit la communication de la veine porte avec les veines hémorrhôïdales, au moyen de vaisseaux intermédiaires. »

ornam., in pauperes liberaliss., omnib. obseq., et sincer., long. ævo sane digniss. At biennio languore fatali pressus, è vita universe planet. ereptus è. In memor tanti encell. viri Nob. Dna Maria Elisab. de Rorive, uxor ejus et liberi eorum mæs-tiss. hoc monum. ei et sibi posuer. Obiit ille 3 Xbris 1759 aetat. 58. Illa vero.....

R. I. P.

De Villers a publié :

1° *Institutionum medicarum libri duo complectentes physiologiam et hyginen veterum placitis, legibus hydraulicis, principiis mechanicis, recentiorum inventis, nec non solidis ac demonstrativis inde deductis ratiociniis innixi. Authore S. A. de Villers, medicinae doctore regente, etc.*

Lovanii, typis M. Van Overbeke. MDCCXXXVI. Cum approbationibus. In-4 de 420 pp. sans les lim. et la table. (Bibl. de l'auteur).

OÈuvre capitale de l'auteur, dédiée à Marie-Elisabeth d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. En tête du volume on trouve le portrait de cette princesse et celui de de Villers, grossièrement gravés par Krafft, le premier en 1751, l'autre en 1755.

2° *Ventilabri, per Clar. ac Ampl. Dom. Favelet, med., doct. et prof. primurium, etc., prima hujus anni pro Strena et Antidoto exhibitæ, inchoata ventilatio exhibetur per S. A. de Villers. Cum adjuncta Epistola per modum Strenæ reciprocae ad eundem Cl. D. Favelet, in qua subsignatus cum rogat et enixe hortatur, ut relictis subterfugiis et ambagibus universis pede firmo insistere dignetur principalioribus punctis natae inter se controversiæ, quæ erit antidotum antidoti.*

Lovanii, typis M. Van Overbeke. MDCCXXXVI. In-12. Approbation du 5 janvier 1756.

5° *Epistola ad Clar. et Ampl. Dom. Favelet, med., doct. et prof. primarium etc., per S.A. de Villers, in qua subsignatus eum hortatur ut derelictis ambagibus et subterfugiis omnibus, firmo pede insistere dignetur punctis principalioribus natae inter se controversiæ, et hæc erit antidotum antidoti.*

Lovanii, typis M. Van Overbeke. MDCCXXXVI. In-12.

Nous avons fait connaître les différentes réponses publiées par Fa-

velet : elles ont encore été reproduites, avec le travail de de Villers indiqué plus haut sous le n° 2, dans un ouvrage intitulé :

Novarum, quae in medicina a paucis annis repullularunt, hypotheseon lydius lapis, quo mediante ostenditur, quantum et quousque sit hypothesibus novis in medicina fidendum. Liber in tres tomos divisus. A° J. F. Favelet.

Aquisgrani. J. A. Muller. 1757. In-12.

4° *Analyse des eaux minérales qui se trouvent au château royal de Marimont en Hainaut, faite par les ordres et sous les auspices de S. A. S. Marie-Elisabeth, gouvernante-générale des Pays-Bas Autrichiens, etc., où on examine la nature et les preuves des principaux principes qui caractérisent les eaux minérales en général, et celles de Marimont en particulier : on y joint une exposition succincte et raisonnée des cas auxquels les eaux minérales sont convenables ou nécessaires, avec la manière de les boire et le régime qu'il faut observer pour lors. Par S. A. de Villers, docteur régent et professeur royal en médecine à l'Université de Louvain.*

Louvain, M. Van Overbeke 1741, in-12 de 194 pp. sans les lim. Dédicace à Marie-Thérèse d'Autriche, reine de Hongrie. (Bibl. de l'auteur).

De Villers ne se borne pas à indiquer les travaux chimiques auxquels il s'est livré avec ses collègues Réga et Sassenus pour l'analyse de ces eaux ; il s'attache encore à faire ressortir leurs qualités médicinales, les diverses affections dans lesquelles elles peuvent être utiles et la manière de les employer.

5° *Supplément aux Traités précédens des eaux de Marimont, où l'on confirme leurs qualités minérales et vertus salutaires, tant par des nouvelles preuves faites à Louvain, que par plusieurs cures communiquées par le sieur Delval, médecin et directeur de ces eaux. On y joint l'analyse des deux autres fontaines du même endroit, dont l'une est appelée le Roùdemont et l'autre la Montaigu, avec le détail des maladies auxquelles elles sont convenables. Dédié à son Ex. Mgr. le comte de Harrach, par les docteurs et professeurs Rega et de Villers.*

Louvain, M. Van Overbeke, 1742, in-12 de 96 pp.

6^o *Dissertatio medica de hæmorrhoidibus excerpta ex thesibus quondam compositis a S. A. de Villers, medicinæ doctore, etc. Nunc ab eodem revisa, in gratiam studiosæ juventutis facultatis medicæ Lovaniensis prelo commissa.*

Lovanii, typis Denique (1748), in-12 de 98 pp. (Bibl. de l'auteur).

s. — *Annuaire de l'Université catholique de Louvain.* 1841 p.125. — Paquot. *Mémoires*, T. I, p. 305 et 638. — Broeckx. *Essai sur l'histoire de la médecine Belge.* 1837 p. 104.

Bailly (J.-NICOLAS), licencié en médecine, acheva ses études à l'Université de Louvain, et se fixa à Liège où il se fit d'abord recevoir *garçon apothicaire* le 10 mars 1750, *apothicaire* en 1754, puis *médecin*. Il exerçait encore cette profession en 1759, comme le prouve la note suivante, qui figure sur un livre provenant de sa bibliothèque : *Ex libris J.-N. Bailly, pharmacopei 1741 et nunc medici 1759.*

Il a écrit :

Relation des choses les plus remarquables arrivées au pais de Liege 60 ans avant l'incarnation de nostre Seigneur, tirée d'un manuscrit par moy, Jean Nicolas Bailly, licentié en medecinne de la tres-celebre Université de Louvain l'an 1757.

Manuscrit autographe, in-folio de 451 pp. (Bibl. de l'auteur).

Cette relation embrasse l'histoire du pays de Liège depuis le roi Tongris jusqu'au milieu du XVII^e siècle. C'est une compilation faite sans discernement.

Nessel (MATHIEU), fils d'Edmond dont la notice précède, docteur en médecine, médecin de la maison de Miséricorde, conseiller à la Cour allodiale et membre du Conseil de la Cité en 1725, 1747 et 1759, naquit à Liège vers 1685.

Il fit avec succès ses études médicales à Louvain et à Pont-à-Mousson où il obtint, le 27 mars 1708, le diplôme de docteur. Le 15 juin suivant, le Collège des médecins de Liège l'admit à exercer l'art de guérir et l'élut successivement préfet et assesseur.

En 1751, Nessel succéda à son père dans la charge de conseiller

à la Cour allodiale de Liège, position qu'il conserva jusqu'en février 1763, date de sa mort (1).

Il a publié :

Apologie des eaux de Spa, par M. Mathieu Nessel, fils, docteur en médecine.

Liège, 1715, in-12 (2).

« L'auteur, dit le baron de Villenfagne, plus impartial que tous ceux qui ont écrit en faveur des fontaines de Spa, avoue que les eaux de Tongres ont toujours leur mérite aussi bien que celles de Spa et il ajoute que les unes et les autres seraient de plus en plus venues en réputation dans les pays éloignés, si la guerre et la misère n'y

(1) La mort de Nessel semble avoir été accélérée par la douleur qu'il éprouva de se voir disgracié par Jean-Théodore de Bavière. Ce prince avait pris à son service, en qualité de médecin ordinaire, un charlatan français nommé Jean de la Grave, soi-disant *maître-chirurgien de Paris*. Nessel, alors préfet du Collège de Liège et par conséquent la première autorité médicale du pays, crut qu'il était de son devoir d'éclairer le chef de l'Etat sur les intrigues de cet étranger. Bien que notre concitoyen prouvât par différents témoignages, notamment par celui du célèbre docteur Morand (*), que la religion du prince avait été surprise et qu'il confiait le soin de sa santé à un empirique de la pire espèce, il ne put se faire écouter. De la Grave obtint le titre de conseiller intime et ordre fut donné au Collège et à ses membres de garder, sur cette discussion, un *silence perpétuel*.

Il paraît que cette ordonnance ne fut pas observée, car le 13 octobre 1762, un décret, daté de Seraing, déclarait « Nessel, préfet, les médecins Dello Waide et Beauwens, l'apothicaire Pestiaux et le chirurgien Bicquet, inhabiles à remplir les fonctions d'assesseur, pour avoir tenu, le 22 juin, une assemblée contravenant au règlement. » On dut en même temps lacérer toutes les pages des registres du Collège qui se rapportaient à de la Grave.

Cette mesure de rigueur, la seule de ce genre qui ait été prise à Liège pendant le siècle dernier, semble avoir porté un coup fatal à la santé de Nessel. Il mourut dans les premiers mois de 1763. Le prince Jean-Théodore de Bavière étant venu également à décéder, le Chapitre *Sede Vacante* examina de nouveau cette affaire, rendit justice à la mémoire de Nessel et, par ordonnance du 29 mars 1763, il réhabilita les membres du Collège qui avaient été déclarés inhabiles. Quant à l'empirique de la Grave, on n'en entendit plus parler.

(2) Le catalogue de Mariotte, 1803, cite, sous le n° 445, un traité de Nessel sur les eaux de Spa, imprimé à Amsterdam en 1753. C'est une erreur aussi évidente que celle qui est commise au n° précédent, où l'*Essai sur Spa* du docteur Sandberg figure sous la date de 1753 au lieu de 1780.

(*) Morand était assesseur honoraire du Collège de Liège. On trouve, dans les registres de ce corps, années 1713-1769, p. 339, 523 et 528, différentes lettres très-intéressantes de ce célèbre médecin français.

avaient mis obstacle , et si surtout on n'avait discrédité les eaux de Spa, en vendant et en débitant aux étrangers celles de Chevron qui conviennent à peu de personnes. »

S. — Archives du Collège des médecins. — De Villenfagne
Hist. de Spa. T. I, p. 209.

Pfeffer (Simon-Frédéric-Navier), licencié en médecine , né à Huy le 8 février 1729, de parents peu favorisés de la fortune, termina ses études à l'Université de Louvain où il suivit les cours de Van der Belen, Rega, de Villers, Donckers, etc. Après avoir obtenu le titre de licencié, il vint se fixer à Liège et se consacra particulièrement, quoique pauvre lui-même, au soulagement de la classe indigente.

N'écoutant que ses instincts généreux , Pfeffer prit en 1766 la défense d'une cause devenue célèbre et dont le dénouement fit autant d'honneur à son talent qu'à son caractère. Nous croyons devoir donner plus loin le résumé des débats de ce procès (V. *Pièces justificatives* N° 4).

L'éclat de cette affaire, les intérêts qui s'y trouvèrent compromis, rendirent le séjour de Liège pénible à Pfeffer. Il se retira à Louvain où le professeur Jaquelart s'empessa de lui donner une honorable hospitalité , mais il ne put en jouir longtemps. Un jour, qu'il était malade, on lui prescrivit un purgatif ; il prit par méprise de l'arsenic et, le 27 novembre 1772, il rendit le dernier soupir en proie à des douleurs atroces.

Le procès dont nous venons de parler soulevait une question de médecine légale du plus haut intérêt. Le hasard ayant mis entre les mains de MM. Destriveaux et N. Ansiaux , professeurs à l'Université de Liège , le recueil manuscrit des écrits de Pfeffer , ils s'empressèrent de le publier en faisant ressortir combien la conduite du généreux défenseur avait été digne d'éloges et les efforts qu'il dut faire pour éviter aux juges une erreur juridique.

Ce travail parut en 1821 , au profit de la fille de l'accusée , alors dans une profonde misère ; il est intitulé :

Question de médecine légale. Précis des mémoires du docteur

Pfeffer, écrits pour la défense de deux individus accusés d'avoir commis un homicide volontaire par étranglement et suspension; suivi d'un plan de médecine légale, par P.-J. Destriveaux et N. Ansiaux, professeur à l'Université de Liège.

Liège. Haleng. 1821, in-8 de 67 pp. (Bibl. de l'auteur.)

Nous ne connaissons de Pfeffer que les thèses qu'il soutint à Louvain les 16 mars, 15 avril et 10 mai 1752 : elles sont intitulées *de vulnere cordis et pericardi — de aneurismate cordis — de animi deliquio* et ont été imprimées la même année, chez G.-P. Denique, chacune en une page in-folio.

S. — Destriveaux et Ansiaux *Précis des Mémoires, etc.*

Hoffmann (J.-L.), chirurgien-opérateur de la ville de Maestricht, chirurgien-major de l'hôpital militaire de cette ville, membre de la Société Helvétique, de l'Académie royale d'Edimbourg, est mort à Maestricht, dans les premiers mois de l'année 1782.

Hoffmann possédait une belle bibliothèque et un riche cabinet d'histoire naturelle, fruit de vingt-cinq années de recherches : le 27 août 1782, peu après son décès, ces collections furent vendues en détail et dispersées. On en publia le catalogue sous ce titre :

Catalogue des livres d'anatomie, de chirurgie, de médecine, d'histoire naturelle etc, tous tres bien conditionnés et parmi lesquelles des tres rares. Une collection complete des instrumens pour les accouchemens, les amputations, faits par les plus habiles artistes. Des squelettes naturels et artificiels, des pieces anatomiques injectées, une collection des ossemens de toutes especes et quelques curiositéz. Le tout delaisé par J. L. Hoffmann.

Maestricht. Landtmetier (1782) in-8 de 129 pp. (Bibl. de l'auteur).

Cette bibliothèque comprenait environ douze cents ouvrages. Les collections, comme l'indique le titre du catalogue, étaient de différents genres ; parmi les plus importantes on remarquait la collection de minéraux, classés d'après le système de Wallerius et dans laquelle figuraient « une suite de mines de mercure en plus de 200 diversités ; des mines de zinc et des pierres calaminaires encore plus nombreuses, etc. » Le cabinet était surtout riche en fossiles

de toutes espèces ; le catalogue en porte le chiffre à 5000. Hoffmann possédait la collection la plus importante qui ait été recueillie jusqu'à ce jour des pétrifications de la montagne de St-Pierre, à Maestricht (1) ; le catalogue s'exprime ainsi à ce sujet :

« Les pétrifications de St-Pierre sont des plus complètes ; les corallines seules surpassent le nombre de 400 variétés , parmi lesquelles il se trouve une *Penna marina* très-grande et complète, des madrepores de la plus grande beauté, des belemnites avec des cavités papyracées et un homoloceratite entier. La suite des autres pétrifications de divers pays, surtout une suite de crustacés magnifique, des encrinites, etc., la contrepart de la Méduse que M. d'Avila a fait graver, etc. Une armoire contenant les fragments d'un squelette d'un grand animal marin trouvé à 86 pieds sous terre, calciné et encore conservé dans la même pierre de sable, une mâchoire de 39 pouces de roi de longueur, avec ses dents, etc. Deux écailles de tortues, dont l'une de 47 pouces et l'autre de 44 pouces de longueur, toutes deux conservées dans la pierre de sable ; une côte de 43 pouces de longueur, conservée dans la pierre de sable ; toutes les susdites pièces sont uniques et ne se trouvent dans aucun cabinet. »

Hoffmann était à peu près oublié, lorsqu'on est venu porter à sa mémoire une atteinte des plus graves et malheureusement justifiée.

Il y a quelques années, M. Schlegel fut chargé d'un travail sur le saurien fossile et sur la tortue de mer découverte dans les carrières de Maestricht. Ce savant commença par un examen attentif des pièces décrites par Camper et Cuvier, et bientôt il reconnut que ces restes antédiluviens avaient été composés par Hoffmann avec des ossements fossiles retaillés, ajustés, replâtrés et incrustés dans des blocs de craie à l'aide d'un mastic. Plusieurs débris de grands sauriens et une partie du mosasaurus, déposé aujourd'hui au musée de l'Université de Groningue, ont été ainsi fabriqués. La falsification est si habilement faite qu'elle a trompé Adrien Camper et George Cuvier lui-même qui, dans son grand travail sur les *Ossements fossiles*, a représenté des parties d'animaux ainsi travaillés, avec des descriptions entièrement erronées et portant sur des espèces ou des variétés qui n'ont jamais existé.

(1) Des différentes découvertes faites par cet amateur, la plus importante est assurément celle du fameux Mosasauré trouvé dans la montagne de St-Pierre à 90 pieds de profondeur. Ce fossile, décrit par les plus grands naturalistes, fut enlevé par les Français : il figure aujourd'hui au Muséum de Paris. Nous donnons plus loin (v. *Pièces justificatives* n° 5) l'histoire de ce fossile telle que Faujas Saint-Fond la rapporte dans son grand travail sur les carrières de Maestricht.

M. Schlegel a dévoilé cette supercherie dans les *Mémoires pour servir à la carte géologique de la Néerlande* et plus récemment encore par une *Lettre sur le Mosasaure*, adressée au prince Charles Bonaparte et insérée dans les *Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences de France*, T. XXXIX, 1854, p. 799. M. Louis Figuier a aussi publié, dans le 25^e volume de la *Revue de Paris*, sous le titre de *Mystifications antédiluviennes*, un intéressant article sur le même sujet.

Sans vouloir excuser Hoffmann et quelqu'ait été le mobile des falsifications dont il s'est rendu coupable, on doit cependant reconnaître que, par ses recherches persévérantes, il a enrichi la science de pièces uniques de la plus grande valeur et qui, probablement, seraient perdues sans son intelligente intervention. C'est, du reste, un témoignage que différents naturalistes, et notamment Faujas Saint-Fond, se plaisent à lui rendre.

« L'attention d'Hoffmann, dit ce dernier, à ne laisser rien échapper de ce qu'on trouvait dans les carrières de St-Pierre, et dans celles des environs de Maestricht, les encouragements qu'il donnait aux ouvriers, ont valu à l'histoire naturelle la plus grande partie des objets remarquables qui ont été recueillis dans ces carrières et notamment les tortues qui exigeaient beaucoup de soins et de patience pour être retirées de manière à ne les endommager que le moins possible, et il en vint à bout. »

S. — Faujas Saint-Fond. *Histoire naturelle de la montagne de Saint-Pierre*, p. 43, 62 et 155. — Boucher de Perthes. *Antiquités Celtiques et antédiluviennes*, T. 2, p. 456. — L. Figuier. *Mystification antédiluvienne*. *Revue de Paris*, T. 23, p. 642.

Ponsart (GILLES-BENOIT), docteur en médecine, médecin-consultant du prince-évêque de Liège et du prince-abbé de Stavelot, naquit à Liège vers l'an 1740. Il termina ses études médicales à l'Université de Reims, où il obtint le titre de docteur le 50 juillet 1765, puis il se rendit à Paris et se fit admettre au nombre des aides d'Antoine Petit, l'un des plus célèbres praticiens de l'époque.

Ponsart était médecin de l'Hôtel royal des Invalides, lorsque, vers

1772, il quitta Paris pour venir se fixer à Liège : le 12 mai de l'année suivante, il fut agrégé au Collège de cette ville.

C'est par erreur que les biographes le font mourir en 1775 ; il exerçait encore sa profession en 1782.

Il a écrit :

1^o *Traité méthodique de la goutte et du rhumatisme, où l'on enseigne d'après l'expérience les vrais moyens de se délivrer et de se préserver de ces maladies. Par M. Ponsart, docteur en médecine.*

Paris. Desventes MDCCLXX, in-12 de XXIV et 541 pp. (Bibl. de l'auteur).

Avant de livrer ce travail à l'impression, Ponsart s'aïda des conseils et de l'expérience de plusieurs médecins français alors en vogue et notamment du célèbre Antoine Petit, dont il fut l'élève et avec qui il semble avoir été assez étroitement lié. Il donne l'historique de la goutte, recherche la nature, les principes et les causes de cette affection, et développe la méthode à employer pour la guérir.

Ponsart pense que la goutte n'est ni héréditaire ni incurable et prétend avoir guéri tous ses malades par l'usage d'un remède de son invention. Toutefois il ne croit pas devoir en faire connaître la composition, de crainte, dit-il, « que des personnes avides de remèdes n'en fassent elles-mêmes l'application » Tout ce que l'auteur nous apprend de ce fameux spécifique, qu'il recommande aussi pour le rhumatisme, c'est que des substances minérales en forment la base.

2^o *Traité de l'apoplexie et de ses différentes espèces, avec une nouvelle méthode curative dont l'utilité est prouvée par l'expérience ; on y traite également de la paralysie et de ses différentes espèces particulières : ouvrage à la portée de tout le monde, dans le gout de l'Avis au peuple sur sa santé, du célèbre Tissot. Par J.-B. Ponsart.*

Liège. L.-J. Demany, 1775, in-12 de 247 pp. — Paris. Guillot, 1781, in-8. (Bibl. de l'auteur.)

Ponsart dédie la première édition de ce traité à son protecteur, le prince-évêque de Velbruck. La faculté de médecine de Reims, consultée sur le mérite de l'ouvrage, répondit par une lettre des plus

flatteuses qu'elle approuvait en tout point la théorie et la méthode curative enseignée, mais qu'elle engageait l'auteur à revoir son style quelque peu incorrect. — *L'Esprit des Journaux*, n° de juin 1775, p. 584, a publié sur ce livre un compte-rendu assez pâle.

5° *Précis sur les différents vices de l'estomac, avec un élixir pour le fortifier, ainsi que le genre nerveux et qui favorise le bon effet des eaux minérales ferrugineuses. Par M. Ponsart, docteur en médecine.*

Liège. J.-F. Bassompierre, in-24 de 25 pp. (Bibl. de l'auteur).

S. — Archives du Collège des médecins. — Les ouvrages cités.

Delle Waide (Pierre) ⁽¹⁾, licencié en médecine, préfet du Collège des médecins de Liège, fut promu à l'Université de Louvain dont il suivit les cours pendant cinq ans.

Delle Waide est mort en 1782, à un âge avancé. Il avait été admis à exercer sa profession à Liège le 28 mai 1752.

Il a écrit :

1° *Histoire d'une hydrophobie.*

(Liège) MDCCXLVII, in-4 de 45 pp. (Bibl. de l'auteur).

Brochure dirigée contre les docteurs de Moreal et Bazin, à propos d'un malade que l'auteur avait traité comme atteint de la rage, tandis que ses confrères prétendaient reconnaître tous les symptômes de la fièvre utérine. Pour trancher le débat, Delle Waide demanda l'avis de la faculté de Louvain et lui adressa à ce sujet un rapport détaillé. Celle-ci, par lettre du docteur Van Rossum en date du 16 juin 1747, se prononça contre de Moreal et Bazin.

2° *Lettre de M. Del Waide, licencié en médecine, etc. (à M. Morand, médecin, assesseur honoraire du Collège des médecins de Liège) sur l'effet attribué à la houille, de nuire à la poitrine.*

Lettre publiée dans les *Memoires sur la nature, les effets, propriétés et avantages du feu de charbon de terre, etc.*, par M. Morand. (Paris, Delalain, 1770, in-12 p. 167-185). Réponse à une lettre de

(1) Son fils *Laurent-Joseph Delle Waide* s'adonna également à l'art de guérir : le Collège des médecins le reçut *garçon chirurgien* le 22 janvier 1763 et *chirurgien du plai-pays* le 7 février suivant.

Morand par laquelle celui-ci avait demandé si la péricneumonie , l'asthme et la phthisie sont plus communs à Liège que dans d'autres villes aussi peuplées. Delle Waide se prononce pour la négative.

« Je n'ignore pas, écrit-il, que c'est une idée presque générale, et au moyen que cette allégation est toujours liée avec la raison qu'on en donne d'abord, des vapeurs de la houille brûlée, elle acquiert par une cause plausible un degré de vraisemblance qui constitue pour bien du monde un fait sans réplique. Les maladies dont il s'agit s'observent à Liège comme ailleurs : si elles y sont plus communes en apparence, ce n'est que dans une classe d'hommes parmi lesquels on les rencontre généralement plus fréquemment, parce que leur état les expose particulièrement à contracter ces maladies. Il est clair que c'est en proportion d'un grand nombre d'artisans occupés ici à certaines professions et point du tout à la grande quantité de houille qui s'y consomme, que l'on voit dans quelques saisons ces maladies plus ou moins nombreuses. »

5° *Observations de physique et de médecine par P. Delle Waide.*

Recueil manuscrit en plusieurs volumes : à la vente des livres de l'auteur, il a été adjugé au prix de 20 fls.

Delle Waide possédait une belle bibliothèque médicale qui fut mise en vente le 18 février 1785 : le catalogue en a été publié sous ce titre : *Catalogue d'une précieuse collection de livres de Médecine, de Chirurgie, de Chimie, Instrumens et Machines de mathématique et de physique* (Liège, Desoer 1785) in-42 de 54 pp.

S. — Archives de l'Etat. — Les ouvrages cités.

Demeste (JEAN), docteur, chirurgien-major du régiment national de Berlaymont, chirurgien de la maison de Miséricorde, membre fondateur de la Société d'Émulation de Liège, correspondant de la Société royale de médecine de Paris, de la Société royale des arts et des sciences de Metz, des Académies de Lisbonne, d'Erfurt et de Mayence, né à Liège en 1745, d'une honorable famille patricienne dont plusieurs membres se sont adonnés à l'art de guérir ⁽¹⁾, mourut dans sa ville natale le 20 août 1785 ⁽²⁾.

(1) Le premier qui, dans cette famille d'origine française, s'adonna à la chirurgie est *Jean Demeste*, agrégé au Collège de Liège le 8 février 1716. Son fils, *Jean Nicolas*, père de l'auteur des *Lettres au Dr. Bernard*, devint chirurgien de la Cour du prince de Liège Jean-Théodore de Bavière et chirurgien major du régiment national, position dont il se démit en 1783 en faveur de son fils à qui il survécut. Le docteur Boyv, dans le premier volume de ses *Promenades historiques*, fait l'éloge de J. Demeste et rapporte une aventure singulière qui lui arriva à la citadelle de Liège.

(2) Quelques jours après la mort de Demeste, ses os furent réduits en verre et

Après avoir étudié sous la direction de son père les principes de l'anatomie et de la chirurgie, Demeste se rendit à Louvain ; il suivit avec succès les cours de médecine et de botanique. Il alla ensuite se perfectionner à Rome où il séjourna cinq ans à Rheims, où il fut promu au doctorat le 9 juillet 1777 et enfin à Paris.

Au mois de mars 1780, Demeste fut reçu *médecin de ville* et ne tarda pas à faire apprécier son mérite. Il apporta dans l'exercice de son état un désintéressement, un tact et un dévouement qui méritèrent les plus grands éloges. Malgré la maladie de langueur qui le consumait, il ne cessa de remplir ses devoirs avec exactitude. Le 12 février 1785, peu de mois avant sa mort, il avait été choisi par le prince de Velbruck pour remplacer son père en qualité de chirurgien du régiment national.

Demeste fut loin d'être heureux. A une affection grave qui le minait et qu'il savait sans remède, vinrent se joindre des chagrins de famille. Il prit en dégoût sa ville natale et parfois même il se serait laissé aller au découragement, s'il n'eût trouvé dans l'étude une consolation salutaire. « Je me recommande à vous, écrivait-il le 10 octobre 1779 à l'un de ses meilleurs amis, Romé de L'Isle ; marquez-moi de temps en temps les nouveautés chimiques. Vous êtes à la source dans Paris, tandis que dans la triste ville que j'habite, je n'apprends les choses que bien tard. » Le 18 septembre suivant, il écrivait encore à propos de ses *Lettres au D^r Bernard* : « Il est convenu, mon cher de L'Isle, que j'ai dû avoir bien du courage pour faire ce livre avec les embarras que j'ai à Liège et les ennuis domestiques qui

coulés en forme d'une petite urne que l'on a vue longtemps dans le cabinet du physicien Robertson, son ami. Aujourd'hui encore, elle orne le cabinet d'un grand seigneur Russe. Demeste ne se doutait probablement pas du sort qui était réservé à sa dépouille mortelle lorsque, dans deux de ses *Lettres au D^r Bernard*, il s'étendait longuement sur la substance vitreuse que l'on retire des os calcinés.

Robertson, dont nous venons de citer le nom, était convaincu que l'usage et l'extraction de la houille à Liège, occasionnaient un plus grand nombre d'affections de poitrine qu'ailleurs. « On a préconisé, écrit-il dans ses *Mémoires*, le soufre pour ces sortes d'affections. Un médecin de Liège, le docteur Demeste le prescrivait généralement en vapeur... et généralement il guérissait ses malades par la mort. »

souvent me mettent hors d'état de travailler. En vérité, j'abandonnerois cette patrie flasque, molle, ennuyeuse et sans verve, si j'aimais moins ma sœur qui souffriroit trop de mon absence. »

Demeste fut l'un des fondateurs de la Société d'Émulation de Liège; il concourrut activement à son établissement. C'est par son intermédiaire et sur sa présentation que cette compagnie associa à ses travaux, en qualité de membres honoraires, plusieurs hommes éminents de l'époque, notamment MM. Sage, de l'Académie des sciences de Paris, Romé de l'Isle, Vicq d'Azir, secrétaire-perpétuel de la Société royale de médecine de Paris, le marquis d'Aoust, Michely, professeur d'anatomie à Rome, Bernard, professeur à l'université de Douai, etc. (1).

Demeste avait formé à grands frais un assez beau cabinet d'histoire naturelle. Après sa mort, les différents objets qu'il avait rassemblés, furent mis en vente et dispersés.

Les travaux de Demeste eurent la chance d'obtenir tout d'abord la sanction de l'étranger. Son principal ouvrage reçut de Valmont de Bomare une approbation exprimée dans les termes les plus flatteurs. Cette circonstance, jointe aux relations qu'il entretenait avec quelques savants français, exagéra son mérite aux yeux de ses concitoyens; on lui érigea un véritable piédestal. Lorsque la Société d'Émulation transforma sa grande salle en panthéon et y inscrivit les noms des Liégeois les plus illustres, le docteur Demeste fut l'un des premiers appelés à cet honneur (2). Nous nous faisons un devoir de

(1) Demeste était en correspondance avec plusieurs savants français, notamment avec Romé de l'Isle, Nicolas, le marquis d'Aoust, Sage, Alph. Le Roy, etc. Ceux de ses concitoyens qu'il voyait le plus fréquemment étaient le physicien Villette, le chimiste de Saive, et le comte de Elois-Cannembourg, trésorier de Liège et assez bon naturaliste. On a prétendu, sans preuve, que Demeste entretenait des relations suivies avec Valmont de Bomare et Buffon. Nous voyons dans sa XXXV^e lettre, que l'auteur qualifie ce dernier d'*illustre comie*, de *Plin français*, etc., mais à la même époque il écrivait aussi à son ami Romé : « Que je suis charmé de vous voir en guerre avec Buffon. En vérité, il était nécessaire pour le bien des sciences qu'un aussi bon logicien et aussi savant naturaliste que vous démontrât combien les assertions de Buffon sont souvent ridicules..... Je irai votre brochure avec bien du plaisir. Je doute qu'on y réponde. »

(2) Il n'est pas jusqu'au poëte D. Malherbe qui, au commencement de ce siècle,

payer à la science et aux connaissances variées de Demeste, le tribut qui lui est dû ; nous le proclamons volontiers un homme de mérite et ses *Lettres au Dr Bernard* en font foi, mais il y a loin d'un savant estimable à une gloire nationale. Son nom occupe, selon nous, dans la galerie de la Société d'Émulation, une place qui pourrait être mieux remplie.

Il a laissé :

1^o *Lettres du docteur Demeste, de la Société d'Émulation de Liège, correspondant de la Société royale de médecine, au docteur Bernard, premier professeur de la Faculté de médecine de Douai, sur la chymie, la docimasie, la cristallographie, la lithologie, la minéralogie et la physique en général.*

Paris. Didot, MDCCLXXIX, 2 vol. in-12 de 611 et 665 pp. (Bibl. de l'Université de Liège).

Peu après la mort de l'auteur, cet ouvrage fut traduit en allemand sous ce titre :

Herrn Dr Demestes der gelehrten gesellschaft in Luttich mitglieds, und der Konigl. medicinischen gesellschaft correspondentens Briefe uber die chimie, probierkunst, kristallographie, lithologie, mineralogie und physik. An den Herrn Dr Bernard, erster professor der medicinischen fakultat zu Douay etc. Aus dem franzosischen. Ersten theil.

St.-Petersburg U. Leipzig, bey J.-Z. Bogan, 1784, in-8 de 4 f. et 459 pp. (Bibl. de la Société d'Émulation de Liège).

ne crut devoir composer quelques rimes en l'honneur de Demeste ; les voici telles qu'elles ont été publiées en 1802 :

Sur les lettres du Dr. Demeste au Dr. Bernard.

Estimé de Bomare et même de Buffon,
L'ouvrage de Demeste honore la patrie,
Et doit dans la physique ainsi qu'en la chymie,
En tous tems, en tous lieux, faire citer son nom,

Même sujet.

En nous communiquant plus d'un fécond secret,
Soit en fait de physique ou bien sur la chimie,
D'un style égal, facile, au niveau du sujet,
Demeste nous prouva qu'il avoit du génie ;
Mais fut trop tôt, hélas ! et la cause et l'objet
Des regrets les plus vifs de sa chère patrie.

Traduction allemande publiée sous le voile de l'anonyme par B.-F.-J. Hermann ; nous ignorons si le second volume a paru.

Romé de L'Isle fut l'éditeur de ces *Lettres*, à la rédaction desquelles il prit même une certaine part. Il en soigna l'impression, corrigea le texte et apporta de notables changements au manuscrit original. Demeste, en accusant la réception du 1^{er} volume qui s'imprimait à Paris, disait à son ami : « J'y ai bien trouvé des changements et des ajoutés que vous avez eu la complaisance d'y faire. Je vous remercie infiniment parce que tout ce que vous avez fait est précisément tout ce que j'eus voulu avoir pu faire moi-même et si j'avais été à Paris, je n'eus pas changé un mot à toutes ces modifications. Il est bien heureux pour moy d'avoir des amis aussi obligeants et aussi bienfaisants que vous. Continuez-moy je vous prie vos bienfaits, car le second volume seroit bien inferieur au premier. »

Ces *Lettres* furent écrites et publiées à la demande du docteur Bernard, avec qui l'auteur s'était lié pendant un séjour de quelques mois qu'il fit à Douai. Elles sont au nombre de 48 ; les 19 dernières, qui forment le second volume, sont exclusivement consacrées à la minéralogie. Demeste cite avec prédilection ses amis Sage, Romé, Nicolas, etc. Dans la X^e et dans la XXI^e lettres, il rend aussi un juste hommage à la science de ses concitoyens Villette et de Saive.

Cet ouvrage, qui fit assez de bruit lors de son apparition, a été attaqué et défendu par des hommes éminents. Il n'est pas hors de propos, croyons-nous, de reproduire ici l'approbation de Valmont de Bomare. Voici comment s'exprimait ce censeur :

• J'ai lu par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux un manuscrit intitulé : *Lettres de M. le docteur Demeste, etc.* Cet ouvrage m'a paru concis, méthodique ; on y trouve la base des curieuses découvertes faites de nos jours, qui reculent les limites de la science, étendent la sphère de nos idées et font époque dans le monde physico-chimique. C'est comme un corps de doctrine qui enseigne à résoudre les problèmes les plus importans sur la composition, la conformation et la décomposition des corps. J'estime que cet ouvrage sera lu avec intérêt. En conséquence, je crois qu'on peut en permettre l'impression.

Fait au château de Chantilly, le 8 août 1778.

Valmont de Bomare.

Différents recueils périodiques français, anglais, allemands et

liégeois donnèrent des comptes-rendus de cet ouvrage : l'un des plus importants est celui que de Feller publia, en avril 1779, sur le premier volume, dans le *Journal historique et littéraire*. On trouve dans cet ouvrage, dit le savant jésuite, « beaucoup de recherches, une grande lecture des ouvrages de physique et de chimie, des expériences et des faits curieux en grand nombre et surtout une utile application des procédés chimiques à la médecine...., mais il paraît que l'auteur se précipite quelquefois à regarder comme des principes des assertions qui n'ont pas pris encore assez de la consistance (1). »

L'*Esprit des Journaux* donna aussi deux analyses de ce premier volume : l'une, anonyme et dénuée d'intérêt, est insérée dans le n° de février 1779 ; l'autre, due au marquis d'Aoust, figure dans le n° du mois de mai de la même année et n'embrasse pas moins de 17 pages. Ce critique s'exprime de la manière la plus flatteuse pour notre concitoyen. « Ces lettres, dit-il, nous paraissent mériter l'éloge qu'en a fait M. Valmont de Bomare. Elles sont écrites avec clarté et précision ; le style en est toujours rapide et jamais sec, les matières y sont distribuées avec ordre et la lecture d'une lettre prépare à la lecture de la suivante... On rencontrera souvent dans cet ouvrage de ces rapprochements heureux, qui font autant de plaisir au lecteur que d'honneur à l'auteur. M. Demeste montre partout une grande érudition ; on voit qu'il a beaucoup voyagé et qu'il a examiné avec attention un grand nombre de cabinets d'histoire naturelle. »

Le second volume des *Lettres au docteur Bernard* eut aussi les honneurs d'un compte-rendu des plus bienveillants, dû à Romé de

(1) Voici au sujet de ce compte-rendu ce que Demeste écrivait à Romé, le 23 avril 1779 : « Voyez vous le Journal de Luxembour ? il a fait dans le n° du 15 avril un éloge et une espèce de critique de mon livre à propos de l'air et des basaltes.... Je fus il y a trois jours voir l'auteur de ce journal qui est un ex-jésuite liégeois. Il devint si grave et si tremblant lorsque je me nommai qu'il crut sans doute que j'allais lui donner une volée de coup de plat de mon épée. J'eus besoin de toute ma rhétorique pour lui persuader que j'allois chez lui pour le remercier de son honnêteté et non pour l'insulter et que d'ailleurs les critiques honnêtes ne me fâchent pas. » Nous sommes assez disposé à croire que Demeste se pose ici gratuitement en matamore : l'abbé de Feller n'était pas homme à s'effrayer pour si peu.

l'Isle. Il parut d'abord dans le *Mercur de France* de 1780, puis dans l'*Esprit des Journaux*, n^o de mai, même année. — A côté de ces critiques, Demeste en trouva aussi qui ne le ménagèrent guère : « Le zèle avec lequel il cultive la chimie, écrit un biographe, fut plus ardent qu'éclairé. Les idées bizarres, les opinions paradoxales, les hypothèses frivoles fourmillent dans son ouvrage. » « En lisant ces deux volumes, dit également un médecin distingué, on trouve que l'imagination de Paracelse était sage et peu féconde. » D'autres enfin, comme de Morveau et le duc de Chaulnes, se bornèrent à lui reprocher, d'une façon plus ou moins courtoise, d'avoir adopté sans contrôle certaines opinions peu fondées bien que généralement reçues.

Quoiqu'il en soit, les *Lettres* de Demeste, si l'on tient compte de l'état de la science à l'époque où elles ont été composées, sont dignes de fixer l'attention. Elles ne méritent peut-être pas les éloges exagérés qu'en ont fait quelques amis de l'auteur, mais on doit aussi considérer comme passionnées certaines critiques de ses adversaires. Les deux volumes qui nous occupent sont écrits sans prétention, avec clarté et méthode ; ils se distinguent par une facilité de style que l'on chercherait vainement dans beaucoup d'ouvrages publiés en France par les sommités scientifiques de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Si, pour le fond, ces lettres laissent parfois à désirer, on ne doit pas perdre de vue la rapidité avec laquelle elles ont été écrites et tenir compte des préoccupations et des chagrins domestiques qui tourmentaient l'auteur lorsqu'il les rédigea.

2^o *Memoire sur les pyrites martiales, leurs décompositions spontanées et les resultats de cette décomposition. Par M. Demeste, correspondant de la Société royale de Medecine.*

Liège, de l'imprimerie de la Société d'Emulation (J.-J. Tutot). MDCCLXXIX, in-4.

Développement de la 38^e *Lettre au docteur Bernard*. Demeste donna lecture de ce travail à la séance d'inauguration de la Société d'Emulation le 2 juin 1779; il a été reproduit dans l'*Esprit des Journaux*. Août 1779, p. 505-514.

3° *Mémoire sur la formation des montagnes sablonneuses.*

Un précis de ce travail a été lu à la séance publique de la Société d'Emulation du 18 juillet 1779 ; nous ne croyons pas qu'il ait été publié.

4° *Traité des Glandes.*

Ce traité fut terminé en 1778. Demeste voulut le publier à la suite de ses *Lettres au docteur Bernard*, mais on le détourna de ce projet. C'est alors que l'auteur, par l'intermédiaire de Romé de l'Isle, en adressa le manuscrit à l'Académie de Mayence.

5° *Dissertation physique sur le cerveau.*

Demeste achevait cette dissertation lorsque la mort le surprit.

5. — L'ouvrage cité. — Dix-huit lettres écrites du 8 mars 1778 au 12 octobre 1782 à Romé de l'Isle, conservées à la Bibliothèque de l'Université de Liège. — *Almanach de la Société d'Émulation* 1784 p. 35. — Malherbe. *Hommage à la Société d'Émulation*, 1802, p. 23.

Dewandre (....), maître en chirurgie et accoucheur, né à Liège, ne nous est connu que par l'article suivant qu'il a publié dans l'*Esprit des Journaux*, n° d'octobre 1784, p. 350.

Observation communiquée aux Rédacteurs du Journal, sur un accouchement de trijumeaux dans l'état de perfection, vivants, de différents sexes et nés en même temps.

Maillard (...), médecin consultant aux Eaux de Spa, né dans la principauté de Liège, est mort jeune vers 1788 (1).

Il a publié sous le voile de l'anonyme :

Avis aux buveurs d'eaux minérales affligés de maux de nerfs, précédé de l'Eloge de Spa et de ses avantages.

Liège, Bassompierre. 1776, in-12 de 116 pp. — Des exemplaires portent aussi pour rubrique : *A Liège et à Spa, de l'imprimerie de Bollen fils.* 1776, ut supra.

(1) Un autre praticien de la même famille, *Modeste Maillard*, fut reçu chirurgien par le collège de Liège le 14 octobre 1768 ; il exerça sa profession à Thuin.

Maillard essaye de formuler , pour les gens du monde et pour le malades , quelques notions générales dégagées de l'appareil scientifique dont on les accompagne trop souvent; il expose succinctement et dans un style assez élégant, les conditions requises pour prendre avec fruit les eaux minérales et termine par quelques aperçus sur l'économie animale, la digestion, etc.

Dans *l'éloge de Spa*, l'auteur se montre admirateur enthousiame et quelque peu intéressé, ce nous semble, de cette célèbre ville d'eaux. D'après lui tout y est parfait et chaque étranger, quelles que soient son origine, sa position, ses goûts , sa santé, retrouve l'âge d'or près du Pouhon.

Voici , à propos des femmes , ce que Maillard écrivait en 1776 , précisément à une époque où Spa possédait le privilège d'être le rendez vers des plus célèbres courtisanes de l'Europe : « On se rassemble ici pour se plaire et non pour se livrer à la malignité de la critique. C'est dans Spa que les femmes exercent particulièrement leur empire. Toujours décentes, elles y font régner une galanterie délicate , de pur agrément et qui tire sa source des sentiments du cœur et de l'esprit. D'ailleurs l'intérêt de la santé serait suffisant pour conserver aux mœurs leur pureté et leur innocence..... »

Coster ⁽¹⁾ (PERPÈTE-JOSEPH), pharmacien-chimiste, bourgmestre

⁽¹⁾ La famille *Coster* est originaire de la Savoye. Elle se fixa d'abord à Houffalize puis à Dinant. Le père de *Perpète-Joseph* avait épousé une irlandaise qui lui donna vingt-trois enfants. Parmi ces derniers figurent *J.-F. Coster*, homme de lettres , collaborateur du *Journal encyclopédique*, mort vers 1813 ; *Jean-Louis Coster*, jésuite , qui devint conseiller et bibliothécaire du prince de Liège après la suppression de son ordre et à qui l'on doit la création de l'*Esprit des Journaux*. *Henri-François Coster* , ancien celérier de l'abbaye de St-Hubert. Ce religieux quitta son monastère et se retira en France ; il reçut en 1766 de Louis XV une pension de 1,200 frs. « en récompense des marques d'attachement donnés aux intérêts de la France. »

Perpète-Joseph eut un fils, *Célestin-Charles*, qui s'adonna aussi à l'art de guérir et fit de bonnes études à Louvain et à Paris. Il avait été agrégé le 11 décembre 1772, au Collège de Liège, en qualité de médecin à Dinant. *Célestin* est mort victime des mauvais traitements que lui firent subir les ennemis de son père. Dans ses moments de loisir, il s'occupait de poésie française; on trouve une pièce de vers de sa façon à la page 61 du *Mémoire* cité plus haut.

Les archives du Collège de Liège mentionnent encore deux membres de la famille *Coster* : *François*, reçu médecin à Dinant le 20 septembre 1762 et *Pierre-Jean* admis comme pharmacien le 6 juillet 1768.

et mambour des hôpitaux de Dinant, naquit à Dinant, où il est mort dans les dernières années du XVIII^e siècle.

Coster embrassa l'état de pharmacien vers 1751 ; à la même époque il commença à se mêler à la vie publique et fut successivement nommé receveur-général de la ville de Dinant, mambour des hôpitaux, conseiller et bourgmestre.

Lorsque la révolution liégeoise éclata, Coster se mit à la tête du mouvement : le 25 août 1789, les patriotes de Dinant l'acclamèrent de nouveau bourgmestre.

Pour se justifier de certaines insinuations répandues contre lui par ses adversaires politiques, il publia en 1785 un mémoire intitulé :

Memoire justificatif pour le sieur P.-J. Coster, bourgeois né de la ville de Dinant, apothicaire-chymiste, ancien bourgmestre, etc., concernant la conduite qu'il a tenue dans ses diverses fonctions, durant vingt-deux ans.

Epigraphe : *les hommes sont méchants, mais l'homme est bon.*

A Bruxelles et chez les principaux libraires des autres villes. (Liège. L.-J. Bernimoulin, 1785). In-8 de 155 pp. 8 f. et 2 pl. coloriées représentant le costume porté par les vieillards des deux sexes à l'hôpital de Dinant.

2^o *Supplément au memoire justificatif pour le sieur P.-J. Coster, bourgeois né de la ville de Dinant, etc.*

A Bruxelles et chez les principaux libraires des autres villes. 1785. (Liège Bernimoulin). In-8 de 5¼ pp. et 5 feuillets. (Bibl. de l'auteur.)

Ce mémoire, écrit dans un style prétentieux et emphatique, est attribué au chevalier de Saint-Péravi, poète français, alors fixé à Liège. C'est la défense des actes posés par Coster dans les différentes fonctions publiques qu'il a exercées. A côté de détails puérils, on trouve çà et là des renseignements curieux sur l'administration de la bienfaisance, l'organisation des hôpitaux et les luttes communales au pays de Liège et particulièrement à Dinant à la fin du XVIII^e siècle.

Fallize (**JEAN Motte**, DIT), chirurgien et naturaliste, assesseur du Collège des Médecins, né à Liège le 28 août 1719, d'une famille d'origine française (1), mourut en cette ville vers l'an 1790.

Admis le 30 octobre 1741 en qualité de chirurgien par le Collège de Liège, Fallize ne tarda pas à se produire d'une manière avantageuse et bientôt il n'eut pas de rivaux dans certaines spécialités de son art (2).

Le 2 janvier 1785, il ouvrit à Liège, à la demande du prince de Velbruck et sous la surveillance de la Société d'Emulation, une *Ecole gratuite sur l'art de l'accoucheur*. Les femmes qui se destinaient à exercer la profession d'accoucheuse, ne pouvaient être admises par le Collège des médecins que sur la remise d'un certificat constatant qu'elles avaient suivi ce cours avec fruit et assi-

(1) La famille *Motte, de Motte, ou de la Motte* vint, vers le milieu du XVI^e siècle, se fixer à Liège où elle existe encore. En 1625, par suite du mariage de *Paul Motte* avec *Marie Fallize*, l'usage substitua le nom de *Fallize* à celui de *Motte* et on ne connut les enfants de Paul qui précède que sous le nom de leur mère : leur fils aîné fut la souche de quatre générations de praticiens recommandables, savoir :

1^o *Jean Motte dit Fallize*, chirurgien, né vers 1620, mort le 8 janvier 1678.

2^o *Jean Motte dit Fallize*, chirurgien de la maison de Miséricorde, l'un des membres fondateurs du Collège de Liège, né le 23 février 1660, mort le 3 novembre 1731.

3^o *Charles-Gérard-Martin Motte dit Fallize*, admis comme chirurgien par le Collège le 18 septembre 1719, né le 7 janvier 1689, mort le 22 décembre 1757. La famille conserve le portrait de ce praticien, peint en 1748 par Jacques Plumier.

4^o *Jean Motte, dit Fallize*, chirurgien et naturaliste distingué, mort vers 1790, épousa *Anne-Marie Coelers*, proche parente du peintre Liégeois de ce nom. De ce mariage naquit *Jean-Dieudonné-Christian Motte, dit Fallize*, successivement officier d'artillerie au service des Provinces-Unies, licencié en droit de l'Université de Reims, échevin de la Cour souveraine de Fléron et en dernier lieu avocat du Bureau de bienfaisance de Liège.

(2) Fallize était surtout très-renommé comme accoucheur. Nous voyons dans sa comptabilité, qu'en 1781, par exemple, il assista à 126 accouchements et reçut de ce chef 3200 fls, somme considérable pour l'époque. Alors les chirurgiens se faisaient payer les honoraires des accouchements, d'après la position et la fortune présumée. Pour les personnes de la haute noblesse, Fallize demandait généralement de 150 à 200 fls. ; les bourgeois donnaient de 18 à 100 fls et les artisans de 5 à 9 fls.

duité (1). Voici comment un contemporain s'exprime à propos de la création de cette école :

• Un abus fort commun dans les campagnes affligeoit surtout le cœur compatissant de Velbruck. C'est là qu'une mère infortunée, dénuée de secours, au moment où elle met au jour le fruit de sa tendresse, périt souvent victime de l'impéritie et du préjugé. Pour remédier à ces inconvénients funestes, Velbruck conçut l'idée d'une Ecole, où toutes les femmes qui se destinent à l'état d'accoucheuse, pussent s'instruire. Ces leçons demandèrent un professeur qui joignit au savoir, à l'expérience, à l'habileté, la patience et la douceur si nécessaires à ceux qui enseignent. Il fit choix de M. Falize, chirurgien célèbre, citoyen vraiment recommandable par ses profondes connaissances et surtout par les services essentiels qu'il rend tous les jours à l'humanité. M. Falize, honoré de cette préférence s'empessa de remplir cette tâche importante avec autant de zèle que de désintéressement. •

Cette institution si utile, qui avait déjà rendu d'éminents services, fut fermée peu après la mort de Velbruck : le successeur de ce prince ne crut pas devoir lui accorder une protection qu'elle méritait à tant de titres.

Falize a laissé :

1° *Observations météorologiques, tenues de 1756 (?) à 1783.*

Nous ne connaissons ce travail que par ce qu'en dit Courtois dans le premier volume de ses *Recherches sur la statistique de la province de Liège*. Voici comment il s'exprime : « D'après les observations de M. Falisse, tenues avec une rare exactitude depuis 1756 jusqu'en 1783, et dépouillées par M. Thomassin, la plus forte chaleur qu'on ait éprouvé à Liège pendant 40 ans a été de 57 degrés centésimaux, le 50 août 1785. Le plus grand froid s'est aussi fait sentir la même année, du 29 au 50 décembre. Le thermomètre marquait 24° 45..... Il suit des mêmes observations que la plus grande élévation du baromètre a eu lieu le 29 décembre 1749. Il avait atteint ce jour là 0a776,

(1) Un cours semblable se donnait à Stavelot dès le commencement de l'année précédente. On lit dans la *Gazette de Liège* du 18 janvier 1782 : « Le magistrat de Stavelot, attentif à diminuer autant qu'il est en son pouvoir la masse des maux dont l'humanité est accablée et comme il sait que des sages-femmes grossières et ignorantes, exerçant un art délicat, n'en est pas un des plus petits, il a fait ouvrir le 4 de ce mois un cours public d'accouchements. Le Sr Damseaux, chirurgien accoucheur, chargé de donner la leçon, recevra toutes les femmes de bonnes mœurs qui se présenteront munies d'un billet du greffier. »

et le 27 janvier 1750, il était à 0^a775, toujours avec un temps doux et serein, par un vent de nord-est. La moindre élévation a été observée le 22 mars 1751, à 0^a704... »

2^o *Essai sur l'analyse de l'eau minérale de la Grande-Flemalle, sur Meuse, entre Liège et Huy, et comparaison de cette eau avec celle de Spa, par M. Fallize, chirurgien de Liège.*

A Liège, chez Ev. Kints. 1750, in-8. — *Nouvelle édition*, à Liège, chez le même. 1754, in-12.

« L'auteur, dit le baron de Villenfagne, s'est servi de l'analyse des eaux de Spa du docteur de Presseux ; il a répété sur l'eau de Flémalle les expériences les plus essentielles que ce médecin avait faites sur celles de Spa ; il en a marqué le résultat et croit, qu'ayant démontré la ressemblance des principes contenus dans les eaux de Spa et de Flémalle, il est naturel de conclure que les effets et les vertus de ces fontaines doivent être semblables. »

— On trouve dans l'*Esprit des Journaux* du mois de janvier, p. 552-544, une intéressante *lettre de M. W. Blakey à M. Falize, chirurgien et savant naturaliste, sur le mémoire de M. Perret, relatif à l'acier.*

S. — *Gazette de Liège*, 27 novembre et 6 décembre 1782 — *Almanach de la Société d'Emulation pour 1783*, p. 38. — Reynier. *Éloge de Velbruck*. 1785, p. 7. — De Villenfagne. *Histoire de Spa*. II, p. 66. — Dethier. *Guide des curieux*. 1818, p. 92. — Papiers de famille et archives du Collège des médecins. — Archives des hospices civils. Vol. aux *Récès et Ordonnances des maîtres et directeurs de 1709 à 1727*, folio 5.

Duts (MATHIEU-FRANÇOIS), écuyer et artiste vétérinaire, né à Verviers, le 5 juillet 1750, est mort vers 1790 ou 1791.

Duts s'adonna d'abord à l'étude de la médecine ; il prit même ses licences dans une université hollandaise, mais dans la suite il abandonna cette profession pour embrasser celle d'artiste vétérinaire.

Il était déjà fixé à Maestricht depuis plusieurs années lorsque, vers 1770, le lieutenant-général de Famars, au service des Provinces-Unies, le nomma *médecin des chevaux* (sic) de son régiment. La

magistrature de Maestricht le chargea aussi de l'inspection des foires de cette ville (1).

Il a laissé :

1° *L'anti-maquignonnage abrégé ou moyens d'éviter la surprise dans l'empiette des chevaux d'après M. le baron d'E (Einsenberg), directeur et premier écuyer de l'Académie de S. M. I. Par M. F. D. (Dutz).*

Liège et Paris, 1770. In-12 de 106 pp. et 2 pl. (Bibl. de feu M. Parmentier).

2° *Les ruses du maquignonnage dévoilées, ou le moyen de se garantir de toutes fraudes dans l'achat des chevaux, avec le vrai miroir de leurs bonnes conformations, de leurs âges et de tous les défauts auxquels ils sont sujets, etc. Par M. F. Dutz, médecin des chevaux du régiment de Famurs.*

Maestricht. Dufour. MDCCLXXIII, in-8 de 74 pp. (Bibl. de l'auteur). Recueil curieux et qui pourrait encore être réimprimé avec fruit.

3° *L'anti-marechal ou le vrai miroir des maladies internes des chevaux. Par F. M. Dutz.*

Liège 1775, 2 vol. in-8.

S. — Ouvrage cité n° 1. — *Gazette de Liège* 12 août.
— 1782. Bec-de-Lièvre. *Biog Liégeoise*, T. 2, p. 493.

U. CAPITAINE.

Pour être continué.

(1) A ce titre, Dutz faisait partie du jury qui se réunissait chaque année, lors de la foire du mois de septembre, pour la distribution des récompenses à ceux qui avaient amené les chevaux et les bestiaux les plus beaux. Les prix, fondés par la ville de Maestricht, consistaient en : une corne d'argent pour le bœuf le plus gras et le plus pesant ; une étrille d'argent pour la plus belle couple de chevaux de carrosse âgés de 4 ou 5 ans ; une paire d'éperons d'argent pour le plus beau cheval de monture ; un fouet à manche d'argent pour le plus beau cheval entier.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DU

MUSÉE PROVINCIAL DE LIÈGE

FONDÉ PAR

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS



LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE A SES COLLÈGUES.

MESSIEURS ,

Voués au culte du passé , vous en avez cherché les traces , recueilli les débris , consacré le souvenir. En effet , vieux manuscrits explorés pour en faire sortir des faits nouveaux ; anciennes monnaies étudiées pour supputer les temps et fixer les dates historiques ; fragments d'art , débris de monuments recherchés pour découvrir les usages des aïeux , l'industrie des temps antiques et même les croyances et les mœurs des générations écoulées..... Tel a été le champ ouvert à vos savantes recherches et les résultats obtenus ont été consignés dans vos bulletins.

Mais les objets découverts, le produit de vos fouilles, les dons reçus , comment en avez-vous assuré la conservation ? Par le dépôt et le classement, sans doute , dans un local préparé pour les recevoir ? Il n'en est rien ; le local fait presque défaut , et vos succès ont toujours été entravés par l'absence d'un lieu convenable pour asseoir vos collections naissantes.

Comme l'Arche Sainte dans les temps antiques , vous avez déplacé sans cesse vos trésors archéologiques ; d'abord , des vieilles cellules obscures , froides , humides de la prison des

femmes au Vieux Palais des Princes, vous avez été demander un refuge à la salle de lecture de l'Université ; mais bientôt cette salle, convertie en dépôt de livres, vous a refoulés, et alors, la Société d'Emulation vous a ouvert ses portes ; mais cet asile provisoire accordé, vous a encore été retiré lors de la reconstruction des locaux de cette Société. Un de vos collègues, M. Hagemans, a recueilli vos collections, mais le généreux antiquaire, quittant notre ville pour l'Italie, nous a obligé de retourner au lieu de notre berceau ; seulement alors, au moyen d'un subside de 500 fr., nous avons pu pratiquer un escalier et monter à l'étage pour avoir de l'air et un peu de soleil ; dès-lors, notre Musée, assis avec convenance, a été inauguré, le 10 mai 1857, par M. le Gouverneur de la province et ouvert au public.

Mais il fallait plus et mieux pour donner de l'éclat à votre Musée et porter sa connaissance au loin ; il fallait les rapports de deux savants archéologues et vous les avez obtenus de feu M. Schayes, membre de l'Académie de Belgique, et de M. Le Roy, professeur à notre Université. Ces deux précieux documents ont reçu une grande publicité : le premier, adressé à M. le Ministre de l'intérieur, a été inséré dans vos Annales ; l'autre, provoqué par moi à la Société libre d'Emulation de Liège, a été imprimé dans son *Annuaire de 1859* ; de plus, il a été reproduit dans la 23^e livraison des *Tablettes Liégeoises* et adressé, à ce titre, à tous les membres du Conseil provincial réunis en session, au mois de juillet dernier.

Nécessaires au but que vous poursuiviez, faire connaître votre Musée, ces documents ne réalisaient pas toutes vos idées, notamment celle de donner une description de chacun des objets appartenant à vos collections. Pour répondre à cette exigence, pour accomplir cette tâche laborieuse et difficile, il fallait arriver à un *catalogue raisonné*. C'est ce que viennent

de faire, avec un soin et une patience dignes d'éloges, M. Fabry-Rossius, le capitaine Hock, M. Stassin, l'un de vos associés, et M. Stanislas Bormans, votre nouveau secrétaire.

Par ce catalogue raisonné de vos richesses archéologiques, recueillies avec tant de soins, conservées avec tant de peines, vous aurez élevé une sorte de monument aux souvenirs, aux traditions, à l'art et à l'histoire de la province; vous aurez créé une page nouvelle *aux Archives*, puisque les débris des âges, les pierres tumulaires, les fragments mutilés des siècles doivent être considérés à ce point de vue et avoir cette savante signification. Dès-lors, votre Musée devrait, par le local, tenir au dépôt des archives et en devenir comme une dépendance; de là le vœu que vous avez formulé d'obtenir, pour asseoir vos collections, l'aile sud du vieux palais, liée à celle qu'on destine aux archives de l'État. Espérons, Messieurs, que ce vœu, compris, sera réalisé, et que vos efforts patriotiques, tout de dévouement pour les intérêts de la science et les gloires de la province, seront enfin couronnés d'un plein succès.

ALB. d'OTREPPE DE BOUVETTE.

CATALOGUE DESCRIPTIF.

I.

ÉPOQUE CELTIQUE ET ROMAINE.

1.

Couteau druidique en silex gris, taillé en forme de ciseau, trouvé dans la propriété de M. Bolle, à St-François, commune de Farcienne, près de Charleroy, et donné au Musée par M. Fick, rentier, à Liège.

2.

Morceau de silex taillé en pointe, ayant servi à une flèche; donné par M. Beltjens, avocat général.

5.

Autel votif trouvé à Vieux-Virton et donné par M. Hagemans; il porte l'inscription suivante :

I. O. M.
ET. GENIO. LOCI
IVNONI. REGINAE
TERTINIUS
SEVERVS
MIL. LEG. VIII. AVG
BF. COS. EX. VOTO
P. V. L. L. M

« A Jupiter très-bon et très-grand, et au génie de ce lieu, à la reine Junon ; Tertinius Severus, soldat de la huitième légion nommée Augusta, bénéficiaire du consul, éleva ce monument à leur gloire. »

Cette inscription est gravée sur un autel en pierre de liais ; le coin de la corniche à gauche, ainsi qu'une petite partie de la surface plane qui est en dessous, sont cassés ; il en résulte que le I. initial de IOVI a totalement disparu. Outre quelques éraflures plus ou moins profondes, la pierre est fendue de haut en bas à peu près diagonalement.

4.

Pierre tumulaire d'origine gallo-romaine, trouvée à Jusleville et donnée par M. De Thier, de Theux.

On y lit le fragment d'inscription suivante :

D. M.
VIIRVICCO
CVM
.RAM...
...H...

C'est la seule inscription romaine trouvée jusqu'à ce jour dans la province de Liège.

Nota. Les deux I remplacent l'E dans cette inscription qui doit se lire D. M. Vèrvècco, etc.

5.

Bas-relief en pierre, d'origine gallo-romaine, provenant des bords du Rhin et donné au Musée par M. Hagemans. Il représente un guerrier la tête nue tenant d'une main un glaive à deux tranchants et de l'autre un bouclier au milieu duquel on remarque l'*umbo* qui décorait cette arme des anciens.

Nota. Un *umbo* figure au Musée sous le n° 81.

6.

Pilotis provenant du pont romain qui se trouvait à Ombret, près de Huy sur la route romaine de Trèves à Tongres, point central des

chaussées romaines de la Gaule Belgique. Donn  par M. d'Otreppe.

7.

Plat en bronze, d'origine gallo-romaine, trouv    Mont-St.-Sauveur et donn  par M. le baron Comhaire de Hamal-Sprimont.

8.

Vase gallo-romain, en bronze, au ventre gibbeux, muni de deux orifices   col de cygne; il  tait autrefois muni d'une anse dont il ne reste plus qu'un des deux orillons. Trouv    Grand-Hallet et donn  par M. Mottin.

9.

Objets en fer, d'origine gallo-romaine, trouv s   Momalle dans des fouilles qui y ont  t  pratiqu es par l'Institut.

1^o Ciseau en fer ayant servi    monder. 2^o Fer de charrue. 3^o Faucille en fer. 4^o Fragment de fibulle ou agrafe en bronze ayant servi d'ornement   une toge.

10.

Deux clochettes en bronze, d'origine gallo-romaine et diff rents ustensiles en fer.

11.

Objets en fer provenant du ch teau de Clermont. Donn  par M. d'Otreppe.

12.

Grains de collier, aiguille de toilette, agrafe, fragment de cercle, trouv s dans une tombe gallo-romaine   Seny, en Condroz, et donn s par M. Mouton, propri taire aux Guillemins.

13.

Objets trouv s   Seraing dans un tombeau m rovingien, et donn s par MM. V. Bellefroid et Brialmont.

II.

MOYEN-ÂGE.

14.

Chapiteau de style roman, époque mérovingienne, provenant de la démolition de Chèvremont. Donné par M. Duvivier.

Ce château fut pris et démoli le 20 août 979; une grande partie des matériaux fut ramené à Liège pour construire les églises que faisait édifier Notger; il en tira aussi 12 cloches, qu'il distribua aux différentes églises, entre autre, Dardar à St.-Paul, où elle existe encore (*anc. chron.*)

15.

Deux chapiteaux romans, provenant de la crypte de l'Église St-Pierre à Liège.

St.-Pierre, monastère des Bénédictins veaus de Stavelot, fut bâti par St.-Hubert en 709, détruit par les Normands en 881 et rebâti par Ricaire, 40^e évêque de Liège, en 935. Ce prince y plaça 38 chanoines. (Voyez n^o 16.)

16.

Deux colonnes en granit gris, provenant de la crypte de l'église collégiale St-Pierre à Liège, ancienne abbaye de Bénédictins.

Cette crypte, creusée dans la montagne de sable argileux nommée la Sauvenière, servit à recevoir le corps de St.-Hubert; il fut relevé de terre 16 ans après sa mort, et, à cette occasion, Charlemagne fit don à l'église St.-Pierre d'une belle chasse en argent et de colonnes en granit pour orner le caveau; elles sont du même grain que celles de N.-D. à Aix la-Chapelle, données également par Charlemagne quand il fit bâtir cette église en 785. Elles proviennent des environs de Milan.

Une 3^e colonne de même provenance était placée au haut des degrés de St.-Pierre; les portefaix (bouteufons) qui faisaient chef-d'œuvre, s'y reposaient; elle fut brisée en 1830 par des étudiants.

17.

Bas-relief dit Vierge de dom Rupert, représentant la Vierge et l'enfant Jésus; il provient de l'église St-Laurent en Publémont, et date

du XI^e siècle. Sur le bord semi-circulaire, et en saillie, on lit l'inscription suivante :

PORTA. HEC. CLAVSA. ERIT. NEC. APERIETVR. ET. NON.
TRANSIBIT. PER. EA. VIR. Q̄M. D̄NS. D̄S. ISR.
INGRESSVS. E. PER. EAM (1).

Cette vierge passait pour miraculeuse, et deux fois par an les jésuites de Liège conduisaient leurs élèves devant elle pour lui demander le don de sagesse.

On l'appelait la Vierge de dom Rupert, parce que ce religieux, suivant ce qu'il raconte lui-même dans le 12^e livre de son ouvrage sur St-Mathieu, s'étant mis à genoux devant elle : « *Ses prières furent suivies d'une intelligence merveilleuse des livres saints, et à ce don surnaturel d'intelligence, il joignit la connaissance acquise du grec et de l'hébreu.* »

Dom Rupert fut élevé au monastère de St.-Laurent ; il y prit l'habit de St.-Benoit sous l'abbé Béranger, qui avait été son professeur de belles-lettres. Ce fut là qu'il acquit les connaissances qui en firent un des plus savants hommes de son siècle. Vers 1120, il remplaça Marckward, abbé de Tui ou Duits, à l'opposite de Cologne, et y mourut le 4 mars 1135. Il enrichit l'église de différents ouvrages, parmi lesquels on remarque le *Traité des offices divins*, qu'il écrivit en 1111.

18.

Quatre chapiteaux, de style roman, provenant de l'abbaye de Neufmoustier, près de Huy. Donnés par M. Godin.

L'abbaye de Neufmoustier fut fondée en 1108, par Pierre l'Hermitte, pour des chanoines de St.-Augustin ; elle fut consacrée en 1130.

19.

Pierre tombale du commencement du XIII^e siècle, provenant du prieuré de St-Nicolas en Glain. Obtenue par les soins de M. Davreux.

Ce prieuré fut édifié par les chevaliers Gerard et Antoine de Warfusée en 1147, et donné au monastère de St.-Laurent. Il fut consacré par l'évêque Henri de Leyen, le 22 juillet 1151, et à cette occasion, Gozelon de Hambourg et Emma son épouse affectèrent à l'autel principal les revenus de deux bonniers de terre. En 1203, Bauduin de Bolsée donna à la même église soixante bonniers de terre situés à Ans, Bolesée et Montegnée ; par cette donation confirmée par Guy, car-

(1) Ezechiel XLIV, 2.

dinal, évêque de Palestrine et légat du St-Siège, il est relevé du vœu d'aller en terre sainte.

« *Ita quod quidquid possidebat extra civitatem leodiensem nominatim sexaginta bonuaria terræ vel plura in Ans, in Boleziis, in Montagneis jacentia, ecclesiæ beati Nicolai in Glano quæ prius paupercula extiterat ad relevandam eam et sustentandos monachos in ea Deo servientes, erogavit.... ut ita prædictæ ecclesiæ per ipsum Balduinum subveniretur et Deo honeste ibi serviretur.* »

Ce passage d'une charte de l'an 1203, prouve que le prieuré existait depuis longtemps (de 1147 à 1794). L'église, qui présente un des types les plus rares de l'architecture romane, demeura la possession de l'abbaye de St-Laurent-lez-Liège, jusqu'à la suppression des couvents; aujourd'hui elle est devenue propriété particulière, et tombe en ruines.

Le guerrier que représente la pierre indiquée est Antoine de Dammartin, d'Awir, de Lexhy, de Waroux, de Fouz ou Fooz, dit de Lonchin ou de Warfusée. Il est le premier, disent les anciennes généalogies, qui ait porté vair au chevron de gueules. Il eût pour mère M.... de Bollezée, qui portait d'argent au chevron de gueules.

C'est la plus ancienne pierre sépulcrale chrétienne que possède le Musée; elle a 2,10 mètres de long sur 92 centimètres de large; elle frappe au premier aspect par son caractère original; elle ne présente pas de relief; l'artiste a simplement tracé au ciseau les contours d'un chevalier couvert d'une cotte de mailles, la figure cachée par un casque du temps de St-Louis, tenant dans sa main droite une lance et de l'autre un bouclier en forme d'écusson sur lequel on voit ses armes. Au-dessus de sa tête, on lit le mot : *Antone*... Le reste de l'inscription est enporté avec le coin gauche de la pierre.

20.

Groupe de sculpture en pierre (pierre de don), représentant la résurrection du Sauveur. (Provient de l'église St^e-Croix).

Ce groupe se trouvait dans le tympan de la porte d'entrée des cloîtres, à l'intérieur de l'église. Cette porte était à deux vantaux séparés par un meneau en pierre calcaire surmonté d'un chapiteau qui supportait une vierge byzantine, portant dans ses bras l'enfant Jésus entièrement nu; notre groupe se trouvait au-dessus de cette figure, et faisait avec elle un seul tableau; c'est ce que nous avons pu constater en 1859, lors du déplacement des chambranles en marbre de cette porte. Les deux soldats endormis sont des type précieux de figures liégeoises; leur costume est du XIV^e siècle.

Philippe Bruni, 16^e doyen de St^e-Croix, et qui posséda cette dignité de 1314 à 1361, est mentionné tout particulièrement dans les diptiques de l'ancienne col-

légiale pour avoir restauré à ses frais la nef de l'église, depuis le chœur jusqu'à la tour.

« fuit hic condictus bonus decanus, nam suis expensis navim ecclesie nostræ a choro usque ad campanas restituit. » (Extrait de l'obituaire ms. en parchemin et enluminé de S^{te}-Croix).

Les travaux de restauration ou plutôt de transformation qui ont fait de l'ancienne église romane, le magnifique édifice ogival que nous admirons aujourd'hui, n'étaient pas terminés en 1391. A l'occasion du jubilé donné par Boniface IX en 1390, et publié à Liège en 1391, par son légat Guillaume de Vineâ, évêque d'Acre, nous trouvons qu'il y eût à Liège un immense concours de fidèles venus de tous pays et que leurs offrandes contribuèrent puissamment à achever la reconstruction de l'église.

Il y a donc tout lieu de penser que les fragments de sculptures découverts en creusant les fondations (1858) du nouveau portail, appartiennent au XIV^e siècle.

21.

Sept têtes en pierre de taille, provenant de l'église S^{te}-Croix; on suppose qu'elles décoraient le jubé qui se trouvait autrefois entre les deux premières colonnes à l'entrée du chœur et qui fut construit dans la 1^{re} moitié du XIV^e siècle. Don de la fabrique et spécialement de M. le curé Conradi.

22.

Grande dalle en calcaire bleu, brisée en plusieurs fragments; elle représente, en relief fort saillant, une couronne de fleurs et de fruits, travail que l'on pense être du commencement du XIV^e siècle.

23.

Cinq corbeaux, en calcaire bleu, ayant servi de support à des arcatures appelées à Liège arvôts, et en vieux français arvolt (arcus volutus). Ces arcades se trouvaient à l'hôtel du baron de Hompesch, prévôt de S^t-Phoilien à Fosses, en face de l'église S^{te}-Croix, à Liège.

24.

Fragment du portail de l'ancienne cathédrale S^t-Lambert, faisant face au marché, vers le nord-est.

Par cette porte sortait le haut avoué de Hesbaye; quand la guerre était déclarée, le peuple de Liège était averti par le son de la cloche du ban. L'étendard

de S'-Lambert, don de Charlemagne, flottait sur le maître-autel de la cathédrale, jusqu'au départ de l'armée. L'avoué de Hesbaye ayant été mandé, se présentait à la porte du temple accompagné de 40 chevaliers ; puis il allait se placer sous la couronne dans la grande nef ; les chanoines lui donnaient une cotte d'armes blanche, une ceinture et une bourse blanche contenant cent louis liégeois d'argent, le tout fourni par l'évêque. L'avoué se dirigeait alors vers le maître-autel, où il prêtait hommage au chapitre et jurait, en présence des deux bourgmestres de rester fidèle à l'église et au pays de Liège et de défendre l'étendard de S'-Lambert. Puis deux archidiacres le conduisaient jusque sur les degrés de l'église ; là il trouvait un coursier blanc couvert d'un haubergeon blanc (appelé à Liège *gesserant*), caparaçonné de blanc, et une voiture de vin pour lui et ses gens (le tout aux frais du Prince-Evêque), c'est-à-dire pour 200 hommes, car chacun de ces 40 chevaliers était accompagné de son écuyer, de son page, de son varlet et de son boucher, ce qui avec 12 chevaux, composait une lance au pays de Liège. Le haut avoué de Hesbaye recevait la dime de Theux.

25.

Clef de voûte en marbre blanc de l'Eglise Collégiale St-Pierre, représentant un lion ailé. Don de M. d'Otreppe de Bouvette, président de l'Institut archéologique Liégeois.

26.

Ex-voto du XV^{me} siècle, en pierre de sable, provenant de l'Eglise St-Phoilien Outre-Meuse ; donné par M. Félix Capitaine, président de la Chambre de Commerce.

On y voit en relief deux personnages agenouillés et tenant un cha-plet à la main ; des banderoles, qui entourent ces personnages, portent les inscriptions suivantes :

Du côté de l'homme : « ...que... ayes larme de moi. Amen. »

Du côté de la femme : « ... gloriose Virge Marie gardes ki ma... ne sot.... périe. Amen. »

Et en bas : « qui passeis chi prieis a D.... por larme de..... »

27.

Console en pierre de sable colorié, du XV^e siècle, provenant de l'Eglise St-Adalbert, bâtie et consacrée par Notger en 994.

Cet évêque conféra à cette paroisse le droit de baptiser et de donner l'extrême-onction, parce que ce quartier d'Ile étant entouré d'eau, il arrivait souvent que

les inondations empêchaient de se rendre à N.-D.-aux-Fonds, qui seule en avait le droit auparavant.

28.

Pierre tombale provenant de l'Eglise St-Phoilien, Outre-Meuse à Liège.

Elle a 2,58 mètres de long sur 1,72 de large et représente un agneau pascal autour duquel on lit l'inscription suivante en caractères gothiques et tracée sur deux cercles concentriques :

« *Chi. gist. Alixand'. Landrous li. aeneis. qui. trespasat. lan. M. CCCC. et. XXXIII. le. demey. del. Candules. et. dam. Maroie. Mytelot. sa. femme. qui trespasat. lan. M. CCCC et XXXV. le. demeye. del. letare. en. quarem.*

« Eustache des Prez, sous-voué de Liège, fit bastir la paroiche St.-Phoilien devant sa maison en la chaussée des Prez a^o 1169. » (Extr. de la général. ms^{te} des de Prez, signée A. R. de Robiano, et trouvée après la mort de la dernière de cette famille dans les cloîtres de l'église de ce nom où fut le château de ses ancêtres)

Nous trouvons dans Loyens (p. 514, un dernier vestige de la famille Landroux; Jean Phil. de Hésalle, fils d'André de Hésalle et de Gertrude des Prez, fille de Jean des Prez et de Louis Landroux, 1695.

29.

Statuette en bois représentant St.-Gérard, fils de Stantius, qui fonda en 918 l'abbaye de Brogne, plus tard de St.-Gérard de l'ordre des Bénédictins dans le Comté de Namur.

Cette statuette provient de la chapelle des Carmes dans l'église de St-Phoilien, à Liège.

Le chroniqueur Croonendael dit en parlant de St.-Gérard à propos de cette fondation : *sy luy apparurent en vision saint Pierre et saint Paul, lequel saint Pierre le prenant par la main à ce qui luy sembla le mena pourminer par l'église, dont demandant la cause iceluy l'admonesta de faire abattre icelle et y bastir une nouvelle de la grandeur et manière qu'il lui désignait, de laquelle luy et saint Eugène seroient patrons et la feroient pourveoir de reliques convenables mesme de la Sainte-Croix.*

30.

Cinq autres statuettes en bois provenant d'un calvaire dans l'église St.-Phoilien à Liège.

31.

Tombeau de Godefroid-de-Bouillon, modèle réduit, en plâtre, de se celui qui se trouve dans l'église du St.-Sépulcre à Jérusalem.

Godefroid-de-Bouillon, duc de Lorraine et premier roi chrétien de Jérusalem en 1099, était né au château de Baisy en Brabant, près de l'abbaye de Villers, sur les bords de la Dyle : (d'autres soutiennent et entre autres dernièrement la Société des antiquaires de Picardie, qu'il est né à Wast, près de St-Omer.) Il possédait le château de Ramioul, assis sur les bords de la Meuse, près de Huy, qu'il donna au chapitre de St.-Servais à Maestricht, afin qu'il priât pour le repos de son âme. Il mourut à Jérusalem le 18 juillet 1100, et fut enterré dans l'église du St.-Sépulcre. Son tombeau était de marbre blanc, porté sur quatre petites colonnes ; le dessus était de forme triangulaire de huit pieds de longueur et de quatre de hauteur.

32.

Landiers ou chenets en fer fondu, trouvés dans les ruines de Franchimont; ils ont été donnés par le prince de Capoue, frère du roi de Naples.

33.

Un moule à boulet de canon de six, en fer, trouvé dans les mêmes ruines, donné par le même.

34.

Anneau en fer, recueilli par M. l'architecte Delsaux, et provenant d'un cachot souterrain où l'on renfermait les prisonniers de la baronnie de Herstal.

D'après la chronique, on attachait les prisonniers à cet anneau, qui était fixé à un crampon scellé dans une pierre de la muraille. Cette pierre existe encore dans le lieu qui servait de prison (aujourd'hui la maison communale sur la place le Li-court, à Herstal.

Autre anneau ayant servi au même usage.

35.

Douille en fer doré, ayant servi à une croix qui s'élevait au faite d'une chapelle de la cathédrale St-Lambert. Donné par M^{lle} Kep-penne.

56.

Trois cuillers en bronze, du moyen-âge, donnés par M. le chanoine Cavelier.

57.

Cheminée gothique en grès, soutenue par deux chambranles avec consoles en rainures. Le linteau est orné au centre de l'écusson du cardinal Erard de la Marck, avec cette devise en caractères gothiques : « *Erardus a Marka.* » A gauche (à droite en regardant la cheminée), on voit, à la place d'honneur, un écusson aux armes de l'empire, dont Erard était prince, et à côté, celui de l'empereur Charles V, écartelé de Brabant et d'Espagne, supporté par un ange vêtu.

A droite, se trouve un écusson portant d'or au chevron de gueules, accompagné de trois feuilles de houx, dont deux en chef et une en pointe (armes des Stapen); à côté est l'écusson de la ville de Liège, adossé à un ange vêtu; on y lit le mot « *Lyge.* »

Cette belle cheminée date du commencement du XVI^e siècle; elle provient de l'abbaye de S.-Laurent, en Publemont, fondée par Réginard; elle fut exécutée par ordre de l'abbé Don Gérard Zuilré alias Stapen, élu en 1720. Sauvée de la destruction par M. le capitaine Dujardin.

III.

RENAISSANCE.

58.

Bas-relief en pierre, décoré des armoiries du cardinal Erard de la Marck, et d'une tête de guerrier couverte d'une salade. Ce bas-relief provient de l'ancien hôtel Orban, situé rue S^t-Gangulphe, à Liège.

Elle rappelait probablement le souvenir de la consécration de l'Eglise de l'Hôpital St.-Mathieu, dit de la Chaine, (le 4 octobre 1523), par Erard de la Marck; cette église se trouvait sur l'emplacement de la Société littéraire.

59.

Portions de colonnes aujourd'hui en partie renouvelées de la grande cour centrale du Palais à Liège.

Cette cour contient 60 colonnes; chacune d'elles, dit la tradition, fut cons-

truite (de 1508 à 1526) aux frais d'un des soixante chanoines du chapitre S^t-Lambert. Leurs armes respectives se voient dans les arcades que supportent les colonnes.

40.

Trois des quatre têtes qui décoraient un portail intérieur dans la cour du couvent des Croisiers, aujourd'hui quai de l'Université à Liège.

L'ordre des Croisiers fut fondé à Huy, en 1211, par Thiery de Celles ; c'est le seul ordre dont, par une faveur spéciale, le général ne résidait pas à Rome, il résidait à Huy. Leur prieuré de Liège fut établi en 1272, et leur église bénie en 1504.

41.

Pierre tombale sculptée, provenant de l'église des Onze mille Vierges ou de S^{te}-Ursule. On y voit un cadavre rongé par les vers et couché sur un tombeau ; à côté, une horloge arrêtée, symbole de la résurrection. (Renaissance).

La paroisse des Onze milles Vierges fut fondée en 1143 et consacrée en 1148, par Alberon II.

42.

Niche en pierre de sable, avec la statue de S^t-Amand. (Style Renaissance).

Provient de l'église de Jupille, qui fut bâtie par S^t. Remacle en l'honneur de S^t-Amand, son prédécesseur.

43.

Bénitier en marbre noir de Theux, provenant de l'abbaye du Val-Notre-Dame près de Huy, fondée en 1202, par Albert de Daesburg, comte de Moha.

Ce bénitier est orné de quatre médaillons dont l'un représente les armes de dame Helemaine Castaigne, abbesse de ce monastère ; il porte la date de 1546 et les initiales de l'abbesse H. C. Donné par M. J. V. Devroye, chanoine à la cathédrale de S^t.-Paul à Liège.

44.

Tympan en forme de triangle isocèle à sommet obtusangle de la porte St.-Léonard, représentant les armoiries de messire Jean de Loncin, écuyer et de damoiseau Raes Dans, écuyer. Elle porte la date de 1555.

Le beau boulevard de la Meuse aux Vignes, porte St.-Léonard et porte Vivegnis, fut commencé en 1541 sous la direction de Paul de Ryckel, architecte et ingénieur militaire, qui fut assassiné dans l'église St.-Martin.

45.

Pierre provenant du couvent des frères Cellites, près de l'église St-Servais à Liège; elle est ornée de deux médaillons représentant des guerriers du XVI^e siècle.

Les frères Cellites, vulgairement appelés Lolards, se transportèrent de Hasselt à Liège en 1507, pour profiter de la maison qu'Erard de la Marck leur avait fait construire dans la rue Volière où ils sont encore aujourd'hui.

46.

Armoire à hauteur d'appui en chêne sculpté, à deux vantaux, décoré de mascarons, de figurines et d'ornements en saillie. (Style renaissance).

47.

Descente de la croix, groupe en bois sculpté. (Renaissance).
Donné par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette.

48.

St^e-Anne, la vierge et l'enfant Jésus, groupe en bois sculpté (Renaissance).
Donné par le même.

49.

Calice en verre avec couvercle, donné par M. Habets, ancien curé de Ste Croix, qui le tenait de M. Vincent, frère de l'avocat qui fut couronné premier des quatre pédagogies à Louvain.

50.

Coupe en argent, avec couvercle portant l'écusson de Jean de Juncéis; travail du XVI^e siècle.

Elle servait dans les banquets du Corps échevinal de Liège auquel elle fut donnée par Jean de Juncéis, bourgmestre et *grand baillieu de St-Lambert* qui mourut en 1595.

Voici ce que dit Loyens (p. 170) par rapport à cette coupe :

« *Ce même bourgmestre (Jean de Juncéis) a laissé un beau mémoire au Corps des Echevins, dont il a été lui-même un des membres l'espace de 50 ans. Ce mémoire est une coupe d'argent d'un pied de hauteur et porte dans la circonférence de son bord les trois vers suivants :*

Joannes Juncéis Leodinus dena senator
Lustra ubi jus quinto sub principe dixis amicis
Mnemosynon sociis dicundo in jure reliquit.
CID IDLXXVII.
Lampsonii.

Sur le couvercle de cette coupe se voient les armes de cinq princes qui sont : Erard de la Marck, Corneille de Berghes, Georges d'Autriche, Robert de Berghes, Gérard de Groesbeck et au-dessus celles de ce bourguemaitre en émail. »

51.

Petit vitrail peint, représentant l'empereur Maximilien. *Donné par M. Hagemans.*

52.

Petit vitrail peint représentant Martin Luther.

55.

Ex-voto ; Coquillage fruste ; sur la partie concave, on voit N.-D. du Mont-Carmel, environnée d'un cercle d'étoiles et tenant deux scapulaires à chaque main.

IV.

TEMPS MODERNES.

54.

Pierre aux armes de la famille Curtius ou de Corte, qui portait également les noms de Henry et d'Ysem.

Cette pierre provient de l'église des capucins de Faninchamps, qui fut fondée en 1599 par les deux Jean Curtius, père et fils, sur un terrain appartenant à Wendelene, pasteur des Onze-mille-Vierges, et à Jean Gerschoven-Hock, apothicaire. On pourrait voir aux pied du balustre de cette église l'épithaphe suivante qui marque la sépulture de Jean Curtius, père :

Anno 1600.

Monumentum nobilis viri Joannis Curtii et D. Petronillæ de Braaz, Montfort, Dni in Oupey, Vivegnis, Hermée, magno et parvo Aaz, Vischewert, Mont-St-Halin, Tilleur, fundatoris hujus ecclesiæ. Obiit in Hispanis, anno 1628. Illa vero Leodii, anno 1605.

Lector bene apprecare.

On appelait autrefois Faninchamps le versant de colline circonscrit entre le rempart de la ville, commençant au couvent des Jésuites anglais et finissant à la porte Ste-Walburge. au haut de la rue Pierreuse, la rue Pierreuse elle-même, et la ruelle royale (aujourd'hui Ste-Claire). Cet endroit était ainsi nommé parce que les moissons, couvrant un terrain chisteux, y étaient desséchées par l'ardeur du soleil.

55.

Pierre tombale de la fondatrice du couvent des Clarisses, aujourd'hui l'Athénée communal de Liège.

Cette religieuse y est représentée les mains jointes, et on lit sur la bordure l'inscription suivante, gravée en caractères gothiques :

ICY EST REPOSANT LE CORPS DE VÉNÉRABLE RELIGIEUSE
SOEUR BARBE DAMHOUDER, LA PREMIÈRE MÈRE DE CE
CLOITRE, QUI DÉCÉDA LE 16 SEPTEMBRE 1607.

Le couvent des Clarisses fut bâti en 1608 par la libéralité de Henri de Berlo, seigneur de Grassine et de Jeanne d'Oyembrugge de Duras, son épouse (1) Erust

(1) Voyez leur épithaphe dans Loyens, p. 356.

(*Histoire de suffr.*, p. 181) dit que la première abbesse, venant de Bruges, s'appelait Marie-Françoise Walscharts.

Cette pierre se trouvait dans la chambre capitulaire du couvent, et était ordinairement couverte : c'était sur elle que les religieuses prononçaient leurs vœux et alors on la découvrait.

56.

Socle de la statue de Guillaume Beckman, portant d'un côté son blason, de l'autre les lettres initiales de son nom.

Cette statue en bronze se trouvait sur la place du Marché, à Liège; elle fut renversée le 6 septembre 1649, quand Maxim. Henri de Bavière, aidé du général Spar, s'empara de la ville.

Guillaume de Beckman, seigneur de Vieux-Sart, six fois bourgmestre de Liège et collègue de Sébastien Larnelle, mourut le 29 janvier 1631. Ses héritiers, dit Loyens, lui donnèrent une sépulture très-honorable en l'église St.-Martin (aujourd'hui place St-Paul) dans la chapelle de St-Roch, avec l'inscription suivante :

Deo, principi, Patriæ.

Cy gist noble et honoré seigneur Guillaume de Beckman, seigneur de Vieux-Sart, Montreville et Oignies, six fois bourgmestre de la cité de Liège, conseiller de S. A. S. en son conseil ordinaire, etc., décédé le 29 janvier 1631, et mademoiselle Marguerite de Bau, sa compagne, le 3 février 1630. Leurs enfants et héritiers ont fait faire la présente.

Dans la même chapelle, sur une verrière, on voyait ses armes accolées à celles de son collègue Larnelle.

57.

Deux cartouches aux armes des Méan, données par M. Dejardin.

Noble et honoré seigneur Charles de Méan d'Atrin, conseiller ordinaire et commissaire décideur de S. A. S. à Maestricht, bourgmestre de Liège en 1541. (*Loyens*, p. 405).

L'empereur lui envoya un diplôme de noblesse avec concession de pouvoir en-chasser l'aigle d'Autriche dans ses armoiries. Sa famille reçut le 3 novembre 1694 de l'empereur Léopold un diplôme de libre baron de l'empire. Charles mourut le 6 avril 1674 et sa femme Jeanne Van der Heyden à Blisia, le 17 décembre 1672; gisent à St^e-Claire.

58.

Pierre sépulcrale de Gilles Lambrecht, abbé de St-Jacques à Liège, découverte le 25 août 1859, dans la 1^{re} pile de la rive droite du pont

d'Amercœur, qui avait trois arches. Ce bas-relief, très-ornementé, représente l'abbé en grand costume abbatial, avec la mitre et la crosse voilées, et porte au bas l'inscription suivante :

Hic jacet R. D. Ægidius Lambrecht hujus monasterij XLIII abbas, humanitatis et munificentie singularis, obiit anno Dni MDCXXLVI die secunda junii ætatis sue LXXXV predic aturæ XXXV. Requiem et appereat.

Au-dessous de l'écusson qui porte en champagne un escot branché et feuillé de sinople chargé de glands d'or (*Loyens, p. 454*), on lit la devise : *Virescit icta virtus.*

Le pont d'Amercœur fut renversé en 1740 par une crue d'eau, et reconstruit en 1741. L'abbé de S^t-Jacques, qui faisait renouveler le pavé de son église à cette époque, donna plusieurs pierres tombales qui s'y trouvaient, pour servir de pierres d'assise en parchemin au pont.

59.

Pierre tombale de la 4^{re} moitié du XVII^e siècle, provenant du couvent des sœurs grises, au faubourg de Hocheporte. Elle porte l'inscription suivante :

D. O. M.

Memoriæ

<i>R. D. Agidii Bloquerie</i>		<i>Hujus divæ virginis</i>
<i>S. Dionisij dum vivit</i>		<i>Laurentæ sacratæ</i>
<i>Canonici et cantoris,</i>		<i>Domus Fundatoris</i>

Anno 1647.

Trois religieuses de Huy ont commencé cette maison vers 1641 : Marguerite Noirivaux, 1^{re} supérieure, Jeanne de la Croix et Barbe de l'Ascension. Elles reconnaissaient pour fondateur de leur couvent, Gilles Bloquerie, chanoine et chantre de S^t-Denis, à Liège, qui fut enterré au milieu de leur église.

Les Sœurs-Grises ont été appelées à Liège l'an 1513 pour secourir les pestiférés ; elles virent du couvent de Dinant au nombre de 14. Onze d'entre elles devinrent victimes de leur charité et furent enterrées dans l'église paroissiale de S^t-Remy. Il en restait trois : Marie Gouda, Marguerite Balocet de S^t-Florent et Marie Vincent auxquelles l'abbé de S^t-Jacques, Jean Croemrose et ses religieux accordèrent des fonds pour construire un couvent qui fut achevé par la libéralité de Jean Wernaye, curé de S^t-Remy et de Jeanne de Salm, épouse de Léonard de

Weltz, médecin du prince Erard de la Marck. Ces religieuses ayant dans la suite embrassé la clôture, ont cessé d'être hospitalières. (Ernst. *Table de suffr.*)

Cette pierre sculptée en demi ronde bosse est très-remarquable ; elle frappe tout d'abord par son caractère sévère, par sa simplicité, par la beauté du dessin et de l'exécution. Elle est fouillée à plus de 15 centimètres de profondeur ; le chanoine y est représenté en habits sacerdotaux ; la chasuble de forme antique, beaucoup plus large par derrière que par devant, et sans aucun ornement, forme manche sur l'avant-bras ; la chevelure est ondulée, frisée aux tempes, relevée sur le front ; il a les moustaches en croc, la barbe taillée en pointe (Louis XIII). Les yeux sont ouverts et les mains, sans être jointes, sont dans l'attitude de la prière, ce qui semblerait indiquer qu'il est représenté à l'autel au moment où, tourné vers le peuple, il prononce les mots « orate fratres. » Elle paraît inachevée ; la partie basse, depuis le bas jusqu'aux genoux, est polie ; le reste n'est par parfait.

60.

Débris du Pont-des-Arches.

1^o Pierre monumentale située sur l'éminence du pont, au milieu et du côté droit.

Elle fut placée la veille de S'-Jacques 1663 et portait les armes des bourgmestres Henri de Curtius et Pierre de Simonis ; elle était surmontée d'un crucifix en bronze jeté sur un modèle de Jean Delcour. (Ce crucifix se trouve aujourd'hui au-dessus du portail nord de S'-Paul). Les blasons furent hachés probablement lors de la démolition des Dardanelles (23 mars 1790) qui l'avaient cachée depuis 1685. Elle fut remplacée plus tard par une pierre en marbre noir portant l'inscription suivante en caractères taillés à angles droits et dorés :

ICI
LES LIEGEOIS ONT VU BRISER LEURS FERS
NEUF THERMIDOR
AN II
DE LA REPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE.

En 1815, cette inscription fut aussi hachée et le vieux pont qui s'appelait sous l'empire *le pont de la Victoire*, reprit son ancien nom.

2^o Quand on démolit les Dardanelles, on mit au jour l'inscription suivante taillée sur un des doubleaux formant le centre du parapet droit du pont :

*Il est interdit de bastir sur le pont
permis à un chacun de s'y opposer et démolir
selon l'article final des moyens établis
pour la structure par les seigneurs bourgmestres
FOULLON ET BEECKMAN L'AN 1655.*

3° Une pierre portant l'inscription suivante :

Sous les auspices de S. A. S. Maximilien Henri, électeur de Cologne et prince de Liège, duc des deux Bavières, etc., l'ouvrage du pont abandonné par les étrangers a été entrepris et achevé, le passage dessous ouvert, le quai du haut dressé jusques au Pont Neuf, celui du bas élargi et les ruines de Pecherue réparées sous les consulats :

Jean Rosen et Nicolas Rossius, l'an	1651
E. Foullon de Cambray et Ferdinand de Beeckman, l'an	1654
Pierre de Rossius et Arnould Butbach, l'an	1655
Laurent de Méan et Pascal Lambrecht, l'an	1556
Nicolas de Plainevaux et Henri de Curtius, l'an 1656	1656

Avec l'assistance de la compagnie des seigneurs bourgeois :

Henri de Braaz, commissaire; Toussaint Honlet, commissaire; Jean Stenval (Stewart) (1), commi-saire; Lambert de Stockem, Jacob Beckers, Jacques de Monfort, Arnould Lion de Theux, Pierre Simonis le jeune, Jean de Cheratte, Jean Libergen, Toussaint Sougné, Henri de Brassines (mort avant l'achèvement du pont et remplacé par Jean Grollet), Paul de la Naye, Jean Georlet, Pierre Gageur. (Celui-ci remplaça Jean Paul et Jean Grégoire, aussi morts avant l'achèvement du pont).

4° Le cadran solaire qui se trouvait derrière la pierre monumentale du milieu, et les deux statues en bois de la Vierge et de St-Lambert qui étaient bien exécutées, mais qui sont maintenant pourries.

61.

Bâton échevinal, colorié en rouge, orné des armoiries de Denis Hedelbamps, à qui il appartenait. Donné par M. Duvivier, curé de St.-Jean.

Très-honoré seigneur Denis Hedelbamps, escuyer, reçu schein de Liège l'an 1654, le 2^e jour d'octobre en la place d'honorable seigneur Laurent Dormal, et décédé le 9 janvier 1668, enterré au chœur de St-Servais à Liège. (*Extr. du registre des échevins de Liège reposant aux archives de l'Etat de cette ville*).

« A la procession du 17 septembre (Fête de St-Lambert), après le St-Sacrement marchaient les deux bourgmestres et les échevins,

(1) Cette famille vient d'Ecosse et porte les mêmes armes que les Douglas, qui prirent ensuite le nom de Stewart, d'une fonction qu'ils avaient à la cour d'Ecosse. Ce nom dégénéra en Stuart, mais fut conservé intact dans notre pays.

portant en mains de grands bâtons, ceux des premiers étaient blancs, ceux des seconds étaient rouges. » (Extr. du voyage de deux bénédictins, p. 192.)

62.

Pierre tombale avec armoiries ; elle marquait la sépulture d'Ernest de la Bawette, seigneur d'Oleye et de Grand-Axhe et celle de son épouse, 1665.

65.

Bas-relief en bois de chêne sculpté, travail du XVII^e siècle. Donné par la famille de M. le baron de Thier de Nédereanne.

Le sujet est une chasse : un petit génie poursuivant un sanglier s'apprête à lui décocher une flèche ; à côté, d'autres génies tirent d'un filet différentes pièces de gibier.

64.

Dalle en pierre bleue qui a servi à consacrer la mémoire des deux bourgmestres sous la magistrature desquels fut réparé le rempart des Anglais (1677), dans lequel elle se trouvait murée. L'inscription et les blasons sont entièrement hachées.

Il était d'usage autrefois dans notre cité de perpétuer de cette façon le souvenir de grands travaux ; c'était un gage de la reconnaissance publique pour un ouvrage utile ou le fruit de l'amour propre de nos consuls. Il n'en existe plus qu'un seul exemple dans le jardin de la maison, habitée jadis par M. Saroléa de Cheratte ; elle porte les armoiries de Michel de Selys et de Sébastien La Ruelle séparées par le perron, et au dessous l'inscription suivante :

*Je suis nommée la Tour Moxhon
Qui fut démolie et détruite
Par Charles le Bourguignon
L'an mil quat cent soixante huitte
Et suis refaïtte qui bien me duit,
L'an huitant troye, en vérité,
Par le moyen et bon conduit
Des Fermetiers de la cité.*

Suivent les noms des maîtres de la fermeté : *Heinsberg, de St-Paul, de Lanxix, de Cowarem, de Chainé, Pierre Chevalier, Denis Matherbe, Englibiet de Housse, Lambeur, Brosdeux, Haubier*. Les quatre premiers sont de la Cathédrale, les autres des 32 métiers in turno.

65.

Une bombe en pierre trouvée dans le fond de la Meuse lors de la construction du nouveau pont des Arches en 1859. Donnée par M. Mention, entrepreneur des travaux du dit pont.

66.

Cartouche en marbre blanc où figurent deux écussons de forme ovale, surmontés d'une couronne de baron. Donné par le baron Jules Del Marmol.

Le 1^{er} écu (coupé ou parti : d'argent au lion de gueules, d'or au sautoir de gueules) représente les armes de Léopold de Bonhomme, jurisconsulte, conseiller de la souveraine cour féodale de S. A. S., souverain greffier des échevins, bourgmestre de Liège en 1692.

Le 2^e (parti : d'argent au lion de gueules, d'azur à la bande d'or, accompagnée de trois fleurs de lys d'argent, deux en chef, une en pointe) représente celles de Marie-Pétronille Bouxhon Alias Bounam, sa femme. (*Loyens* 499-501. 505).

Bertholet Flémalle, membre de l'Académie royale de peinture de Paris, achète en 1665 un terrain au rivage S -Remi à Liège, et y bâtit une maison qui fut achevée vers 1670. La même année Maximilien-Henri de Bavière lui confère une prébende de la collégiale St-Paul ; il était âgé de 56 ans. Il déclara ses héritiers les PP. Dominicains qui vendirent la maison Bertholet à M. Léopold de Bonhomme, bourgmestre de Liège en 1692 : celui-ci la fit reconstruire telle qu'elle existe encore aujourd'hui. (*Villenf. Rech. hist. II, p. 334*).

Elle fut habitée quelque temps par Marguerite d'Aubray, femme de N. Gobelin, marquis de Brinvilliers, qui fut exécutée le 17 juil. 1676. Ce fut ensuite M. André Del Marmol, conseiller du conseil suprême auprès de Charles II à Madrid, président du grand conseil à Malines en 1687, mort en 1690, qui l'habita.

67.

Tablette en marbre blanc sculpté représentant les armes du bourgmestre de Liège, Melchior Bailly et de son épouse Woot de Trixhe.

Ophoven (p. 61) rapporte que le bourgmestre Melchior Bailly fut le seul qui,

depuis 1649 mourut pendant sa magistrature. La pierre sépulcrale de ce magistrat se trouvait dans l'église S^t-Étienne; voici son épitaphe rapportée par Loyens, p. 525.)

Sepulchrum familie

Dni Melchioris Bailly ex consulis Leod. ac curiæ episcopalis sententiarii, etc., qui obiit anno 1742 : necnon domicellæ Aleydis Woot de Triexhe ejus uxoris, quæ obiit anno 1696, mensis juliî die 26. R. I. P.

68.

Clef de porte cintrée provenant de l'église S^t-Pierre, à Liège : elle date de 1702, comme on le voit par le chronogramme suivant :

Legato
DoMInI pLanChar.

69.

Pierre sculptée, décorée d'une tiare et de deux clefs en sautoir, provenant de l'église S^t-Clément à Liège. *Donnée par M. Polain, administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.*

Cette pierre avait été placée à S^t-Clément en l'honneur de François-Laurent Ganganelli, né le 21 octobre 1705 à S^t-Angelo in Vado, dans le diocèse de Rimini ; il fut créé cardinal le 24 septembre 1759, élevé au souverain pontificat le 19 mai 1769, couronné le 4 juin suivant sous le nom de Clément XIV. Il mourut à Rome le 22 septembre 1774 (Ophoven, p. 223). Ce pape, par sa bulle du 21 juillet 1773, supprima la Société de Jésus, instituée par S^t-Ignace en 1540.

L'église S^t-Clément se trouvait sur les degrés S^t-Pierre ; elle fut bâtie par Albéron 4^{er} en 1125 et consacrée à S^t-Clément et à S^t-Trond.

70.

Trophée en marbre blanc, provenant du château de Modave ; l'écusson, orné des ordres de S^t-Michel et du S^t-Esprit, porte sur le tout les armoiries de la famille Frères (d'argent à trois écrevisses de gueules) ; on retrouve ces armoiries dans le registre des échevins de Liège. *Donné par M. d'Otreppe de Bouvette, président de l'Institut.*

71.

Deux pierres sépulcrales, ornées chacune de deux écussons, et provenant de l'église St-Thomas, en face de la collégiale St-Barthélemy, à Liège. Donné par la ville.

L'une d'elle porte l'inscription suivante :

En mémoire de feu M. Henry Nouille, docteur en médecine, et M^{lle} Marguerite du Sart son épouse, 1726.

L'église St-Thomas fut fondée par Nithard en 1041 et consacrée sous l'invocation des SS. Noms; dans la suite elle prit le nom de St-Thomas.

72.

Pierre ayant servi à déterminer un xhansion ou réservoir d'eau de la ville : elle date de 1752 comme l'indique le chronogramme suivant :

MagIstratVs CIVICVs
Viâ et VuDâ faVet.

73.

Table ayant servi au conseil-privé des princes-évêques de Liège. Obtenue de la bienveillance du domaine.

Le conseil-privé acquit un droit constitutionnel à la quatrième paix des vingt-deux, sous Jean d'Arkel, le 19 juin 1376. Le prince choisissait ce conseil qui avait le gouvernement administratif et assumait la responsabilité de tous les actes. Bien que tous les membres fussent choisis par le prince, il ne pouvait y appeler que des personnes nées et nationées dans le pays.

74.

La Vierge et l'enfant Jésus, groupe en bois du XVIII^e siècle.

75.

Pierre sculptée représentant deux dauphins, provenant de la fontaine de la cour intérieure des États (première cour à l'ouest dans le palais à Liège) sur l'emplacement de l'Hôtel actuel du Gouvernement.

Elle était adossée à la caserne des gardes du corps, démolie lors de la reconstruction de la façade ouest du palais.

76.

Buste en plâtre du prince de Méan. *Donné par M. le professeur Bormans.*

François-Antoine Marie-Constantin comte de Méan et de Beauvieux, dernier prince-évêque de Liège, né à Saive, le 6 juillet 1756; évêque d'Hiippos et suffragant de Liège sous son prédécesseur, le 19 février 1786; élu prince-évêque de Liège, le 16 août 1792; le 27 novembre de cette année, les Français étant aux portes de Liège, il fut obligé de quitter cette ville; il ne revint dans sa capitale que le 21 avril 1793; il fut de nouveau forcé d'abandonner ses États en 1794 à cause de l'approche des armées françaises; le 28 juillet 1817, il devint archevêque de Malines, primat des Pays-Bas et membre de la 1^{re} chambre des États généraux; il mourut le 15 janvier 1831.

Vers en l'honneur de ce prince faits à l'occasion de son élection et imprimés sur deux pièces de satin blanc. Donné par un parent de M. le capitaine Hock.

77.

Monument du prince Velbruck, en marbre blanc.

On y voit une parque appuyée sur une urne funéraire, éteignant à regret le flambeau de la vie; à ses pieds un petit génie ailé pleure sur les attributs des beaux-arts, le prince qui ne cessa d'en être le protecteur; en tête se trouve le médaillon représentant Velbruck, au sommet devaient être placées ses armoiries.

On lit sur le cartouche du soubassement cet éloge justement décerné :

ARTES PROTECTOREM MUNIFICUM
INOPES PATREM
BONI VIRI SOCIUM
PATRIA COLUMEN
IMMORTALITATI COMMENDANT.

« Les arts dont il fut le protecteur généreux, les pauvres qui eurent en lui un père, les gens de bien dont il fit partie et la patrie dont il fut le soutien, lui assurent l'immortalité. »

Le Musée est redevable de ce beau monument à M. le comte Oscar d'Ansembourg, parent du prince. La reconnaissance nous fait un devoir de dire que, le 16 mai 1779, le prince Velbruck donna la bénédiction nuptiale à son neveu le comte d'Ansembourg et à M^{me} la baronne de Hayme de Bomale.

Velbruck naquit le 11 juin 1719; il fut élu évêque de Liège le 16 janvier 1772, sacré le 3 mai suivant et inauguré le 5 du même mois; il mourut le 30 avril 1784.

C'est ce prince qui établit à Liège l'Académie anglaise et celle de peinture, sculpture et architecture. Par acte du 29 avril 1779, il fonda la Société libre d'Emulation dont il fut toujours le protecteur et où il distribuait chaque année des médailles d'or et d'argent à ceux qui se distinguaient dans les arts et les sciences.

78.

Deux panneaux d'un diptique sur bois. Donnés par M^{me} la baronne de Macors.

Sur l'un on voit le portrait de Pierre de Charneux et de son patron; au revers est peint un S^t-François.

L'autre représente Catherine de Hagelstene, femme de Pierre de Charneux, et S^{te}-Catherine, sa patronne.

Pierre de Charneux et Catherine de Hagelstene étaient les grands parents de Pierre-Ernest de Charneux, seigneur de Mesencourt, conseiller des États du pays de Liège et comté de Looz, officier souverain de la justice. (*Loyens*, p. 452).

79.

Six portraits de Princes de Liège, en costume civil. Donnés par M. de Corswarem.

1^o Erard de la Marek :

85^e évêque de Liège; élu le 30 décembre 1505; il fit son entrée solennelle à Liège le 28 juin 1506. Il fut nommé évêque de Chartres en France en 1522 par François I, roi de France, archevêque de Valence, en 1524, par l'empereur Charles VI, et cardinal du titre de S^t-Chrysogone en 1522. Il mourut le 16 février 1538 et fut inhumé à S^t-Lambert; son cœur fut transporté dans l'église des Croisiers à Iluy. Les gros revenus de ses bénéfices lui permirent d'entreprendre quantité de belles choses qui rendent sa mémoire chère aux Liégeois.

80.

2^o Georges d'Autriche :

86^e évêque de Liège; nommé co-adjuteur de Corneille de Berghe le 11 juin 1543, élu évêque cette même année, il fit son entrée solennelle à Liège le 17 août. 1544. Il était aussi archevêque de Valence et évêque de Brixhe en Tyrol; il mourut le 7 mai 1557, et fut enseveli à S^t-Lambert.

81.

5° Robert de Bergès :

87° évêque de Liège ; nommé co-adjuteur de Georges d'Autriche le 18 décembre 1549 ; il fut élu le 7 mai 1557 et sacré le 12 novembre de la même année. Il fit son entrée solennelle à Liège le 12 décembre suivant ; il mourut à Berg-op-Zoom le 26 janvier 1564 (27 février, selon Fizen) et fut enterré près de ses ayeux.

82.

4° Ernest de Bavière :

89° évêque de Liège ; né le 17 septembre 1554 ; reçu chanoine à S'-Lambert le 29 décembre 1580, âgé de 27 ans ; élu évêque de Liège le 28 février 1581, déjà pourvu des évêchés de Hildesheim et de Frisinghen. Le 11 janvier de cette même année élu abbé de Stavelot ; il fit son entrée dans sa capitale le 15 juin et prêta les trois serments. (Bonille 4-7, 25). Il mourut au château d'Arensberg en Westphalie le 11 février 1612, et fut enseveli dans la chapelle des Trois Rois, à Cologne.

85.

5° Ferdinand de Bavière :

90° évêque de Liège ; né le 7 octobre 1572 ; reçu chanoine à S'-Lambert le 22 février 1607, nommé coadjuteur d'Ern. de Bavière en 1600, élu évêque le 16 mars 1612 ; il fit son entrée à Liège en 1613 le 17 janvier. Il fut évêque de Munster, de Paderborn et d'Hildesheim, archevêque-électeur de Cologne, etc. Il mourut au château d'Arensberg le 13 septembre 1650.

84.

6° Maximilien-Henri de Bavière :

91° évêque de Liège ; fut reçu chanoine à S'-Lambert le 17 août 1649 à Huy, nommé doyen le 1^{er} juin 1649 ; élu évêque le 19 octobre 1649, confirmé par le pape le 7 août 1650 et consacré le 29 octobre 1651. Il mourut à Bonn le 3 juin 1688 après un règne de 38 ans et fut enseveli dans la chapelle des Trois Rois, à Cologne.

85.

Tableau allégorique de l'élection du bourgmestre Walthère de Liverlo, en 1705 (1). Donnée par le président Alb. d'Otreppe de Bouvette.

On y voit divers personnages groupés autour du perron, emblème de la cité ; l'amour terrasse la discorde et la religion foule aux pieds l'hérésie.

(1) Voir dans Loyens, p. 53, le procès qui eut lieu à cette occasion.

86.

Le prince Velbruck; portrait en pied provenant du palais à Liège. Ce portrait a été gravé, petit in-8°, avec cette légende :

FRANC. CAROL. e comitib. à VELBRVK EPISCOPVS ac PRINCEPS LEODIENSIS. Protecteur des beaux-arts, juste, bon, magnanime. VELBRVK fait adorer ses vertus et ses loix. Dans nos fastes, gravé par l'amour et l'estime, son nom sera le TRAJAN des Liégeois.

87.

Serrure en fer provenant de la porte d'une vieille maison située rue Sur-Meuse, démolie en 1850, et qui servait de synagogue au commencement de notre siècle.

Elle appartient au style gothique du 1^{er} quart du XVI^e siècle. Donné par M. U. Capitaine.

88.

Clef en fer de l'ancienne porte St-Léonard, à Liège. Ouvrage du XVI^e siècle. Donné par le même.

89.

Planche sur cuivre, gravée au burin, représentant l'apparition de St-François d'Assise à St-François de Paul au couvent de Val-Heureuse. Donné par M. d'Otreppe de Bouvette.

St-François d'Assise mourut le 4 octobre 1226, âgé de 46 ans seulement. St-François de Paul, natif de la ville Paul en Calabre, est le fondateur de l'ordre des Minimes, ordre que le pape Sixte IV approuva en 1473; il mourut en 1507. Son corps, qui se conservait incorruptible à Tours, fut brûlé en 1562 par les huguenots.

90.

Cartouche en bois contenant deux écussons de forme ovale et surmontés d'une couronne de baron.

91.

Médaille elliptique représentant un religieux de l'ordre de St-Benoit. Donné par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette.

92.

Médaille en cuivre repoussé, ayant servi de chandelier et représentant un guerrier. Donné par le même.

95.

Trois petits flacons en verre, ornés de fleurs de différentes couleurs : genre allemand ; fabriqué à Liège au commencement du XVIII^e siècle. Donné par M. U. Capitaine.

95.

Bas relief en bois représentant Henri IV donnant l'ordre du St-Esprit à un chevalier. Donné par M. d'Otreppe de Bouvette.

95.

Empreintes en gutta-percha de différents sceaux anciens du pays de Liège, faites et données au Musée par M. Davreux, professeur de chimie et trésorier de l'Institut ; savoir :

1. Des seigneurs députés des états réviseurs de Liège.
2. Du chapitre de St-Servais, à Maestricht.
3. De la haute Cour et justice de Jupille (St-Amand).
4. Des accises sur la bière de la ville de Liège.
5. Du chapitre St-Jean, à Liège.
6. De Constantin-François de Hoensbrouck , prince-évêque de Liège.
7. Du bon métier des entretailleurs de drap, à Liège.
8. De l'Hôpital de Bavière en 1729, à Liège.
9. De la paroisse de Notre-Dame-aux-Fonds, à Liège.
10. De François-Antoine de Méan, dernier prince de Liège.
11. Du chapitre cathédral de Liège, siégeant à Aix-la-Chapelle.
12. Des religieuses capucines de Liège.
13. Du comte de Hoensbrouck.
14. De la Cour inférieure de Liège.
15. Du chapitre de St-Foillien, à Fosses.
16. De l'administration de la république française dans les pays de Franchimont, Stavelot et Logne.

17. D'Euchère Knapen de Lummen, dernier abbé de St-Trond (1796).

18. Des États de Liège.

96.

Série de dix-neuf larges boutons d'habits du XVII^e au XVIII^e siècles, dont onze en cuivre jaune et émaillé, de forme octolatérale, deux en nacre sculpté de même forme, cinq de forme ronde en verre coloré imitant le marbre et un dernier également rond en verre coloré, ayant un point métallique saillant au milieu. Donné par M. U. Capitaine.

97.

Le prince Velbruck, médaillon en plâtre. Donné par M. Herman.

98.

Médaillon moderne représentant Alexandre-le-Grand.

99.

Le général Jardon ; petit médaillon donné par M. le général Brixhe, de Liège.

Henri-Antoine Jardon, général de brigade au service de la France, est né à Verviers, le 3 février 1768 ; il fut tué le 25 mars 1809 au combat de Barclos en s'emparant du pont de Negrelos : il était âgé de 41 ans. (Voir *Notice de M. Van Hulst*, p. 135).

100.

Portrait du prince Jean-Théodore, duc de Bavière, 1744 à 1763.

101.

Bonbonnière en cuivre jaune, en forme de cœur.

102.

Plâtre ayant servi de modèle à la statue en granit élevée par M. Godin à la mémoire de Pierre l'Hermitte, dans l'abbaye de Neufmoustier, lez-Huy et inaugurée le 21 novembre 1858.

Cette statue est dûe au ciseau de M. Hallenx qui a fait don du modèle au Musée. Pierre l'Hermite, l'apôtre des Croisades, est mort à Huy, le 8 juillet 1115.

105.

Planche gravée sur cuivre, représentant Zaepffel, 100^e évêque de Liège. Donné par M. Dewandre.

Jean-Evangéliste Zaepffel est né à Membach en Alsace ; il appartenait à une famille irlandaise et était baron de l'empire lorsqu'il fut sacré évêque à Paris le 7 juin 1802 ; il fut installé à Liège le 22 août 1802 et mourut le 17 octobre 1808 ; enterré à Lexhy. Les habitants de Liège lui avaient donné le surnom wallon de Chawi. On remarque que les habitants de Lexhy acquirent, lors de l'occupation républicaine, le tombeau de St-Hubert et le placèrent dans leur église qui de cette manière renferme aujourd'hui le tombeau des premier et centième évêque de Liège.

104.

Petit flacon en verre blanc contenant un devidoir introduit par un goulot très-étroit. On lit sur une bande de velin le nom de l'auteur de ce tour d'adresse :

Egídus Trouillet, presbyter Verviensis.

Donné par M. Servais Plouette, boulanger, à Liège.

TERRES CUITES.

105.

Objets trouvés près de Heithuysen, en lieu dit Bisschop, dans le Limbourg hollandais, et donnés par M. Beltjens, substitut du procureur général. Ils sont antérieurs à l'époque romaine.

1. Verre en terre cuite de couleur brunâtre, pleine d'ossements brûlés.

2. Petite tasse en terre cuite, munie d'une anse annuliforme.

5. Petite tasse à fond plat.

4. Petite jatte en terre cuite, munie de deux anses annuliformes.

5. Vase en terre cuite de couleur jaunâtre, à goulot étroit.

6. Petit godet en terre cuite, contenant des ossements brûlés.

7. Petit objet de bronze en forme de douille.

106.

Antiquités d'origine gallo-romaine, provenant de fouilles pratiquées à Fouron-le-Comte. Données par M. de Decker, ancien ministre de l'intérieur, et par M. Henri Delvaux.

1. Trois briques rondes et une carrée, provenant de colonnettes et piliers qui soutenaient le plafond d'un hypocauste ou calorifère.

2. Deux fragments de tuiles romaines couvertes d'une épaisse couche de ciment romain, débris du plafond susdit.

5. Tuyaux cylindriques et carrés en terre cuite, ayant servi probablement à l'évaporation.

4. Débris d'un tuyau en plomb pour l'écoulement de l'eau du bain.

5. Tuile à rebords ou tégule.

6. Deux briques ou carreaux.

7. Débris de briques avec la marque de fabrique.

8. Fragment d'une brique dont la surface est couverte de lignes creuses en forme de méandre, pour faire mieux adhérer le ciment.

9. Plaques de marbre bleu, veiné de blanc.

10. Débris d'un pavé en mosaïque (Huit pièces).

12. Débris de peinture murale.

12. Fragments de plaques de verre.

15. Morceaux de ciment couverts d'une matière vitrifiée, probablement de verre fondu.

14. Débris d'amphores avec marques du potier.

15. Débris d'autres vases en terre blanche, noire, jaunâtre, etc.

16. Débris de vases en terre rouge (sigillée.)

17. Lame de plomb.

18. Plomb fondu.

19. Ferrailles. Vingt objets, parmi lesquels on distingue : 1^o un petit anneau de rideaux ; 2^o une boucle sans ardillon ; 3^o un crochet plat ; 4^o neuf clous de grandeur et grosseur différentes ; 5^o un clou en forme de T.

20. Masse de ciment romain.

21. Six morceaux de pavé, en terre cuite, percés d'un trou rond grossièrement fait et destiné probablement à laisser écouler l'eau dans une cuisine ou une étable.

22. Sept écailles d'huitres.

(Voir le catalogue imprimé du Musée royal d'armures et d'antiquités. Bruxelles, 100).

25. Tuiles à rebords (tegulæ).

24. Une tuile convexe (imbrex.)

107.

Poteries d'origine gallo-romaine, produit des fouilles faites à Juslenville, sous la direction de MM. d'Otreppe de Bouvette, de Thier, Conrardi, de Limbourg.

(M^{me} d'Andrimont de Méan et Charles Grandgagnage ont donné quelques petits vases trouvés à une époque antérieure).

7 Coupes et jattes en terre rouge d'une nuance orangée.

9 Coupes et jattes en terre rouge foncée. L'une d'elles porte la marque du potier PETRVLLVS FE (cit).

16 Coupes et jattes en terre rouge. L'une d'elles donnée par M^{me} Ch. Grandgagnage est inscrite : RENTIO F (ecit). Une autre donnée par la même dame est inscrite : APER F (ffinxit ?). Un fragment avec l'inscription CABRILLVS.

Deux jattes en terre jaunâtre munies d'un déversoir.

Petit pot en terre bleuâtre.

4 petits pots en terre noire. Un fragment de la partie inférieure d'un 5^e.

Petits pots en terre grise.

Cinq pots en terre jaunâtre, uniancés ; un fragment.

Pot en terre jaunâtre et biaisé.

Pot en terre noire orné d'animaux en bas-relief.

Tasse romaine, en terre sigillée, avec l'inscription : TOCCA E (ffinxit ?).

Fragment d'une tasse en terre sigillée sur lequel on distingue le mot HOMINII.... tracé à la pointe du stylet en écriture cursive romaine.

Petit vase en terre noirâtre trouvé à Juslenville. On y voit en bas-relief, deux lévriers poursuivant un cerf.

Vase semblable trouvé à Philippeville. Donné par M. le baron de Crassier qui le tenait de M. Jeanjau, à Philippeville.

Deux pots de même origine.

108.

Diverses poteries romaines : on y remarque un fragment d'un magnifique vase en terre sigillée, orné en bas-reliefs de médaillons représentant des gladiateurs.

2^o Petit pot en terre noire.

5^o Petite cruche en terre jaunâtre.

Trouvés en 1850, dans un tombeau gallo-romain à Mont-S'-Sauveur, commune de Fallais. Donnés par MM. d'Otreppe de Bouvette et Comhaire.

109.

Trois urnes romaines, trouvées dans des fouilles à Fexhe-et-Slins et données par M^{lle} Devillers.

110.

Deux vases romains donnés par M. le président Grandgagnage.

111.

Vase en terre noirâtre, fiole et goblet sans pied, en verre, provenant d'un cimetière mérovingien découvert à Seraing en 1856. Donné par MM. Bellefroid et Brialmont.

(Voir la notice qu'en a donnée M. G. Hagemans, dans le *Bulletin de l'Institut Archéologique*).

112.

Huit carreaux en terre de couleur jaunâtre, provenant du tombeau de Pierre l'Hermitte, qui se trouvait dans l'abbaye de Neufmoustier; ils représentent les uns des lions contrepassants (retour de la Terre Sainte), les autres des croix ancrées. Donnés par M. Godin, de Huy.

115.

Cinq vases du moyen-âge, trouvés en 1856 dans les terrains tourbiers où l'on a bâti le local de la Société d'Émulation, à Liège. Donnés par cette Société.

1. Petit vase en terre cuite vernie, de couleur jaune et de forme cylindroïde.

2. Petite cruche à panse renflée, en terre cuite, de couleur brunâtre et avec une tache de vernis noir.

3. Cruche galbée ou ovale, uniancée, en terre cuite, jaunâtre.

4. Grand pot à fleur.

5. Petit pot à fleur.

114.

Images gothiques, en terre cuite, de la Vierge, provenant d'un terrain de la rue des Célestines, nommée avant Fauquemont-rue; XV^e siècle. Données par M. Fabry-Rossius.

115.

Vase très-massif en grès; ayant la forme d'une gourde de pèlerin. Donné par M^{me} Moncheur de Reudote.

116.

Sucrier en faïence verte (vieux Rouen), avec couvercle, ayant la forme sphéroïde; la panse est ornée de quatre arrêtes courbes placées verticalement, entre lesquels on voit en bas-relief quatre bustes de St-Pierre, de couleur jaune et tous du même dessin. Donné par M. U. Capitaine.

117.

Fragments de la niche d'un bénitier en terre verte et vernie. L'ornementation du fronton est de style gothique du XVI^e siècle, et la face de style renaissance; le tympan est orné de l'écusson d'Erard de la Marek.

Ce fragment a été trouvé dans les déblais du couvent des Annonciades dits des Célestins, à Liège, par M. Fabry-Rossius qui en a fait don au Musée.

(Voir la notice de M. Fabri-Rossius dans les *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles* : T. II, p. 148).

118.

Petit vase en grès, de couleur brune, muni d'une anse (XVI^e s.) Trois médaillons en bas-relief ornent la panse de ce vase; deux de

même dessin , représentent Adam seul dans le paradis terrestre , le troisième montre Adam et Eve près de l'arbre de science et recevant du serpent le fruit défendu. Donné par M. U. Capitaine.

119.

Cannette à fond bleu, ornée de rosaces gris de Flandre du XVI^e siècle. Donnée par le même.

120.

Cannette uniaucée en grès de Flandre , ornée de mascarons et de figures; le fond est gris et les dessins sont bleus (XVI^e siècle). Donné par le même.

121.

Brique avec chiffre, portant l'écusson d'Espagne. Donnée par M. Lecureux-Fraipont.

Brique avec chiffre, portant la date de 1695. Donnée par M. Burnay, directeur de l'enregistrement et des domaines, à Liège.

Briques de foyer, de différentes grandeurs, portant les armes de l'empire, celles de la ville de Liège, des corbeilles de fleurs, etc. Données par M^{lle} la baronne de Chestret de Hanefte, MM. Collignon, Bormans, Lecureux, Bernay, etc.

ARMES,

122.

Armes trouvées à Mont-S^t-Sauveur, commune de Fallais. Données par MM. Comhaire et d'Otreppe de Bouvette.

1. Trois haches en fer, époque franque.
2. Deux fers de lances : un fragment de fer de lance en forme de feuille de sauge.
3. Quatre fragments d'épées.
4. Coutelas en fer.
5. Partie du bouclier appelée *umbo*.

125.

Armes trouvées à Braives et données par M. Dieudonné Gilles.
Hache trouvée dans un tombeau mérovingien, à Latignes.

124.

Chambres d'arkebuses avec douilles : cette arme est une des premières qui ait été employée à la défense des remparts au moyen de la poudre : XIV^e siècle.

Fer de hallebarde du moyen-âge.

Fragment de haubert du moyen-âge, donné par M. le chanoine Cavalier.

Fauchart, arme de cérémonie du temps de François 1^{er} : la lance, longue de 58 centimètres sur 10 de large, est fixée à une hampe à huit pans, par une douille qui se prolonge en quatre branches. L'ensemble, sans le sabot, qui est perdu, a 1^m58 cent. de hauteur. Donné par M. le baron de Sélys-Fanson.

126.

Large épée espagnole avec poignée en filigrane d'acier et plumbeau, garde à une branche, quillon contourné en acier ; la lame à deux gouttières porte à son épaulement un écusson et le mot SAAGVM. (XVI^e siècle).

Épée de la même époque.

Fusil de chasse, à un coup, à demi-bois sculpté et à silex : fabrication française du XVII^e siècle.

Trois sabres hongrois à lame plate, à poignée en bois sans garde, avec croisette tournée.

Sabre de cavalerie, arme espagnole du XVII^e siècle ; la lame est droite à deux pancreux où l'on voit écrite cette devise :

No me Saques sin razon

No me remaines sin honor.

La garde a deux branches dont l'une est mobile.

Petit sabre à lame droite à deux tranchants et deux pancreux, où

on lit : *Salingen me fecit* ; la poignée est en filigrane, le plumbeau en acier et la garde en coquille.

126.

Arc indien avec 4 flèches de guerre empoisonnées et deux de chasse, provenant du sultan de Panarucan (Java). Donné par le capitaine Hock.

127.

Epée espagnole ; la poignée est munie d'une garde en coquille percée à jour.

Epée triangulaire à lame gravée avec garde en acier et en coquille ; elle porte le nom de *Jean Collinet*.

Epée d'amazone à lame triangulaire XVII^e siècle.

Couteau de chasse à lame plate légèrement cambrée , fourreau en cuir avec baudrier et agraffe (XVII^e siècle).

Glaive de justice ayant appartenu à une loge maçonnique.

Petit poignard à lame renforcée ; la poignée représente un chevalier.

Poignard monté en corne de cerf : don de M. le chanoine Cavelier.

Reste d'une lame droite en feuille de sauge à arrêtes renforcées , avec poignée à coquille et garde à deux branches liées.

128.

Fer de hallebarde du moyen-âge.

Hallebarde ou espointon avec hampe, donnée par M. Du Vivier, curé de St-Jean.

Quatre bisciaïens trouvés sur le champ de bataille d'Esneux, donnés par M. Cavelier.

Cuirasse française trouvée sur le champ de bataille de Waterloo.

Dorsal de cuirasse, trouvé sur le même champ de bataille, donné par M. d'Otreppe de Bouvette.

Objets d'équipement de cheval, donnés par M. Grotlard, conseiller communal.

129.

Une épée style Louis XV : la garde a appartenu au célèbre artiste dramatique Talma ; la lame, de fabrication bosniaque, est travaillée à jour. Don de M. le capitaine Hock.

Deux gardes d'épées avec fleurets : modèles de la république française de 1795. Don du même.

Une épée, modèle français, portée à Waterloo par le général Henri-Noël Bouxhtay, mort à Liège le 25 mars 1859.

Une épée, modèle hollandais, 1814.

Un sabre, modèle belge, 1854.

Une épée, modèle belge, 1845.

150.

Drapeau des patriotes liégeois qui combattaient en 1850, à Sainte-Walburge.

ADDENDA.

Des empreintes de sceaux, données par M. de Wandre. — Un fragment de la grosse cloche de St-Lambert, donné par M^{lle} Keppenne. — Une lampe donnée par M. de Thier. — Un pastel représentant le prince Velbruck, fait et donné par M^{me} la comtesse de Renesse. — Plusieurs boulets en pierre, donnés, les uns par M. le doyen de Tongres, les autres par M. d'Andrimont-Demet. — Un autre provenant du château de Hermalle, donné par M. le baron de Potesta, — Projet de monument funéraire, en plâtre, donné par M. Halleux. — Une petite statuette trouvée dans la démolition du pont d'Amercœur, et donnée par M. l'ingénieur Houbotte ainsi que des médailles et les boîtes en plomb qui les contenaient qui se trouvaient dans la maçonnerie du pont des Arches. — Deux fauteuils provenant du vieux palais, donnés par M. Corbesier ainsi que les chevalets des peintres de France et Fassin et les débris de l'ancienne fontaine de la ville avec une inscription à Delcour.

N^o 15. Donné au nom de la ville par M. Remont, architecte.

- » 20. Donné par M. le curé Conrardi.
 - » 27. Donné par M. Du Vivier, curé de S'-Jean.
 - » 31. Donné par M. Rogier, ministre de l'intérieur.
 - » 38. Donné par M. Delvaux, plombier.
 - » 40. Donnés par M. Remont, architecte.
 - » 42. Donnée par M. d'Otreppe de Bouvette.
 - » 43. Obtenue par les soins de M. Davreux.
 - » 46. Donné par M. d'Otreppe de Bouvette.
 - » 51. et 52. Provenant du château d'Hermalle et donné par
M. d'Otreppe de Bouvette.
 - » 56. Donné par M. de Fabri-Beckers de Cortils.
-

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS.

PUBLICATIONS DES ACADÉMIES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE BELGIQUE.

- 1 Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Bruxelles, in-8.
Bulletins : 1850-1859. T. XVII-XXIV. (Manquent 4 numéros).
Annuaire : 1849-1858. (Manquent 1855-1857).
Biographies académiques : 1854, in-12.
- 2 Académie d'archéologie de Belgique. Anvers, in-8.
Annales : 1845. T. II, liv. 2, 3. 1846, T. III, liv. 1. 1850-1859. T. VII-XVI.
- 3 Revue numismatique belge. Bruxelles, in-8.
2^e série. T. II-VI. (Manque la livraison 3 du T. III).
3^e série. T. I-III.
Table alphabétique des douze premiers volumes, composant les deux premières séries, par Alexandre Pinchart. 1858, in-8.
- 4 Institut archéologique liégeois. Liège, in-8. T. I, 3 liv. II, 4 liv. III, 3 liv..
- 5 Société archéologique de Namur. Namur, in-8.

- Annales : T. I-VI. (Manquent liv. 1, 2 du T. I, liv. 4 du T. IV.)
Rapports sur la situation de la société : années 1851-1858.
(Manque 1857).
Documents inédits : n° 1. Protocole des délibérations de la
municipalité de Namur du 25 mars 1795.
Statuts : 1846.
- 6 Cercle archéologique de Mons. Mons in-8.
Annales : T. I.
Statuts.
7. Société historique et archéologique de Maestricht. Maestricht, in-8.
Annales : 1854-1856 (T. I, 1^{re} fasc). 1858 (T. II. Manque le
1^{er} fasc).
Mémoires et notes : 1^{re} série, 5^e fasc.
Règlement : 1855.
- 8 Société scientifique et littéraire du Limbourg. Tongres, in-8.
Bulletins : T. I-IV. (Manquent les fasc. 4 du T. II, 5 et 4 du
T. III.)
- 9 Société historique et littéraire de Tournay. Tournay, in-8.
Bulletins : T. I-III.
Mémoires : T. I et II.
Statuts.
- 10 Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand. Gand, in-8.
Publications : 1844-58.
50^e anniversaire de sa fondation : 1858.
Rapport sur l'état et les travaux de la Société par Edm. de
Busscher : 28 mai 1854. Gand, in-8.
- 11 Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Mons, in-8.
Mémoires et publications : 2^e série. T. I-VI.
25^e anniversaire de sa fondation : 1858.
- 12 Société liégeoise de littérature wallonne. Liège, in-8. 1^{re} année
1857, n° 1.
- 15 Société libre d'Emulation de Liège.
Procès-verbaux des séances publiques : 1812. 29 décembre
1850. 12 mars 1854.

- Règlements : 1822. 1855. 1859.
- Notice historique sur la Société libre d'Emulation de Liège, par Ul. Capitaine. Liège, in-12.
- Rapport sur les travaux de la Société libre d'Emulation de Liège depuis la dernière séance publique, par Ul. Capitaine. Liège, 1858, in-8.
- Le centième anniversaire de la naissance de Schiller, célébré à la Société libre d'Emulation de Liège, le 10 novembre 1859. Liège, in-12.
- Le Progrès, œuvre dédiée à la Société libre d'Emulation de Liège par son secrétaire général Alb. d'Otreppe de Bouvette. Liège 1852, in-8.
- Du passé et de l'avenir de la Société libre d'Emulation de Liège, par Alb. d'Otreppe de Bouvette. Liège 1852, in-12.
- Les trois époques : le passé, le présent et l'avenir de la Société libre d'Emulation de Liège, ou esquisse historique de cette Société, par Alb. d'Otreppe de Bouvette. Liège 1855, in-12.
- Société libre d'Emulation de Liège. Discours d'inauguration de la nouvelle salle prononcé le février 1854, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, in-12.
- Abnégation et dévouement. Hommage au conseil d'administration et aux membres de la Société d'Emulation de Liège, par Alb. d'Otreppe de Bouvette. Liège 1856, in-12.
- Rapport fait au conseil d'administration sur les travaux des comités, par Alb. d'Otreppe de Bouvette. 1856, in-8.
- Règlement de l'association pour l'encouragement des beaux-arts, sous la direction de la Société libre d'Emulation et le patronage de l'administration communale de Liège. Liège 1857, in-8.

**PUBLICATIONS DES ACADEMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES
ÉTRANGÈRES.**

14 Société des antiquaires de Picardie. Amiens.

Bulletins : 1854-1859. (Manquent numéros 1, 4 de l'année

- 1851, numéro 2 de l'année 1852).
Mémoires de la société. T. III, IV.
- 15 Société archéologique de l'Orléanais. Orléans, in-8.
Bulletins : numéros 22-54. (Manquent 24, 26).
- 16 Société des antiquaires de la Morinie. St-Omer, in-8.
Bulletins historiques : 1852-1859.
- 17 Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
Bulletins : T. I et II. (Le 2^e bulletin du T. II manque).
- 18 Académie de Stanislas.
Mémoires : 1855-1857. Manque 1856.
- 19 Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme.
1848-1852.
- 20 Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la province de Luxembourg. Luxembourg.
in-4.
Publications : 1845-1855. T. I-XIII
Statuts organiques, règlement et liste des membres. 1847.
Rapport sur les travaux de la Société pendant 1856, in-4.
- 21 Société historique de la province de Luxembourg. Arlon.
Annales : 1847-1856. (Manquent les derniers cahiers de 1658).
- 22 Historisch genootschap te Utrecht, in-8.
Berigten.
Werken : Kronyk. 1851-1852.
Id. Codex diplomaticus. 1852-1859.
Wet.
Naamlyst der boeken. 1856.
- 23 Maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leiden.
Handelingen der jaarlyksche algemeene vergadering, 19 juin 1856. 17 juin 1858.
Stukken over letter-geschied en oudheidkunde. Leiden 1850, in-8.
- 24 Königl. Sächs-Verein für Erforschung und Erhaltung der Vaterländischen Alterthümer. Dresde, in-8.

- Mittheilungen : 1842-1856 ; 9 bulletins.
- 25 Historisches verein für Niedersachsen.
Archiv. 1845-1849.
Zeitschrift : 1850-1856.
Urkundenbuch des historischen Vereins für Niedersachsen. 3
liv. 1846-1855.
Nachricht über den hist. Verein. 17-21.
Alphabetisches Verzeichniss der bibliothek des hist. Vereins.
Hanovre 1856.
Programm und Statut. Ergänzungen des Statuts.
- 26 Gesellschaft für nützliche Erforschungen zu Trier : in-4.
Jahresberichte 1852-1857, (manque 1854-1855).
- 27 Neues lausitzisches Magazin. in-12, t. XXVII-XXXV, (manque
XXXIII).
- 28 Verein zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Alterthü-
mer in Mainz. Vol. I (1845-1851). V. II (1859).
- 29 Historisch Verein für Steiermark.
Mittheilungen, 5, 6, 7, 8.
Bericht über die 8^{ste} allgemeine Versammlung 1857 9^{ste}
1858.
8^{ste} jahresbericht über den Zustand und das Wirken 1857.
- 30 Württembergisches Alterthums-Verein.
Schrifte, 1859 : 5^{ste} heft.
Jahreshefte : IX, in-folio.
Rechenschaftsbericht 1^{ste} jan. 1856. 51 déc. 1858, in-4.
- 31 Verein von Alterthumsfreunde in Rheinlande. Bonn. T. XXIV-
XXVII.
- 32 Verein für Mecklenburgische Geschichte und Alterthumskunde,
herausg. von Lisch und Beyer.
Jahrbücher und Jahresbericht. N^{os} 2-22, manque n^o 10.
Statuten der Vereins. Schwerin 1852.
Erster Bericht über die dem grossherzoglich-mecklenburgis-
chen Antiquarium zu Schwerin in dem Zeitraume von 1854
bis 1844 gewordenen Vermehrungen, 1844.

Audeutungen über die altgermanischen und slavirchen Grabalterthümer Mecklenburgs, und die norddeutschen Grabalterthümer aus der vorschriftlichen Zeit überhaupt, von G. Lisch. 1857.

55 The atlantis. A register of litterature and science. T. I-IV. (1858-1859).

**PUBLICATIONS PÉRIODIQUES DE SCIENCES,
LITTÉRATURE, ETC.**

54 Messenger des sciences historiques, des arts et de la bibliographie en Belgique. Grand in-8, 1852-1859, 8 vol.

55 Bulletin des sociétés savantes et littéraires de Belgique, publié par T. Hennebert. N^{os} 5-12, (manquent n^{os} 4 et 5).

56 Journal historique et littéraire, publié par Kersten. Vol. I-XXI.

57 Periodische Blätter des Gechichts und Altherthums Vereins zu Cassel, Darmstadt, Frankfurt, Mainz, und Wiesbaden, in-12.

1852-1854, 11 n^{os}.

58 Abbildungen von mainzen Altherthümern mit Erklärungen. Mainz, 6 n^{os} in-4, 1848-1855.

59 Revue universelle des arts, publiée par Paul Lacroix (bibliophile Jacob) 1^{re} année, n^{os} 1 et 2. Paris 1858, in-8.

ARCHÉOLOGIE.

ARCHÉOLOGIE PROPREMENT DITE.

40 *De Caumont*. Sur divers monuments et sur plusieurs excursions archéologiques. Paris 1857, in-8. (Fig. dans le texte).

41 — Rapport verbal sur une excursion archéologique faite en mars 1857, au Mans en Tourraine et en Poitou, et sur d'autres inspections faites dans le cours de la même année. Paris 1858, in-8. (Fig. dans le texte).

- 42 — Rapport verbal fait au Conseil de la Société française d'archéologie sur plusieurs excursions entreprises en 1857 et 1858, et sur diverses publications archéologiques. Paris 1859, in-8. (*Extrait du bulletin monumental publié à Caen.* (Fig. dans le texte).
- 45 *Otreppe de Bouvette (Alb. d')*. Lettres à mes amis et à mes collègues. Namur 1850, in-12.
- 44 — Recherches et fouilles dans le but de former un musée provincial à Liège. Liège 1851, in-12.
- 45 — Causeries d'un antiquaire, suite à : lettres à nos amis et : recherches et fouilles. Liège 1852, in-12.
- 46 — Archéologie liégeoise, 1852, in-8. (*Bull. de l'Inst. arch. liég.*).
- 47 *Scheiger (J.)*. Andeutungen uber Erhaltung und Herstellung alter Burgen und Schlösser, in-8.
- 48 — Uber Reinigung der Alterthümer, in-12.
- 49 — Von dem Einflusse der Pflanzen auf die Zerstörung der Ruinen. Wien 1857, in-4.
- 50 *Hagemans (G.)*. Un cabinet d'amateur. Notices archéologiques ou description raisonnée de quelques monuments de haute antiquité, du moyen-âge et de la renaissance. Liège 1855, in-8. (*Extr. du bull. arch. liég.*)
- 51 Correspondance de Bern. de Montfaucon, bénédictin, avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois; publié par *Ul. Capitaine*. Liège 1855, in-8. (*Extr. du Bull. de l'Inst. arch. liég.*).
- 52 *Lavalleye (Ed.)*. Le vieux Liège, ses monuments religieux et civils, ses rues, ses métiers, ses bonnes villes, etc. Liège 1857, in-12. (*Extr. de la Gazette de Liège*).
- 55 *Cralle (H. A.)*. Revue des monuments de la ville de Liège. Liège 1856, in-8.
- 54 — Lettres sur les travaux publics et les projets d'embellissements à Liège, suivies de découvertes archéologiques. Liège 1859, in-8.

- 55 *A. Z.* Découvertes archéologiques. Liège, in-12.
- 56 *Bosch-Buschmann.* Tombes belgo-gallo-romaines chrétiennes du IV^e siècle, découvertes en 1849 sur la hauteur septentrionale de Steinfort, in-4.
- 57 *Namur (A.).* De lacrymatoriis sive de lagenulis lacrymarum propinquorum colligendis apud Romanos optatis. Lux. 1855, in-8.
- 58 — Rapport sur les inscriptions votives et les statuettes trouvées à Giromont près de Girouville. (Lux. belg.), et sur les tombes gallo-franques de Wecker, découvertes en 1848, in-8.
- 59 *Mège (le chev. Al. du).* Mémoire sur les monuments attribués dans Toulouse à la reine aux pieds d'oie. Toulouse 1847, in-8.
- 60 — Deuxième recueil de quelques inscriptions romaines encore inédites ou peu connues ou perdues aujourd'hui. Paris 1855, in-8.
- 61 Der wüstenröder Leopard, ein römisches Cohortenzeichen, 1857, in-4. (*Verein von Alterthumsfreunde in Rheinlande*).
- 62 Die Externsteine, 1858, in-4. (*Ibid.*).
- 63 *Braun (dr).* Achilles auf Skyros oder die antike Bronzestatue von Lüttingen. Bonn 1858, in-8.
- 63-bis — Das Portal zu Remagen. Bonn 1859, in-4. (*Verein von Alterthumsfreunde in Rheinlande*).
- 64 *Driesen (Fr.).* La statue d'Ambiorix à Tongres. (*Bull. de la Soc. scient. et litt. du Limbourg*).
- 65 *Routez.* Artémis élaphébole. Lutte d'une centauresse et d'un faune sur un vase du musée de Leyde, in-8, 1 pl.
- 66 *Schaepkens (Alex.).* Autels portatifs, in-8. (*Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*).
- 67 — Inscriptions commémoratives des dalles et monuments funéraires recueillies dans les églises de Maestricht, in-8. (*Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*).
- 68 — Fragment d'une statistique archéologique en Belgique. — Bilsen et ses environs. Anv. 1851, in-8. (*Ann. de l'Acad. archéol. de Belgique*).

- 69 — Peinture monumentale en Belgique. Gand, in-8.
- 70 *Busscher (Edm. de)*. Peinture murale à l'huile du XV^e siècle à Gand. Brux. 1858; une grav. (*Académie royale de Belgique. Bulletin, 2^e série, t. V, n^o 8*).
- 71 *Devillers (Léop.)*. Inscriptions sépulcrales des églises, hospices et chapelles de la ville de Mons. Mons 1858, in-4.
- 72 *Ram (P. F. X. de)*. Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain. Brux. 1845, in-4.
- 73 — Rapport sur une note de M. Guioth sur le tumulus de Brusthem.
- 74 *Fuss (Th.)*. Recherches sur la question de savoir si la ville de Tongres représente le camp d'Atuatuca, mentionné dans les commentaires de César. Liège 1855, in-8. (*Extrait du Bulletin de la Société scient. et lit. du Limbourg*).
- 75 *Lavalleyr (Ed.)*. Le Pont-des-Arches. Liège 1859, in-42.
- 76 — Une perle archéologique; notice sur l'église de St-Séverin en Condroz. Liège 1857, in-42, une lithogr. (*Extrait de la Gazette de Liège*).
- 77 *Le Grand de Reulandt*. Tours des églises de Thourout et de Lichtervelde. Fonts baptismaux de cette dernière commune. Gand 1857, in-8.
- 78 *Dejardin (A.)*. Notice sur la tour de Burbant et sur le vieux château à Ath, in-8. (*Soc. hist. et litt. de Tournay. Mémoires, t. VI*).
- 79 *Del Vaux de Fouron (H.)*. La découverte du Steenbosch et l'origine de sa chapelle, à Fouron-le-Comte. Liège 1851, in-8.
- 80 *Bemmel (Eug. Van)*. L'église S^{te}-Gertrude à Nivelles. Bruxelles 1859, in-42.
- 81 *Pety de Rosen*. Sur la restauration de l'église de N. D. de Tongres. Gand 1855, in-8. (*Extr. du Mess. des sciences historiques de Belgique*).
- 82 *Héricourt (Achmet d')*. Tour et église d'Oppy, in-4, 2 planches.
- 85 *Busscher (Edm. de)*. Les ruines de l'abbaye de St-Bavon à Gand. Gand 1854, in-8, 9 planches.

- 84 *Cauwenberghe* (Ed. Fr. van). Description historique et architectonique de l'église de S^{te}-Walburge à Audenaerde. Gand 1837, in-8.
- 85 *Wauters* (Alph.). L'église de Laeken, près de Bruxelles, in-8; 1 lithogr.
- 86 *Devillers* (Léop.). Notice sur l'église de St-Ursmer à Binche, in-8. (*Annales de l'Acad. d'arch. de Belgique*).
- 87 *Devillers* (Léop.). Annales de la construction de l'église de sainte Waudru à Mons. Gand, in-8. (*Extr. du compte-rendu des séances du congrès art. et archéol. de Gand*, 1858).
- 88 — Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru à Mons. Mons 1857, in-4, 8 lithogr. et grav.
- 89 — Le grand escalier de l'église de Sainte-Waudru à Mons. Mons 1859, in-8, 1 planche. (*Ann. du Cercle Archéol. de Mons*, T. II.)
- 90 *Polain* (L.) La Violette, in-8.
- 91 *Noue* (Arsène de). Pèlerinage aux reliques d'Aix-la-Chapelle. Jul. 1846, in-8. (*Extr. de la Revue Cathol.* 1846, sept. et oct.)
- 92 *Charrin*. Un pèlerinage militaire. — Le puits de Bouvignes. Namur 1858, in-8.
- 93 *Capitaine* (Ul.) Rapport sur l'authenticité des restes mortels du bourgmestre Sébastien de La Ruelle, conservés au Musée provincial de Liège. 1859, in-8.
- 94 *Busscher* (Ed. de). Description du cortège historique des comtes de Flandre. Gand 1849, in-8, 5 pl.
- 95 *Caudenberg* (Ed.-Fr. Van). Quelques recherches sur les anciennes manufactures de tapisseries, à Audenaerde. Anvers 1856, in-8. (*Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*).
- 96 *Diegerick*. Neuve-Église. Notes sur sa draperie et ses chambres de rhétorique. Bruges 1855, in-8.
- 97 — Emoluments d'un officier criminel en 1525. Ce que coûtait, en 1575, le theatrum orbis terrarum d'Abraham Ortelius. — Reconstruction d'une partie des halles d'Ypres en 1676.

- Les moulins d'Ypres en 1581. Bruges 1857, in-8.
- 98 *Corblet (J.)* De la lithurgie des cloches. Amiens 1855, in-12.
- 99 — Notice historique et lithurgique sur les cloches. Paris 1857, 2 pl. in-8.
- 100 — Essai historique et littéraire sur les ciboires et la réserve de l'Eucharistie. Paris 1858, in-8.
- 101 — Note sur une cloche fondue par M. G. Morel, de Lyon. Paris 1859, in-8, 1 pl. (*Extr. de la Revue de l'art chrétien*).
- 102 — A-t-on réservé le précieux sang dans les siècles primitifs et au moyen-âge? Paris 1859, in-8. (*Extr. id.*)
- 103 *Henaux (Ferd.)* De la création d'un Musée d'artillerie et d'armurerie à Liège. Liège 1856, in-8.
- 104 *Ram (P.-F.-X. de)*. Note sur l'importance que les anciens chroniqueurs attachent aux phénomènes atmosphériques. 1842, in-8. (*Acad. royale de Belg. bull. T. IX, n° 6*).

BIBLIOGRAPHIE.

- 105 *Capitaine (Ul.)* Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liégeois. Liège 1850, in-12.
- 106 *Héricourt (Achmet d') et Caron*. Recherches sur les livres imprimés à Arras, depuis l'imprimerie dans cette ville jusqu'à nos jours. Arras 1851-1855, 2^e partie, in-8.
- 107 *Warzée (A.)* Recherches bibliographiques sur les almanachs belges. Bruxelles 1852, in-8.
- 108 *Capitaine (Ul.)* Rapport sur la bibliothèque de la Société Liégeoise de littérature wallonne. Liège 1859, in-8.

NUMISMATIQUE SPHAGISTIQUE.

- 109 Placart et ordonnance de Ser^me Ferdinand, duc de Bavière, électeur de Cologne, évêque et prince de Liège, etc.,

fait sur les cours des monnoyes d'or et d'argent désormais permis en ses Pays et principautés de Liège. Liège chez Christian-Ouwerx 1616, in-4.

- 110 Dans le même volume : Ordonnance et placart des archiducs nos princes souverains sur le cours et permissions des monnoyes. Anvers, chez Hierosme Verdussen, l'an 1611, in-4, 16 pl. (*Donné par M. le capitaine Hock*).
- 111 *Renesse-Breidbach (le comte de)*. Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liège. Bruxelles 1851, 2 vol. in-8 (*le 2^e de planches au nombre de 78*).
- 112 *Pety de Rosen*. Catalogue des méreaux, des médailles et des jetons, des chapitres, des corporations et des familles de l'ancien pays de Liège. Bruxelles 1850, in-8.
- 115 *Robiano (le comte de)*. Mélanges numismatiques. Bruxelles 1855, in-8. (*Revue numism. belge. T. III, 2^e série*).
- 114 *Châlon (R.)* Notice sur les sceaux du chapitre de Ste-Waudru à Mons. Paris 1855 (*Extr. de la Société de Sphragist*).
- 115 *Perreau (A.)* Essai de monographie des méreaux des corporations de métiers des Pays-Bas. Bruxelles 1858, in-8. (*Revue numism. belge. T. II, 3^e série*).
- 116 *Lejeune (Théoph.)* Les sceaux de la ville de Binche. Mons 1859, in-8, 2 pl. (*Extr. des ann. du Cercle Archéol. de Mons*).
- 117 *Châlon (R.)* Rapport sur un dépôt de monnaies du XII^e siècle, découvert à Tillet, près de St-Hubert (*Acad. royale de Belg. bull., T. XXII, n^o 10*).
- 118 — Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, 2^e et 5^e suppléments. Bruxelles in-4, 5 pl. (1848-54).
- 119 — Une médaille de Charles de Croy. 1851. (*Revue numismat. belge, T. I, 2^e série*).
- 120 — Trois médailles relatives à l'histoire des Pays-Bas, supplément à van Loon 1851 (*R. n., T. I, 2^e série*).
- 121 — Le dernier prétendant de Looz. Monnaie de Brée. 1851. (*R. n., T. I, 2^e série*).
- 122 — Attribution d'un denier carlovingien à Mons (Castrilœns). 1852. (*R. n., T. II, 2^e série*).

- 125 — Numismatique montoise. — Louise de Stolberg, reine d'Angleterre. (*R. n.*, *T. II*, 2^e série).
- 124 — Une monnaie inédite de Nicolas du Châtelet, seigneur souverain de Vauvillars. 1852, 5 pl. (*R. n.*, *T. II*, 2^e série).
- 125 — Inauguration de Charles VI, à Tournay. 4 pl. (*R. n.*, *T. II*, 2^e série).
- 126 — Monnaies de Reckheim. — Deux suppléments à la notice de M. Wolters. 1852-55, 2 broch., 2 pl. (*R. n.*, *T. II*, 2^e série. *T. III*, 2^e série).
- 127 — Les seigneurs d'Iever. 1855, 4 pl. (*R. n.* *T. III*, 2^e série).
- 128 — Monnaies historiques de Flandre, frappées pendant la captivité de Guy de Dampierre. 1855, 4 pl. (*R. n.*, *T. III*, 2^e série).
- 129 — Un dépôt de monnaies du XII^e siècle, trouvé à Saint-Aybert. 1855, 1 pl. (*R. N.*, *T. III*, 2^e série).
- 150 — Deux monnaies italiennes du XVII^e siècle, un sol de Déciane, un daldre de Correggio. 1855. (*R. n.*, *T. III*, 2^e série).
- 151 — Un poids de Toulouse de 1259. 1855. (*R. n.*, *T. III*, 2^e série).
- 152 — Ernest de Mansfeld. 1855. (*R. n.*, *T. III*, 2^e série).
- 153 — Jeton frappé pour Louvain, sous la domination française. (*R. n.*, *T. III*, 2^e série),
- 154 — Un denier de Henri l'Oiseleur, frappé à Anvers, 4 pl. (*R. n.*, *T. III*, 2^e série).
- 155 — Monnaies de l'abbesse d'Essen. 1854, 2 pl. (*R. n.*, *T. IV*, 2^e série).
- 156 — Une monnaie des Scheiffard de Mérode, seigneurs de Limbricht. 1854. (*R. n.*, *T. IV*, 2^e série).
- 157 — Jeanne de Wesemaele et Jeanne de Merwede. 1855, 4 pl. (*R. n.*, *T. V*, 2^e série).
- 158 — Le baron de Blanche et sa monnaie de Schonau. 1855. (*R. n.*, *T. V*, 2^{me} série).
- 159 — Monnaies de métal prétendument produit par les procédés occultes de l'alchimie. 1855. (*R. n.*, *T. V*, 2^{me} série).

- 140 — Un jeton tournaisien. 1855. (*R. N., T. V, 2^{me} série*).
- 141 — Un gros de Thibaut de Bar , évêque de Liège , frappé à Thuin. 1855. (*R. n., T. V, 2^{me} série*).
- 142 — Anne Charlotte de Lorraine , abbesse de S^{te} Wandru à Mons. Mons 1855, in-8, 5 pl.
- 145 — Poids monétiformes du midi de la France. Un quarteron de Mirepoix, portant la date de 1510, in-8. (*R. n., T. VI, 2^{me} série*).
- 144 — Imitation d'une monnaie du Hainaut, par Arnold de Stein. (*R. n., T. VI, 2^{me} série*).
- 145 — Les monnaies des seigneurs de Bockrlo. 1856, 1 pl. (*R. n., T. VI, 2^{me} série*).
- 146 — Monnaies de Navarre , frappées au nom du roi Ferdinand d'Aragon. 1856. (*R. n., T. VI, 2^{me} série*).
- 147 — Poids monétiformes du midi de la France. Un demi-quarteron de Gaillac de 1541. (*R. n., T. VI, 2^{me} série*).
- 148 — Monnaies belges trouvées en Irlande. Esterlins d'Agimont, de Weert, de Statte (Iluy), d'Yves, etc. 1856. (*R. n., T. VI, 2^{me} série*).
- 149 — Un esterlin de Henri III, contrefait par Thierry, comte de Clèves. (*R. n., T. VI, 2^{me} série*).
- 150 — Anciens jetons et méraux. 1857. (*R. n., T. I, 5^{me} série*).
- 151 — Fabrice de la Bassecourt. Brux. 1857 , in-8. (*Imprimé à 50 exemplaires*).
- 152 — Quelques monnaies seigneuriales inédites. Brux. 1857 , 1 pl. (*R. n., T. I, 5^{me} série*).
- 153 — Pièces à retrouver. Jetons et méraux de Mons. Monnaies des rois d'Yvetot. Pièces de 20 francs frappées par Wellington pendant la campagne des Pyrénées. (*R. n., T. I, 5^{me} série*).
- 154 — Tiers de sol mérovingien. 1858, 1 pl. (*R. n., T. II, 5^{me} série*).
- 155 — Une monnaie de Blankenberg. (*R. n., T. II, 5^{me} série*).
- 156 — Quelques médailles satiriques de la révolution des patriotes. 1858, 1 pl. (*R. n., T. II, 5^{me} série*).

- 157 — Nouvelle classification des monnaies de Jeanne, duchesse de Brabant. (*R. n.*, *T. II*, 5^{me} série).
- 158 — Jetons du comté de St-Pol. 1859. (*R. n.*, *T. III*, 5^{me} série).
- 159 — Médaille d'Albérie, comte de Lodron. (*R. n.*, *T. III*, 5^{me} série).
- 160 — Un gros tournois de Jean de Cunre. 1859. (*R. n.*, *T. III*, 5^{me} série).
- 161 — Les seigneurs de Schöneck, à propos d'une monnaie. 1859. (*R. n.*, *T. III*, 5^{me} série).
- 162 — Quelques jetons inédits. 1859, 3 pl. (*R. n.*, *T. III*, 5^{me} série).
- 171 — Notice sur un sceau inédit de Godefroid de Bouillon, in-8. (*Acad. royale de Belg. Bull.*, t. XIII, n° 5).

DIPLOMATIQUE, PALÉOGRAPHIE.

- 164 *Lacroix (A.)*. Archives du Hainaut. Inventaire des archives des Chambres, du clergé, de la noblesse et du tiers-état. Mons 1852, in-4.
- 165 *Schaepkens (Alex.)*. Notice sur des anciens diplômes relatifs à Maestricht. Gand 1848, in-8. (*Extr. du Mess. des sciences historiques de Belgique*).
- 166 *Diegerick (J. L. A.)*. Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres. Bruges 1855-56, 4 vol. in-8.
- 167 *Lisch (G. C. F.)*. Meklemburgische Urkunden. Schwerin 1857-41, 5 vol. in-8.
- 168 *Polain (L.)*. Notice sur un fragment de manuscrit de la fin du VII^e ou de la 1^{re} moitié du VIII^e siècle, in-8. (*Acad. royale de Belg. Bull.*, t. XVI, n° 4).
- 169 — Notice sur un diplôme de Louis-le-Débonnaire. (*Acad. royale de Belg. Bull.*, t. XIX, n° 5).
- 160 *Bormans (Stanislas)*. Notice sur les manuscrits du château de Betho. (*Comm. royale d'histoire*, t. XII, 5^{me} Bull.).
- 171 *Ram (P. F. X. de)*. Notice sur des chartes relatives à la prévôté

de Mersen et sur un sceau de l'empereur Fréd. Barbe-rousse, in-8. (*Acad. royale de Belg. Bull.*, t. XIX, n° 7).

CHRONIQUES , LÉGENDES.

- 172 *Borgnet (Ad.)*. Rapport à la Commission royale d'histoire sur la publication d'un Corps de chroniques liégeoises inédites, in-8. (*Bull. de la Comm. d'hist.*, t. VIII, n° 1, 2^{me} série).
- 175 — Note sur un chroniqueur, publié dans les *Monumenta germaniae historica*. (*Acad. royale de Belg.*, t. X, n° 2. *Bull.*).
- 174 *Rethaan Macaré (C. A.)*. Oude kronyk van Brabant naar een onuitgegeven handschrift. Utr. 1855, in-8. (*Extrait du Codex diplom. neerlandicus de la Soc. d'Utrecht*).
- 175 *Bormans (J. H.)*. Der naturen bloeme van Jacob van Maerlant. Brux. 1857, in-8, 2 fac-sim. (*Publ. de l'Acad. royale de Belgique*).
- 176 *David (J.)*. Rymbybel van Jacob van Maerlant. (Brux. 1858, 5 vol. in-8, 1 fac-sim. (*Publ. de l'Acad. royale de Belg.*).
- 177 *Wavrin (Jehan de)*. Anciennes croniques d'Engleterre, annotées et publiées par M^{lle} Dupont. Paris 1858, in-8, t. I. (*Société d'histoire de France*).
- 178 *Polain*. Note sur la découverte de la chronique de Jean-le-Bel, in-8. (*Acad. royale de Belg.*, *Bull.*, t. XIV, n° 2).
- 179 — Les vraies chroniques de Jean-le-Bel. 1850, in-8, (*tiré à 125 exemplaires*).
- 180 — Collection de chroniques liégeoises inédites. Guill. de Meef XVI^e siècle. Liège 1855, in-8.
- 181 *Kervyn de Lettenhove*. Notice sur les chroniques inédites de Gilles-le-Bel. (*Acad. royale de Belg.*, *Bull.*, 2^{me} série, t. II, n° 6).
- 182 *Ram (P. F. X. de)*. Notice sur un fragment de la chronique rimée de Jean d'Outremeuse, relatif à la mort de Henri I, duc de Brabant. 1255, in-8. (*Comm. royale d'histoire. Compte-rendu*, t. II, n° 1, 2^{me} série).

- 185 — Phénomènes atmosphériques, annotés par un chroniqueur du V^e siècle. Brux., 1845, in-8.

COUTUMES.

- 184 *Wauters (Alph.)* L'ancien Ommeganck de Bruxelles. Bruxelles 1848, in-8.
- 185 *Diegerick*. Joyeuse entrée de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, dans sa bonne ville d'Ypres. — Entrées solennelles de quelques autres personnages remarquables. — Jacques Cavael et France Vander Wichterne, peintres yprois en 1400 et 1401. — Bruges 1855, in-8.
- 186 *Corblet (J.)*. Notice historique sur la foire de la St-Jean à Amiens. 1856, in-8.
- 187 *Devillers (Léop.)*. La procession de Mons. Notice historique Mons 1858, in-8 (*Ann. du Cercle archéol.*).

HÉRALDIQUE.

- 188 *Heyden (N.-J. Van der)*. Notice sur la très-ancienne et noble maison de Kerekhove dite Van der Varent. Anvers 1856, in-8, 4 pl.
- 189 — Extrait du Nobiliaire de Belgique concernant la famille de Kerekhove-Varent. Anvers 1855.
- 190 — Nobiliaire de Belgique. Livraisons 1, 2, 5, 4, 5, 6.
- 191 *Maelen (Van der)*. Essai sur les armoiries des souverains des états de l'Europe expliquées par les traditions légendaires et historiques. Bruxelles 1859, in-8. (*Extr. des précis historiques. Livr. 175, 176*).
- 192 *Vegiano (de)*. Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, contenant les villes, terres et seigneuries, érigées en titre de principauté, duché, etc. 2 parties 1421, 1659 et 1660-1740. Louvain, 2 vol. in-12.

HISTOIRE.

HISTOIRE DES PAYS ETRANGERS ET DES PROVINCES BELGES.

- 195 *Héricourt (Achmet d')*. Rapport sur le concours d'histoire de l'Académie d'Arras. Arras 1859, in-8. (*Mém. de l'Acad.*, T. XXXI).
- 194 — Manuel de l'histoire de France. Paris 1844, 2 vol. in-8.
- 195 *Kervyn de Lettenhove*. L'avenir des études historiques en Flandre. (*Discours prononcé dans la séance du 20 septembre 1858, du Congrès art. et archéol. de Gand*, in-8).
- 196 *Busscher (Edm. de)*. Rapport historique lu à la séance solennelle du 20 septembre 1858, de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand. Gand 1859, in-8. (*Extr. du compte-rendu des séances du Congrès art. et archéol., tenu à Gand 19 et 20 septembre 1858*).
- 197 *Borgnet (Ad.)* Rapport sur des manuscrits concernant l'histoire de Belgique, qui se trouvent dans certaines bibliothèques d'Italie. 1858, in-8. (*Bull. de la com. d'hist., t. X, n° 1, 2^e série*).
- 198 — Note sur un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, relatif au gouvernement politique des provinces des Pays-Bas, sous l'obéissance de Sa Majesté catholique. (*Acad. royale de Belg., bull. T. XIV, n° 12*).
- 199 — Philippe II et la Belgique. — Résumé politique de l'histoire de la révolution belge du XVI^e siècle. 1849, in-4. (*Acad. royale de Belg., mém., t. XXV*).
- 200 *Borgnet (Jules)*. Analectes namurois, 1485-1515, in-8. (*Société arch. de Namur, ann. II, 27-56*).
- 201 *Wilthemius (Alex.)* Luciliburgensia sive Luxemburgum romanum h. e. Arduennæ veteris situs, populi, loca prisca, ritus, socra, lingua, etc. Edidit Neyens. Luxemb. 1842, 2 vol. in-4, dont l'un contient 99 planches.

- 202 *Schötter (Johann)*. Einige Bristische Erörterungen über die frühere Geschichte der Grafschaft Luxemburg. Lux. 1859, in-4.
- 203 *Straeten Ponthoz (le comte F. Van der)*. Charles-le-Bon, causes de sa mort, ses vrais meurtriers. Thierry d'Alsace, des comtes de Metz, seigneur de Bitché et comte de Flandre. Metz 1855, une gravure et un tableau in-8.
- 204 *Lejeune (Théoph.)* Recherches sur la résidence des rois Francs aux Estines. Anvers 1857, in-8. (*Extr. des ann. de l'acad. archéol. de Belg.*)
- 205 — Coup d'œil historique sur le Hainaut, in-8. (*Extr. des ann. du Cercle Archéol. de Mous*).
- 206 *Ernst (N. S. P.)* Histoire du Limbourg suivie de celle des comtés de Daelhem et de Faëquemont, des annales de l'abbaye de Rolduc, publiée par Ed. Lavalleye. Liège 1857-52, 7 vol. in-8.
- 207 *Ram (P. F. X. de)*. Documents relatifs à la bataille de Montlery, 16 juillet 1465. Bruxelles 1842, in-8. (*Acad. royale de Belg. bull., t. IX, n° 6*).
- 208 *Kervyn de Volkaersbeke (Th.) et Diegerick*. Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas, 1577-1584, avec notes biographiques et historiques et fac. sim. Gand 1847-1850, 7 liv, in-8.
- 209 *Paulct (Léon)*. Histoire de France; recherches sur Pierre l'Hermitte et la Croisade. Paris 1856, in-8.
- 210 *Roulez*. Réponse à la réplique de M. Schayes concernant les origines belges, in-8. (*Acad. royale de Belg., bull., T. XIX, n° 9*).
- 211 *Diegerick*. Notice sur les négociations qui ont eu lieu entre les états-généraux et le duc d'Anjou, après la tentative de ce prince de surprendre Anvers. Anvers 1856, in-8.
- 212 — Quelques lettres et autres documents inédits concernant l'empereur Charles-Quint. Bruges 1855, in-8.
- 213 — Correspondance des magistrats d'Ypres députés à Gand

- et à Bruges pendant les troubles de Flandre, sous Maximilien, duc d'Autriche. Bruges 1855, 5 vol. in-8.
- 214 — Lettres inédites de Philippe, comte de Lalaing, in-8. (*Comm. royale d'hist., bull. T. VIII, n° 2, 2^e série*).
- 215 — Lettres inédites de Pierre de Meleun, prince d'Espinoy. Tournay 1855, in-8, fac. m. (*Soc. hist. et litt. de Tournay, mém. T. I*).
- 216 — Lettres inédites d'Emmanuel de Lalaing, grand bailli de Hainaut, amiral de Flandre, 1577 à 1579. (*Comm. royale d'hist., bull. T. IX, n° 2, 2^e série*).
- 217 — Lettres inédites de Georges de Lalaing, in-8. (*Comm. royale d'hist., T. X, n° 1, 2^e série*).
- 218 — Lettres inédites de Maxim. de Hennin, comte de Bossu, Utrecht 1857, in-8. (*Extrait du Codex diplomat. publié par la Société d'Utrecht*).

HISTOIRE DE LIÈGE.

- 219 *Polain (L.)*. Histoire de l'ancien pays de Liège. Liège 1844, 2 vol. in-8.
- 220 — Le banquet de Warfusée ou le meurtre de Sébastien La Ruelle. Liège 1856, in-8, 1 lithog.
- 221 — Henri de Dinant. — Histoire de la révolution communale de Liège, au XIII^e siècle. Liège 1845, in-8.
- 222 — A toutes les gloires de l'ancien pays de Liège. 1842. — Inauguration de la statue de Grétry, 18 juillet, in-8.
- 223 — Mélanges historiques et littéraires. 1859, in-12.
- 224 — De la souveraineté indivise des évêques de Liège et des états-généraux sur Maestricht. Liège 1851, in-8.
- 225 — Les seize Chambres de la cité de Liège, leur histoire, ce qu'elles devinrent à l'époque de la révolution liégeoise en 1790. — Remboursement des anciens composants, in-8.
- 226 — Notice historique sur le système d'impositions communales en usage à Liège avant 1794. Brux. 1846, in-8. (*Imprimé à 50 exemplaires*).

- 227 *Henaux (Ferd.)*. Les banquiers liégeois au XIV^e siècle. Liège 1859, in-8. (*Extr. du Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*).

**HISTOIRE DES VILLES, COMMUNES, ABBAYES, COUVENTS,
CHATEAUX ET SEIGNEURIES.**

- 228 *Diegerick*. Documents historiques concernant la ville de Tournay sous la domination anglaise et pendant le siège, 1518, par Charles Quint. Tournay 1854, in-8. (*Soc. hist. et litt. de Tournay, Bull., t. V*).
- 229 — Documents historiques concernant le siège de Tournay de 1581 et Pierre de Meleun. Tournay 1856.
- 230 *Noue (Arsène de)*. Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmédy. Liège 1848, in-8.
- 231 *Cauwenberghe (Ed. Fr. van)*. Lettres sur l'histoire d'Audenarde. Audenarde 1847, tableau, in-8.
- 232 *Neyen (le Dr Auguste)*. Histoire de la ville de Vianden et de ses comtes. Luxembourg 1851, 1 vol. in-8, 8 gravures.
- 233 *Héricourt*. Troubles d'Arras, t. II. Brux. 1850, in-8.
- 234 — Les sièges d'Arras, histoire des expéditions militaires dont cette ville et son territoire ont été le théâtre. Paris 1845, 4 vol. in-8.
- 235 *Stassin (Alb.)*. Notice historique sur la ville de Fosses. Liège 1858, 2 pl. in-8.
- 236 *Ram (P. F. X. de)*. Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain et sur leurs sépultures à Nivelles. Brux. 1851, in-4.
- 237 *Ernst*. Mémoire sur les comtes de Louvain jusqu'à Godefroid-le-Barbu, édité par M. Lavalleye. Liège 1857, in-8.
- 238 — Des comtes de Durbuy et de la Roche, aux XI^e et XII^e siècles, édité par M. Lavalleye. Liège 1856, in-8.
- 239 Franchimont. Histoire du marquisat de Franchimont et particulièrement de la ville de Verviers et ses fabriques. Liège 1809, in-8 (*par Detrootz*).
- 240 *Wauters (Alph.)*. Le bombardement de Bruxelles en 1695. Brux. 1848, in-8.

- 241 *Diegerick*. Notice sur l'entrée solennelle du duc d'Anjou dans la ville d'Anvers, le 19 février 1852. Anv. 1854, in-8. (*Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belg.*).
- 242 — *Analectes historiques concernant la ville de Dunkerke*. Dunkerke 1865, in-8. (*Extr. du Mém. de la Société dunkerquoise*).
- 245 — *Les drapiers Yprois et la conspiration manquée*. Bruges 1856, in-8.
- 244 *Coster (L. de)*. Comment se nommait Aix-la-Chapelle avant Pépin-le-Bref. (*Extr. de la Revue numism. belge, t. II, 5^{me} série*).
- 245 — *Nouvelles recherches sur l'abbaye de Henri-Botesheim*. Brux. 1858, in-8.
- 246 *Lejeune (Théoph.)*. L'ancienne abbaye de l'Olive. Mons 1858, in-8. (*Extr. des Ann. du Cercle arch. de Mons*).
- 247 — *L'ancienne abbaye de Lobbes*. Mons 1859, in-8, 5 pl. (*Extr. ibid.*)
- 248 *Gueubel*. Notice sur l'abbaye de St-Remy, in-8.
- 249 *Diegerick*. Le prieuré de Nieppe, in-8.
- 250 *Lejeune (T.)*, Notice sur le village de Bray. Mons 1859, in-8. (*Extr. des Ann. du Cercle archéol. de Mons*).
- 251 — *Coup d'œil géographique, statistique et historique sur le canton de Rœulx*. Seneffe 1855, in-8.
- 252 *Dejardin (Jos.)*. Recherches historiques sur la commune de Cheratte dans l'ancien pays de Limbourg. Liège 1855, in-8.
- 255 *Carlier (J. J.)*. Ypres et Saint Dizier, étude historique sur deux communes du moyen-âge. Dunkerke 1857, in-8. (*Ann. du Comité flam. de France*).
- 254 *Wattier (A. C. J.)*. Histoire de la commune de Boussu. 1858, 2 pl., in-8.
- 255 *Neyen (le Dr Aug.)*. Histoire de la commune de Oberwampach. 1851, in-4. (*Extr. des publ. de la Soc. du Luxembourg, 1850*).
- 256 — *Amberloux. Lieux dits, le château, le couvent*. Arlon 1854,

- 5 planches, gr. in-8. (*Extr. des publ. de la Soc. archéol. d'Arton*).
- 257 *Gueubel*. Ochain. Grotte de On. 1847, 5 pl., gr. in-8. (*Extr. ibid.*),
- 258 *Franquinet (G. D.)*. Notice historique sur la grande commanderie de l'ordre teutonique de Vieux Jones. Maestricht 1858, in-8.
- 259 *Namur (A.)*. Notice sur la famille de Harbonniers et la seigneurie de Cobréville. Anvers 1852, in-8, 2 pl., 2 tabl. (*Extr. des Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belg.*).
- 260 *Bergerot (Alph.) et Diegerick*. Histoire du château et des seigneurs d'Esquelbeek en Flandre. Bruges 1857, avec pl. et fac-sim., in-8.
- 261 *Borman (le chev. Cam. de)*. Chronologie historique des seigneurs de Heers. 1858, in-8. (*Soc. scient. et litt. du Limb.*).
- 262 — Notice sur les fiefs et les seigneurs de Reepen et de Mombeek, 1859, in-8. (*Ibid.*).

HISTOIRE DES CORPORATIONS CIVILES ET RELIGIEUSES.

- 265 *Bardy (Gust.)*. De la situation présente de l'ordre de Malte, du caractère de sa réforme, de son ancien état en Poitou. Paris 1859, in-8.
- 264 *Bourgeois (M. A. L.)*. Notice sur le chapitre de St-Nicolas d'Avesnes. Avesnes 1856, in-8.
- 265 *Cauwenberghe (Ed.-Fr. Van)*. Notice sur les confréries de St.-Georges. Gand 1855, in-8. (*Extr. du mess. des sciences histor.* 1855).
- 266 *Devillers (Léop.)* Liste des chanoinesses de Saint-Waudru à Mons, de 1776 à 1794, in-8. (*Extr. des ann. de l'Acad. d'arch. de Belg.*)
- 277 *Perreau (A.)* Recherches historiques sur le chapitre impérial de St.-Servais, à Maestricht. Anvers 1850, in-8. (*Extr. de la Société Arch. de Maestrecht*).
- 268 *Sellier* Notice historique sur la compagnie des archers ou alba-

létriers et ensuite des arquebusiers de la ville de Chalon-sur-Marne, et sur la fête donnée par elle en 1754. Paris 1857, in-8.

- 269 *Wauters (Alph.)* Notice historique sur les anciens serments ou gildes d'albalétriers, d'archers, d'arquebusiers et d'es-crimeurs de Bruxelles. Bruxelles 1848, petit in-folio.

BIOGRAPHIE.

- 270 *Delvaux de Fouron (H.)* Dictionnaire biographique de la province de Liège, etc. Liège 1843, in-12.
- 271 *Capitaine (Ul.)* Nécrologe liégeois pour 1851-1852, in-8.
- 272 *De Reume (A.)* Nécrologie des officiers de l'armée belge pour 1857-1858-1859. Bruxelles, in-8.
- 275 *Henaux (Ferd.)* Les traditions liégeoises sur Charlemagne. Liège 1856, in-8.
- 274 — Sur la naissance de Charlemagne à Liège, recherches historiques, 1859, in-8.
- 275 *Polain (L.)* Quand est né Charlemagne? (*Acad. royale de Belg., bull. T. XXIII, n° 9.*)
- 276 — Où est né Charlemagne? (*Acad. id. id. id. n° 5.*)
- 277 — Pierre l'Hermitte Picard ou Liégeois, in-8. (*Acad. royale de Belg., bull. T. XXI, n° 8.*)
- 278 *Noue (Arsène de)*. Notice sur Wibald, sa patrie, sa famille, in-8. (*Acad. royale de Belg., bull. T. XXIV, n° 1.*)
- 279 *Libert (Marie-Anne)*. Recherches faites, d'après les documents du XII^e siècle, sur la patrie et la famille de Wibald, XIII^e abbé des monastères de Stavelot et de Malmedy, in-8. (*Aca. royale de Belg., bull. T. XV, n° 8.*)
- 280 *Diegerick*. Petrus Dathenus, lieu de sa naissance. Bruges 1857, in-8. (*Ann. de la Société d'Emulation de Bruges, t. XI, 2^e série.*)
- 281 *Capitaine (Ul.)* Notice sur Jean Placentius, poète et historien du XVI^e siècle. Liège 1855, in-8.

- 282 *Noue (Arsène de)*. Vie de Sainte-Julienne de Retinne. Liège 1846, in-8.
- 285 *Capitaine (Félix)*. Etude sur Lambert Lombard, peintre liégeois, 1506-1566. Liège 1858, in-8.
- 284 *Polain (L.)* Note sur le baron de Waleffe, in-8. (*Acad. royale de Belg., bull. T. XV, n° 7*).
- 285 *Capitaine (Ul.)* Notice sur Hyacinthe Fabry, dernier représentant politique de l'ancien pays de Liège. Liège 1854, in-12.
- 286 — Notice sur R. A. C. Van Bommel, évêque de Liège. Liège 1855, in-12.
- 287 — (*Félix*). Essai biographique sur H.-J. Orban. Liège 1858, in-8, une photographie.
- 288 *Van Hoie (H.)* Marc de Dominiis, in-12.
- 289 *Achter (Victor van)*. Notice biographique, sur P. F. H. D. Marlin. Brux. 1852, in-8.
- 290 *Perreau (A.)* Mathieu Kessels. Liège 1855, in-8. (*Bulletin de la Soc. scient. et litt. du Limb.*)
- 291 Notice sur Hyacinthe Blondeau ; par G.-M. et D.-M. Namur 1856, portraits, in-8.
- 292 *Ram (P.-F.-X. de)*. Discours prononcé après le service funèbre célébré pour le repos de l'âme de M. Jean-Henri van Oyen, prof. ordin. de physique et d'astronomie. Louvain, in-8.
- 293 *Chenedollé (Ch. de)*. A la mémoire de Guil.-Emm. de Vroye. 5 mars 1857, in-4.
- 294 *Hennebert (Fréd.)* Notice biographique sur Ch. Henri-Jos. de Rasse, moine de Tournay, 1774, in-8, portrait. (*Société historique et litt. de Tournay, T. III des Bull.*)
- 295 Notice biographique sur le baron de Stassart. Brux. 1852, in-8.
- 296 Notice sur Cornille-Franç. de Nélis, évêque d'Anvers. Brux. 1855, in-12.
- 297 *Loumier (N.)* Sauveur Legros, par N. L., in-8, tiré à 25 exemplaires. (Bibliographie Belge, Bull., T. XII).

MÉLANGES.

LITTÉRATURE.

- 298 Concours de poésie française et flamande. — Fêtes nationales du XXV^e anniversaire de l'avènement de S. M. le roi au trône de Belgique. Brux. 1856, in-8.
- 299 Id. Distribution des prix. Brux. 1855, in 8.
- 500 *Rombert (Ed.)* Compte-rendu des travaux du Congrès de la propriété littéraire et artistique, T. I. Brux. 1859, in-8.
- 501 Théâtre Liégeois. Liège 1854, in-12.
- 502 *Pcetermans (N.)* Esquisse de la poésie française au pays de Liège pendant un siècle, 1550-1650, in-8.
- 503 — La couronne magaritique ou définition de l'urbanité en 1505. Liège 1859, in-8.
- 504 — Le prince de Ligne ou un écrivain grand seigneur à la fin du XVIII^e siècle, in-12.
- 505 *Kuborn.* Poètes du XVI^e siècle en Belgique, Jean Polit. Brux. 1859, in-8.
- 506 *Devillers (Léop.) et Ad. Bara.* Etude sur les poésies morales de maître Jean Bosquet, écolâtre à Mons au XVI^e siècle. Mons 1856, in-12.
- 507 *Diegerick (J.-L.-A.)*. Salomon Faber, poète yprois. Lettre à l'abbé Carton. Bruges 1852, in-8. (*Extrait des ann. de la Société d'émulation de Bruges*).
- 508 — P.-D. Craes, auteur d'un poème latin sur la mort de l'archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie. 1855, in-8 (*Extrait des ann. de la Soc. d'émulation de Bruges*).
- 509 *Polain (L.)*. Promenades hist. dans le pays de Liège, par Bovy, in-8.
- 510 *Ram (X. de)*. Lettres de Laevinus Torrentius et de Christophe Plantin au cardinal Baronius, in-8 (*Commission royale d'hist. bull. T. XI, n^o 1, 2^e série*).
- 511 — Notice sur les lettres inédites de Laevinus Torrentius in-8 (*Commission royale d'hist., compte-rendu T. XVI, n^o 2*).

- 512 *Ram (X. de)*. Rapport sur l'épître latine de M. Fuss, intitulée : Dantis, divinæ comœdiæ pœtica virtus, in-8 (*Acad. royale de Belg. bull. T. XX, n° 5*).
- 515 — Discours à l'occasion de l'inauguration du monument consacré à la mémoire de Juste-Lipse. 28 juin 1855, in-8, Louvain.
- 514 *Helbig (Henri)*. Jean-Baptiste de Glen et son économie chrétienne (*Notice lue en séance du comité de litt. et des beaux-arts*), in-8.
- 515 *Borgnet (Ad.)*. Sur une œuvre inédite de Sidronius Hosschius (*Acad. royale de Belg. bull. T. XV, n° 1*).
- 516 *Capitaine (Ul.)*. Pasquée critique et calotienne sôt les affaires de l'medicine. Visé, in-8.
- 517 *Montalant Bouglex*. Chants et recits de la bereeuse, vers et prose. Paris 1858, in-12.
- 518 *Baze*. Les conférences de la Société d'Emulation en mars et avril 1855, etc. Liège 1855, en vers, in-8.
- 519 L'inauguration du musée archéologique liégeois. Liège 1857, in-12.
- 520 *Fuss (Th.)* Guillaume Tell, tragédie en vers, imitation du drame de Schiller. Liège 1857, in-12.
- 521 *Sauveur Legros*. Poésies choisies. Brux. 1857, in-12.
- 522 *Sotiau (Denis)*. Aspirations, poésies nouvelles. Liège 1857, in-12.
- 523 *Marsigny (A.)*. Bauduin de Constantinople, pièce en vers, lue à la séance anniversaire de la fondation de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut, le 1^{er} août 1858. Liège 1858 in-8.
- 524 *Noue (Arsène de)*. Egmont, tragédie en 5 actes. Brux. 1847, in-8.
- 525 *Pety-de Rosen*. Souvenirs de voyages dans le pays Rhénan, 1850, 3 vol. in-12.
- 526 — De Paris à Meaux. Liège 1855, in-8. (*Extrait du Bull. de la Soc. scient. et litt. du Limb.*)
- 527 *Franquinet (G.-D.)*. Verhandeling over de Gothische litterateur

- gevolgd van eene vormenleer, eene keus van stukken en een woordenboek. Leuven 1846, in-8.
- 528 *Franquinet (G.-D.)*. Coloma , dramatisch gedigt van Ossiaen. Antwerp. 1849, in-8.
- 529 *Louys*. Un souvenir à Louise-Marie d'Orléans, reine des Belges, pièce en vers. Namur 1853, in-8.
- 530 *Dehin (J) et Bailleux (F.)* Chère et panâche, oûves complètes. Lige 1850, in-12.
- 531 — Fèves da Lafontaine (lives I à IV.) Lige 1852, (lives I et II), Lige 1851-1852, in-8, 2 vol.
- 532 — Apologeie et critique di saqwants monumints ligeois. Liège 1852, in-12.
- 533 *Colson (Henri)*. Maubert. Liège 1851, 2 vol. in-12.
- 534 — Mélanges, nouvelles et poésies. Liège 1856, in-12.
- 535 *Grandgagnage (Joseph)*. Le désert de Marlagne. Namur 1849, lithog. in-8. (*Ann. de la Soc. archéol. de Namur, T. I, livre 1 et 2*).
- 536 *Borgnet (Ad)*. Lettre à M. le baron de Reiffenberg. Liège 1846, in-8.
- 537 *Albert d'Otreppe de Bouvette*. Causeries de salons : 1° le savoir vivre 1858 ; 2° Excursions dans le monde moral ; souvenirs d'une longue vie et impressions de voyages, 1858 ; 3° récits, anecdotes, souvenirs ; premières lueurs et derniers reflets de la vie 1859, 3 vol. in-12.
- 538 — De l'esprit et du cœur, ou l'homme considéré sous le rapport : 1° de la naissance ; 2° de l'éducation ; 3° de l'instruction ; 4° de l'application des connaissances acquises, 1852, 2 vol. in-12.
- 539 — Essais de tablettes liégeoises : 1°..... ; 2° août 1852 ; 3° octobre 1852 ; 4° décembre 1852 ; 5° juin 1852 ; 6° juillet 1853 ; 7° août 1853 ; 8°..... ; 9° septembre 1853, improvisation patriotique ou reflet de nos fêtes nationales à l'occasion du mariage de Monseigneur le duc de Brabant avec S. A. l'archiduchesse Marie-Henriette d'Autriche ; 10° janvier 1854, Fictions et réalités ;

11° septembre 1854, Rêveries d'un solitaire au bord de la Meuse ; 12° octobre 1854, Corbeille vide ; 15° déc. 1854, Nécrologie ou une fleur pour trois tombes ; 14° février 1855, Prélude ; 15° mars 1855, Ecllosion ; 16° avril 1855, Epanouissement ; 17 avril 1855, Vitalité ; 18° mars 1856, Où est le bonheur ? 19° janvier 1857, Impressions d'un touriste dans le monde moral, ou courses à travers les sentiments et les idées. Etudes psychologiques ; 20° fév. 1857, Evocation. Promesse d'avenir à la Société Libre d'Emulation de Liège ; 21° mai 1857, Musée provincial à Liège ; 22° janvier 1858, Appel aux amis des arts et des sciences ; 25° mars 1858, Cadres ouverts et documents recueillis relatifs au Musée de la province pour servir de rapport de la Commission des beaux-arts ; 24° avril 1858, Impulsion ou association intellectuelle. Sciences, lettres, beaux-arts ; 25° mai 1858, Engourdissement ; 26° mai 1858, l'Emulation ; 27° avril 1859, Congrès, Archéologie, Musée ; 28° mai 1859, Archéologie de sentiments et de pensées. Tombeaux, ruines, débris des âges, poussière des siècles ; 29° avril 1859, Incendie de Ninane ; 30° janvier 1860, Promenades et rêveries dans la Belgique pittoresque ; 31° janvier 1860, des souvenirs, réminiscence du passé, richesse de l'esprit, source d'inspiration, éléments de bonheur, etc.

Fragments de voyages en Allemagne, 1840, in-8.

Id. id. en Hollande, 1860, 2 parties.

BEAUX-ARTS.

540 Helbig (Jules). Société Libre d'Emulation de Liège. Le Salon de 1858, in-8. (*Extrait du journal la Meuse*).

541 Musique. Documents inédits sur la création d'une école de musique, à Liège, en 1798. Liège 1859, in-8. (*Ext. des Bull. de l'inst. archéol. liégeois*).

- 542 *O'Kelly (Alph., comte)*. Notice sur la peinture sur verre en Belgique. Brux. 1859, gr. in-8.
- 543 *Siret (Ad.)*. Sur les moyens de répandre le goût des gravures nationales, in-8 (*Acad. royale de Belg. Bull. T. XXIII, n° 4*).
- 544 De l'état des beaux-arts à Liège. — L'académie des beaux-arts et l'école industrielle, in-8.
- 545 *Corblet (J.)*. Revue de l'art chrétien. 1859. (*Ann. III, n° 10*).
- 546 *Vieillevoje (Barth.)*. Mémoires. Tongres 1858, in-8.

PHILOGIE, LINGUISTIQUE.

- 547 *Bormans (J.-H.)*. Lettre à M. Charles Grandgagnage sur les éléments thiois de la langue wallonne. Liège 1856, in-8. (*Extr. des Bull. de l'Inst. arch. liégeois*).
- 548 *Grandgagnage (Ch.)*. Études sur quelques noms anciens de lieux situés en Belgique. Namur 1855, in-8. (*Ann. de la Soc. arch. de Nam. T. III*).
- 549 *Stassart (le baron de)*. Examen de la lettre et de la note de M. le chev. Lelièvre de Staumont, sur les synonymes français, in-8. (*Acad. royale de Belg. Bull. T. XLX, n° 1*).
- 550 *Willems (S. F.)*. Mémoire sur les noms des communes de la province de Flandre Orientale. Brux. 1845, in-4. (*Com. centrale de statist. Bull. T. III*).
- 551 *Capitaine (Ul.)*. Les premiers documents liégeois écrits en français 1255-1256. Liège 1859.
- 552 *Roulez*. Réponse aux remarques de M. Schayes, sur la dissert. int. de l'origine de la langue et de la civilisation des peuples qui habitaient la Belgique actuelle à l'arrivée de César, in-8. (*Acad. royale de Belg. Bull. T. XIX, n° 4*).
- 553 *Hennebert (Fréd.)*. Guerre à l'Y. Essai historico-philologique sur le nom de Tournai. 1856, in-8.
- 554 *Calepinus (Ambrosius)*. Dictionarium septum linguarum nova maximaque vocum accessione, etc. Basilia 1570, in-8.

ENSEIGNEMENT.

- 555 *Borgnet (Ad.)*. Discours prononcé pour le concours universitaire et le concours général dans les collèges. Brux. 1849, in-8.
- 556 *Achter (Victor Van)*. Considérations sur la nécessité d'une réforme dans l'enseignement des langues anciennes. Tournay 1850, in-8.
- 557 Université de Liège. Réouverture solennelle des cours. *Discours de M. Borgnet*. 1849-1850-1852. *Discours de M. Lacordaire*. 1857-1858-1859.
- 558 *D'Otreppe de Bouvette (Alb.)*. Coup d'œil sur les méthodes d'enseignement ou essai d'une classification des connaissances, etc. Brux. 1847, in-8.

THÉOLOGIE, RELIGION.

- 559 Breviarum Leodiense, Ernesti et Ferdinandi primum, deinde Joannis Ludovici auctoritate, ac utriusque cleri consensu recognitum. Leodii 1746, 4 parties.
- 560 Elucidarius scripturarum. (Sous forme de dictionnaire). Nuremberg, chez Fréd. Creusner. 1475, magnifique incunable.
- 561 *Noue (Arsène de)*. Sixième jubilé séculaire de l'institution de la fête Dieu à Liège, in-8.
- 562 Le R. P. Lacordaire dans la chaire de S^t-Paul à Liège. Louvain 1847, in-8. (*Extrait de la revue cathol.*).
- 565 Petrus presbiter Treecensis. Historia sacra 1485 de vita sanctorum patrum, in-folio.
- 564 Sermons en langue hollandaise pour toutes les fêtes et les dimanches de l'année, in-folio.
- 565 Den bibel inhoudende het oude ende nieuwe testament. Antw. 1556, in-folio. (Cette bible autorisée par le célèbre inquisiteur de la Torre en 1551, est imprimée par Hans de Laet, et ornée de gravures sur bois dans le texte.)

DROIT.

- 566 *Blondeau*. Chrestomatie ou choix de textes de droit romain. Paris 1850, in-8.
- 567 — Essais sur quelques points de législation ou de jurisprudence. Paris 1850, in-8.
- 568 *Germain Forget*. Des personnes, choses ecclésiastiques et décimales, avec un traité des droits de régale et pensions bénéficiales. Rouen 1625, in-12.
- 569 *Raikem*, procureur général. Discours. 1850-1855-1857.
- 570 *Digesti veteris cum fertilibus legum summaris aurea promulgatio*. — Parisiis sub signo elephantis (François Regnault). 1500, in-12.
- 571 Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.
- 572 Recueil des ordonnances de la principauté de Liège, 1^{er} vol., contenant les ordonnances du 28 nov. 1684 au 3 mars 1744. Brux. 1855, in-8. *Publié par M. Polain (L.)*.
- 573 Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liège de 1684 à 1794. Brux. 1851, in-8.
- 574 Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Stavelot et de Malmédy de 650 à 1795. Brux. 1852, in-8.
- 575 Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas Autrichiens de 1700 à 1750 (1851) et de 1751 à 1794 (1855), 2 vol. in-8.
- 576 Procès-verbaux des séances. 1847-48, 3 cah.
Vol. II. 1849-52, 5 cah.
Vol. III. 1855-59, 5 cah.
- 577 *Visschers (Aug.)*. Du système électoral en Belgique. — Brux. 1850, in-4.
- 578 — D'une loi sur les pensions des fonctionnaires, de leurs veuves et de leurs orphelins. Brux. 1844, in-8.
- 579 — De l'organisation des caisses communes de prévoyance en faveur des classes laborieuses en général. Brux. 1848, in-8.

TRAVAUX PUBLICS.

- 580 *Meyers (le capitaine)*. De l'hippodrome de la place du Congrès et des bâtiments militaires de Bruxelles. Brux. 1832, in-8, 2 planches.
- 581 Vallée de la Meuse. — Voies de communication. — Moyens de transport, messageries, barques et bateaux à vapeur. Brux. 1843, in-8.
- 582 — Variations diurnes de la Meuse et de l'Ourthe, mouvement des voyageurs et des marchandises sur la Meuse. Brux. 1843, in-8.
- 583 — La Meuse. Son cours, sa pente, son produit, son mouillage et ses affluents, depuis Verdun jusqu'à Venloo, etc. Brux. 1845, in-8.
- 584 — Plan de la dérivation de la Meuse, par Chevron, l'annexe ou le plan lui-même manque.
- 585 — Adresse aux Chambres réclamant le redressement de la Meuse et l'amélioration de son cours dans la province de Liège. Liège 1851, in-4.
- 586 — Rivière de Meuse. Règlement de police et navigation. Brux. 1845, in-8.
- 587 Annales des travaux publics en Belgique. Brux., in-8. T. VIII, XI, XII, III, XIV, XV, XVI, XVII.
- 588 *Engels (H.)*. Notice historique et descriptive du canal de Bruxelles au Rupel. Brux. 1845, 5 plans in-8. (*Ext. des ann. des travaux publics en Belgique*).

STATISTIQUE.

- 589 *Heuschling (X.)*. Bibliographie historique de la statistique en France. Brux, 1851, gr. in-8.
- 590 — Bibliographie historique de la statistique en Allemagne. Brux. 1845, gr. in-8.

- 591 *Legoyt (A.)*. Compte-rendu de la 2^e session du congrès international de statistique réuni à Paris le 10, 12, 15, 14 et 15 septembre 1855. Paris 1856, in-4.
- 592 *Durup de Balceine*. Institut royal des sourds-muets et des aveugles de Liège. Notice historique, règlement, programmes et documents statistiques. Liège 1859, in-8, une pl.
- 595 — Statistique de la Belgique. Population ; mouvement de l'état-civil pendant 1840, 1841, 1842, 1845, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849.
- 594 — Population ; recensement général, 15 octobre 1846.
- 595 — Industrie 1846.
- 596 — Agriculture, 1846.
- 597 — Documents statistiques publiés par le département de l'intérieur. T. I, 1857.
- 598 — Compte-rendu de la 2^e session du congrès international de statistique réuni à Paris les 10-15 septembre 1855, publié par les soins de A. Legoyt. Paris 1856, in-4.
- 599 — Commission centrale de statistique in-4. Bulletin T. I, V, VII.
- 400 — Exposé de la situation administrative de la province de Liège fait par la Députation permanente. Années 1856-59.
- 401 — Exposé de la situation administrative de la province de Limbourg. Hasselt 1852, in-8.
- 402 — Procès-verbaux des séances du conseil de la province du Limbourg. 1852.
- 485 — Situation financière de la ville de Liège en 1806, in-8.
- 404 — Du commerce et de l'industrie à Liège. Rapport de la chambre de commerce en 1852. Liège in-8.
- 405 — Chambre de commerce de Liège. Rapport sur la situation commerciale et industrielle en 1854, in-8.
- 406 *Visschers (Aug)*. Rapport sur les travaux de la commission administrative de l'institut royal des sourds-muets et des aveugles, 1850 à 1858 et sur l'état actuel de l'instruction dans l'institut. Liège 1859, in-8.

- 407 *Visschers Aug.* De l'état actuel et de l'avenir des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs en Belgique. Bruxelles 1847, in-8.
- 408 — Caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs : examen des comptes de l'année 1855. Bruxelles 1857, in-8.
- 409 — Province de Liège. Caisse de prévoyance, etc. Rapport annuel 1856.
- 410 Manuscrits, chartres, etc., chez Heumer, à Bruxelles, 1855.
- 411 Catalogue illustré du cabinet d'antiquités de P. Leven, à Cologne. 1855.
- 412 Id. d'une jolie collection de monnaies belges et de médailles et jetons des Pays-Bas. Gand.
- 415 Exposition de cartons : Note explicative. Bruxelles 1859, in-12.
- 414 Histoires, généalogies et manuscrits de la Belgique : Debrugni, à Malines.
- 415 Archives du bibliophile ou bulletin de l'amateur de livres. 1858.
- 416 Librairie d'Auguste Aubry, à Paris. 1854.
- 417 Catalogue de livres anciens en vente, chez Claudin, à Paris.
- 418 Id. Id. de la bibliothèque de feu Arr. Barré.
- 419 Id. Id. Id. d'un amateur, Gand, 1857.
- 420 Id. Id. Id. de feu F. Hennebert. 1858.
- 421 Id. Id. de Duquesnoy, à Gand, 1857-1858.

ERRATA POUR LE CATALOGUE DU MUSÉE.

- P. 9, n° 5, dernière ligne ; au lieu de n° 81, lisez n° 128.
- P. 11, n° 15, dernière ligne ; au lieu de 58 chanoines, lisez 30.
- P. 12, n° 17, traduction du verset d'Erechiel : « *Cette porte demeurera fermée ; elle ne sera point ouverte, et nul homme n'y passera, parce que le Seigneur Dieu d'Israël est entré par cette porte.* »
- P. 12, n° 19, au lieu de *Hambourg*, lisez *Hambrug*.
- P. 15, n° 49, après *ut ita prædictæ* ajoutez *pauperculæ*.
- P. 15, n° 24, au lieu de *cent louis*, lisez *cent sous*.
- P. 16, n° 28, au lieu de dans les cloîtres de l'église *de ce nom*, lisez de l'église *S^{te}-Croix*.
- P. 18, n° 57, à la fin, au lieu de 1720, lisez 1520.
- P. 21, n° 51, voyez dans les addenda.
- P. 22, n° 54, au lieu de *on pourrait voir*, lisez *on voyait*.
- P. 22, n° 54, au lieu de *Faninchamps*, lisez *Fanenchamps*.
- P. 25, n° 56, au lieu de *Spar*, lisez *Spaar*.
- P. 24, n° 59, au lieu de *Balocet*, lisez *Baloret*.
- P. 28, n° 66, après *coupé*, omettez *ou parti*.
- P. 28, n° 66, après *Bouxhon*, lisez *épouse de Léopold Bonhomme*.
- Ibid.* à la fin : omettez *ce fut ensuite..... qui l'habita*, et lisez *N. B.*
- P. 28, n° 67, objet donné par M. Chuler-Renard.
- P. 50, n° 71, après 1041, omettez le reste.
- P. 52, n° 80, au lieu de *Brixhe*, lisez *Brixe*.
- P. 53, n° 81, au lieu de *février*, lisez *janvier*.
- P. 53, n° 84, au lieu de *août*, lisez *avril*.
- P. 56, n° 99, au lieu de *Barclos*, lisez *Barcelos*.
- P. 57, n° 105, au lieu de *verre*, lisez *vase*.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DES AUTEURS.

- Achter (Victor Van), 289, 336.
A. Z., 53.
Bardy (Gust.), 263.
Baze, 318, 319.
Bemmel (Eug. Van), 80.
Bergerot (Alph.) et Diegerick, 260.
Blondeau, 366, 367.
Boch-Buschmann, 56.
Bormans (J.-H.), 173, 347.
Borgnet (Ad.), 172, 173, 197-199, 313, 336, 335.
Borgnet (Jules), 200.
Bormans (S.), 169.
Borman (Cam. de), 261, 262.
Bourgeois (M.-A.-L.), 264.
Braun (de), 63.
Busscher (Edm. de), 70, 83, 94, 196.
Calepinus (Ambrosius), 334.
Capitaine (Félix), 285, 287.
Capitaine (Ul.), 51, 95, 103, 271, 281, 285, 286, 316, 331.
Carlier (J.-J.), 255.
Caumont (de), 40, 41, 42.
Cauwenberghe (Ed.-Fr. Van), 84, 95, 231, 263.
Châlon (R.), 114, 117-162.

- Charrin, 92.
Chènedollé (Ch. de), 295.
Cralle (H.-A.), 53, 54.
Colson (Henri), 555, 554.
Corblet (J.), 98-102, 186, 545.
Coster (L. de), 244, 245.
David (J.), 176.
Dehin (J.) et Bailleux (F.), 550-552.
Dejardin (A.), 78.
Dejardin (Jos.), 252.
Del Vaux de Fouron (H.), 79, 270.
De Reume (A.), 272.
Detrooz, 239.
Devillers (Léop.), 71, 86-89, 187, 266, 506.
Devroye (G.-Em.)
Diegerick, 96, 97, 165, 185, 211-218, 228, 229, 241, 245, 249,
280, 507, 508.
Driesen (Fr.), 64.
Dupont (M^{lle}), 177.
Durup de Baleine, 592.
Engels (H.), 588.
Ernst (M.-S.-P.), 206, 257, 258.
Forget (Germain), 568.
Franquinet (G.-D.), 258, 527, 528.
Fuss (Th.), 74, 520.
Grandgagnage (Ch.), 548.
Grandgagnage (Joseph), 555.
Gueubel, 248, 257.
Hagemans (G.), 50.
Helbig (Jules), 540.
Helbig (Henri), 514.
Hénaux (Ferd.), 103, 227, 275, 274.
Hennebert (Fréd.), 294, 555.
Héricourt (Achmet d'), 82, 106, 195, 194, 255, 254.

- Heuschling (Xav.), 589.
Heyden (N.-J. Vander), 188-190.
Hoci (L. Van), 288.
Kervyn de Lettenhove 181, 195.
Kervyn de Volkaersbeke (Th.) et Diegerick, 208.
Kuborn, 504, 505.
Lacroix (A.), 165.
Lavalleye (Ed.), 52, 75, 76.
Legoyt (A.), 591
Le Grand de Reulandt, 77.
Legros (Sauveur), 521.
Lejeune (Théoph.), 116, 204, 205, 246, 247, 250, 251.
Libert (Marie-Anne), 279.
Lisch (G.-C.-F.), 166.
Louys, 529.
Loumier (N.), 297.
Maelen (Van der), 191.
Marsigny (A.), 525.
Mège (le chev. Al. du) 59-60,
Meyers (le capitaine), 580.
Montalant Bougleux, 517.
Namur (A.), 57, 58, 259.
Neyen (le dr Auguste), 252, 255, 256.
Noue (Arsène de), 91, 250, 278, 282, 524, 561, 562.
Otreppe de Bouvette (Alb. d'), 45-46, 557-559, 558.
O'Kelly (Alph., comte), 542.
Paulet (Léon), 209.
Peetermans (N.), 502, 505-504.
Perreau (A.), 115, 267, 290, 291.
Pet̄y-de Rosen, 81, 112, 525, 526.
Polain (L.), 90, 167, 168, 178-180, 219, 226, 275-277, 284,
509, 572.
Raikem, 569.
Ram (P.-F.-A. de), 72, 75, 104, 170, 171, 182, 185, 207, 256,
292, 510-515.

- Renessè-Breidbach (le comte de), 111.
Rethaan-Macaré (C.-A.), 174.
Robiano (le comte de), 115.
Romberg (Ed.), 500.
Roulez, 65, 210, 352.
Schaeapkens (Alex), 66-69, 164.
Scheiger (J.), 47-49.
Schötter (Johann), 202.
Sellier, 268.
Siret (Ad.), 345.
Sotiau (Denis), 322.
Stassart (le baron de), 295, 349.
Stassin (Alb.), 255.
Straten-Ponthoz (le comte F. Van der), 203.
Vegiano (de), 192.
Vieillevoye (Barthélemy), 546.
Visschers (Aug.), 577-579, 406, 407, 408.
Warzée (A.), 107, 108.
Wattier (A.-C.-J.), 234.
Wauters (Alph.), 85, 184, 240, 269.
Willems (S.-F.), 350.
Wiltémus (Alex.), 201.
-

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Statuts constitutifs. — Tableau des membres.	5
CH. GRANDGAGNAGE. Un diplôme de l'an MCLV	9
A. HELLIN-MARÉSAL. La chapelle de Saint-Nicolas en Glain.	25
» » L'acte de naissance de Renkin Sualem.	28
J. DIEGERICK. Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, pr ^{ce} -évêque de Liège(1576-78)	56
U. CAPITAINE. Etude biographique sur les médecins Liégeois, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1850 (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e articles)	71, 226 et 427
M.-L. POLAIN. Commerce et industrie du Pays de Liège au XVIII ^e siècle	104
C. DE BORMAN. A-propos des ancêtres de Rubens	142
Inauguration du musée de l'Institut archéologique liégeois.	145
J.-D. BAZE. Hommage à la ville de Liège, à propos de l'inauguration du musée archéologique	119
F. HENAUX. Histoire de la bonne ville de Verviers.	
F. CAPITAINE. Etude sur Lambert Lombard, peintre liégeois du XVI ^e siècle.	167
CH. DU VIVIER DE STREEL. Liège. Quelques données antiques sur le quartier de l'Île	190
F. HENAUX. La Belgique et le pays de Liège en 1576	200
A. D'OTREPEPE DE BOUVETTE. Fouilles, recherches, découvertes et indications archéologiques dans la province de Liège	268

	Pages.	
M.-L. POLAIN.	Travaux inédits sur l'histoire de Liège.	
	1 ^o Préface du catalogue des chanoines de l'église cathédrale de Liège par G. de Wissocq	281
	2 ^o Discours préliminaire de l'histoire de Liège, par J. Bertholet	286
	3 ^o Documents inédits du XIII ^e siècle relatifs à l'ancienne avouerie de Liège.	297
MÉLANGES.	1 ^o Lettre de M. le baron de Macar à M. A. d'Otreppe sur les tumuli de la province de Liège.	305
	2 ^o Lettre de M. d'Otreppe à M. U. Capitaine, sur la tombe de Haneffe	309
	3 ^o Note sur le château de S ^t -Georges, par Ch. W...	311
F. HENAUX.	Les Banquiers Liégeois au XIV ^e siècle.	315
U. CAPITAINE.	Rapport sur l'authenticité des restes mortels du bourgmestre de Laruelle, conservés au Musée provincial	351
M.-L. POLAIN.	Population de l'ancien Pays de Liège au XVIII ^e siècle.	345
F. HENAUX.	Note sur le pont des Arches de Liège.	350
E. LAVALLEYE.	Ecole de musique, à Liège	366
MÉLANGES.	1 ^o Rapport sur le Musée de l' <i>Institut archéologique Liégeois</i> , présenté à M. le Ministre de l'intérieur par M. Schayes, directeur du Musée royal d'armures.	379
	2 ^o Relation de l'entrée à Liège du prince-évêque, Ernest de Bavière, le 18 juin 1581	381
	3 ^o Note sur l'origine de la rue Sur-Meuseaux-Maisons	384
F. HENAUX.	La compagnie des vieux arbalétriers de la cité de Liège	385

	<i>Pages.</i>
A. GRALLE.	
Souvenirs archéologiques ou esquisses de l'état de la ville et du Pays de Liège, du moyen-âge jusqu'aux temps modernes (<i>1^{er} article</i>). . .	405
----- Catalogue descriptif du Musée provin- cial de Liège.	
----- Liste des ouvrages offerts à l'Institut archéologique Liégeois	

GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00672 0979

